Entre corporatisme et libéralisme

LE PATRONAT QUÉBÉCOIS

DANS L'APRÈS-GUERRE



MICHEL SARRA-BOURNET



Entre corporatisme et libéralisme LE PATRONAT QUÉBÉCOIS DANS L'APRÈS-GUERRE

MICHEL SARRA-BOURNET

Entre corporatisme et libéralisme LE PATRONAT QUÉBÉCOIS DANS L'APRÈS-GUERRE

Ouvrage posthume



Financé par le gouvernement

Funded by the Government of Canada

Canadä

Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien. We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts.



Conseil des arts du Canada Council for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

SODEC Québec 🕶 🕏

Mise en pages: In Situ

Maquette de couverture: Laurie Patry

© Les Presses de l'Université Laval 2021

Tous droits réservés. Imprimé au Canada

Dépôt légal 2^e trimestre 2021

ISBN 978-2-7637-5325-6

PDF 9782763753263

Les Presses de l'Université Laval

www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

À ma fille Catherine

« Il faut donner tout ce qu'on a dans le ventre quand on fait quelque chose, sinon on n'est pas honnête. »

Guy Frégault

TABLE DES MATIÈRES

AVA	ANT-PROPOS	1
	ÉFACE	5
One	e œuvre posthume qui enrichit l'historiographie québécoise)
IN	TRODUCTION	11
A)	Historiographie	13
	Les groupes d'affaires	14
	Le corporatisme et le néo-corporatisme	21
	Le libéralisme	25
	Le néolibéralisme	27
B)	Hypothèses, sources et plan	36
	Cycles économiques et conflits sociaux au Québec	37
	Une coalition autour de la « nouvelle classe moyenne »	37
	L'API et la CCDM: deux cultures politiques	38
СН	APITRE 1	
Le d	contexte économique, social et politique d'après-guerre	43
A)	Économie	45
	Population	45
	Urbanisation	46
	Croissance et diversification économique	47
	Le Québec et l'Ontario	48
	Les francophones et l'économie	50
B)	Société	52
	L'Église et le monde matériel	53
	Le mouvement ouvrier	57
	La « nouvelle classe moyenne »	60
C)	Politique	63

	Politiques économiques	65
	Politiques ouvrières	71
CH	APITRE 2	
	patronat catholique devant le militantisme syndical: sociation professionnelle des industriels (1943 à 1955)	77
A)	L'idéologie corporatiste et la paix sociale	81
	La doctrine sociale de l'Église	83
	La montée du syndicalisme	86
	La collaboration des classes	88
B)	Le différend Bouvier-Dion	90
C)	La grève d'Asbestos et l'adoption de la ligne dure	96
D)	De syndicat patronal à organisation de classe	103
	Les intérêts du patronat	103
	La défense du patronat	105
CH	APITRE 3	
	hommes d'affaires francophones et les défis de l'après-guerre: hambre de commerce de Montréal (1943-1953)	123
A)	L'élite socioéconomique francophone	125
	Ses membres	125
	Son personnel	129
	Son organisation	131
B)	Pour la promotion économique des Canadiens français	135
	Ses objectifs	135
	Ses publications	137
	Son influence	138
C)	La prospérité par les affaires	141
	La planification des ressources	143
	La reconstruction d'après-guerre	147
	Les relations patronales-ouvrières	149
D)	Un appui minimal de l'État	153
	La croissance économique	154
	L'entreprise privée	155
	La sécurité sociale et l'impôt sur le revenu	158

Table des matières XI

CH	APITRE 4
Les	groupes d'affaires en action (1953-1960)
A)	L'API: la voix des patrons
	L'abandon du corporatisme social
	Un discours antisyndical
	Une propagande patronale
	Un rituel auprès de Duplessis
	Un personnel de recherche réduit
B)	La CCDM se bureaucratise
	Un puissant conseil d'orientation
	Prolifération des mémoires
	D'autres moyens d'action
	L'autonomie et les relations fiscales
C)	La Commission Tremblay: le pluralisme se manifeste
	La CCDM et la préparation de la commission Tremblay
	Les «corps intermédiaires» et la commission Tremblay
D)	Les groupes d'affaires dans un monde nouveau
	L'intervention du gouvernement de la province
	L'API se remet en question
	Révolution de palais à la Chambre de commerce
	La collaboration interpatronale
CH	APITRE 5
	nification économique et convergence idéologique
	61-1963)
A)	Les groupes d'affaires et la Révolution tranquille
11)	Consensus sur les objectifs
	Les politiques de Lesage
	Deux visions de l'organisation sociopolitique
D)	La planification et la concertation
B)	1
	Le gouvernement et la planification
	L'Église et la planification
	Les syndicats et la planification
	Les groupes d'affaires et la planification
<i>C</i> \	
C)	L'hégémonie transitoire de la nouvelle classe movenne

CHA	APITRE 6	
	ignement des rapports sociopolitiques (4-1969)	261
A)	La radicalisation des syndicats Le bill 54 L'affrontement des syndicats avec le gouvernement	262 262 266
B)	Le Conseil du patronat du Québec (CPQ)	271 272
C)	Une naissance laborieuse	273285
	Les limites du néo-corporatisme	285 291
COI	NCLUSION	297
BIB	LIOGRAPHIE	309

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau 1: Évolution de la répartition de la population rurale et urbaine, 1941-1966 (en milliers et en pourcentage)	47
Tableau 2: Répartition de la main-d'œuvre selon les secteurs industriels au Québec de 1941 à 1971 (en milliers et en pourcentage)	47
Tableau 3 : Pourcentage de croissance des principaux indicateurs économiques du Québec, 1946-1968 (en dollars de 1949)	48
Tableau 4: Salaires annuels moyens au Québec et en Ontario, 1941-1971 (en dollars et en pourcentage, Québec/Ontario)	49
Tableau 5 : Évolution du nombre de membres de l'API, 1943-1953	80
Tableau 6: Répartition par section régionale des membres de l'API au 31 juillet 1953	80
Tableau 7 : Membres de la Chambre de commerce de Montréal, 1942-1953	126
Tableau 8: Occupation des membres de la Chambre de commerce de Montréal, 1948, 1949, 1950	127
Tableau 9 : Évolution des effectifs de l'Association professionnelle des industriels de 1954 à 1961	165
Tableau 10: Total des membres de la Chambre de commerce de Montréal, des représentants des membres corporatifs et des membres corporatifs, par année, 1956-1959	179
Figure 1: Structure proposée du conseil de coordination et de recherche	144
Figure 2 : L'administration de la Cité de Montréal, 1943	145

AVANT-PROPOS

Ichel Sarra-Bournet, père affable, érudit effréné ainsi qu'historien et politologue accompli. Des qualificatifs qui tous conviennent parfaitement à notre père, qui nous a malheureusement quittés trop vite au trop jeune âge de 58 ans. Toutefois, si un seul mot pouvait le décrire à la perfection, ce serait celui de Québécois. Plus qu'un Québécois, il était un Québécois modèle. Ardent amoureux et défenseur de la langue de Molière, il corrigeait nos erreurs de français même sur son lit de mort et il n'aurait pas été étonnant qu'il corrige l'anglicisme d'un interlocuteur, même s'il était lui-même susceptible d'en faire à l'occasion. Blague à part, il était d'ailleurs ouvert sur le monde et parlait couramment trois langues, trait qui lui permit notamment de participer à un colloque en Catalogne à propos des stratégies pouvant mener à son indépendance et pour y expliquer l'expérience du Québec sur cet enjeu qui nous relie à cette contrée de la péninsule ibérique. Il était dans le feu de l'action. Peu de temps après, à l'automne 2017, le référendum sur l'indépendance avait lieu en Catalogne.

Cela n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de causes et d'actions dans lesquelles notre père s'est engagé. Homme-fanfare, ça ne fait aucun doute qu'au moment où il préparait son colloque en Catalogne il était également en train de conjuguer la préparation de deux ou trois cours à l'université, ainsi que de terminer un livre, d'entreprendre son prochain ouvrage, de diriger une équipe de rédaction sur une autre œuvre, tout en participant au syndicat des chargés de cours, et nous en passons. Michel était ivre de travail, mais cette ivresse est l'expression ultime de son amour passionnel avec le Québec. Enseignant pendant plus de la moitié de sa vie, c'était particulièrement dans le but d'inculquer à la jeunesse d'ici, le Québec de demain, les faits et les connaissances nécessaires à la bonne compréhension de notre histoire et de notre culture, ces dernières souvent mal interprétées dans les cursus scolaires primaires et secondaires. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous l'entendions souvent dire que la jeunesse d'aujourd'hui n'est plus politisée. Et il n'avait pas tort. Loin est

l'époque des référendums et des crises constitutionnelles qui ont rejoint le folklore pour tous ceux qui sont nés après 1995. C'était une mission de la plus haute teneur pour lui que de rectifier cette situation, d'où la nécessité de bien instruire les Québécois sur ce qu'est le Québec, autant pour ceux qui en sont natifs que pour ceux qui ont rejoint la langue québécoise récemment, tels les premiers colons de la Nouvelle-France.

Michel avait tendance à dire, tout comme Falardeau, qu'un Québécois, ce n'est pas quelqu'un qui naît comme tel, mais plutôt quelqu'un qui décide de l'être. Il est donc normal que le Québec soit le pays de tous les Québécois puisqu'il en a toujours été ainsi depuis des siècles. Sans les Autochtones qui nous ont accueillis en premier lieu et nous ont appris à vivre ici, jamais le Québec n'aurait pu être ce qu'il est aujourd'hui et c'est notre devoir culturel et historique, en tant que peuple, de perpétuer cette tradition d'accueil et d'enseignement. Un peuple, c'est formé de toutes sortes de monde et, bien souvent, l'histoire se répète et nous avons plus en commun avec le monde entier que ce qu'on pourrait être porté à croire ou percevoir. Notre père était de ces hommes-là, ceux qui ont essayé de nous démontrer à nous, Québécois et Québécoises, peuple toujours sous le joug depuis des siècles, qu'un pays est possible, mais seulement si nous pouvons y inclure TOUS les Québécois, sans exception. C'était le devoir qu'il s'était donné, en tant que professeur, politicien et père, de nous faire comprendre, à tous, l'importance de notre situation et les vicissitudes de notre histoire qui ont fait de nous la belle province et non le beau pays.

C'est donc un combat acharné que notre père a mené jusqu'à la fin. Une guerre dont il aurait tellement aimé voir la conclusion, mais qui a malheureusement pris l'avance sur lui. Il fut un guerrier passif, par l'enseignement, en instruisant notre future génération sur le Québec et son histoire. Il fut aussi un guerrier actif, par l'activisme et son travail politique au Bloc québécois en tant que conseiller politique de Lucien Bouchard ainsi qu'au sein du Parti québécois. Son travail, autant que son pays, lui tenait vraiment à cœur et c'est à nous tous de poursuivre cette lutte qui a forgé bien des esprits. Nous avons la mission, particulièrement la nouvelle génération, de ne pas nous laisser berner par une fausse complaisance et l'illusion d'une confédération prétendument égalitaire qui nous traiterait à notre juste valeur.

Avant-propos 3

Notre père était de ces hommes qui se sont battus jusqu'au bout pour une vision; une vision dans laquelle une poignée d'irréductibles Gaulois ont affronté vents et marées et bravé l'adversité pour enfin parvenir à l'avènement national d'un peuple qui mérite de se nommer comme tel. Certes, la lutte est longue, coûteuse et peut-être démoralisante, mais elle en vaut la peine et cela, Michel Sarra-Bournet y croyait dur comme fer.

Pour ceux qui sont familiers avec les travaux de Michel Sarra-Bournet, vous savez peut-être qu'il était l'éminent historien politique sur la période de Maurice Duplessis et que ce dernier occupe une place privilégiée dans sa bibliographie. Sa thèse, soutenue en 1995, a pour but d'expliquer un moment charnière, mais peu étudié, soit celui de la transition économique du Québec duplessiste au Québec de la Révolution tranquille et l'avènement du « Québec inc. » Nous tenons à mentionner que publier cette thèse doctorale datant de 25 ans était le dernier projet de notre père. Atteint d'un cancer pancréatique extrêmement douloureux, il a traversé cette épreuve avec droiture et honneur et l'arrivée funeste de la mort ne l'a pas détourné de ses convictions. Bien que ce fût un projet qui le travaillait depuis déjà plusieurs années, c'est dans les dernières semaines de sa vie qu'il se lança à l'adaptation de cette thèse en livre, travail ardu pour n'importe quel érudit ayant atteint ce degré d'études. Il trouvait une certaine paix dans cette tâche qu'il voyait comme la conclusion de l'œuvre de sa vie professionnelle. Malheureusement, il ne put la compléter, emporté trop tôt, mais il fit tout de même un travail phénoménal. Son travail acharné a permis à quelques-uns de ses collègues et amis de rendre la publication de ce livre possible. Nous voulons donc remercier chaleureusement ses collègues de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Stéphane Savard et Ivan Carel, pour leur travail sur le projet ainsi que pour nous avoir aidés à gérer les multiples livres et archives de notre père. Nous remercions aussi Alain-G. Gagnon à qui nous avons remis le manuscrit de notre père et qui s'est occupé de la coordination ainsi que Jocelyn St-Pierre pour son excellente préface. Nous remercions finalement Denis Dion, directeur des Presses de l'Université Laval. Nous sommes extrêmement reconnaissants et éprouvons beaucoup de gratitude pour ce travail hors norme et respectueux que vous, ses pairs, avez effectué avec beaucoup d'égards.

Papa, tu étais un homme plus grand que nature. Nous espérons que tu pourras constater, d'où tu es, le grand témoignage de respect que tes collègues t'offrent en ta mémoire. Puisses-tu aussi avoir la conscience en paix, puisque ton rêve, tes convictions et tout ce que tu nous as laissé sur cette terre seront imprégnés dans nos cœurs et nos esprits et nous pousseront à continuer ce long combat dont tu ne pourras voir la finalité.

De tes trois enfants qui t'aiment du plus profond de leurs cœurs.

Catherine, Renaud et François Sarra-Bournet

PRÉFACE

UNE ŒUVRE POSTHUME QUI ENRICHIT L'HISTORIOGRAPHIE QUÉBÉCOISE

Jorsqu'Alain G. Gagnon m'a proposé d'écrire la préface de ce livre, j'ai dété très touché. Michel Sarra-Bournet – on me permettra d'utiliser son prénom seulement – et moi avons eu des problèmes de santé sérieux en même temps. Nous avons partagé nos inquiétudes. J'ai eu plus de chance que lui. J'ai hésité avant d'accepter, je connais bien la période étudiée qui va du duplessisme à la Révolution tranquille, mais je ne suis pas un spécialiste de l'histoire du monde des affaires.

J'ai vu Michel pour la dernière fois lors du colloque sur l'historien Maurice Séguin à Montréal en décembre 2018. À la question: comment occupes-tu tes journées? Il m'a répondu qu'il travaillait sur sa thèse de doctorat pour la publier avant sa mort. Il l'a fignolée jusqu'à la fin « pour l'empêcher de penser à ce qui l'attendait », disait-il. Le 22 janvier 2019, une dizaine de jours avant son décès, il travaillait encore sur sa conclusion.

La publication de cet ouvrage a été menée à terme grâce aux efforts de la famille de Michel, d'Alain G. Gagnon de la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes et de Stéphane Savard de l'Association québécoise d'histoire politique (AQHP). Mais, surtout, elle a été rendue possible grâce au travail d'Ivan Carel qui a eu une tâche ardue, celle de faire une relecture attentive et éditoriale, en plus d'une mise en page du manuscrit afin de compléter la transformation de la thèse de doctorat en livre, ce qui n'est pas facile, même lorsqu'on en est l'auteur. La Société du patrimoine politique du Québec (SOPPOQ), qui n'a pas pour mission de subventionner les auteurs, mais qui a fait une exception compte

tenu de l'engagement de Michel dans cette organisation, a aussi contribué financièrement à son édition.

Je connaissais Michel depuis le début des années 1990 lors de la fondation de l'AQHP et du *Bulletin d'histoire politique*. Je savais qu'il avait fait une thèse, mais je ne l'ai pas lue à l'époque, ce que j'aurais dû faire.

Le lecteur peut être rassuré, Michel était un perfectionniste. Cette thèse a été le projet d'une vie. Se lancer dans des études doctorales représente tout un défi pour le chercheur et son entourage. Combien de thèses, qui auraient fait de fort bons livres, ont été abandonnées en cours de route? Mais, lorsqu'un chercheur parvient à obtenir ce diplôme, et à porter le fameux titre de *Philosophiæ doctor* (Ph. D.), c'est la reconnaissance par ses pairs. Michel l'a obtenue à l'Université d'Ottawa. Lui restait à recueillir la reconnaissance du public qu'on obtient par sa publication.

Michel était un homme-orchestre qui a mené plusieurs dossiers de front durant sa trop courte carrière. Il donnait des conférences, organisait des colloques, rédigeait des articles, notamment dans le *Bulletin d'histoire politique*, et publiait une liste impressionnante de titres. Mais sa principale occupation était d'enseigner au niveau universitaire; il a été chargé de cours en histoire et en science politique pendant trente ans à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal, avec sa verve, son savoir, son humour et son dynamisme, estimé des étudiants et de ses collègues.

Nous avions à la SOPPOQ un projet magnifique d'Encyclopédie du patrimoine politique du Québec (EPPOQ), une idée de Marcel Masse. Nous avions le soutien du gouvernement Marois pour ce projet, mais sa défaite électorale a mis fin à l'aventure. Michel en aurait été le responsable, il aurait rempli cette fonction avec compétence, comme l'illustre le colloque sur les hauts fonctionnaires qu'il a organisé avec la collaboration de l'École nationale d'administration publique. Cet événement a réuni dix-huit conférenciers de grande qualité: des spécialistes en histoire, en science politique, en sociologie et en administration publique et des témoins, de hauts fonctionnaires pour discuter des grandes missions gouvernementales et de l'apport de grands commis de l'État depuis la Nouvelle-France. Cette rencontre a donné lieu à une publication en 2016, Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec. Michel a eu des entretiens avec Louis Bernard, un haut fonctionnaire très important de la Révolution tranquille et de la période péquiste. Ils ont été publiés en 2015

Préface 7

dans un ouvrage portant le titre: Louis Bernard: entretiens avec Michel Sarra-Bournet.

L'ouvrage que vous avez entre les mains est une œuvre posthume, Michel étant décédé le 1er février 2019. C'est à la fois exceptionnel et émouvant de le lire. Son effort vient combler un vide dans l'histoire des milieux d'affaires francophones québécois. Le professeur Michael D. Behiels, du Département d'histoire de l'Université d'Ottawa, avait signalé à Michel la faiblesse de l'historiographie des gens d'affaires au Québec, notamment durant la Révolution tranquille. Pour avoir travaillé sur cette période depuis 2008, je constate qu'en effet les chercheurs ne se sont pas assez penchés sur les origines et les idéologies de ce groupe d'individus que Jacques Parizeau appelait le Québec inc. Si vous vous intéressez aux années 1950 et 1960, vous avez peut-être constaté qu'on a parlé des syndicats, de l'État, de ses fonctionnaires, du développement des ressources naturelles, de l'éducation, de la santé, mais assez peu de la classe d'affaires qui a dominé dans notre société à la fin du xxe siècle et au début du xxIe. Comme le note si bien Michel, « on a [...] trop souvent tendance à étudier les individus et leurs empires, ce qui empêche d'apprécier globalement l'idéologie ou les idéologies des hommes d'affaires ».

Pourtant, ils ont eu un rôle de premier plan dans «la libération économique du Québec», pour reprendre une expression de Jean Lesage. Qui plus est, ce groupe est probablement celui qui a le plus bénéficié de la Révolution tranquille. Durant cette période, le milieu des affaires a profité de l'interventionnisme de l'État à l'intérieur de grandes entreprises gouvernementales comme Hydro-Québec, Sidérurgie du Québec (Sidbec), la Société générale de financement (SGF), la Société québécoise d'initiatives pétrolières (Soquip) et aussi dans les petites et moyennes entreprises qui obtenaient des contrats. Ces hommes et ces femmes ont pu étudier dans les universités québécoises alors en pleine ébullition et ils ont pu travailler en français grâce à l'État. Une fois au pouvoir, à partir des années 1980, certains d'entre eux, pas tous heureusement, ont voulu réduire la taille de cet État. Plusieurs représentants du milieu des affaires, des « vedettes économiques», de «grosses pointures», disait-on à l'époque, comme Pierre Gobeil, Pierre MacDonald, Reed Scowen, André Vallerand ou Pierre Fortier, ont quitté le confortable milieu des affaires pour se lancer dans la difficile arène politique afin de faire la «réingénierie» de l'État. L'idée était de le gérer comme une entreprise, on parlait de l'État-Provigo. Ces gens souhaitaient la privatisation des grandes entreprises publiques, comme Hydro-Québec et la Société des alcools du Québec (SAQ), ainsi que la déréglementation de divers secteurs publics qui entravaient, déclaraient-ils, le libre jeu du marché. Pour notre plus grand bien, Bourassa resta fidèle aux acquis de la Révolution tranquille, mais le Parti libéral du Québec conserva cette idéologie. Ce livre explique la genèse de ce courant et nous aide à comprendre leur ascension.

Michel a donc fait de la suggestion fort judicieuse du professeur Behiels son doctorat, soutenu à l'Université d'Ottawa en 1995 sous la direction de celui-ci. Michel a peaufiné cette recherche pendant vingt-cinq ans. Son titre était Entre le corporatisme et le libéralisme : les groupes d'affaires francophones et l'organisation du Québec de 1943 à 1969. Voilà une contribution scientifique importante qui restait encore à publier.

Avec ce livre, qui couvre une période d'un quart de siècle, on est en présence d'une œuvre sérieuse sur une époque charnière de notre histoire. Vous constaterez à sa lecture que c'est le résultat d'un travail fouillé dans les journaux et les articles de l'époque, dans les archives, mais aussi alimenté par des témoignages inédits d'acteurs rencontrés en entrevue, dont Gérard Dion, Roland Parenteau, Michel Bélanger, Marcel Masse et Claude Morin. La bibliographie est intéressante, exhaustive même pour la période étudiée, même si elle date quelque peu, car la thèse remonte aux années 1990. L'ouvrage contient une foule d'informations. La documentation utilisée est consistante. Ses références sont impressionnantes. Michel propose des perspectives nouvelles. Ce n'est pas seulement un livre sur la politique, c'est aussi un livre sur l'économie, sur la société québécoise telle qu'elle était perçue par deux organisations patronales. Il faut donc saluer la ténacité de Michel, la qualité de son travail, son originalité et sa rigueur. Si tant d'efforts étaient restés dans l'oubli, la mémoire québécoise aurait alors été privée d'une très bonne analyse historique du milieu des affaires.

Les thèmes abordés par Michel, regroupés en six chapitres, sont fort alléchants. Après avoir fait un survol historique de la période de l'aprèsguerre, il décrit la réaction de l'Association professionnelle des industriels (API) face au militantisme syndical, puis il aborde les défis auxquels la Chambre de commerce de Montréal a alors dû faire face. Parlant des années 1950, il décrit le comportement des groupes d'affaires en action. Il aborde aussi la question de la planification économique et de la concertation, une idée très à la mode au début des années 1960. On comprend mieux l'échec retentissant de cet effort louable, mais un peu utopique, qu'a vaillamment défendu l'un des plus grands penseurs de la Révolution tranquille, Roland Parenteau. Michel termine sa démonstration en expliquant

Préface 9

le réalignement des forces syndicales et patronales entre 1964 et 1969, qui a mis à mal toute velléité de concertation pour opter pour l'affrontement et la radicalisation du monde ouvrier longtemps muselé sous le régime précédent.

Dans cette thèse, Michel a donc étudié deux organismes qui regroupaient des gens d'affaires: l'API, ancêtre du Conseil du patronat du Québec (CPQ), et une chambre de commerce, celle de Montréal. En soi, c'est déjà un pas important dans la connaissance de leur fonctionnement. Il décrit leurs idéologies; le corporatisme pour la première et le libéralisme pour la seconde. En prenant connaissance de ces notions de corporatisme et de libéralisme, le lecteur découvrira la grande place qu'ils ont occupée dans l'histoire québécoise, en particulier le libéralisme dont on peut dire que la mondialisation de l'économie en est le prolongement. Michel ne fait pas toute l'histoire des hommes d'affaires, mais il donne des pistes pour comprendre leur cheminement.

Ceux qui s'intéressent au monde des affaires découvriront également dans cette analyse de nouvelles perspectives. L'histoire de la Révolution tranquille était incomplète, l'œuvre de Michel vient combler cette lacune. Personnellement, j'y ai trouvé plusieurs réponses aux questions que je me posais sur l'histoire de ce groupe encore prédominant dans notre société. Cela m'est fort utile dans mes recherches sur Jean Lesage.

Pour ceux qui connaissent peu le métier d'historien, rappelons que cette profession nourrit intellectuellement celui qui la pratique, même dans les pires circonstances. Comme cela a été le cas pour Michel, l'écriture a adouci ses derniers moments.

À sa lecture, vous constaterez que Michel Sarra-Bournet a laissé une œuvre remarquable, mais il est parti trop tôt, à 58 ans; il avait encore tant de choses à dire et à écrire.

Jocelyn Saint-Pierre Historien

INTRODUCTION

'existence d'une bourgeoisie francophone est souvent venue hanter l'esprit d'historiens et d'autres intellectuels au Québec. Y avait-il, oui ou non, une bourgeoisie en Nouvelle-France? Comment expliquer le «retard économique» du Québec et des Canadiens français? La Révolution tranquille était-elle une révolution bourgeoise? Quelles sont les origines de la «garde montante»? Le «Québec inc.» est-il un échec? Le présent ouvrage jette un éclairage nouveau sur les hommes d'affaires francophones du Québec, en examinant le discours de deux de leurs groupes, l'Association professionnelle des industriels et la Chambre de commerce de Montréal.

Ceux dont on avait si longtemps nié l'existence, les hommes d'affaires francophones, semblent dominants aujourd'hui. Cette force nouvelle nous oblige à nous interroger sur leur histoire. On découvre bientôt qu'ils ne sont pas nés d'hier et qu'ils étaient porteurs d'une idéologie, le libéralisme, dont on avait sous-estimé la vigueur dans le paysage québécois. En effet, c'est le clérico-nationalisme qu'on tenait pour dominant durant plus d'un siècle dans le Québec francophone. Le libéralisme était donc beaucoup plus fort qu'on l'avait évalué autrefois.

Certains prétendent maintenant que cette idéologie aurait dominé dans la société québécoise du XIX^e siècle¹. Ainsi, parce que l'idéologie libérale domine aujourd'hui, on écrit maintenant une histoire du Québec dans laquelle le libéralisme aurait toujours été dominant. Le libéralisme des milieux d'affaires actuels règne donc rétroactivement sur le Québec. Par exemple, le néolibéralisme de la Révolution tranquille ne serait pas vraiment un changement idéologique, mais une brève accélération de l'histoire, une adaptation du libéralisme.

Cette question est discutée dans Ronald Rudin, «La quête d'une société normale. Critique de la réinterprétation de l'histoire du Québec», Bulletin d'histoire politique, vol. 3, n° 1, hiver 1995, p. 9-42.

La façon dont l'histoire du Québec est écrite reflète souvent les rapports de force tels qu'ils sont vécus à un moment donné au sein de la société. Ce que nous vivons aujourd'hui n'est pas nouveau. Du début des années 1960 jusque dans les années 1970, la montée de la « nouvelle classe moyenne » et le bref règne des « technocrates » ont donné naissance à une histoire qui peignait en noir tout ce qui précédait la Révolution tranquille². Nous connaissons actuellement un retour du balancier. Mais, si nous n'y prenons garde, nous risquons d'occulter encore une fois la contribution d'acteurs historiques importants, l'Église et les « technocrates », en rehaussant l'importance des hommes d'affaires.

En d'autres termes, il faudra éviter de faire l'apologie de la bourgeoisie en réécrivant l'histoire du Québec. Que les milieux d'affaires soient ou non le moteur actuel de la société québécoise ne doit pas orienter nos recherches historiques outre mesure. Depuis que nous savons qu'une bourgeoisie francophone influente a émergé dans les années 1970 et 1980, il est évident que l'on examine le passé d'une façon différente. Nous sommes amenés, par exemple, à nous demander ce qu'a été la contribution des hommes d'affaires francophones à la Révolution tranquille. Mais la réalité contemporaine ne doit pas prédéterminer les réponses que l'on obtiendra. Il faudra donc résister à la tentation de faire d'eux les nouveaux héros de l'histoire du Québec.

Cette recherche adopte comme postulat général que le Québec est une société hétérogène aux points de vue social et idéologique, ce qui la rend propice aux conflits sociaux. Les cycles économiques peuvent atténuer ces conflits, tout comme la montée en force d'un nouveau groupe social. Mais, puisqu'aucun consensus ne peut durer dans une société pluraliste, les différences idéologiques réapparaissent nécessairement, tout comme les conflits sociaux.

L'objet de cette étude est l'idéologie des milieux d'affaires francophones du Québec, telle qu'elle apparaît dans le discours de deux associations d'hommes d'affaires. La Chambre de commerce de Montréal, créée en 1887 par des membres dissidents du Montreal Board of Trade, et qui a tout récemment absorbé cette dernière, regroupe un vaste éventail d'entrepreneurs. L'Association professionnelle des industriels, fondée en 1943 par le père jésuite Émile Bouvier, se définissait comme porte-parole du patronat. En 1966, elle devint le Centre des dirigeants d'entreprise et fut

Voir Jocelyn Létourneau, «Québec d'après-guerre et mémoire collective de la technocratie», Cahiers internationaux de sociologie, vol. XC, janvierjuin 1991, p. 67-87.

Introduction 13

supplantée par sa propre créature, le Conseil du patronat du Québec, à partir de 1969. Le cadre chronologique de cette étude est déterminé par la constitution de l'API en 1943 et celle du CPQ en 1969.

L'hypothèse générale de ce travail est que, dans le Québec d'aprèsguerre, ces associations ont véhiculé des visions différentes de l'organisation sociopolitique du Québec. Le courant de pensée libéral, représenté par la Chambre de commerce, diffusait une vision individualiste des rapports entre la société et l'État: les individus étaient libres de s'organiser en associations diverses pour faire valoir leur point de vue auprès des autres groupes et du gouvernement. Au contraire, l'Association professionnelle des industriels propageait un message corporatiste: les individus devaient être encadrés dans des structures de représentation correspondant à leurs occupations ou à leurs fonctions, et ces corps intermédiaires devaient exercer un pouvoir de gestion, qu'ils pouvaient ou non partager avec l'État. Cela tend à démontrer qu'il n'y avait pas d'unanimité idéologique au Québec, même au sein des milieux d'affaires francophones.

Ainsi, entre 1943 et 1969, les milieux d'affaires francophones n'auraient pas été homogènes, pas plus d'ailleurs que la société québécoise dans son ensemble. Deux cultures politiques représentées par deux groupes d'affaires auraient résisté plus de vingt-cinq ans à des pressions économiques, sociales et politiques. L'avènement du Conseil du patronat n'a réussi à faire disparaître ni les deux courants de pensée ni leurs véhicules organisationnels.

Mais, avant d'entrer dans les détails, deux opérations préliminaires sont nécessaires pour aider à la compréhension du développement de cette thèse et en préciser la portée. Dans un premier temps, il faut faire un survol de certaines études importantes sur le patronat, le corporatisme, le libéralisme et le néolibéralisme au Québec. En deuxième lieu, il faut formuler des hypothèses de travail, tout en définissant les concepts ainsi que les éléments théoriques qui seront utilisés durant la démonstration qui suivra, car les unes comme les autres guideront le lecteur jusqu'à la conclusion.

A) HISTORIOGRAPHIE

Le traitement accordé à un sujet historique a toujours été intimement lié à la conjoncture dans laquelle l'historien a travaillé. Immédiatement après la Révolution tranquille, on a beaucoup écrit sur les luttes conduisant à la modernisation de la société québécoise et aux nouvelles formes

d'intervention de l'État dans les années 1950 et au début des années 1960³. Puis, les intellectuels de gauche, poussés par la radicalisation des milieux syndicaux, ont contesté les réformes de la Révolution tranquille, les assimilant quelquefois à un complot fomenté par la bourgeoisie⁴. Finalement, la présence d'une nouvelle classe d'affaires francophone a redéfini le programme de travail des historiens et altéré les prémisses de leurs recherches: partout on cherche un Québec libéral⁵.

L'idéologie libérale est généralement associée au monde des affaires, un milieu individualiste. On a d'ailleurs trop souvent tendance à étudier les individus et leurs empires, ce qui empêche d'apprécier globalement l'idéologie ou les idéologies des hommes d'affaires. Pour ce faire, il faut chercher des tendances, et cela est plus facile en étudiant les associations d'hommes d'affaires, car c'est là que se cristallisent leurs idées.

Les groupes d'affaires

On doit à Jean-Charles Falardeau d'avoir reconnu l'émergence d'une bourgeoisie canadienne-française et d'avoir appelé les chercheurs à s'intéresser au discours de leurs organisations⁶. Même si le nombre de publications à leur sujet est relativement restreint, on constate que ce champ d'études est éclaté. Si l'on exclut les études qui se limitent à faire une

^{3.} Par exemple: «Toutes ces critiques pointent en direction de l'État, de sa fonction pédagogique et législative, de son rôle d'initiative et d'information. Selon des niveaux d'intensité variable, la critique de l'État est omniprésente. Lui seul étant en situation, en raison de ses ressources et information, de dégager les priorités collectives en tenant compte de l'ensemble des besoins, des disponibilités, financières et de l'inter-relation des secteurs à moderniser. » Jean-Louis Roy, La marche des Québécois: le temps des ruptures (1945-1960), Montréal, Leméac, 1975, p. 367-368.

^{4. «}Ainsi, les politiques de l'État sont souvent le résultat d'un dialogue ou d'un compromis entre le monde des affaires et le gouvernement. [...] L'intervention soutenue de l'État de même que l'avalanche des prétendues réformes depuis 1960 n'ont eu aucun impact majeur sur la distribution du pouvoir au Québec.» Pierre Fournier, Le patronat québécois au pouvoir, 1970-1976, Montréal, Hurtubise HMH, 1979, p. 268.

^{5. «}S'il est vrai que le libéralisme radical et réformiste perdit beaucoup de son influence après la confédération, la société québécoise n'a pas été monolithique pendant plus d'un siècle. Le Québec était déjà bien moderne, en ce sens que les valeurs des gens d'affaires d'aujourd'hui étaient présentes avant 1960. [...] Même la Révolution tranquille n'a pas profondément ébranlé cette idéologie qui devait s'imposer durant les années 1970 et 1980 au point d'éliminer presque toutes les autres idéologies d'envergure, créant ainsi la seule véritable période de monolithisme idéologique dans l'histoire du Québec.» Claude Couture, Le mythe de la modernisation du Québec des années 1930 à la Révolution tranquille, Montréal, Éditions du Méridien, 1991, p. 123 et 112-113.

Jean-Charles Falardeau, «L'origine et l'ascension des hommes d'affaires dans la société canadiennefrançaise», Recherches sociographiques, vol. 6, n° 1, janvier-avril 1965, p. 44-45.

Introduction 15

typologie des associations patronales⁷, il reste une vingtaine de monographies importantes qui se subdivisent en études d'associations particulières et en études globales du patronat.

Dans le premier groupe, on retrouve surtout des descriptions de la structure ou du fonctionnement des groupes d'affaires. Le second groupe offre, en plus, la possibilité de comparaisons entre les associations particulières. L'idéologie n'est traitée comme sujet principal que par une minorité d'auteurs. Mais tous y touchent de façon plus ou moins importante.

Le premier groupe de monographies concerne donc des associations particulières. Leur parution suit l'ordre d'entrée en scène de ces organismes. Les premières portent sur les Chambres de commerce. Puis, on trouve des études sur l'Association professionnelle des industriels et, plus tard, sur le Conseil du patronat du Québec.

La Chambre de commerce de Québec, qui a connu un déclin parallèle à celui de l'économie industrielle de cette ville, a fait l'objet de deux études⁸. Mais il a fallu attendre 1968 pour voir paraître une première étude exhaustive des Chambres de commerce, celle de Marc Bélanger, en sociologie⁹. Influencé par les travaux de son directeur Gérald Fortin sur les différences culturelles entre les milieux urbain et rural, l'auteur voit une nette différence entre les grandes chambres de commerce, dont la Chambre de commerce de Montréal et la Chambre de commerce de la province de Québec, et les petites chambres locales. Les responsables de ces dernières

^{7.} Gérard Dion, «À propos de syndicalisme patronal», (Bulletin des) Relations industrielles, vol. 2, nº 1, 1946, p. 5; Relations industrielles, «Association et corporation», (Bulletin des) Relations industrielles, vol. 3, nº 3, 1947, p. 44-46; Gérard Dion, «Les groupements patronaux. Essai de classification», Relations industrielles, vol. 8, nº 4, 1953, p. 350-359; R. L. Asselin, Le statut juridique de l'association professionnelle patronale et ouvrière dans la province de Québec, Mémoire de maîtrise en relations industrielles, Québec, Université Laval, 1954, 125 p.; Gérard Dion, «Corps intermédiaires: groupes de pression ou organismes administratifs?», Relations industrielles, vol. 19, nº 4, 1964, p. 463-475; ministère du Travail du Québec, «Associations patronales dans le Québec», Québec-Travail, vol. 2, nº 2, février 1966, p. 14-16; Julien Bauer, «Patrons et patronat au Québec», Revue canadienne de science politique, vol. 9, nº 3, septembre 1976, p. 473-491. Jusqu'à 1964, il s'agissait souvent de voir comment les syndicats patronaux pouvaient s'insérer dans l'organisation corporatiste de la société.

Claude Marier, Le déclin de la Chambre de commerce de Québec, 1925-1945, Mémoire de maîtrise en sciences commerciales, Québec, Université Laval, 1949, 75 p., et Fernand Ouellet, Histoire de la Chambre de commerce de Québec, 1809-1959, Québec, Centre de recherches de la Faculté de commerce, Université Laval, 1959, 105 p.

Marc Bélanger, L'association volontaire: les cas des Chambres de commerce, Thèse de doctorat en sociologie, Québec, Université Laval, 1968, 447 p. On trouvera un résumé de cette thèse dans «Les Chambres de commerce: groupes de pression ou coopératives de développement», Recherches sociographiques, vol. 9, n° 1-2, janvier-août 1968, p. 8-5113.

percevraient leurs organisations plus comme des coopératives de développement, tandis que ceux des «grandes chambres» verraient leurs groupes comme des organismes défendant les hommes d'affaires. C'est également l'avis du politologue Raymond Hudon qui publiait, en 1976, une importante étude de l'idéologie de la Chambre de commerce de la province de Québec (CCPQ)¹⁰. Pour lui, il ne fait aucun doute que les intérêts des membres des chambres de commerce sont assimilés à ceux de la classe capitaliste dirigeante.

Cet avis n'est pas partagé par l'auteur de l'histoire officielle de la Chambre de commerce de Montréal (CCDM), parue à l'occasion du centenaire de cette dernière, en 1987¹¹. La CCDM y est dépeinte comme une association de citoyens entreprenants qui font la promotion du développement «économique, social et civique» de la ville de Montréal, et plus particulièrement du commerce canadien-français. On y relate également comment l'histoire de la Chambre a épousé celle du Québec, et comment la CCDM a souvent été l'instigatrice de progrès importants dans les établissements québécois. Elle a, par exemple, suscité la création de l'École des hautes études commerciales.

Cette prétention a reçu l'aval de Fernande Roy dans sa thèse sur la CCDM déposée en 1986 et publiée en 1988¹². Il s'agissait là de la première véritable recherche historique sur l'idéologie des milieux d'affaires francophones. L'auteure y faisait la démonstration de l'existence d'un puissant courant de pensée libéral au tournant du xxe siècle, ce qui contredisait l'orthodoxie historiographique d'alors, mais confirmait du même coup les intuitions d'un nombre croissant d'historiens. Madame Roy eut un certain nombre d'émules, parmi lesquels il faut compter Omer Plouffe, dont le mémoire de maîtrise sur la Chambre de commerce de Montréal portait uniquement sur la première décennie suivant la Deuxième Guerre mondiale, mais partageait l'avis des deux études précédentes sur la nature

Raymond Hudon, La défense d'intérêts économiques au nom de la défense d'un système: la culture politique de la Chambre de commerce, Québec, Département de science politique, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1976, 2 vol., 990 p.

Chambre de commerce de Montréal, Un siècle à entreprendre. La Chambre de commerce de Montréal, 1887-1987, Montréal, Libre Expression, 1987, 191 p. La rédaction de ce livre est attribuée au journaliste Dominique Clift.

^{12.} Fernande Roy, Le libéralisme au Québec: l'idéologie des milieux d'affaires francophones à Montréal, 1881-1914, Thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal, 1986, 559 p., et Fernande Roy, Progrès, harmonie, liberté: le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle, Montréal, Boréal, 1988, 301 p.

Introduction 17

libérale, mais pas exclusivement patronale, de ce groupe d'affaires¹³. De plus, Plouffe détecte durant cette période les premières expressions du néolibéralisme à la Chambre de commerce.

L'Association professionnelle des industriels (API), fondée en 1943, eut droit à sa première monographie dès 1954, un mémoire de maîtrise en relations industrielles¹⁴. L'auteur, Yvan Senécal, cherchait à cerner les origines chrétiennes et la structure de l'organisme, dans le but de définir sa place dans la typologie des groupes d'affaires de l'époque. Il était influencé en cela par l'abbé Gérard Dion.

On s'est longtemps désintéressé de l'API, au profit de son rejeton, le Conseil du patronat du Québec, sur lequel on reviendra plus loin. Hormis quelques passages du livre de Jean-Louis Roy cité plus haut et d'une remarque de G.-Raymond Laliberté¹⁵, ce n'est qu'à la fin des années 1980 qu'on a dépoussiéré le dossier de l'API. Michèle Champagne relate l'évolution de la pensée patronale chrétienne sur la participation des ouvriers à la gestion des entreprises, un débat qui a secoué le syndicalisme chrétien de la fin des années 1940 au début des années 1950¹⁶. Toutefois, c'est à Louise Leblanc que l'on doit d'avoir donné un traitement plus global à l'idéologie de cette association, en examinant ses prises de position entre 1956 et 1966¹⁷. L'auteure constate que l'API a abandonné son nationalisme conservateur pour accepter la plupart des réformes de la Révolution tranquille. Mais elle note quelques divergences entre l'API et la CCDM: contrairement à cette dernière, l'API croyait que l'État fédéral devait s'occuper de l'économie, et le provincial, du social.

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ), qui est officiellement entré en fonction en 1969, a fait l'objet de trois monographies. En 1977, Laval Tremblay a produit un mémoire en science politique sur le CPQ tel

Omer Plouffe, Analyse idéologique de la Chambre de commerce du district de Montréal (1945-1955),
 Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1987, 159 p.

Yvan Senécal, L'Association professionnelle des industriels ou une association patronale chrétienne dans l'entreprise, Mémoire de maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal, 1954, 222 p.

Voir Roy, La marche des Québécois..., op. cit., p. 64-181, 188-189 et 367; G.-Raymond Laliberté, «Dix-huit ans de corporatisme militant. L'École sociale populaire de Montréal, 1933-1950», Recherches sociographiques, vol. XXI, nºs 1-2, janvier-août 1980, p. 64.

Voir Michèle Champagne, «L'Association professionnelle des industriels (API) et la participation ouvrière: 1945-1965», Histoire des travailleurs et travailleuses, Bulletin du RCHTQ, vol. 13, n° 3, automne 1987, p. 51-54.

Louise Leblanc, Analyse idéologique de l'Association professionnelle des industriels (1956-1966),
 Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1988, 128 p.

qu'il se présentait à cette époque¹⁸. L'auteur y a décrit un organisme de défense des valeurs de l'idéologie libérale, qui refusait l'intervention directe du gouvernement dans l'économie, mais qui lui accordait volontiers le rôle de créer un climat favorable à l'entreprise privée.

Quelques années plus tard, Bernard Pratte a remis un mémoire de maîtrise en histoire dédié plus particulièrement à l'étude de l'idéologie du Conseil¹⁹. Pratte y faisait des constatations semblables, expliquant que le CPQ adhérait au libéralisme économique et s'opposait au courant nationaliste et socialisant des années 1960 et 1970. Mais, si l'auteur parlait d'une remise en question de la Révolution tranquille, il évoquait également un désir de participer à la concertation avec le gouvernement. N'ayant pas consulté de sources antérieures à 1970, il n'a pu apprécier la véritable genèse du Conseil du patronat qui se fit entre 1963 et 1969.

Faisant abstraction de l'étude de Tremblay, André Gagnon s'est penché sur les idées du Conseil du patronat depuis 1974²⁰. Son chapitre sur l'origine du Conseil reproduit ce qui existait dans la littérature à l'époque de la thèse de Pratte. Toutefois, son explication insiste davantage sur la montée du nationalisme comme phénomène contre lequel le patronat aurait réagi.

Bien qu'il ait été créé pour donner de la cohérence au discours patronal, le Conseil du patronat n'en a jamais obtenu le monopole. Il a coexisté et coexiste toujours avec d'autres groupes d'affaires importants qui prennent parfois directement position dans les débats publics. Entre 1967 et 1980, un grand nombre d'auteurs ont examiné les organisations patronales dans leur ensemble.

Le premier est Pierre Crépin qui, dans un mémoire de maîtrise en relations industrielles, s'est penché sur la conjoncture encore fluide des années 1960 qui a poussé le patronat à s'unifier²¹. Si l'auteur relate bien les difficultés de ce processus, son étude manque de perspective: on y prétend à nouveau que c'est dans le but de participer à la planification tripartite du

Laval Tremblay, Le Conseil du patronat du Québec: organisation et discours, Mémoire de maîtrise en science politique, Québec, Université Laval, 1977, 266 p.

Bernard Pratte, Le Conseil du patronat du Québec: rôle et idéologie 1963-1976, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1985, 147 p.

^{20.} André Gagnon, Le Conseil du patronat du Québec: orientation et idéologie de 1974 à aujourd'hui, Mémoire de maîtrise en science politique, Université d'Ottawa, 1992, 232 p. (N.B. Il ne s'agit pas du même André Gagnon qui fut le premier président intérimaire du CPQ.)

^{21.} Pierre Crépin, *Le patronat québécois et la planification économique*, Mémoire de maîtrise en relations industrielles, Québec, Université Laval, 1967, 114 p.

Introduction 19

développement économique que les associations existantes voulaient créer un Conseil. La même année, Mario Pellegrino soumet à l'École des hautes études commerciales un mémoire sur les associations patronales dans le secteur manufacturier²². À l'aide de questionnaires, l'auteur a fait une description de ces associations, de leurs rôles et des services qu'elles rendaient à leurs membres.

La première étude d'envergure sur l'évolution du patronat au Québec est le fruit des travaux de la Commission Woods du gouvernement fédéral qui a demandé une monographie à un spécialiste des relations industrielles de l'Université Laval²³. Parue en 1970, la recherche de Laurent Bélanger visait à faire le point sur les connaissances accumulées sur le patronat, à l'aide de sources documentaires et de questionnaires. Elle contient une forte composante descriptive, au point de vue tant de l'organisation que des idées. Celles-ci sont examinées sous un angle très précis – on se limite presque exclusivement à la question des relations patronales-ouvrières –, ce qui rend difficile une appréciation globale de l'idéologie du patronat. L'auteur en conclut que le patronat n'a pas réussi à élaborer de politique générale.

Après 1970, on sent une certaine influence de l'approche marxiste dans l'étude du patronat, qu'on traite maintenant en tant que classe sociale. Dans un article publié en 1976, Englebert Saint-Laurent examine les attitudes de l'API et des grandes chambres de commerce envers les travailleurs, à travers leurs publications²⁴. Après une brève description des associations en cause et de leurs origines, l'auteur amalgame leurs écrits, comme s'il s'agissait d'une seule et même organisation qui serait l'expression des milieux d'affaires francophones. Sa recherche l'amène à conclure que le patronat a principalement cherché à défendre ou à revaloriser le rôle de l'entreprise privée depuis la Deuxième Guerre mondiale.

La perspective marxiste est plus explicite dans l'étude de Christian Payeur, sur les groupes d'affaires et la question nationale, que dans celles de Pierre Fournier, sur l'influence du patronat sur le gouvernement du

^{22.} Mario Pellegrino, *L'importance, les structures et le rôle des associations patronales au Québec*, Mémoire de maîtrise (HEC), Université de Montréal, 1967, 92 p.

^{23.} Laurent Bélanger, Évolution du patronat et ses répercussions sur les attitudes et pratiques patronales dans province de Québec, Équipe spécialisée en relations de travail (sous l'égide du Bureau du Conseil privé), étude n° 14, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970, 115 p.

Engelbert Saint-Laurent, «Les milieux d'affaires et les travailleurs», dans Jean Hamelin et Fernand Harvey (dir.), Les travailleurs québécois, 1941-1971, Québec, Institut supérieur des sciences humaines, 1976, p. 515-547.

Québec, ou de Jacques Hamel, sur les réseaux d'affaires, publiées presque en même temps²⁵. Mais le postulat de l'hégémonie du patronat sur l'appareil politique et sur les autres groupes sociaux se retrouve également dans ces dernières.

L'intérêt de la thèse de Payeur réside dans son explication de la persistance du fractionnement du patronat: les différentes fractions de la bourgeoisie ont des intérêts divergents en ce qui concerne la question nationale. La thèse de Fournier, réalisée surtout à partir d'entrevues et de questionnaires, cherche à cerner comment le patronat exerce son influence privilégiée. Elle a comme objectif de jeter la lumière sur le «lien occulte» qui le lie au gouvernement après 1970, malgré la relative autonomie de l'État. Elle pose cette relation comme donnée, avec peu d'égards pour l'évolution historique. Enfin, l'étude d'Hamel englobe ces deux perspectives, tout en insistant davantage sur l'expression publique des idées par ces associations. Le lobbyisme secret du patronat serait donc appuyé par de la «propagande»: il se doublerait d'une action de pression dans l'arène publique.

L'historiographie des groupes d'affaires est donc éclatée. Certains auteurs s'intéressent à la structure des organisations ou à la cohésion patronale. D'autres se concentrent sur leur idéologie. Certains se risquent à faire les deux à la fois. Par ailleurs, à côté de monographies d'associations particulières, on trouve une littérature sur le patronat dans son ensemble.

En ce qui concerne l'idéologie des milieux d'affaires, deux problèmes se présentent. Ils sont tous deux issus de l'absence d'une perspective comparée. Dans plusieurs études, on tend à généraliser l'idéologie du patronat à partir d'une seule organisation. À d'autres moments, on fait l'amalgame du discours des diverses associations, croyant que la somme de ces parties constitue une idéologie. Avec de rares exceptions, cette idéologie reprend le credo antiétatiste et antisyndical du libéralisme classique. Cela se vérifie dans presque tous les cas, peu importe le groupe étudié ou la période considérée.

Mais la réalité est-elle si simple? Les milieux d'affaires sont-ils uniformément libéraux? Pour en savoir plus, il faudrait comparer plusieurs groupes d'affaires en oubliant, autant que possible, les études antérieures

^{25.} Christian Payeur, Les groupes d'affaires et la question nationale, Mémoire de maîtrise en science politique, Québec, Université Laval, 1979, 183 p.; Pierre Fournier, Le patronat québécois au pouvoir, op. cit.; et Jacques Hamel, Les cultures politiques au Québec, tome I: «Le réseau syndical; le réseau patronal », Québec, Département de science politique, Université Laval, Notes et travaux de recherche, n° 13, mai 1980, 228 p.

Introduction 21

pour remonter aux sources. En outre, il faudrait vérifier l'hypothèse d'une hétérogénéité des groupes d'affaires.

On a si longtemps opposé le pouvoir clérical au pouvoir capitaliste qu'il serait difficile d'imaginer des hommes d'affaires clérico-nationalistes. C'est peut-être là que réside l'erreur. Dans la sphère politique, l'idéologie libérale ne s'oppose pas nécessairement à l'idéologie clérico-nationaliste, puisque toutes les deux sont conservatrices et antiétatistes. C'est au corporatisme, un courant de pensée négligé dans l'historiographie québécoise, que l'on doit opposer le libéralisme afin d'apprécier les oppositions idéologiques au sein des milieux d'affaires.

Le corporatisme et le néo-corporatisme

Au Québec, le corporatisme moderne tire son origine dans la doctrine sociale de l'Église. Il personnifie la réaction d'une partie influente des élites cléricales du Québec à la crise économique des années 1930 et à la naissance du socialisme dans l'ouest du Canada. Il se voulait une solution de rechange au capitalisme et au socialisme²⁶.

En 1933, l'École sociale populaire, une organisation jésuite d'éducation sociale, publiait un manifeste intitulé *Pour la restauration sociale au Canada*. Le *Programme de restauration sociale* fut publié l'année suivante. En 1936, les Semaines sociales du Canada tinrent leur quatorzième congrès sur ce thème, dans la foulée des Semaines sociales de France²⁷. Pendant très longtemps, ce sujet fut abordé surtout par des hommes d'Église et d'autres propagandistes du mouvement²⁸.

^{26.} Voir Gérard Dion, Doctrine sociale chrétienne, Québec, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1943, 101 p.; et les brochures suivantes de l'École sociale populaire (ESP) et de l'Institut social populaire (ISP): S.S. Pie XI, Encyclique « Quadragessimo Anno », ESP nº 210-211, 1931, 64 p.; abbé Philippe Perrier, L'Encyclique « Quadregessimo Anno », ESP nº 241, 1934, 32 p.; La Doctrine sociale de l'Église et la C.C.F., ESP nº 242, 1934, 31 p.; et Les Encycliques sociales, ISP nº 424, 1949, 32 p.

^{27.} Esdras Minville et collab., Pour la restauration sociale au Canada, ESP n[∞] 232-233, 1933, 64 p.; Joseph-Papin Archambault, La Restauration de l'ordre social, Éditions de l'École sociale populaire, 1934, 106 p.; Albert Rioux et collab., Le Programme de restauration sociale expliqué et commenté, ESP n[∞] 239-240, 1934, 64 p.; Nos évêques, La Restauration sociale, ESP n[∞] 328, 1941, 32 p.; Semaines sociales de France, L'organisation corporative, rapport de la 27^c session (Angers), Lyon, Chroniques sociales de France, 1935, 637 p.; et Semaines sociales du Canada, L'organisation professionnelle, rapport de la 14^c session (Trois-Rivières), Montréal, Bellarmin, 1936, 392 p.

Voir Esdras Minville, Comment établir l'organisation corporative au Canada, ESP n° 272, 1936,
 p.; Maximilien Caron, La Corporation professionnelle, ESP n° 306, 1939, 32 p.; F.-A. Angers,
 L.-M. Gouin et collab., Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative, ESP n° 312, 1940, 32 p.;

Le corporatisme clérical québécois n'était pas politique. C'était un corporatisme social, c'est-à-dire qu'il cherchait à organiser la société en dehors de l'État. En dépit de cela, les aspects corporatistes du «programme de restauration sociale » furent incorporés dans le programme politique de l'Action libérale nationale pour ensuite être repris dans le discours de Duplessis²⁹.

Après la Deuxième Guerre mondiale, les corporatistes ont préféré parler «d'organisation professionnelle» plutôt que de «corporation», parce que le corporatisme était devenu tabou³⁰. L'espoir du corporatisme reposait désormais sur les syndicats patronaux et ouvriers, de même que sur la multiplication des comités paritaires chargés de gérer les conventions collectives dans certains secteurs³¹.

Au début des années 1960, l'interventionnisme étatique et les politiques libérales en matière de relations de travail ont dérouté les théoriciens de l'organisation professionnelle. Ces derniers ont dû se résoudre à réchapper l'idée corporatiste sous la forme de « corps intermédiaires » suffisamment forts pour assurer « une plus grande paix sociale, [...] un meilleur fonctionnement de la démocratie » et devenir « un remède efficace aux

- Maximilien Caron, L'Organisation corporative au service de la démocratie, ESP n° 347, 1942, 32 p.; et R. P. Émile Bouvier, L'organisation corporative est-elle réalisable au Québec?, ISP n° 478, 1955, 32 p.
- André-J. Bélanger, L'apolitisme des idéologies québécoises: le grand tournant de 1934-1936, Québec,
 Presses de l'Université Laval, 1974, p. 316 et 319; et Paul-André Linteau et collab., Histoire du Québec contemporain: le Québec depuis 1930, Montréal, Boréal, p. 109-110.
- 30. Voir Pierre Harvey, «L'organisation corporative dans la province de Québec », L'Actualité économique, vol. 29, n° 3, octobre-décembre 1953, p. 411-433; Commission sacerdotale d'études sociales, L'organisation professionnelle dans le Québec, Compte-rendu des journées sacerdotales d'études sociales 1945 et 1946, Saint-Hyacinthe, 1949, 36 p.; Marcel Clément, L'organisation professionnelle, ISP n° 431, 1950, 32 p.; Richard Arès, Capitalisme, syndicalisme et organisation professionnelle, ISP n° 463, 1953, 32 p. La corporation est une association d'artisans ou de professionnels regroupés pour réglementer leur secteur d'activité. Dans la doctrine du corporatisme social, il désigne un corps public qui servirait à réglementer un secteur de l'activité économique. Dans une forme achevée de corporatisme, les corporations seraient coiffées d'une chambre législative corporative. L'organisation professionnelle est le nom donné à la corporation dans la doctrine corporatiste sociale au Québec. C'est l'idéal vers lequel devaient travailler les syndicats patronaux et syndicaux.
- 31. Voir Gérard Hébert, «Nature et histoire de la Loi de la convention collective», Décrets et comités paritaires, Montréal, Bellarmin, 1964, p. 9-25 qui brosse, pour le compte de l'Association professionnelle des industriels, un portrait juridique de cette loi dans le but de souligner l'immobilisme des gouvernements depuis 1946. Pour sa part, Céline Saint-Pierre établit le lien entre l'idéologie corporatiste, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada et cette loi, dans «Idéologie et pratiques syndicales dans les années '30: la loi de l'extension juridique des conventions collectives», Sociologie et sociétés, vol. 7, n° 2, novembre 1975, p. 5-32.

inconvénients de la socialisation et de l'emprise croissante de l'État³²». Comme celui de 1936, le corporatisme de 1964 était donc essentiellement réactionnaire. Mais ce dernier fut rapidement supplanté par le néo-corporatisme.

Au Québec, le corporatisme a été traité d'abord comme un épiphénomène, comme une variante marginale de l'idéologie clérico-nationaliste qui n'aurait pas survécu à la Seconde Guerre mondiale³³. Cependant, on doit à Clinton Archibald et A. Brian Tanguay, deux étudiants du professeur Khayyam Z. Paltiel de la Carleton University, d'avoir redonné de l'importance à ce courant idéologique dans l'histoire du Québec. En 1977, Paltiel écrivait avec Archibald un article associant la disparition du corporatisme au processus de modernisation et de laïcisation du Québec³⁴. Mais la mise sur pied de sommets socioéconomiques par le gouvernement du Québec leur fit aussitôt émettre une hypothèse toute différente: celle de la persistance du courant corporatiste au Québec.

En 1983, Archibald publiait sa thèse de doctorat sous le titre *Un Québec corporatiste?* L'année suivante, Tanguay se penchait sur le néocorporatisme du premier gouvernement du Parti québécois dans un article extrait de son mémoire de maîtrise³⁵. Ces auteurs ont en commun d'avoir réhabilité le corporatisme en tant que concept analytique et d'avoir tenté

^{32.} Richard Arès, «L'État et les corps intermédiaires», L'État et les corps intermédiaires, rapport de la 39° session (Québec) des Semaines sociales du Canada, Montréal, Bellarmin, 1964, p. 7. Voir aussi Semaines sociales du Canada, Planification économique et organisation professionnelle, rapport de la 38° session (Montréal), Montréal, Bellarmin, 1962, 145 p., et Syndicalisme et organisations professionnelles, rapport de la 37° session (Trois-Rivières), Montréal, Bellarmin, 1960, 242 p. Les corps intermédiaires, quelquefois appelés corps publics, sont des groupes sociaux organisés qui font le lien entre l'individu et l'État. Dans une société consensuelle, ils sont à la recherche du bien commun. Dans une société politisée (conflictuelle), ils cherchent la satisfaction de leurs intérêts. Ils deviennent donc des groupes d'intérêt.

^{33.} Voir André-J. Bélanger, L'apolitisme des idéologies québécoises, op. cit., p. 304-327; F.J. Frigon, «Catholicism and Crisis: L'École sociale populaire and the Depression in Quebec, 1930-1940», Revue de l'Université d'Ottawa, vol. 45, n° 1, janvier-mars 1975, p. 54-70; et G.-Raymond Laliberté, «Dix-huit ans de corporatisme militant», loc. cit.

Clinton Archibald et Khayyam Z. Paltiel, «Du passage des corps intermédiaires aux groupes de pression: la transformation d'une idée illustrée par le Mouvement coopératif Desjardins», Recherches sociographiques, vol. 18, n° 1, 1977, 59-91.

^{35.} Clinton Archibald, Un Québec corporatiste?, Hull, Éditions Asticou, 1983, 429 p.; A. Brian Tanguay, «Concerted Action in Quebec, 1976-1983: Dialogue of the Deaf», dans Alain-G. Gagnon (dir.), Quebec: State and Society, Toronto, Methuen, 1984, p. 365-385. Ces deux auteurs ont également été inspirés par les travaux de Leo Panitch. Voir «Corporatism in Canada», Studies in Political Economy, n° 1, printemps 1979, p. 43-92.

de le dépouiller de sa connotation péjorative³⁶. Mais, dans ses écrits ultérieurs, Archibald liera le corporatisme avec les tentatives des nationalistes et des néonationalistes de créer une hégémonie sociale au Québec³⁷.

L'étude de Tanguay concluait que la concertation était impossible au Québec en raison de «l'attitude de confrontation traditionnelle des "partenaires sociaux" de la province». Par contre, celle d'Archibald semblait avoir pour but de démontrer la nature corporatiste de la société québécoise. Or, malgré son titre et sa méthode, il n'en est rien:

Nous avons donc cherché à prouver qu'il y a toujours existé au Québec des traits, des tendances, à essence corporatiste. À la fois dans le monde des idées et dans la pratique des divers schèmes d'aménagement sociopolitique. Répétons-le: nous ne disons pas que le Québec a toujours été une société corporatiste, mais que les facteurs ayant entraîné une certaine cohésion sociale, puis politique, étaient d'inspiration corporatiste³⁸.

La principale contribution de ces auteurs est d'avoir reconnu un courant idéologique important et négligé. Mais le travail de Tanguay se limitait à la période 1976-1983, tandis que celui d'Archibald était exploratoire, puisant dans des études ou des sources imprimées. L'hypothèse de l'existence d'un courant corporatiste reste à être soutenue par des sources manuscrites.

Ces deux études eurent relativement peu d'effet sur l'historiographie québécoise³⁹. Cela s'explique par deux raisons. En premier lieu, ces recherches avaient été réalisées en science politique et débordaient sur la période contemporaine. Mais la plus importante est que la thèse d'Archibald allait à contre-courant de l'historiographie de cette époque. En effet, au début des années 1980, les historiens étaient à la recherche des valeurs libérales présentes au sein de la société québécoise, dans le but d'infirmer la thèse du monolithisme idéologique d'avant la Révolution tranquille.

^{36.} Lors d'un colloque tenu en Belgique, Paltiel et Archibald ont été accusés d'associer le Parti québécois au fascisme et au nazisme parce qu'ils avaient employé le concept de corporatisme pour le désigner. «L'évolution de l'idée corporatiste au Canada», Études canadiennes, numéro spécial, Actes du colloque de Mons, 24-26 avril 1978, 1979, p. 61-80.

 [«]Corporatist Tendencies in Quebec», dans Alain-G. Gagnon (dir.), Quebec: State and Society, op. cit., p. 353; «La représentation des intérêts: les schémas corporatistes au Canada», dans Alain-G. Gagnon et A. Brian Tanguay, La juste démocratie: mélanges en l'honneur de Khayyam Zev Paltiel, Ottawa, Carleton University Press, 1992, p. 309.

Tanguay, «Concerted Action in Quebec», loc. cit., p. 367, et Archibald, Un Québec corporatiste?, op. cit., p. 271.

^{39.} On a retenu la thèse de l'épiphénomène. Voir Jean-Guy Genest, «Le corporatisme au Québec», Saguenayensia, vol. 30, n° 3, juillet-septembre 1988, p. 14-19.

Le libéralisme

Dans les années 1980 et 1990, l'attention de plusieurs historiens s'est portée sur les facteurs économiques structurels dans l'histoire du Québec. Parmi ceux-ci, on retrouve Paul-André Linteau et Jean-Claude Robert, co-auteurs avec René Durocher d'une synthèse de l'histoire du Québec qui fait autorité⁴⁰. Avec d'autres historiens de la même génération, dont leur ouvrage reflétait les travaux, ils ont complètement renversé l'équation traditionnelle de l'historiographie québécoise. Comme principaux facteurs explicatifs de l'histoire du Québec, les particularités culturelles y cèdent le pas aux grands phénomènes socioéconomiques tels que l'industrialisation et l'urbanisation.

Ces auteurs ont également souligné la convergence entre l'histoire du Québec et celle des autres sociétés occidentales. Grâce à cette nouvelle interprétation de l'histoire, le Québec devient une société « normale ». Par comparaison aux approches antérieures de l'histoire du Québec, qui postulent qu'une « grande noirceur » a précédé la Révolution tranquille, on la considère comme une « interprétation révisionniste 41 ».

Le point saillant de cette réinterprétation est l'affirmation qu'un fort courant de pensée libéral classique existait en plus de l'idéologie clériconationaliste déjà bien connue. L'approche révisionniste a relancé l'étude du libéralisme québécois, longtemps confinée à l'étude de la montée du mouvement des patriotes et du déclin du «rougisme».

Cependant, le livre de Linteau et ses collaborateurs ne se contente pas d'affirmer le pluralisme idéologique au Québec. Il défend une thèse selon laquelle le libéralisme aurait été dominant depuis le tournant du xxe siècle⁴². Dans le sillage de cette thèse du «libéralisme triomphant», d'autres auteurs ont eu tendance à exagérer la force relative du libéralisme dans l'histoire du Québec. Par exemple, Claude Couture parle de «l'influence, profonde sur la société québécoise, de ces libéraux modérés et le contrôle du Québec qu'ils ont assuré ou transmis pendant la première

^{40.} Paul-André Linteau et collab., Histoire du Québec contemporain, 2 tomes: De la confédération à la crise, Montréal, Boréal, 1979 et Le Québec depuis 1929, 1986, 739 p. La même approche est adoptée par Brian Young et John A. Dickinson, dans A Short History of Quebec: A Socio-Economic Perspective, Mississauga, Ont., Copp Clark Pitman, 1988, 306 p.

^{41.} Rudin, «La quête d'une société normale», loc. cit., p. 11-15.

^{42.} Voir Fernande Roy, Progrès, harmonie, liberté, op. cit., p. 29-38.

moitié du xx^e siècle. L'un des instruments de cette domination a été la presse à grand tirage⁴³ ».

Dans son ouvrage sur les milieux d'affaires francophones, Fernande Roy ne se prononce pas sur la domination du libéralisme ou du clériconationalisme. Elle estime que «l'état de l'historiographie ne permet pas de trancher». Elle préfère entreprendre la démonstration de l'existence du libéralisme au Québec au début du xxe siècle. Cela fait, elle nous met en garde de conclure trop vite: «Libéralisme dominant ou triomphant au tournant du xxe siècle? Cela reste à voir⁴⁴. » Cela autorise Ronald Rudin à la classer parmi les «post-révisionnistes» qui cherchent à établir l'équilibre entre l'ancienne orthodoxie, qui niait l'existence du libéralisme, et la nouvelle, qui donne au libéralisme plus d'importance qu'il en a eu dans l'histoire du Québec⁴⁵. Mais depuis, Fernande Roy a fait le saut dans l'école révisionniste:

Les idées libérales sont présentes dans la société québécoise depuis la fin du xVIII^e siècle; elles s'enracinent au fur et à mesure que l'on avance dans le siècle suivant et elles dominent au xx^e siècle⁴⁶.

Même si elle a très bien réussi à prouver l'existence du libéralisme dans l'histoire du Québec, la littérature sur ce courant idéologique n'en souffre pas moins de quelques lacunes. La première est évidemment que la domination du libéralisme par rapport au clérico-nationalisme est postulée, mais pas clairement démontrée. Mais il n'appartient pas au présent ouvrage de résoudre ce problème pour le début du xx° siècle.

Le second problème concerne le lien que bien des auteurs ont fait entre les milieux d'affaires et l'idéologie libérale en citant à l'appui des journalistes et des politiciens libéraux. Il semble donc que, pour eux, l'idéologie libérale soit aussi présente dans d'autres classes de la société. Mais comment aurait-elle été diffusée de la classe bourgeoise aux classes moyennes? Dans la conclusion de son étude sur la Chambre de commerce, Fernande Roy aborde ce problème en faisant référence à la circulation de gens d'affaires dans différents milieux et différentes associations. Elle affirme qu'en définitive «le libéralisme n'est sûrement pas au Québec une idéologie réservée à la communauté d'affaires francophone de Montréal⁴⁷ ».

^{43.} Couture, Le mythe de la modernisation du Québec, op. cit., p. 31.

^{44.} Roy, Progrès, harmonie, liberté, op. cit., p. 37, 41 et 283.

^{45.} Rudin, «Revisionism and the Search for a Normal Society», loc. cit., p. 54-55.

^{46.} Fernande Roy, Histoire des idéologies au Québec, Montréal, Boréal, 1993, p. 115.

^{47.} Roy, Progrès, harmonie, liberté, op. cit., p. 275-281. Citation à la page 277.

Il faut rappeler, en effet, que la Chambre de commerce de Montréal n'était pas composée que de propriétaires d'entreprises.

De plus, si l'auteure a bien démontré le lien qu'il y avait entre la Chambre de commerce et le libéralisme, elle ne l'a pas fait pour l'ensemble des hommes d'affaires du Québec. Ceux de l'extérieur de Montréal sont exclus d'emblée de son étude. De plus, puisque la Chambre de commerce est une association libre, rien ne prouve qu'elle ait exprimé l'idéologie de l'ensemble des hommes d'affaires francophones. Ainsi, le lien entre le monde des affaires francophone et le libéralisme reste à établir avec certitude.

Par ailleurs, la question de la domination de l'idéologie libérale et celle de sa diffusion entre les groupes au début du siècle renvoient au thème de la domination d'une classe ou d'un groupe sur la société à tout moment de l'histoire québécoise. Qu'en est-il du quart de siècle qui suivra la Seconde Guerre mondiale?

Le néolibéralisme

Comme d'autres historiens, Fernande Roy a parlé d'un «large consensus autour du néolibéralisme» menant à la Révolution tranquille⁴⁸. Plusieurs groupes auraient donc été porteurs, dans la société québécoise, de cette nouvelle forme libéralisme. Il convient donc de se demander quels groupes ont véhiculé et diffusé ce néolibéralisme, l'idéologie dominante de la Révolution tranquille.

Les changements institutionnels survenus dans les années 1960 ont entraîné une remise en question globale des perceptions de l'évolution récente de la société québécoise. Cette réflexion a touché les sociologues avant d'atteindre les historiens.

La plupart des auteurs se sont entendus sur l'apparition de l'idéologie néolibérale au cours des années 1950. Plusieurs ont associé la montée du néolibéralisme à un phénomène de génération⁴⁹. Mais, au juste, quels ont été les principaux porte-paroles de cette idéologie au Québec, et quels étaient leurs objectifs? C'est ici qu'émergent les principales divergences entre les analystes.

^{48.} Roy, Histoire des idéologies au Québec, op. cit., p. 108.

^{49.} Par exemple Louis Balthazar, Bilan du nationalisme au Québec, Montréal, L'Hexagone, 1986, 212 p.

On peut distinguer quatre approches du néolibéralisme: pluraliste, moderniste, marxiste et révisionniste. Pour les uns, les groupes de pression étaient le moteur des réformes de la Révolution tranquille. Pour les autres, c'était la « nouvelle classe moyenne ». Pour d'autres encore, la « bourgeoisie » en était l'instigateur et le principal bénéficiaire. Enfin, un dernier groupe considérait que les réformes étaient le résultat d'une idéologie partagée par plusieurs éléments de la société. Dans tous les cas, on postulait que le Québec francophone n'était pas une société monolithique.

La première prise de conscience de la nature pluraliste du champ idéologique québécois est survenue au début des années 1960 au moment où le gouvernement du Québec a commencé à solliciter l'avis des associations privées au sujet de ses réformes⁵⁰. On avait pourtant eu un avant-goût de l'émergence des groupes d'intérêt dans la société québécoise durant les audiences de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (commission Tremblay) entre 1953 et 1956, mais cela avait été peu remarqué⁵¹.

L'intérêt pour l'étude des groupes de pression dans la société québécoise est venu de deux sources. La première fut l'Institut canadien des affaires publiques (ICAP) dont le congrès de 1962 se penchait sur «le rôle de l'État». Influencé par les théories pluralistes américaines, le politologue Léon Dion y présenta une communication sur le rôle des groupes de pression dans le processus politique⁵². Quelques années plus tard, il rendit compte avec brio de ce phénomène dans une monographie sur la loi créant

^{50.} L'interaction grandissante entre les acteurs privés et publics est une caractéristique du changement du rôle de l'État, et cela entraîne la transformation des associations existantes en groupes d'intérêt et de pression. Voir Khayyam Z. Paltiel, «The Changing Environment and Role of Special Interest Groups», Canadian Public Administration, vol. 25, n° 2, été 1982, p. 198, ainsi que Clinton Archibald et Khayyam Z. Paltiel, «Du passage des corps intermédiaires aux groupes de pression», loc. cit.

^{51.} Des études sociologiques ultérieures ont détecté le phénomène de déconfessionnalisation des groupes locaux au Québec: «Ce sont les individus qui seuls ou en groupe décident de former des associations, des mouvements à buts précis et définis. » Céline Saint-Pierre, Étude des associations volontaires dans une communauté canadienne-française, Mémoire de maîtrise en sociologie, Université de Montréal, 1963, p. 66.

Léon Dion, «Groupes de pression et processus politique», dans André Raynauld, Le rôle de l'État, Montréal, Les Éditions du Jour, 1962, p. 123-132.

le ministère de l'Éducation du Québec⁵³. Il écrivit ensuite un manuel théorique sur les groupes dans la société libérale⁵⁴.

La seconde source d'intérêt fut la réaction cléricale à la publication d'une encyclique du pape Jean XXIII. En 1961, *Mater et Magistra* a éveillé la curiosité des élites cléricales qui se sont demandé comment le nouvel interventionnisme étatique pourrait s'harmoniser avec une société formée de «corps intermédiaires». Pour tenter de répondre à leurs inquiétudes devant la multiplication des associations libres, le colloque de 1964 des Semaines sociales du Canada fut tenu sous le thème «État et corps intermédiaires⁵⁵».

L'approche pluraliste fut rapidement abandonnée au Québec parce que l'on considérait qu'elle était idéaliste et camouflait le véritable processus politique⁵⁶. Elle fut supplantée par les approches moderniste et marxiste.

D'une certaine manière, l'approche moderniste est née deux fois. C'est en juin 1960, dans la plus grande indifférence des autres sociologues québécois, qu'Hubert Guindon de l'Université de Montréal a livré sa thèse de la «nouvelle classe moyenne». Selon lui, une nouvelle classe de travailleurs intellectuels professionnels ou salariés aurait diffusé les valeurs

^{53.} Voir Léon Dion, Le bill 60 et le public, numéro thématique des Cahiers de l'ICÉA, n° 1, 1966, 128 p., et Le bill 60 et la société québécoise, Montréal, HMH, 1967, 197 p.

^{54.} Voir Léon Dion, Société et politique: la vie des groupes, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971 et 1972, 2 tomes, 616 p. Un autre exemple de l'approche pluraliste est Jean Meynaud, «Groupe de pression et politique gouvernementale au Québec», dans En collaboration, Réflexions sur la politique au Québec, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1970, p. 65-92. Ailleurs au Canada, les études des groupes furent beaucoup plus poussées. Parmi les exemples récents, on retrouve A. Paul Pross, Group Politics and Public Policy, Toronto, Oxford University Press, 1986, 343 p., et plus particulièrement William D. Coleman, Business and Politics: A Study of Collective Action, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988, 336 p.

^{55.} Semaines sociales du Canada, L'État et les corps intermédiaires. Dans la conférence d'ouverture, Richard Arès écrivait que «jamais les groupes, il faut le reconnaître, ne se sont autant multipliés, jamais ils n'ont déployé une aussi grande activité. Surgissant de partout et à propos de tout, ils font entendre leur voix sur un nombre croissant de sujets, interviennent auprès des pouvoirs publics et cherchent à influencer dans le sens de leurs propres intérêts particuliers, ou encore selon la conception qu'ils se font du bien commun », p. 9. La plupart des participants étaient laïques et cherchaient des moyens de coopération entre les groupes et l'État. Voir les contributions de Claude Ryan, «Les conditions d'une collaboration entre l'État et les corps intermédiaires », p. 23-27, de Vincent Lemieux, «La participation des corps intermédiaires au gouvernement de la société politique», p. 45-56, et de Jean-Réal Cardin, «Les implications de la participation des corps intermédiaires au sein des organismes publics », p. 94-103.

^{56.} Paltiel, «The Changing Environment and Role of Special Interest Groups», loc. cit., p. 208, et Raymond Hudon, «Les groupes et l'État», dans Gérard Bergeron et Réjean Pelletier (dir.), L'État du Québec en devenir, Montréal, Boréal Express, 1980, p. 263-264.

modernes à la source de la Révolution tranquille et occupé les cadres de la bureaucratie étatique afin d'atteindre ses objectifs. Lors d'un colloque sur «le pouvoir dans la société canadienne-française» tenu en février 1966, la revue *Recherches sociographiques* et le Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Laval redécouvraient cette approche sans en imputer la paternité à Guindon⁵⁷.

Certains auteurs ont souligné que les intellectuels de la génération d'après-guerre se seraient divisés en deux écoles, selon leurs préférences pour l'intervention économique du gouvernement d'Ottawa ou de celle du gouvernement du Québec⁵⁸. C'est ainsi que l'on distingue les antinationalistes (ou «Citélibristes») des néonationalistes.

L'approche moderniste a connu son apogée à la fin des années 1970, après l'élection du Parti québécois. Ce parti était considéré comme l'héritier politique du projet de société des néonationalistes⁵⁹. Elle a connu son paroxysme dans les études qui dépeignaient les « technocrates », c'est-à-dire les bureaucrates derrière les politiciens, comme les véritables gouvernants au Québec⁶⁰.

La thèse de la nouvelle classe moyenne a eu beaucoup d'influence. Elle servait de postulat de base à certaines synthèses rédigées dans les années 1980 et 1990⁶¹. C'est ainsi que l'approche moderniste est demeurée l'un

^{57.} Voir «The Social Evolution of Quebec Reconsidered», Canadian Journal of Economics and Political Science, vol. 26, nº 4, décembre 1960, p. 533-551. Ce texte fut refusé par Recherches sociographiques. Par contre, les actes du colloque de 1966 parurent immédiatement. Voir Fernand Dumont et Jean-Paul Montminy, Le pouvoir dans la société canadienne-française, Québec, Presses de l'Université Laval, 252 p. C'est en 1971 qu'a été publié pour la première fois un texte de Guindon en français. Recherches sociographiques n'accepta de le publier qu'en 1977. Hubert Guindon avait quitté le réseau des universités francophones au début des années 1960, à la suite d'une querelle avec son doyen.

^{58.} Serge Gagnon, «Pour une conscience historique de la révolution québécoise», Cité libre, n° 83, janvier 1966, p. 6-16. Michael D. Behiels, Prelude to Quebec's Quiet Revolution, Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 1985, 366 p. Voir aussi l'introduction de Hubert Guindon, Tradition, modernité et aspiration nationale de la société québécoise, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990.

^{59.} Voir les essais d'Hubert Guindon dans Tradition, modernité et aspiration nationale, op. cit., le livre de Jean-Louis Roy, La marche des Québécois: le temps des ruptures (1945-1960), op. cit., qui date de 1976, et l'essai de Marc Renaud, «New Middle Class in Search of Social Hegemony», dans Alain-G. Gagnon (ed.), Quebec: State and Society, op. cit., p. 150-185, publié d'abord en 1978.

Pierre O'Neill et Jacques Benjamin, Les mandarins du pouvoir, Montréal, Québec-Amérique, 1978,
 285 p. La biographie politique de Dale C. Thomson (Jean Lesage et la Révolution tranquille, St-Laurent, Éditions du Trécarré, 1984, 615 p.) emprunte parfois à cette approche.

^{61.} C'est notamment le cas de Kenneth McRoberts et Dale Postgate, Développement et modernisation au Québec, Montréal, Boréal express, 1983, 350 p.; Michael D. Behiels, «Quebec: Social transformation and Ideological Renewal, 1940-1976», dans Modern Canada: 1930-1980's, Toronto,

des deux principaux courants d'analyse de la Révolution tranquille jusqu'au début des années 1980⁶².

L'autre courant qui fit fureur dans les années 1970 est l'approche marxiste. Les auteurs qui se sont inspirés du marxisme avaient posé la petite-bourgeoisie traditionnelle canadienne-française comme le relais de la grande bourgeoisie d'affaires anglo-saxonne dominante au cours de la première moitié du xxe siècle. Dans la Révolution tranquille, les marxistes ont d'abord noté le remplacement de cette petite-bourgeoisie rurale par une petite-bourgeoisie urbaine, puis le déploiement d'un programme politique apte à relancer les entrepreneurs canadiens-français.

Le «bloc bourgeois » au pouvoir au début de la Révolution tranquille aurait donc été formé d'une «fraction technocratique » et d'une «fraction néo-capitaliste ». Elles se seraient ensuite séparées à la fin de la décennie, à la faveur du schisme au sein du Parti libéral du Québec. Formée d'entrepreneurs, de financiers et de cadres supérieurs de grandes entreprises, la «fraction néo-capitaliste » serait demeurée attachée au Parti libéral, tandis que les projets des «technocrates » auraient été défendus par le Parti québécois⁶³.

La prise de conscience par les marxistes de l'existence d'une bourgeoisie francophone au Québec a coïncidé avec l'arrivée au pouvoir du

McClelland and Stewart, 1984, p. 156-157; et Réjean Pelletier, Partis politiques et société québécoise: de Duplessis à Bourassa, Montréal, Québec/Amérique, 1989, p. 191-227. Dans Les spécialistes des sciences sociales et la politique au Canada (Montréal, Boréal, 1994, 226 p.), publié en anglais en 1988, Stephen Brooks et Alain-G. Gagnon soulignent la contribution des universitaires québécois formés dans les facultés de sciences sociales au milieu du siècle: «Tout au long de la Révolution tranquille, les objectifs prônés par les spécialistes des sciences sociales s'étaient concrétisés: expansion du rôle de l'État, réforme de l'éducation et des services sociaux, création de plusieurs sociétés d'État et adoption d'un mode de planification technocratique et d'animation sociale sous la bannière de l'idéologie de rattrapage», p. 173.

- 62. Cette approche a été critiquée sous plusieurs angles, par Jean-Jacques Simard, La longue marche des technocrates, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, 198 p., et Jacques Grand'Maison, La nouvelle classe et l'avenir du Québec, Montréal, Stanké, 1979, 272 p. On trouvera une remise en question de la thèse moderniste par des sociologues dans Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française, La transformation du pouvoir au Québec, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1980, 378 p. Mais, comme elle avait la vie dure, Gilles Paquet a dû produire «Hubert Guindon, hérisson», Recherches sociographiques, vol. 30, n° 2, 1989, p. 273-283. Enfin, les «technocrates» ont été accusés d'avoir produit leur propre mythe. La critique de l'approche moderniste épousa celle de la nouvelle classe moyenne elle-même. Voir Jocelyn Létourneau, « Québec d'après-guerre et mémoire collective de la technocratie», loc. cit.
- 63. Voir Gilles Bourque et Nicole Laurin-Frenette, «La structure nationale québécoise», Socialisme québécois, n° 21-22, 1971, p. 109-155. Leur explication est reprise telle quelle dans la synthèse de Denis Monière, Le développement des idéologies au Québec, Montréal, Québec/Amérique, 1977, 381 p.

Parti québécois. Ils ont donc modifié leur approche en conséquence. Anne Legaré, Gilles Bourque, de même que Pierre Fournier considéraient maintenant que le PQ, tout comme l'Union nationale d'autrefois, défendait les intérêts de la bourgeoisie non monopoliste québécoise⁶⁴. Il revint ensuite à Dorval Brunelle de faire le lien entre les réformes de la Révolution tranquille et le désir de cette nouvelle bourgeoisie québécoise de se donner une base économique⁶⁵ et à Gérard Boismenu de démontrer que la politique économique duplessiste était déphasée par rapport aux besoins de la bourgeoisie⁶⁶.

Durant les années 1980, le libéralisme classique a repris du terrain aux dépens du néolibéralisme, au Québec comme ailleurs. Le déclin de l'approche marxiste fut précipité par des dissensions sur la nature de la bourgeoisie au Québec⁶⁷. Le ralentissement de l'économie a accéléré l'affaiblissement des organisations de gauche, notamment les syndicats. C'est ainsi que l'approche marxiste a perdu de son ascendant sur les études de la Révolution tranquille. Elle a quand même influencé une génération d'auteurs qui l'ont reprise dans leurs synthèses⁶⁸.

Ainsi, tant l'approche moderniste que l'approche marxiste étaient en perte de vitesse au début des années 1980. Par exemple, Daniel Salée accusa la première de «sur-privilégier l'analyse de la classe moyenne pour délaisser les aspects d'ordre structurel qui, en réalité, sont sans doute plus responsables de l'entrée du Québec dans l'ère de la modernité». Il reprocha en outre à l'approche marxiste d'être guidée «beaucoup plus par le phénomène de l'oppression nationale et l'appréciation qu'[on entendait] en faire que par l'analyse globale de la dynamique sociale», comme en faisait foi son insistance sur l'existence d'une double structure de classes, sociale et

^{64.} Voir *Les classes sociales au Québec*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977, 197 p.; Gilles Bourque et Anne Legaré, *Le Québec: la question nationale*, Paris, Maspéro, 1979, 232 p.; et Pierre Fournier «Les nouveaux paramètres de la bourgeoisie québécoise», *Le capitalisme au Québec*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1978, p. 135-181.

Dorval Brunelle, La désillusion tranquille, Montréal, Hurtubise HMH, 1978, 225 p.: «Le chapitre deux nous a permis d'illustrer l'investissement de l'État québécois par la bourgeoisie» (p. 210).

Gérard Boismenu, Le Duplessisme, politique économique et rapports de force, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1981, 432 p.

Voir Anne Legaré, «Heures et promesses d'un débat: les analyses de classes au Québec, 1960-1980»,
 Cahiers du socialisme, n° 5, printemps 1980, p. 75-84.

^{68. «}La Révolution tranquille ne peut donc être dissociée de l'évolution du capital francophone», Yves Bélanger et Pierre Fournier, L'entreprise québécoise: développement historique et dynamique contemponaine, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, p. 77.

nationale⁶⁹. Toutefois, la recherche des causes structurelles ne doit pas dispenser les chercheurs d'examiner comment les classes ont médiatisé les rapports entre l'évolution économique et les politiques gouvernementales⁷⁰.

Les approches pluraliste, moderniste et marxiste se sont intéressées presque exclusivement à la Révolution tranquille. Ni l'une ni l'autre n'a remis en cause le postulat des anciennes approches culturalistes qui affirmaient que le Québec francophone était caractérisé par le monolithisme idéologique jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Comme on l'a vu précédemment, c'est par l'approche révisionniste que cette idée a été introduite dans l'historiographie québécoise. Mais comment les révisionnistes ont-ils analysé à leur tour la Révolution tranquille?

Les approches moderniste et marxiste affirmaient qu'une seule classe était porteuse du néolibéralisme. L'école révisionniste renvoie ces théoriciens dos à dos. En effet, les révisionnistes considèrent que la Révolution tranquille est le produit d'une coalition entre plusieurs groupes sociaux et qu'on trouve les hommes d'affaires francophones au cœur de cette alliance. Soulignons que les révisionnistes ont quand même retenu un élément des marxistes, soit l'ascendant de la moyenne bourgeoisie francophone sur le gouvernement des années 1960. Cela se situe dans le prolongement de leur thèse de la domination du libéralisme au Québec.

Les tenants de la thèse de la coalition avaient un précurseur. Dès 1961, le père Richard Arès avait perçu la convergence de trois courants: socialiste, nationaliste et laïciste⁷¹. Son analyse précoce et perspicace de la Révolution tranquille identifiait les syndicalistes, les intellectuels de gauche, les nationalistes et les éducateurs comme les principaux intéressés dans une redéfinition du rôle de l'État qui provoquerait une planification du développement économique, un redressement de la condition des Canadiens français et la sécularisation des institutions sociales. Il n'y manquait que les milieux d'affaires.

^{69.} Daniel Salée, «L'analyse socio-politique dans la société québécoise: bilan et perspectives», dans Gérard Boismenu et collab., Espace régional et nation: pour un nouveau débat sur le Québec, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 27 et 33.

C'est un défaut qu'on peut reprocher à Young et Dickinson, dans le dernier chapitre de A Short History of Quebec, op. cit., p. 243 et ss., et à Alain-G. Gagnon et Mary Beth Montcalm dans Québec: au-delà de la Révolution tranquille, Montréal, VLB éditeur, 1992, 336 p. (d'abord publié en anglais en 1990).

Richard Arès, « Du rôle de l'État québécois dans la collectivité», Relations, vol. 21, nº 244, avril 1961, p. 100-103.

En 1984, dans la version publiée de sa thèse de doctorat, William D. Coleman estimait que les politiques de la Révolution tranquille étaient le produit d'une alliance entre la classe des hommes d'affaires, les syndicats et la classe moyenne traditionnelle⁷². La «nouvelle classe moyenne» y était absente.

L'influence de cette thèse de la coalition n'a pas tardé à se faire sentir. Elle a été reprise dans la principale synthèse de l'histoire du Québec⁷³. L'idée de la «nouvelle classe moyenne» y est dissoute à l'intérieur d'un concept de «nouvelle classe dirigeante» dont les idées et les valeurs convergeaient avec celles de la «nouvelle classe bourgeoise». D'ailleurs, cette dernière n'était autre que la vieille bourgeoisie canadienne-française qui prenait de l'expansion grâce aux réformes de la Révolution tranquille.

Fernande Roy a expliqué par la suite qu'au cours des années 1950 trois groupes avaient appuyé la transition entre le libéralisme classique de Duplessis et le néolibéralisme de la Révolution tranquille au cours des années 1950: les syndicats, les intellectuels néonationalistes et une partie du monde patronal. Selon elle, l'autre partie du patronat était demeurée partisane du libéralisme classique⁷⁴.

Pour Kenneth McRoberts, jusque-là partisan de la thèse de la nouvelle classe moyenne, les révisionnistes exagèrent la contribution de la classe d'affaires francophone. Dans le meilleur des cas, selon lui, on pourrait parler d'une coalition autour de la nouvelle classe moyenne et du monde ouvrier, à laquelle la bourgeoisie francophone n'aurait donné qu'un appui ponctuel⁷⁵.

En outre, les révisionnistes banalisent la Révolution tranquille. Par exemple, Daniel Latouche a écrit que la Révolution tranquille n'avait constitué qu'un changement quantitatif de l'intervention étatique, par rapport à la période qui l'a précédée. Quant à eux, Gilles Bourque et Jules Duchastel ont souligné les aspects progressistes du discours duplessiste⁷⁶.

William D. Coleman, The Independence Movement in Quebec, 1945-1980, Toronto, University of Toronto Press, 1984, 274 p.

^{73.} Linteau et collab., Histoire du Québec contemporain, op. cit., chapitres 21, 25 et 38.

^{74.} Roy, Histoire des idéologies au Québec, op. cit., chapitre 6.

^{75.} Kenneth McRoberts, Quebec: Social Change and Political Crisis, 3rd edition, Toronto, McClelland and Stewart, 1988, chapitre 5; et «La révision des interprétations révisionnistes», dans Robert Comeau (dir.), Jean Lesage et l'éveil d'une nation, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, p. 318-321.

Roy, Histoire des idéologies au Québec, op. cit., p. 93; Daniel Latouche, «La vraie nature de la Révolution tranquille», Revue canadienne de science politique, n° 7, 1974, p. 525-536; Gilles Bourque et

Sur ce plan, les révisionnistes avaient aussi un précurseur dans la personne du sociologue Philippe Garigue, dont le débat avec Hubert Guindon au début des années 1960 portait sur le modernisme de la société canadienne-française d'avant la Révolution tranquille⁷⁷.

Enfin, les révisionnistes posent le néolibéralisme en continuité, plutôt qu'en rupture, avec le libéralisme classique. Ainsi, Fernande Roy en parle comme d'une « nouvelle manière d'être libéral⁷⁸ ».

k * *

Ce bilan de l'historiographie des groupes d'affaires et des courants idéologiques nous a permis de faire un certain nombre de constatations. Tout d'abord, les études existantes des milieux d'affaires ont relevé l'évolution de l'idéologie de la Chambre de commerce de Montréal du libéralisme classique vers le néolibéralisme et désigné l'idéologie de la Chambre de commerce de la province de Québec, du Conseil du patronat du Québec et de l'Association professionnelle des industriels (API) comme étant du libéralisme classique. On constate cependant que l'API a été relativement peu étudiée, que la persistance du fractionnement du patronat n'a pas été convenablement expliquée et que la question de la place des groupes d'affaires dans l'organisation sociopolitique du Québec n'a pas été approfondie.

Par ailleurs, on a négligé d'étudier le corporatisme comme courant idéologique important. L'existence du pluralisme idéologique du Québec a été établie par des études qui ont nié le monolithisme clérico-nationaliste en exagérant l'importance du courant libéral.

Enfin, le néolibéralisme a tour à tour été présenté comme le résultat de la présence d'une pluralité de groupes dans la société québécoise, puis comme l'émanation d'une «nouvelle classe moyenne», d'une

Jules Duchastel, Restons traditionnels et progressifs: pour une nouvelle analyse du discours politique. Le cas du régime Duplessis au Québec, Montréal, Boréal, 1988, 399 p.

^{77.} Voir Philippe Garigue, «Change and Continuity in Rural French Canada», *Culture*, n° 18, December 1957, p. 186-192; «The Social Evolution of Quebec: A Reply», *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 27, n° 2, May 1961, p. 257-260; «Organisation sociale et valeurs culturelles canadiennes-françaises», *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 28, n° 2, May 1962, p. 189-203; «French Canada: A Case-Study in Sociological Analysis», *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 1, n° 4, November 1964, p. 186-192; et les deux premiers essais de Hubert Guindon dans *Tradition, modernité et aspiration nationale*, *op. cit.*

^{78.} Roy, Histoire des idéologies au Québec, op. cit., p. 93.

«bourgeoisie», ou bien d'une coalition dont l'ingrédient essentiel était les milieux d'affaires.

L'approche pluraliste est apparue au début des années 1960 pour disparaître presque aussitôt. Les approches moderniste et marxiste ont dominé les années 1970. Depuis le début des années 1980, c'est le révisionnisme qui tient le haut du pavé. Mais sa principale limite est d'omettre de définir les « milieux d'affaires » d'une manière fiable. Cela a deux conséquences, selon les auteurs en cause. Dans certains cas, on a identifié tout ce qui était libéral (journaux, politiciens, chambres de commerce) au milieu d'affaires. Dans d'autres cas, au contraire, on a extrapolé l'idéologie d'un groupe d'affaires particulier (comme la chambre de commerce) à la classe tout entière des hommes d'affaires.

Dans le but d'éviter ces deux écueils, on propose ici de raviver l'approche pluraliste en comparant l'idéologie de deux groupes d'affaires distincts vus comme des groupes de pression. Cependant, avant d'exposer brièvement certaines hypothèses de travail, il convient, par souci de précision, de définir quelques concepts qui seront utilisés au cours de cette étude.

B) HYPOTHÈSES, SOURCES ET PLAN

La transformation de la discipline historique au Québec au cours des dernières décennies se caractérise, entre autres, par l'influence des sciences sociales. En 1985, Fernand Ouellet écrivait que «les spécialistes des autres disciplines sociales constituent maintenant plus du tiers des auteurs de travaux d'histoire; dans certains domaines de recherche, ils sont même devenus majoritaires⁷⁹». Comme on a pu le constater, cela est encore plus vrai lorsqu'il s'agit d'histoire politique récente. Loin de s'alarmer d'une telle «invasion», les historiens ont tiré parti des méthodes des sciences sociales. Et c'est généralement dans l'utilisation de concepts des sciences sociales que ce transfert est le plus fructueux, plutôt que dans celui de leurs théories. En effet, l'incorporation de concepts dans le récit est, pour l'historien, le meilleur moyen d'inscrire des événements singuliers dans des tendances plus universelles⁸⁰.

Fernand Ouellet, «La modernisation de l'historiographie et l'émergence de l'histoire sociale», Recherches sociographiques, vol. 26, nºs 1-2, 1985, p. 81.

^{80.} Michel Sarra-Bournet, «Concilier sociologie et histoire: le débat sur la sociologie historique», *Cahiers d'histoire* (Université de Montréal), vol. 10, n° 2, automne 1989, p. 69-85.

Les hypothèses qui servent de point de départ de ce travail contiennent des concepts simples qui reviendront tout au long du texte. Par souci de clarté, certains de ces mots-clés seront définis au fur et à mesure. Les trois hypothèses qui suivent ne visaient pas à dériver des généralisations théoriques, mais à guider le chercheur dans la sélection de ses sources. Il s'agit avant tout d'hypothèses de travail, bien qu'elles soient parfois inspirées de travaux de spécialistes des sciences sociales. Le cas échéant, leur vérification pourra servir de base à l'interprétation des faits.

Cycles économiques et conflits sociaux au Québec

Cette étude repose sur deux postulats concernant la société québécoise depuis la Deuxième Guerre mondiale. Le premier est que le Québec est pluraliste et qu'il est, par conséquent, porté aux conflits. Le second postulat est que le Québec est devenu une société politisée dans les années 1950: les conflits sociaux tendent à s'y résoudre à travers le système politique.

Sur le plan socioéconomique, on y trouve à la fois le type nordaméricain (syndicats aux revendications économiques, patronat individualiste et peu organisé) et le modèle européen (organisations en vue de la concertation).

On a souvent remarqué que les conflits de travail étaient plus nombreux en période de croissance économique, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde⁸¹. Comme corollaire, le potentiel de collaboration est plus grand lors de récessions économiques. La première hypothèse de cette recherche est la suivante. Les cycles économiques ont influencé l'attitude des acteurs socioéconomiques. Les syndicats se sont radicalisés lors des périodes de croissance économique, poussant le patronat à s'organiser en vue de leur résister. Lors des récessions, les acteurs socioéconomiques ont cherché à collaborer. À la fin des années 1950, l'État est intervenu dans l'économie à la demande des syndicats et du patronat, mais trop au goût de ce dernier qui a poussé plus avant son effort d'organisation.

Une coalition autour de la « nouvelle classe moyenne »

Deux postulats sous-tendent cette deuxième hypothèse. Le premier est qu'après la Deuxième Guerre mondiale une nouvelle génération a

^{81.} Peter Gourevitch, Politics in Hard Times, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1986, 267 p.

graduellement occupé les postes de commande des institutions sociales et ensuite politiques du Québec. Les individus qui en faisaient partie avaient été socialisés dans de nouvelles écoles (de sciences sociales), avec de nouveaux instruments (la télévision), dans une société en plein changement socioéconomique (l'affluence et la tertiarisation)⁸².

Le second postulat est que cette nouvelle élite francophone formait une « nouvelle classe moyenne » d'intellectuels, de techniciens et de gestionnaires dont les valeurs différaient de celles qui avaient été inculquées à leurs prédécesseurs. Ainsi, la deuxième hypothèse allègue que le véhicule du néolibéralisme⁸³ au Québec a été la « nouvelle classe moyenne » qui s'était infiltrée dans la plupart des groupes sociaux, ainsi que dans le monde universitaire et la presse, avant de prendre racine dans l'État. Influençant même les élites traditionnelles et la moyenne bourgeoisie francophone, toutes deux en déclin, elle a rassemblé autour d'elle une vaste coalition comprenant les syndicats, les groupes d'affaires et partis politiques, dont les intérêts paraissaient servis par ses projets, mais qui ne se limitait pas à ces acteurs.

L'API et la CCDM: deux cultures politiques

Au sujet des années 1950, Jean-Louis Roy écrivait: «Chaque groupe social évolue à son propre rythme. Les ressources et les intérêts, les traditions et les contraintes nouvelles, les appuis et les isolements expliquent ces itinéraires ambivalents⁸⁴. » Comment expliquer les différences entre les discours des deux groupes d'affaires observés dans ce travail? Ces groupes ont quand même quelques points en commun. Au niveau économique, tous deux partagent une foi en la libre entreprise et, au niveau organisationnel, chacun connaît un processus de bureaucratisation qui permet aux valeurs de la «nouvelle classe moyenne» d'y pénétrer. Ils accepteront éventuellement le néolibéralisme.

Pour comprendre leurs différences, il faut encore deux postulats. Le premier est que l'origine d'une organisation détermine sa culture politique

Sur la relation entre générations et changement social, voir Jean Crête et Pierre Favre, Générations et politique, Paris et Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, 370 p.

^{83.} Le néolibéralisme est une doctrine qui préconise l'intervention de l'État dans l'économie pour le bienêtre des individus.

^{84.} Roy, La marche des Québécois, op. cit., p. 375.

et que celle-ci tend à se perpétuer⁸⁵. Le deuxième postulat est que la composition d'une association a une influence sur la définition de ses objectifs.

D'une part, l'Association professionnelle des industriels et la Chambre de commerce de Montréal ont des origines très différentes. La première est issue du projet corporatiste des élites de l'Église catholique du Québec, tandis que la seconde a été formée par des hommes d'affaires francophones membres du Montreal Board of Trade. D'autre part, l'API est formée exclusivement de patrons, tandis que la CCDM admet des professionnels et des universitaires dans ses rangs.

En conséquence, la troisième hypothèse se lit comme suit: L'Association professionnelle des industriels et la Chambre de commerce de Montréal ont des cultures politiques différentes, ce qui explique les différences entre leurs visions de l'organisation sociopolitique du Québec. L'API est de tendance corporatiste⁸⁶. Elle recherche la collaboration de classes, mais tend à opposer les intérêts de la classe bourgeoise à ceux des ouvriers lors des périodes de tension sociale. Par contre, la CCDM est libérale⁸⁷. Sa composition sociale mixte la rend plus réceptive à l'intervention de l'État, mais les circonstances de sa création de même que sa composition ethnique lui donnent une coloration nationaliste.

k * *

Mais ces idéologies ne sont-elles pas incompatibles? Le Québec est-il une société conflictuelle ou consensuelle? Cette question, qui a hanté l'historiographie américaine⁸⁸, a aussi été posée de plusieurs façons au sujet du Québec. Le Québec est une société pluraliste. Cela entraîne des conflits. Ce pluralisme implique également qu'il y a coexistence de plusieurs idéologies. L'une de celles-ci peut être consensuelle, mais ses victoires seront nécessairement précaires. Même si les Québécois peuvent être solidaires, il est peu probable qu'ils soient un jour unanimes.

G.L. Symons (dir.), La culture des organisations, Québec, IQRC, coll. «Questions de culture», 1988, 217 p.

^{86.} Le corporatisme est une doctrine qui préconise l'organisation de la société en groupes fondés sur l'occupation ou la profession. On distingue le corporatisme social (ou d'association), qui cherche à minimiser le rôle de l'État, du corporatisme politique (ou d'État), qui est institué et contrôlé par le gouvernement. Entre les deux, il y a le corporatisme libéral, qui favorise la participation des groupes au processus décisionnel du gouvernement.

^{87.} Le libéralisme est une doctrine qui préconise la liberté politique et économique des individus.

^{88.} Voir Allen F. Davis et Harold D. Woodman, «Introduction: History and Historians», *Conflict and Consensus in Modern American History*, Sixth Edition, Lexington, Mass., D.C. Heath and Co., 1984, p. xxv-xxvii.

En dépit de ces considérations théoriques, il s'agit bien d'une thèse en histoire qui emploie une méthodologie et une chronologie classiques. Les sources utilisées sont de trois ordres: manuscrites, orales et imprimées.

Deux fonds principaux ont été dépouillés de manière plus systématique. Il s'agit de ceux des organisations qui sont comparées dans cette étude. On retrouve les archives du Centre des dirigeants d'entreprise (CDE – c'est le deuxième nom de l'Association professionnelle des industriels) au Service des archives de l'Université du Québec à Montréal. Avec la dissolution du CDE, ce fonds est maintenant fermé, et il a été reclassé depuis que cette recherche a été entreprise. Les archives de la Chambre de commerce du district de Montréal ont été acquises par le Service des archives de l'École des hautes études commerciales. Elles étaient autrefois disponibles au Service des archives de l'Université de Montréal. Ce fonds était ouvert et en cours de reclassement au moment où nous avons réalisé nos recherches⁸⁹.

Des fonds connexes ont également été consultés: aux archives de l'Université de Montréal, le Fonds de l'École des relations industrielles, dont le fondateur, Émile Bouvier, était aussi celui de l'API; au Service des archives du Centre de recherche Lionel-Groulx, le Fonds René-Paré, inspirateur et président du Conseil d'orientation économique du Québec; au Service des archives de l'Université Laval, le Fonds Gérard-Dion, rival idéologique du père Bouvier au sein de l'API; aux Archives nationales du Québec, les Fonds Commission-Tremblay, ministère de l'Industrie et du Commerce, Jean-Lesage et Office de planification et de développement du Québec.

Parce qu'il s'agit d'histoire contemporaine, certains témoins privilégiés ont accepté de collaborer à cette étude par des interviews. Certains d'entre eux sont intervenus sur plus d'un thème, mais ils sont classés ici selon leur sujet de prédilection. Sur l'API, Gérard Dion et Georges-Henri Dagneau; sur la CCDM, Jacques Melançon et François-Albert Angers; sur le CPQ, Raymond Tremblay et Ghislain Dufour; sur les hauts fonctionnaires durant la Révolution tranquille, Claude Morin et Michel Bélanger; enfin, sur le gouvernement du Québec dans les années 1960, Roland Parenteau et Marcel Masse.

^{89.} On remarquera des cotes à deux et à trois chiffres dans les références au fonds CDE. Les dernières renvoient au premier système de classement. Dans le cas de la CCDM, les références qui indiquent un numéro de bobine correspondent au microfilm qui suit l'ancien mode de classement par dossier.

On ne peut se priver de tels témoignages. Même s'il y a un risque de déformation en raison de la tendance des témoins à se donner le beau rôle et de l'absence de plusieurs témoins, ces défauts sont également partagés par les sources documentaires. Si l'on attendait des sources qu'elles soient exhaustives, on ne ferait plus d'histoire.

Des sources imprimées, qu'elles soient issues des groupes étudiés ou de publications contemporaines, ont été mises à profit tout au long de la thèse. Certaines études ont également été utilisées, surtout dans la partie historiographique, mais aussi dans le corps de l'analyse. On retrouvera une liste des sources et une bibliographie complète à la fin du livre.

* * *

Comme il se doit, le chapitre 1 amorce cette étude par un survol du contexte historique du Québec d'après-guerre à partir de trois angles : l'économie, la société et la politique. Ce chapitre s'inspire d'études existantes, mais il fait aussi intervenir des publications d'époque.

À partir du chapitre suivant commence l'étude proprement dite des deux groupes d'affaires. Les chapitres 2 et 3 décrivent l'origine ainsi que les fondements respectifs de l'API et de la CCDM et relatent leurs activités dans l'après-guerre immédiat, de même que leur réaction à l'activisme syndical de la fin des années 1940 jusque dans les années 1950.

Le chapitre 4 montre les transformations respectives des deux organismes jusqu'à la fin des années 1950. On verra comment, malgré leur développement rapide dans un contexte en pleine évolution, ils ont conservé leurs caractéristiques fondamentales. Le chapitre 5 décrit la réaction de l'API et de la CCDM aux changements mis en place par les gouvernements du Québec au cours des années 1960. Les tentatives de planification concertée du développement économique sont un excellent indicateur de cette attitude. Le dernier chapitre relate la réponse des groupes d'affaires à l'effritement du consensus de la Révolution tranquille et l'amorce de l'organisation du patronat en réaction à l'interventionnisme étatique et à l'activisme syndical, et l'effacement de la Chambre et de l'API devant le nouveau Conseil du patronat du Québec.

Le fil conducteur du livre est la manière dont les groupes d'affaires étudiés ont conçu l'organisation sociopolitique du Québec entre 1943 et 1969. Cela nous met sur la piste de deux courants de pensée au sein des « milieux d'affaires », l'un corporatiste et l'autre libéral.

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET POLITIQUE D'APRÈS-GUERRE

a compréhension de l'évolution de l'idéologie des groupes d'affaires du Québec est absolument liée au contexte historique dans lequel elle s'est produite. Le présent chapitre a pour but de tracer brièvement cet arrière-plan historique. L'analyse porte sur trois niveaux: économique, social et politique.

Aux fins de cet exercice, nous posons comme postulat que la sphère économique et la sphère sociale se conditionnent réciproquement. Cependant, cet apparent déterminisme n'est qu'une règle générale que nous n'abordons pas comme un dogme. Il n'exclut pas d'autres formes d'explications dans certaines conjonctures. Par exemple, des facteurs idéologiques peuvent s'interposer entre les facteurs socioéconomiques et la sphère politique. Cela est vrai autant pour les démocraties que pour les régimes totalitaires. Les idéologies politiques sont faites de représentations qui servent à expliquer une situation, à proposer des solutions et à dessiner un plan d'action pour mettre ces dernières en pratique. Tout en reconnaissant d'emblée que ces influences sont réciproques, nous affirmons qu'à long terme ce sont les facteurs économiques et sociaux qui influent sur la sphère politique.

Léon Dion considère que le mouvement historique est déclenché par les divergences entre les conditions objectives, la pratique et les représentations de la réalité¹. Ainsi, un décalage peut s'installer entre les éléments de

Léon Dion, Québec, 1945-2000, tome II, Les intellectuels et le temps de Duplessis, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 6.

l'équation économie-société-politique. Lorsque cela se produit, le changement devient possible. L'idéologie peut donc retarder ou accélérer le changement politique. «Les conséquences de la modernisation, ajoute Dion, furent plus brutales au Québec que dans bien d'autres sociétés, parce que celle-ci fut longtemps entravée².»

La Révolution tranquille est souvent présentée comme une transformation profonde de la société québécoise. Dans les ouvrages de synthèse, la période de l'après-guerre est normalement divisée en deux parties, avec l'incontournable 1960 comme date charnière. L'arrivée au pouvoir du Parti libéral de Jean Lesage est habituellement associée au rejet du passé et au renouveau sur plusieurs plans. Ce changement de personnel politique a présidé à une transformation des institutions et des politiques gouvernementales. Mais, derrière, se cache une évolution beaucoup plus lente de la structure économique, des groupes sociaux et des valeurs individuelles et collectives. De nombreux éléments de la société québécoise s'étaient déjà transformés avant 1960.

Il ne faut pas négliger pour autant l'effet institutionnel de la Révolution tranquille. D'une part, les politiques du gouvernement Lesage ont rendu la pratique de l'État provincial plus conforme à la réalité économique et sociale du Québec du début des années 1960. À certains égards, elles ont même devancé les souhaits de plusieurs segments de la société québécoise encore attachés au conservatisme, notamment dans les régions rurales. D'autre part, en révélant au grand jour l'absence d'un consensus, la Révolution tranquille a favorisé l'éclosion d'idéologies nouvelles à composantes libérales, socialistes, indépendantistes, etc. Les réformes du gouvernement Lesage ont donc engendré la résistance des uns et aiguisé l'appétit des autres. Cette tension est partiellement responsable de la défaite des libéraux en 1966³.

Ces représentations de la réalité, qui font souvent partie d'idéologies, sont des variables importantes dans l'analyse du comportement des acteurs historiques, notamment celui des associations patronales. Il nous a donc semblé que, dans la description du contexte historique, il fallait accorder une certaine place aux perceptions courantes à l'époque. Comme l'écrivait Gérard Bergeron: «C'est un axiome bien connu de la sociologie des comportements que, lorsqu'un phénomène est perçu comme réel, il est

^{2.} Ibid., p. 7.

Kenneth McRoberts, Quebec: Social Change and Political Crisis, 3^e édition, Toronto, McClelland and Stewart, 1988, p. 169-172.

réel dans ses conséquences⁴». Ainsi, pour réaliser ce survol des conditions historiques dans lesquelles ont évolué les organisations patronales, nous emploierons des sources contemporaines en complément d'études plus récentes.

A) ÉCONOMIE

On ne peut rendre compte ici de toutes les transformations survenues en 25 ans dans l'économie du Québec. Nous nous limiterons aux données pertinentes à l'étude de l'évolution des organisations patronales.

Trois grands phénomènes ont influé sur la vie économique des Québécois: la natalité, l'urbanisation, la croissance et les changements structurels de l'économie. Par ailleurs, deux grandes préoccupations ont dominé la pensée économique durant cette période: l'écart entre le développement économique du Québec et celui de l'Ontario et le «retard» économique des Canadiens français au sein de l'économie québécoise. Ces deux problèmes, de même que le chômage structurel observé au Québec par rapport à la moyenne canadienne et les disparités régionales au sein même de la province, ont défini les objectifs des politiques économiques, sans toutefois déterminer les moyens de ces politiques.

Population

Grâce à une forte natalité⁵, le taux d'accroissement de la population québécoise est resté constant jusqu'au début des années 1960, lorsqu'il a commencé à fléchir. De 21,4 pour 1 000 habitants qu'il était en 1946, il était toujours de 20 pour 1 000 en 1960. Toutefois, dès 1968, cet indice était descendu à 9,8⁶. Cette baisse, qui est attribuable à l'extension de la

Gérard Bergeron, Le Canada français après deux siècles de patience, Paris, Éditions du Seuil, 1967, p. 186.

^{5.} Le Québec n'a reçu que 13 % des immigrants au Canada, du milieu du xx° siècle au milieu du xx° siècle. En plus de souffrir d'un solde migratoire interprovincial négatif, il n'a pu faire mieux que d'accueillir environ un cinquième des immigrants reçus au Canada, entre 1946 et 1965. Par contre, le Québec a bénéficié du taux d'accroissement naturel le plus élevé parmi les provinces du Canada. Voir «Conclusion», dans Patrick Allen, Tableau de l'activité économique de la province de Québec, annexe 9 de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Québec, Imprimeur de la Reine, 1955, et Paul-André Linteau et collab., Histoire du Québec contemporain: le Québec depuis 1930, Montréal, Boréal, 1986, p. 406-407.

Voir Gilles Lebel (dir.), Horizon 1980: une étude sur l'évolution de l'économie du Québec de 1946 à 1968 et sur ses perspectives d'avenir, Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction générale de l'économie industrielle, 1970, p. 228.

planification des naissances et de la réduction conséquente de la taille des familles, fut plus soudaine et plus profonde au Québec que dans les autres régions du monde industrialisé⁷. Elle aura une incidence sur la pyramide des âges et, dès la fin de la décennie, sur la demande de certains biens.

Selon les recensements du Canada, la population totale du Québec est passée de 3 332 000 à 6 028 000, tandis que sa composante d'origine canadienne-française a crû, passant de 2 695 000 à 4 759 000 entre 1941 et 1971.

Urbanisation

À la faveur d'une industrialisation accélérée et de l'expansion du secteur tertiaire, responsables du déclin relatif de l'agriculture et du secteur primaire en général, cette forte croissance de la population a profité davantage aux villes. Montréal a gagné près d'un million d'habitants entre 1941 et 1961. Cette tendance à l'urbanisation s'est même accélérée dans les cinq dernières années de la décennie 1950-1960.

De nombreux centres urbains secondaires, comme Sherbrooke, Victoriaville, Drummondville, Granby, Chicoutimi, Jonquière et Hull, ont connu une croissance spectaculaire. D'autres, des centres miniers comme Chibougamau et Schefferville par exemple, ont vu le jour⁸. Globalement, le taux d'urbanisation de la population est passé de 63,3 % à 80,6 % entre 1941 et 1971.

Voir Linteau et collab., Histoire du Québec contemporain, op. cir., p. 195-198, et Simon Langlois et collab., La société québécoise en tendances, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, p. 125, 135 et 151.

Voir Nathan Keyfitz, «L'exode rural de la province de Québec, 1951-1961», Recherches sociographiques, vol. 3, n° 3, septembre-décembre 1962, p. 303-315 et Linteau et collab., Histoire du Québec contemporain, op. cit., p. 256-270.

Tableau 1 : Évolution de la répartition de la population rurale et urbaine, 1941-1966 (en milliers et en pourcentage)

Année	Rurale	Urbaine	Totale	
1941	1222 (36,7)	2110 (63,3)	3332	
1951	1340 (33,5) 2716 (66,5)		4056	
1961	1353 (25,7)	3906 (74,3)	5259	
1971	1166 (19,4)	4861 (80,6)	6027	

Source: Gérald Bernier et collab., *Les Québec en chiffres de 1850 à nos jours*, Montréal, ACFAS, 1986, p. 51.

Croissance et diversification économique

Comme nous le mentionnions plus haut, l'urbanisation du Québec s'est réalisée de façon concomitante avec l'expansion économique. Les secteurs secondaire et tertiaire ont supplanté définitivement les occupations agricoles. Une étude préparée pour la commission Tremblay révélait que les emplois connexes au travail d'usine (services, administration, commerce et finances, transport et communications) absorbaient près de la moitié du total des travailleurs dans les années 1950°.

Tableau 2 : Répartition de la main-d'œuvre selon les secteurs industriels au Québec de 1941 à 1971 (en milliers et en pourcentage)

Année	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Total
1941	311,1 (26,5)	410,8 (35,0)	610,8 (38,4)	1172,2
1951	234,7 (18,0)	568,3 (38,6)	904,0 (41,5)	1413,8
1961	202,5 (11,4)	610,3 (34,5)	1218,0 (51,1)	1768
1971	121,8 (5,6)	621,4 (30,6)	1218,5 (56,2)	2169,1*

^{*} Pour 1971, le total dépasse la somme des trois secteurs en raison de la présence de 207 150 travailleurs faisant partie d'industries non classifiées.

Source: Rodrigue Tremblay, *L'Économie québécoise*, Sillery, Les Presses de l'Université du Québec, 1979, p. 476.

La croissance économique du Québec, démarrée d'abord par l'économie de guerre, a été soutenue dans l'après-guerre par les épargnes accumulées et la relance du commerce extérieur. Les investissements (surtout

^{9.} Allen, Tableau de l'activité économique de la province de Québec, op. cit., p. 4.

américains dans les années 1950, puis publics dans les années 1960) ont ensuite pris le relais.

Tableau 3 : Pourcentage de croissance des principaux indicateurs économiques du Québec, 1946-1968 (en dollars de 1949)

Périodes	1946-1951	1951-1956	1956-1961	1961-1966	1966-1968
PNB	3,6	5,6	3,9	6,1	3,5
Investissements	12,9	10,7	2,3	10,6	-1,6

Source: Lebel, Horizon 1980, op. cit., p. 65.

Plusieurs chapitres d'un recueil d'essais publié en 1953 commentaient l'expansion industrielle étonnante qui touchait le Québec depuis une décennie. Les forêts et les mines, renforcées par l'utilisation de l'énergie électrique, étaient le fondement de l'économie de la province. Les gisements de fer de l'Ungava, l'exploitation du bois, des pâtes et papiers, de l'aluminium et d'autres métaux non ferreux et même la transformation de matières premières importées (coton, fer, acier) étaient fort prometteurs. De 1946 à 1950, c'est au Québec que virent le jour 43,8 % des nouvelles entreprises canadiennes, ce qui représentait 37,1 % des emplois de ces nouvelles entreprises et 34 % de leur production 10.

Le Québec et l'Ontario

Ainsi, la croissance économique d'après-guerre a donné l'impression que le Québec pourrait un jour rattraper l'Ontario. Certains indicateurs économiques, comme le nombre d'industries créées, ont fait tourner bien des têtes. Des publications en langue anglaise, qui s'adressaient aux investisseurs canadiens et étrangers, vantaient les mérites d'une province dont la population était en forte croissance, qui comptait la moitié des installations électriques au Canada et qui était dotée d'un gouvernement accueillant envers les investisseurs étrangers¹¹.

Depuis le début du siècle, la puissance électrique du Québec avait décuplé et semblait pouvoir suppléer à l'absence de charbon et de pétrole,

O. J. Firestone, «Recent Industrial Growth», dans Jean-Charles Falardeau (dir.), Essais sur le Québec contemporain, Québec, Presses de l'Université Laval, 1953, p. 53.

Voir Monetary Times Annual Review, «Report on Quebec», Monetary Times, nº 121, décembre 1953, p. 34-49, et Earl F. Beach (dir.), The Economy of Quebec. An Appraisal and Forecast (s.l.), Economic Research Corporation Ltd., 1960.

tout en permettant une décentralisation de la production. En effet, parmi les éléments jouant jusqu'alors à l'avantage de l'Ontario, on comptait une meilleure distribution des capacités de production. En outre, la demande pour l'acier et le titane présageait du développement du Grand Nord québécois. Cependant, certains craignaient que la mise en chantier de la voie maritime du Saint-Laurent, en déplaçant des activités portuaires vers l'Ouest, ait des conséquences négatives sur l'économie de Montréal¹².

La production industrielle du Québec était cependant dominée par des types de production moins porteurs de développement, soit par les salaires moins élevés qu'ils rapportaient ou par leur faible effet d'entraînement sur le reste de l'économie. Le tableau suivant montre que les Québécois ont constamment accusé un salaire moyen inférieur à celui des Ontariens.

Tableau 4 : Salaires annuels moyens au Québec et en Ontario, 1941-1971 (en dollars et en pourcentage, Québec/Ontario)

	Québec Hommes-femmes	Ontario Hommes-femmes	Québec/Ontario Hommes-femmes
1941¹	919-427	1 112-574	82,6-74,4
1951²	1 986-1 150	2 308-1 372	85,6-83,8
1961²	3 367-1 904	3 935-2 137	85,6-89,1
1971³	6 821-3 632	7 728-3 573	88,3-101,7

- 1. Exclut les personnes en service actif.
- 2. Gain médian.
- 3. Gain moyen.

Sources: Canada, Recensement 1941, vol. 6; Recensement 1961, vol. 3, partie 3; Recensement 1971, vol. 3, partie 6.

Selon François-Albert Angers, la production de textile et de papier comptait chacune pour 20 % en 1952 au Québec. En Ontario, les deux mêmes secteurs représentaient seulement 8 % et 14 % respectivement. À l'opposé, l'acier et ses dérivés ne représentaient que 12 % de «l'effort industriel» du Québec, comparé à 28 % pour l'Ontario. Cela fera dire au professeur des Hautes Études commerciales que «c'est indiscutablement

Voir Allen, Tableau de l'activité économique, op. cit., p. 5, et «Conclusion» ainsi que François-Albert Angers, «Progrès industriel du Québec», Actualité économique, n° 28, juillet-septembre 1952, p. 329-332.

l'Ontario qui maîtrise les industries clefs de la vie économique dans une grande nation moderne¹³».

Dans une étude publiée en 1955, J.H. Dales constatait que cette spécialisation régionale était demeurée stable au cours des dernières décennies. Une décennie plus tard, J.-P. Chateau confirmait cette tendance en révélant, par surcroît, qu'entre 1949 et 1962 le taux moyen de croissance du secteur manufacturier fut de 5,76 % au Québec, par comparaison à 6,75 % en Ontario¹⁴.

On percevait donc qu'un fossé quantitatif et qualitatif persistait entre l'économie de l'Ontario et celle du Québec, malgré la croissance fulgurante de cette dernière. À partir de ce constat, les études économiques de la fin des années 1950 ont été dominées par des comparaisons entre ces deux provinces, et par des tentatives d'explication de cet écart, dans le but d'envisager des moyens d'y remédier¹⁵.

Les francophones et l'économie

La migration des Canadiens français vers les villes a été plus tardive que celle des Canadiens anglais. Elle a coïncidé avec une prise de conscience qui orienta pour longtemps le discours économique au Québec. Selon un géographe américain: «Increased concentration in the urban workforce brought French Canadians into more contact with English Canadians and heightened their perception of economic inferiority¹⁶.»

Au début des années 1940, le sociologue américain Everett C. Hugues a attiré l'attention sur les positions occupées par les groupes

Angers, ibid., p. 333-334. Voir aussi Roland Parenteau, «Salaires différentiels», L'Actualité économique, vol. 30, n° 3, octobre-décembre 1954, p. 538-551.

^{14.} J. H. Dales, «A Comparison of Manufacturing Industry in Quebec and Ontario, 1952» (1955), dans Mason Wade (dir.), La dualité canadienne, Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et Université of Toronto Press, 1960, p. 203-221. J.-P. Chateau, «Croissance et structure des secteurs manufacturiers au Québec et en Ontario, 1949-1963», L'Actualité économique, vol. 44, n° 3, octobre-décembre 1968, p. 492-527.

^{15.} Voir André Raynauld, «Recherches économiques récentes sur la province de Québec», dans Fernand Dumont et Yves Martin (dir.), Situation de la recherche sur le Canada français, Québec, Presses de l'Université Laval, 1962, p. 55, et les essais réunis par René Durocher et Paul-André Linteau (dir.), Le «retard» du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français, Montréal, Boréal express, 1971, 129 p.

David H. Kaplan, "Maître chez nous": The Evolution of French Canadian Spatial Identity», American Review of Canadian Studies, vol. 19, n° 4, hiver 1989, p. 417.

ethniques dans la structure économique des villes du Québec¹⁷. Ces études ont préfiguré celles qui avaient été publiées dans les années 1960 par des chercheurs en quête des sources de cette division culturelle du travail¹⁸. Dans les termes du sociologue Philippe Garigue, «toutes les raisons possibles offertes comme obstacles au développement normal semblent avoir été mentionnées», de la Conquête de 1760 à une mentalité réfractaire aux progrès matériels, en passant par les insuffisances du système d'éducation¹⁹.

Dans les années 1960, la perception véhiculée par les néonationalistes était que la mauvaise situation économique relative des Canadiens français était liée à celle de la province de Québec. Ils avaient remarqué que la faiblesse économique du Québec était accompagnée d'une participation réduite des francophones à l'industrie. Pourtant, il s'agissait bien de deux problèmes distincts, le premier étant de nature structurelle, et le second étant le produit de multiples causes²⁰. Au moment où s'est essoufflée la Révolution tranquille, certains ont craint qu'une résignation des Canadiens français face à cette lutte perdue pour l'égalité économique avec l'Ontario et avec les Canadiens anglais alimente la cause du séparatisme, en raison du lien qui avait été fait entre le sort du Québec et celui des francophones. Pour ces analystes, le sentiment nationaliste pouvait s'expliquer, non seulement par l'empiétement du gouvernement fédéral et par les besoins financiers du gouvernement du Québec, mais aussi par le fort sentiment de marginalisation économique qu'on y éprouvait encore: «Les Canadiens français ressentent fortement un état d'infériorité à l'égard de leurs compatriotes de langue anglaise²¹. »

E. C. Hughes et M. L. McDonald, «French and English in the Economic Structure of Montreal», Canadian Journal of Economics and Political Science, vol. 7, n° 4, novembre 1941, p. 493-505, et Everett C. Hughes, French Canada in Transition (1943), Chicago, Phoenix Books, 1963.

^{18.} Voir, par exemple, Patrick Allen «Occupations et origines ethniques - 1: Analyse des occupations primaires et secondaires dans le Québec, 1931 à 1951», et «2: Analyse des occupations tertiaires dans le Québec, 1931 à 1951», L'Actualité économique vol. 38, n° 1, avril-juin, et n° 2, juillet-septembre 1962, p. 20-55 et 201-244.

^{19.} Philippe Garigue, L'option politique du Canada français, Montréal, Éditions du Lévrier, 1963, p. 7. Pour Jorge Niosi, ces différentes hypothèses sont essentiellement complémentaires. Voir «La nouvelle bourgeoisie canadienne-française», Cahiers du socialisme, nº 1, printemps 1978, p. 6. Voir aussi McRoberts, Quebec: Social Change and Political Crisis, op. cit., p. 70-71.

Voir Mario Dumais, «L'évolution économique du Québec: 1940-1965», dans Robert Comeau (dir.), Économie québécoise, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1969, p. 219-231, et Durocher et Linteau, «Présentation», dans Le «retard» du Québec, op. cit., p. 7-23.

Voir Peter Desbarats, «Looming Crisis in Quebec's Economy», Saturday Night, nº 84, mars 1965,
 p. 25-35, et Raoul Blanchard, Le Canada français, Paris, Presses universitaires de France, Coll. Que sais-je?, 1964, p. 104.

À la fin des années 1960, les États généraux du Canada français soulignaient avec force le fait que 40 % des chômeurs canadiens en 1965 se retrouvaient au Québec²². Au sortir de la décennie, deux problèmes considérés comme capitaux, le chômage structurel et la forte concentration de la production économique à Montréal, n'avaient pu être résolus. Par conséquent, l'écart économique entre l'Ontario et le Québec a persisté. En 1971, le revenu par personne des Québécois était toujours inférieur à la moyenne canadienne, tandis que celui des Ontariens y était supérieur²³. Cependant, l'intégration des francophones dans l'économie du Québec s'est graduellement réalisée dans les années qui ont suivi²⁴.

B) SOCIÉTÉ

Les transformations économiques du Québec ont eu leur influence sur la formation sociale. Bien qu'ils fussent sous-représentés dans les secteurs-clés, les hommes d'affaires canadiens-français ont néanmoins profité de la nouvelle prospérité²⁵. Puisque leurs organisations sont le principal objet de cette étude, ils ne bénéficieront pas d'un traitement particulier dans la présente section. Pas plus, d'ailleurs, que la classe politique, dont il sera question un peu plus loin dans ce chapitre.

Nous nous concentrerons plutôt sur trois autres acteurs collectifs engagés et identifiables, ainsi que sur les changements qui les ont touchés. Le premier d'entre eux, la hiérarchie catholique, est en déclin durant cette

^{22.} Voir États généraux, «Notre situation économique», *L'Action nationale*, vol. 56, n° 3, novembre 1966, p. 299-307.

^{23.} Voir Bernard Bonin, «L'industrie secondaire au Québec», Commerce, vol. 66, n° 3, mars 1964, p. 46-49; André Raynauld, «La propriété et la performance des entreprises dans le Québec», Études internationales, vol. 2, n° 1, mars 1971, p. 81-109; Jean-Claude Thibodeau et Jean-Marc Holtz, «Étude spatiale de la structure de l'industrie manufacturière au Québec, 1961-71», Annuaire du Québec 1977/78, p. 988-998; et McRoberts, Quebec: Social Change and Political Crisis, op. cit., p. 69-70.

^{24.} Voir François Vaillancourt et Josée Carpentier, Le contrôle de l'économie du Québec: la place des francophones en 1987 et son évolution depuis 1961, Montréal, Centre de recherche en développement économique, 1989, 91 p., et Alanna Mitchell, «Hopes for bilingualism unrealized», The Globe and Mail, 23 mars 1994.

^{25.} Jean-Charles Falardeau les avait clairement identifiés au milieu des années 1960: «Ce n'est que récemment, depuis la Deuxième Guerre mondiale, que sont apparus de façon ostensible dans la société canadienne-française les grands brasseurs d'affaires et les magnats d'industrie» («L'origine et l'ascension des hommes d'affaires dans la société canadienne-française», Recherches sociographiques, vol. 6, n° 1, janvier-avril 1965, p. 40). Cependant, jusqu'à la parution de L'entreprise québécoise: développement historique et dynamique contemporaine d'Yves Bélanger et Pierre Fournier (Montréal, Hurtubise HMH, 1987), ils ont été largement négligés par les analystes.

période, tandis que les deux autres, les ouvriers organisés et les nouveaux intellectuels, sont en ascension.

L'Église et le monde matériel

Durant toute la première moitié du xxe siècle, l'Église catholique a contrôlé l'essentiel des réseaux d'éducation, de santé et de services sociaux au Québec. De plus, grâce aux syndicats catholiques, elle commençait à gérer l'organisation touchant travailleurs et patrons. Par ailleurs, l'Action catholique lui permettait d'influencer les laïcs actifs dans les mouvements sociaux et culturels. Enfin, à partir des années 1930, des penseurs de l'Église ont rêvé à l'instauration du corporatisme dans l'organisation de l'économie, comme substitut au capitalisme abusif et au communisme athée²⁶.

Le corporatisme est un système en vertu duquel les intérêts des individus sont gérés par des organismes sectoriels et représentatifs reconnus par l'État et soutenus par un environnement favorable à la concertation.

Selon cette idéologie, des organismes contrôlés ou inspirés par l'Église québécoise joueraient dans le champ social et culturel le rôle de « corps intermédiaires » entre les « fidèles » et l'État²7. Dans le domaine économique, cette besogne reviendrait aux syndicats ouvriers et patronaux transformés en « organisations professionnelles ». Ainsi, c'est à l'Église qu'il reviendrait de réglementer les institutions sociales, culturelles et éducationnelles et aux « organisations professionnelles » (largement confessionnelles) d'organiser les secteurs de l'économie, sous l'œil bienveillant du gouvernement.

Toutefois, quelques événements vinrent bouleverser les plans des corporatistes catholiques. La Deuxième Guerre mondiale a révélé le sombre visage des dictatures européennes et discrédité le corporatisme. Ensuite, la *Loi relative à l'extension des conventions collectives de travail* de 1934, qui favorisait la constitution de « l'organisation professionnelle », fut suspendue

^{26.} Voir F. J. Frigon, «Catholicism and Crisis: L'École sociale populaire and the Depression in Quebec, 1930-1940», Revue de l'Université d'Ottawa, vol. 45, n° 1, janvier-mars 1975, p. 54-70; G.-Raymond Laliberté, «Dix-huit ans de corporatisme militant. L'École sociale populaire de Montréal, 1933-1950», Recherches sociographiques, vol. 21, n° 1-2, janvier-août 1980, p. 55-96, et Jean-Guy Genest, «Le corporatisme au Québec», Saguenayensia, vol. 30, n° 3, juillet-septembre 1988, p. 4-19.

Clinton Archibald et Khayyam Z. Paltiel, «Du passage des corps intermédiaires aux groupes de pression: la transformation d'une idée illustrée par le Mouvement coopératif Desjardins», Recherches sociographiques, vol. 18, n° 1, 1977, p. 59-91.

durant la guerre et supplantée, après 1944, par la *Loi des relations ouvrières*. Grâce à la première loi, on pouvait imposer par décret les conditions de travail contenues dans une convention collective à tout un secteur de l'économie et faire appliquer ce décret par un comité paritaire composé de représentants des ouvriers et des patrons. Par contre, la nouvelle loi adoptée par les libéraux à la fin de la guerre instaurait un régime différent. Ce régime imposait aux employeurs de négocier une convention collective avec le syndicat qui regroupait plus de la moitié des employés dans une entreprise. Malgré cela, l'idéal corporatiste subsista quelques années dans les syndicats catholiques. Les syndicats ouvriers ne l'abandonnèrent qu'au milieu des années 1950, tandis que le mouvement patronal le perpétua sous une forme différente²⁸.

Cet échec du corporatisme économique ne signifiait pas pour autant le retrait de l'Église du champ social. Cependant, trois facteurs l'ont peu à peu amenée à relâcher son emprise sur des secteurs dans lesquels elle avait œuvré. Ces facteurs sont la laïcisation du mouvement coopératif et syndical, l'émergence des groupes de pression et l'évolution de l'enseignement des sciences sociales.

Les coopératives et les syndicats catholiques étaient, avec les sciences sociales, trois manifestations du catholicisme social au Québec²⁹. Pourtant, c'est un ecclésiastique, le père Georges-Henri Lévesque, qui fut le pionnier de la laïcisation. Dès 1940, il prôna la déconfessionnalisation des coopératives pour la simple raison que leurs membres s'unissaient en tant que producteurs ou consommateurs, et non pas en tant que catholiques. Il va sans dire que cette attitude fut controversée au sein de la hiérarchie catholique³⁰. Du côté des syndicats, le mouvement de déconfessionnalisation fut amorcé pour les mêmes raisons qui ont présidé à leur naissance: la nécessité de faire face à la concurrence des syndicats laïques rivaux³¹.

Alfred Charpentier, «Situation actuelle de la collaboration patronale-ouvrière», Culture, nº 9, 1948,
 p. 241-246, et Frigon, «Catholicism and Crisis: l'École sociale populaire and the Depression in Quebec, 1930-1940», op. cit., p. 69.

Pierre Savard, «Rerum Novarum au Canada français: des fruits tardifs et divers», dans La question sociale hier et aujourd'hui, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 29-31.

Georges-Henri Lévesque, Souvenances 2. Remous et éclatements, Montréal, La Presse, 1988, p. 171, et Michael D. Behiels, «Le père Lévesque et l'établissement des sciences sociales à Laval, 1938-1955», Revue de l'Université d'Ottawa, vol. 52, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 367.

^{31.} Roger Chartier, «Chronologie de l'évolution confessionnelle de la CTCC (CSN)», Relations industrielles, vol. 16, n° 1, janvier 1961, p. 102-112. La déconfessionnalisation de la CTCC ne faisait pas non plus l'unanimité chez les prêtres. Voir Gérard Dion dans la présentation d'Alfred Charpentier,

Au sein de l'Église, le mouvement d'Action catholique avait évolué parallèlement au syndicalisme catholique. Inspiré de Pie XI, il était censé « christianiser les actes profanes de la vie quotidienne » par la « participation du laïcat à l'apostolat hiérarchique ». Des groupes de laïcs, comme la Ligue ouvrière catholique et la Jeunesse ouvrière catholique, agissaient dans plusieurs sphères d'activité, sous la direction distante de clercs. Toutefois, avec un mandat ambigu et des aumôniers contestés, ces groupes de l'Action catholique eurent tôt fait d'échapper au contrôle des autorités religieuses, dans ce monde en pleine transformation³². Comme nous le verrons au chapitre 4, la commission Tremblay sera l'occasion pour ces groupes de faire leurs premiers pas dans une société de plus en plus profane.

Enfin, l'université, même catholique, ne pouvait plus se contenter d'enseigner la doctrine sociale de l'Église. Elle se heurtait à un monde transformé par la modernité. Sous la gouverne du père Lévesque, le positivisme fut introduit à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. « C'est celui qui a ouvert les portes de l'université sur un monde qui n'était pas nécessairement un monde canadien-français, mais un monde qui était celui de la liberté de l'esprit », se rappelle un de ses disciples³³.

De plus, cette ouverture d'esprit finit par gagner l'Église elle-même. Le relativisme qu'enseignait la Faculté des sciences sociales a éventuellement touché l'interprétation de la doctrine sociale de l'Église. Les prêtres engagés auprès de leurs ouailles dans les organisations syndicales furent amenés à prendre position. Cela a souvent entraîné des luttes internes.

L'Église catholique québécoise est traditionnellement du côté du pouvoir au Québec. Mais l'appui qu'a donné une partie de l'épiscopat aux travailleurs durant la grève de l'amiante, même s'il avait été annoncé au nom de la charité et non pas de la justice, a refroidi temporairement les relations entre l'Église et le régime duplessiste. C'est que, dans les années qui ont suivi la Deuxième Guerre, l'Église catholique s'est divisée sur la

Cinquante ans d'action ouvrière: les mémoires d'Alfred Charpentier, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1971, p. xiii.

^{32.} Jean Hamelin et Nicole Gagnon, Le xx siècle, coll. «Histoire du catholicisme québécois» dirigée par Nive Voisine, Montréal, Boréal express, 1984, tome 1, p. 396-406 et tome 2, p. 71-82. Voir aussi Raymond Hudon, «Les groupes et l'État», dans Gérard Bergeron et Réjean Pelletier (dir.), L'État du Québec en devenir, Montréal, Boréal Express, 1980, p. 266-268, et Frigon, «Catholicism and Crisis», op. cit., p. 69.

Voir Behiels, «Le père Lévesque et l'établissement des sciences sociales à Laval, 1938-1955», loc. cit,
 p. 355-376, et Société Radio-Canada, interview de Jean-Charles Falardeau dans «Georges-Henri Lévesque» L'histoire comme ils l'ont faite, 11 mars 1967.

question sociale. Une lettre circulaire sur le problème ouvrier, qui devait être publiée en 1948, a été retardée jusqu'en 1950 en raison des remous entourant la grève d'Asbestos³⁴.

Ces prises de position étaient en rupture avec le traditionnel discours de collaboration des classes. Les jeunes prêtres de la Commission sacerdotale d'études sociales n'étaient pas étrangers à cette évolution. En s'exprimant de plus en plus fort contre la corruption dans la société québécoise, les « prêtres ouvriers » firent, pour un temps, les délices des adversaires du régime³⁵.

Pendant ce temps, les ressources des établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, contrôlés par l'Église, devenaient rapidement insuffisantes devant l'expansion économique et démographique des années 1950. En conséquence, le gouvernement de l'Union nationale dut combler toujours davantage les besoins financiers de ces établissements³⁶. Pas étonnant que l'on ait imputé à Duplessis cette phrase cinglante: «Les évêques mangent dans ma main³⁷.» Ainsi, l'influence politique de l'Église vacillait-elle au tournant des années 1950.

Afin de réaliser une réforme des services à la population, le gouvernement Lesage a étatisé la santé, l'éducation et les services sociaux. En expropriant ainsi l'Église, il la dépouilla d'une grande partie de l'influence sociale et économique qui lui restait. L'État lui succédera dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux:

Intervention croissante de l'État dans tous les secteurs de la vie publique; processus d'émancipation et d'autonomie au sein d'organismes jusque-là sous la direction cléricale; réclamations de citoyens en faveur d'une intervention accrue de l'État, au nom du bien commun; pluralisme religieux et obligation pour l'État d'être respectueux envers toutes les croyances; voilà

^{34.} Voir Richard Arès, «L'héritage du passé», série «L'Église et l'État du Québec» I, Relations, nº 269, 1963, p. 123-125; Mario Cardinal et collab., Si l'Union nationale m'était contée, Montréal, Boréal express, 1978, p. 224-225; et Hamelin et Gagnon, Le XX siècle, op. cit., tome II, p. 110-112.

^{35.} On se rappellera le fameux pamphlet intitulé «L'immoralité politique dans la province de Québec» que les abbés Gérard Dion et Louis O'Neil ont publié en 1956 (Les chrétiens et les élections, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960, p. 113-123.). Voir aussi Blair Fraser, «The Religious Crisis in Quebec Politics», Maclean's Magazine, 10 novembre 1956, p. 13-15 et 90-91, et Jacques Cousineau, S.J., L'Église d'ici et le social, 1940-1960, 1. La Commission sacerdotale d'études sociales, Montréal, Bellarmin, 1982.

Voir Linteau et collab., Histoire du Québec contemporain: le Québec depuis 1930, op. cit., p. 316-320,
 et Jean-Louis Roy, La marche des Québécois. Le temps des ruptures, Montréal, Leméac, 1975, p. 369.

^{37.} Pierre Laporte, *Le vrai visage de Duplessis*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960, p. 139.

qui conduit l'État et plusieurs institutions temporelles à prendre un visage laïque³⁸.

L'Église, déjà fortement dépassée par la demande pour des services modernes et prise de court par l'ampleur de la volonté des nouvelles élites de l'exclure de ces établissements, ne réagit que mollement au rapport Parent qui recommandait une réforme de l'éducation³⁹.

Le statut réservé à l'Église du Québec et à ses prêtres changea alors de manière dramatique. Dès le milieu des années 1960, «il devient pensable de considérer le prêtre comme un citoyen qui a les mêmes droits démocratiques que les autres, et de voir l'Église comme un groupe de pression (important) dans certains domaines. L'influence dite démocratique est acceptable, pas l'influence occulte⁴⁰».

Cela ne fit que renforcer le virage amorcé lors du concile Vatican II, qui se concrétisa par un certain nivellement des rôles à l'intérieur de l'Église⁴¹.

Le mouvement ouvrier

Dans les années 1940, la relance de l'économie a entraîné une vague de syndicalisation sans précédent au Québec. Durant la guerre, on estime que les effectifs syndicaux sont passés de 157 711 en 1941 à 247 650 en 1943. Après l'accalmie de la démobilisation, une seconde vague fit passer leur nombre de 207 921 à 284 091 entre 1945 et 1948⁴². On constata que, même si le courant idéologique dominant était plutôt méfiant envers l'industrialisation⁴³, les travailleurs québécois s'étaient syndiqués dans les mêmes proportions que ceux de l'Ontario.

Les syndicats catholiques, auxquels adhéraient environ le tiers des syndiqués québécois, étaient réunis dans la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC). Ils se sont d'abord implantés dans les

Gérard Dion et Louis O'Neil, «Une légitime et saine laïcité de l'État», dans Le chrétien en démocratie, Montréal, Éditions de l'Homme, 1961, p. 33-34.

Arthur Tremblay, Le Ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, p. 255-259.

^{40.} Guy Bourassa, «Le prêtre et la politique», Maintenant, nº 54, juin 1966, p. 195.

^{41.} Hamelin et Gagnon, Le xx siècle, tome II, op. cit., p. 309.

^{42.} Bernier et collab., Le Québec en chiffres de 1850 à nos jours, op. cit., p. 303.

^{43.} Certains iront jusqu'à dire qu'il «la méprisait [et] la condamnait comme antithétique aux idéaux de l'ensemble national canadien-français». Gérald Fortin, «Milieu rural et milieu ouvrier, deux classes virtuelles», Cabiers internationaux de sociologie, vol. 38, n° 1, janvier-juin 1965, p. 121.

régions où les syndicats internationaux n'avaient pu pénétrer. La Deuxième Guerre mondiale leur a permis de faire des percées importantes dans de nouveaux secteurs à croissance rapide. Ce faisant, ils se sont retrouvés en concurrence directe avec les «unions» rivales, ce qui les a obligés à abandonner progressivement leur attitude de collaboration de classe, dictée par la doctrine sociale de l'Église, pour un syndicalisme plus revendicateur. Ce phénomène a été favorisé par une laïcisation progressive, rendue nécessaire par la pénétration du mouvement dans des milieux urbains mixtes (où l'on trouvait des effectifs non catholiques) et par l'arrivée, à la tête du mouvement, de cadres laïques issus d'une nouvelle génération formée à l'université, notamment dans la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Parmi eux, on retrouvait Gérard Picard et Jean Marchand, respectivement président et secrétaire général de la CTCC à partir de 1946. La centrale prit alors le leadership des luttes syndicales⁴⁴, même si elle ne comptait, de 1946 à 1961, qu'entre 24,2 % et 31,4 % des effectifs syndicaux au Québec⁴⁵.

Bien que la *Loi des relations ouvrières* de 1944 accrut, au dire du président de la CTCC, «la défiance patronale à l'endroit des syndicats ouvriers, d'une part, et le redoublement d'agressivité de ces dernières à l'endroit du patronat, d'autre part⁴⁶», l'incidence des conflits de travail ne fut pas particulièrement importante au Québec, à la fin des années 1940. «Les rapports entre les représentants du capital et du travail sont plutôt pacifiques dans notre province», écrivait-on en 1949⁴⁷. Mais, selon Gérard Dion, les conflits les plus éclatants, comme les grèves de l'amiante (1949), de Louiseville (1952) et de Murdochville (1957), furent ceux où « des principes étaient en jeu et le syndicalisme lui-même menacé». Contrairement à ce qui s'est produit à la fin des années 1960, cette prise de conscience ouvrière ne fut pas tellement reliée à la «question nationale», soit celle de la place des Canadiens français. Cependant, la grève de l'amiante prit

^{44.} Stuart Jamieson, «Labour Unity in Quebec» (1957), dans Mason Wade (dir.), La dualité canadienne, Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1960, p. 295 et 298-299; Leo Roback, «Québec Workers in the Twentieth Century», dans W.J.C. Cherwinski et Gregory S. Kealy, Lectures in Canadian Labour and Working Class History, St. John's, New Hogtown Press, 1985, p. 176-178; et Jacques Rouillard, «Mutations de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (1940-1960)», Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 34, n° 3, décembre 1980, p. 379-392.

^{45.} Jacques Rouillard, Histoire du syndicalisme québécois, Montréal, Boréal, 1989, p. 216.

Alfred Charpentier, «Analyse critique de la Loi des relations ouvrières et du règlement n° 1 de la C.R.O.», Relations industrielles, n° 16, 1961, p. 216.

Jean-H. Gagné, «Conflits de travail dans la province de Québec, avril à septembre 1949», Relations industrielles, vol. 5, n° 9, juin 1950, supplément, p. 1.

rapidement un tournant politique. Selon Jean Marchand, «pour la première fois on prenait conscience que les intérêts politiques étaient reliés aux intérêts financiers⁴⁸».

En prenant ouvertement le parti de l'employeur, Duplessis a précipité sa rupture avec d'anciens alliés: d'une part, avec le journal *Le Devoir*, récemment tombé sous l'influence de Gérard Filion et d'André Laurendeau, qui prit fait et cause pour les travailleurs canadiens-français et la CTCC, et d'autre part avec des prêtres ouvriers qui voulaient implanter un syndicalisme catholique progressiste⁴⁹.

Les luttes des syndicats ont donc souvent été dirigées contre le gouvernement Duplessis. La plupart du temps, ils réclamaient une meilleure législation ouvrière. Ces luttes ont également été l'occasion de rapprochements sporadiques, entrecoupés de périodes de tensions, entre les différentes centrales syndicales. En 1949, les centrales firent front commun contre la réforme du *Code du travail*. En 1957, la CTCC vint près de s'affilier au Congrès du travail du Canada. Mais les obstacles, d'ordre idéologique, culturel, organisationnel et personnel, étaient finalement trop nombreux. À la fin des années 1960, d'autres fronts communs seront en gestation et se manifesteront lors de la grève générale en 1972⁵⁰.

À la fin des années 1950, des politiques sociales et des demandes d'intervention de l'État dans l'économie se sont ajoutées aux traditionnelles revendications concernant la législation du travail. La planification du développement économique était du nombre⁵¹.

Les syndicats ont préféré faire alliance avec le Parti libéral plutôt que de créer un parti des travailleurs⁵². Ils ont «généralement accueilli avec ferveur les promesses de libération économique et sociale qu'annonçait

^{48.} Gérard Dion, «Les relations patronales-ouvrières sous la "révolution tranquille"», Relations, vol. 29, n° 344, décembre 1969, p. 336, et Société Radio-Canada, interview de Jean Marchand dans «L'histoire de la CTCC», L'histoire comme ils l'ont faite, le 9 décembre 1967.

Société Radio-Canada, «Le silence de la société duplessiste» (anim.: Pierre Godin avec interviews),
 Histoire de la presse écrite au Québec, 18 juin 1980.

^{50.} Voir Hélène David, «L'État et les rapports de classe au Québec de 1945 à 1967» (1975), dans Fernand Harvey (dir.), Le mouvement ouvrier au Québec, Montréal, Boréal express, 1980, p. 236-247; Roback, «Québec Workers in the Twentieth Century», loc. cit., p. 180-181; Jamieson, «Labour Unity in Quebec», loc. cit., p. 301-302; et Rouillard, Histoire du syndicalisme québécois, op. cit., p. 244-250.

Roy, La marche des Québécois, op. cit., p. 373. Voir aussi Gérard Dion, «La Confédération des syndicats nationaux et l'action politique», Relations industrielles, vol. 17, nº 4, octobre 1962, p. 496-499.

Roch Denis, Luttes de classes et question nationale au Québec, 1948-1968, Montréal, Presses socialistes internationales, 1979, p. 232 et 540-541.

l'amorce de la Révolution tranquille⁵³». Le bill 54, le nouveau *Code du travail* mis en vigueur en 1964 et 1965, a facilité la syndicalisation rapide des employés du gouvernement du Québec. Ainsi, au cours des années 1960, le nombre de travailleurs syndiqués a crû plus rapidement au Québec qu'en Ontario. De 1963 à 1968, il passa de 369 022 à 662 874⁵⁴.

Mais l'enthousiasme suscité par ces réformes se transforma rapidement en scepticisme. La fin de la décennie vit un changement de leadership et un virage à gauche radical des trois principales centrales syndicales du Québec. Celles-ci ne voyaient dorénavant plus l'État comme un arbitre, mais aussi comme l'employeur qu'il était effectivement devenu⁵⁵. La collaboration allait faire place à l'affrontement.

La « nouvelle classe moyenne »

Duplessis ressentait pour les intellectuels une crainte mêlée de respect, comme le rapporte un de ses députés: «Il craignait certainement les intellectuels, mais il avait dit qu'il n'y en avait pas plus que 5 000 et qu'il fallait pas [sic] s'occuper de cela. [...] Mais il respectait les intellectuels aussi. Lui, il trouvait que c'étaient des gars qui aimaient beaucoup plus parler. [...] C'étaient des poètes, des rêveurs⁵⁶.»

Dans l'après-guerre, l'influence des sciences sociales devint de plus en plus grande au Québec. La commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels instituée par Duplessis contribua à la légitimité des intellectuels. Ces derniers se firent valoir en mettant à jour le dossier des relations fédérales-provinciales qui touche de nombreux aspects de la vie des citoyens⁵⁷.

La lutte épique de Duplessis contre la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval lui a aliéné les élèves du père Lévesque. Ceux-ci devinrent non seulement les ténors de l'anti-duplessisme, mais aussi les apôtres de l'État-providence. Ils étaient également les chefs de file et les inspirateurs de la « nouvelle classe moyenne » qui comblait les rangs du secteur tertiaire

Louis-Marie Tremblay, «L'évolution du syndicalisme dans la Révolution tranquille», Relations industrielles, vol. 22, n° 1, 1967, p. 87-88.

Bernier et collab., Le Québec en chiffres, op. cit., p. 303. Voir aussi Dion, «Les relations patronalesouvrières sous la "révolution-tranquille" », loc. cit., p. 334.

Louis-Marie Tremblay, Le syndicalisme québécois: idéologies de la CSN et de la FTQ, 1940-1970, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972, p. 118-122.

Société Radio-Canada, interview de Lucien Tremblay, dans «Maurice Duplessis», L'histoire comme ils l'ont faite, le 28 janvier 1967.

Stephen Brooks et Alain-G. Gagnon, Les spécialistes des sciences sociales et la politique au Québec, Montréal, Boréal, 1994, p. 40 et 60.

en pleine expansion. Les services sociaux, de santé et d'éducation, qui furent socialisés par Lesage, étaient peuplés par ces «techniciens». L'expansion de l'État durant la Révolution tranquille accéléra l'ascension de cette cohorte qui devient, avec la Révolution tranquille, la nouvelle classe dominante au Québec⁵⁸.

On a déjà défini les élites comme des « catégories sociales dominantes ou dirigeantes». Dans les années 1950, la nouvelle génération d'intellectuels s'est transformée en contre-élite, en opposition aux clercs de l'Église et à la petite bourgeoisie professionnelle qui formait alors la classe dominante de la majorité canadienne-française du Québec⁵⁹. Ces intellectuels étaient essentiellement anti-duplessistes. On les retrouvait à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, dans le mouvement syndical, à Radio-Canada, au Devoir et à Cité libre, et au sein même de l'Église. «Au tournant des années 1960, rappelle Léon Dion, leurs combats prirent des chemins différents. » En effet, quand ils en vinrent à occuper des postes au gouvernement, les Pierre Elliott Trudeau, Jean Marchand, Gérard Pelletier et Maurice Lamontagne optèrent pour l'arène fédérale, tandis que les Roger Marier, Paul Gérin-Lajoie, René Lévesque et Michel Bélanger choisirent «l'État du Québec60». À Ottawa, les «trois colombes» marquèrent une étape du développement de l'État canadien en ouvrant la voie aux Canadiens français dans l'administration fédérale, tandis que ceux qui choisirent de demeurer à Québec devinrent les architectes de la Révolution tranquille.

Le journaliste Paul Cliche rappelle l'impression du moment: « Non seulement les idées, mais les disciples du père Lévesque, les technocrates, ont pris le pouvoir⁶¹. » Roger et André Marier, Roch Bolduc, Jean Deschamps, Arthur Tremblay, Michel Bélanger, Claude Morin, René Tremblay et Roland Parenteau n'étaient pas tous issus de l'Université

On trouvera la genèse du concept de «nouvelle classe moyenne» dans Hubert Guindon, Tradition, modernité et aspiration nationale de la société québécoise, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990.

Jean-Charles Falardeau, «Des élites traditionnelles aux élites nouvelles», dans Fernand Dumont et Jean-Paul Montminy (dir.), Le pouvoir dans la société canadienne-française, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 131 et 138.

Dion, Québec, 1945-2000, tome II, op. cit., p. 415-417; voir aussi Michael Oliver, «Duplessis and Quebec's Intellectuals», Canadian Forum, n° 38, juin 1958, p. 55-57; Michael D. Behiels, Prelude to Quebec's Quiet Revolution, Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 1985, et Dorval Brunelle, Les trois colombes, Montréal, VLB éditeur, 1985, p. 102-118.

^{61.} Société Radio-Canada, interview de Paul Cliche dans «Georges-Henri Lévesque», L'histoire comme ils l'ont faite, loc. cit.

Laval⁶², mais ils étaient considérés comme faisant partie du même courant de pensée moderniste. Leur vision technocratique reposait sur la conviction que la raison et les connaissances techniques étaient la solution aux problèmes sociaux et économiques. Jocelyn Létourneau rapporte que la « nouvelle classe moyenne » peut aussi bien être identifiée par son « discours technocratique » que par sa présence dans les bureaucraties de la société québécoise. Ainsi, ses membres infusèrent des concepts comme la démocratie, la participation, la planification et le développement au débat politique québécois⁶³.

Si les premiers intellectuels de l'après-guerre s'étaient surtout contentés de critiquer le régime duplessiste, les jeunes «technocrates» et ceux qui les suivirent avaient des plans pour inscrire la modernité concrètement dans la société québécoise⁶⁴», par l'établissement d'un État-providence national basé sur un libéralisme réformé. C'est ce qu'on appellera le «néonationalisme». Ils furent les pionniers du renouvellement des institutions sociales et politiques du Québec. Michel Bélanger et André Marier, des économistes engagés par René Lévesque, ont rédigé le «livre bleu» qui a étayé la cause de la nationalisation de la Shawinigan Water & Power. Comme sous-ministre, René Tremblay fit entrer 75 nouveaux économistes, statisticiens et sociologues au ministère de l'Industrie et du Commerce. Quelques années plus tard, le Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ) envoya sur le terrain des jeunes gens fraîchement diplômés, qui occupèrent ainsi leur premier emploi comme sociologues ou économistes⁶⁵.

Cette génération de gens instruits n'avait pas que l'État provincial comme champ d'action. Peu à peu, elle fit son chemin dans les institutions publiques fédérales et dans le secteur privé québécois: « Ou sociologues ou économistes, ils sont cette nouvelle élite qui ou bien loue ses services à l'État et se fait volontiers dirigiste, ou encore loue ses services aux groupes de pression et se préoccupe de servir leurs fins⁶⁶. »

^{62.} Louis Martin, «Les hommes derrière le pouvoir à Québec... les technocrates», Magazine Maclean, vol. 4, n° 10, octobre 1964, p. 25-26 et 84-87, et Blair Fraser, «Quebec's New Power Elite?», Maclean's Magazine, n° 78, 21 août 1965, p. 16-17.

Jocelyn Létourneau, «Québec d'après-guerre et mémoire collective», Cahiers internationaux de sociologie n° XC, janvier-juin 1991, p. 68-69.

^{64.} Dion, Québec, 1945-2000, tome II, op. cit. p. 417-418.

^{65.} Pierre Godin, «Le projet de René Lévesque», Le Devoir, 12-13 mars 1994, p. D-6; Peter C. Newman, «French Revolution, Quebec 1961», Maclean's Magazine n° 74, 22 avril 1961, p. 20-21; et Jacques Guay, «Les experts ont 30 ans!», Magazine Maclean, n° 6, juin 1966, p. 23.

^{66.} Martin, «Les hommes derrière le pouvoir», loc. cit., p. 26.

Les années 1950 et 1960 ont donc vu naître une nouvelle classe dominante. L'étatisation des établissements d'éducation, de santé et de services sociaux a fait entrer sous la coupe de l'État une large bureaucratie dont les membres étaient pour la plupart laïques et faisaient partie de la « nouvelle classe moyenne ». Ils réclamaient depuis un certain temps une amélioration de leurs conditions de travail et voyaient leurs ambitions limitées par la présence des clercs à la tête des établissements dans lesquels ils œuvraient 67. Comme les syndicats dont ils sont rapidement devenus membres, ils ont donc été eux-mêmes bénéficiaires des réformes de la Révolution tranquille. De plus, ils avaient dorénavant partie liée avec l'expansion des cadres de l'État. Des rangs de cette nouvelle classe est issue une élite nouvelle: les technocrates. Ceux-ci avaient également une nouvelle façon de gouverner: « Nous sommes en voie de passer d'une autorité traditionnelle et charismatique à une autorité davantage légale et rationnelle 68. »

Une fois installée dans les cadres de l'État, l'élite technocratique s'est donné comme mission d'animer les autres élites, politique, syndicale ou économique, et de les amener à la discussion et au compromis. En général, les politiciens de la Révolution tranquille partageaient l'éthique des technocrates: «À l'heure où l'État affirme pouvoir prendre en main les destinées à long terme de l'économie, écrivait un ministre de Lesage, les mots "efficacité" et "rationalité" ne doivent pas résonner en vain, mais s'inscrire dans la réalité quotidienne⁶⁹.»

C) POLITIQUE

Voyons maintenant l'aspect politique des vingt-cinq années d'aprèsguerre. Les facteurs économiques que nous avons relevés, de même que les acteurs sociaux que nous avons esquissés à grands traits, ont eu une influence sur les institutions et les politiques gouvernementales québécoises, mais assez peu sur les résultats électoraux. En retour, les partis au pouvoir ont agi sur la réalité en modifiant à leur tour ces facteurs socioéconomiques. Les résultats les plus tangibles de ces politiques seront

^{67.} Voir Behiels, Prelude to Quebec's Quiet Revolution, op. cit., p. 16-18.

^{68.} Guy Bourassa, «Leaders nouveaux et nouvelles formes de leadership», dans Les Nouveaux Québécois, rapport du 3^e Congrès des affaires canadiennes, Québec, Presses de l'Université Laval, 1964, p. 34-36.

^{69.} Gérard-D. Lévesque, «De l'anarchie à la planification», Commerce, vol. 67, n° 5, mai 1965, p. 67.

l'élargissement des cadres de l'État aux dépens de ceux de l'Église, et l'ouverture du monde des affaires aux francophones.

Tout d'abord, un mot sur les élections. Les trois changements de gouvernement survenus durant cette période ont été possibles grâce à des variations infimes du vote populaire. Des tiers partis ont permis à l'Union nationale d'arracher la victoire au Parti libéral à deux reprises. En 1944, le Bloc populaire, un parti progressiste en proie à des dissensions internes, a arraché suffisamment de votes pour permettre à Maurice Duplessis de reprendre le pouvoir, à la faveur d'une carte électorale qui sous-estimait le vote des villes. Cette année-là, l'Union nationale prit le pouvoir avec 35,8 % de voix, contre 39,5 % pour les libéraux. Vingt-deux ans plus tard, l'UN revint au pouvoir avec 40,9 % du vote, tandis que le parti de Jean Lesage en obtenait 47,2 %⁷⁰. Celui-ci aurait perdu 11 circonscriptions à cause des 130 000 voix du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN).

Enfin, c'est une percée des libéraux en dehors de leurs bastions traditionnels qui fit basculer l'élection du 22 juin 1960. Ainsi, l'arrivée au pouvoir de Jean Lesage et de son «équipe du tonnerre» a été rendue possible par un glissement de 5 % des votes, par rapport à 1956. Le mode de scrutin unilatéral à un tour accentue souvent de manière dramatique les mouvements de l'opinion dans l'électorat⁷¹.

On vit donc un important renouvellement de la classe politique québécoise entre 1956 et 1966. À cause du changement de parti au pouvoir, mais aussi de l'irruption de la « nouvelle classe moyenne », la proportion de professionnels au sein de la députation du parti ministériel à l'Assemblée législative du Québec passa de 36,1 % à 66,0 %, et celui des universitaires, de 46,5 % à 80,0 %. De plus, la composition même de ces catégories se diversifia⁷². Les actions du nouveau gouvernement seront tributaires de cette relève de la garde.

^{70.} Voir Michael D. Behiels, «The Bloc Populaire Canadien: Anatomy of Failure, 1942-1947 », Journal of Canadian Studies, vol. 18, nº 4, hiver 1983-1984, p. 45-74, et Richard Jones, Duplessis et le gouvernement de l'Union nationale, Ottawa, Société historique du Canada, brochure historique nº 35, 1983, p. 12.

^{71.} Voir P. E. Trudeau, «L'élection du 22 juin 1960», Cité libre, n° 29, août-septembre 1960, p. 3-4, et Jones, Duplessis et le gouvernement de l'Union nationale, op. cit., p. 17.

Réjean Pelletier, Partis politiques et société québécoise: de Duplessis à Bourassa, Montréal, Québec/ Amérique, 1989, p. 322-333.

Parmi les domaines d'intervention gouvernementale, ce sont les politiques économiques et ouvrières qui sont d'un plus grand intérêt pour l'étude des organisations patronales. En voici une énumération portant sur les années 1944 à 1970.

Politiques économiques

Reprenant l'approche de Denis Monière, le politologue Gérard Bergeron a donné de la politique de Duplessis la description suivante : « Le duplessisme, qui n'était pas une doctrine, était au moins constitué de principes de gouvernement (ou de non-gouvernement). On pouvait à son sujet parler d'idéologie-personne⁷³. »

En effet, dans un seul discours livré à l'Association professionnelle des industriels (API) au début des années 1950, Maurice Duplessis put résumer sa philosophie politique. Il commença en disant qu'il était contre le communisme et pour la collaboration des classes, contre l'intervention de l'État dans l'économie, mais pour l'amélioration des services gouvernementaux en temps de prospérité. Il dit qu'il dirigeait le seul gouvernement catholique en Amérique du Nord et affirma que pour lui, comme pour le patronat catholique, la grève était maléfique. Il réitéra que la grève de l'amiante violait la loi ainsi que la doctrine sociale de l'Église, avant de terminer son discours en lançant que désobéir aux lois du gouvernement, c'était aussi violer la loi de Dieu⁷⁴.

Après plusieurs décennies de dénigrement du duplessisme par des témoins, des acteurs et des analystes partageant la pensée des révolutionnaires tranquilles, on a nuancé le portrait de ce régime. Par exemple, des sociologues ont démontré que les politiques de Duplessis relevaient à la fois du progrès et de la tradition. L'analyse quantitative que Gilles Bourque

^{73.} Gérard Bergeron, «Les transformations socio-économiques entre 1945 et 1960», dans Gérard Bergeron et Réjean Pelletier (dir.), L'État du Québec en devenir, Montréal, Boréal express, 1980, p. 26. Voir aussi Denis Monière, Le développement des idéologies au Québec, Montréal, Québec/Amérique, 1977, p. 307-308.

^{74.} Archives de l'Université du Québec à Montréal (ci-après AUQAM), Fonds CDE. «Causerie du premier ministre de la Province de Québec, l'hon. Maurice Duplessis», [s.l.], [s.d.]. Un autre exemple, qui date de 1946, résume l'attitude anti-interventionniste du régime duplessiste: «Les sommes que les gouvernements reçoivent de leurs contribuables sont obtenues dans le but de permettre à l'État d'améliorer les services destinés à assurer le bien de la communauté et non dans le but de se lancer dans des entreprises qui ne sont pas de son domaine.» Cité par Gilles Bourque et Jules Duchastel, Restons traditionnels et progressifs. Pour une nouvelle analyse du discours politique: le cas du régime Duplessis au Québec, Montréal, Boréal, 1988, p. 194. Rappelons que le patronage était alors un mode privilégié de distribution des «services» gouvernementaux.

et Jules Duchastel ont faite d'un échantillon du discours duplessiste révélerait que son traditionalisme se serait limité aux aspects sociaux et que, par contre, son discours économique aurait été progressiste, c'est-à-dire motivé par l'expansion économique et technique. En définitive, dans un discours hanté par la contradiction, le progrès l'aurait emporté sur la tradition⁷⁵.

Cependant, d'autres études ont montré que les politiques de Duplessis, qu'elles soient économiques ou sociales, reposeraient sur un libéralisme classique fondé sur le laisser-faire et la résistance au changement; et cela inclurait ses politiques ayant trait aux relations patronales-ouvrières⁷⁶.

Le discours économique de Duplessis démontre que sa politique entendait tirer profit du coût relativement bas de l'énergie et de la maind'œuvre dans la province de Québec. Il misait sur l'investissement privé et étranger pour favoriser l'essor économique du Québec, notamment par le développement des ressources naturelles. Il vantait la vaillance de sa population, son attachement au sol et à la tradition, et la croissance de son pouvoir d'achat. Il décrivait la stabilité des relations de travail, l'abondance des ressources du Nord et la percée de l'industrie dans sa province. Il se faisait rassurant pour les investisseurs, en affirmant que son gouvernement entendait maintenir l'équilibre entre les employeurs et les employés, ce qui signifiait l'ascendant des premiers sur les seconds. «Honest capital will always be accepted in this province - and will be treated not only fairly, but generously», disait-il. Son ministre des Finances renchérissait, soulignant que, malgré une augmentation des fonds alloués à l'éducation et au bienêtre, c'est la voirie qui avait le plus progressé dans un budget toujours équilibré⁷⁷.

Pour le gouvernement de Duplessis, la façon habituelle de traiter avec les hommes d'affaires et les entreprises était le patronage. Bien que ce mode d'interaction ne fut pas totalement disparu sous Lesage – le

^{75.} Voir l'ensemble de l'ouvrage de Bourque et Duchastel, ibid.

Voir Gérard Boismenu, Le duplessisme, politique économique et rapports de force, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1981, et Yves Vaillancourt, L'Évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1988.

Voir Maurice Duplessis, «Public Stability and Industriousness Key to Quebec's Prosperity», Monetary Times Annual National Review, 1955, p. 62-63: idem, «Private enterprise is common sense himself» et Onésime Gagnon, «Quebec's Financial Position Reflects Enduring Soundness», Monetary Times Annual Review, 1953, p. 34-39 et 40-49.

patronage devint moins personnalisé, plus bureaucratique –, le Parti libéral inaugura des politiques plus systématiques d'aide à l'entreprise⁷⁸.

« Nous avons eu avec Maurice Duplessis un gouvernement autocratique, et plutôt retardateur que retardataire », écrivait André Laurendeau. La transition entre l'ère duplessiste et la Révolution tranquille s'est faite en moins d'un an. L'arrivée de Paul Sauvé comme successeur à Duplessis aurait pu permettre à l'Union nationale de conserver le pouvoir, car il avait amorcé une ère de changement. Pour Gérard Bergeron, la Révolution tranquille a commencé deux fois, à l'arrivée de Sauvé et à celle de Lesage. Le décès prématuré de Sauvé et son remplacement par Antonio Barrette ont donné de l'assurance aux libéraux⁷⁹.

Après que le Parti libéral eut emporté l'élection de 1960, le contraste fut énorme: « Il suffit qu'un petit groupe d'hommes décidés s'installent aux structures du pouvoir de décision, et qu'ils se mettent à peupler les canaux de consultation et d'exécution d'experts et de compétences du milieu jusque-là employés ailleurs⁸⁰. »

Les personnalités contrastées des ministres n'y ont rien changé. Chez René Lévesque, on sentait l'impatience, le nationalisme et un certain populisme. Par contre, le langage d'Eric Kierans était plus pragmatique. Pourtant, ces deux ministres parmi les plus actifs du cabinet Lesage s'entendront sur la nature des réformes à apporter⁸¹.

Une mesure du changement de style politique est le nombre d'études et de commissions mises sur pied en six ans par le nouveau gouvernement, soit 49. Entre 1944 et 1960, l'Union nationale n'en avait commandé que

Voir Vincent Lemieux et Raymond Hudon, Patronage et politique au Québec, 1944-1972, Montréal, Boréal express, 1975.

^{79.} André Laurendeau, «Le gouvernement libéral ne sera-t-il que conservateur?», Magazine Maclean, vol. 1, nº 3, mars 1961, p. 3. Sur le passage de Sauvé et les espoirs qu'il a suscités, notamment chez les membres de la «nouvelle classe moyenne», voir Hubert Guindon, «The Social Evolution of Quebec Reconsidered», Canadian Journal of Economics and Political Science, vol. 26, nº 4, décembre 1960, p. 550-551, et Gérard Bergeron, La pratique de l'État au Québec, Montréal, Québec/Amérique, p. 55-56.

^{80.} Bergeron, ibid., p. 53.

^{81.} Voir René Lévesque, «La politique économique de l'État du Québec», L'Action nationale, vol. 54, n° 1, septembre 1964, p. 44-75; «À bas la démagogie des élites», Maintenant, n° 62, février 1967, p. 47-50; Attendez que je me rappelle..., Montréal, Québec/Amérique, 1986, p. 228 et 279; Eric Kierans «Le Québec, au point tournant de son histoire» (1964) dans Roger-J. Bédard (dir.), L'essor économique du Québec, Montréal, Beauchemin, 1969, p. 274-287; et «Quebec: Dynamics of Social Change», Executive, n° 7, mars 1965, p. 29-31.

16, dont la commission Tremblay. Elle en lancera 14 après son retour au pouvoir en 1966⁸².

Deux textes annonçaient le programme de la Révolution tranquille. Le premier avait été commandé par Lesage à son prédécesseur, Georges-Émile Lapalme, et a peu circulé. Le second, un manifeste que Lesage avait rédigé avec l'aide de René Paré de la Chambre de commerce de Montréal, préfigurait une «politique de grandeur⁸³». En 1960, le programme électoral des libéraux mettait l'accent de façon concrète sur l'économie. Le premier article de la section économique promettait d'instituer un Conseil d'orientation économique:

Le Conseil, composé de techniciens, de statisticiens, de sociologues, d'économistes, de syndicalistes, d'industriels, etc., serait en quelque sorte le grand planificateur de notre vie économique et industrielle. [...] À notre époque où la science engendre si rapidement le progrès, il ne peut plus être permis aux gouvernants d'administrer la province en se basant uniquement sur l'improvisation⁸⁴.

Sous l'impulsion de ministres et de hauts fonctionnaires audacieux, les actions entreprises par le gouvernement Lesage ont tout d'abord créé une impression de mouvement qui gagna rapidement toute la société. Gérard Bergeron a parlé d'une «effervescence sociale», dont les signes étaient la publication des *Insolences du frère Untel*, la création du RIN et le train des réformes économiques du gouvernement. Un journaliste français qui visitait régulièrement le Québec eut cette réflexion: «Ce qu'il y a de tout à fait singulier au Québec de 1966, c'est qu'il n'est plus ce Canada de Maria Chapdelaine "où rien ne change", mais qu'il est dans toute l'Amérique du Nord le pays qui change le plus⁸⁵.»

D'après Bibliothèque de la législature, Commissions et comités d'enquêtes au Québec depuis 1867, Québec, 1972, 95 p.

^{83.} Georges-Émile Lapalme, *Pour une politique: le programme de la Révolution tranquille*, Montréal, VLB éditeur, 1988, et Jean Lesage, *Lesage s'engage*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1959.

^{84. «}Le programme politique du Parti libéral du Québec 1960», reproduit dans Richard Daignault, Lesage, Montréal, Libre Expression, 1981, p. 278-279. Voir aussi Réjean Pelletier, «Le Parti libéral des années 50: un précurseur de la Révolution tranquille?», dans Jean-François Léonard (dir.), Georges-Émile Lapalme, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1988, p. 248.

^{85.} Jacques Caulais, «Le Canada: Québec ou la nouvelle société», Année politique et économique, vol. 39, nºs 189-190, avril 1966, p. 65. Sur le vent de changement, voir Bergeron, Le Canada français après deux siècles de patience, op. cit., p. 180, et Jean-Paul Desbiens, Les insolences du frère Untel, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1988 [1960], 257 p. Sur le cheminement des décisions au sein du gouvernement, voir Vincent Lemieux, «Les partis et le pouvoir politique», dans F. Dumont et J.-P. Montminy (dir.), Le pouvoir dans la société canadienne-française, op. cit., p. 46-47.

Interviewé par les journalistes ontariens en 1961, Lesage débuta en annonçant que: «A change is taking place in Quebec – a very profound change.» Le 3 juin 1961, devant la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, il affirma que «le seul puissant moyen que nous possédons, c'est l'État du Québec. Si nous refusions de nous servir de notre État, par crainte ou préjugé, nous nous priverions alors de ce qui est peut-être l'unique recours qui nous reste pour survivre comme minorité⁸⁶».

C'est donc à l'aide des institutions de «l'État du Québec» que le gouvernement Lesage entendait amener des réformes qui visaient des objectifs bien définis. La prise en charge de l'éducation, de la santé et des services sociaux entraînerait l'amélioration des conditions d'existence de la population et la préparerait à occuper une meilleure place dans l'économie. Ces réformes auraient aussi pour effet d'exproprier peu à peu les établissements sous contrôle religieux. La division administrative du territoire québécois devait favoriser le développement régional et donner au ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), dont le mandat était de « promouvoir le développement économique du Québec⁸⁷», une structure d'intervention. Une délégation générale à Paris servirait non seulement de lien culturel, mais aussi à susciter l'intérêt des hommes d'affaires français pour le Québec. Outre le Conseil d'orientation économique (COEQ) et le MIC, des sociétés d'État verraient leurs cadres élargis, comme Hydro-Québec, ou bien seraient créées de toutes pièces, comme la Société générale de financement (SGF), la Caisse de dépôt et placement (CDP), Sidérurgie du Québec (Sidbec) et la Société québécoise d'exploitation minière (Soquem). Un fil conducteur reliait ces structures: le désir d'intervenir pour améliorer la situation économique du Québec en remédiant à la faiblesse de la structure industrielle, au contrôle étranger des entreprises et au manque de capital de risque, surtout chez les francophones88.

^{86.} Cité par Lauchie Chislom, «Just What is Mr Lesage Doing in Quebec?», Financial Post, vol. 55, 23 septembre 1961, p. 23, et par Pierre Fournier, Les sociétés d'État et les objectifs économiques du Québec: une évaluation préliminaire, Québec, Éditeur officiel, Office de planification et de développement, 1978, p. 9.

Claude Descoteaux, sous-ministre adjoint, dans la présentation de Lebel, Horizon 1980, op. cit.,
 p. vii. Voir aussi «Regional Development is Key to Quebec's Economic Future», Financial Post,
 vol. 58, n° 8, 8 février 1964, p. 75.

^{88.} Fournier, Les sociétés d'État, op. cit., p. 1-15. Voir aussi Hélène Pilotte, «Les hommes d'affaires français s'intéressent au Québec», Magazine Maclean, vol. 4, n° 11, novembre 1964, p. 2-3; William F. Averyt, «Quebec's Economic Development Policies, 1960-1987: Between Elitism and Privatization», American Review of Canadian Studies, vol. 19, n° 2, été 1989, p. 159-175; Philippe Faucher et Johanne Bergeron, Hydro-Québec: la société de l'heure de pointe, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 35-42; et Jean Deschamps, «La Société générale de financement du Québec.

À première vue, le Québec tout entier semblait profiter de ce programme économique. Mais ce sont les fonctionnaires (et notamment les «technocrates» et la «nouvelle classe moyenne» étatique) ainsi que les hommes d'affaires francophones qui en ont bénéficié au premier chef.

Cependant, par son ampleur même, cette première phase de la Révolution tranquille s'essouffla rapidement. Entre 1964 et 1965, la dette provinciale par habitant du Québec dépassa celle de l'Ontario⁸⁹. Non seulement les limites à la capacité fiscale de la province ralentirent-elles le rythme des réformes dès 1965, tout en relançant les frictions avec Ottawa⁹⁰, mais, en plus, la rapidité de ces changements braqua certains segments de l'électorat contre les libéraux, contribuant ainsi à leur défaite en 1966⁹¹.

Mais, bien que l'on ait craint un retour en arrière avec l'arrivée au pouvoir de Johnson, parce qu'il était l'héritier du régime de Duplessis, les politiques de l'Union nationale se sont inscrites dans la continuité des réformes amorcées par Lesage. Au moment de l'élection en 1966, ce parti a eu tout juste le temps de renouveler son programme politique, malgré son court passage dans l'opposition, grâce notamment au renouvellement de son personnel politique et à l'impulsion de son chef⁹².

- Un des outils du développement économique du Québec», Revue de la Société d'études et d'expansion, n° 231, mai-juin 1968, p. 410-414.
- Dorval Brunelle, La désillusion tranquille, Montréal, Hurtubise HMH, 1978, p. 162. Voir aussi McRoberts, Quebec: Social Change and Political Crisis, op. cit., p. 213.
- 90. P.-M. Lapointe, «Où va M. Lesage avec sa politique de centre-gauche?», Magazine Maclean, vol. 5, n° 6, juin 1965, p. 4. Pour financer ses programmes, Lesage négocia le retrait du Québec de certains programmes conjoints, en retour d'équivalents fiscaux. Voir Claude Déry, «Quand la Révolution tranquille se fait bruyante», Commerce, vol. 66, n° 10, octobre 1964, p. 41 et 44, et Rosaire Morin, «La constitution canadienne et l'économie du Québec», L'Action nationale, vol. 57, n° 9, mai 1968, p. 725-749. Alors que des journalistes du Canada anglais avaient salué l'arrivée des libéraux comme la fin de deux cents ans de tensions (Newman, «French Revolution, Quebec 1961», op. cit., p. 21), l'éventualité même de la séparation n'était désormais plus exclue en 1965 (Desbarats, «Looming Crisis in Quebec's Economy», op. cit., p. 25).
- 91. Des ministres l'ont eux-mêmes reconnu. Voir Jean-Paul Lefebvre, «Trois ans après... Paul Gérin-Lajoie», Actualité, vol. 12, n° 10, octobre 1972, p. 32. Jean Lesage aurait confié à un journaliste: «C'est l'éducation qui nous a fait battre». Voir «Après le 5 juin», Relations, n° 307, juillet 1966, p. 198. Voir aussi supra, note 3. Pour une étude plus complète des causes de la défaite libérale, voir Michel Lévesque, «Historiographie des causes de la défaite du Parti libéral», dans Robert Comeau (dir.), Daniel Johnson: rêve d'égalité et projet d'indépendance, Sillery, Qc, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 123-154.
- 92. Voir Blair Fraser «Where Will Daniel Johnson Lead Quebec?», Maclean's Magazine, vol. 79, n° 3, septembre 1966, p. 8-9; Yves Bélanger, «Le gouvernement Johnson face à la prise en mains de l'économie québécoise»; et Réjean Pelletier, «La nouvelle Union nationale, de Duplessis à Johnson» dans Comeau (dir.), Daniel Johnson, op. cit., p. 357-362 et 101-104.

Politiques ouvrières

Afin de ne pas nuire aux investissements dans sa province, Duplessis recherchait tout d'abord la paix dans les relations de travail. Cette politique, souvent qualifiée de paternaliste, a eu du succès du point de vue de ses auteurs, comme l'a rapporté Antonio Barrette, son ministre du Travail:

On a dit de lui beaucoup de choses. On a dit de lui qu'il était antisyndical. Comment se fait-il qu'il a gagné la majorité du vote des ouvriers dans la ville excepté une fois à une élection générale? Par conséquent, on l'appuyait! Comment se fait-il qu'en 1944 nous avons à peu près notre part des grèves, disons 31 ou 32 % des conflits ouvriers au pays, et qu'en 1960, nous n'en avions plus que 11 % au Québec? La situation dans le monde ouvrier et les relations patronales et ouvrières étaient meilleures dans le Québec que partout ailleurs⁹³.

Entre 1945 et 1959 en effet, le Québec n'a connu qu'une moyenne de 35 grèves par année représentant 335 000 jours de travail, alors qu'il s'en perdait 700 000 en Ontario.

Mais le discours paternaliste de Duplessis n'était pas la seule cause de cette relative « paix sociale ». Ses politiques ouvrières y étaient pour beaucoup. Elles ont ailleurs contribué à dresser contre lui, non seulement les organisations ouvrières, mais aussi une partie de la presse et du clergé, où il comptait de nombreux alliés indéfectibles, sans compter la minorité croissante d'intellectuels progressistes du Québec⁹⁴.

Les tendances répressives et autocratiques de Duplessis étaient déjà présentes durant son premier mandat. On n'a qu'à se rappeler la «Loi du cadenas» qui visait principalement, mais pas exclusivement, à ennuyer les organisations communistes en menaçant de fermer leurs locaux. En 1939, il fit voter une première loi visant expressément les syndicats. Elle interdisait la grève aux salariés des établissements de charité⁹⁵.

^{93.} Société Radio-Canada, «Maurice Duplessis», L'histoire comme ils l'ont faite, loc. cit.

^{94.} Jones, Duplessis et le gouvernement de l'Union nationale, op. cit., p. 17-19.

Roger Chartier, «La création du ministère du Travail, l'extension juridique des conventions collectives et les années d'avant-guerre (1931-1939)», Relations industrielles, vol. 18, n° 2, avril 1963, p. 228.

Dix ans plus tard, le gouvernement de l'Union nationale revint à la charge en présentant le projet de loi 5, qui devait amender le *Code civil*. Le bill nº 5 contenait des dispositions visant, entre autres, à punir les syndicats qui abritaient des sympathisants communistes, à restreindre les grèves en exigeant le vote secret, ainsi qu'à nuire au syndicalisme en interdisant l'atelier fermé (l'exclusivité d'un syndicat, pourtant en vigueur depuis cinq ans) tout en resserrant les contrôles de la Commission des relations ouvrières sur les relations de travail.

Les centrales syndicales ont immédiatement fait front commun pour contester cette initiative. Même l'Église s'y est opposée. Ce conflit a contribué à échauffer les relations patronales-ouvrières, qui se sont embrasées lors de la grève d'Asbestos. Les pressions ont forcé Duplessis à retirer son projet de loi. Mais il en a réintroduit les principales mesures en 1954 sous la forme des bills n° 19 et 20. Ces lois étant rétroactives jusqu'en 1944, des syndicats qui avaient fait la grève dans des services publics, ou qui avaient toléré des officiers communistes dans leur organisation, se sont vu retirer leur accréditation. Plus divisés qu'en 1949, les syndicats n'ont pu empêcher l'adoption de ces lois⁹⁶.

L'attitude de Duplessis ne pouvait faire autrement que de rapprocher les syndicats des libéraux. De plus, les réformes que ces derniers avaient mises de l'avant, comme la planification de l'économie, leur plaisaient déjà. Cependant, les libéraux avaient un programme de législation ouvrière plutôt timide au départ. Pour Jean Lesage, il suffisait de « donner à chaque groupe ce qui lui revient, d'unir dans une même communauté d'intérêt », ce qui n'est pas très éloigné des objectifs du gouvernement précédent⁹⁷.

En fait, les premières ouvertures vinrent de Paul Sauvé qui accorda la parité aux représentants des travailleurs sur la Commission des relations ouvrières et ressuscita le Conseil supérieur du travail dont le rôle était de préparer une réforme du *Code du travail*. Les deux premières versions du projet de *Code du travail* déposées en 1963 par les libéraux ont été reçues par des protestations syndicales. Elles ne proposaient qu'une mise à jour des lois existantes. Dans la foulée des pressions syndicales, la troisième

^{96.} Voir Mario Cardinal et collab., Si l'Union nationale m'était contée, op. cit., p. 146-147; Hélène David, «L'État des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967» (1975), loc. cit., p. 237-241; Société Radio-Canada, interview avec Pierre Vadeboncœur dans «Maurice Duplessis», L'histoire comme ils l'ont faite, loc. cit., et Boismenu, Le Duplessisme, op. cit., p. 216-227.

^{97.} Lesage, Lesage s'engage, op. cit., p. 23-24. La «Déclaration de principes de la Confédération des syndicats nationaux» (Relations industrielles, vol. 16, n° 1, janvier 1961, p. 114) stipule que «l'État doit surtout s'occuper de diriger et d'orienter l'économie et la distribution des richesses».

version représenta un virage complet. En plus de rendre plus facile la négociation collective de manière générale, le bill 54, adopté le 6 août 1964, accorda le droit d'association, de négociation collective et de grève à tous les employés de l'État (sauf aux pompiers, policiers, enseignants et fonctionnaires). En l'accordant à ces deux dernières catégories l'année suivante, le gouvernement Lesage mit le Québec à l'avant-garde de la législation ouvrière. D'autres politiques du gouvernement libéral, comme la hausse du salaire minimum et la fondation de la Régie des rentes, permirent une amélioration des conditions des travailleurs⁹⁸.

Réprimés par Duplessis, les syndicats ouvriers ont profité d'une législation plus favorable sous Lesage. Mais ils se sont rapidement tournés contre le gouvernement du Québec, devenu leur principal employeur. Les syndicats ont de surcroît déploré le ralentissement de la Révolution tranquille. En effet, une des idées maîtresses du programme économique de Lesage, l'idéal de la planification concertée, fera long feu, comme nous le verrons.

Ainsi, tous ne virent pas leurs attentes se concrétiser durant la Révolution tranquille. À la fin de la décennie, les syndicats se sont radicalisés, certains «technocrates» ont poursuivi le rêve de l'indépendance en s'engageant au Parti québécois, tandis que d'autres se sont servis des entreprises publiques comme tremplin pour entrer dans le monde des affaires et se joindre à une bourgeoisie ascendante. Quant aux universitaires, une bonne partie se partagea entre ces trois tendances, tandis que d'autres abandonnèrent tout engagement.

* * *

Il est un groupe, une classe sociale, dont on a souvent négligé l'existence jusqu'aux années 1970, et qui pourrait être la clé d'une meilleure compréhension des relations sociales de la fin de la Deuxième Guerre jusqu'à 1970. À défaut d'une classe de grands capitalistes, une moyenne bourgeoisie d'hommes d'affaires canadiens-français existait bien avant la célèbre «garde montante» dont on parle tant aujourd'hui et était organisée en groupes cohérents. Par exemple, comme l'a rapporté Jean-Louis Roy, les groupes d'affaires réclamaient bien avant la Révolution tranquille des politiques de recherche scientifique et de développement industriel⁹⁹.

Dale C. Thomson, Jean Lesage et la Révolution tranquille, Saint-Laurent, Qc, Éditions du Trécarré,
 1984, p. 216-218; Rouillard, Histoire du syndicalisme québécois, op. cit., p. 297-301; et Linteau et
 collab., Histoire du Québec contemporain: le Québec depuis 1930, op. cit., p. 529-530.

^{99.} Roy, La marche des Québécois, op. cit., p. 367, 373.

On a longtemps prétendu que les financiers, commerçants et industriels profitaient davantage du laisser-faire économique, et que le passage du duplessisme à la Révolution tranquille s'était traduit par une démocratisation complète, libérant du coup les gouvernements de l'emprise d'intérêts qui entravaient le progrès social et politique¹⁰⁰. Ces propos doivent être nuancés.

Or, les hommes d'affaires francophones du Québec trouvaient eux aussi leur compte dans une politique interventionniste. En 1965, Gérard Pelletier constatait que les administrateurs de la SGF et de Sidbec étaient des industriels canadiens-français d'avant 1960¹⁰¹. Puisqu'on retrouve, trente ans plus tard, d'ex-grands commis de l'État à la tête des plus grandes compagnies du Québec, nul besoin d'être cynique pour affirmer que des membres de la moyenne bourgeoisie québécoise sont allés se «recycler» dans l'État québécois et que leurs successeurs ont réinvesti le monde des affaires.

Alain-G. Gagnon a écrit que «l'État témoigne d'un équilibre, en constante redéfinition, entre les forces sociales qui s'affrontent en vue d'exercer une certaine hégémonie politique¹⁰²». Il semble bien, en effet, que les réformes entreprises par le gouvernement du Québec témoignaient d'une alliance objective entre la moyenne bourgeoisie francophone, certains professionnels, les centrales syndicales et la «nouvelle classe moyenne», au début de la Révolution tranquille.

^{100.} Jean Meynaud écrivait: «La situation des groupes au Québec et spécialement des groupes capitalistes a été longtemps facilitée par l'extrême faiblesse de la bureaucratie publique » dans « Groupes de pression et politique gouvernementale au Québec», *Réflexions sur la politique au Québec*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1970, p. 79. Quant au journaliste Richard Daignault, il considère que l'arrivée des technocrates au pouvoir a servi de tampon entre les financiers et les politiques financières, les médecins et les politiques de santé, etc. Voir « Les techniciens de la classe moyenne au pouvoir », *Magazine Maclean*, vol. 5, n° 7, juillet 1965, p. 1-2. Abondant dans le même sens, Vincent Lemieux et Léon Dion croient que l'ouverture à la consultation démontrée par le gouvernement Lesage permettait d'isoler l'État des lobbyistes représentant les grands intérêts et le soumettait à des pressions reflétant mieux le pluralisme de la société québécoise. Voir Lemieux, « La participation des corps intermédiaires au gouvernement de la société politique », dans Semaines sociales du Canada, *L'État et les corps intermédiaires*, Montréal, Bellarmin, 1964, p. 45-56 et Dion, *Nationalismes et politique au Québec*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1975.

^{101.} Gérard Pelletier, «La révolution tranquille... mais solidement bourgeoise», Le Devoir, le 20 mai 1965. Pour la liste des administrateurs, voir «Nomination des membres du premier conseil d'administration de la SGF», Le Nouvelliste, 13 septembre 1962.

Alain-G. Gagnon, «Ascendance politique et dynamismes régionaux», Revue internationale d'action communautaire, vol. 13, nº 53, printemps 1985, p. 87.

Mais on imagine mal qu'un tel mariage ait pu durer indéfiniment. Les symptômes de la rupture de cette coalition au milieu des années 1960 sont la fin du consensus social et l'éclatement du Parti libéral du Québec. L'examen de l'évolution des organisations patronales francophones du Québec nous permettra de jeter encore plus de lumière sur les relations entre le gouvernement du Québec et les grands acteurs sociaux dans la société québécoise d'après-guerre.

CHAPITRE 2

LE PATRONAT CATHOLIQUE DEVANT LE MILITANTISME SYNDICAL: L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES INDUSTRIELS (1943 À 1955)

omment les groupes d'affaires québécois ont-ils été amenés à interagir avec l'État? Avant que des rapports réguliers et officiels s'établissent, il fallait qu'existent des associations importantes et représentatives. C'est de l'une de celles-ci qu'il sera question dans ce chapitre.

L'année 1943 vit la naissance d'une organisation patronale catholique: l'Association professionnelle des industriels (API). Sa création était motivée par le désir de l'Église d'organiser les patrons sous son égide afin de répandre chez eux la doctrine sociale de l'Église et d'en faire le pendant des syndicats catholiques de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC).

Cette initiative est attribuée à deux employeurs chrétiens et à un jeune jésuite, Maurice Boisclair, Eugène Gibeau et le père Émile Bouvier¹. Le 12 janvier 1942, Maurice Boisclair, gérant de la St-John's Silk de Saint-Jean-sur-Richelieu, aurait attiré l'attention du père Bouvier, qui donnait des cours d'économie politique à l'École de service social de l'Université de Montréal, sur l'absence de l'Église dans le champ patronal et la fragmentation du patronat devant l'action des centrales syndicales catholiques. De son côté, Eugène Gibeau, président de la Slater Shoe de Montréal, pensait depuis les années 1930 à regrouper les patrons chrétiens. Lors d'une

La genèse de l'API est racontée par Yvan Senécal dans L'Association professionnelle des industriels ou une association patronale chrétienne dans l'entreprise, Mémoire de maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal, 1954, p. 17-48.

rencontre se déroulant le 30 septembre 1942, le père Bouvier aurait dit à Eugène Gibeau: «Si nous réussissons à convaincre les patrons que ce qui paye le plus c'est l'application des encycliques, les patrons vont mordre.» Sous des motivations mêlant idéal et intérêt, l'Association professionnelle des industriels voit le jour.

Au cours des réunions qui suivent, les fondateurs de l'API ont décidé que les objectifs de leur association seraient «d'instaurer le principe chrétien chez les patrons, de rechristianiser le milieu industriel et de voir l'organisation professionnelle comme un moyen concret de restaurer l'ordre social²».

L'API fut incorporée en vertu de lettres patentes émises le 7 juillet 1943. Dès l'année suivante, elle se donna quatre objectifs généraux que l'on peut résumer ainsi: 1) promouvoir la conception chrétienne de la vie professionnelle; 2) encourager dans les milieux industriels ou autres la création de services sociaux dans le but d'améliorer les relations entre patrons et ouvriers; 3) promouvoir l'adoption d'une législation sociale susceptible de garantir la paix et l'accord entre ouvriers et patrons; et 4) unir et resserrer les liens professionnels entre les industriels³. Il s'agissait donc d'une organisation patronale vouée à la solidarité entre les employeurs et à la paix sociale par l'application de la doctrine sociale de l'Église.

Pour atteindre ces objectifs, l'API a d'abord mis sur pied le Service d'éducation sociale qui s'occupait d'organiser des retraites et des formations pour les patrons et de publier des périodiques et des brochures à leur intention⁴. Dès la première année parurent une «lettre hebdomadaire» ainsi qu'un bulletin mensuel qui devint vite une revue appelée *Tirons franc*⁵.

C'est le secrétariat général de l'API qui s'occupa, en plus de l'administration courante, du Service d'éducation sociale jusqu'à l'engagement d'un employé permanent et la mise sur pied du Service d'études et d'action sociales en 1954⁶. C'est toutefois le Service des relations industrielles (SRI) qui demeura longtemps la composante la plus importante de l'API. Le SRI

^{2.} Ibid., p. 48.

AUQAM, Fonds CDE, Bulletin, nº 1, octobre 1944, p. 1-2. Voir aussi Eugène Gibeau, Une organisation patronale, Montréal, Association professionnelle des industriels, 1944.

^{4.} Senécal, L'Association professionnelle des industriels, op. cit., p. 129-132.

^{5.} La collection se trouve dans AUQAM, Fonds CDE.

Entrevue avec Georges-Henri Dagneau, secrétaire du Service d'études et d'actions sociales de l'API de 1954 à 1962, Sainte-Foy, le 5 août 1992 et Senécal, L'Association professionnelle des industriels, op. cit., p. 132.

répondait au besoin le plus pressant des patrons de l'époque, les conseillant et les assistant dans la négociation des conventions collectives.

En effet, la Loi relative à l'extension des conventions collectives de travail de 1934 avait amené la création d'associations patronales en favorisant la négociation patronale-ouvrière par secteur économique. En 1944, la Loi des relations ouvrières avait donné encore plus de pouvoir au mouvement syndical, en rendant la négociation obligatoire dans plusieurs secteurs. À la fin de la guerre, les patrons étaient ou bien isolés, ou bien répartis à l'intérieur d'une multitude d'associations sectorielles. Un patronat dispersé faisait face à quelques centrales syndicales bien organisées. Ainsi, l'API fournissait une aide technique inestimable à ses entreprises membres, tout en véhiculant les valeurs chrétiennes qui l'ont inspirée⁷. Ce regroupement patronal pouvait donc être vu à la fois comme un mouvement chrétien qui visait à éduquer les employeurs et à propager la doctrine sociale de l'Église, et comme la contrepartie des syndicats catholiques ayant pour but de défendre les intérêts de ses membres8. Au gré des circonstances historiques des années 1940 et 1950, l'action de l'API oscilla entre ces deux objectifs quelquefois opposés: faire la promotion du bien commun et défendre les intérêts d'une classe. Enfin, par la force des choses, l'API regroupa principalement des patrons catholiques francophones.

L'API recrutait ses membres parmi les petites et moyennes entreprises dans un éventail très varié de secteurs, allant de l'industrie primaire aux services privés et publics, y compris les secteurs financier, coopératif et commercial⁹. À l'exception d'une courte période de dissensions internes qui seront expliquées plus tard, l'expansion de l'API fut constante.

^{7.} Entrevue avec G.-H. Dagneau, loc. cit.

Senécal, L'Association professionnelle des industriels, op. cit., p. 112. Selon Jean-Pierre Després, l'API
serait une adaptation fonctionnelle au régime de l'extension juridique des conditions de travail
(«Nécessité des associations patronales», [Bulletin des] Relations industrielles, vol. 1, n° 2, 1945,
p. 9-10).

Louise Leblanc, Analyse idéologique de l'Association professionnelle des industriels, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1988, p. 20-21.

1943	16
1944	61
1945	125
1947	250
1948	345
1949	245
1951	300
1952	460
1953	450

Tableau 5 : Évolution du nombre de membres de l'API, 1943-1953

Source: Leblanc, Analyse idéologique de l'Association professionnelle des industriels, op. cit., p. 22.

L'API pouvait se targuer de représenter un large éventail d'employeurs canadiens-français, puisqu'elle était implantée aux quatre coins du Québec. Au 31 juillet 1953, leur répartition régionale était la suivante:

Tableau 6: Répartition	par section régional	e des membres de l'API	au 31 juillet 1953

Total	422 membres	
Territoires non organisés	10	
Yamaska-Richelieu	39	
Saguenay	92	
Québec	18	
Montréal	84	
Mauricie	41	
Laurentides	23	
Bois-Francs	56	
Beauce	25	
Bas-Saint-Laurent	34	

Source: Senécal, L'Association professionnelle des industriels, op. cit., p. 172.

Après la Deuxième Guerre mondiale, si les patrons catholiques tenaient tant à la paix sociale et à la collaboration entre les classes, c'est peut-être attribuable au fait qu'ils se rendaient compte que le Québec était une société sujette aux conflits. L'idéologie de l'Association professionnelle des industriels témoigne de la réaction des patrons francophones catholiques devant l'évolution du climat social au Québec, de plus en plus marquée par les divisions de classe de l'après-guerre.

Nous ferons donc l'examen de la doctrine officiellement défendue par l'Association professionnelle des industriels en ce qui a trait aux relations entre les principaux acteurs socioéconomiques. Ensuite, nous verrons comment les idées et les actions de deux aumôniers patronaux, le père Émile Bouvier et l'abbé Gérard Dion, sont révélatrices du conflit social qui se dessinait alors. Leurs interprétations divergentes de la doctrine sociale de l'Église, leurs sensibilités respectives, l'un envers les patrons, l'autre envers les ouvriers, et leurs liens particuliers, l'un avec le gouvernement, l'autre avec l'épiscopat progressiste, les ont placés au centre d'un conflit à multiples acteurs.

C'est alors que survint la grève d'Asbestos, en 1949. Elle fut le moment fort et révélateur de ce conflit. Elle exacerba les clivages sociaux. La radicalisation du discours patronal catholique lors de cet événement, comme celui des syndicats d'ailleurs, souligna le passage d'une phase consensuelle à une phase conflictuelle de l'histoire du Québec.

Après 1950, la réorientation du discours de l'API est patente. La doctrine sociale de l'Église n'est plus qu'une vague référence dans laquelle ses dirigeants puiseront plus de slogans que d'inspiration. Leur mode d'action changea également, en passant des contacts personnels avec le ministre du Travail et le premier ministre à la pression politique proprement dite, situant l'API dans la catégorie des groupes d'intérêt¹⁰.

A) L'IDÉOLOGIE CORPORATISTE ET LA PAIX SOCIALE

Dans le but de rétablir l'ordre social secoué par les abus du capitalisme, tout en évitant le socialisme qui brimait la liberté et la religion, les penseurs de l'Église catholique avaient élaboré un plan. Ce modèle, selon lequel les citoyens seraient regroupés par organisations professionnelles sectorielles qui réglementeraient les questions économiques et sociales sous l'œil protecteur de l'État, s'est élaboré progressivement à partir des encycliques papales *Rerum Novarum* (1891) et *Quadragesimo Anno* (1931), et se distinguait par son aspect idéaliste. Au Québec, l'idée d'établir une

^{10.} Les groupes d'intérêt sont des organismes qui poursuivent, au nom de leurs membres, des objectifs touchant les autres groupes d'intérêt, d'autres groupes sociaux, ou la société en général. Cela comprend l'ensemble des groupes sociaux organisés (associations volontaires, syndicats, Église, etc.). Ils se divisent en groupes d'intérêts particuliers, lorsque leurs objectifs se rapportent aux intérêts de leurs membres, et en groupes d'intérêt public, lorsque leurs objectifs se rapportent aux intérêts d'une grande partie des membres de la société. Les groupes de pression sont des groupes d'intérêt qui cherchent à influencer ou à infléchir les décisions étatiques. La pression politique est l'ensemble des actions prises publiquement par les groupes d'intérêt pour influencer ou infléchir les décisions de l'État.

économie structurée sur un mode corporatiste a d'abord été diffusée par l'École sociale populaire au moyen de ses brochures mensuelles et les Semaines sociales du Canada. Le leader de ce mouvement était le père jésuite Joseph-Papin Archambault. L'économiste Esdras Minville en était un important chef de file laïque¹¹.

Les syndicats catholiques devaient être la pierre d'assise de l'édifice corporatiste. Les syndicats ouvriers catholiques étaient nés au début du siècle et s'étaient constitués en centrale en 1921. La Loi relative à l'extension des conventions collectives de travail de 1934 fut adoptée par l'Assemblée législative du Québec dans la foulée d'une campagne de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), dont un permanent, Gérard Tremblay, devint sous-ministre du Travail. Cette loi tirait son origine de la pensée catholique européenne¹². Elle permettait au gouvernement du Québec d'appliquer par décret les conditions de travail contenues dans une convention collective à tout un secteur de production (par exemple, les électriciens, les barbiers). La négociation de ces conventions devait se faire par l'entremise des syndicats professionnels patronaux et syndicaux, et leur application serait confiée aux comités paritaires¹³. Pour les penseurs corporatistes, ces comités étaient les précurseurs de «l'organisation professionnelle» dont parlait l'Église.

Dans le Québec des années 1930, l'Église s'intéressait déjà aux organisations patronales nées des nouvelles règles de négociation. Elle voulait multiplier ce type de conventions collectives. Quand l'abbé Charles-Omer Garant devint évêque auxiliaire de Québec, son assistant, l'abbé Gérard Dion, fondateur du Département des relations industrielles de l'Université Laval, fut nommé responsable des associations patronales du diocèse de Québec¹⁴. Mais ce n'est qu'avec la création à Montréal de l'Association professionnelle des industriels que s'articula la pensée patronale chrétienne au Québec. L'idéologie de l'API se constitua donc autour de trois thèmes: la doctrine sociale de l'Église, la montée du syndicalisme ouvrier et la collaboration de classes.

Entrevue avec François-Albert Angers, Montréal, le 6 juillet 1993. Il ajoute que Minville était derrière Bouvier quand il fonda l'API.

^{12.} Entrevue avec G.-H. Dagneau.

^{13.} Roger Chartier, «La création du ministère du Travail, l'extension juridique des conventions collectives et les années d'avant-guerre», loc. cit., p. 221-224. Les comités paritaires sont des organismes formés de représentants patronaux et syndicaux, mis sur pied en conformité avec la loi sur les conventions collectives de 1934.

^{14.} Entrevue avec Gérard Dion, Sainte-Foy, le 29 décembre 1989.

La doctrine sociale de l'Église

Lorsque les syndicats ouvriers catholiques commencèrent à se déployer dans les années 1920, ce fut d'abord pour contrer l'avance du syndicalisme international. Mais, dès la décennie suivante, ils furent considérés comme une partie intégrante du concept idéalisé d'organisation corporative qui connaissait alors une forte popularité. Le secrétaire général de la CTCC déclara d'ailleurs «le corporatisme [...] bien conforme à la doctrine sociale de l'Église». Il ajouta que, «chez nous, l'idée corporative fait son chemin¹⁵».

C'est également l'édification d'une société corporatiste qui inspira le syndicalisme patronal dans ses premières années:

Cette construction économique et sociale revêt la forme d'une organisation professionnelle et hiérarchique englobant tous ceux qui participent à l'activité économique. C'est dans le sein de cette organisation professionnelle, qui forme le cadre de l'activité économique, que seront résolus dans un esprit nouveau de confiance réciproque [...] tous les problèmes professionnels, sociaux et économiques qui viendront à se poser¹⁶.

On tentait ainsi d'atteindre une paix sociale grâce au regroupement des patrons d'un même secteur et à une incitation à la collaboration avec leurs vis-à-vis syndicaux. Cependant, cette «organisation professionnelle» revêtait encore une forme trop théorique. Lors d'une «journée patronale» tenue à Laval-sur-le-Lac le 10 juillet 1945, une vingtaine de membres de l'Association professionnelle des industriels ont cherché à approfondir la «conception chrétienne des relations entre patrons et ouvriers» et la notion d'«ordre social chrétien», car «dans la pratique les patrons ne savent pas en quoi il consiste». Toutefois, le nouvel ordre arrivait difficilement à se concrétiser dans l'esprit des participants, sinon par des propositions très générales énoncées sur un ton paternaliste: «La signature de conventions collectives ne suffit pas à réaliser l'ordre social chrétien. Il faut en plus une collaboration très étroite entre le patron et ses ouvriers. Le patron doit aborder le problème avec l'esprit d'un père de famille¹⁷.»

Lors des deux premiers congrès patronaux de l'API, ceux de 1945 et 1946, on a cherché à préciser l'engagement chrétien du patron. On y a

Gérard Picard, «Association professionnelle et corporation», L'Action nationale, vol. 11, nº 5, 1938, p. 387.

 [«]Position de principe: L'organisation professionnelle», Bulletin des industriels, nº 5, février 1945, p. 1-2.

^{17. «}Journée patronale à Laval-sur-le-Lac», Bulletin des industriels, nº 12, juillet 1945, p. 1 et 6.

exprimé la conviction que la mise sur pied simultanée de syndicats patronaux et ouvriers stimulerait l'organisation professionnelle et que l'engagement chrétien du patron consisterait à payer à ses employés un salaire décent et à faire preuve d'une collaboration basée sur la justice et la charité¹⁸.

À mesure que les années passaient, l'interprétation qu'on donna aux enseignements papaux perdit son caractère global et sa saveur corporatiste. Dans les écrits de l'API, l'accent portait dorénavant sur la défense des intérêts du patronat et sur les appels en faveur de la paix sociale:

Que veut l'Association professionnelle des industriels?, écrit son directeur général en 1948. Elle veut «défendre efficacement les droits et les intérêts temporels» des patrons «avec une fermeté qui n'exclut ni le respect de la justice, ni le désir sincère de collaborer avec les autres classes au renouvellement chrétien de la société», comme s'exprime le grand pape Pie XI dans *Quadragesimo Anno*¹⁹.

Cependant, la doctrine sociale de l'Église demeurait officiellement le noyau théorique de l'action patronale et syndicale catholique au Québec. Tant et si bien que, lors de la grève d'Asbestos, le patron de la Johns Manville, une compagnie américaine, se sentit dans l'obligation de justifier son attitude et de demander un retour immédiat des ouvriers au travail en faisant référence aux encycliques papales²⁰.

Au congrès de 1949, deux professeurs ayant à cœur l'organisation des relations entre patrons et ouvriers selon l'ordre corporatiste se plaignirent du manque de volonté des membres de l'API de mener à bien cet idéal. En effet, François-Albert Angers et Marcel Clément leur ont demandé:

un effort de regroupement pour assurer la formation doctrinale de tous les patrons catholiques [...] de grouper les employeurs par industrie [...] et d'encourager ces sections à prendre contact avec les syndicats ouvriers correspondants en vue de l'institution d'une collaboration organique permanente²¹.

D'après René Cousineau, qui a résumé les rapports des congrès patronaux de 1945 et 1946 dans «L'Association professionnelle des industriels», L'Actualité économique, vol. XXIII, n° 1, avril 1947, p. 155-160.

^{19. «}Vivre et laisser vivre», Tirons franc, nº 44, avril 1948, p. 1.

^{20.} Lewis H. Brown, Rapport sur la grève à Asbestos, s.l., Johns Manville, 11 mai 1949.

^{21.} AUQAM, Fonds CDE, «Déclaration conjointe de Messieurs François-Albert Angers et Marcel Clément», et «L'organisation professionnelle», conférence prononcée par Marcel Clément au cinquième congrès de l'Association professionnelle des industriels, à Québec, le 14 novembre 1949. Cette conférence est reproduite dans: Marcel Clément, L'organisation professionnelle, ISP 431 (1950). La déclaration conjointe est reproduite dans «Déclaration conjointe», Notre temps, 19 novembre 1949. Voir aussi: «Les patrons catholiques acceptent leurs responsabilités», L'Action catholique,

Quelques mois plus tard, *Tirons franc* publiait, à la demande de certains patrons, des extraits du cours du père Bouvier sur l'encyclique *Rerum Novarum*²². Mais, comme l'avouera ensuite un employé permanent arrivé à l'API dans les années 1950: «Le corporatisme, nous, on n'employait pas ce mot. Mais quand j'étais étudiant et jeune journaliste, le mot faisait fureur, sous l'influence des Jésuites de l'École sociale populaire²³. »

À l'occasion de la grève d'Asbestos, au tournant des années 1950, les circonstances ont fait en sorte que l'attention des membres de l'Association professionnelle des industriels portait beaucoup moins sur le «bien commun», que préconisait la doctrine, que sur leurs propres intérêts en tant que patrons. Lorsque le père Émile Bouvier, cofondateur et premier « aviseur moral » de l'Association, écrivait que « l'API groupait des patrons de l'industrie sous la bannière de la doctrine sociale de l'Église», qu'elle « constituait une organisation professionnelle dans la ligne de pensée des encycliques²⁴», il exprimait les vœux pieux que caressaient les fondateurs de son association. En effet, l'API n'a jamais pu constituer la base de l'organisation corporative voulue par les penseurs de l'Église. Composée d'hommes d'affaires à qui elle louait des services de conseillers en relations industrielles, elle n'a accepté que tardivement de s'affilier les véritables syndicats patronaux, ceux qui négociaient des conventions collectives en vertu de la loi de 1934²⁵. Par conséquent, malgré la rhétorique officielle, l'organisation corporative de la société rêvée par les penseurs de l'Église n'était qu'une vision idéale: l'API n'était pas une centrale syndicale au même titre que la CTCC. Cependant, tout comme cette dernière le faisait pour la classe ouvrière, l'API pouvait se poser en défenseur des intérêts patronaux au Québec.

¹⁵ novembre 1949, et Marcel Clément, «Les encycliques sont applicables», *Les encycliques sociales*, ISP n° 424, 1949, p. 13-18.

 [«]Toujours d'actualité. L'Encyclique Rerum Novarum», Tirons franc, juin-juillet 1950, p. 30-31, août-septembre 1950, p. 27-28, et octobre-novembre-décembre 1950, p. 37-38.

^{23.} Entrevue avec G.-H. Dagneau.

^{24.} Fonds Émile-Bouvier, «Association professionnelle des industriels», p. 5-6.

^{25.} À ce point de vue, quand elle se décidera à le faire, cette réforme visera davantage le recrutement de nouveaux membres que la constitution de l'ordre corporatiste. Malgré tout, le directeur général J.-G. Lamontagne dira: «Cette année, l'API a commencé à réaliser un projet qu'elle désirait voir se concrétiser depuis longtemps: l'établissement de sections professionnelles. [...] Maintenant que nous avons fait le premier pas vers l'organisation professionnelle, il ne nous reste qu'à continuer dans cette voie.» Voir «Texte du rapport des activités de l'API par M. le secrétaire général», Le Progrès du Saguenay, 16 septembre 1954.

De plus, l'API n'était confessionnelle que d'orientation. C'est-à-dire que ni son nom ni ses conditions d'adhésion ne témoignaient de son origine catholique. Elle se disait «chrétienne» pour pouvoir admettre des industriels qui n'étaient pas catholiques. «Elle devait amener les protestants à suivre le sillage ouvert par les patrons catholiques», affirmait le père Bouvier. Pour lui, l'API contribuait à la solidarité des patrons, les rendait puissants auprès des gouvernements, instillait une influence chrétienne dans les associations patronales neutres (chambre de commerce, Montreal Board of Trade) et permettait aux patrons de prendre contact avec l'Église²⁶. L'Association était donc libre de prendre ses distances par rapport à la doctrine de cette dernière.

Ainsi, de l'aveu même de son fondateur, l'Association professionnelle des industriels poursuivait d'autres objectifs que celui de préparer l'ordre corporatiste. En effet, l'API n'était pas seulement le produit de la pensée chrétienne, mais aussi une réaction patronale aux changements du climat social. L'Association professionnelle des industriels craignait le militantisme du mouvement ouvrier, dont les grèves étaient le signe le plus visible.

La montée du syndicalisme

La loi de 1934 a certainement favorisé la syndicalisation. Au Québec, les effectifs syndicaux ont doublé entre 1936 et 1937. Mais l'effet de la Deuxième Guerre mondiale a été encore plus marqué. La part des travailleurs syndiqués, qui ne représentaient que 10 % des ouvriers en 1935, correspondait à près de 21 % en 1941, 23 % en 1943 et plus de 29 % en 1946. Cependant, alors que dans les années 1930 il y avait au Québec en moyenne 23 grèves par année, leur nombre atteignit 82 entre 1941 et 1944, rejoignant ainsi la moyenne ontarienne²⁷.

La fondation de l'Association professionnelle des industriels est liée aux progrès des organisations syndicales ouvrières²⁸. Dès sa première assemblée annuelle, le père Bouvier prit la parole pour énumérer

^{26.} ACJCF, Fonds Bouvier, «Association professionnelle des industriels», op. cit., p. 11-12. L'API ne pouvait être que catholique si elle voulait prendre de l'expansion. D'après Gérard Picard, les pressions à la déconfessionnalisation ont commencé à se faire sentir à la CTCC lorsqu'elle a pénétré dans la grande industrie à la faveur de la Deuxième Guerre mondiale. Société Radio-Canada, «L'histoire de la CTCC», loc. cit.

^{27.} Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois, op. cit.*, p. 196 et 200-201, et Hélène David, «L'État et les rapports de classe au Québec de 1945 à 1967», *loc. cit.*, p. 229-261.

^{28.} D'ailleurs, l'API soulignait dans sa propagande la grande influence des syndicats, affirmant «qu'il serait imprudent et dangereux d'abandonner aux seules unions ouvrières le privilège d'inspirer et

quelques-unes des raisons qui ont présidé à la création de ce mouvement, au nombre desquelles on retrouvait «la situation tendue qui existe entre le patronat et la classe ouvrière [...] l'attitude agressive et les exigences démesurées de certaines unions ouvrières²⁹».

Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour expliquer la radicalisation des syndicats ouvriers québécois, y compris les syndicats catholiques, dans la période immédiate d'après-guerre. Citons d'abord la nature du système capitaliste: «L'exaspération du sentiment revendicatif est l'une des conditions nécessaires de l'expansion du profit capitaliste», affirme le sociologue Jean Meynaud³⁰. Les ouvriers sont constamment invités à consommer. Dans la foulée de la prospérité économique, leurs demandes vont croissantes. Il y a ensuite la rivalité syndicale, c'est-à-dire, pour la CTCC, la concurrence des «unions internationales» moins enclines à la collaboration, et qui affichent désormais des gains. Les nouveaux leaders de la CTCC, Gérard Picard, élu président en 1946, et Jean Marchand, nommé secrétaire général en 1948, ont voulu redresser la situation en rendant leur organisation plus combative. Enfin, l'attitude de Duplessis, reporté au pouvoir en 1944, n'a fait que jeter de l'huile sur le feu. Contrairement au régime libéral précédent, le gouvernement unioniste a résisté aux pressions ouvrières et a contre-attaqué au moyen de pièces législatives répressives, mentionnées au chapitre 1.

La résistance du gouvernement aux revendications syndicales dans le domaine législatif était appuyée par l'API³¹. Son directeur général des années 1948 à 1954 se rappelle les thèses en vogue dans les milieux syndicaux ouvriers, considérées comme étant trop socialisantes par les patrons catholiques: « C'était l'époque où en Belgique on avait introduit le régime de

d'orienter la législation du travail». Ceci concerne chaque employeur. Tous dans un même bateau, Éditions de l'Association professionnelle des industriels, 1945, p. 3.

^{29.} Voir «L'Association professionnelle des industriels», Le Devoir, 20 octobre 1944. Le lien entre la pénétration syndicale et le regroupement des petites et moyennes entreprises a aussi été relevé par Julien Bauer, «Patrons et patronat au Québec», Revue canadienne de science politique, vol. 9, n° 3, septembre 1976, p. 476-477. Par ailleurs, les gouvernements avaient dû céder aux revendications législatives des syndicats pendant la guerre et leur accorder une protection accrue. Dès lors, des organisations d'employeurs se sont mises à faire pression dans le sens contraire. Voir Rouillard, Histoire du syndicalisme québécois, op. cit., p. 250-253, et Gérard Dion, «À propos de syndicalisme patronal», [Bulletin des] Relations industrielles, vol. 2, n° 1, 1946, p. 5.

^{30.} Jean Meynaud, «Groupes de pression et politique gouvernementale au Québec», op. cit., p. 73.

^{31.} AUQAM, Fonds CDE, «Rapport des activités de l'API depuis le dernier congrès», p. 4, où l'on fait état d'un lobbyisme intense auprès du premier ministre Duplessis pour exposer «en toute franchise le point de vue des patrons concernant les grèves, le maintien de l'ordre et de la paix, la législation ouvrière», pendant l'année 1948-1949.

participation à la propriété, aux profits. Aux États-Unis, vous aviez toute cette gamme de professeurs d'université qui avaient vendu aux grandes entreprises le "profit sharing^{32"}. »

Ainsi, malgré ses paroles conciliantes envers les syndicats ouvriers³³, l'API se déclarait contre leurs principales demandes, dès les premières années de son existence. En 1947, par exemple, un éditorial de *Tirons franc* affirmait: «Ce n'est certes pas une erreur de voir dans l'atelier fermé un prélude au monopole des unions ouvrières qui est aussi condamnable que le monopole industriel, commercial ou financier³⁴.»

Le père Bouvier était toujours prompt à souligner ce qu'il voyait comme les excès des syndicats. Au nombre des problèmes auxquels l'API devait faire face en 1948, il comptait «les pressions ouvrières pour l'augmentation de salaire». À la fin de la même année, il mettait les administrateurs de l'API en garde contre deux dangers: «les demandes pour le partage obligatoire des profits et la syndicalisation des employés de bureau et des contremaîtres³5». À plusieurs reprises, l'API se déclara contre la retenue obligatoire des cotisations syndicales (formule Rand)³6.

En plus de l'établissement de l'ordre social chrétien, les revendications syndicales étaient donc au nombre des principales préoccupations de l'API. Ce que les patrons désiraient, c'était un climat de paix dans les relations de travail, dont l'élément essentiel devait être la collaboration patronale-ouvrière.

La collaboration des classes

Les dirigeants de l'API avaient favorisé les syndicats ouvriers catholiques parce qu'ils les croyaient plus conciliants. Ils se rendaient maintenant compte que ceux-ci devenaient aussi radicaux que les syndicats internationaux et qu'ils proposaient même des théories qu'ils jugeaient révolutionnaires. Leur réaction à cette nouvelle combativité des syndicats est bien exprimée dans ce passage d'une brochure de propagande pour le recrutement: «Aucun employeur ne peut donc rester indifférent aux

^{32.} Radio-Canada, J.-G. Lamontagne (interview), Les gens de mon pays, 9 décembre 1972.

^{33.} Voir la conférence du directeur général, Marc Carrière, AUQAM, Fonds CDE, PV du 2 novembre 1946, p. 92.

 [«]Atelier Fermé», Tirons franc, février 1947, p. 1. Voir aussi AUQAM, Fonds CDE, PV du 30 novembre 1944, p. 42.

^{35.} AUQAM, Fonds CDE, PV du 13 janvier 1948, p. 152.

^{36.} AUQAM, Fonds CDE, PV du 2 avril 1946, p. 88-89 et PV du 14 décembre 1953, p. 18-19.

courants d'opinions, aux actes qui menacent de nous entraîner vers le socialisme, sous une forme ou une autre, ce qui signifierait l'abolition complète du patronat et la suppression des libertés les plus essentielles pour toute la population³⁷.»

À mesure que la tension montait dans les relations de travail dans les années suivant la guerre, l'autre visage de l'API devenait de plus en plus visible: en suscitant la collaboration des classes, on voulait protéger les intérêts des patrons contre le militantisme croissant des syndicats ouvriers, plutôt que de créer un nouvel ordre social fondé sur le corporatisme.

L'évocation du projet corporatiste, « cette construction économique et sociale [qui] revêt la forme d'une organisation professionnelle et hiérarchique englobant tous ceux qui participent à l'activité économique³⁸», devint de moins en moins fréquente, et céda le pas à une dénonciation de la lutte des classes pratiquée, selon elle, par les syndicats:

Dans les conditions économiques actuelles, la loi qui préside aux relations du capital et du travail est la collaboration. [...] La prospérité du pays ne pouvant être obtenue que si la paix règne entre les entreprises d'ordre économique [...] il faut combattre toutes les idées qui font croire au caractère inévitable de la lutte des classes³⁹.

En 1945, pour annoncer le premier congrès annuel de l'API, le père Bouvier fit publier dans *Le Devoir* un texte dans lequel il décrivait ainsi l'époque troublée qui a vu naître son organisation : «Les conflits sociaux, les grèves, les difficultés ouvrières menacent les patrons. Le seul moyen de faire face à l'assaut des forces révolutionnaires, c'est par un esprit de franchise et de coopération entre le capital et le travail⁴⁰.»

À la fin des années 1940, il y avait donc une tension entre organisations syndicales patronales et ouvrières. La première résolution du congrès de 1949 de l'API réclamait la collaboration entre les patrons et les ouvriers en rappelant malgré tout le lien entre la doctrine sociale de l'Église et la collaboration des classes⁴¹. Cet appel à la paix industrielle inspirée de la doctrine sociale de l'Église est abordé dans un éditorial de *Tirons franc*:

^{37.} Ceci concerne chaque employeur. Tous dans le même bateau, op. cit., p. 4.

^{38. «}Position de principe. L'organisation professionnelle», op. cit., p. 2.

ACJCF, Fonds Bouvier, «Association professionnelle des industriels», «Programme-manifeste», extrait de «Premier congrès patronal – Comment sauvegarder l'entreprise privée, 1946», p. 114-123.

 [«]Premier congrès patronal. L'Association professionnelle des industriels», Le Devoir, 8 novembre 1945.

^{41.} AUQAM, Fonds CDE, «Les résolutions du congrès».

«Les patrons ne sont pas les seuls à souffrir des grèves. Les difficultés patronales ouvrières qui se présentent – sans qu'elles aient nécessairement la grève comme issue malheureuse – nous montrent la nécessité d'un retour prompt et sincère à un esprit chrétien⁴². »

En 1949, les grèves jugées illégales des professeurs de Montréal et des ouvriers de l'amiante d'Asbestos ont amené l'API à faire la mise en garde suivante:

Où va nous conduire ce mépris flagrant de la loi? [...] Nous sommes profondément inquiets et nous avons le courage de le dire tout haut. [...] Il ne peut exister de paix industrielle véritable quand une usine subit un arrêt forcé. Mettons donc tout en œuvre, du côté patronal comme dans les unions ouvrières, pour éviter autant que possible les grèves!⁴³

Mais à la fin de la décennie 1940-1950, tout consensus autour d'un régime de collaboration des classes (qui, disons-le, aurait bénéficié plus aux employeurs) semblait bien lointain. Ceux-ci ne tardèrent pas à répliquer avec une combativité ouvrière jusque-là insoupçonnée.

B) LE DIFFÉREND BOUVIER-DION

Afin que ses enseignements puissent s'adapter aux circonstances particulières, la doctrine sociale de l'Église était nécessairement ambiguë. Mais cette imprécision invitait également à des interprétations diverses, tantôt progressistes, tantôt conservatrices. Les mésententes qui existaient entre le patronat et les syndicats se sont répercutées parmi les aumôniers des syndicats, selon leur adhésion à la position des patrons ou des ouvriers. Cofondateur de l'Association professionnelle des industriels, le père Émile Bouvier avait aussi mis sur pied l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal, ce qui en faisait le vis-à-vis de l'abbé Gérard Dion, fondateur du Département des relations industrielles de l'Université Laval. Ce dernier était également l'aumônier des associations patronales catholiques de la région de Québec.

La présence de Bouvier et de Dion au sein de l'API symbolise l'ambivalence de l'API. Cette association, qui se définissait de plus en plus comme l'émanation du patronat organisé, oscillait entre son désir de collaboration et d'affrontement avec les syndicats ouvriers.

^{42. «}Ces grèves qui nous inquiètent», Tirons franc, septembre 1948, p. 1.

^{43. «}Encore les grèves. Il est temps d'ouvrir les yeux», Tirons franc, mars 1950, p. 1-2.

Le père Bouvier, qui prendra fait et cause pour les patrons, aura tôt fait de parler en leur nom. Par contre, l'abbé Dion faisait partie d'un groupe dont on disait qu'ils étaient des «aumôniers syndicaux [ouvriers] auprès des associations patronales». Il représenta la tendance progressiste qui gagna du terrain au sein de l'Église. Parce que l'Église cherchait à pénétrer le mouvement patronal, il n'est guère étonnant que les luttes idéologiques qui se déroulaient au sein de la première aient trouvé un écho au sein du second.

Ces divergences ne furent pas immédiatement apparentes dans leurs discours respectifs. Ce sont les événements qui les amèneront à raffiner leurs positions idéologiques. En fait, on rapporte qu'Émile Bouvier aurait déclaré aux travailleurs syndiqués en grève à Sorel en 1937: «Les syndicats catholiques, il faut les établir dans le sang s'il le faur⁴⁴.» Au début, au moins, tout indique donc qu'il était favorable aux syndicats ouvriers: «Un patron qui s'affiche contre le syndicat, qui ne paye pas de salaires raisonnables ou dont les conditions de travail laissent à désirer ne peut pas faire partie de l'API à moins d'être prêt à améliorer sa conduite⁴⁵.»

En 1947, l'API l'envoie mettre au pas la St-John Textiles «qui n'accepte pas l'union dans l'usine⁴⁶». Pourtant, tout en reconnaissant le droit des ouvriers à s'associer, il considérait le syndicat comme partie intégrante d'un système de collaboration dans l'usine, une vision des choses partagée par l'association qu'il dirigeait:

L'Association professionnelle des industriels reconnaît hautement pour les travailleurs le droit à l'association. Celle-ci est une forme particulière d'organisation professionnelle où le syndicalisme jouera un rôle prépondérant. C'est donc une erreur d'envisager le syndicat comme un instrument de combat et d'y voir une manifestation de la lutte des classes ou un moyen d'obtenir par la force ou le nombre ce qu'il désire⁴⁷.

À cette époque, Gérard Dion trouvait que le genre de collaboration préconisé par Bouvier rendait le syndicat inutile. Selon lui, une organisation professionnelle était là pour négocier des conventions collectives⁴⁸. Toutefois, Bouvier rétorquait à cet argument que «certains esprits mal avisés trouvent que ce programme nuit à l'organisation syndicale et à son

^{44.} Entrevue avec Gérard Dion. Il a ajouté que le père Bouvier a bien regretté ces paroles. Dix ans plus tard, elles lui ont été rappelées.

^{45. «}Association professionnelle des industriels», Le Devoir, 8 novembre 1945.

^{46.} AUQAM, Fonds CDE, Procès-verbal du 14 août 1947, p. 137.

ACJCF, Fonds Bouvier, «Association professionnelle des industriels», «Programme-manifeste», extrait de «Premier congrès patronal – Comment sauvegarder l'entreprise privée, 1946» p. 114-123.

^{48.} Entrevue avec Gérard Dion.

développement. Ils préfèrent assurer la survivance d'une union en séparant le travailleur de son patron. C'est la lutte des classes voulue en principe et condamnée par les encycliques⁴⁹ ».

Ces nuances au sujet de la place des syndicats ne sont pas les seuls signes d'une dérive des aumôniers syndicaux dans deux courants divergents. Le climat social recevait d'eux une évaluation fort différente, comme le rapportent les journaux à la fin de 1946:

Le R. p. Émile Bouvier, S.J., aviseur moral de l'association, a fortement dénoncé les fauteurs de troubles, les émissaires de Moscou qui, à notre honte, travaillent dans les coulisses de la bureaucratie ou encore au grand jour, à organiser méthodiquement la révolution en sabotant les transports, les communications et les industries de base.

Puis, un mois plus tard, M. l'abbé Dion rappela à l'attention de ses auditeurs que, «dans cette guerre industrielle qui a déferlé cette année sur l'Amérique du Nord, la province de Québec a fait exception et jouit d'une paix incomparable⁵⁰».

Il était dorénavant clair que deux courants se dessinaient au sein de l'API, l'un propatronal, l'autre prosyndical, et que les tensions montant dans le monde industriel allaient rendre la collaboration de classe souhaitée par les patrons de plus en plus difficile, et que leur organisation pourrait bientôt elle-même basculer dans la lutte des classes. On se demande qui, entre l'abbé Dion et le père Bouvier, appliquera avec plus de justesse la doctrine sociale de l'Église.

En juin 1945, les abbés Dion et Garant rencontrèrent le conseil de direction de l'API pour lui faire part de leur volonté de créer une section régionale de cette association à Québec. Le 4 décembre, leur demande était acceptée. Toutefois, méfiante, l'API refusa de considérer Gérard Dion comme « aviseur moral », mais l'accepta comme « conseiller moral », sous la direction du père Bouvier⁵¹.

Gérard Dion rapporte que les syndicats patronaux de Québec étaient plus anciens que ceux de Montréal et adoptaient une philosophie différente:

^{49. «}Le Deuxième congrès patronal», Le Devoir, 4 novembre 1946.

 [«]Les fauteurs de désordre organisent la révolution», Le Devoir, 6 novembre 1946, et «Le Québec va de l'avant et le reste du Canada devra suivre son exemple», L'Événement, 17 décembre 1946.

^{51.} AUQAM, Fonds CDE, PV du 19 juin 1946, p. 53 et PV du 4 décembre 1945, p. 70.

À Québec, on était divisés par secteur [professionnel]. À Montréal, Bouvier voulait regrouper les patrons d'une façon générale pour lutter contre les syndicats. Nous étions favorables à l'existence des syndicats ouvriers, et nous tenions à ce qu'il y ait de la négociation collective dans l'ensemble de la province⁵².

En effet, selon un procès-verbal, le congrès de l'API qui devait avoir lieu à Québec en 1947 a été tenu à Montréal à cause de «l'interprétation différente de la doctrine de l'API par un certain groupe de la région de Québec⁵³».

En bref, Bouvier avait une conception paternaliste et corporatiste des relations de travail, insistant sur la collaboration patronale-ouvrière. De son côté, Dion, qui avait initialement adopté la tendance affairiste du syndicalisme nord-américain, tenant au droit d'association et à la négociation collective, défendait les thèses syndicales portant sur la sécurité syndicale, la participation des ouvriers à la gestion de l'entreprise et au partage des profits. Pourtant tous deux disaient s'inspirer de la doctrine sociale de l'Église.

Des efforts pour en arriver à une position commune entre les aumôniers d'associations patronales avaient pourtant été tentés en janvier 1945 à Saint-Hyacinthe, lors d'une réunion informelle convoquée par Gérard Dion. Le père Émile Bouvier ne s'y était pas présenté à la suite d'un malentendu. Plus tard, l'abbé Gérard Dion se plaignit auprès du cardinal Villeneuve du maraudage de l'API dans la région de Québec et réclama une réunion générale des aumôniers patronaux. Puisque des tiraillements existaient également au sein des syndicats ouvriers, l'évêque demanda à l'abbé Jean-Charles Leclaire d'organiser des réunions réunissant des prêtres des syndicats patronaux et ouvriers. Selon l'abbé Dion: «On a convoqué les prêtres qui s'occupaient du domaine social pour tâcher de faire l'unité à l'intérieur des syndicats sur la question de la confessionnalité et l'attitude de l'API par rapport aux syndicats⁵⁴."

Mais ces «journées sacerdotales d'études sociales», qui furent tenues chaque année de 1945 à 1947, furent dominées par les aumôniers des syndicats ouvriers.

Pendant ce temps, la centrale syndicale catholique avait retiré le corporatisme de son programme. Jean Marchand, le nouveau secrétaire de la CTCC diplômé de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, avait

^{52.} Entrevue avec Gérard Dion.

^{53.} AUQAM, Fonds CDE, PV du 17 avril 1947, p. 134.

^{54.} Service des archives de l'Université Laval (AUL), Fonds Gérard-Dion, Lettre de l'abbé Gérard Dion à Son Éminence le cardinal Rodrigue Villeneuve, le 28 février 1945 et entrevue avec Gérard Dion.

remplacé cette doctrine par des solutions nouvelles parfois désignées par l'expression «réforme de l'entreprise»: la participation aux bénéfices, à la gestion et à la propriété de l'entreprise, etc.⁵⁵

Les positions d'Émile Bouvier et de l'API se durcirent devant les nouvelles revendications des syndicats catholiques. Dès 1947, on sentait la résistance des patrons à la notion de participation aux bénéfices que Bouvier avait d'abord tenté de leur faire accepter, à condition toutefois que le droit de propriété et de gestion du patron soit respecté. Par la suite, il devint lui-même sceptique: «Les ouvriers, dit-il aux patrons, s'accrochent de plus en plus aux idées françaises qui veulent annuler la propriété du profit⁵⁶.»

En février 1948, l'Épiscopat rassembla les principaux organisateurs des journées sacerdotales dans un comité consultatif auquel on donna le nom de Commission sacerdotale d'études sociales (CSES). Cet organisme comptait huit membres à l'origine, dont trois aumôniers ouvriers et trois aumôniers patronaux (Bouvier de Montréal, de même que Garant et Dion de Québec)⁵⁷. On y retrouvait une grande proportion d'anciens étudiants de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, une école où les encycliques étaient analysées et critiquées, et qui n'était pas à l'abri des influences européennes. C'est pourquoi la journée sacerdotale de 1947 que ces gens avaient organisée s'était tenue sous le thème de la «participation des travailleurs». Un compte rendu en fut publié en 1949, non sans une critique poussée de Bouvier⁵⁸. En décembre 1948, il décrivit ces revendications comme un danger contre lequel les administrateurs devaient être mis en garde, au même titre que la syndicalisation des employés de bureau⁵⁹.

^{55. «}The Catholic Church and Quebec Labour», Financial Post, 4 juin 1949; Rouillard, Histoire du syndicalisme_québécois, op. cit., p. 219. À partir de 1955, la CTCC a aussi retiré son soutien à la Loi relative à l'extension des conventions collectives de travail. Voir Frigon, Catholicism and crisis, op. cit., p. 69.

^{56.} AUQAM, Fonds CDE, PV du 17 décembre 1948, p. 196.

^{57.} Entrevue avec Gérard Dion. Les deux premières journées sacerdotales ont réuni 45 et 48 prêtres. En 1945, les aumôniers de syndicats et d'associations patronales comptaient respectivement 28 et 4 représentants. En 1946, il s'agissait de 27 et 7. Voir AUL, Fonds Gérard-Dion, «API n° 1», Commission sacerdotale d'études sociales, L'organisation professionnelle, compte rendu des journées sacerdotales d'études sociales 1945 et 1946, Saint-Hyacinthe, 1949, p. 35. Pour un compte rendu complet de la naissance et de l'évolution de la CSES, voir Cousineau, L'Église d'ici et le social, 1. La Commission sacerdotale d'études sociales, op. cit.

^{58.} Ibid., p. 77-78.

^{59.} AUQAM, Fonds CDE, PV du 20 novembre 1947, p. 144, et PV du 18 décembre 1947, p. 148.

Dion et Bouvier devaient aussi préparer pour les évêques un mémoire sur le patronat catholique. Cet effort commun ne vit jamais le jour. Un manuscrit achevé par Gérard Dion en mai 1947 servit de base à la rédaction d'un document intitulé *Directives aux associations patronales d'inspiration chrétienne*. En avril 1948, le père Bouvier fit parvenir aux évêques, par l'intermédiaire de Mgr Douville de Saint-Hyacinthe, son propre mémoire décrivant les principes de son association en ce qui concerne les relations de travail. Mgr Douville lui répondit quelque deux semaines plus tard, par une lettre dans laquelle il «suggérait» quelques corrections et faisait allusion à l'écart grandissant séparant l'API des principes sur lesquels elle était fondée, à l'intrusion de Bouvier dans les affaires temporelles de l'association, à sa tolérance envers les «syndicats de boutique» et au refus de l'API de reconnaître un droit des ouvriers au partage des bénéfices:

Il faut éviter, écrit l'évêque, pour l'une ou l'autre école, de revendiquer pour soi le monopole de la vérité en enchaînant sa cause à la doctrine sociale de l'Église. Il y aurait avantage à inclure dans le mémoire de l'API quelques éléments empruntés aux «Directives aux associations patronales d'inspiration chrétienne», déjà approuvées par l'épiscopat de la Province de Québec⁶⁰.

Les efforts pour concilier les positions d'Émile Bouvier et des aumôniers patronaux de Québec furent vains. Le père Émile Bouvier, ainsi isolé au sein de la Commission sacerdotale d'études sociales, cessa d'assister aux réunions⁶¹.

Quant à l'abbé Gérard Dion, il ne comptait plus que des amis et des alliés au sein de la CSES. La Commission semblait avoir l'oreille des évêques, d'autant plus que Mgr Garant, un de ses membres fondateurs, était devenu secrétaire de l'Assemblée des évêques. Cela est de la première importance à l'aube d'une période de conflits exacerbés dans les relations de travail au Québec.

^{60.} AUL, Fonds Dion, «Association professionnelle des industriels. Mémoire Dion-Bouvier aux évêques»; ACJCF, Fonds Bouvier, «Mémoire confidentiel à Leurs Excellences les archevêques et évêques de la Province de Québec» et Lettre de M^{gr} Arthur Douville au R. P. Émile Bouvier, 24 avril 1948.

^{61.} Entrevue avec Gérard Dion.

C) LA GRÈVE D'ASBESTOS ET L'ADOPTION DE LA LIGNE DURE

La grève d'Asbestos a été décrite comme un événement tour à tour en rupture et en continuité avec l'évolution du syndicalisme catholique au Québec⁶². Sans vouloir contribuer au mythe créateur de la classe ouvrière québécoise ou à celui de la fin de la Grande Noirceur, il faut savoir reconnaître ce qu'il y avait de révélateur dans cet événement. La grève d'Asbestos, qui dura du 13 février au 1^{er} juillet 1949, fut à la fois le résultat de tensions qui se bâtissaient dans la société et le catalyseur qui amena les différents acteurs à redéfinir leurs positions. Il s'agissait, en quelque sorte, d'une « cause type⁶³ ».

Pour Gérard Dion, la grève d'Asbestos demeure un conflit idéologique dans lequel des principes, la réforme de l'entreprise et la participation des travailleurs en son sein étaient en jeu, de même que la crédibilité, voire la survie du syndicalisme⁶⁴. Il y était question de salaire, mais aussi de santé au travail et de sécurité syndicale. Il ne fait aucun doute que cet épisode de la lutte des classes mettait en cause la crédibilité des syndicats catholiques.

Les alliances ont tôt fait de se dessiner. Le régime duplessiste n'avait jamais respecté l'esprit de la *Loi des relations ouvrières* adoptée par Godbout en 1944. Les employeurs en abusaient régulièrement et la Commission des relations ouvrières était partiale⁶⁵. De plus, le bilan de Duplessis en matière de législation ouvrière est bien connu pour son caractère répressif⁶⁶. Cependant, les relations entre l'Association professionnelle des industriels et le gouvernement de Duplessis n'avaient pas été nettement établies jusque-là. Elles passent par la relation Bouvier-Duplessis.

^{62.} Voir Pierre Elliott Trudeau, *La grève de l'amiante*, Montréal, Éditions du Jour, 1970 (1956), et Jacques Cousineau, *Réflexions en marge de «la grève de l'amiante»: contribution critique à une recherche*, ISP n° 491, 1958.

^{63.} Comme l'écrivait Trudeau, «Le hasard aurait bien pu faire que la grève éclatât ailleurs qu'à Asbestos», La grève de l'amiante, op. cit., p. 90.

^{64.} Dion, «Les relations patronales-ouvrières sous la "révolution tranquille"», loc. cit., p. 336, et «La grève de l'amiante: trente ans après», Mémoires de la Société royale du Canada, quatrième série, tome XVII, 1979, p. 31-32.

^{65.} Voir Charpentier, «Analyse critique de la loi des relations ouvrières et du règlement n° 1 de la C.R.O.», loc. cit.; David, «L'État et les rapports de classe au Québec de 1945 à 1967», loc. cit., p. 234-239, et Radio-Canada, interview de Rodolphe Hamel dans «Témoignage d'un ex-président de la Fédération des mines qui se rappelle la grève d'Asbestos, 25 ans après», C'est pas tous les jours dimanche, 3 mars 1974.

Voir Rouillard, Histoire du syndicalisme québécois, op. cit., p. 259-262, et David, «L'État et les rapports de classe», op. cit., p. 239-240.

Le 24 février 1949, l'Assemblée législative adoptait le bill 60 sur les corporations municipales et scolaires et leurs employés. Lorsqu'on a fait remarquer à Duplessis que la Commission sociale d'études sociales avait critiqué le projet, il aurait déclaré à l'Assemblée législative qu'il avait consulté ses propres «théologiens» qui, eux, étaient d'accord. Les documents de l'API mentionnent plusieurs rencontres avec Duplessis et ses ministres à cette époque. Quant à Gérard Dion, il affirme que Bouvier allait raconter à Duplessis tout ce qui se disait à la CSES. Enfin, le biographe Robert Rumilly affirme que Duplessis «classe le père Bouvier parmi les "amis loyaux" auxquels il porte, de son côté, un attachement irréversible⁶⁷». Preuve en est que le gouvernement de l'Union nationale finançait, par l'entremise de l'Association professionnelle des industriels, la section des relations industrielles de l'Université de Montréal, fondée et dirigée par Émile Bouvier. De plus, le ministre Barrette subventionnait l'API⁶⁸. Par ailleurs, le père Émile Bouvier était conseiller de la Canadian Johns Manville à Asbestos. D'après Gérard Dion, il aurait dit aux patrons, en parlant des grévistes: «Écrasez-les!»⁶⁹ Dès lors, il n'est pas surprenant qu'en mai 1949 Mgr Charbonneau, archevêque de Montréal, ait déclaré: «La classe ouvrière est victime d'une conspiration qui veut son écrasement », sentiment partagé par Gérard Picard, président de la CTCC, qui a déclaré aux journalistes que «le monde ouvrier est convaincu qu'une vaste conspiration politicocapitaliste a été montée contre lui⁷⁰».

^{67.} AUL, Fonds Dion, «Grève de l'amiante. L'Église et le conflit de l'amiante (1949)», «L'hon. M. Duplessis et la Commission»; AUQAM, Fonds CDE, API, «Rapport des activités, 1949», p. 4; entrevue avec Gérard Dion; et Robert Rumilly, *Duplessis et son temps*, tome 2, Montréal, Fides, 1973, p. 245.

^{68.} La Commission des accidents de travail fournira 15 000 \$ par année, «aussi longtemps que le but de votre association sera le même »: ACJCF, Fonds Bouvier, Lettre d'Antonio Barrette, ministre du Travail, à Eugène Gibeau, président de l'API, le 11 décembre 1944, et lettre d'Eugène Gibeau à la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal, 11 décembre 1944; Voir aussi ACJCF, Fonds Bouvier, «Rapport provisoire concernant la section des relations industrielles. Bref historique» (soumis à M. Faribeau, ce 28 juin 1951), p. 1-2. La subvention de la Commission assurait l'indépendance de la section des relations industrielles dans la faculté: AUQAM, Fonds CDE, PV du 14 novembre 1944, p. 38; Barrette offre un subside: PV du 19 octobre 1944, p. 35; le subside est de 5 000 \$ par année: PV du 9 juillet 1948, p. 177, PV du [?] novembre 1951, p. 144 et PV du 12 juin 1952, p. 203. Même si l'argent parvenait du gouvernement du Québec, l'API parlait de son «concours financier qui permit d'organiser la section des relations industrielles», «API et Université de Montréal», Bulletin des industriels, n° 6, mars 1945, p. 1.

^{69.} Entrevue avec Gérard Dion.

 [«]On veut écraser la classe ouvrière (M^{gr} Charbonneau)», Le Devoir, 2 mai 1949; «Ni les patrons ni l'État n'ont agi de bonne foi dans la grève de l'amiante (Gérard Picard)», Le Devoir, 2 mai 1949.

Alors que la combativité ouvrière se faisait de plus en plus sentir, le ton avait monté au sein du patronat catholique. Sa réaction hostile aux syndicats se manifestait désormais en public. En octobre 1948, des conférences aux titres évocateurs, prononcées au quatrième congrès de l'API, dont le thème était «Où va l'industrie?», marquaient le désarroi des patrons. D'abord celle d'un membre du conseil d'administration, M. Jean-Louis Héon, intitulée *Le patron est-il encore maître dans sa maison?* et celle du directeur général de l'API, Jean-Gérard Lamontagne, *Les patrons ont-ils le droit et le devoir de s'unir ?*⁷¹

Deux événements ont contribué à exacerber l'humeur des patrons à un point proche de la panique: les grèves de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, et celle de l'amiante à Asbestos, deux grèves techniquement illégales. L'API s'en plaignait ainsi: «Si, dans certains cas, il peut arriver que l'injustice soit criante et que le recours à la grève soit jugé nécessaire, même alors que l'on respecte les lois! Autrement c'est le droit du plus fort qui est le meilleur et il n'existe plus de sécurité pour personne⁷².»

La situation était jugée si grave qu'on décida, après avoir consulté d'autres associations patronales, d'organiser une « réunion d'urgence de tous les patrons de la province de Québec » qui a attiré des centaines d'industriels du Québec⁷³. Dans sa lettre d'invitation, le président de l'API prévenait que «des choses inquiétantes se passent dans la province de Québec. [...] L'agitation est peut-être à notre porte. Il est temps pour les patrons de prendre nettement conscience de ce qui se produit et de voir quelles attitudes adopter pour sauver la libre entreprise⁷⁴».

^{71.} Jean-Louis Héon (*Le patron est-il encore maître dans sa maison?*, Montréal, Éditions de l'Association professionnelle des industriels, 1948) entend faire un «rappel à la réalité de toute la classe patronale». Pour J.-G. Lamontagne, «seule l'union de tous les patrons assurera l'ordre social», dans «Les patrons ont-ils le droit et le devoir de s'unir?»), *ibid.*; AUL, Fonds Dion, «Association professionnelle des industriels – Réunion d'urgence, avril 1949»).

^{72. «}Encore les grèves: il est temps d'ouvrir les yeux», op. cit., p. 1.

Quatre cents selon l'API, 236 d'après d'autres sources (note infra 76). «Éclatant succès de la réunion d'urgence des industriels », Tirons franc, avril 1949, p. 8-9.

^{74.} AUQAM, Fonds CDE, PV du 11 mars 1949, p. 214. AUL, Fonds Dion, «Association professionnelle des industriels – Réunion d'urgence des patrons» (1949), *loc. cit.*, «Lettre d'Albert Thibeault,
président général, à tous les industriels», 28 mars 1949. L'API aurait simultanément travaillé à une
campagne de recrutement dont la sollicitation se serait faite dans un langage encore plus dur. Voir
Lettre de Roland Morneau, président de la section régionale de Québec, à l'abbé Gérard Dion, le
14 mars 1949. Dans sa réponse, l'abbé Dion s'inquiète des méthodes utilisées: «On ne peut pas
répandre des erreurs, faire appel à des passions.»: Gérard Dion à Roland Morneau, 15 mars 1949.

D'organisation visant la collaboration des classes par «l'organisation corporative», l'API était en train de devenir une organisation de classe en lutte.

La principale conférence prononcée le 11 avril fut celle de Jean-Louis Héon, industriel de Plessisville dans les Bois-Francs, qui, tout en rappelant l'attaque systématique dont le patronat était victime partout en Occident, constata que, dans presque tous les milieux, on favorisait la lutte des classes. Dans le but d'équilibrer les forces, sans quoi on irait tout droit à la dictature du prolétariat, il conseilla de renforcer l'organisation patronale, afin d'avoir une meilleure influence sur les pouvoirs publics et de faire de la contre-propagande. «L'association patronale qui unit tous les industriels en un bloc solide, c'est l'API», dit-il à la fin de sa causerie⁷⁵. Ce jour-là, la défense des intérêts du patronat prenait une importance prépondérante. La sauvegarde du syndicalisme catholique, pourtant essentielle à l'atteinte des objectifs à long terme de corporatisme social, fut abandonnée par l'API.

Au début, cette assemblée n'avait l'apparence que d'une campagne de recrutement. Toutefois, des paroles plus dures furent prononcées à l'assemblée plénière tenue à huis clos. Le père Émile Bouvier a notamment comparé la grève d'Asbestos à une cause type pour la grande industrie: «Si on accepte les réclamations d'Asbestos, nous sommes tous finis. Pour Asbestos, c'est un cas majeur, il ne faut pas céder.» Il aurait également parlé du glissement à gauche des évêques et déclaré qu'il était temps d'y «mettre un cran d'arrêt». Au sujet du mécontentement dont il était l'objet dans la région de Québec, et faisant allusion à l'abbé Dion, il aurait dit:

S'il me faut partir, je partirai par la voix des évêques. Même la Commission sacerdotale d'études sociales n'a pas le (droit?) de parler au nom de l'Église. L'abbé Un Tel n'est pas l'Église. En tant qu'aviseur moral de l'API, il n'y a qu'un seul responsable, même pour Québec. Québec est plus catholique que Montréal, mais il ne faut pas tuer le mouvement patronal.

Le lendemain, le conseil de direction de l'API adoptait une résolution de félicitations à son intention, «pour son attitude courageuse dans l'aprèsmidi de la réunion d'urgence des patrons⁷⁶».

AUQAM, Fond CDE, «Où nous a conduits notre individualisme?», conférence prononcée par M. Jean-Louis Héon, président de La Salle Knitting Limited et directeur du conseil d'administration de l'API à la réunion d'urgence des industriels, à Montréal, 11 avril 1949.

^{76.} Résumé de la journée d'urgence des patrons à partir de notes de personnes présentes (abbé Gaudette et Arthur Juneau), par Gérard Dion, AUL, Fonds Dion, «API, Journée d'urgence des patrons (1949)»; AUQAM, Fonds CDE, PV du 12 avril 1949, p. 229.

Pendant ce temps, les signes de l'appui de l'Église aux grévistes de l'amiante étaient de plus en plus nombreux. Lors d'une rencontre avec Mgr Leclaire, le 5 avril, Maurice Duplessis aurait déclaré: «Au train où vont les choses, avec des curés et des aumôniers prêchant l'illégalité – et je pourrais les faire arrêter –, il n'y aura plus de respect de l'autorité.» Par exemple, l'abbé Omer Genest, membre de la Commission sacerdotale d'études sociales, excusait la grève en la qualifiant de juste. La CSES a d'ailleurs publié un communiqué demandant à toutes les associations d'accorder leur sympathie aux travailleurs⁷⁷. Finalement, le 3 mai 1949, l'Assemblée des évêques du Québec décidait de relever le père Émile Bouvier de ses fonctions de conseiller moral de l'Association professionnelle des industriels⁷⁸.

Par la suite, la section régionale de Québec a tenté de se débarrasser du directeur général de l'API, Jean-Gérard Lamontagne, considéré comme aussi radical qu'Émile Bouvier et coresponsable de la campagne de recrutement agressive et de la journée d'urgence des patrons. L'API a répliqué en essayant de faire limoger l'abbé Dion, en dissolvant la régionale de Québec et en résistant à l'ordre des évêques de laisser partir Bouvier. La régionale s'est reconstituée en entité indépendante, appelée Centre des patrons chrétiens, avec l'abbé Gérard Dion comme conseiller moral⁷⁹.

^{77.} AUL, Fonds Gérard-Dion. «Grève de l'amiante, entrevue avec Maurice Duplessis (1949)», reproduite dans Cousineau, L'Église d'ici et le social, op. cit., p. 256-257. «Grève illégale, grève juste?», Le Devoir, 26 avril 1949. «Les autorités religieuses», Le Soleil, 30 avril 1949.

^{78.} ACJCF, Fonds Bouvier, Lettre de M^{gr} Arthur Douville à Léon Pouliot, provincial des Jésuites, 28 mai 1949. Le père Émile Bouvier a également dû démissionner de son poste de directeur de la section des relations industrielles de l'Université de Montréal, le 18 décembre 1951, parce qu'il résistait à l'intégration de son département à la Faculté des sciences sociales. Voir «La démission du père Bouvier», Le Devoir, 7 janvier 1952, et AUM, Fonds Faculté des sciences sociales, PV de la réunion du Conseil de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques tenue le vendredi 28 décembre 1951, p. 512. D'après M^{gr} Léger, chancelier de l'université, «cette démission n'a pas été requise et ne saurait non plus être interprétée comme résultant de positions doctrinales» (AUM, Fonds du Conseil des gouverneurs, PV de la 20° réunion, 21 décembre 1951, p. 198). Lorsque l'intégration eut finalement lieu, le financement indirect que la section recevait du gouvernement cessa. Cela donna l'occasion à Duplessis de se dissocier du père Bouvier, tombé en disgrâce, devant les évêques. (ACJCF, Fonds Bouvier, «Entrevue, le 17 novembre 1951, 9 h 30 à 11 h, Québec – chez le premier ministre».) Il a été remplacé par un conseiller moral beaucoup plus conciliant envers les syndicats ouvriers, ce qui a valu à l'API le mécontentement de certains patrons (entrevue avec G.-H. Dagneau).

^{79.} AUL, Fonds Dion, «Association professionnelle des industriels – Réunion d'urgence, avril 1949», loc. cit. (Un manuscrit intitulé Chronologie fait remonter au 7 mars 1949 le début des tractations pour «faire sauter Lamontagne» et rédiger un rapport sur la situation de l'API.) AUQAM, Fonds CDE, «Régionale de Québec. Assemblée spéciale de la régionale de Québec, convoquée par le président général pour étudier les problèmes particuliers de la régionale de Québec et y trouver une solution rapide, tenue au Château Frontenac le 15 décembre 1949» et «Mémoire présenté au nom du

Tout cela ne se serait pas passé sans que nos deux protagonistes ne se décochent une dernière salve. Un pamphlet de 184 pages dénonçant les prêtres de la Commission sacerdotale et les aumôniers de la CTCC a été adressé à Rome, peu après la grève d'Asbestos. Appelé rapport Custos, à cause du pseudonyme de son signataire, il a été attribué à Émile Bouvier⁸⁰. Par ailleurs, dans un article publié en 1951 et intitulé «Le rôle du conseiller moral dans les associations patronales», Gérard Dion savoure son triomphe en se servant du style de leadership d'Émile Bouvier comme contre-exemple⁸¹.

En 1950, les évêques du Québec ont publié un document très progressiste sur les relations patronales-ouvrières qui disait s'appuyer sur la doctrine sociale de l'Église. Émile Bouvier avait refusé de signer le projet de lettre préparé par la Commission sacerdotale d'études sociales. Le

conseil d'administration de la régionale de Québec à la réunion spéciale du 15 décembre 1949». Sur la tentative de renvoi de Dion, voir ACJCF, Fonds Bouvier, «Abbé Dion divise l'API. Témoignage du directeur général de l'API». Sur la résistance au renvoi de Bouvier, voir AUQAM, Fonds CDE, PV du 7 décembre 1949, p. 19 et ACJCF, Fonds Bouvier, Lettre d'Eugène Gibeau à M^{gr} Maurice Roy, le 10 décembre 1949. Sur la réaction de l'API au mémoire de Québec, voir Fonds CDE, PV du 16 décembre 1949, p. 21-23, et ACJCF, Fonds Bouvier, Lettre de Wilfrid Girouard, président de l'API à Roland Morneau et autres, Conseil de la régionale de Québec, le 10 janvier 1950. Sur la création du Centre des patrons chrétiens, voir AUL, Fonds Dion, «Centre des patrons chrétiens», coupures de presse: «Le Centre des industriels chrétiens vient d'être fondé en notre ville», *L'Action catholique*, le 25 janvier 1950 et «Conseiller moral des industriels chrétiens», journal inconnu, le 1^{cr} mars 1950. Ces bouleversements expliquent une partie de la perte de 100 membres à la fin de 1949 au sein de l'API: un tiers quittèrent en guise de protestation contre le départ de Bouvier, un tiers par la scission de la régionale de Québec et un tiers furent expulsés parce qu'ils n'avaient pas payé leur cotisation. Voir Senécal, *L'Association professionnelle des industriels, op. cit.*, p. 91.

- 80. «Voici donc des aumôniers qui sont de véritables chefs révolutionnaires et qui ne s'en cachent pas», AUL, Fonds Dion, «Grève de l'Amiante. L'Église et le conflit de l'amiante (1949)», «Recueil de documents sur la grève de l'amiante (1949) organisée par la Confédération des travailleurs chrétiens du Canada» (à l'attention exclusive des membres du clergé), tome I, p. 43. C'est Gérard Picard qui, en 1951, attribua à Bouvier la responsabilité du pamphlet. Cela n'a jamais été démenti. Voir Gérard Dion, «L'Église et le conflit de l'amiante», dans Trudeau, La grève de l'amiante, op. cit., p. 259, note 27 et appendice II, p. 407-418.
- 81. «Le rôle du conseiller moral dans les associations patronales», Patron chrétien, nº 11, janvier-février 1951, p. 5. Plusieurs années plus tard, Bouvier décrivait Dion comme «une personnalité de bonne volonté, sincère, mais dont le jugement ne paraît pas toujours juste, jugement précipité, manquant de tact et de mesure et souvent hélas! de franchise». ACJCF, «Association professionnelle des industriels», op. cit., p. 13. Quant à Dion, il voyait Bouvier comme «un orateur puissant, mais pas profond. Il était très chaleureux, mais donnait des coups de couteau dans le dos.» Entrevue avec Gérard Dion.

document fut reçu froidement par l'API qui y vit un parti pris de l'épiscopat envers les syndicats ouvriers⁸².

L'ascendant des réformistes au sein de l'épiscopat s'est atténué avec le départ de M^{gr} Charbonneau, la nomination de nouveaux évêques plus conservateurs et les appels à la modération du pape Pie XII, qui n'a pas appuyé la «réforme de l'entreprise» demandée par les syndicats⁸³.

Après la grève d'Asbestos, les esprits ont fini par s'apaiser. Le père Bouvier a profité d'une année de congé pour écrire un livre en réaction à la position des évêques⁸⁴ et a fait une brève réapparition comme conseiller moral de l'API du diocèse de Montréal, grâce à Mgr Léger. Même le Centre des patrons chrétiens de Gérard Dion a réintégré l'API après quelques années. Toutefois, la nature de l'organisation patronale avait considérablement changé. Bien qu'elle ait conservé sa vision organique des rapports sociaux, elle avait mis la défense des intérêts des employeurs aux prises avec les syndicats catholiques devant la promotion des principes chrétiens. Au dire du nouveau conseiller moral de l'API, l'abbé Charles Mathieu, il s'agissait maintenant d'un «syndicat patronal qui défend les intérêts des industriels⁸⁵».

^{82.} Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps, op. cit.*, tome 2, p. 245; Lettre pastorale collective de Leurs Excellences nos seigneurs les archevêques et évêques de la province civile de Québec, *Le problème ouvrier en regard de la Doctrine sociale de l'église*, ISP 433-434 (1950). Voir «La lettre des évêques sur le problème ouvrier», *Tirons franc*, mars 1950, p. 1, et Société Radio-Canada, J.-G. Lamontagne (interview), *Les gens de mon pays, op. cit.* Par contre, l'abbé Dion, qui avait formé une association patronale distincte, la traita avec bienveillance dans «Les patrons et le régime économique actuel», un article de *Patron chrétien*, n° 5, juillet 1950, p. 5-7. Enfin, les journaux ouvriers exultaient: «Notre doctrine est celle de l'Église. Nos persécutions sont les siennes», «Le syndicalisme, seule promesse d'un monde meilleur», *Le Travail*, mai 1949, p. 8.

^{83.} Cousineau, L'Église d'ici et le social, op. cit., p. 35. Voir le discours de M^{gr} Léger devant l'API: S. Exc. M^{gr} Paul-Émile Léger, Les patrons ont un droit et même un devoir de s'associer, Éditions de l'Association professionnelle des industriels, 1952. Même dans les meilleures heures de la Commission sacerdotale, l'épiscopat était toujours considéré comme foncièrement conservateur sur le plan social. Voir «The Catholic Church and Quebec Labour», op. cit. Voir aussi Senécal, L'Association professionnelle des industriels, op. cit., p. 85, et «L'Allocution de Sa Sainteté Pie XII aux patrons de l'univers», Tirons franc, édition spéciale, juin 1949, p. 1-4.

^{84.} Patrons et ouvriers, Montréal, La Section des relations industrielles de l'Université de Montréal, 1951.

^{85.} AUQAM, Fonds CDE, PV 24 février 1950, p. 36 et 17 juin 1952, p. 311.

D) DE SYNDICAT PATRONAL À ORGANISATION DE CLASSE

En décembre 1948, le directeur général de l'API avait sonné le glas de la collaboration dans un éditorial de *Tirons franc* intitulé «L'API travaille pour les patrons⁸⁶». Comme le père Bouvier le reconnaîtra plus tard: «La forte pression de l'API dans son recrutement et sa discipline fortement centralisée ont donné l'impression d'un syndicat patronal de classe⁸⁷.» Certains patrons ont tenté de dissiper cette impression: «Je ne crois pas, dit un jour Jean-Louis Héon, que la conférence de 11 avril et le discours que j'y ai prononcé marquent le début d'une lutte de classes. Parce que les patrons affirment leurs droits, on ne peut conclure à une lutte de classes⁸⁸.»

Mais, qu'elle prône la collaboration en temps de paix sociale ou qu'elle fasse appel à la solidarité patronale contre les syndicats, l'API continue à tenir un discours collectiviste qui expose les rapports sociaux en matière de coopération ou d'affrontement entre des organisations qui correspondent à des classes sociales.

Les intérêts du patronat

Dans le rapport des activités de l'API pour l'année 1950, on évoquait maintenant les principes guidant l'association de la manière suivante: «L'API, tout en travaillant d'abord pour les patrons, rend également service aux ouvriers et à la société tout entière⁸⁹.» La nuance est de taille, car le bien commun est dorénavant subordonné aux intérêts du patronat.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, l'API a contenu les germes d'une organisation de défense du patronat. Dès 1945, elle s'affichait de cette façon: « En plus d'être un mouvement social chrétien, l'API est aussi un véritable syndicat de patrons ». » Cependant, cette fonction de l'Association devint primordiale à partir de 1948. Une brochure publiée en 1949 la place même au premier rang: « L'API est une association économico-sociale, appelée à grouper tous les patrons chrétiens dans le but de protéger et de défendre

^{86. «}L'API travaille pour les patrons» par J.-G. Lamontagne, Tirons franc, décembre 1948, p. 1.

^{87.} ACJCF, Fonds Bouvier, «Association professionnelle des industriels», op. cit., p. 16

^{88.} AUQAM, Fonds CDE, PV du 13 janvier 1950, p. 25. Voir aussi les résolutions de cette rencontre dans *Tirons franc*, avril 1949, p. 3.

AUQAM, Fonds CDE, «Rapport des activités de l'API depuis le dernier congrès», 6^e congrès, 31 octobre 1950, p. 1.

^{90.} Ceci concerne chaque employeur. Tous dans le même bateau, op. cit., p. 3.

efficacement leurs intérêts⁹¹. » Les références à la doctrine sociale de l'Église devenaient plus éparses et paraissaient maintenant déconnectées de l'objectif principal de l'API:

Tout patron chrétien, écrit encore Lamontagne [...] a sa place à l'API, parce qu'il doit collaborer à l'application de la doctrine sociale chrétienne [...] parce qu'il doit apporter sa contribution à l'édification d'une organisation patronale, forte par le nombre et la solidarité de ses membres, autant que par sa participation effective à l'œuvre de l'ordre et de la paix sociale⁹².

On croyait également que les patrons devaient «adopter de plus en plus une politique d'ensemble dans leurs relations avec leurs employés». À cet effet, la direction de l'API a songé à fonder un «collège patronal⁹³».

Au congrès de 1954, le vice-président de l'API réitéra qu'il fallait « que les patrons prennent conscience de leur rôle social et de leur vocation de chef, de leurs responsabilités et de leurs devoirs autant que de leurs droits incontestables⁹⁴». L'Association professionnelle des industriels se voyait clairement comme le porte-flambeau du patronat au Québec, sans égard à sa représentativité réelle.

Au début des années 1950, le Service de relations industrielles (SRI) de l'API connut un grand essor. Claude Lavery, un des permanents du SRI, devint conseiller juridique de l'Association à partir de 1952, puis son secrétaire général en 1954. Il donna au mouvement un ton moins idéologique que son prédécesseur⁹⁵. Néanmoins, vers 1956, son rapport contenait une évocation claire de ce qu'était devenue l'API:

[elle] s'affirme incontestablement aujourd'hui le seul mouvement patronal à marquer avec une si précise qualité sa présence continuelle dans tous les coins de la province de Québec, à posséder une si riche et si vaste expérience des faits de notre conjoncture syndicale ouvrière et une connaissance aussi immédiate et cohérente des problèmes du chef d'entreprise dans ses relations avec les unions ouvrières à mesure qu'ils prennent corps autour de nous. [...] Cette vaste expérience acquise au poste de la défense professionnelle et de la revendication des droits des patrons dote maintenant l'API d'une invincibilité réelle... ⁹⁶

^{91.} J.-G. Lamontagne, L'API, c'est ça!, janvier 1949, p. 3.

^{92. «}Solidarité patronale», Tirons franc, août-septembre 1950, p. 6.

^{93.} AUQAM, Fonds CDE, PV du Comité de la législation ouvrière, le 17 mars 1952.

^{94. «}L'API travaille au maintien de la paix sociale dans la province», Le Soleil, 14 septembre 1954, p. 3.

Senécal, L'Association professionnelle des industriels, op. cit., p. 98-99, sur le SRI, et p. 92-93 sur J.-G. Lamontagne. Entrevue avec G.-H. Dagneau, sur Claude Lavery.

AUQAM, Fonds CDE, «Rapport du secrétaire général, M^c Claude Lavery, API, 12^c congrès»,
 9 novembre 1956.

La défense du patronat

En 1948, les représentants de l'Association professionnelle des industriels présentèrent leurs résolutions à Antonio Barrette, ministre du Travail, qui les assura «qu'aucune loi ouvrière ne sera adoptée sans que l'API ait, au préalable, été consultée⁹⁷». À partir de 1951, ces rencontres avec le gouvernement se sont systématisées. Chaque année, une délégation fut envoyée auprès de Duplessis, à l'Assemblée législative: «Quand le premier ministre de la province s'adressait à la délégation de l'API en février dernier, écrivit le secrétaire général en 1953, on sentait manifestement qu'il parlait, par elle, à tout le patronat de la province⁹⁸.» Il n'en fallait pas plus pour que l'API se perçoive comme le seul véritable porte-parole du patronat au Québec. En 1955, le nouveau secrétaire général se vantait que «la Commission de la législation sociale de l'API» a présenté «le seul mémoire que notre gouvernement ait reçu d'un mouvement patronal⁹⁹».

Il importe peu qu'en réalité l'API partageât avec d'autres associations patronales et les chambres de commerce le champ de la pression politique. En effet, l'API ne représentait pas tous les employeurs du Québec. Ce qu'il faut souligner ici, c'est la façon nouvelle dont elle entendait jouer son rôle d'organisation de classe envers les syndicats et de groupe de pression devant le gouvernement. Au congrès de 1954, cela a été exposé de façon éloquente par J.-G. Lamontagne:

Un autre objectif de l'API est de représenter le patronat auprès des autorités et des diverses organisations. Elle voit ainsi à la sauvegarde de l'intérêt légitime de ses membres. Nous avons présenté un mémoire au gouvernement provincial sur la législation du travail; nous avons présenté un mémoire à la Commission Tremblay. Votre association a fait de multiples interventions auprès des gouvernements et des divers organismes administratifs¹⁰⁰.

^{97.} AUQAM, Fonds CDE, PV du 18 novembre 1948, p. 184.

^{98.} AUQAM, Fonds CDE, «Rapport des activités de l'API pour l'année 1952-1953, par le secrétaire général, M. J.-G. Lamontagne, 9° congrès », ca 14 septembre 1953, p. 4.

^{99.} AUQAM, Fonds CDE, «Rapport du secrétaire général, M° Claude Lavery, API, 10° congrès», 27 octobre 1955, p. 5. En effet, seules les centrales syndicales semblaient produire de tels mémoires sur la législation du travail à cette époque. Voir «Mémoires de groupements professionnels au Gouvernement du Québec», Relations industrielles, vol. 8, n° 2, 1953, p. 250-263, et vol. 9, n° 2, 1954, p. 174-187.

^{100.} AUQAM, Fonds CDE, «Rapport des activités de l'API pour l'année 1953-1954 par le secrétaire général, M. J.-G. Lamontagne, 10° congrès », 13 septembre 1954, p. 2.

La mise sur pied au cours de la même année du Service d'études et d'actions sociales donna à l'API de meilleures ressources pour affronter ses nouvelles tâches. Comme le fera remarquer le responsable de cette section :

Il faut que les patrons s'efforcent de faire rayonner leur action [...] dans le domaine de l'administration publique, de l'administration politique et la cité, entendue au sens large du mot [...] afin qu'ils ne puissent pas, plus tard, se plaindre qu'on ait gouverné contre eux parce qu'on gouvernait sans eux¹⁰¹.

La rivalité entre deux individus nous a permis de suivre tout à la fois la radicalisation de l'Association professionnelle des industriels et l'évolution de la position de l'Église devant les conflits sociaux qui émergeaient à la fin des années 1940. La lutte de classe qui s'intensifiait au Québec s'est répercutée au sein de l'Église et des organismes dont elle s'occupait. Au sein de l'API, c'est la vision pro-patronale qui a triomphé, même si Émile Bouvier a dû quitter l'association qu'il avait créée. En cette période de prospérité et de tension sociale, le gouvernement s'est rangé aux côtés du patronat tandis que l'Église s'est d'abord ralliée aux travailleurs.

On associe généralement la grève d'Asbestos à la laïcisation et à la déconfessionnalisation des institutions sociales, de même qu'à la séparation de l'Église et de l'État au Québec. Mais une de ses conséquences les plus importantes, et peut-être l'une des moins apparentes, fut sans doute l'abandon (temporaire dans le cas de l'API, comme nous le verrons) de la doctrine sociale de l'Église et de ses modèles basés sur l'organisation professionnelle et sur la recherche du bien commun par les membres des organisations patronales et ouvrières. Au tournant des années 1950, on assista à l'effacement du discours corporatiste devenu fictif et à la radicalisation du discours social des syndicats et du patronat. Les incantations des débuts de l'API, comme «On ne doit pas dissocier l'organisation professionnelle de son but social. Il ne devrait pas y avoir de cloisons étanches entre les activités économiques et morales 102 » ont fait place à une attitude plus pragmatique, déjà fort répandue chez les syndicats ouvriers.

En effet, en détenant une conscience grandissante de leurs intérêts, patrons et ouvriers ont lu les encycliques chacun à leur façon. Les prêtres engagés dans l'apostolat ouvrier et patronal ont bientôt été entraînés dans le conflit. «La tentation est grande, écrivait Gérard Dion, d'épouser leurs

^{101.} AUQAM, Fonds CDE, G.-H. Dagneau, «Rapport du Service d'études et d'actions sociales de l'API pour 1955-1956», API 12° congrès, ca 9 novembre 1956, p. 4.

^{102. «}Les industriels et la conception chrétienne des relations entre le capital et le travail», *Bulletin des industriels*, n° 12, juillet 1945, p. 12.

préjugés et de venir à posséder une mentalité de classe¹⁰³. » Conséquemment, l'Église se retira peu à peu du champ social pour faire place aux laïcs qui, d'ailleurs, avaient déjà commencé à remplacer les leaders religieux, notamment au sein des syndicats patronaux et ouvriers. Mais la déconfessionnalisation officielle des syndicats attendra quelques années, car elle ne faisait pas encore l'unanimité dans le clergé québécois¹⁰⁴.

Ainsi, la prise de conscience des intérêts de classe constitue le principal changement des premières années d'après-guerre. Ce qui caractérise désormais les relations de travail au Québec, ce n'est plus la collaboration, mais la poursuite du gain économique et matériel. En d'autres termes, on ne dialogue plus, on négocie. De part et d'autre, on joue le jeu du capitalisme nord-américain. Des rapports de force qui s'établissent déterminent les taux de salaire et les conditions de travail. Les syndiqués ont l'avantage que leur procure leur association, la force du nombre et une voix pour faire face aux pouvoirs publics et aux associations patronales. Ces dernières regroupent des entreprises et les patrons les moins individualistes, plus enclins à coopérer entre eux. Ils ont perçu la grève d'Asbestos et les demandes de démocratie industrielle comme une menace à la libre entreprise et cela les a fait réagir.

L'Association professionnelle des industriels a dû composer avec le fait que le Québec était une société conflictuelle. Elle a mis de côté pour un temps ses objectifs de collaboration de classe et d'organisation corporative de la société pour adopter comme objectif prioritaire la défense des droits et des intérêts des patrons. Dans un cas comme dans l'autre, elle a démontré une vision collective de l'organisation socioéconomique du Québec. Au-delà de son effectif composé exclusivement de propriétaires catholiques et francophones issus de petites et moyennes entreprises, l'API était ambitieuse: elle se percevait comme le porte-parole d'une classe sociale, celle des employeurs québécois.

En se constituant en groupe de pression voué aux intérêts patronaux, l'API s'est tout naturellement tournée vers le gouvernement du Québec pour faire valoir ses revendications. En s'éloignant de la doctrine sociale de

^{103. «}Le rôle du conseiller moral dans les associations patronales», Patron chrétien, op. cit.

^{104.} Voir Hélène Bois, «L'Église de Québec et la "déconfessionnalisation" des institutions économicosociales québécoises (1940-1972)», communication présentée au 68° Congrès annuel de la Société historique du Canada, Québec, 3 juin 1989, 24 p., et Roger Chartier, «Chronologie de l'évolution confessionnelle de la CTCC (CSN)», op. cit., p. 102-112.

l'Église, l'API acceptait d'ouvrir la porte à un rôle accru de l'État¹⁰⁵. En délaissant le discours corporatiste dans les années 1950, l'API a commencé à se situer, comme beaucoup d'autres organisations, dans l'ordre politique québécois. Elle ne délaissera pas toutefois sa pensée corporatiste. Comme nous le verrons plus loin, elle refera surface quand les circonstances s'y prêteront.

C'est ainsi que, jusqu'au début des années 1950, les relations entre l'API et le gouvernement du Québec se feront par le «lobbyisme» direct, grâce notamment aux liens d'amitié et à la parenté politique entre les principaux acteurs de cette organisation et les membres du gouvernement Puis, cela changea rapidement. Les rapports entre l'API et le gouvernement Duplessis s'institutionnaliseront au moyen de mémoires annuels et publics.

Dans le prochain chapitre, nous verrons comment la Chambre de commerce de Montréal, une association «volontaire¹⁰⁷» qui n'avait pas à porter le fardeau du corporatisme social et de la représentativité du patronat, avait déjà une certaine avance dans le domaine de la pression politique.

Le chapitre suivant relate la rencontre dans l'arène politique de dizaines de groupes représentant les intérêts de leurs membres dans les années 1950. Cette transition fut relativement facile pour les organisations patronales et syndicales déjà nombreuses et variées. Mais la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (commission Tremblay) donnera l'occasion à une foule d'organismes sociaux et culturels confessionnels de parler en fonction des intérêts de leurs membres, et non de ceux de l'Église catholique. Cette mobilisation et la déconfessionnalisation graduelle de la société québécoise leur donneront, comme à l'API, une voix autonome.

^{105.} Dans la pensée des encycliques, l'État n'a qu'un rôle supplétif, voir Gérard Dion, Notion organique de la société civile et fonction supplétive de l'État, Thèse de licence en sciences sociales, politiques et économiques, Université Laval, 15 mars 1943.

^{106.} Entrevue avec G.-H. Dagneau.

^{107.} Les associations libres (ou «volontaires») sont des groupes créés par l'initiative de leurs membres.



Session d'urgence de l'Association professionnelle des industrielles tenue à l'Hôtel Windsor de Montréal, 1949. Archives UQAM. Fonds d'archives du Centre des dirigeants d'entreprise, 43P-640:F3/68.



Rencontre de bienséance entre Maurice Duplessis et M^{gr} Joseph Charbonneau

Cette rencontre de bienséance entre Maurice Duplessis et M^{gr}Joseph Charbonneau à Sainte-Thérèse, en 1946, peut symboliser les bonnes relations entre l'Église et l'État au Québec. Mais en 1949, M^{gr} Charbonneau embrasse la cause des grévistes d'Asbestos contre leurs patrons américains, tandis que Duplessis entreprend d'effrayer les chefs du clergé pour les soumettre à sa volonté.

Source: ANC, FC-53641, The Gazette. Collection: Société d'histoire d'Asbestos

Association professionnelle des industriels



Photographie de groupe. Première rangée, de g. à dr. : 1^{er} Horace Boivin, 2^e R.P. Émile Bouvier, 3^e M^{gr} Joseph Charbonneau, 5^e Eugène Gibeau 6^e Abbé Gérard Dion. Deuxième rangée à droite : Marc Carrière [1946].

Archives UQAM. Fonds d'archives du Centre des dirigeants d'entreprise, 43P-630:f3/3.



Photographie de groupe. Jean-Louis Lachance, Roland Parenteau, Jean-Paul Gignac, Fernand Girouard (assis), Paul Normandeau et Jean Brunelle, [1961].

Archives UQAM. Fonds d'archives du Centre des dirigeants d'entreprise, 43P-630:f3/11.



Camillien Houde et Émile Bouvier lors du 3e congrès de l'API.

Archives UQAM.

Fonds d'archives du Centre des dirigeants d'entreprise, 43P-640:f3/46.



 $Session\ d'urgence\ des\ industriels\ du\ Qu\'ebec,\ avec\ Jean-Louis\ H\'eon,\ J.-G\'erard\ Lamontagne,\ \'Emile\ Bouvier,\ 1949.$

Archives UQAM.

Fonds d'archives du Centre des dirigeants d'entreprise, 43P-640:f3/57.



Session d'urgence avec J.-Albert Thibeault, J.-L. Héon, Gérard Favreau, 1949. Archives UQAM. Fonds d'archives du Centre des dirigeants d'entreprise, 43P-640:f3/64.



11e congrès, 1955. De g. à dr. : 2e Hervé Baribeau, 4e Maurice Duplessis, 6e Wilfrid Girouard, 1955. Photographe : Oesterwinter. Archives UQAM. Fonds d'archives du Centre des dirigeants d'entreprise, 43P-640:f3/191.



 11^e congrès. Debout : Hervé Baribeau. Assis à table : 2^e Antonio Barrette, 3^e Maurice Duplessis, 4^e Jean-Paul Beaulieu, 1955.

Photographe: Studio Roger Bédard. Archives UQAM. Fonds d'archives du Centre des dirigeants d'entreprise, 43P-640:f3/198.

Centre des dirigeants d'entreprise



22^e congrès. 1^{er} Jean Brunelle, 2^e Marcel Allard, 1967.

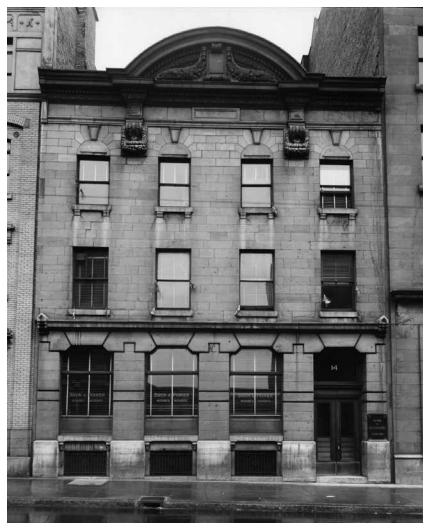
Photographe: Pierre Tremblay & associés. Archives UQAM. Fonds d'archives du Centre des dirigeants d'entreprise, 43P-640:f3/256.

Chambre de Commerce de Montréal



L'honorable Paul Beaulieu, ministre provincial du Commerce, M. Esdras Minville, directeur de l'École des hautes études commerciales de Montréal et M. L. E. Courtois, président de la CCDM [entre 1944 et 1960].

Archives — HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/X99,0001.



 $Façade\ du\ 14, rue\ St-Jacques\ est,\ nouvellement\ acquis\ par\ la\ Chambre\ /\ C.A.\ Barbier\ -\ 10\ mai\ 1945.$

Archives — HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/XPH,0017.



Signature du Livre d'Or de la Cité de Montréal, à l'occasion de l'ouverture officielle de la Semaine de la Chambre de commerce. Cette activité avait lieu au bureau du Maire Sarto Fournier, en présence d'administrateurs et membres du comité d'organisation / Cité de Montréal - 25 avril 1960.

Archives — HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/XPH,0103.



Assermentation du nouvel exécutif lors de la réunion générale annuelle de la Chambre de commerce du district de Montréal - 06 février 1941.

Archives — HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/XPH,0106.



M. Esdras Minville s'adressant à la délégation des Chambres par le président du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Paris lors d'un voyage en France de la Chambre de commerce de la province de Québec et de la Chambre de commerce du district de Montréal - 15 octobre 1949.

Archives — HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/XPH,0150.



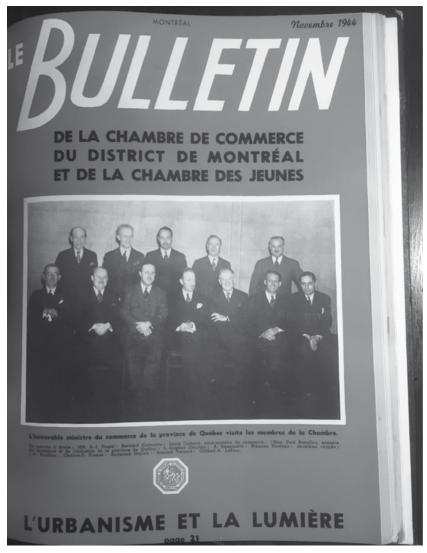
Banquet donné en l'honneur du Chanoine Lionel Groulx pour ses 50 ans de sacerdoce. Hôtel Windsor - 21 novembre 1953.

Archives — HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/XPH,0155.

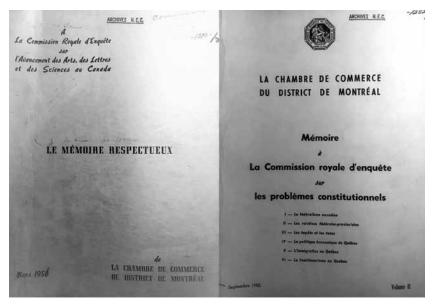


Présidents de la Chambre de commerce du district de Montréal. De gauche à droite, M. Roger DeSerres, président de la Chambre 1959-1960; M. Jean-P. W. Ostiguy, président de la Chambre 1966-1967; M. Roger Charbonneau, président de la Chambre 1964-1965; M. Zotique Lespérance, président de la Chambre 1965-1966; M. Antonio Rainville, président de la Chambre 1967-1968; M. Rosaire Archambault, secrétaire honoraire de la Chambre 1966.

Archives – HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/XPH,0168.



Le Bulletin de la Chambre de Commerce de novembre 1944. On y souligne la visite du ministre du Commerce et de l'Industrie, l'honorable Paul Beaulieu, qui pose ici avec les dignitaires de la Chambre.



Mémoires de la Chambre de Commerce de Montréal aux Commissions Rowell-Sirois (1950) et Tremblay (1955).

CHAPITRE 3

LES HOMMES D'AFFAIRES FRANCOPHONES ET LES DÉFIS DE L'APRÈS-GUERRE: LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL (1943-1953)

es circonstances entourant la création de la Chambre de commerce du district de Montréal (CCDM) sont très différentes de celles qui ont présidé à la création de l'Association professionnelle des industriels. La CCDM fut incorporée en 1887, par des membres francophones du Montreal Board of Trade, qui se trouvaient à l'étroit au sein de la vénérable organisation d'hommes d'affaires qui existait depuis 65 ans déjà:

Comment se fait-il que la Chambre de commerce de Montréal [le Board of Trade] compte un si petit nombre de membres français, demande en 1886 un des fondateurs, Joseph-Xavier Perrault, dans une lettre au *Moniteur du Commerce*? [...] À cela il y a un remède bien simple, c'est de constituer une Chambre de commerce française, dans laquelle toutes les questions seront traitées dans notre propre langue¹.

Le besoin d'une organisation distincte pour exprimer les vues des hommes d'affaires canadiens-français demeure la raison d'être de la CCDM tout au long de la période étudiée. Comme le rapporte le *Bulletin de la Chambre de commerce* dans son édition de septembre 1943, la Chambre fut fondée « par un groupe de Canadiens français, conscients de leur devoir de solidarité²». Pour Gilbert La Tour, directeur général de la Chambre de 1940 à 1966, il était clair dès le début que la langue était le facteur déterminant:

Cité dans l'histoire officielle de la Chambre de commerce de Montréal, Un siècle à entreprendre: la Chambre de commerce de Montréal, 1887-1987, Montréal, Libre Expression, 1987, p. 15-16.

 [«]La Chambre de commerce du district de Montréal», Bulletin de la Chambre de commerce, septembre 1946, p. 7.

La Chambre de commerce du district de Montréal n'aurait jamais été fondée si, en 1886, nos Canadiens français qui occupaient des postes de commande dans le commerce avaient eu une connaissance suffisante de l'anglais. Car, à cette époque, le seul corps public s'occupant des intérêts économiques du district de Montréal était le Montreal Board of Trade³.

Quelques années plus tard, c'était dans des termes beaucoup plus directs qu'il justifiait l'existence de l'organisation dont il était l'âme dirigeante: «À Montréal, raconta-t-il à Georges-Henri Dagneau en 1946, il y a le Montreal Board of Trade. Pourquoi pensez-vous qu'il y a une Chambre de commerce? C'est pour les Canadiens français, c'est tout⁴!»

Plus que la création d'un lieu où les hommes d'affaires canadiensfrançais pourraient exercer leurs activités plus à l'aise, la fondation de la CCDM est parfois présentée comme la mise sur pied d'un «organisme destiné exclusivement à leur avancement⁵».

Dans ce troisième chapitre, nous tracerons un portrait de la Chambre de commerce du district de Montréal, telle qu'elle se présentait à la fin de la Deuxième Guerre mondiale et dans les années suivantes. Nous tâcherons de décrire, parmi les membres qui la composent, les catégories les plus actives et les plus influentes. Au contraire de l'Association professionnelle des industriels, la CCDM n'a pas été dirigée par des patrons ou par un conseiller ecclésiastique, mais en très grande partie par des économistes de l'École des hautes études commerciales (HEC). Gilbert La Tour, un diplômé de l'École, a été l'âme dirigeante de la Chambre durant plus d'un quart de siècle⁶. De son côté, François-Albert Angers a élaboré une bonne partie de ses positions publiques. Jusqu'au milieu des années 1950, en effet, les idées libérales classiques d'Angers y passaient mieux que les idées corporatistes d'Esdras Minville, bien que ce dernier fût président de la Chambre en 1947-1948.

AHEC, Fonds CCDM, P003, «Clinique économique, 3 décembre 1941 aux H.E.C., causerie de Gilbert A. La Tour sur les raisons d'être de la Chambre de commerce», p. 1.

^{4.} Entrevue avec Georges-Henri Dagneau, loc. cit.

 [«]La Chambre de commerce du district de Montréal. Son origine – sa raison d'être – sa définition – sa structure – son fonctionnement », Commerce-Montréal, 27 octobre 1958, p. 17.

^{6.} Selon François-Albert Angers, «il menait tout sans en avoir l'air. C'est lui qui choisissait les présidents et les membres du Conseil», entrevue faite à Montréal, le 6 juillet 1993. Ses propos corroborent l'appréciation de Robert Rumilly qui parle d'un directeur général «énergique» qui «donne à la Chambre du regain de vie». Voir Maurice Duplessis et son temps, tome 2, op. cit., p. 189. Voir aussi Pierre Shooner, «Monsieur Gilbert A. La Tour», L'Action nationale, vol. LXXXIV, n° 4, avril 1994, p. 543-545.

Nous verrons ensuite quels objectifs principaux la Chambre s'était donnés, avant d'aborder son discours proprement dit. L'idéologie de la Chambre de commerce est imbue de valeurs libérales et c'est ce qui teintera sa vision du développement économique et du rôle de l'État durant l'aprèsguerre. Ce libéralisme sera tempéré par l'influence des professionnels et des intellectuels qui en sont membres et des permanents à son service.

A) L'ÉLITE SOCIOÉCONOMIQUE FRANCOPHONE

L'historiographie traditionnelle a sous-estimé l'importance de l'homme d'affaires canadien-français dans l'histoire du Québec. On ne sera certes pas étonné de voir les chambres décrites par Jean-Charles Falardeau comme étant formées « d'élites professionnelles locales⁷». Dans sa thèse sur la Chambre de commerce de Montréal, Fernande Roy a tôt fait de rétablir la prééminence des commerçants et industriels au sein de cette organisation⁸. C'était sans doute vrai au tournant du siècle, mais, à partir du début des années 1940, la réalité se situe quelque part entre ces deux pôles:

La Chambre de commerce devient une sorte de carrefour où se croisent les intérêts les plus divers. Outre les commerçants et les industriels, on y trouve maintenant des avocats, des comptables, des ingénieurs, des notaires, et même des enseignants et des syndicalistes. Vers 1940, la Chambre se fait donc plus représentative de l'élite socio-économique du Canada français⁹.

Bien sûr, il s'agit là de la représentation que la Chambre se faisait d'ellemême dans les années 1980. Mais qu'en était-il dans la période qui nous intéresse?

Ses membres

Les rédacteurs d'un mémoire sur la politique économique soumis à Maurice Duplessis lors de son retour au pouvoir à la fin de la guerre mentionnaient que la Chambre comptait « 3 500 membres en règle recrutés parmi les hommes d'affaires de la métropole¹⁰». La Chambre de commerce de Montréal avait crû de façon dramatique à la fin la Deuxième Guerre

^{7. «}Des élites traditionnelles aux élites nouvelles», op. cit., p. 136.

^{8.} Progrès, harmonie, liberté: le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au milieu du siècle, Montréal, Boréal, 1988, p. 83.

^{9.} Chambre de commerce de Montréal, *Un siècle à entreprendre, op. cit.*, p. 100.

^{10.} AHEC, Fonds CCDM, «Mémoire pour une politique économique», «Une politique économique. Soumis à l'honorable Premier ministre de la Province de Québec, monsieur Maurice Duplessis, le samedi 13 janvier 1945 à Montréal».

mondiale et elle continua de connaître un très grand succès dans l'aprèsguerre immédiat.

Tableau 7 : Membres de la Chambre de commerce de Montréal, 1942-1953

Année	Nombre de membres
1942	1411
1943	2485
1944	3425
1945	3275
1946	3176
1947	4107
1948	3780
1949	3770
1950	3781
1951	3383
1952	2256
1953	3182

Source: AHEC, Fonds CCDM, Rapport annuel, 1944-1953.

Cependant, la définition de ce qu'est un «homme d'affaires» prête à interprétations. Les professionnels – médecins, avocats, ingénieurs – peuvent très bien faire partie de cette catégorie, à condition qu'ils ne soient pas salariés. Quelle est donc l'importance respective, dans les rangs de la Chambre de commerce du district de Montréal du milieu du xx^e siècle, des différentes composantes de cette classe des «hommes d'affaires»? Quelle est la proportion respective des employeurs, des cadres d'entreprise et des professionnels au sein de la CCDM?

Des relevés faits en novembre de trois années consécutives (1948, 1949 et 1950) et publiés par *Commerce-Montréal* semblent confirmer l'ascendant des patrons sur la Chambre. Cependant, les rédacteurs de cette étude n'ont pas établi de catégorie séparée pour les professionnels (journalistes, ingénieurs, professeurs, architectes ou membres de professions libérales), sans doute parce qu'en général ils avaient leur propre entreprise et étaient leur propre patron.

1948 1949 1950 Présidents, propriétaires ou associés d'entreprise 67,3 % 67,7 % 68,0 % Vice-présidents, secrétaires, trésoriers, administra-20,6 % 19,5 % 24,9 % teurs, gérants, contrôleurs ou surintendants **Employés** 7,5 % 7,8 % 4,3 % **Fonctionnaires** 0,9 % 0,7 % 0,6 % Divers 3,0 % 4,7 % 2.6 %

Tableau 8 : Occupation des membres de la Chambre de commerce de Montréal, 1948, 1949, 1950

Source: Rapport annuel, 1949, 1950, 1951.

Ce sondage indique que plus de 85 % des membres de la CCDM occupaient un poste de direction dans une entreprise. Cependant, la façon dont les rédacteurs de *Commerce-Montréal* ont réparti les professionnels parmi les autres catégories demeure un mystère. Un échantillon fait à partir des listes de membres publiées dans l'annuaire de 1948 révèle que les professionnels représentaient plus de quatorze pour cent des membres de la Chambre¹¹.

Ces chiffres révèlent donc la présence au sein de la Chambre d'une catégorie sociale particulière qui ne peut être négligée. Les professionnels, bien qu'ils soient « propriétaires d'entreprise », ne peuvent pas toujours être considérés comme « patrons » parce qu'ils sont habituellement des entrepreneurs indépendants qui ont peu ou pas d'employés. Il faut maintenant se demander quel a été l'ascendant des professionnels sur l'orientation de l'association.

Les résultats de l'élection de 1948 au conseil d'administration, l'instance qui approuvait les orientations de la CCDM, indiquent une proportion de 15 % de professionnels, ce qui reflète la composition de son effectif. Sur 20 membres, le conseil comptait Romain Bédard, comptable agréé, Albert Deschamps, ingénieur-chef d'entreprise, et Gérard Parizeau, courtier d'assurances et professeur aux HEC. Cependant, on retrouvait la même année un nombre encore plus élevé de professionnels, de professeurs et de fonctionnaires au sein du comité qui rédigeait les positions de la Chambre, le Conseil d'orientation économique, civique et sociale. Sur 10 membres, le conseil d'orientation de 1948-1949 comptait deux

^{11.} Annuaire de la Chambre de commerce, septembre 1948, p. 68-69. Sur les 157 membres de l'échantillon, 23 sont comptables, ingénieurs ou membres de professions libérales. Deux de ces professionnels sont à l'emploi d'une compagnie, les autres sont à leur compte.

ingénieurs, deux professeurs aux HEC et un comptable. Parmi les cinq autres membres, on retrouvait un fonctionnaire, un gérant d'association professionnelle, deux cadres et un seul propriétaire d'entreprise¹². De plus, quatre membres du conseil d'orientation, dont trois professionnels, officiaient aussi au conseil d'administration et y étaient en mesure de défendre les positions arrêtées par le conseil d'orientation. Cette situation indique que la domination des patrons sur la Chambre de commerce n'était pas absolue.

Par conséquent, la Chambre de commerce de Montréal ne peut être vue comme défendant exclusivement les intérêts des «hommes d'affaires » pris au sens strict de «patrons ». Elle compte dans ses rangs un nombre suffisant de professionnels pour tempérer leurs positions. La définition qui suit, parce qu'elle rend compte de l'équilibre délicat entre les intérêts présents en son sein, reflète cette situation avec beaucoup de justesse : «C'est une association d'hommes d'affaires et de citoyens en grande majorité canadiens-français, qui mettent volontairement en commun leur expérience, leur influence et leurs fonds pour promouvoir et défendre leurs intérêts particuliers et ceux de la communauté¹³. »

En définitive, bien qu'elle se présente souvent comme une organisation d'hommes d'affaires, la Chambre de commerce de Montréal affirme défendre des intérêts qui sont plus larges que ceux du patronat, contrairement à l'Association professionnelle des industriels. Cela est attribuable à une plus grande diversité parmi les membres, de même qu'à la surreprésentation de professionnels au sein des instances déterminant l'orientation de la Chambre.

En d'autres termes, le « monde des affaires » dont parle la Chambre de commerce déborde celui du patronat. On distingue ici le patron de l'homme d'affaires. La présence de professionnels en son sein l'a aidé à élargir le spectre des intérêts et des positions qu'elle a défendus¹⁴.

^{12.} D'après Rapport annuel, 1949 et Annuaire 1948.

^{13.} AHEC, Fonds CCDM, «Clinique économique, 3 décembre 1941 aux H.E.C., causerie de Gilbert A. La Tour», p. 2. Cette citation est reproduite par Plouffe qui l'attribue au président Alfred Paradis. Celui-ci n'a fait que répéter les propos de son principal adjoint. Voir Omer Plouffe, Analyse idéologique de la Chambre de commerce de Montréal (1945-1955), Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1987, p. 12.

^{14.} Les associations patronales sont des groupes d'affaires représentant des entrepreneurs ou leurs entreprises. Elles sont verticales ou sectorielles lorsqu'elles correspondent à une catégorie d'entreprises ou à un secteur d'activité économique. Elles sont horizontales lorsqu'elles représentent l'ensemble de ces entreprises ou de ces secteurs. Selon leurs activités, on distingue les associations patronales de

Malgré cette influence disproportionnée des professionnels, le poids numérique des patrons au sein de la Chambre de commerce est si considérable qu'en dernière analyse il nous incite à croire à leur prépondérance sur son idéologie. À preuve, l'image du «patron» y est considérablement valorisée. Les membres de la Chambre se tournent essentiellement vers les patrons d'entreprises industrielles et commerciales comme modèles de rôle. La grande majorité des «hommes du mois» choisis par la revue *Commerce* font partie de cette catégorie¹⁵.

Son personnel

Outre l'influence des patrons et des professionnels, la Chambre de commerce a aussi subi celle de son personnel administratif. À son arrivée au début des années 1940, le directeur général Gilbert A. La Tour s'entoura d'une équipe de plus en plus nombreuse d'adjoints chargés de services diversifiés. Leur présence n'a pu faire autrement que de créer, au sein de l'organisation, un nouveau centre de pouvoir, celui-là fondé sur l'expertise.

L'existence d'un secrétariat à la Chambre de commerce de Montréal se justifiait à l'origine par la nécessité de mettre à la disposition du conseil d'administration et des membres des différentes commissions tous les renseignements nécessaires à leurs délibérations. Puis, graduellement, le secrétariat fut chargé d'amasser de la documentation sur les tendances du

services, les syndicats patronaux et les mouvements patronaux, qui sont des forums de réflexion et de l'éducation. L'API est une association patronale. Les milieux d'affaires comprennent des hommes et des femmes d'affaires (entrepreneurs), mais aussi certains professionnels en pratique privée, généralement autres que des membres des professions libérales (des ingénieurs et des comptables plutôt que des médecins et des avocats). Ce concept est volontairement vague, ce qui permet à ceux qui l'utilisent d'englober quelquefois des membres des milieux universitaires, journalistiques et politiques qui sont proches des hommes d'affaires. La CCDM représente les milieux d'affaires de Montréal. Enfin, les groupes d'affaires sont des organisations dont les objectifs concernent les hommes d'affaires, mais qui ne sont pas nécessairement composés uniquement d'hommes d'affaires. Ils comprennent les Chambres de commerce, comme la CCDM, et les associations patronales comme l'API.

15. Voir le numéro de décembre 1963 de la revue Commerce, p. 39-40 où l'on en fait la nomenclature (liste des membres). On y retrouve en outre quelques directeurs de journaux, le gouverneur général du Canada, les premiers ministres du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick, le maire de Montréal et les présidents de quelques sociétés d'État. Les patrons de quelques coopératives, Esdras Minville, directeur des HEC, et Maurice Joubert, directeur du Conseil d'orientation économique du Québec, tous les deux honorés en 1960, sont les seules exceptions notables. Les règles présidant au choix de récipiendaires spécifient que le candidat doit être « propriétaire d'une entreprise ou y occuper un poste important [...] être un homme de profession [...] un membre du clergé [...] ou bien être un homme politique. »

marché, qu'elle rendait disponible aux membres de la Chambre. Si un tel service avait dû être assumé par leur propre entreprise, c'eût été à un coût prohibitif¹⁶.

Au milieu de la Deuxième Guerre mondiale, le personnel de la Chambre a connu une expansion soudaine. Jacques Melançon avait été engagé en 1940 pour assister le directeur général Gilbert La Tour. On lui avait confié le Bulletin de la Chambre de commerce. Puis, quelques années plus tard, trois collègues se joignaient à lui: Robert Letendre, directeur des commissions, Jean-Paul Héroux, directeur des relations extérieures et de la comptabilité, et Robert Perron, directeur du Service de renseignements économiques¹⁷. En tenant compte du «personnel féminin», composé de dix secrétaires, le secrétariat de la CCDM comptait, en 1943, quinze personnes, soit trois fois plus que durant l'exercice précédent¹⁸. À cette équipe est venu s'ajouter Roger Des Groseillers, qui a remplacé Jacques Melançon lorsqu'il a assumé la responsabilité de directeur du Service d'information industrielle en 194519. Bientôt, une redistribution des tâches s'est avérée nécessaire. En 1946, les cinq directeurs ont été nommés « directeurs de services» et trois adjoints ainsi que deux «chefs de service» sont venus les assister. En 1950, le personnel du secrétariat comptait plus d'une trentaine de personnes²⁰.

Au nombre des facteurs expliquant cette expansion, on doit compter l'élargissement déjà évoqué du nombre de membres de l'association. L'arrivée de nouveaux membres allait de pair avec l'accélération de la production industrielle. Mais, comme le rapporte l'un des directeurs de l'époque, ce sont les décisions et les restrictions imposées par l'État canadien aux hommes d'affaires en pleine économie de guerre qui ont donné l'impulsion décisive. Elles ont rendu nécessaire la création d'un service chargé d'expliquer aux membres la portée des décisions

^{16.} AHEC, Fonds CCDM, brochure sur la Chambre de commerce [ca 1945].

AHEC, Fonds CCDM. Circulaire de publicité pour la Chambre de commerce de Montréal, [ca 1943], p. 2-3, «Le personnel».

^{18. «}Rapport du président», Rapport annuel, 1944, p. 3, et «La vie de l'association», Rapport annuel, 1945, p. 8. M. Jean-Paul Héroux n'a été engagé comme second directeur général adjoint qu'au début de 1943, «La chambre en 1942. Rapport du président à l'Assemblée générale annuelle», Bulletin de la Chambre de commerce, février 1943, p. 9.

AHEC, Fonds CCDM, «Rapports 1944-1946», Deux mois de travail... rapport et programme.
 Assemblée générale trimestrielle. Université de Montréal, 4 avril 1945, p. 6-7, et entrevue avec Jacques Melançon, le 12 juillet 1993.

^{20.} Rapport annuel, 1946, p. 6 et 1950, p. 39-40.

gouvernementales²¹. On peut affirmer que la bureaucratisation de la Chambre de commerce de Montréal résulte de l'interventionnisme économique de l'État canadien en temps de guerre et des nouvelles conditions économiques responsables de l'expansion du nombre de ses membres.

Les nouveaux cadres permanents de la Chambre de commerce étaient engagés pour leur formation et leur compétence. De temps à autre, les directeurs étaient invités à suivre des cours de perfectionnement, notamment au National Institute for Trade and Commerce Secretaries à Chicago²².

Son organisation

En 1943 l'action de la Chambre de commerce de Montréal était de deux ordres. Le *Bulletin* les décrivait ainsi:

- a) travail d'étude et de persuasion pour convaincre le public et les gouvernements des notions justes et saines en matière d'administration et d'économie politiques;
- b) services immédiats et de tous genres à l'usage exclusif des membres²³.

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'expansion de la Chambre de commerce de Montréal s'est accompagnée d'une réorganisation de ses activités. Les services aux membres se sont multipliés, tandis qu'on restructurait le système des commissions d'études. Les instances administratives, soit le comité exécutif et le conseil d'administration, sont demeurées intactes.

La Chambre a donc augmenté son personnel permanent et redistribué les responsabilités au sein de son secrétariat. Selon les publications de la Chambre, il s'agissait de faire face aux nouvelles demandes de ses membres: «Il lui demande des renseignements sur les contrôles de guerre [...] sur les transports, le coût des marchandises, les méthodes commerciales, etc.» Reconnaissant que le Board of Trade avait une longueur d'avance sur ce plan, les porte-paroles de la Chambre ajoutent:

^{21.} Entrevue avec Jacques Melançon, Longueuil, le 12 juillet 1993.

Cela est mentionné dans AHEC, Fonds CCDM, «Rapports 1944-1946», Rapport du président aux membres de l'assemblée générale trimestrielle [3 mai 1944], p. 5, et régulièrement dans les rapports annuels suivants.

^{23. «}La Chambre de commerce du district de Montréal», Bulletin de la Chambre de commerce, p. 7-13 (description de l'action de la CCDM en 1943). Il faut distinguer les fonctions externe et interne de la Chambre. Elle parlera de ses rôles de «corps public» et «d'association de service». Voir AHEC, Fonds CCDM, «Mémoire pour une politique économique», Lettre d'accompagnement adressée à Maurice Duplessis, le 13 janvier 1945.

Cette évolution laisse croire qu'à l'avenir les Chambres de commerce verront s'accentuer ce rôle des services pour voir diminuer proportionnellement le rôle premier d'association pure et simple. [...] Le secrétariat deviendra un, sinon le rouage essentiel de la Chambre, lui qui n'était auparavant qu'un à-côté nécessaire²⁴.

Les services établis par la Chambre de commerce de Montréal se sont rapidement diversifiés pour comprendre circulaires et communiqués périodiques, l'hebdomadaire *Commerce-Montréal*, le *Bulletin* mensuel, l'*Annuaire* des membres, la publicité aux membres, un service de prévention des sollicitations frauduleuses, un service individuel de renseignements et de documentation, des services collectifs à certains groupes, des cliniques industrielles et de commerce, déjeuners-causeries, etc.²⁵ Subséquemment, les promoteurs de la Chambre pouvaient affirmer: «Votre chambre n'est plus seulement une institution de revendication de vos droits auprès des pouvoirs publics. Elle est aussi un prolongement de votre entreprise, de votre bureau, de votre magasin, de votre usine, de votre entrepôt²⁶. »

L'expansion du volet « service aux membres » ne doit pas laisser croire à quelque laisser-aller du côté de la réflexion économique, sociale et politique et des relations extérieures. Ainsi, le réseau des commissions, ces petits groupes de membres se réunissant périodiquement sur des questions d'organisation ou de réflexion, était devenu plutôt élaboré, comme le décrit ce rapport intermédiaire de mai 1944:

C'est par le travail de ses commissions que la chambre de commerce étudie et analyse les divers problèmes qui sont posés à son attention. C'est là que se préparent les mémoires (commissions d'études). C'est là que s'exécute l'action de la chambre (commissions d'action). C'est là que se groupent les intéressés d'un même genre d'entreprises (sections commerciales ou industrielles) ou d'une même localité (sections régionales)²⁷.

Dans les années qui ont suivi, la catégorie des commissions d'études s'est considérablement développée en réponse aux enquêtes commandées par les gouvernements d'Ottawa et de Québec. À cet effet, le mode privilégié

 [«]L'organisation économique grâce à la rénovation des Chambres de commerce», Bulletin de la Chambre de commerce, juillet 1943, p. 3.

Rapport annuel, 1944, p. 4, 1945, p. 14, 1946, p. 4, et AHEC, Fonds CCDM, «Rapports 1944-1946», Rapport du président..., loc. cit., p. 7.

AHEC, Fonds CCDM, «Rapports 1944-1946», Deux mois de travail. Rapport et programme.
 Assemblée générale trimestrielle, le 4 avril 1945, p. 6.

^{27. «}Rapports 1944-1946», Rapport du président..., op. cit., p. 7.

de communication de la Chambre allait devenir le mémoire au gouvernement²⁸. Et l'on créa une commission spécifique pour en élaborer le contenu.

Pour commencer, le conseil d'administration s'est réuni en « Conseil d'orientation économique, civique et sociale». Comme le rapporte *Commerce-Montréal* en novembre 1946: «Le Conseil d'orientation constitué il y a plus d'un mois s'est résolument mis à l'étude d'importantes questions, telles les relations ouvrières, l'immigration, etc.²⁹» À terme, l'objectif était d'établir sur une base permanente un conseil d'orientation composé de membres de la Chambre, dont le rôle serait défini de la manière suivante:

Interpréter pour les membres et le public les mesures prises par les gouvernements fédéral, provincial et municipal de même que par les grands organismes de régie;

étudier toutes les autres questions relevant de l'orientation économique, civique et sociale après autorisation du Conseil d'administration;

établir une liaison permanente entre la chambre et les élus du peuple; se charger de faire connaître aux autorités constituées l'opinion des milieux d'affaires.

À ces fins, le conseil d'orientation, qui fut rendu autonome du conseil d'administration dans les mois qui ont suivi, avait la capacité de former autant de comités temporaires qu'il jugerait nécessaire³⁰. Cette situation a prévalu jusqu'à ce que le conseil d'administration rapatrie ce pouvoir en 1959. De plus, le conseil d'orientation était assisté d'un «service d'orientation économique, civique et sociale» (mieux connu à partir de 1950 sous le nom de service d'orientation économique) sous la gouverne d'un directeur³¹. Il s'agissait de «l'organe d'exécution» du conseil et sa mission était:

[...] de promouvoir et de protéger les intérêts économiques, civiques et sociaux de Montréal, ceux des Canadiens français, plus particulièrement, en faisant des études et représentations appropriées sur des problèmes d'ordre municipal, provincial ou fédéral qu'on lui souligne ou qui ont attiré son attention³².

Le conseil d'orientation se réunissait environ une fois par mois. Au début de l'année, il mettait sur pied des comités pour qu'ils se penchent sur les

^{28.} Rapport annuel, 1946, p. 11.

^{29. «}Au Conseil d'orientation de la Chambre», Commerce-Montréal, 2 décembre 1946, p. 1.

^{30.} Rapport annuel, 1947, p. 15.

Ses directeurs ont été Léonard Roy (1946-1947), Pierre-L. Trottier (1947-1949) et Jean-Guy Décarie (à partir de 1953). Voir *Rapport annuel* 1947, p. 50, 1948, p. 65, 1949, p. 52, 1950, p. 40, 1951, p. 37, 1952, p. 45 et 1953, p. 41.

^{32.} Rapport annuel, 1948, p. 11, 1949, p. 12, 1950, p. 11.

principaux problèmes intéressant la Chambre. Ces comités ont pris la relève des anciennes commissions *ad hoc* créées par le conseil d'administration. De 1948 à 1954, leur nombre est graduellement passé de 6 à 10. Dans la prochaine section, nous relaterons quelques-unes des positions prises par la Chambre de commerce du district de Montréal à partir du travail de certains de ces comités.

Certains membres se sont distingués au sein de ces comités, notamment François-Albert Angers. Cela lui valut d'être honoré par la Chambre en 1954. En plus de faire partie du conseil d'orientation à partir de 1948, il est entré au conseil d'administration en 1950. Il fut régulièrement membre de la moitié des comités du conseil d'orientation. On note par ailleurs la participation de Paul Gérin-Lajoie aux comités qui ont orienté la position de la Chambre sur la constitution et les relations fédérales-provinciales, et sur le conseil d'orientation lui-même. Roland Parenteau, un collègue d'Angers à l'École des HEC, a lui aussi siégé au conseil d'orientation, de même que Gérard Parizeau, qui était également lié à l'École dirigée par Esdras Minville³³.

Cette description générale de la Chambre de commerce de Montréal nous amène à conclure qu'il s'agit d'une association constituée d'une élite travaillant pour le progrès économique des Canadiens français de la région métropolitaine. En effet, la raison de son existence séparée du Montreal Board of Trade était de permettre à des hommes d'affaires canadiens-français de contrôler une organisation visant leur promotion économique.

Il faut toutefois apporter deux importantes nuances à cette affirmation. Cette promotion passait par la prospérité de la communauté montréalaise dans son ensemble. Au contraire de l'Association professionnelle des industriels, les hommes d'affaires de la Chambre ne représentaient pas une classe patronale qui tendait à défendre ses intérêts exclusifs, que ce soit en collaboration ou en opposition avec la classe ouvrière. Le spectre des sujets abordés par la CCDM dépassait de beaucoup le champ des relations patronales-ouvrières. Cela est attribuable à l'apport important des professionnels dans ses instances administratives et à la présence dans son organisation de permanents de plus en plus nombreux, embauchés pour leurs compétences techniques.

Ces caractéristiques ont également contribué à démarquer la Chambre de commerce du district de Montréal des autres Chambres de commerce de

^{33.} Rapport annuel, 1948, p. 12-13, 1949, p. 12-13, 1950, p. 11-13, 1951, p. 29-30, 1952, p. 38-39, 1953, p. 18-19, et 1954, p. 18-19.

la province de Québec, et à colorer son idéologie. Nous étudierons maintenant le discours de la Chambre de commerce du district de Montréal sous l'angle du groupe de pression, et non sous celui de l'association de services.

B) POUR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DES CANADIENS FRANÇAIS

L'origine de la Chambre de commerce de Montréal peut donc être reliée à la difficulté ressentie par les hommes d'affaires canadiens-français à trouver leur place au sein du groupe d'affaires montréalais dominé par les entrepreneurs anglophones à la fin du XIX^e siècle. Par l'origine de ses membres, la CCDM s'intéressait forcément à la promotion économique du groupe francophone. Mais, une fois organisée, la Chambre a élargi ses objectifs.

Ses objectifs

Ainsi, le jeune directeur général Gilbert La Tour enseignait aux secrétaires des chambres de la province vers la fin de la guerre qu'une chambre de commerce était « une association de citoyens éclairés qui mettent volontairement en commun leur expérience et certains de leurs fonds en vue de promouvoir et de défendre leurs intérêts collectifs et individuels de même que ceux de leur communauté³⁴ ».

Dans les paragraphes d'explication qu'il donna par la suite, La Tour mentionnait que les intérêts individuels défendus par la Chambre ne devaient pas nuire à l'intérêt collectif de ses membres et que, si nécessaire, une chambre devait «céder le pas à l'intérêt général» de la communauté. Mais comment la Chambre définissait-elle cet intérêt commun?

Là-dessus apparaissent quelques variantes. Ainsi, le Rapport annuel de mai 1946 mentionne que «l'objet de la chambre est principalement de travailler au bien-être économique, civique et social du district de Montréal et au développement de ses ressources³⁵». En 1953, le *Bulletin* parle de la défense des «intérêts individuels ou collectifs [des membres], de même que la prospérité de la métropole». Quinze ans plus tard, *Commerce-Montréal*

^{34.} AHEC, Fonds CCDM, Gilbert A. La Tour, Les Chambres de commerce. Histoire. Définition, manuel à l'usage des chambres de commerce de la province de Québec, Montréal, La Chambre de commerce de la province de Québec avec la coopération du Gouvernement de la province de Québec, avril 1943, p. 14-18.

^{35.} Rapport annuel, 1946, p. 30.

préfère énumérer «le bien-être économique, civique et social des contribuables du district de Montréal et des Canadiens de langue française³⁶».

En résumé, l'idée maîtresse qui se dégage des différentes définitions semble être celle-ci: la prospérité de Montréal est le gage du bien-être de la population en général (que l'on assimile aux contribuables) et des membres de la Chambre en particulier (que l'on identifie comme canadiens-français), qui sont en bonne part des gens d'affaires ou des personnes qui s'intéressent de près aux affaires.

L'insistance sur les intérêts économiques des hommes d'affaires est omniprésente dans les années 1940. Dans le rapport qu'il lut aux membres en 1943, le président sortant définissait ainsi le travail accompli par la Chambre durant l'année qui venait de s'écouler: «Elle s'oriente définitivement vers la promotion et la défense des petites entreprises et des petits commerces³⁷.» Cela se comprend aisément puisqu'il s'agit du type d'entreprise que contrôlaient les Canadiens français. Au milieu de l'été 1943, un éditorial du *Bulletin* est venu confirmer cette direction: «Au Canada les Chambres de commerce et les Board of Trade ont toujours eu pour but de défendre en même temps que les intérêts de la localité où ils sont situés, les intérêts communs des hommes d'affaires³⁸.»

Une étude comparative des organisations patronales faite dans les années 1960 confirme que les chambres de commerce étaient «généralement reconnues comme des organismes représentant des hommes d'affaires³⁹». Cette conclusion est reprise par Omer Plouffe lorsqu'il écrit dans sa thèse sur la CCDM dans les années 1940 et 1950 que «certaines de ses positions montrent qu'elle défend les intérêts bien précis du monde des affaires⁴⁰».

Si les chambres de commerce représentent des intérêts des hommes d'affaires, sont-elles pour autant des organisations patronales? C'est ce que prétend Raymond Hudon qui, tout en reconnaissant la diversité des membres des chambres de commerce, considère qu'un phénomène de

^{36.} AHEC, Fonds CCDM, *La Chambre de commerce. Histoire. Définition, loc. cit.*, p. 7, et «La Chambre de commerce du district de Montréal. Son origine – sa raison d'être – sa définition – sa structure – son fonctionnement», *Commerce-Montréal, op. cit.*, p. 17.

^{37.} Edgar Genest, «La Chambre en 1942 », Bulletin de la Chambre de commerce, février 1943, p. 15.

^{38. «}L'organisation économique grâce à la rénovation des chambres de commerce », op. cit., p. 3.

^{39.} Laurent Bélanger, Évolution du patronat et ses répercussions sur les attitudes et pratiques patronales dans la province de Québec, Équipe spécialisée en relations de travail (sous l'égide du Bureau du Conseil privé), étude n° 14, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970, p. 85.

^{40.} Analyse idéologique de la Chambre de commerce du district de Montréal, op. cit., p. 11.

«conditionnement de classe» les apparente au patronat⁴¹. Par contre, dans sa typologie des organisations patronales, Gérard Dion conclut que, même si elles s'occupent des intérêts généraux de l'industrie et du commerce, les chambres de commerce ne sont pas des groupements patronaux, parce qu'elles sont ouvertes aux individus et non aux entreprises⁴². Omer Plouffe reconnaît d'emblée cette nuance, car il affirme que la principale différence entre la Chambre et les groupements patronaux généraux, comme l'Association professionnelle des industriels, c'est son effectif plus hétérogène⁴³. Ainsi, l'appellation plus générale de «groupe d'affaires» lui conviendrait mieux.

Ses publications

La Chambre a graduellement transformé son *Bulletin de la Chambre de commerce*, qu'elle publiait depuis 1899, et qui était « l'organe exclusif des faits et gestes de la Chambre», en «un périodique mensuel qui pénètre dans les milieux d'affaires de choix⁴⁴». L'expansion des chambres de commerce à travers la province avait créé une demande pour une revue servant «les multiples intérêts de l'homme d'affaires canadien-français». Rebaptisée en 1950 *Commerce. Revue de l'homme d'affaires*⁴⁵, la revue a graduellement retenu une banque de collaborateurs qui comprenait 81 noms douze ans plus tard. On compte parmi eux une écrasante majorité de diplômés universitaires. La collaboration de gens de l'extérieur à cette publication de la Chambre a certainement contribué à en diversifier le contenu⁴⁶.

C'est le dépliant *Commerce-Montréal*, publié depuis 1946 afin d'informer les membres des réunions et des services ainsi que des tendances de l'économie, qui devait prendre la relève du *Bulletin* en tant que principal porte-parole de la Chambre⁴⁷. Dans son rapport de 1949, le président signalait que *Commerce-Montréal* «[...] comporte maintenant huit pages

^{41.} Raymond Hudon, «Les groupes et l'État », op. cit., p. 265.

^{42.} Gérard Dion, «Les groupements patronaux. Essai de classification», *Relations industrielles*, vol. 8, n° 4, 1953, p. 354-355.

^{43.} Analyse idéologique de la Chambre de commerce, op. cit., p. 12.

^{44.} Rapport annuel, 1949, p. 38-39.

^{45.} Rapport annuel 1950, p. 32-33 et 1951, p. 20-21. Dans son discours présidentiel, Antoine Desmarais parle de Commerce comme d'une réponse «à un besoin urgent de l'homme d'affaires canadien de langue française». Rapport annuel, 1951, p. 5.

^{46.} AHEC, Fonds CCDM, «Notes biographiques sur l'éditeur et ses collaborateurs», section 3 de «Dossier de référence 1962, Revue Commerce», 14 p.

^{47.} Rapport annuel, 1949, p. 39.

dont la première est réservée à l'éditorial dont vous connaissez le ton assez vert certaines fois mais qui reflète fidèlement les sentiments d'une institution qui ne chôme pas⁴⁸ ».

Ces éditoriaux signés par les membres de la direction de la Chambre, c'est-à-dire du comité exécutif, du conseil d'administration, du conseil d'orientation ou des directeurs de services, ne sont pas passés inaperçus et ont suscité des réactions par «leur allure plus vive que par le passé⁴⁹». Certains rapports et mémoires, autrefois réservés au *Bulletin*, étaient désormais publiés par *Commerce-Montréal*⁵⁰.

Son influence

La bureaucratisation de la Chambre de commerce de Montréal fut la source et le moteur d'une expansion des chambres de commerce au Québec qui s'est poursuivie tout au long des années 1940 et 1950. Dès 1943, sous le couvert de la Chambre de commerce de la province de Québec (CCPQ), des collaborateurs de la Chambre de commerce du district de Montréal ont diffusé l'expertise nécessaire à l'organisation de nouvelles chambres⁵¹. Dans le compte-rendu des activités de 1946-1947, on mentionne qu'au « début de juillet 1946 » :

[...] plusieurs directeurs de service de la chambre donnèrent des cours à une cinquantaine de secrétaires de chambres de commerce de la province de Québec. Ces cours eurent lieu à Montréal. [...] Un des directeurs de service de la chambre a été nommé coordonnateur du programme d'enseignement de la Chambre de commerce provinciale⁵².

C'est ainsi que furent inaugurés les cours de «l'Institut des secrétaires de chambres de commerce», qui s'appelleront plus tard les «Cours de perfectionnement en administration de la Chambre de commerce». Au cours de leurs quinze années d'existence, ils ont été suivis par 300 secrétaires, directeurs ou officiers de chambres de commerce. Soixante et onze d'entre eux ont terminé les trois sessions intensives annuelles d'une semaine conduisant à un diplôme.

Durant la même période, le nombre de membres des chambres de commerce a doublé au Québec. Les postes de permanents se sont

^{48.} Ibid., p. 5.

^{49.} Rapport annuel, 1951, p. 21.

^{50.} Voir Commerce-Montréal, le 3 mai 1949.

^{51.} AHEC, Fonds CCDM, Documents publicitaires, s.d., 1959, 1953, s.d.

^{52.} Rapport annuel, 1947, p. 23.

multipliés au sein de leur administration à mesure que les tâches se sont spécialisées et que la compétence requise s'est accrue⁵³.

La Chambre de commerce de la province de Québec avait été créée en 1909, grâce à l'initiative de la Chambre de commerce du district de Montréal⁵⁴. Elle était alors connue sous le nom de Fédération des chambres de commerce de la province de Québec⁵⁵. Elle connut quelques belles années avant de péricliter et d'être ranimée par la Chambre de commerce de Québec en 1935. La CCDM l'a reprise en charge en 1939, en mettant son directeur général, son secrétariat et ses fonds à sa disposition.

En 1951, la CCPQ comptait comme membres 125 chambres locales et 150 maisons d'affaires affiliées représentant 135 000 hommes d'affaires. L'expansion continuelle des chambres locales dans l'après-guerre est responsable de la plus grande visibilité de cette organisation. Cependant, parce que la Chambre de commerce de Montréal était beaucoup mieux organisée que ses consœurs en province, elle a dominé la Chambre de commerce de la province de Québec⁵⁶.

Par exemple, la Chambre provinciale a bénéficié du personnel de la CCDM lors de son congrès de 1943 tenu à Québec, et auquel ont participé 48 membres de Montréal, dont plusieurs conférenciers. Au congrès de 1944 à La Malbaie, ce sont 64 membres de Montréal qui ont participé, dont quatre occupaient des postes importants dans l'administration de Chambre provinciale. Cette dernière pouvait encore utiliser le secrétariat de la CCDM au besoin. L'année suivante, on constatait encore que « plusieurs mémoires adoptés par la Chambre provinciale ont leur origine à la Chambre [de Montréal]⁵⁷».

La Chambre provinciale acquit son autonomie de façon graduelle. En 1948, elle avait un personnel de cinq permanents et entreprenait quelques études de son cru. Elle n'eut droit à son propre directeur général

^{53.} AHEC, Fonds CCDM, «15e anniversaire», Document publicitaire sur les cours, 1959.

^{54.} AHEC, Fonds CCDM, «L'histoire de la Fédération», Annuaire de 1912, p. 5.

^{55.} La réunion de fondation a eu lieu les 14 et 15 avril 1909. Voir AHEC, Fonds CCDM, «Première réunion de la Fédération», «Projet de la Fédération», p. 9-11. La loi instituant la Fédération des Chambres de commerce de la province du Québec a été sanctionnée le 4 mai 1910. Voir AHEC, Fonds CCDM, «9-10 Edouard VII, chapitre 99 – 1910».

^{56.} AHEC, Fonds CCDM, «Les Chambres de commerce dans le monde», «Chambre de commerce de la province de Québec», tiré à part de *Commerce*, janvier et février 1962, p. 21-22, et «Même volant de ses propres ailes», *Commerce-Montréal*, 8 octobre 1951, p. 1.

^{57. «}La chambre au travail» Bulletin de la Chambre de commerce, décembre 1943, p. 16. Rapport annuel, 1945, p. 9, et 1946, p. 7.

qu'en 1951 quand on la rebaptisa «Chambre de commerce de la province de Québec». Lorsqu'en pleine période d'inquiétude face à la position économique des Canadiens français la CCDM a redonné son autonomie à la CCPQ, elle rappela leur objectif commun:

La Chambre de commerce de Montréal n'a d'autre but que de servir. On lui a imposé la mission de faire pour les Canadiens de langue française, en matière économique, civique et sociale, ce que d'autres ne font pas ou ne peuvent pas faire. Elle ne cherche que la promotion interne de son groupe ethnique, sa promotion au rang de nation. À ces fins, la Chambre de commerce de la province de Québec, même volant de ses propres ailes, trouvera toujours appui à la Chambre de commerce du district de Montréal⁵⁸.

La raison d'être de la CCPQ ressemblait donc à celle de la CCDM, et elle demeura longtemps à la remorque. Son secrétariat ne quitta l'édifice de la CCDM qu'en 1956. De l'aveu même de son secrétaire général, la CCPQ fut longtemps la porte-parole des grandes chambres, particulièrement de celle de Montréal, ne serait-ce qu'en raison du grand nombre de membres à la CCDM et de la concentration de l'activité économique à Montréal.

Toutefois, une différence importante s'est progressivement installée entre la Chambre de Montréal et celle de la province: la dépendance de cette dernière envers les grandes entreprises. En effet, la CCPQ a commencé à accepter dès 1944 des «membres-associés», alors que la CCDM ne l'a fait que plusieurs années plus tard⁵⁹. Un président de la Chambre de commerce de la province de Québec a même craint qu'elle cesse d'être une fédération et qu'elle devienne une concurrente de ses chambres-membres, dont celle de Montréal⁶⁰. Une étude du discours de la Chambre de commerce du Québec dans les années 1960 et 1970 a établi que cette tendance ira en s'accentuant et qu'éventuellement l'influence de la Chambre de commerce de Montréal sur celle du Québec deviendra négligeable⁶¹.

Mais plus près de la période qui nous intéresse, un auteur a observé que le leadership de la Chambre provinciale était patronal, tandis que son

^{58. «}Même volant de ses propres ailes», Commerce-Montréal, loc. cit., p. 1.

^{59. «}Chambre de commerce de la province de Québec», Commerce, op. cit., p. 22-26.

AHEC, Fonds CCDM, «Fédération ou Chambre de commerce. Notes pour M^c René Paré», 19 septembre 1958, 5 p.

^{61.} Raymond Hudon, La défense d'intérêts économiques au nom de la défense d'un système: la culture politique de la Chambre de commerce, Québec, Département de science politique, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1976, p. 185-186.

effectif était plus étendu, reflétant ainsi celui des chambres locales⁶². Par ailleurs, une autre étude a confirmé la tendance conservatrice de la CCPQ, en ajoutant toutefois que les idées nouvelles tiraient leur origine des comités de la Chambre de commerce de Montréal avant de faire leur chemin dans le mouvement provincial⁶³. C'est d'ailleurs ce qui fait que cette étude se soit intéressée à la Chambre de commerce du district de Montréal.

C) LA PROSPÉRITÉ PAR LES AFFAIRES

Bien qu'elles soient des associations «volontaires» et qu'elles n'aient pas le caractère officiel de certaines chambres en Europe⁶⁴, les chambres de commerce du Canada ne doivent pas leur existence à la seule initiative de leurs membres. Les gouvernements ont encouragé leur création dans le but d'obtenir des conseils sur les besoins locaux. C'est la raison pour laquelle une loi fédérale a été votée pour régir l'ensemble des chambres de commerce du Canada⁶⁵. La CCDM, comme la CCPQ, a été constituée en vertu d'une charte fédérale⁶⁶.

Le gouvernement du Québec a tôt fait de se mettre à l'écoute des chambres. Comme le mentionnait le ministre Jos Bilodeau au banquet du cinquantenaire de la Chambre de commerce de Montréal, en 1937:

Je souhaiterais que les Chambres de commerce se multiplient. [...] J'ai confiance dans les Chambres de commerce et vous me permettrez, à titre de Ministre du Commerce et de l'Industrie, de vous demander votre coopération et votre collaboration. Je vous assure de l'attention que nous avons toujours portée à vos demandes. Je me permets de vous faire cette confidence. L'an dernier, lors de votre Congrès à Saint-Jean, vous nous aviez suggéré de faire le relevé des ressources naturelles de cette Province. Nous avons entrepris,

Marc Bélanger, «Les Chambres de commerce: groupes de pression ou coopératives de développement? », Recherches sociographiques, vol. 9, n°s 1-2, janvier-août 1968, p. 96.

^{63.} Laurent Bélanger, Évolution du patronat, op. cit., p. 44-45.

AHEC, Fonds CCDM, «Origine et rôle des chambres de commerce», par H. Laureys, le 30 octobre 1937.

^{65.} Le chapitre 19, Statuts refondus du Canada, 1927, assigne aux chambres le triple rôle de travailler au «bien-être économique, civique et social de notre ville, de notre région et du pays». Voir «Oui... mais...», Commerce-Montréal, 21 février 1949, p. 1, et AHEC, Fonds CCDM, Les Chambres de commerce. Histoire. Définition, loc. cit. p. 18-19.

^{66. «}La Chambre de commerce du district de Montréal. Son origine – sa raison d'être – sa définition – sa structure – son fonctionnement», *Commerce-Montréal, loc. cit.*, p. 17.

Messieurs, ce bilan de nos richesses matérielles, intellectuelles dans notre province⁶⁷.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a également démontré son intérêt dans l'expansion du mouvement des chambres de commerce en contribuant, dans les années 1940 et 1950, aux cours destinés à la formation des secrétaires de chambres de commerce⁶⁸. Comment, en revanche, la CCDM voyait-elle le rôle dévolu à l'État dans l'économie? Plus globalement, quelle était l'opinion de la Chambre sur l'organisation socioéconomique, dans l'après-guerre immédiat? Il faudra puiser à plusieurs sources pour le découvrir, car:

Très rares sont les Chambres de commerce qui possèdent actuellement un code où est consignée leur doctrine. [...] Ce n'est que très récemment que certaines des grandes chambres de commerce d'Amérique ont entrepris de codifier les principes qui les orientent, principes qui constituent en quelque sorte leur doctrine. [...] On la trouve dans la filiation logique des décisions qu'elle a prises sur un certain nombre d'années et au sujet de certaines questions de même nature. La doctrine existe à l'état latent chez les membres de la Chambre, chez ses dignitaires, chez son secrétaire. Il est en soi excellent que la doctrine d'une Chambre ne prenne pas la forme figée d'un texte absolu⁶⁹.

C'est donc à travers un faisceau de publications et de mémoires que l'on peut reconstituer les positions de la chambre de commerce qui concernent l'organisation socioéconomique du Québec. Il existe une différence marquée entre les solutions qu'elle a proposées durant la guerre et immédiatement après. Elles seront abordées sous les rubriques suivantes: la planification des ressources, la reconstruction d'après-guerre, la promotion économique, les relations patronales-ouvrières. Pour la plupart de ces sujets, un comité a été formé par le conseil d'orientation.

^{67.} AHEC, Fonds CCDM, Discours de Jos Bilodeau, min. du commerce. Voir aussi Esdras Minville, «Historique de l'opération», *Les étapes d'une carrière* (Pages d'histoire 2), Montréal, Presses HEC/Fides, coll. Œuvres complètes, 1988, p. 435-488.

^{68.} AHEC, Fonds CCDM, documents publicitaires sur les cours de l'Institut des secrétaires de chambres de commerce. On y lit que ces cours ont été « institués en collaboration avec le ministère provincial de l'Industrie et du Commerce afin de former des techniciens à la direction des chambres de commerce aînées et cadettes du Québec ».

AHEC, Fonds CCDM, Manuel à l'usage des secrétaires des chambres de commerce de la province de Québec, «Organisation, structure, champ d'action d'une chambre de commerce», par Gilbert A. La Tour, [ca 1947], p. 4.

La planification des ressources

Le corporatisme n'est pas une mode de régulation sociopolitique qui sied naturellement à une association d'individus comme la chambre de commerce. Pourtant, pendant la Deuxième Guerre mondiale, et sous l'impulsion d'Esdras Minville qui en fut un propagateur au Québec, la Chambre de commerce de Montréal fut séduite un temps par l'idée d'un « conseil de coordination et de recherche » d'inspiration corporatiste (voir la figure 1). Ce plan, par lequel le ministère de l'Industrie et du Commerce prendrait en charge la coordination de l'inventaire des ressources naturelles du Québec, ainsi que l'intégration de leur exploitation, dans le but de favoriser l'industrialisation de la province, fut proposé à Adélard Godbout en 1941⁷⁰.

La démarche de la Chambre concernant le «conseil de coordination et de recherche» était intimement liée à des recherches entreprises sous l'égide de son président Valmore Gratton (qui était aussi statisticien à l'Office d'initiative économique de Montréal) portant sur les conseils d'orientation économique à l'étranger. Le gouvernement du Québec en reprit l'idée, la modifia quelque peu, institua le Conseil d'orientation économique du Québec (COEQ), le 24 septembre 1943, et y nomma Esdras Minville, ainsi que le père Georges-Henri Lévesque⁷¹.

AHEC, Fonds CCDM, «Projet de collaboration soumis au ministère du Commerce par la Chambre».

AHEC, Fonds CCDM, Le gouvernement animateur de l'orientation économique. Organisation des conseils de Grande-Bretagne, de France et des États-Unis (ca 1941). «Vers l'équilibre économique», Bulletin de la Chambre de commerce, octobre 1943, p. 17.

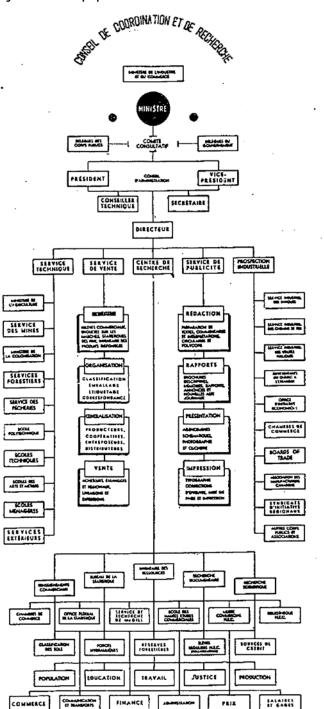


Figure 1 : Structure proposée du conseil de coordination et de recherche

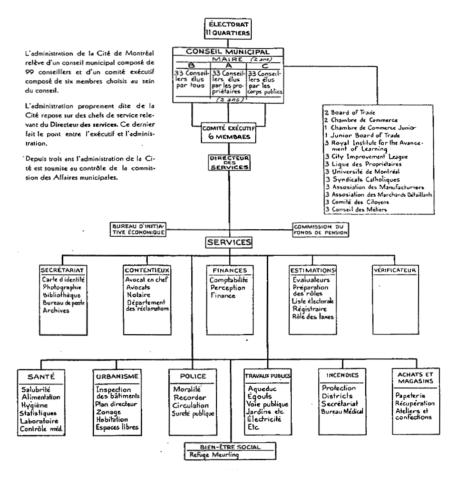


Figure 2 : L'administration de la Cité de Montréal, 1943

Dès son arrivée au pouvoir, Duplessis abandonna le COEQ, qui cessa d'exister en août 1944 après trois séances de travail seulement⁷². Dans ses mémoires subséquents au gouvernement du Québec, la Chambre mit l'accent sur le contenu d'une politique économique du ministère de l'Industrie et du Commerce, plutôt que sur une structure proprement dite⁷³. Comme on le verra dans le chapitre 5, la Chambre reviendra à la fin des années 1950 avec un nouveau projet de conseil d'orientation économique semblable à celui qu'avait fait Godbout, abandonnant définitivement le

^{72.} AHEC, Fonds CCDM, «Analyse du travail effectué par le Conseil formé en 1943».

^{73.} Il s'agit des deux mémoires sur la politique économique, remis à Duplessis et à la commission Tremblay, en 1945 et 1955. Voir *infra*, notes 117 et 119.

projet de conseil de coordination et de recherche de Minville, qui était d'inspiration corporatiste. Libérale, la Chambre était réfractaire à de telles structures.

Les schémas corporatistes ont d'ailleurs eu beaucoup de difficulté à s'implanter au Québec. On n'y compte, en effet, que deux expériences véritables de corporatisme. La première, appuyée par l'Association professionnelle des industriels, a été évoquée au chapitre précédent. Il s'agissait des comités paritaires qui réunissaient patrons et ouvriers pour l'application des décrets. La Chambre de commerce de Montréal a participé à la seconde expérience: le Conseil municipal de Montréal, dans lequel un tiers des conseillers étaient nommés par des groupes, entre 1940 et 1960⁷⁴.

Ainsi, le Conseil de la Cité de Montréal comprenait 99 conseillers répartis également en trois catégories (A, B et C). Les premiers étaient élus par les propriétaires, les seconds par l'ensemble des électeurs, et les derniers par 13 associations (ou «corps»). De ceux-ci, la Chambre de commerce nommait trois conseillers, tout comme le Montreal Board of Trade et la Canadian Manufacturers Association⁷⁵.

À la fin des années 1950, la Chambre de commerce se disait en faveur de l'élimination des catégories de conseillers et suscita la mise sur pied de la commission Champagne sur le régime administratif de la ville de Montréal. Le Montreal Board of Trade, pourtant mal à l'aise avec un système électoral difficilement compatible avec la tradition parlementaire britannique, opta néanmoins pour le maintien de la catégorie « C », notamment pour tempérer le pouvoir politique et pour « préserver les intérêts des affaires et du commerce qui, dans une large mesure, ont fait de Montréal une grande ville, et l'ont conservée ainsi ». Malgré la recommandation de la commission Champagne, le gouvernement du Québec opta pour un référendum sur l'abolition de la catégorie « C » seulement. Il fut tenu en octobre 1960, soit en même temps que les élections qui reportèrent Jean Drapeau à la tête de Montréal. La Chambre, heureuse de la disparition des conseillers nommés par les associations, fut néanmoins mécontente du

^{74.} Voir Guy Bourassa, «Les groupes de pression à Montréal », Cahiers de l'ICEA, n° 2, 1966, p. 261-278; on a même prétendu que cette expérience était inspirée de la forme de gouvernement de l'Italie avant la Deuxième Guerre mondiale. Voir AHEC, Fonds CCDM, Lettre d'Eric Hardy, de Citizen's Research Institute of Canada, à Arnold D'Amato, Canadian Manufacturers Association, le 4 février 1960.

^{75.} AHEC, Fonds CCDM, P003, «Composition du Conseil».

maintien de deux catégories de conseillers, car elle préférait le suffrage universel⁷⁶.

Le délaissement de l'appui de la Chambre au «conseil de coordination et de recherche» de Minville et à la «catégorie C» de conseillers municipaux démontre que les schémas corporatistes ne recevaient l'appui de la Chambre de commerce de Montréal qu'en temps de guerre, et pour des objectifs très précis, comme ce sera le cas avec le Conseil économique métropolitain.

La reconstruction d'après-guerre

Cette préoccupation pour l'après-guerre est apparue relativement tôt à la CCDM. Dès 1942, on s'y demandait comment s'effectuerait le retour à une économie libre. On craignait notamment l'effet de la démobilisation militaire sur l'activité économique. Le gouvernement fédéral avait déjà mis sur pied des comités consultatifs sur la démobilisation et la restauration. Un de ces comités est entré en contact avec la Chambre pour voir quels pourraient être les projets de construction de routes dans l'après-guerre⁷⁷. Quelques mois plus tard, c'est la Chambre de commerce du Canada qui recevait une mission du gouvernement fédéral: suggérer aux chambres de commerce du Canada de former, dans les 17 villes les plus importantes, des comités de citoyens qui seraient chargés d'étudier, de planifier et de rapporter au gouvernement fédéral les besoins de ces communautés⁷⁸.

^{76.} AHEC, Fonds CCDM, P003, «Retention of the "C-Councillor" Principle», traduction libre. «La commission Champagne propose un régime de type parlementaire», La Presse, 31 août 1960; René Paré, «Un comité exécutif homogène essentiel», Commerce-Montréal, 26 septembre 1960, supplément occasionnel; «Faisons le point», Commerce-Montréal, 3 octobre 1960, p. 1; «Cartes sur table», Commerce-Montréal, 24 octobre 1960, p. 1; «Concordia Salus», Commerce-Montréal, 31 octobre 1960, p. 1.

AHEC, Fonds CCDM, «Reconstruction et après-guerre, correspondance 1942-1943», lettre de J. E. MacKay, secrétaire du Committee on Reconstruction, à Traffic Committee of Montreal, Chambre de commerce du district de Montréal, le 20 mai 1942.

^{78.} AHEC, Fonds CCDM, «Chambre de commerce du Canada, Mémorandum sur la planification d'après-guerre, 1943-1944», «Memorandum of post-war reconstruction committees of Boards of Trade and Chambers of Commerce». Cette note, rédigée en anglais par la Chambre de commerce du Canada, doit sa version française à la Chambre de commerce de Montréal, qui l'a gracieusement traduite. Voir «Comité de restauration et d'après-guerre des Chambres de commerce et des Board of Trade. Mémo sur ce comité, 1943», «Après-guerre, Mémoire sur le comité de restauration et d'après-guerre par les Chambres de commerce et les Board of Trade», 5 p., et lettre de J. Gordon Nelles, Asst. secretary of the Canadian Chamber of Commerce à Gilbert La Tour, le 6 mars 1943.

Dès le début de mars 1943, le président de la Chambre de commerce de Montréal orchestra la mise sur pied d'un tel comité, en collaboration avec le Montreal Board of Trade. À cet effet, il écrivit au conseil d'administration : « Il serait important de trouver un moyen de réaliser une plus grande unité dans la préparation des projets afin de réconcilier les différents intérêts de notre industrie, de faire naître un esprit civique, d'assurer une évolution plus rationnelle de notre cité⁷⁹. »

Dans son communiqué aux journalistes, la Chambre annonça la première assemblée du comité en soulignant la nécessité d'une concertation des agents économiques dans le but de favoriser un vaste plan de travaux publics. Mais cette restriction à la concurrence ne devait être que temporaire : « La fonction principale du conseil consultatif devrait être de rebâtir le monde des affaires qui est de beaucoup celui qui assure le plus grand nombre d'emplois. [...] Nous assumons que tous ont intérêt à voir survivre la libre entreprise⁸⁰. »

C'est finalement le 6 avril 1943 que la Chambre de commerce de Montréal et le Montreal Board of Trade ont tenu l'assemblée de fondation de ce qu'on connaîtra sous le nom de Conseil économique métropolitain de Montréal. Ce conseil autonome, coprésidé par des représentants des deux organismes fondateurs, était composé également de membres de l'administration municipale, de financiers, d'industriels, de syndicalistes et de quelques professionnels⁸¹. Selon la résolution conjointe approuvant sa création, il avait pour responsabilité «d'organiser les commissions et comités d'études capables d'apporter des solutions pratiques aux difficultés qui se poseront dès la fin de la guerre⁸²».

Si la création du Conseil métropolitain tirait son origine d'une institution fédérale, la planification de l'après-guerre pouvait aussi relever de la

AHEC, Fonds CCDM, «Conseil consultatif de restauration et d'après-guerre. Mémorandum au C.A. sur l'organisation d'un tel comité», 1^{er} mars 1943, par Paul Béique, 7 p.

AHEC, Fonds CCDM, «Conseil consultatif de restauration d'après-guerre. Communiqués aux journalistes, 1943, 1944». Communiqué du 23 mars 1943.

^{81.} AHEC, Fonds CCDM, «Conseil consultatif du Comité d'après-guerre. Ordre du jour de l'assemblée du 6 avril 1943» et «Comité conjoint des problèmes d'après-guerre, liste de membres, 1943». Voir aussi «Membres du conseil économique métropolitain de Montréal», Bulletin de la chambre de commerce, mai 1943, p. 15, et «Conseil économique métropolitain de Montréal», ibid., p. 17.

^{82.} AHEC, Fonds CCDM, «Reconstruction et après-guerre. Résolution conjointe de la Chambre et du Board of Trade pour constituer un Comité consultatif de restauration d'après-guerre, 1943». Voir aussi Paul Béique, «Pour l'après-guerre à Montréal. Le Conseil économique du district de Montréal », Bulletin de la chambre de commerce, avril 1943, p. 13-17, et sans auteur, «Le Conseil économique métropolitain de Montréal », ibid., mai 1943, p. 5-6.

compétence provinciale. C'est ainsi que la Chambre a offert au gouvernement du Québec, grâce à un projet présenté par la Chambre de commerce provinciale, sa collaboration dans une vaste étude comprenant l'inventaire des ressources productives et du marché de consommation «en vue de connaître dans quelle mesure l'industrie et le commerce pourront, après la guerre, se transformer ou se réorganiser de manière à répondre à la demande locale, à assurer de l'emploi et à garantir une économie de paix normale et progressive⁸³».

Avec la mise sur pied du Conseil métropolitain, l'année 1943 fut donc dominée, à la CCDM, par la question de la transition vers une économie de paix. Ce furent, avec la réorganisation de ses services rendue nécessaire par sa croissance, ses principales préoccupations⁸⁴. Peu de temps après, la Chambre forma sa propre commission d'après-guerre, mais elle s'est surtout contentée de suivre les activités et les mémoires du Conseil métropolitain. Par la suite, cette commission s'est plutôt préoccupée de la croissance de l'économie⁸⁵.

Les relations patronales-ouvrières

Sur le front patronal-ouvrier, la Chambre de commerce du district de Montréal était beaucoup moins combative que l'Association professionnelle des industriels. Bien qu'elle déplorait les excès qui entravaient la bonne marche des affaires, elle avait généralement une vision plus large et équilibrée des situations conflictuelles.

Par exemple, le *Bulletin* reconnaissait, avec la commission McTague qui enquêtait sur le phénomène des grèves au nom du Conseil national (fédéral) du travail en temps de guerre, qu'elles étaient «la conséquence de causes immédiates, nombreuses, diverses». Contre toute attente, le rédacteur poursuivait en citant Marx et Engels: «La lutte des classes elle-même est le résultat du phénomène économique: la prolétarisation continuelle des masses populaires. [...] Nous pouvons constater que ce malaise

^{83.} AHEC, Fonds CCDM, «Fédération des chambres de commerce de la province. Projet en vue de préparer l'après-guerre, 1943.»

^{84.} AHEC, Fonds CCDM, «Correspondance à propos d'un comité sur les problèmes d'après-guerre», Lettre de Gilbert A. La Tour à Gérard Déry, «Communiqué sur nos initiatives de 1943». Le Rapport annuel publié en 1944 rapporte que la majorité des 15 causeries radiophoniques présentées par la Chambre l'année précédente portaient sur l'après-guerre (p. 16-17). Voir aussi Paul A. Béique, «Les chambres de commerce organisent l'après-guerre», Bulletin de la Chambre de commerce, décembre 1943, p. 23-29.

AHEC, Fonds CCDM, «Rapports 1944-1946», Rapport du président, loc. cit., p. 6 et p. 15, et Rapport annuel, 1945, p. 18, et 1946, p. 8.

économique traduit dans les faits par des grèves et des troubles ouvriers tient à notre époque même.»

Mais, plutôt que de prôner la lutte des classes, l'auteur de cet éditorial exprimait sa confiance que les hommes d'affaires trouveraient des « remèdes conformes à leurs traditions⁸⁶». La Chambre abordait donc le problème des grèves sous un angle pratique, évaluant son effet sur la production, les inventaires, les prix, et la consommation⁸⁷. Elle reconnaissait le droit de l'ouvrier à une amélioration de ses conditions de vie, mais réclamait le respect des prérogatives des employeurs, de même que celui des lois⁸⁸.

Les relations patronales-ouvrières sont demeurées une préoccupation de la Chambre, mais cette dernière n'en fit pas une obsession. En vue de l'adoption de la nouvelle *Loi des relations ouvrières*, la Chambre fit parvenir un mémoire au Conseil supérieur du travail du Québec, dans lequel elle fit des suggestions techniques sur le régime des relations de travail. Ces recommandations n'ont pas été incluses dans la loi de 1944, mais la Chambre a continué de les revendiquer par la suite⁸⁹.

Dans ce dossier, la CCDM était si peu identifiée au patronat que, lors d'une journée d'étude organisée par le Service de l'industrie, le ministre du Travail est venu prononcer une causerie dans laquelle il a assuré les membres de la Chambre de son concours pour la protection de droits des employeurs, tout en leur demandant d'assurer pour leur part celle des employés⁹⁰!

Par ailleurs, les conditions de croissance effrénée que connaissaient les entreprises québécoises dans l'après-guerre étaient propices à l'affrontement, patrons comme ouvriers voulant s'approprier les fruits de l'affluence. Toutefois, constate la Chambre, «la crise ouvrière nous a atteint beaucoup moins qu'ailleurs⁹¹».

Jacques Melançon, «Grèves et "absentéisme" », Bulletin de la Chambre de commerce, mai 1943, p. 2, et idem, «Ottawa. Le Conseil national du travail en temps de guerre », ibid., p. 13.

^{87.} Voir «La situation économique: les grèves», Commerce-Montréal, op. cit., p. 1.

^{88.} Rapport annuel, 1947, p. 15.

^{89. «}Relations ouvrières, ordre ou anarchie?», Bulletin de la Chambre de commerce, novembre 1943, p. 25-26. AHEC, Fonds CCDM, «Rapports 1944-46», Rapport du président..., loc. cit., p. 11. Rapport annuel, 1944, p. 6, et 1945, p. 19, et 1946, p. 13. Il s'agit de sanctions explicites pour la transgression des conventions, un tribunal obligatoire pour trancher les différends et la nomination des conciliateurs par le Procureur général. Voir aussi «Arbitrage plus rapide demandé», Commerce-Montréal, 1^{ct} décembre 1947, p. 4.

^{90.} Rapport annuel, 1947, p. 20.

^{91.} Ibid., p. 3.

Cependant, ces tensions qui se sont accrues à la fin des années 1940 ont fini par avoir leurs répercussions à la Chambre de commerce de Montréal. Mais cette dernière ne démontra pas la même réaction que l'Association professionnelle des industriels. Elle réagit plutôt en remettant en question les vieux réflexes des employeurs, en suggérant d'étendre la participation aux profits (un sujet tabou à l'API) et en prônant la communication:

L'homme d'affaires a [...] la lourde responsabilité de voir à faire opérer ce système [de libre entreprise] pour le plus grand bien de ceux qui y participent avec lui, le travailleur et le consommateur. [...] Pourquoi attendre une grève pour mettre les ouvriers au courant des faits qui eussent pu le prévenir?⁹²

Par contre, la Chambre était généralement opposée aux mesures contraignantes, telles que l'atelier fermé et la formule Rand. Elle reçut avec scepticisme la déclaration de la Commission sacerdotale d'études sociales en faveur de toutes les formes de sécurité syndicale, réaffirmant que la liberté de travail et d'association devait primer : les clauses de sécurité syndicale ne devraient exister que du consentement de tous les intéressés et l'on ne devait pas obliger les anciens employés à faire partie d'un syndicat⁹³. Cette position était conforme à la position traditionnelle des employeurs, mais est fondée à la Chambre de commerce non pas sur la défense de l'entreprise, mais sur un principe libéral : la liberté individuelle.

Ainsi la CCDM répondit de façon modérée au projet de *Code du travail* (bill n° 5) présenté par le gouvernement du Québec juste avant la grève de l'amiante et qui avait soulevé une telle controverse que Duplessis dut le retirer. Estimant qu'il contenait des restrictions trop sévères à la liberté syndicale, la Chambre suggéra 42 amendements, que son comité des relations ouvrières mit trois ans à rédiger, mais que les syndicats trouvèrent encore trop rigides⁹⁴.

^{92.} Jean Allaire, «L'entreprise privée doit jouer cartes sur table», Bulletin de la Chambre de commerce, janvier 1948, p. 5, et «Pour un rapprochement entre le travail et le capital», ibid., juillet 1948, p. 5. À noter que le ton de ces éditoriaux situe la Chambre à l'extérieur du conflit.

^{93.} Voir Rapport annuel, 1947, p. 20, 1948, p. 17, et 1949, p. 14; «Tendances de notre clergé en matière de relations ouvrières», Commerce-Montréal, 11 avril 1949, p. 1, et «Liberté versus sécurité», ibid., 25 avril 1949, p. 1.

^{94.} Voir Jean Lavigne, «La session en raccourci», Bulletin de la Chambre de commerce, février 1949, p. 16; Rapport annuel, 1950, p. 16, et 1951, p. 14; SAHEC, Fonds CCDM, «Mémoire soumis au Conseil supérieur du travail par la Chambre de commerce concernant le projet préliminaire de Code du travail présenté en 1949», août 1953, 28 p. Voir le résumé dans Rapport annuel, 1952, p. 19. Le Rapport annuel, 1953, p. 14, fait allusion à des accusations faites envers la Chambre, et qui ont nécessité une mise au point officielle «qui n'a pas été rendue publique à cause de la tension qui existait en ce moment entre patrons et syndicats».

Au moment où le ton se durcissait entre organisations patronales et ouvrières, et que sévissait la grève de l'amiante, la Chambre de commerce de Montréal se distinguait de l'Association professionnelle des industriels par son détachement. L'éditorial du *Bulletin* de mai 1949 en appelait à la justice sociale pour dissiper «le malaise et l'inquiétude qui se retrouvent dans toutes les classes sociales ». Quelques semaines après la réunion d'urgence des patrons organisée par l'API, le président de la Chambre faisait la déclaration suivante: «Je voudrais demander ici aux organisations patronales de savoir s'élever au-dessus de leur point de vue patronal pour envisager le bien commun et accorder aux ouvriers tout ce à quoi ils ont droit… et même un peu plus⁹⁵. »

Bien que ce texte avertisse également les syndicats ouvriers de ne pas considérer les employeurs comme leurs ennemis, son ton critique envers les patrons rejoignait celui du président de la Chambre de commerce de la province de Québec au congrès de l'automne 1949, lorsqu'il «invite le patronat et le gouvernement à s'autocritiquer⁹⁶».

Quand les évêques de la province ont pris position sur la question ouvrière au début de 1950, la Chambre a évité les réactions hâtives, malgré les remous que la lettre pastorale avait suscités dans les milieux d'affaires. Elle y a plutôt vu une tentative « de sauver l'entreprise privée, de freiner le rythme de la socialisation et d'opposer une barrière infranchissable au communisme ». Ailleurs, le président de la Chambre parle des « principes généreux que [l'Église] a promulgués comme moyens de défendre la liberté d'initiative et la responsabilité de l'individu contre le communisme propriée des positions des autres acteurs sociaux, la Chambre libérale invoque constamment la liberté de l'individu. Dans la même situation, l'API opposait les droits des patrons à ceux des travailleurs.

Dans le débat qui avait cours depuis plusieurs mois sur la réforme de l'entreprise, la position des évêques était vue comme contribuant à « fixer des jalons pour la discussion théorique et à modérer l'ardeur de ceux qui voudraient des changements radicaux, sans tenir compte des nécessités de la vie économique». Un peu plus tard, la Chambre s'exprimera en faveur du

^{95.} Jean-Louis Rameau, «Où allons-nous?», Bulletin de la Chambre de commerce, mai 1949, p. 5; Rapport annuel, 1949, p. 5.

^{96. «}Regards. Rapport de C.E. Boivin, président de la C.C.P.Q., 1948-1949», *Bulletin de la Chambre de commerce*, octobre 1949, p. 27.

^{97. «}Pourquoi ce remous», *Commerce-Montréal*, le 3 avril 1950, p. 1, et «La Chambre de commerce de Montréal 1949-1950. Vue d'ensemble. Le président Raymond Dupuis», *Rapport annuel*, 1950, p. 5.

partage des bénéfices, à condition qu'il s'agisse d'une concession négociée, et non d'un droit des ouvriers: «La participation aux bénéfices semble être un des meilleurs stimulants à une meilleure coopération entre le salariat et le patronat, permet d'amener une meilleure production, de réduire les changements de personnel et est certainement un grand pas vers une politique plus sociale de la part du capital⁹⁸. »

Toutefois, les concessions salariales faites aux employés dans les premières années d'après-guerre ont tôt fait de soulever une crainte de l'inflation. Ainsi, la Chambre a-t-elle fait appel à la collaboration des syndicats et des entreprises pour enrayer toute hausse de prix: « Nous ne pourrons éviter le contrôle des prix et des salaires que si patrons et ouvriers renoncent [...] à imposer des conditions contractuelles aussi exigeantes qu'il serait possible de faire.» La résistance de plus en plus prononcée des patrons à l'endroit des revendications syndicales a relancé les tensions au début des années 1950. Cherchant à éviter l'affrontement, et réitérant qu'elle «s'est toujours gardée de toute position anti-ouvrière», la CCDM a indiqué aux syndicats d'accepter un retour du balancier, car «la justice sociale, si souvent invoquée en faveur des ouvriers, n'a pas toujours été respectée à l'endroit de patrons⁹⁹ ». À partir de 1952, la solution défendue par la Chambre fut le gain de productivité: «Il importerait aussi que les chefs ouvriers se rendent compte que la conjoncture a changé, que désormais, si la stabilité économique est un fait qui doit durer, des augmentations générales de salaires ne pourront être accordées qu'à la suite d'un accroissement de productivité¹⁰⁰.»

C'était le prix à payer pour assurer la croissance économique et la prospérité de la collectivité qui, pour la Chambre de commerce, étaient toutes deux fondées sur la libre entreprise.

D) UN APPUI MINIMAL DE L'ÉTAT

Quatre thèmes du discours économique de la Chambre de commerce du district de Montréal illustrent le parti pris libéral classique qu'elle avait encore au tournant des années 1950: la croissance économique, la libre entreprise, la sécurité sociale et l'impôt sur le revenu.

^{98. «}Situation économique et climat social. Remarques du président Raymond Dupuis», *Rapport annuel*, 1950, p. 3, et «La participation aux bénéfices», *Commerce-Montréal*, le 8 octobre 1951, p. 10.

^{99.} Rapport annuel, 1951, p. 1-3, et 1952, p. 4-5.

^{100. «}Message du président, J. A. Lalonde», Rapport annuel, 1953, p. 5.

La croissance économique

Avec le retour de la paix et la reconversion de l'industrie de guerre, la consommation a amené une reprise phénoménale de l'activité économique. Grâce à leurs activités, les membres de la Chambre de commerce respiraient constamment une atmosphère de croissance économique. Une semaine d'activité pouvait comprendre des réunions ayant pour thème « combien et quand acheter », « produire pour satisfaire », « autopsy of a lost sale ». En plus d'annoncer ces réunions, le *Commerce-Montréal* du 18 novembre 1948 publiait en première page des articles sur la situation économique¹⁰¹. Les mêmes préoccupations sont revenues inlassablement dans les mois qui ont suivi: indices de la situation économique, production, embauchage [sic], distribution, finance, etc.¹⁰²

Pour favoriser la croissance de l'économie montréalaise, la Chambre de commerce de Montréal mit sur pied un service de coordination et d'information industrielle en 1945. Celui-ci devait rassembler les efforts épars faits dans ce domaine par la Chambre, tout en collaborant avec les organismes existants qui facilitent l'expansion industrielle, comme l'Office d'initiative économique de Montréal¹⁰³.

De plus, la Chambre faisait tout en son pouvoir pour mettre en contact les producteurs et les commerçants montréalais avec les entreprises d'ailleurs dans le monde qui lui offraient ou lui demandaient des biens et services. Elle publiait une liste d'adresses dans la rubrique « Occasions d'affaires » paraissant dans *Commerce-Montréal*. La capacité du Canada à exporter devait être la pierre angulaire de la prospérité d'après-guerre : sans marchés extérieurs, pas de revenus pour l'État, et sans impôts, pas de sécurité sociale pour les citoyens¹⁰⁴.

Les gestes faits par les gouvernements qui pouvaient avoir des répercussions sur les affaires étaient scrutés par la Chambre de commerce qui, à l'occasion, faisait des représentations auprès des autorités concernées¹⁰⁵. Mais,

^{101. «}La situation économique», Commerce-Montréal, 18 novembre 1946, p. 1.

^{102.} Voir Commerce-Montréal, le 20 mai 1947.

^{103.} Rapport annuel, 1945, p. 13, AHEC, Fonds CCDM, «Rapports 1944-1946», Deux mois de travail, napport et programme, 4 avril 1945, p. 7, et «Comité exécutif. Ordre du jour et documents afférents», le 10 décembre 1947, PV de la réunion du personnel masculin, le 6 décembre 1947, «Service d'expansion industrielle».

AHEC, Fonds CCDM, «Rapports 1944-1946», Deux mois de travail, rapport et programme, loc. cit.,
 p. 6. Rapport annuel, 1945, p. 5.

^{105. «}Faits saillants de la vie économique qui ont déterminé l'action de la chambre au cours de l'exercice 1945-46», Rapport annuel, 1946, p. 2.

quant à solliciter une intervention directe des gouvernements, la Chambre se limitait à encourager Québec à doter son ministère de l'Industrie et du Commerce de ressources propres à assister les hommes d'affaires du Québec. C'est ce qu'elle écrivit une fois de plus dans un mémoire au premier ministre Duplessis, dès son retour au pouvoir: « Nous croyons en effet que rien ne peut assurer davantage l'harmonieux développement de l'économie de la Province que l'établissement d'un tel ministère appuyant son action sur des renseignements bien à date et ayant à sa disposition des ressources suffisantes 106. »

Après avoir constaté les difficultés du Québec à retenir sa population, à cause notamment des salaires moins élevés qui y étaient versés, la Chambre a souligné au premier ministre le potentiel industriel de sa province:

Les ressources naturelles du Québec placent notre province dans une situation qui la destine à augmenter son industrialisation. [...] Votre ministère du commerce et de l'industrie rendrait grand service aux hommes d'affaires du Québec, de même qu'à leurs employés à gages, ou à salaires, s'il orientait ses efforts vers l'étude immédiate des marchés et débouchés locaux ou extérieurs.

Une rencontre de deux heures avec Maurice Duplessis a suivi la présentation de ce mémoire à l'Assemblée législative. Son texte a été distribué parmi les membres. Dans les années qui ont suivi, la Chambre a continué de s'interroger sur la vocation du ministère de l'Industrie et du Commerce, se demandant comment il pourrait mieux servir le monde des affaires¹⁰⁷. Mais ce soutien ne devait pas affaiblir la prééminence de l'entreprise privée.

L'entreprise privée

Dans le chapitre précédent, on a établi le lien entre la syndicalisation des industries québécoises et la création de l'Association professionnelle des industriels. Comment expliquer, par ailleurs, la ferveur qui s'empara des hommes d'affaires montréalais au milieu de la Deuxième Guerre et qui s'est traduite par une augmentation du nombre de membres de la Chambre de commerce de Montréal? Le rédacteur du *Bulletin* avance cette réponse : « On dirait qu'à la faveur de la guerre, et devant les nécessités de se défendre contre une étatisation toujours plus menaçante, les différents hommes

^{106.} AHEC, Fonds CCDM, «Mémoire pour une politique économique, 1944-1945», «Une politique économique. Soumis à l'honorable Premier ministre de la Province de Québec, monsieur M. Duplessis, le 13 janvier 1945 à Montréal», loc. cit.

^{107.} Ibid. et Rapport annuel, 1945, p. 18. Rapport annuel, 1949, p. 18, 1950, p. 17, et 1951, p. 15.

d'affaires ont ressenti le besoin de se grouper, de former des associations fortes et de soutenir au besoin leurs points de vue¹⁰⁸. »

Dès la fin de la guerre, une des principales préoccupations de la Chambre fut de s'assurer que le Canada revienne à un système de libre entreprise. Les contrôles de l'économie de guerre devaient être relâchés afin de redonner à l'entreprise privée son rôle moteur dans l'économie. Mais, dans le contexte de la bipolarisation entre le capitalisme et le socialisme, cette opération s'avérait délicate: «Qu'on n'oublie pas que la période, qui marque le passage d'une économie contrôlée au régime de libre concurrence, marque aussi le point critique du régime de l'entreprise privée. Le régime devra montrer au monde socialisant qu'il sait assumer les responsabilités attachées à l'exercice de sa liberté¹⁰⁹.»

Dans ces circonstances, la clé de la victoire de la libre entreprise était pour la Chambre de commerce que les hommes d'affaires prennent leurs responsabilités sociales. En 1946, sous l'impulsion de la Canadian Chamber of Commerce, la CCDM a donné le mandat à son président Esdras Minville d'étudier la question. La déclaration de principe qui en résulta a aussi été endossée par la Chambre provinciale. Elle indiquait que les droits de l'entrepreneur seraient respectés à condition qu'il s'acquitte de ses devoirs¹¹⁰. Cette position est l'inverse de l'équation de l'API à la fin des années 1940.

Pour les dirigeants de la Chambre, la lutte pour préserver l'entreprise privée était l'affaire de tous, et ils étaient appelés à s'y engager librement. L'inflation étant un danger toujours présent en période de croissance, ils ont cherché à convaincre:

le manufacturier, l'entrepreneur de transport, le grossiste, le détaillant, l'actionnaire, le gouvernement, l'ouvrier et le consommateur en général qu'il en va de leur intérêt et de leur part de responsabilité dans la survie d'un système économique qui leur a donné un si haut standard de vie [...] de renoncer à cette prodigalité qui ne connaît plus de bornes en présence de la moindre rareté¹¹¹.

Jacques Melançon, «Après-guerre et Chambres de commerce», Bulletin de la Chambre de commerce, avril 1943, p. 3.

^{109. «}Le monde économique, civique et social qui a conditionné l'action de la Chambre», Rapport annuel, 1947, p. 3, et Robert Perron, «Entre les lignes», Bulletin de la Chambre de commerce, mai 1945, p. 5.

^{110.} Rapport annuel, 1947, p. 16, et 1948, p. 29.

^{111. «}Lutte contre l'inflation: à chacun ses responsabilités», Commerce-Montréal, le 20 mai 1947, p. 1.

Le contexte international de la fin de la décennie servait de toile de fond à cette campagne de promotion en faveur de l'entreprise privée et de la démocratie libérale, entreprise conjointement avec l'Association des manufacturiers canadiens et le Montreal Board of Trade^{112:} «La menace communiste et la hantise d'un nouveau conflit mondial retardent le développement industriel tant en Europe que chez nous.» Pour le rédacteur du *Bulletin*, une campagne anticommuniste serait insuffisante pour sauver l'entreprise privée si elle se limitait à une simple chasse aux sorcières: «Encore et surtout faut-il montrer en quoi elle est supérieure», écrivit-il en janvier 1948. Quelques mois plus tard, il revint à la charge en faisant appel à une défense réfléchie: «Le système de libre entreprise a des états de service signalés en face des attaques dont il est l'objet, à nous de prouver qu'il est encore trop tôt pour le mettre au rancart ou à sa pension.»

Pour diminuer la méfiance des ouvriers, il préconisa entre autres la négociation à livre ouvert¹¹³. Là ne devait pas s'arrêter la lutte pour sauver le régime, comme le fit remarquer plus tard le président de la Chambre: «Ce qui compte surtout, c'est de relever le prestige de l'entreprise dans l'esprit de toute la population en commençant par celui de l'ouvrier¹¹⁴. »

Plus que les revendications ouvrières, l'interventionnisme étatique devint donc une préoccupation grandissante pour la Chambre de commerce qui se voulait à la défense des libertés des individus et des entreprises: « Si l'État entend tout diriger, il est à craindre que graduellement l'individu se voie enlever ses moindres prérogatives et tous ses droits. » La Chambre s'inquiétait notamment que la relance d'après-guerre ait été soutenue par les investissements gouvernementaux: « Ce genre de prospérité artificielle ne doit pas nous endormir », écrivit le président la sécurité sociale et les hausses d'impôt qui retinrent l'attention de la Chambre de commerce de Montréal.

L. W. Vézina, «Esprit de corps et relations humaines», Bulletin de la Chambre de commerce, mai 1949, p. 37.

^{113.} Rapport annuel, 1948, p. 1, et Jean Allaire, «L'entreprise privée doit jouer cartes sur table», op. cit., p. 5; «Avant d'entrer en croisade», Bulletin de la Chambre de commerce, juin 1948, p. 7, et «Pour un rapprochement entre le travail et le capital», op. cit., p. 5.

^{114.} Henri Ouimet, «Le climat économique et social, condition de l'œuvre de la Chambre», Rapport annuel, 1949, p. 5.

^{115.} AHEC, Fonds CCDM, «Rapports 1944-46», Deux mois de travail..., loc. cit. p. 11, et Rapport annuel, 1949, p. 1. L'inquiétude est d'autant plus grande qu'une partie du soutien financier de l'État est attribuable à des dépenses militaires. Voir Rapport annuel, 1953, p. 1-5.

La sécurité sociale et l'impôt sur le revenu

Dans l'après-guerre, le gouvernement fédéral adopta le keynésianisme comme mode de régulation économique. Pour accroître la demande dans les marchés de consommation, et pour faire face aux besoins sociaux, le gouvernement du Canada s'est inspiré du rapport Marsh préparé en 1943, lui-même basé sur le rapport Beveridge, publié en Angleterre. Ces propositions de réforme du système économique ont été accueillies avec ambivalence à la Chambre de commerce de Montréal. Bien qu'ils admettent que «le Canada doit prendre les mesures nécessaires pour améliorer le sort des classes ouvrières », les porte-paroles de la CCDM se demandent quelles seraient «les applications suggérées par ce programme [Beveridge] susceptibles de convenir aux conditions sociales du Canada¹¹⁶». Il était clair que la Chambre de commerce aurait préféré une stimulation de la production plutôt que la consommation. En 1945, elle réclama de Duplessis «une politique économique forte qui tende à favoriser l'éclosion de nouvelles entreprises, à procurer un emploi à toute la population active et, à chaque travailleur, un salaire qui lui permette de faire face à ses responsabilités d'homme et d'individu¹¹⁷ ».

La méfiance de la Chambre envers les programmes sociaux, que l'on appelait alors la sécurité sociale, se manifesta d'abord sous le couvert de la défense de l'autonomie des provinces. En 1944, une commission spéciale créée par le conseil d'administration se prononça contre le projet fédéral d'assurance santé parce qu'il ne reconnaissait pas l'initiative aux provinces dans ce domaine¹¹⁸. L'année suivante, la Chambre se prononçait contre la loi fédérale d'allocations familiales, la jugeant inconstitutionnelle. Un mémoire à ce sujet indiquait cependant qu'elle n'avait pas d'objection à ce que le gouvernement de la province de Québec établisse un tel système, à condition qu'il ne couvre que les salariés qui y contribueraient, car la Chambre n'approuvait pas le principe de la gratuité¹¹⁹.

^{116.} Edgar Genest, «Reconstruction économique et sociale», et Jacques Melançon, «Réflexions sur le rapport Beveridge», Bulletin de la Chambre de commerce, février 1943, p. 5 et 3.

^{117.} AHEC, Fonds CCDM, «Mémoire pour une politique économique», «Une politique économique. Soumis à l'honorable Premier ministre de la Province de Québec, monsieur Maurice Duplessis, le samedi 13 janvier 1945 à Montréal», loc. cit.

^{118.} AHEC, Fonds CCDM, «Rapports 1944-46», Rapport du président, loc. cit., p. 13.

^{119.} AHEC, Fonds CCDM, «Mémoire soumis au premier ministre du Québec, l'honorable Maurice Duplessis, en marge de la loi des allocations familiales», et «Rapports 1944-46», Deux mois de travail..., loc. cit., p. 11. Voir aussi «Un mémoire sur les allocations», Le Devoir, 10 mars 1945 et Rapport annuel, 1945, p. 19.

C'est que la CCDM s'inquiétait des effets des programmes de sécurité sociale sur le coût de production des marchandises canadiennes: «La sécurité sociale, qu'elle soit défrayée par le gouvernement ou par le patron, contribue directement à l'inflation. » En clair, les commerçants et les industriels étaient « anxieux de connaître l'étendue des charges fiscales qu'on leur demandera d'assumer dans l'économie générale de la société de demain ». Ils craignaient aussi que les revenus des gouvernements ne soient pas proportionnels à leurs dépenses¹²⁰.

La «justice fiscale», un idéal poursuivi dès 1944, était une autre variante du même thème. Cette année-là, sous l'impulsion de la Chambre provinciale, la CCDM avait constitué une commission spéciale chargée d'étudier le mouvement coopératif dans la province, craignant que les coopératives fassent l'objet de privilèges. La Chambre demanda d'urgence une réforme des impôts et recommanda à l'égard des coopératives un traitement fiscal égal à celui de toutes les entreprises¹²¹.

Après la grande crise, les hommes d'affaires francophones du Québec se sont donc retrouvés en concurrence avec deux autres acteurs sociaux : «Ce sont le gouvernement et les unions ouvrières qui sont responsables aujourd'hui de notre avenir économique, plus que les hommes d'affaires. » À une certaine époque, ces institutions leur sont même apparues particulièrement hostiles: «D'une part, en 1950, les revendications ouvrières continuent, d'autre part, les impôts progressifs de gouvernement étouffent l'entreprise privée. Ces revenus augmentent le coût de revient de la production et diminuent les profits raisonnables 122. »

Enfin, la résistance à ces pressions en vient parfois à leur paraître comme une bataille d'arrière-garde: «Le Canada est arrivé à un tournant, écrit le président de la Chambre. Il s'agit de savoir si nous allons revenir au système antérieur [...] ou bien si nous allons consentir à une substitution progressive de l'État.» Deux ans plus tard, on avoue que «ce n'est plus l'entreprise privée qui donne à la vie économique du Canada son impulsion finale, mais bien le budget de l'État¹²³.»

^{120. «}La responsabilité appartient au gouvernement et aux unions», *Commerce-Montréal*, 24 janvier 1949, p. 1, et *Rapports annuels*, 1945, p. 4-5, 1947, p. 3, et 1948, p. 19-20.

^{121. «}Étude des coopératives et congrès des Chambres de commerce», Bulletin de la Chambre de commerce, décembre 1943, p. 3. Rapport annuel, 1945, p. 16-17 et p. 5.

^{122. «}La responsabilité appartient au gouvernement et aux unions», et «Que chacun fasse un examen de conscience», *Commerce-Montréal*, le 24 janvier 1949, p. 1, et le 24 avril 1950, p. 1.

^{123. «}Situation économique et climat social. Remarques du président, Raymond Dupuis», *Rapport annuel*, 1950, p. 2-3, et «Discours du président, Honoré Parent», *Rapport annuel*, 1952, p. 2-5.

À partir de ce moment, la Chambre de commerce de Montréal s'est mise à s'interroger sur le rôle de l'État. Le gouvernement du Québec devaitil se limiter à garantir «le règne de l'ordre et de la justice», à faire l'inventaire des ressources économiques et à adopter une loi facilitant la collaboration entre patrons et travailleurs, comme on le demandait au ministère du Travail? La réponse qu'elle donnera plus tard à cette question deviendra l'enjeu des pressions qu'elle exercera sur le gouvernement. En effet, les velléités interventionnistes de l'État dans l'après-guerre ont fait en sorte que la fonction de groupe de pression de la Chambre de commerce de Montréal et de l'Association professionnelle des industriels deviendra primordiale à partir de 1953.

* * *

Nous pouvons donc affirmer qu'au cours des années 1943 à 1953 la Chambre de commerce de Montréal visait la prospérité des Canadiens français au moyen de l'entreprise privée, avec un appui minimal de l'État. L'association d'hommes d'affaires francophones de Montréal, qui regroupait un fort contingent de professionnels, a connu une accélération de ses activités au cours de cette période. Cela en faisait le leader du mouvement des chambres de commerce de la province de Québec. Son organisation s'est spécialisée afin d'offrir à ses membres des services techniques de plus en plus nombreux et d'influencer en leur nom, et d'une manière plus efficace, des gouvernements de plus en plus actifs. À cet effet, la Chambre a confié à une élite de ses membres le mandat d'élaborer son orientation idéologique. Le conseil d'orientation fut fortement influencé par des membres de professions traditionnelles, notamment des économistes de l'École des HEC, tels Esdras Minville, Gérard Parizeau et surtout François-Albert Angers. Plus tard, une nouvelle génération d'économistes, dont Roland Parenteau et Jacques Parizeau, joindront leurs forces avec les nouveaux « experts » embauchés comme cadres permanents de la Chambre, pour donner un tournant plus moderne aux positions de la Chambre.

En 1943, la transition d'une économie dirigée vers une économie libre était la priorité de la Chambre. Cependant, cet objectif a tôt fait de céder la place à la relance de l'économie, au point de vue de la production, de la distribution et de la consommation. Dans le contexte tendu de l'époque, sur le plan tant international que national, cette reprise de l'économie devait se faire en remettant l'entreprise privée au premier rang. Sur

^{124.} AHEC, Fonds CCDM, «Mémoire soumis au Conseil supérieur du travail», loc. cit., p. 3.

le plan des relations patronales-ouvrières, toutefois, la Chambre a tenu un discours modéré qui peut étonner de la part d'une organisation d'hommes d'affaires. Ce serait sans compter avec le fait qu'il ne s'agit pas d'une organisation patronale, mais d'une association libre, ouverte, dont les membres voient dans la prospérité économique la clé du bonheur de toutes les classes de la société. L'évolution de la CCDM a donc été conditionnée par son développement interne et par le contexte économique et politique.

Au tournant des années 1950, les milieux d'affaires font face à un État fédéral omniprésent et à des organisations syndicales militantes et bien organisées. Au milieu de la décennie, la vie sociopolitique au Québec sera transformée. Elle mettra en présence des groupes de plus en plus nombreux qui, en s'affranchissant graduellement de la tutelle de l'Église, se feront concurrence pour réclamer l'intervention du gouvernement provincial et infléchir son action. La Chambre de commerce de Montréal sera elle-même la bougie d'allumage de cette révolution pluraliste, en suscitant la création de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (commission Tremblay) et en mobilisant les autres associations afin qu'elles en fassent un succès par leur participation. Malgré son approche plus conservatrice, l'Association professionnelle des industriels n'aura d'autre choix que de lui emboîter le pas et d'entrer dans l'arène de la pression politique afin de préserver son influence et de protéger les intérêts de ses membres.

Entre 1943 et 1953, l'API et la CCDM s'entendaient pour souhaiter l'absence des gouvernements du champ économique. Mais au-delà de cet antiétatisme, les deux groupes d'affaires divergeaient fondamentalement sur leur vision de l'organisation sociopolitique du Québec et sur leur propre rôle. L'API se percevait comme l'élément patronal d'une société corporatiste à bâtir, tandis que la CCDM réunissait des individus qui défendent les valeurs libérales classiques.

Trois questions ont été négligées jusqu'ici, parce qu'elles connaîtront des développements ultérieurs. Toutes trois ont un rapport avec la place de l'État dans l'organisation socioéconomique du Québec. L'autonomie provinciale, que la Chambre défendit dès 1947, est la plus importante. À la faveur de la dispute fiscale entre Québec et Ottawa, la CCDM sera la principale instigatrice de la commission Tremblay que nous aborderons dans le chapitre 4. Par ailleurs, la sous-capitalisation des entreprises canadiennes-françaises et la solution préconisée par la Chambre, de même que la création d'une banque d'affaires, poseront la question du rôle de l'État

dans l'économie au Québec. Le virage de la Chambre à ce sujet sera relaté dans les chapitres 4 et 5. Enfin, la question de l'appui à une forme de planification gouvernementale du développement économique arrivera à maturité à la fin des années 1950 et au début des années 1960. Ce projet aux objectifs mouvants, qui épousent les attitudes de la Chambre à chaque époque, prendra finalement la forme du Conseil d'orientation économique du Québec, principal sujet du chapitre 5.

CHAPITRE 4

LES GROUPES D'AFFAIRES EN ACTION (1953-1960)

es chapitres 2 et 3 nous ont permis de définir les caractéristiques de base de nos deux groupes d'affaires francophones. Ceux-ci ont ✓ vécu des évolutions différentes au cours de la première décennie de l'après-guerre. Ainsi, l'Association professionnelle des industriels a redéfini son objectif premier, qui sera désormais de représenter les patrons du Québec. De son côté, la Chambre de commerce du district de Montréal n'a pas changé de raison d'être. Elle a continué de militer en faveur du progrès économique de Montréal, en particulier de celui de ses citoyens de langue française. Cependant, sa fonction de service aux membres a pris plus d'importance, ce qui a entraîné l'embauche de plusieurs techniciens. Parallèlement, la fonction d'étude et d'orientation de la Chambre a été confiée à des comités. L'orientation de ces comités a été influencée par des professionnels, dont plusieurs professeurs de l'École de HEC qui étaient membres de la Chambre, et par le personnel technique nouvellement engagé et chargé de publier leurs conclusions. Si l'API se faisait la représentante de la classe patronale, la CCDM représentait davantage une coalition dans laquelle étaient entrés, aux côtés de patrons et d'entrepreneurs, des membres de la classe moyenne traditionnelle et, plus récemment, de la nouvelle classe moyenne.

L'Association professionnelle des industriels, groupe patronal, et la Chambre de commerce du district de Montréal, association d'hommes d'affaires, se faisaient une représentation différente de la réalité sociale et de son organisation. Nous avons défini ces deux tendances comme étant le courant corporatiste et le courant libéral.

L'API voyait la société comme un tout ordonné, en équilibre. Elle avait une attitude conservatrice en réagissant aux événements. Pour cette association, l'acteur le plus important était la classe sociale. Par contre, la CCDM visait le progrès économique, gage de prospérité de la société et de ses membres. Elle privilégiait l'action des individus à travers leur engagement au sein d'associations librement constituées. Elle se battait contre l'idée que l'attachement des Canadiens français à leur tradition était un frein à leur progrès, et fouettait l'imagination de ses membres: «Si, dans cette course vers le consommateur, nous ne jouons pas le rôle des innovateurs, les innovations nous bousculeront et nous remplaceront¹.»

Tout en visant le bien-être de ses propres membres, la CCDM présentait ses revendications comme convergentes avec bien-être de tous les membres de la société. Par contre, l'API exprimait les siennes en matière d'intérêts de classes qui peuvent idéalement être harmonisées, mais qui peuvent également entrer en conflit. Au début des années 1950, en effet, l'API a pris un virage plus radical, s'éloignant de l'objectif de la collaboration et pour se définir comme le défenseur des intérêts du patronat : « L'API travaille pour les patrons. Elle a donc l'obligation de faire connaître les droits des patrons et d'en assurer le respect. Le travail de revendication a été plus considérable cette année à l'API, parce que les droits des patrons étaient plus contestés et plus menacés². »

L'évolution de la conjoncture, notamment l'émergence de l'État-providence, n'a certes pas laissé les groupes d'affaires indifférents. L'expérience des contacts de plus en plus nécessaires et fréquents avec l'État faisait en sorte qu'au milieu des années 1950 les deux groupes en sont venus à compter la pression politique au nombre de leurs actions les plus importantes. Ainsi, on pourra désormais qualifier nos deux associations de groupes de pression, c'est-à-dire des groupes d'intérêt qui cherchent à influencer les autorités publiques, l'un parlant au nom du patronat et l'autre, des hommes d'affaires (dont une majorité de patrons d'entreprises). Les deux premières parties de ce chapitre relatent comment l'API et la CCDM se sont acquittés de leur tâche. Nous verrons ensuite comment la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, que la CCDM a mise sur pied, a révélé l'existence de centaines de groupes de pression dans la société québécoise.

^{1. «}Tradition vs Progrès», Commerce-Montréal, 7 avril 1953.

^{2.} AUQAM, Fonds CDE, «Rapport des activités de l'A.P.I. depuis le dernier congrès» [1949], p. 3.

Ces nouvelles approches se sont cristallisées après que des crises internes eurent frappé l'API et la Chambre à la fin de la décennie 1940-1950, les obligeant à s'adapter. Le renouvellement des cadres de ces organisations précéda de peu celui qui a touché l'État québécois au début des années 1960.

A) L'API: LA VOIX DES PATRONS

Si l'API voulait être le porte-parole du patronat canadien-français, voire du patronat québécois tout entier, ce n'est certes pas à cause du nombre de chefs d'entreprises qu'elle représentait, car il était relativement modeste. C'est plutôt en raison de l'homogénéité de classe de l'Association et de son idéologie: les dirigeants de l'API avaient une vision organique de la société québécoise.

Tableau 9 : Évolution des effectifs de l'Association professionnelle des industriels de 1954 à 1961

Année	Nombre de membres
1954	450
1955	525
1956	600
1958	650
1961	482

Source: Louise Leblanc, Analyse idéologique de l'Association professionnelle des industriels, op. cit., p. 22.

La division entre l'API et le courant plus progressiste de l'Église catholique avait favorisé son éloignement de la doctrine sociale de l'Église qui préconisait le corporatisme social et la collaboration de classe. L'API a néanmoins conservé une vision de la société divisée en classes, et son discours est devenu franchement anti-ouvrier lors des périodes les plus tendues. Jusqu'à la fin des années 1950, elle est fermement demeurée sous le contrôle des chefs d'entreprises et a cultivé ses affinités particulières avec Duplessis.

L'abandon du corporatisme social

L'orientation catholique de l'API a été sérieusement affaiblie lors des événements entourant la grève d'Asbestos: un fossé se creusa entre cette organisation qui tint un discours plus radical au moment de la grève de l'amiante tandis qu'une partie de l'épiscopat avait une réaction plus favorable aux travailleurs. Le remplacement du père Émile Bouvier par un nouveau « conseiller ecclésiastique », l'abbé Charles Mathieu, avait été effectué dans le but de ramener le syndicat patronal catholique à une attitude plus proche de l'enseignement de l'Église, tel qu'il était compris par la majorité des évêques à cette époque. Mais cela eut peu d'effet.

Vers la fin de 1953, le Service d'étude et d'action sociale (SEAS) commença à travailler sur un projet de déclaration de principes qui devait présenter aux patrons l'esprit dans lequel ils devaient conduire leurs affaires: « Les membres qui adhèrent à l'Association, écrivait-on, ne savent pas exactement les exigences auxquelles ils doivent se conformer en tant que patrons chrétiens³. » Un an plus tard, dans les régions du Québec, des groupes de patrons étaient appelés à étudier les positions antérieures de l'API, de même que des documents d'associations européennes, dans le but d'en dégager l'essence au début de 1955. Pour l'abbé Mathieu, la déclaration devait s'inspirer de la pensée sociale de l'Église⁴.

La perte d'influence du conseiller ecclésiastique au sein de l'API était proportionnelle à celle de l'Église. En avril 1955, l'abbé Mathieu cherchait encore à inculquer des principes directeurs dans l'esprit des patrons en leur énumérant «les six principaux traits de sécurité qu'un patron chrétien doit essayer de donner à ses ouvriers». Cependant, deux ans plus tard, il considérait que sa mission était «périlleuse» et reconnaissait que «les laïcs sont les seuls vrais responsables du mouvement qu'ils dirigent⁵». L'année suivante, devant le congrès de l'Union internationale des associations patronales chrétiennes qui se tenait à Québec, il sollicitait même des conseils auprès des patrons, à cause de «leur expérience et leur connaissance des réalités contemporaines», mais refusait d'épouser la «cause patronale⁶». Enfin, le prêtre, qui était aussi professeur à l'Université de Montréal, livra un message semblable

AUQAM, Fonds CDE, «Service d'étude et d'action sociale de l'A.P.I.: Suggestions pour l'année 1953-54», le 29 septembre 1953, 2 p.

AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, le 14 décembre 1954, p. 87, et le 20 janvier 1955, p. 96. Il appert que ces associations n'avaient pas encore à cette époque de déclarations de principe.

 [«]Les six traits de sécurité qu'un patron doit essayer de donner à ses ouvriers», La Voix de l'Est, 20 avril 1955, et «Rôle du prêtre dans un syndicat patronal», La Presse, 18 septembre 1957.

^{6. «}Le vrai rôle du conseiller moral», L'Action catholique, 11 mars 1958.

à l'assemblée générale de l'API au début de 1960. Il y insistait notamment sur son rôle de représentant, de trait d'union entre les évêques et les dirigeants du mouvement, dont il reconnaissait dorénavant la primauté⁷.

L'inspiration spirituelle de l'API ne semblait donc pas avoir survécu à l'orientation combative que son aumônier-fondateur, le père Émile Bouvier, lui avait imprimée. Paradoxalement, c'est lui-même qui vint rappeler aux membres de l'API, lors de son quinzième anniversaire, que cette association était née de la doctrine sociale de l'Église. C'est donc dire que la pensée de l'Église pouvait être interprétée de plus d'une façon. Invité à s'adresser aux convives du banquet de l'assemblée annuelle, il a rappelé que le spirituel était lié au temporel, et que «le palier fondamental de l'API doit rester la doctrine sociale de l'Église, quel que soit le cours qu'elle suive dans l'avenir⁸». Cela n'a pas empêché le comité exécutif de l'API de recommander en 1959 l'élimination de l'appellation «catholique» du nom de l'Union internationale des associations patronales catholiques (UNIAPAC) dont elle faisait partie⁹.

Sans renier ses origines ni abandonner sa recherche de la collaboration sociale, l'API n'était plus une association patronale catholique à la fin des années 1950: elle avait progressivement abandonné la doctrine sociale de l'Église et son conseiller ecclésiastique avait perdu toute influence. Elle constituait simplement une association patronale, vouée à la défense des intérêts des patrons. D'ailleurs, la façon dont le personnel du Service des relations industrielles (SRI) de l'Association s'acquittait de sa tâche reflétait cette « normalisation ». En 1957, des officiers de l'Association se rendirent compte qu'il y avait peu de différence entre la façon de faire des négociateurs de leur SRI et celle des négociateurs des autres organisations 10.

Dans les années 1950, l'API retira son appui au système d'extension juridique des conventions collectives, l'embryon de l'organisation profession-nelle (corporatiste) au Québec. Ses réserves ont d'abord été exprimées en 1958 dans son mémoire à Duplessis. L'année suivante, l'Association se prononçait carrément contre les comités paritaires: «La pratique, par la faveur accordée aux groupements inter-entreprises et par la déformation du texte et des mesures permettant l'édification de tout-puissants comités

AUQAM, Fonds CDE, «Le rôle du conseiller moral dans un groupement social chrétien», par l'abbé Charles E. Mathieu, le 15 février 1960.

 [«]Rôle plus accentué d'éducation sociale ou développement de l'organisation patronale, tel est le problème posé à l'API», L'Événement-journal, 14 novembre 1958. Voir aussi AUQAM, Fonds CDE, PV de la réunion des représentants des régionales, le 11 décembre 1958, p. 24.

^{9.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, le 13 mars 1959, p. 30.

^{10.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, le 15 février 1957, p. 50.

paritaires, a amené un état de choses qui étrangle la petite et moyenne entreprise.»

En 1959, l'API craignait la confusion engendrée par l'enchevêtrement des décrets au sein d'une même entreprise. Duplessis réagit favorablement à ces critiques et n'a pas étendu le système des comités paritaires. Il évoquait les nombreuses difficultés et l'indifférence croissante dont il faisait l'objet¹¹.

Le mot «corporatisme» en vint à tomber en désuétude dans le vocabulaire sociopolitique du Québec des années 1950. Devant la commission Tremblay, seul le mémoire d'un avocat de Québec, M^e Marcel Pouliot, y faisait allusion¹². L'Association professionnelle des industriels abandonna elle aussi la recherche de l'ordre social par la «corporation» ou par l'«organisation professionnelle» en retirant son appui aux comités paritaires.

Cela ne signifiait pas que l'API laissait tomber sa vision organique de l'organisation sociopolitique. Une filiation demeurait. L'association entendait assurer une gestion pacifique des relations de travail grâce à sa présence au sein d'organismes administratifs régissant les relations patronales-ouvrières au Québec. Il s'agissait alors de la Commission des relations ouvrières (CRO), qui émettait les certificats de syndicalisation, et du Conseil supérieur du travail (CST), qui donnait son avis sur les politiques et les lois du travail. L'API demandait une représentation égale des patrons et des ouvriers à l'intérieur de ces organismes dont elle aurait bien aimé nommer les représentants patronaux¹³.

Cependant, pour ces nominations comme pour d'autres, l'API a dû faire face à la concurrence de la puissante Canadian Manufacturers Association. Le ministre du Travail Antonio Barrette demanda que les deux associations s'entendent, mais ce ne fut pas possible. L'API maintint sa pression pendant de nombreux mois. La représentation du patronat à la

^{11.} AUQAM, Fonds CDE, «Quatrième mémoire annuel au Gouvernement de la province de Québec, présenté le 31 mars 1955»; «Cinquième mémoire annuel au Gouvernement de la province de Québec, présenté le 8 novembre 1956»; PV du CE, le 12 mai 1958; «Mémoire annuel de l'API au Gouvernement de la province de Québec», p. 190; Communiqué: «Le mémoire annuel de L'API à Québec, "Votre demande est sérieuse et légitime", dit l'Honorable Maurice Duplessis.»

ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, Fiches classées par sujets et renvoyant aux mémoires;
 Québec, Table analytique des mémoires soumis à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, séances publiques, novembre 1953-juin 1954, p. XVII.

 [«]Le patronat devrait être représenté au sein de la Commission des relations ouvrières», L'Action catholique, 18 septembre 1956. AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, le 14 décembre 1953, p. 18.

CRO fut le message central de son mémoire de 1958¹⁴. Le ministre du Travail trancha en demandant à l'API de nommer un des trois représentants patronaux à la CRO. À la fin de 1959, l'API s'exécuta en désignant son directeur général, Claude Lavery, « comme représentant du patronat au sein de la CRO¹⁵».

Quant au Conseil supérieur du travail, inactif depuis 1954, il fut remis sur pied au début de 1960 lorsqu'Antonio Barrette devint premier ministre. Il invita l'API à y désigner deux des huit représentants patronaux, le même nombre que la CMA, alors que des associations sectorielles se partageaient les quatre autres sièges. Les représentants de l'API furent Paul-D. Normandeau et Fernand Girouard¹⁶.

Un autre exemple de la persistance d'éléments inspirés du corporatisme au sein l'API fut le projet de commission mixte patronale-ouvrière sur le chômage dont elle voulut suggérer la formation au gouvernement fédéral pendant un certain temps¹⁷.

Rappelons que la collaboration de classe faisait partie du discours patronal depuis les années 1940, mais que derrière ce désir se cachait leur intérêt de classe. Au mieux, ce discours exprimait une vision réaliste qui cherchait à éviter l'affrontement:

L'entreprise est nécessairement un centre de conflit. [...] Il faut renoncer à l'image «idyllique» d'une société économique sans conflit. [...] L'entreprise a besoin de la collaboration de tous les participants alors que ces mêmes

^{14.} C'est la CMA qui a nommé le représentant du Canada au Bureau international du travail, l'API ayant été ignorée par le gouvernement fédéral: AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, le 23 décembre 1957, p. 139; PV du CE, le 11 janvier 1957, p. 26, PV du CA, le 18 janvier 1957, p. 35-36, PV du CA, le 15 février 1957, p. 49-50, PV du CE, le 21 août 1957, p. 201, PV du CE, le 12 mai 1958, «Mémoire annuel de l'Association professionnelle des industriels au Gouvernement de la province de Québec», p. 18; Communiqués, du 22 mai 1958: «L'A.P.I. représente le patronat de la province» et «"Votre demande est sérieuse et légitime", dit l'honorable Maurice Duplessis», op. cit.

^{15.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, 24 avril 1959, p. 83, PV du CE, le 16 décembre 1959, p. 88-89.

AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, le 28 janvier 1960, p. 95; Lettre de Donat Quimper, sousministre adjoint du Travail, à Charles-Édouard Lebrun, directeur général de l'API, le 1^α février 1960; «Le Conseil supérieur du travail», *Informations patronales*, mars 1960, p. 2-3.

^{17.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, le 14 avril 1959. Sans aller jusque-là, le gouvernement de Diefenbaker convoquera plus tard une conférence sur le chômage à laquelle la CSN et le Congrès du travail du Canada réclamèrent tous les deux la mise sur pied d'un conseil fédéral de planification formé de représentants d'instances politiques et de groupes. Voir «Conférence sur le chômage: la principale recommandation, une meilleure planification économique», Le Devoir, 25 octobre 1960.

participants se trouvent en opposition inévitable. [...] Le patron doit admettre que l'employé a besoin de sentir qu'il est un collaborateur régulier¹⁸.

Au pire, il masquait une vision paternaliste et autoritaire de la société:

Ce respect de la dignité humaine du travailleur suppose de bonnes conditions d'hygiène morale et matérielle dans l'industrie. Il faut ensuite payer un juste salaire à tous les travailleurs. C'est ce que s'efforcent de faire tous les patrons. [...] J'irai plus loin. Je demande aux travailleurs beaucoup de respect pour son autorité; beaucoup de compréhension pour ses problèmes, pour ses lourdes responsabilités¹⁹.

Ainsi, malgré tous ces appels à la collaboration, il n'était pas question pour l'API de consacrer l'égalité du capital et du travail. Bien au contraire. Sous le titre « Nécessité d'une classe dirigeante », *Tirons franc* publia un extrait de la brochure de l'évêque auxiliaire de Lyon, Mgr Ancel, originalement intitulée *Pour comprendre la mentalité bourgeoise*²⁰.

Les deux groupes d'affaires avaient donc eu une attitude quelque peu différente face au corporatisme. La Chambre de commerce a rapidement écarté son projet de Conseil de coordination et de recherche après la guerre. De son côté, l'API est demeurée favorable à de nouvelles mesures d'inspiration corporatiste, comme la représentation égale du patronat et des centrales syndicales au sein des organismes consultatifs du gouvernement du Québec. Quelques années plus tard, elle remet de l'avant le principe de l'extension juridique des conventions collectives. Finalement, même si l'idéal du corporatisme social implanté par les intellectuels catholiques au début du siècle avait fait son temps, il laissait son empreinte au sein de l'API, sous la forme d'une vision de la société divisée en classes, qui peuvent collaborer, mais qui sont en conflit dans les périodes de tension sociale.

AUQAM, Fonds CDE, Conférence non datée attribuée à Bernard Couvrette, qui était également un membre actif de la CCDM.

^{19.} Ces paroles sont du directeur général de l'API. AUQAM, Fonds CDE, «Les préoccupations du patron», Conférence préparée par J.-G. Lamontagne pour M. J.-A. Boulet (prés. de la régionale de la Mauricie) et «prononcée aux Trois-Rivières le 15 mai 1949, devant M^{gr} Pelletier». On trouve dans le même dossier des discours portant sur les comités de coopération en entreprise préconisés par l'API, dont «Comité de coopération industrielle», par Eugène Gibeau (ca 1957) et «Conférence sur le comité de coopération», par Bernard Langlois (15 octobre 1955). Celui-ci déclare: «Le Comité de coopération permet au patron d'infiltrer [sic] ses convictions à ses employés.»

^{20.} Tirons franc, mai-juin 1951, p. 15.

Un discours antisyndical

L'attitude antisyndicale de l'API est clairement visible dans ses prises de position dans le domaine des relations de travail, qui ont bien souvent attiré les foudres des syndicats. Si l'on ne peut affirmer que l'API s'opposait farouchement aux syndicats, on constate que son attitude générale fut d'exercer des pressions auprès du gouvernement du Québec pour changer le rapport de force en faveur du capital.

L'API s'est toujours défendue d'être antisyndicale, étant « convaincue que le syndicat à principes chrétiens contribue à la pacification sociale²¹». Elle a même offert sa médiation dans des conflits très politiques, comme celui du textile à Louiseville, en 1953. Cependant, la même année, elle réitérait dans son mémoire annuel à Duplessis que « les véritables parties à un contrat de travail sont les patrons et les salariés », et non pas les syndicats²².

En 1954, après la fureur provoquée par les bills 19 et 20, le conseil d'administration de l'API craignait que les lois du travail ne soient interprétées et appliquées « en fonction des politiques d'union plutôt qu'objectivement ». Malgré le penchant propatronal de Duplessis, l'API craignait la pression publique des syndicats et entendait donc suivre à la trace les gestes futurs du gouvernement du Québec dans le domaine de la législation du travail. L'API comptait dorénavant obtenir les avant-projets de loi modifiant le *Code du travail* et surveiller les travaux du Comité des relations ouvrières de l'Assemblée législative. Dans le mémoire qu'elle présentait au gouvernement du Québec cette année-là, l'API demanda formellement à être consultée sur toute modification du *Code du travail*-3.

L'année suivante, l'API réitéra ses recommandations dans un document auquel elle annexa les deux mémoires présentés dans les années antérieures. Son thème général était la liberté d'adhérer ou non à un syndicat²⁴. Son mémoire de 1956 fut encore plus explicite à cet égard:

Il fut peut-être un temps où le thème de la faiblesse ouvrière pouvait servir de prétexte à des procédés et à des formules qui dérogeaient à la loi maîtresse

^{21. «}L'API et le communisme. La grève de Lachute», Tirons franc, juin 1947 p. 4.

AUQAM, Fonds CDE, «Mémoire annuel au Gouvernement de la province de Québec, présenté au Conseil des ministres le 18 février 1953», p. 9.

AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, le 14 décembre 1954, p. 89, et «Troisième mémoire annuel au Gouvernement de la province de Québec», le 8 février 1954.

AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, le 20 janvier 1955, p. 92-95, et «Quatrième mémoire annuel au gouvernement de la province de Québec», présenté le 31 mars 1955.

suivant laquelle tous sont égaux devant l'autorité, la loi et les organismes administratifs et judiciaires. Nous sommes d'avis que ce temps-là est révolu. Pour éviter l'absorption de l'ouvrier par le mouvement comme tel et les conséquences que cela entraîne, nous vous suggérons encore que la protection des individus intéressés soit le seul objet et la seule règle considérés dans l'octroi de privilèges d'incorporation et de certification de groupements ouvriers²⁵.

Cela souleva l'ire des syndicats. La réaction du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal fut cinglante: «L'API, invite un gouvernement antisyndical à l'être encore davantage. » L'API réagit en accusant les syndicats de sortir des phrases de leur contexte²⁶.

Le sens dans lequel l'API entendait influencer les politiques gouvernementales transparaissait dans une conférence prononcée en mars 1958 par son secrétaire général qui s'est dit en faveur de la fin du monopole des syndicats: «Le jour n'est peut-être pas loin où les gouvernements se décideront à adopter des lois contre les cartels ouvriers, tout comme il existe une législation contre les cartels financiers²⁷. »

Le mémoire annuel présenté le 22 mai 1958 a encore heurté le mouvement ouvrier, notamment à cause d'une recommandation visant l'exercice du droit de grève. Pour l'API, tous les employés auraient dû être obligés de participer au vote sur une grève, alors qu'en réalité un petit nombre seulement se présentaient aux assemblées et étaient effectivement consultés. Pour la FTQ, «l'Association professionnelle des industriels a tenté d'obtenir l'application de restrictions incompatibles avec le droit démocratique à la grève²⁸».

Enfin, fidèle à sa mission de défense des patrons, l'API s'est opposée à l'extension de la syndicalisation aux employés-cadres des entreprises. En 1959, elle s'est prononcée contre l'affiliation du syndicat des réalisateurs de Radio-Canada à une centrale syndicale²⁹.

AUQAM, Fonds CDE, «Cinquième mémoire annuel au gouvernement de la province de Québec, présenté le 8 novembre 1956.»

 [«]Critique du mémoire des industriels», La Presse, 9 novembre 1956. AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, 10 novembre 1956, p. 10.

^{27. «}Lois contre les cartels ouvriers?», La Presse, 5 mars 1958, p. 30.

AUQAM, Fonds CDE, PV de l'AG, le 14 novembre 1958, p. 232, et «La FTQ accuse le patronat et le gouvernement provincial», La Voix de l'Est, 21 novembre 1958.

AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, le 12 janvier 1953, p. 280-281, et coupure de presse, «Me Claude Lavery dénonce les syndicats des cadres», ca 11 mai 1959, et «Grève inutile et désastreuse», Le Soleil, 1^{et} avril 1959.

En somme, l'API refusait aux ouvriers d'exercer des droits collectifs, alors qu'elle-même cherchait à promouvoir ceux du patronat auprès du gouvernement. C'est ainsi que les relations entre les syndicats et les patrons ont débordé la simple négociation des conditions de travail pour se transporter dans l'arène politique.

Une propagande patronale

Cette lutte sociale menée par l'API et son désir d'attirer des adhérents l'ont rendue très active sur les ondes de la radio à partir de 1954. L'API diffusait mensuellement sur quatorze stations de radio des émissions préparées par son service d'étude et d'action sociales. Elle a en outre distribué des communiqués dans la plupart des journaux du Québec. Elle s'est même interrogée sur la pertinence de publier un journal ouvert à différentes opinions, mais avec l'objectif « d'éduquer la population 30». Devant l'envergure d'un tel projet, l'API a plutôt opté pour une chronique régulière dans les journaux au cours de l'année 1955. Ne pouvant s'entendre avec Gérard Filion du *Devoir*, et réfractaire à s'associer à une revue (*Québec industriel* l'avait pressentie), l'API a considéré une collaboration avec le journal *Notre temps* 31. Mais, au début de 1956, elle opta pour une chronique dans les hebdomadaires du Québec qui ne mentionnerait pas son nom 32.

L'API envoyait également ses représentants défendre le point de vue patronal dans des émissions d'affaires publiques télévisées. En 1956, le secrétaire du SEAS concluait que toutes ces mesures de propagande avaient eu pour effet d'augmenter le capital de *good will* à l'égard de l'API: sa visibilité et sa réputation s'en seraient trouvées accrues³³. L'idée d'un journal a été relancée en 1957, dans l'euphorie de l'organisation du congrès de l'UNIAPAC à Québec, mais fut abandonnée par la suite³⁴.

^{30.} AUQAM, Fonds CDE, «Rapport du président général, M. Hervé Baribeau, au 11° congrès annuel 1955», p. 4, «A.P.I., 11° congrès, Rapport du secrétaire général, M° Claude Lavery», p. 2, PV de l'AG, 14 septembre 1954, p. 66, PV du CE, 13 décembre 1954, p. 82, et PV du CA, 14 décembre 1954, p. 87.

AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, 20 janvier 1955, p. 96, PV du CA, 31 mars 1955, p. 106 et PV du CA, décembre 1955, p. 156.

^{32.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, le 14 février 1956, p. 172.

AUQAM, Fonds CDE, «A.P.I., 12° congrès, Rapport du secrétaire général, M° Claude Lavery,
 B.C.L.», p. 2 «A.P.I., 12° congrès. Rapport du Service d'étude et d'action sociale de l'A.P.I. pour 1955-1956», p. 3.

^{34.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, 11 janvier 1957, p. 26.

Un rituel auprès de Duplessis

Comme on l'a vu dans la section précédente, la pression de l'API s'exerçait régulièrement sur les autorités gouvernementales. À partir de 1953, cette association patronale a présenté chaque année un mémoire au premier ministre Duplessis. Il s'agissait de son moyen habituel de pression. D'autres associations, comme la Canadian Manufacturers Association (division du Québec) étaient moins régulières à cet égard. Ainsi, les administrateurs de l'API se réjouissaient lorsque leur grande rivale leur laissait le champ libre en ne présentant pas de mémoire³⁵.

La lecture du mémoire annuel se faisait habituellement à l'édifice du parlement à Québec et était suivie par une déclaration du premier ministre. Lorsque le congrès annuel se tenait à Québec, on le faisait coïncider avec cet événement, comme ce fut le cas en 1956. À cette occasion, le ministre du Commerce et de l'Industrie, Paul Beaulieu, parla devant les congressistes³⁶. L'année suivante, l'API accueillit à Québec le congrès international des patrons chrétiens. Cette fois-ci, c'est Duplessis lui-même qui adressa la parole aux convives, après avoir accepté la présidence d'honneur et versé 10 000 \$ à l'organisation de l'événement³⁷.

L'intervention de l'API auprès des autorités publiques touchait aussi le «Comité des bills privés» de l'Assemblée législative. L'API fit obstacle à plusieurs demandes d'accréditation syndicales. Enfin, elle a fait parvenir des mémoires aux principales commissions d'enquête gouvernementales. Devant les commissions fédérales Gordon sur les perspectives économiques et Fowler sur la radio et la télévision, elle défendit essentiellement le rôle de l'entreprise privée. On reviendra plus loin sur sa prestation devant la commission Tremblay du Québec sur les problèmes constitutionnels. Enfin, l'API intervint auprès du gouvernement fédéral pour qu'elle améliore la politique de financement de la Banque d'expansion industrielle envers les petites et moyennes entreprises³⁸.

Délaissant l'action sociale catholique dans les années 1950, l'API concentra désormais ses activités sur la défense des intérêts de ses membres et du patronat, y compris en utilisant la pression politique. Au niveau fédéral,

^{35.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, 8 novembre 1957, p. 124.

^{36.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, 26 septembre 1956, p. 198.

^{37.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, le 16 mai 1957, p. 67.

AUQAM, Fonds CDE, «A.P.I., 12^c Congrès, Rapport du Service d'étude et d'action sociales de l'A.P.I. pour 1955-1956», *loc. cit.*, p. 1 et «A.P.I., 12^c Congrès. Rapport du secrétaire général, M^c Claude Lavery, B.C.L.», *loc. cit.*, p. 3-4.

ses efforts furent ponctuels. Ils furent consacrés à la défense de l'entreprise privée, notamment de la PME. Sur le plan provincial, elle chercha à modifier la législation ouvrière à l'avantage des employeurs. Dans ce dernier cas, elle ne put faire contrepoids à la force de résistance des syndicats, malgré l'oreille sympathique des ministres de Duplessis. Une des faiblesses de cette association patronale fut sans doute l'absence d'un personnel suffisant pour préparer et justifier la cause des patrons.

Un personnel de recherche réduit

Outre les employés du Service de relations industrielles, le nombre de cadres de l'API était réduit et il a peu progressé depuis les années 1940. Peu d'employés étaient engagés dans la rédaction des prises de position de l'API. En 1947, l'API ne comptait que le secrétaire général et son adjoint pour ce faire. Ce dernier s'occupait du bulletin *Tirons franc*. L'année suivante, le poste de secrétaire général, occupé tour à tour par Marc Carrière et Sylvio Bouvier, a été rebaptisé « directeur général » et fut confié à J.-Gérard Lamontagne pour les six années suivantes³⁹. En 1952, *Tirons franc* n'existait plus, ayant été remplacé par une lettre hebdomadaire d'informations patronales. Dorénavant, Lamontagne était seul à accomplir son travail, avec l'aide de trois secrétaires et de patrons bénévoles. Par contre, le Service de relations industrielles comptait trois permanents⁴⁰.

Ce n'est que l'année suivante, en 1954, que l'API embaucha Georges-Henri Dagneau comme secrétaire du Service d'étude et d'action sociales (SEAS), à l'instigation de l'abbé Charles Mathieu⁴¹. Il travaillait toutefois sous la direction d'un patron bénévole, Paul-D. Normandeau⁴². Avec ce développement, le président de l'API entrevoyait un grand avenir pour le SEAS, «de nombreuses recherches pour aider à solutionner les problèmes auxquels les patrons ont à faire face⁴³».

^{39.} Tirons Franc, juillet 1947, p. 12 et décembre-janvier-février-mars 1948, p. 12.

AUQAM, Fonds CDE, «Rapport des activités de l'A.P.I. pour l'année 1952-53, par le secrétaire général, M. J.-G. Lamontagne», p. 6.

^{41.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, le 24 mars 1954, p. 38-39. L'abbé Mathieu avait fait valoir que, pour faire face à «ce qui se passe actuellement dans la province de Québec», il était important «d'obtenir les services d'un journaliste de carrière». Auparavant, l'A.P.I. avait essayé, sans succès, d'obtenir ceux de Jean-Paul Deslierres, directeur du personnel de l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu. PV du CA, le 16 novembre 1953, p. 15.

^{42. «}Texte du rapport des activités de l'A.P.I. par M. le secrétaire général», *op. cit.*, p. 4, et AUQAM, Fonds CDE, «Rapport du secrétaire général pour l'année 1956-57», p. 7.

^{43. «}Programme chargé de l'Association professionnelle des industriels», *Le Soleil*, 4 novembre 1954, p. 40.

Ensuite, le personnel de l'API s'est stabilisé pour un temps. Les seuls changements furent des permutations. J.-G. Lamontagne fut muté aux relations extérieures (en charge du recrutement), tandis que Claude Lavery, conseiller juridique et membre de l'équipe du Service des relations industrielles, le remplaçait comme directeur général⁴⁴.

À la fin de la décennie, l'API a commencé à sentir le besoin d'augmenter son personnel à trois niveaux: à l'animation dans les régionales, au Service des relations industrielles et, enfin, à la recherche. Le 17 septembre 1957, le rapport du secrétaire général justifiait l'engagement d'un économiste au Service d'études économiques et sociales (le nouveau nom du SEAS) par « la politisation des mouvements ouvriers, c'est-à-dire la tendance de plus en plus marquée des mouvements ouvriers dans la province de Québec de hisser sur le plan public et politique des conflits d'origine privée⁴⁵ ». La recherche et la publication étaient toujours la responsabilité d'un seul homme. Le rapport trimestriel que Georges-Henri Dagneau déposa en avril 1958 illustre ce surcroît de travail⁴⁶.

Pourtant, on n'embaucha qu'une personne, un nouveau conseiller au Service de relations industrielles, un service qui s'autofinançait⁴⁷. L'animateur recherché ne fut jamais embauché. Pour éviter de verser un salaire supplémentaire, on modifia plutôt la tâche du directeur des Services extérieurs⁴⁸.

Entretemps, le besoin d'un second recherchiste n'était toujours pas comblé. En décembre 1957, l'API reçut une offre d'Henri-Georges Gonthier et de son entreprise, la Public & Industrial Relations Ltd., de mettre sur pied un « centre de recherche et d'informations économiques et industrielles au sein de l'API». L'API la déclina, estimant que le coût du projet serait trop élevé⁴⁹.

Ce n'est que deux ans plus tard, lorsqu'on vit poindre la possibilité de subventions publiques et privées pour la recherche sociale et économique,

AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, 13 septembre 1954, et «Rapport du président général au 11^e congrès annuel 1955 », p. 7-8.

^{45.} AUQAM, Fonds CDE, «Rapport du secrétaire général pour l'année 1956-57», p. 8-9.

AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, 11 avril 1958, annexe «Rapport du service d'études économiques et sociales pour les mois de janvier, février, mars».

^{47.} La préférence du conseil exécutif allait à un jeune fraîchement émoulu de l'université, qui serait formé au sein du service, plutôt qu'un «technicien déjà formé». Cela dénote la méfiance que l'Association entretenait face aux «spécialistes», contrairement à la CCDM. AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, 25 avril 1957, PV du CE, 12 août 1957, p. 83, et PV de l'AG, 14 novembre 1958, p. 227.

^{48.} AUQAM, Fonds CDE, PV de l'AG, le 17 septembre 1957.

^{49.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, 23 décembre 1957, p. 140.

que le conseil d'administration se remit à développer un projet d'institut de recherche. Dans ce contexte, l'API se mit à la recherche d'un candidat qui pourrait agir, selon le cas, comme chef de bureau, assistant-secrétaire ou comme directeur de l'institut. Son choix s'arrêta sur Charles-Édouard Lebrun⁵⁰. Mais, quelques mois plus tard, au départ de Claude Lavery pour le Conseil supérieur du travail, Lebrun remplaça ce dernier comme directeur général, ce qui ramena le personnel au nombre précédent.

Quand on examine les rapports annuels de l'API, le Service d'étude et d'action sociales apparaît comme un parent pauvre, comparé au Secrétariat général, au Service de relations industrielles et même au Service de relations extérieures. On attachait beaucoup d'importance à ce dernier parce qu'il était responsable du recrutement⁵¹.

Le manque de personnel de recherche s'explique par un choix délibéré de l'API. Celui de la laisser « entièrement aux mains des patrons eux-mêmes ». En effet, on considérait que le travail de réflexion ne pouvait pas être confié à d'autres : « Il est donc souhaitable que ce service soit toujours animé par les membres de l'association 52. » Cette obstination à laisser les mains libres aux patrons leur a parfois joué des tours. Les réactions acerbes des centrales syndicales aux mémoires annuels de l'API ont obligé le conseil d'administration à en confier la rédaction au secrétariat général plutôt qu'au SEAS, en 195853. Néanmoins, la principale conséquence de cette attitude fut la production de mémoires relativement peu élaborés et axés sur les valeurs cardinales de l'API: la défense de l'entreprise privée et de la paix industrielle 54.

Ce refus de sortir du cercle des patrons n'a pas écarté le besoin d'expertise sur certains sujets. Mais l'API considérait que, plutôt que d'engager des spécialistes, elle devait faire en sorte d'améliorer les aptitudes des patrons:

Il faut maintenant viser à la compétence professionnelle. Pourquoi? Afin que les patrons, grâce à cette compétence, puissent dominer le côté

^{50.} Au sujet de la subvention demandée au ministère de l'Industrie et du Commerce, voir AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, le 8 mars 1960, p. 106, le 6 mai 1960, p. 110, le 2 juin 1960, p. 113, et le 29 juin 1960, p. 117. Sur l'engagement de Lebrun, voir PV du CE, 12 mars 1959, p. 27, PV du CE, 14 mars 1959, p. 34, et PV du CE, 20 août 1959, p. 56.

AUQAM, Fonds CDE, «XIII^e congrès de l'A.P.I., Rapport du secrétaire général pour l'année 1956-57, présenté par M^eClaude Lavery», p. 6-7.

^{52.} AUQAM, Fonds CDE, «Service d'étude et d'action sociales», «Principes directeurs», p. 1.

^{53.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, 23 décembre 1957, p. 142.

^{54.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, 22 novembre 1955, p. 157, et PV du CA, 14 février 1958, annexe, «Mémoire de l'Association professionnelle des industriels sur les perspectives économiques du Canada».

technique de l'administration de leur entreprise et disposent ainsi des facultés, loisirs et aptitudes voulus pour découvrir et inventer les solutions concrètes et pratiques leur permettant de traduire leurs convictions sociales chrétiennes en actes et en faits.

Afin d'aider les patrons à en arriver à une meilleure compréhension de leurs problèmes, et pour susciter une meilleure articulation de leur pensée, le secrétaire du SEAS suggéra aux patrons de l'API de mettre l'accent sur l'animation (les forums, les débats et les discussions), aux dépens des conférences où les membres restaient passifs. Par ailleurs, la régionale de Yamaska-Richelieu suggéra l'organisation de cours de chefs d'entreprise⁵⁵.

L'apport intellectuel, quand il vint de l'extérieur, prit la forme de conférences de professeurs dont les idées étaient semblables à celles des patrons. François-Albert Angers, professeur de sciences économiques aux HEC, et membre actif de la Chambre de commerce de Montréal, avait combattu aux côtés du père Bouvier les idées «socialisantes» de l'abbé Gérard Dion. Il fut souvent invité par l'API à prononcer des conférences dans les années 1950⁵⁶. Par ailleurs, le sociologue Marcel Clément de l'Université Laval, qui pourfendait les communistes aussi efficacement que J.-Gérard Lamontagne, était non seulement conférencier, mais aussi représentant de l'API auprès de l'UNIAPAC⁵⁷.

AUQAM, Fonds CDE, «A.P.I., 12^e congrès. Rapport du Service d'étude et d'action sociale», loc. cit.,
 p. 2-3, et PV du CE, 16 mai 1957, p. 68.

^{56.} Entre autres, Angers fut conférencier à la régionale des Bois-Francs en 1953-1954, et devant l'Association provinciale des nettoyeurs et buandiers, affiliée à l'API, ainsi que la régionale du Bas-Saint-Laurent en 1958. AUQAM, Fonds CDE, «Rapport des activités de l'A.P.I. pour l'année 1953-54» p. 3; «La petite entreprise gagne du terrain, croit M. Frs-A. Angers», Le Soleil, 10 juin 1958; «La petite entreprise survivra en s'adaptant», L'écho du Bas-Saint-Laurent, le 22 octobre 1958. Son différend avec Dion s'amorce par une réaction à l'étude de Paul-Émile Bolté, Marcel Clément et Gérard Dion, Réformes de structure dans l'entreprise, Québec, Département des relations industrielles, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1949. Ses arguments se retrouvent dans «Réformes de structure de l'entreprise», L'Actualité économique, vol. 25, n° 2, juillet-septembre 1949, p. 323-362, «Pour sauver l'entreprise privée», L'Action nationale, vol. 34, n° 1, septembre 1949, p. 12-46, et «Les structures de l'entreprise», L'Actualité économique, vol. 25, n° 4, janvier-mars 1950, p. 606-641. La réplique vint dans P.-E. Bolté et Gérard Dion, «La morale et la participation des travailleurs aux bénéfices», L'Actualité économique, vol. 25, n° 4, janvier-mars 1950, p. 667-766.

^{57.} Pour Lamontagne, le droit de propriété était sacré. Seule une association patronale forte pouvait empêcher le Québec de sombrer dans le socialisme. Voir «L'association professionnelle des patrons doit exister si on veut éviter le socialisme», La Tribune, le 5 mars 1953. Quant à lui, Marcel Clément fut, comme Angers, conférencier à la régionale des Bois-Francs en 1953-1954. En outre, devant l'API de la Mauricie, il déclara en 1956 que «les intellectuels du Québec n'étaient pas nécessairement des communistes, mais qu'il y en avait parmi eux qui étaient en train de le devenir». Voir «De nos intellectuels sont en voie de devenir communistes», Le Nouvelliste, 18 décembre 1956.

* * *

Les années 1950 ont donc vu l'API abandonner définitivement la doctrine sociale de l'Église et orienter son discours principalement sur les relations patronales-syndicales. Les pressions qu'elle a exercées avaient pour but de changer le rapport de force entre patrons et syndicats. Mais, pour s'acquitter de cette tâche, l'API ne disposait que d'un personnel réduit et comptait presque exclusivement sur la participation des patrons euxmêmes. Ce refus de sortir du cercle des patrons a fait porter à un seul homme le fardeau de la recherche et de la publication. C'est une situation bien différente, déjà esquissée dans les chapitres précédents, que l'on retrouvait à la Chambre de commerce de Montréal.

B) LA CCDM SE BUREAUCRATISE

Le nombre de membres de la Chambre de commerce du district de Montréal s'est stabilisé autour de 3 000 au cours des années 1950, grâce notamment à l'apport des représentants des membres corporatifs. La liste des sujets ayant retenu l'attention de la chambre a évolué avec la conjoncture. La reconstruction d'après-guerre et la relance économique étant maintenant acquises, et la Chambre étant moins portée que l'API sur les questions de relations patronales-ouvrières, son intérêt s'est tourné vers l'amélioration des infrastructures économiques. Sur le plan sociopolitique, elle s'est concentrée sur trois sujets: la fiscalité, les relations fédérales-provinciales et le rôle de l'État⁵⁸.

Tableau 10 : Total des membres de la Chambre de commerce de Montréal, des représentants des membres corporatifs et des membres corporatifs, par année, 1956-1959

Année	Membres	Délégués	Membres corporatifs
1956	2885	268	51
1957	2928	480	100
1958	3402	543	120
1959	3438	638	112

Source: Rapports annuels, 1956-1959.

Commerce-Montréal, 18 mai 1953, p. 10-11, et 3 août 1953, p. 1; Rapports annuels, 1955, p. 11-18;
 1956, p. 10-18; 1957, p. 14-22; 1958, p. 13-23; 1959, p. 10-20.

Le système de comités mis en place à la fin des années 1940 a fonctionné à plein régime au début des années 1950, notamment pour répondre aux commissions d'enquête fédérales et provinciales.

Un puissant conseil d'orientation

Comme on l'a mentionné au chapitre précédent, c'est le Conseil d'orientation économique, civique et social qui était chargé de mener à bien les recherches pour étayer les positions prises par la Chambre de commerce de Montréal. Dans son message à l'assemblée générale des membres de la Chambre en 1953, le président sortant, J. A. Lalonde, rendit ainsi hommage au conseil d'orientation, « cet organisme formidable qui organise, coordonne et révise toutes les études de votre Chambre⁵⁹ ». C'est surtout grâce à la collaboration des membres bénévoles que ce travail a pu s'accomplir, car il ne pouvait compter sur le soutien « d'un seul homme assisté de sa secrétaire⁶⁰ ». En 1955, Maurice Chartrand, directeur du Service d'orientation, se plaignit d'une trop grande quantité de travail. Quelques jours plus tard, l'exécutif de la Chambre consentit à lui engager un assistant, « pour permettre une étude plus rapide de toutes les questions qui se présentent à ce service⁶¹ ».

L'année 1953-1954 a été la plus active au sein du conseil d'orientation et des comités qu'il a constitués. Dans une semaine donnée, « presque 200 des membres de notre Chambre se sont dévoués au profit de la collectivité, donnant gratuitement leur intelligence, leurs capacités et leur temps avec la seule satisfaction de bâtir pour notre groupe et de travailler à notre bien-être économique, civique et social⁶² ».

La forte participation des membres contribua donc au succès du conseil d'orientation. Mais ce qui distingue la CCDM, c'est qu'elle a pu compter sur le travail assidu des « experts membres de la chambre », qui ont fourni à la Chambre le savoir nécessaire à l'élaboration de prises de position complexes et crédibles. Ce fut notamment le cas de certains économistes de l'École des HEC, comme François-Albert Angers⁶³.

^{59.} Commerce-Montréal, 18 mai 1953, op. cit., p. 10-11.

^{60. «}Panorama 1952-53 à la Chambre», Commerce-Montréal, 18 mai 1953, p. 10-11.

^{61.} AHEC, Fonds CCDM, Mémo de Maurice Chartrand à Jean Allaire, le 10 novembre 1955. PV du CE, 17 novembre 1955, p. 947.

^{62. «}Au Conseil d'orientation», Commerce-Montréal, 9 novembre 1953, p. 1.

^{63.} En 1954, la Chambre de commerce a rendu un hommage spécial à M. Angers, pour son rôle «d'aviseur technique du conseil d'orientation» et de ses travaux de recherche et de rédaction de mémoires. Voir Rapport annuel, 1954, p. 5.

Devant le succès remporté par le conseil d'orientation, le conseil d'administration a prudemment senti le besoin de réaffirmer qu'il avait « seul le droit d'initiative et de décider en dernier ressort⁶⁴ ». De son côté, la Chambre de commerce de la province de Québec a créé en 1955 son propre conseil d'orientation économique, composé en bonne partie de membres de la CCDM⁶⁵.

Prolifération des mémoires

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la Chambre de commerce du district de Montréal avait adopté comme principal mode de transmission le mémoire thématique au gouvernement au lieu de l'envoi des résolutions de l'assemblée générale annuelle. Contrairement à l'API, qui concentrait ses efforts sur un mémoire annuel généralement circonscrit à la question des relations de travail, la CCDM faisait parvenir aux deux gouvernements des rapports sur des sujets qui avaient été étudiés par ses membres. Cette décision avait été prise en regard de l'habitude de plus en plus marquée des gouvernements de solliciter l'avis des groupes concernés par ses actions⁶⁶.

Le choix de ces thèmes était donc souvent conditionné par le législateur. Par exemple, la Chambre présenta un mémoire à la Commission de révision des lois d'assurances (commission Faribault) du Québec en 1949⁶⁷ et un autre à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences (commission Massey) du Canada en 1950. Toutefois, ces mémoires n'étaient pas tous sollicités. En 1953, la Chambre soumit une vingtaine de mémoires aux divers ordres de gouvernement. Elle produisit autant de rapports en un an que l'API de 1953 à 1960. Elle maintint ce rythme pendant de nombreuses années⁶⁸.

Durant cette période, le processus d'adoption des mémoires demeurait sensiblement le même. Au début de l'année, le conseil

^{64. «}Du nouveau à l'orientation», Commerce-Montréal, 31 mai 1954, p. 1.

^{65.} AHEC, Fonds CCDM, PV du CE, le 24 novembre 1955, p. 949 et Rapport annuel 1956, p. 18.

AHEC, Fonds CCDM, Rapport du président, 3 mai 1944, p. 4; Rapports annuels 1945, p. 7, et 1946,
 p. 11.

^{67.} AHEC, Fonds CCDM, «Mémoire de la Chambre de commerce du district de Montréal à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada», et «Un pas en avant», Commerce-Montréal, 26 février 1951, p. 3.

^{68.} AUQAM, Fonds CDE, Rapport annuel, 1954, p. 12, et 1956, p. 20. «Centre des dirigeants d'entreprise. Liste partielle des mémoires. Le 1^{er} octobre 1969.» Cette liste comprend tous les mémoires importants de l'API de 1953 à 1969.

d'administration demandait au conseil d'orientation de se pencher sur une question donnée. Celui-ci confiait à un comité « d'experts » l'étude de cette question. Par experts, on entendait des membres ayant des connaissances ou des intérêts connexes au sujet à l'étude. Le comité faisait ses recommandations et demandait au secrétariat de rédiger un mémoire. Celui-ci était approuvé par le conseil d'orientation et ensuite par le conseil d'administration.

Le mémoire était ensuite acheminé à l'autorité concernée. Dans la plupart des cas, une copie du mémoire était remise à tous les ministres du cabinet, à l'opposition parlementaire et aux fonctionnaires concernés. Un communiqué était en outre envoyé à la presse⁶⁹.

L'activité croissante du gouvernement fédéral dans l'après-guerre a fait en sorte que la Chambre de commerce a souvent dû s'adresser à lui. À tel point qu'en 1954 elle a songé à ouvrir un bureau à Ottawa. À l'arrivée des conservateurs, en 1957, la Chambre a adressé un mémoire spécial au nouveau gouvernement, question de faire connaître ses principales positions⁷⁰.

Pendant ce temps, la Chambre de commerce de la province de Québec, forte de son propre conseil d'orientation – lui-même fortement influencé par celui de la Chambre de Montréal –, s'est mise à produire plus fréquemment des mémoires, y compris un mémoire annuel au premier ministre Duplessis. Les questions de transport et d'infrastructure s'y distinguaient nettement, reflétant la présence des chambres régionales en son sein⁷¹.

^{69.} AHEC, Fonds CCDM, P003, bobine 19, dossier 352/6, Lettre de Georges-Émile Lapalme à Maurice Chartrand, le 10 mars 1955. Dossier 353/4, «Mémoire – impôts sur les particuliers et les corporations» (liste d'envoi). Dossier 353/25, «Anomalies à corriger dans la loi provinciale de l'impôt sur le revenu», La Presse, 19 décembre 1956.

 [«]Du nouveau à l'orientation», Commerce-Montréal, le 31 mai 1954, p. 1. Rapport annuel 1958, p. 13.

^{71.} Voir AHEC, Fonds CCDM, P003, bobine 15, dossier 280/17, «Mémoire soumis à l'honorable Maurice L.-Duplessis, premier ministre de la province de Québec par la Chambre de commerce de la province de Québec sur les recommandations approuvées lors de sa 20° assemblée provinciale annuelle, le 15 décembre 1955», P003 T99 041, «Mémoire à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, 1956», P003, bobine 41, dossier 760/1, «Mémoire soumis à l'hon. Maurice L.-Duplessis par la Chambre de commerce de la province de Québec, janvier 1957» (celui-ci présente des recommandations par ministère), et dossier 760/2, «Mémoire de la Chambre de commerce de la province de Québec à la Commission d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 3 juin 1954».

D'autres moyens d'action

Après les mémoires, le moyen de pression préféré de la Chambre de commerce était la diffusion publique de ses positions. Cette diffusion passait bien évidemment par les médias d'information, surtout les journaux, qui collaboraient d'ailleurs très bien. Par exemple, un communiqué à la presse pouvait très bien commencer par l'introduction suivante : « Nous comptons sur votre collaboration habituelle quant à la diffusion dans le grand public de la thèse préconisée par la Chambre de commerce du district de Montréal⁷². »

Dans ses rapports, la Chambre ne manquait pas de remercier «les journaux, les postes de radio et de télévision, les revues, les commentateurs, etc., qui ont accordé à ce que votre Chambre faisait dans tous les domaines une diffusion absolument extraordinaire».

Cette large diffusion et l'absence relative de critique des journalistes étaient attribuables à la notoriété de l'organisation. La diffusion dans le grand public des thèses de la Chambre de commerce renforçait son prestige, et la Chambre en était fort consciente: «Votre Chambre jouit d'un prestige incroyable auprès de la population et de toutes les autorités. Ce prestige est le fruit d'un effort constant, d'une conscience réelle, du sérieux de ses opinions⁷³.»

La CCDM intervenait parfois directement auprès du législateur, afin d'influencer son action⁷⁴. En 1949, par exemple, elle a demandé de surseoir à l'adoption du bill n° 5 sur le *Code du travail*, «afin de donner loisir aux corps publics et autres intéressés de l'étudier et de préparer leurs recommandations⁷⁵ ». La Chambre considérait que les députés avaient besoin de l'expertise qu'elle pouvait leur fournir: «Le député provincial ou fédéral, du fait de son élection, ne reçoit pas avec son mandat un brevet de compétence universelle. [...] Il sera appelé à se prononcer pendant plusieurs mois sur les mérites de législations de tous ordres: sa préparation est absolument inadéquate⁷⁶. »

AHEC, Fonds CCDM, «Communiqué signé par le directeur général, Gilbert A. LaTour, pour publication immédiate [s.d.]».

^{73.} Rapport annuel, 1956, p. 21.

^{74.} Dans le Rapport annuel 1946, p. 12-13, on lit: «À l'occasion des sessions du Parlement ou de la Législature, lors de l'étude des projets de loi, il est d'usage que la chambre fasse connaître ses vœux au législateur.»

^{75.} Rapport annuel, 1949, p. 17.

^{76.} Commerce-Montréal, le 20 février 1950, p. 1.

Enfin, il faut aussi noter une tactique particulière à la Chambre: l'envoi de délégations de quelques centaines de membres auprès du Parlement, provincial ou fédéral, pour convaincre le gouvernement d'agir dans un dossier particulier. C'est grâce au choc provoqué par une telle délégation que la Chambre de commerce de la province de Québec, sous la direction de la CCDM, est parvenue à obtenir du premier ministre Duplessis la mise sur pied de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (commission Tremblay). Mais, comme on le verra dans la prochaine section, cette tactique eut moins de succès auprès de Louis Saint-Laurent à Ottawa.

L'autonomie et les relations fiscales

Les premières prises de position de la Chambre sur l'autonomie provinciale remontent à 1938. C'était devant la Commission royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales (commission Rowell-Sirois) dont le procureur, Louis Saint-Laurent, allait devenir premier ministre du Canada et défendre la position du gouvernement fédéral contre Duplessis. Le mémoire de la Chambre, préparé par Henri Laureys de l'École des HEC, portait surtout sur la gestion financière des gouvernements. Estimant que la décentralisation était plus efficace et moins coûteuse, il recommandait que l'assistance aux chômeurs soit de compétence provinciale. La Commission recommanda le contraire. Relevant le déséquilibre des capacités financières entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces et des municipalités, le mémoire de la Chambre demandait, en outre, que l'on élargisse l'assiette fiscale des provinces. La Commission recommanda plutôt que les provinces renoncent à une partie de leur pouvoir de taxation en retour de subventions statutaires⁷⁷. Il n'en fallait pas plus pour que la Chambre se place en opposition avec Ottawa.

C'est pendant la Deuxième Guerre mondiale que le problème de la centralisation refit surface. La Chambre de commerce canadienne (CCC) fit circuler parmi les chambres de commerce du Canada un questionnaire sur la «reconstruction» d'après-guerre. C'était dans le but de préparer un mémoire à présenter au Comité de rétablissement d'après-guerre de la Chambre des communes. Une commission fut formée au sein de la

 [«]Quelques-uns des mémoires présentés aujourd'hui à la commission Rowell», La Presse, 13 mai 1938; «Les principales recommandations du rapport de la commission Sirois», Le Devoir, 16 mai 1940.

Chambre de commerce de Montréal pour examiner le questionnaire. Son rapport concluait ce qui suit :

Plusieurs des questions soumises supposent, à un degré plus ou moins important, une centralisation des pouvoirs jusqu'à maintenant reconnus aux provinces et, dans certains cas, ils supposent même des amendements à l'AANB. Les membres de votre commission croient que la Chambre devrait faire remarquer à la CCC qu'elle s'oppose à toute centralisation indue⁷⁸.

La position finale de la Chambre de Montréal allait jeter les bases de sa «doctrine» des relations fédérales-provinciales:

La Chambre est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de centraliser tous les impôts directs entre les mains du gouvernement fédéral pour donner des subventions aux provinces qui en ont besoin. La Chambre est d'avis qu'il suffit de déterminer clairement les champs respectifs d'imposition des provinces et du fédéral⁷⁹.

Cette position fut explicitée en avril 1947 dans un mémoire aux chefs des gouvernements de Québec et d'Ottawa. Il fut distribué à 2 300 exemplaires aux médias, aux associations, aux politiciens et aux juges. La Chambre y préconisait que les deux ordres de gouvernement se partagent le champ des impôts sur le revenu personnel et sur les revenus des compagnies, mais qu'on laisse aux provinces les impôts sur les successions. Elle se disait en outre en accord avec les «subsides» aux provinces moins riches, principe connu plus tard sous le vocable de «péréquation⁸⁰».

La propagande autonomiste de la Chambre fut constante à partir de 1947. Elle prétendait défendre «le véritable fédéralisme» qui signifiait «l'*autonomie* des provinces, tout autant que la collaboration des provinces à la vie de l'ensemble qu'est notre confédération canadienne». En d'autres termes, «un État fédéral est un État central mais non un État centralisé⁸¹». Cette vision reçut un certain appui, même au Canada anglais. La Chambre de commerce canadienne appuya le principe de ce mémoire à son congrès

^{78. «}Reconstruction économique», Bulletin de la Chambre de commerce, octobre 1943, p. 14. AHEC, «Comité de reconstruction: PV 25 octobre 1943». Ce dossier contient également une lettre de Gilbert A. LaTour, le 22 octobre 1943, qui mentionne que l'exécutif demande à la commission spéciale de porter attention à certains points, dont la centralisation.

^{79.} Rapport annuel, 1947, p. 21.

Commerce-Montréal, 6 mai 1947, p. 1; «Condensé du mémoire de la Chambre sur les relations fédérales-provinciales», Bulletin de la Chambre de commerce, août 1948, p. 29, et Rapport annuel, 1948, p. 19.

^{81.} Pierre Trottier, «En marge des récentes élections québécoises» et «Centralisation vs fédéralisme», Bulletin de la Chambre de commerce, août 1948, p. 5, et septembre 1948, p. 7.

d'octobre 1948. Enfin, le gouvernement fédéral céda sur la question des impôts successoraux, rétablissant l'exemption sur l'impôt sur les compagnies payé à une province à son niveau d'avant-guerre. Ce qui fut moins surprenant, c'est l'appui que Duplessis donna à la position autonomiste de la Chambre⁸².

Cette campagne comportait quelquefois un relent d'anti-keynésianisme, surtout lorsque la Chambre de commerce de Montréal se lança à la défense de l'entreprise privée, dans la foulée de la CCC. Dans une brochure qu'elle publia en anglais, la CCDM défendit l'autonomie provinciale comme composante essentielle de la libre entreprise. En effet, avançait-elle, l'autonomie était nécessaire pour qu'un gouvernement provincial non socialiste puisse disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour réduire les taxes sur les entreprises et augmenter l'impôt sur le revenu afin de rivaliser avec les provinces socialistes qui avaient des entreprises d'État exemptes de taxes!83

Jusqu'à quel point cette approche était-elle représentative d'une vision conservatrice du rôle de l'État? Était-elle, au contraire, destinée à embrigader les hommes d'affaires canadiens-anglais dans une campagne provincialiste? L'ambiguïté persiste, car l'éditorial de *Commerce-Montréal* de décembre 1949 appelait Duplessis à ne pas se contenter d'une autonomie passive:

La Chambre de commerce du district de Montréal et la Chambre de commerce de la province de Québec insistent auprès du gouvernement de cette province pour que ce dernier remplisse réellement et totalement les fonctions qui lui reviennent, sans quoi le gouvernement central s'y installera malgré ses protestations et on ne saurait l'en blâmer⁸⁴.

L'aspect nationaliste de ces revendications autonomistes était manifeste lorsque la Chambre réitéra en avril 1950, devant la commission Massey, sa défense des «droits inaliénables» des provinces en faisant référence à la théorie du pacte entre deux nations. Son mémoire indiquait qu'en faisant de la culture l'objet de sa commission le gouvernement fédéral soulevait une question constitutionnelle. Elle ajouta que les «pères de la Confédération» avaient voulu faire de la culture une question de compétence provinciale, que les besoins exprimés par les groupes devant cette

^{82.} Rapport annuel, 1949, p. 15-16.

AHEC, Fonds CCDM, «Who should tax whom? And Why?» March 1948. Voir aussi Pierre L. Trottier, «Fédéralisme, liberté et coopération», Bulletin de la chambre de commerce, février 1949, p. 19-22.

^{84.} Commerce-Montréal, 26 décembre 1949, p. 1.

commission fédérale n'avaient pas nécessairement à être comblés par le gouvernement d'Ottawa et qu'on ne devait pas acculer les deux groupes nationaux à une fusion⁸⁵.

Au même moment, la Chambre fit des représentations auprès de Duplessis afin qu'il prenne l'attitude suivante dans le dossier des relations fédérales-provinciales: défendre la théorie du pacte, réaffirmer les droits des États provinciaux à certains pouvoirs, exiger des ressources pour jouer ce rôle, accepter le principe de l'amendement constitutionnel au Canada, mais ne pas le soumettre à une majorité simple de provinces⁸⁶. Pour sa part, le gouvernement fédéral a accusé réception de la position de la Chambre sur le partage des recettes d'impôt et a entrepris des discussions avec ses représentants⁸⁷.

Une question connexe fit couler beaucoup d'encre à partir de 1951 et contribua à nourrir ce débat : celle des subventions fédérales aux universités. Quand le gouvernement fédéral a autorisé le paiement de subventions aux universités, la Chambre de commerce, dans des mémoires expédiés à Duplessis et à Saint-Laurent, a fait valoir l'urgence des besoins financiers des universités, mais aussi que c'était à la province d'y pourvoir. Elle a proposé une solution déjà prévue dans la loi fédérale de l'impôt: le droit des contribuables de déduire de leur impôt fédéral le montant des impôts payés à une province jusqu'à concurrence de 5 %. Cette position a été appuyée, entre autres, par la Chambre de commerce de la province de Québec et par l'Union des cultivateurs catholiques⁸⁸. Dans sa réponse, le premier ministre du Canada a affirmé que le Canada n'entendait pas changer son attitude et priver les universités de leur revenu, tant que le contentieux sur le partage de la fiscalité ne serait pas réglé. De son côté, Duplessis a d'abord affirmé qu'il étudiait la situation, puis il a demandé à rencontrer Gilbert La Tour. Enfin, il refusa la proposition de la Chambre par sa phrase célèbre: «Pas d'autonomie à cinq pour cent!» Pour le moment, et parce que c'était une année électorale et qu'un nouvel impôt

^{85. «}Droits inaliénables», Commerce-Montréal, 17 avril 1950, p. 1-2, Rapport annuel, 1950, p. 5 et 15-16, et «Mémoire de la Chambre…», voir supra note 53.

^{86.} Rapport annuel, 1950, p. 14-15

^{87.} Rapport annuel, 1951, p. 6 et 12-14. Ces discussions auraient porté fruit parce que la Chambre s'attribuait la responsabilité de quelques concessions du gouvernement fédéral, comme l'exemption de l'impôt fédéral des corporations des sommes payés en impôt aux provinces, et la suppression de l'impôt fédéral sur les transferts de valeurs.

^{88.} Commerce-Montréal, 8 octobre 1951, p. 3-7; Rapport annuel, 1952, p. 15-18; AHEC, Fonds CCDM, «Lettre de l'UCC à Duplessis, appuyant le mémoire.»

serait impopulaire, Duplessis décida d'accepter que les universités touchent les subventions fédérales en 1951-1952⁸⁹.

Mais la Chambre de commerce ne se compta pas pour battue. Elle réitéra sa position au début de 1952⁹⁰. Un an plus tard, elle porta deux grands coups: des délégations de membres allèrent porter leur message directement aux premiers ministres du Québec et du Canada. Cela entraîna la création de la commission Tremblay.

* *

La Chambre de commerce de Montréal précédait constamment l'Association professionnelle des industriels, tant dans le développement de son organisation interne que dans les politiques qu'elle préconisait. Elle s'en distinguait par ses méthodes de diffusion et par la composition de l'équipe chargée de rédiger ses positions. En effet, elle avait un service de recherche mieux doté, constitué depuis longtemps et qui s'appuyait sur des membres aux connaissances et aux qualifications plus étendues que celles des membres de l'API. Les prises de position de l'API étaient presque exclusivement élaborées par des patrons, tandis que celles de la CCDM étaient le résultat du travail de professionnels, anciens et nouveaux, en plus de celui des employeurs.

La CCDM a élargi son champ d'action plus rapidement que l'API, en soumettant des dossiers sur une foule de sujets, plutôt que de se concentrer sur un mémoire et une visite par année au premier ministre. Elle n'a pas eu à chercher un moyen de percer dans les médias, puisqu'elle comptait déjà sur un traitement favorable de leur part.

Si la composition des membres y est pour beaucoup dans l'explication des différences entre les deux organisations, il en est de même du nombre et de la provenance géographique de leurs membres. La CCDM comptait beaucoup plus de membres que l'API, ce qui lui a permis d'engager plus de cadres et de compter sur un grand nombre de membres ayant une formation pertinente. Enfin, en ayant le gros de ses activités

^{89.} AHEC, Fond CCDM, Lettre de Maurice Duplessis à Gilbert LaTour, les 18 et 25 octobre 1951; «Lettre en réponse du Premier Ministre du Canada au mémoire que lui avait soumis la Chambre de commerce du District de Montréal sur l'aide financière fédérale aux universités»; Rumilly, *Duplessis* et son temps, tome 2, op. cit., p. 409-410.

 [«]Douze millions pour les universités et collèges du Québec», Commerce-Montréal, 26 mai 1952,
 p. 1.

concentrées dans la ville de Montréal, la Chambre bénéficiait d'une masse critique d'idées nouvelles.

C) LA COMMISSION TREMBLAY: LE PLURALISME SE MANIFESTE

La Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (commission Tremblay) est un cas type fort pertinent. Elle été mise sur pied par Maurice Duplessis à l'instigation de la Chambre de commerce de la province de Québec, inspirée par celle de Montréal. C'était la première grande commission d'enquête du Québec. Le gouvernement fédéral avait plusieurs longueurs d'avance dans ce domaine. On n'a qu'à mentionner la commission Rowell sur les relations fédérales-provinciales (1937-1940) et la commission Massey sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada (1949-1951). Dans les deux premiers cas, les enquêtes visaient à préparer le terrain pour un geste politique important de la part du gouvernement: une centralisation du pouvoir fiscal et l'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de la culture. La commission Tremblay avait aussi des visées politiques. Absente de la stratégie de Duplessis, elle devint vite une arme de choix dans sa lutte contre Louis Saint-Laurent au sujet des pouvoirs fiscaux respectifs de Québec et d'Ottawa.

Par ailleurs, la commission Tremblay recelait une dimension souvent ignorée. Elle était l'aboutissement des démarches d'un important groupe de pression: la Chambre de commerce de Montréal. En plus, elle inaugura une nouvelle période dans les relations sociopolitiques au Québec. Elle donna à une foule de groupes du Québec une première occasion d'exercer une pression sur le gouvernement québécois. Pour bien des groupes sociaux et économiques, il s'agissait d'une première: ils agissaient en dehors du cadre traditionnel des institutions confessionnelles. La commission Tremblay eut donc le double effet d'accélérer la laïcisation et d'établir le pluralisme des groupes comme mode de relations sociopolitiques au Québec.

Comment cela a-t-il commencé? L'autonomie fiscale fut un des fers de lance des objectifs de la Chambre de commerce au tournant des années 1950. La CCDM ne se contenta pas de susciter la création de la commission Tremblay par ses appels en faveur de l'autonomie des provinces, mais elle incita aussi le plus de groupes possible à présenter un mémoire devant la Commission, contribuant ainsi à son succès. Ces groupes

exprimèrent souvent leur espoir que le gouvernement du Québec devienne plus actif. La Chambre de commerce ainsi que l'API présentèrent leur point de vue aux commissaires. La Commission fut d'abord le résultat de la pression d'un groupe de gens d'affaires, mais son déroulement signifia le commencement d'une ère nouvelle pour les groupes sociaux et économiques au Québec qui en ont profité pour se transformer en groupes d'intérêt, puis en groupes de pression.

La CCDM et la préparation de la commission Tremblay

Le rôle des chambres de commerce dans l'avènement de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels a déjà été bien étudié⁹¹. Qu'il suffise de rappeler ici que, le 26 novembre 1952, une délégation imposante de plus de 600 personnes se rendit à Québec demander à Duplessis d'instaurer une telle enquête. L'initiative de cette démarche avait été prise par la Chambre de commerce de la province de Québec qui adopta une résolution en ce sens lors de son congrès d'octobre 1952. Les membres de la Chambre de Montréal avaient pris une part importante dans cette décision⁹².

Pour justifier la mise sur pied d'une commission, on fit valoir, dans un mémoire remis à Duplessis, «que le temps est venu de contrecarrer cette propagande centralisatrice par une propagande de même genre en faveur du point de vue décentralisateur, le seul véritablement démocratique». Surpris par l'ampleur du mouvement, Duplessis a répondu aux délégués: «Le mémoire que l'on vient de me présenter sur la question des relations fédérales-provinciales est le plus important qu'on ait jamais présenté. Je vous en remercie. En principe, je favorise votre recommandation de former une commission, c'est la proposition la plus sérieuse qui m'a été faite à date⁹³.»

Les démarches des Chambres auprès du premier ministre du Canada n'ont pas été aussi fructueuses. Une fois connue la décision de Duplessis de

^{91.} Voir René Durocher et Michèle Jean, «Duplessis et la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1953-1956», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n° 3, décembre 1971, p. 336-363.

^{92. «}Un geste historique», *Faits et tendances*, 6 décembre 1952; AHEC, Fonds CCDM, «Rapport du congrès»; «Relations fédérales-provinciales en matière d'impôt. Opinion officielle de la Chambre»; «La Commission Tremblay», *Commerce-Montréal*, 2 mars 1954.

^{93.} AHEC, Fonds CCDM, «Mémoire soumis à l'hon. Maurice L. Duplessis, premier ministre de la province de Québec, par la Chambre de commerce de la Province de Québec, sur les relations fédérales-provinciales en matière d'impôt, le 26 novembre 1952»; «Un geste historique», Faits et tendances, op. cit.

mettre sur pied la commission Tremblay, les délégués des chambres de commerce ont pris la route d'Ottawa, le 26 février 1953. Ils ont demandé en vain à Louis Saint-Laurent de s'engager à convoquer une conférence fédérale-provinciale aussitôt que seraient connues les recommandations de la commission du Québec⁹⁴.

Deux membres importants de la Chambre de commerce de Montréal ont été nommés à la commission Tremblay. Esdras Minville eut beaucoup d'influence sur le travail de la Commission. Il avait une conception très large de son mandat qui, pour lui, s'étendait «à l'ensemble des activités individuelles et collectives qui, dans la province de Québec, sont sujettes à l'intervention législative ou à l'aide financière actuelle ou éventuelle du gouvernement provincial⁹⁵».

Pour le président sortant de la Chambre, la commission Tremblay allait préparer «la charte moderne des droits des provinces». Le programme de la Chambre pour toute l'année 1953, et même au-delà, allait être dominé par la commission Tremblay. Dès le dépôt du bill 37, la Chambre de commerce de Montréal se mit à la tâche pour faire un succès de cette enquête: «Il faudra que les corps publics, municipalités, commissions scolaires, que les associations, les représentants des compagnies et, pourquoi pas, même des citoyens, aillent soumettre à la Commission leurs points de vue.»

Non seulement entendait-elle préparer un important mémoire, mais elle prenait également sur elle d'inciter un maximum de groupes à participer à la Commission, en organisant une «réunion générale des associations et corps publics les plus importants de la province de Québec afin de faire valoir l'importance vitale du rôle de la commission Tremblay⁹⁶».

Ce rôle d'animateur social, la Chambre l'avait déjà exercé au début de 1949, lorsqu'elle avait réuni un grand nombre d'associations pour tenter de

^{94. «}Simple expression de bonne volonté», Commerce-Montréal, 16 mars 1953, p. 1-2. La démarche de la CCPQ a été mal reçue au Canada anglais, ce qui peut partiellement expliquer le refus de Saint-Laurent. En effet, le Saturday Night estimait que la défense du pouvoir fiscal du Québec au nom de la liberté fondamentale des Canadiens français équivalait à une déclaration d'infériorité de leur part. Voir «C'est non!», Commerce-Montréal, 20 avril 1953, p. 1.

^{95.} AHEC, Fonds CCDM, Lettre de Maurice Duplessis à Gilbert LaTour, le 2 février 1953; ANQ-Q, Fonds Commission Tremblay, Liste de membres de la Commission et PV de la 2º réunion, 6 mars 1953 à Montréal, «Plan de travail de la Commission»; PV de la 29º réunion, 24 et 25 septembre 1953 à Montréal, «Voyage St-André-d'Argenteuil».

Rapport annuel, 1953, p. 6; AHEC, Fonds CCDM, «Le Bill nº 37», Faits et tendances, 19 janvier 1953, p. 1-2; «La commission Tremblay», Commerce-Montréal, 2 mars 1953, p. 1; «Redépart... plein gaz!», Commerce-Montréal, 3 août 1953, p. 1.

trouver une solution au conflit qui allait éventuellement mener à la grève des instituteurs à Montréal⁹⁷. Mais, cette fois-ci, il s'agissait de faire jouer aux groupes un rôle actif dans l'élaboration des politiques gouvernementales.

L'idée d'une conférence sur la commission Tremblay avait été inspirée par un voyage de François-Albert Angers à Washington, où il avait assisté à une rencontre sur le fédéralisme organisée par la Chambre de commerce des États-Unis⁹⁸. Le comité des relations fédérales-provinciales de la CCDM organisa cette conférence destinée aux «associations et corps publics de la province de Québec». Le premier but de cette réunion, dont on fixa la date au 28 septembre 1953, était de «faire valoir l'importance vitale de la commission royale d'enquête». En outre, elle devait inciter les groupes à présenter des mémoires et leur suggérer des méthodes de présentation⁹⁹.

La commission Tremblay collabora avec la Chambre à la mise sur pied de cet événement. Lionel Leroux, président de la Chambre, et Gilbert La Tour, directeur général, sont venus expliquer l'ordre du jour de la conférence à une réunion des commissaires. Ceux-ci y déléguèrent ensuite deux des leurs, Esdras Minville et Honoré Parent, qui avaient d'ailleurs déjà été présidents de la Chambre de commerce de Montréal¹⁰⁰.

La collaboration entre la commission Tremblay et la Chambre de commerce fut aussi très étroite tout au long du processus qui mena à la rédaction du rapport. Par exemple, Arthur Dansereau, le secrétaire de la Commission, écrivit plusieurs fois à la Chambre pour lui fournir des renseignements confidentiels qui allaient l'aider à préparer sa conférence et son

^{97.} Rapport annuel. 1949, p. 21.

^{98.} ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, PV du 10 juin 1953, «Déjeuner».

^{99.} AHEC, Fonds CCDM, Comité des relations fédérales-provinciales. «Projet: La commission Tremblay. Notre affaire à tous.» La date originale avait été le 14 septembre 1953. Voir «Invitation de la Chambre de Montréal à tous les corps publics» et coupure de presse.

^{100.} ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, Lettre d'Arthur Dansereau à Maurice Chartrand, le 10 septembre 1953 dans laquelle on annonce la participation de Minville et Parent; PV de la 29° réunion, les 24 et 25 septembre 1953: Conférence d'étude de la Chambre de commerce du district de Montréal; Rapport annuel, 1953, p. 14. F.-A. Angers, Lucien Tremblay et Edmond Caron, tous membres de la Chambre, ont été nommés respectivement «officier spécial», «conseiller juridique» et «conseiller spécial» auprès de la Commission: «À la commission Tremblay», Commerce-Montréal, le 2 mars 1953, p. 5. Arthur Dansereau, secrétaire de la Commission, était lui aussi un membre de la Chambre: «La commission Tremblay», Commerce-Montréal, 30 mars 1953, p. 5; Angers a écrit trois des études commandées par la Commission: celles sur la sécurité sociale, le problème fiscal et les relations fédérales-provinciales, et sur la centralisation. De plus, Roland Parenteau s'est chargé de l'étude sur les aspects financiers de l'inégalité économique des provinces.

mémoire. En retour, la Chambre ne se gêna pas pour envoyer ses suggestions aux commissaires¹⁰¹.

Une liste impressionnante de groupes fut invitée à la conférence et quelque 200 délégués étaient présents le 28 septembre à l'Hôtel Windsor. *Commerce-Montréal* rapporte qu'il y avait là des représentants...

de tout ce qui compte dans notre province: collèges, banques, corporations, services publics, villes et municipalités, universités, coopératives, commissions scolaires, groupements artistiques, syndicats ouvriers, hôpitaux, œuvres sociales, grandes associations patronales, clubs sociaux, sociétés nationales, revues, journaux¹⁰².

L'ordre du jour comprenait des allocutions sur la raison de la conférence (Lionel Leroux), sur l'historique et la définition des problèmes constitutionnels (Paul Gérin-Lajoie), sur le mandat et la procédure de la Commission royale (Honoré Parent et Esdras Minville), sur l'expérience américaine (François-Albert Angers) et sur les moyens de participer aux travaux de la Commission (Jacques Melançon). Les délégués présents ont aussi eu droit à des conférences de Lionel Leroux et de René Paré sur l'importance de participer à la commission Tremblay.

Selon *Commerce-Montréal*, la participation à cette conférence a été très active. Pour les organisateurs de la Chambre, cela augurait bien de la participation des groupes à la Commission elle-même: «La Commission, ajoute-t-on, sera le reflet de ce que nous voulons qu'elle soit. Son rapport tiendra compte de toutes les opinions, il sera le résumé des besoins de notre province. [...] Jamais une commission royale n'aura tenu autant de place dans l'opinion publique¹⁰³.»

À la fin de 1953 et au début de 1954, les chambres de commerce insistèrent pour que le mandat de la commission Tremblay soit prolongé afin

^{101.} ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, Lettre d'Arthur Dansereau à Maurice Chartrand, le 28 juillet 1954, dans laquelle il lui fait parvenir la «Table analytique des mémoires soumis en séances publiques entre novembre 1953 et juin 1954»; Lettre de Maurice Chartrand à Arthur Dansereau, le 6 novembre 1953, dans laquelle il fait des suggestions à la Commission sur sa publicité. Voir aussi: Lettre de Dansereau à Gilbert La Tour, le 9 mars 1953, à laquelle il annexe la liste des associations qui ont été invitées à soumettre un mémoire à la Commission. *Idem.*, le 9 septembre 1953.

^{102.} AHEC, Fonds CCDM, «Liste des associations et groupements à inviter»; «Liste des délégués à la conférence sur la commission Tremblay»; «La commission Tremblay... c'est l'affaire de tous», Commerce-Montréal, 5 octobre 1953, p. 1.

^{103. «}La Commission Tremblay... c'est l'affaire de tous», Commerce-Montréal, op. cit., p. 1.

qu'elles puissent préparer leurs mémoires et que plus de groupes soient entendus¹⁰⁴.

Les « corps intermédiaires » et la commission Tremblay

Le 2 mars 1953, lors de l'inauguration de la commission Tremblay, Maurice Duplessis déclara qu'il voulait utiliser librement le pouvoir de taxation de la province afin de faire face aux besoins nouveaux du Québec¹⁰⁵. La Commission invita 137 associations et municipalités à lui soumettre leur point de vue. Plus de 254 mémoires furent présentés à la Commission, sans compter ceux des quatorze ministères du gouvernement du Québec, et les quelques mémoires supplémentaires qui n'ont pas été comptabilisés parce qu'ils avaient été reçus plus tard. Du 3 novembre 1953 au 18 mars 1954, la Commission tint vingt-quatre séances publiques à travers la province¹⁰⁶.

Les mémoires soumis à la commission Tremblay traitaient d'une foule de sujets, de l'AANB à la voirie municipale, en passant par l'immigration, la recherche, le rôle de l'État et les taxes foncières 107. André Patry, qui a contribué à la rédaction du rapport Tremblay, estimait que l'ensemble des mémoires se disaient en faveur du respect de l'autonomie des provinces et d'une décentralisation aussi poussée que possible de la fédération, afin de préserver la culture canadienne-française. De plus, la majorité d'entre eux approuvaient l'impôt sur le revenu établi par le gouvernement du Québec afin de posséder les revenus indispensables à ses fins 108. En effet, plusieurs mémoires estimaient que le Québec était responsable de la civilisation canadienne-française. Certains avaient une notion positive de l'exercice de l'autonomie. Par exemple, de nombreux groupes ont demandé au gouvernement du Québec d'être plus actif dans le domaine du développement économique et social. C'était notamment le cas de la Ligue d'Action nationale et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal dont les

^{104. «}La Commission Tremblay», Commerce-Montréal, 2 mars 1954, p. 1. Rapport annuel, 1954, p. 9; AHEC, Fonds CCDM, «Mémoire soumis à la commission Tremblay par la Chambre de commerce de la province de Québec, 3 novembre 1953».

^{105.} ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, PV de la 1^{re} réunion, le 2 mars 1953.

^{106.} ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, Lettre de Dansereau à Gilbert La Tour, le 9 mars 1953 et liste des associations et municipalités invitées; Québec, «Table analytique des mémoires soumis à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, volume I, Séances publiques, novembre 1953-juin 1954.»

^{107.} ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, Fiches classées par sujets et renvoyant aux mémoires.

^{108.} ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, PV du 2 février 1955, et André Patry, «La Constitution canadienne et la commission Tremblay», *La Revue populaire*, novembre 1954, p. 6, 50.

mémoires étaient parmi les plus interventionnistes. On comptait plusieurs demandes pour des réformes dans l'éducation, pour la représentation du Québec à l'étranger, pour des mesures sociales plus actives, pour une fonction publique plus compétente et pour des sociétés d'État qui feraient l'exploitation des ressources naturelles du Québec. Cela pouvait paraître paradoxal mais, quand les mémoires abordaient directement le rôle de l'État, c'était pour souligner son rôle supplétif. Donc, c'est inconsciemment que la plupart des groupes ont abandonné cette notion bientôt dépassée. Si bien que les demandes d'intervention de l'État étaient la règle, plutôt que l'exception devant la commission Tremblay¹⁰⁹.

Quelques semaines après la mise sur pied de la Commission, l'Association professionnelle des industriels résolut de rédiger et de déposer un mémoire. Au départ, elle avait pressenti la collaboration de François-Albert Angers, mais ses services avaient été retenus par la Commission elle-même. En décembre 1953, le conseil d'administration de l'API décida que les efforts seraient concentrés sur un aspect de la question constitutionnelle, confirmant le peu de ressources que l'API consacrait à la recherche:

Il est proposé et résolu unanimement que le mémoire se limite – après quelques notes sur l'Association elle-même et après des remarques préliminaires sur le problème de relations fédérales-provinciales, sur la Commission elle-même, les impôts et la sécurité sociale – à démontrer que la législation du travail doit demeurer du ressort des provinces, en exposant les raisons juridiques, les raisons politiques, les raisons économiques, les raisons sociales et les raisons expérimentales à l'appui de cette thèse¹¹⁰.

Le 25 février 1954, la Commission convoqua l'API à comparaître devant elle. Son mémoire était conforme aux directives du conseil d'administration. En plus, l'API s'y plaignait des lourds impôts qu'avaient à assumer les entreprises, et mettait en garde le gouvernement contre une trop grande centralisation et contre le socialisme, dans l'implantation de la sécurité

^{109.} ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, Fiches-sujet: Autonomie, Centralisation, Civilisation canadienne-française, Développement du Canada/du Québec, Commerce, Éducation, Relations extérieures, Mesures sociales, Ressources naturelles, Rôle de l'État, Service civil. Le mémoire de la SSJB-M contrastait avec celui qu'elle avait fait parvenir 15 ans plus tôt à la commission Rowell et qui posait le problème constitutionnel en fonction des droits des minorités scolaires, insistant surtout sur les droits bafoués des Canadiens français. C'est un des éléments qui distinguent l'ancien nationalisme du néonationalisme. Voir «Mémoire sur les droits du groupe canadien-français», Le Soleil, 13 mai 1938.

AHEC, Fonds CDE, PV du CE, 27 avril 1953, p. 300; 43P1b/3, PV du CA, 14 décembre 1953, p. 20.

sociale¹¹¹. Le rapport Tremblay abonda dans le même sens que l'API au sujet de la préservation de la compétence du Québec en relations de travail. Tous deux préconisaient un respect intégral de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) en cette matière.

La Chambre de commerce du district de Montréal fut parmi les premières associations à comparaître devant les commissaires. Mais, le 3 novembre 1953, ses représentants ne déposèrent qu'un mémoire préliminaire et ne firent qu'une prestation symbolique: le comité de 18 membres chargé de la recherche et de la rédaction du mémoire principal n'avait tenu sa première réunion qu'en août. C'est au cours de l'été et de l'automne 1955 que ce comité fournit ses recommandations au conseil d'orientation qui les transmit au conseil d'administration pour adoption¹¹². Le mémoire final de la Chambre de commerce du district de Montréal comprenait six volumes traitant respectivement du fédéralisme canadien, des relations fédérales-provinciales, des impôts et des taxes, de la politique économique, de l'immigration et du fonctionnarisme au Québec. Il a été déposé en septembre 1955. La première partie, qui proposait le respect intégral de l'AANB, ne put être remise à temps pour être prise en compte. Les cinq autres comptaient 600 pages au total¹¹³.

Pour comprendre la valeur de la commission Tremblay, il faut aller plus loin que son rapport, car il prend une approche plus conservatrice que les mémoires qui lui ont été présentés. Cela peut s'expliquer par les inclinations personnelles des commissaires ou par l'autocensure : ils craignaient peut-être la réaction de Duplessis aux revendications interventionnistes de groupes.

Quoi qu'il en soit, le rapport Tremblay reprit les grandes lignes des recommandations de la Chambre dans le domaine des relations fiscales entre les ordres de gouvernement, comme le respect des compétences, la

^{111.} ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, Arthur Dansereau à J.G. Lamontagne, le 18 janvier 1954; «La législation du travail doit demeurer provinciale», La Presse, le 25 février 1954; Association professionnelle des industriels, Mémoire à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 6 p.

^{112.} AHEC, Fonds CCDM, Comité des relations fédérales-provinciales, 26 août 1953. Ce comité comprenait Paul Gérin-Lajoie et Roland Parenteau; «Votre Chambre devant la commission Tremblay», Commerce-Montréal, 9 novembre 1953, p. 3-4; AHEC, PV du CE, 16 juin 1955, p. 906, 28 juillet 1955, p. 914, 18 août 1955, p. 917, 24 août 1955, p. 920, 8 septembre 1956, p. 923, 22 septembre 1955, p. 928, 13 octobre 1955, p. 933, et 27 octobre 1955, p. 939.

^{113.} La Chambre de commerce du district de Montréal, *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, volumes II à VI, septembre 1955; Rapport annuel, 1956, p. 10-11.

coordination des politiques par les conférences fédérales-provinciales et la refonte de la structure des impôts. Mais, parce qu'elle n'a pas voulu se prononcer sur le contenu des politiques gouvernementales, la commission Tremblay a pratiquement ignoré les aspects plus progressistes du mémoire de la Chambre, soit ceux touchant à la politique économique, à l'immigration et au fonctionnarisme¹¹⁴.

* * *

En préconisant la mise sur pied de la commission Tremblay, la CCDM a inauguré le règne des groupes de pression dans la politique québécoise. Par exemple, les besoins des établissements privés de santé et de services sociaux étaient si grands dans le Québec des années 1950 que les associations formées par les dirigeants de ces établissements ont outrepassé les cadres cléricaux dans lesquels ils étaient habitués à agir pour faire un appel au gouvernement, par l'entremise de la commission Tremblay¹¹⁵. Ce sont désormais leurs besoins, et non la doctrine de l'Église, qui guideront leurs interventions.

On se doute bien que ce ne furent pas les groupes d'affaires qui ont réclamé le plus haut degré d'intervention de l'État au Québec, surtout dans cette période d'expansion de l'économie. L'API, relativement satisfaite du conservatisme de la politique du travail de Duplessis, tenait à garder ce domaine de compétence hors de la portée d'Ottawa. La CCDM, de plus en plus provincialiste depuis la rebuffade subie devant les commissions Rowell et Massey, se méfiait de l'usage croissant du pouvoir de taxation par Ottawa, mais commençait à donner des signes d'approbation envers une plus grande intervention du gouvernement du Québec, sans doute entraînée par le mouvement général de revendication des groupes d'intérêt qui s'était manifesté à la commission Tremblay.

La Chambre de commerce de la province de Québec a consacré son congrès de 1957 à l'étude du rapport Tremblay et a souhaité qu'il serve de base aux négociations fédérales-provinciales qui allaient s'amorcer. Le

^{114.} Pour un résumé du rapport Tremblay, voir Le Rapport Tremblay. Sommaire, ISP nº 484, 1956, 32 p. On y lit, à la page 30, que «nous n'avons pas mandat d'élaborer la politique que la province doit ou devrait suivre dans l'exercice de ses juridictions ». Pour une interprétation du déroulement et du résultat de la Commission, voir Michael D. Behiels, Prelude to Quebec's Quiet Revolution, op. cit., p. 211-219.

^{115.} Pour une explication et une illustration de cette demande d'intervention gouvernementale dans le domaine de la santé et des services sociaux, voir Jean-Louis Roy, La marche des Québécois, op. cit., p. 363-367.

congrès fit un appel aux chambres locales pour qu'elles continuent à faire l'étude du rapport Tremblay, particulièrement sur la question de l'enseignement. Il a en outre exprimé le vœu qu'on mette sur pied un conseil québécois de la recherche scientifique et qu'on intensifie la recherche économique, tout en y associant les industriels et les commerçants¹¹⁶.

Comme plusieurs autres initiatives du genre, la commission Tremblay a donné peu de résultats concrets dans l'immédiat¹¹⁷. Cependant, quelque chose avait changé dans la société québécoise lorsqu'en 1956 ce rapport fut soumis à Duplessis. Des centaines d'associations et de groupes comptaient dorénavant sur le gouvernement du Québec pour régler leurs problèmes.

D) LES GROUPES D'AFFAIRES DANS UN MONDE NOUVEAU

Soumis aux pressions syndicales, à l'extension des mesures gouvernementales et bientôt à la récession économique, les groupes d'affaires ont cherché, au cours des années 1950, les moyens de structurer leurs rapports avec les autres acteurs sociaux que sont l'État et les syndicats, mais aussi à coordonner davantage leur action commune.

L'intervention du gouvernement de la province

Les groupes d'affaires n'ont pas fait que subir les actions des gouvernements. Elles les ont quelquefois suscitées. Comme on vient de le voir, la Chambre de commerce a été la grande responsable de la création de la commission Tremblay qui, si elle n'a pas chambardé le rôle de l'État provincial, n'en a pas moins stimulé l'expression des revendications des groupes les plus divers. La CCDM était du nombre des associations qui ont réclamé des actions du gouvernement du Québec pour les aider à atteindre leurs objectifs. L'API, quant à elle, conservait son approche antiétatiste.

Depuis longtemps, les rapports entre les groupes d'affaires et les gouvernements étaient cordiaux, sinon chaleureux. «La Chambre rapporte, encore cette année, qu'elle n'a qu'à se louer de ses relations avec le gouvernement

^{116.} AHEC, Fonds CCDM, Rapport du 22^e congrès de la Chambre de commerce de la province de Québec: «Les conclusions du rapport Tremblay», Chicoutimi, 18-22 septembre 1957. Ces vœux correspondaient en grande partie aux seules recommandations substantielles que la Commission avait osé présenter. Voir supra 113, Le Rapport Tremblay, p. 31.

^{117.} AHEC, Fonds CCDM, «C.A. Rapport sur les commissions provinciales (196?)». Selon ce rapport interne de la CCDM, seuls deux comités de travail ou commissions d'enquête ont donné des résultats concrets entre 1948 et 1958, dans le domaine de l'agriculture et de la voirie municipale.

provincial», écrit-on dans le rapport annuel de la CCDM en 1948. On y ajoute que «les démarches de la Chambre ont reçu une sympathique attention» de la part du gouvernement fédéral. Pour conserver cette sympathie, la Chambre a expédié un mémoire sur ses principales idées, quand le Parti conservateur a pris le pouvoir en 1957¹¹⁸.

La CCDM avait une aversion pour l'action politique structurée le long des classes sociales¹¹⁹. Elle voyait l'interaction entre les groupes et l'État comme un processus de consultation et d'arbitrage des intérêts. Un éditorial du *Bulletin*, commentant la politique internationale, l'illustre bien:

Le monde savait les conséquences de la domination de l'État par les puissances capitalistes. Le gouvernement travailliste lui offre maintenant un échantillon de la domination syndicale. Double expérience qui montre le danger de laisser le capital ou le travail accéder comme tel au pouvoir. Leur action doit rester consultative et les politiques demeurer les seuls arbitres des questions gouvernementales¹²⁰.

Quant à l'API, elle était demeurée proche de Duplessis, même après le départ du père Bouvier. Chaque année à partir de 1953, ses représentants lui ont transmis un mémoire en personne. Le premier ministre de la province, qui aimait bien les positions conservatrices de l'API en matière de relations industrielles, les avait reçus avec beaucoup d'ouverture: « Votre groupement est très important et ses recommandations méritent de retenir l'attention », leur a-t-il avoué en 1955. « Votre association, dont l'existence et les progrès s'imposent à l'attention, est nécessaire. » L'année suivante, Duplessis les reçut en leur disant: «Il me fait plaisir de vous revoir et surtout de constater que votre nombre a augmenté. C'est un bon signe. [...] Le fait que je sois ici vous indique l'intérêt que nous portons à votre association et le désir que nous avons d'entendre vos revendications. » Afin

^{118.} Rapport annuel, 1948, p. 16 et Rapport annuel, 1958, p. 13.

^{119.} Le concept de *groupe social* est général et désigne une catégorie particulière d'individus, organisés ou non, définie par des critères qui varient selon les besoins et qui se recoupent souvent. Elle peut l'être par les caractéristiques socioéconomiques des individus (les strates de revenus), par leurs intérêts (les groupes de pression) ou par leur fonction (les syndicats). Le concept de *classe sociale* est plus spécifique, car il désigne un groupe d'individus défini en fonction de leur position dans le mode de production. Dans le régime capitaliste, la *bourgeoisie* est la classe de propriétaires et le *prolétariat* est la classe des salariés. Entre les deux, on trouve une *classe moyenne*, la *petite bourgeoisie* des travailleurs autonomes. Au xx^e siècle, depuis que l'économie s'est complexifiée et que l'État intervient, la notion de classe moyenne est devenue plus floue, car certains de ses membres sont devenus des salariés de l'État

^{120.} Jean-Marie Poirier, «Conséquences et leçons de l'expérience travailliste anglaise», *Bulletin de la Chambre de commerce*, août 1949, p. 5.

de préserver ces bonnes relations, l'API félicita le nouveau premier ministre Paul Sauvé dès qu'il succéda à Duplessis¹²¹.

Dans les premières années de l'après-guerre, la Chambre de commerce était conservatrice et défendait le credo libéral traditionnel : le rôle du gouvernement était d'assurer un climat propice aux affaires, de garder les impôts et la dette au minimum, d'agir comme arbitre neutre, de ne pas fausser les règles du marché. Bref, le rôle de l'État devait être « supplétif », comme le veut l'expression consacrée à l'époque, et la réglementation commerciale et industrielle était vue comme un moindre mal. L'État minimum semblait bien être le mot d'ordre de la Chambre de commerce de Montréal¹²².

Quand on y regarde de plus près, le rôle «supplétif» de l'État pouvait grandir considérablement selon les circonstances et avec le temps, si bien qu'en 1959, tout en rappelant ce principe de «subsidiarité», la Chambre de commerce de la province mentionnait que l'État avait «le devoir d'intervenir lorsque que [l'entreprise privée] ne peut suffire à la tâche de servir le bien commun¹23».

L'approche des chambres de commerce s'est donc sensiblement modifiée dans l'après-guerre. Leurs premières tentatives de définir un rôle pour l'État dans l'économie québécoise s'étaient concentrées sur l'exploitation maximale des ressources naturelles¹²⁴. Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, la Chambre a ensuite participé à une campagne en faveur de l'entreprise privée. Elle dénonçait alors l'étatisme sous toutes ses formes.

Mais les années 1950 ont entraîné un virage important de la Chambre de commerce à cet égard. Ce virage s'est traduit par une acceptation partielle de l'intervention gouvernementale. Le chapitre 3 faisait état de l'ouverture de la Chambre envers un ministère de l'Industrie et du Commerce plus actif. La lutte qu'a menée la Chambre de commerce pour l'autonomie fiscale des provinces, depuis 1947, déboucha ensuite sur un rôle accru du gouvernement du Québec.

^{121.} AHEC, Fonds CDE, «Allocution de M. Duplessis» [31 mars 1955], p. 1, 4; «Le texte du discours de l'Honorable Duplessis jeudi après-midi, 8 novembre [1956] au Parlement à la suite de la présentation du mémoire annuel », p. 1; PV du CE, 22 septembre 1959, p. 65.

^{122.} Plouffe, Analyse idéologique de la Chambre de commerce..., op. cit., p. 54-64.

^{123.} AHEC, Fonds CCDM, «La Chambre de commerce de la Province de Québec», 24^e Congrès annuel, «Comité de déclaration de principe», point nº 4.

AHEC, «Mémoire pour une politique économique», «Une politique économique. Soumis à l'honorable Premier ministre...», loc. cit.

Cette lutte, la Chambre la mena seule jusqu'à la campagne électorale de 1952. L'appui de ces groupes et de l'opinion publique à la cause de l'autonomie fiscale fit ensuite plier Duplessis. Il s'ensuivit une partie de bras de fer entre les premiers ministres du Québec et du Canada, dont la commission Tremblay ne devait être qu'un acteur secondaire. Le grand coup fut porté en 1954 par Duplessis qui décida unilatéralement de lever un impôt provincial sur le revenu, qui correspondait à 15 % de l'impôt déjà prélevé par le gouvernement fédéral. Aussitôt, les chambres de commerce de Québec, de Montréal, de la province de Québec et le Montreal Board of Trade se prononcèrent contre la double taxation. Mais la Chambre de commerce de Montréal appuya Duplessis lorsqu'il réclama la déductibilité de l'impôt provincial de l'impôt fédéral. Un compromis fut négocié au début de 1955 entre Saint-Laurent et Duplessis lorsqu'il réclama

Toutefois, l'autonomie fiscale défendue par la Chambre demeura sans contenu concret jusqu'à ce que l'on connaisse sa position devant la commission Tremblay. Celle-ci révéla l'acceptation d'un certain interventionnisme étatique, à condition que le maître d'œuvre en soit le gouvernement du Québec. La Chambre s'est d'abord prononcée en faveur d'une modernisation de la bureaucratie provinciale. Ensuite, elle a insisté pour que le gouvernement du Québec suscite une meilleure organisation du commerce et de l'industrie dans la province, notamment en réalisant des études de marché, en favorisant l'utilisation complète des ressources naturelles, l'intégration et la concentration des types d'industries et en attirant des industries à salaire élevé. Ces recommandations furent d'ailleurs retenues par la commission Tremblay. Dans la présentation de son mémoire, la CCDM fit un lien implicite entre sa position sur la fiscalité et le rôle du gouvernement provincial:

Comme l'économie d'une province est intimement liée à ses possibilités de revenu et parce que c'est au nom d'une semblable politique pour le pays tout entier que le gouvernement fédéral a cru devoir s'immiscer dans le contrôle

^{125.} AHEC, Fonds CCDM, «Loi assurant à la province des revenus nécessités par son développement», 2-3 Élisabeth II, ch.17, 1954; ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, Lettre de quatre chambres de commerce à Duplessis pour s'opposer à la double taxation, le 12 mars 1954; AHEC, Fonds CCDM, P003, «À l'honorable premier ministre de la Province de Québec, Monsieur Maurice L. Duplessis, C. R., l'opinion respectueuse de la CCDM concernant l'impôt provincial sur le revenu, Bill nº 43, février 1954»; «Au très honorable Monsieur Louis Saint-Laurent, la requête respectueuse de la Chambre de commerce concernant l'impôt provincial sur le revenu des particuliers du Québec, mai 1954»; «Impôt provincial», Commerce-Montréal, 1er mars 1954, p. 5; «À Ottawa, en guise de requête respectueuse», Commerce-Montréal, 8 mars 1954, p. 1; «La double taxation. Notre mémoire à Ottawa», Commerce-Montréal, le 5 avril 1943, p. 1-2; «Impasse fédérale-provinciale», Commerce-Montréal, 19 avril 1954, p. 1.

économique des provinces, la Chambre de commerce du district de Montréal est d'avis qu'il est excessivement important que votre Commission soit saisie de cette question¹²⁶.

Cette position cadrait parfaitement avec le rôle que s'était donné la Chambre en regard du développement économique des Canadiens français. En favorisant le gouvernement du Québec, la Chambre donnait du pouvoir au seul instrument collectif que ces derniers contrôlaient. En outre, elle demanda au gouvernement fédéral de créer une succursale québécoise de la Banque d'expansion industrielle¹²⁷.

Mais l'ampleur de l'action gouvernementale avait encore ses limites. L'État ne pouvait s'infiltrer partout. Sous l'impulsion de la CCDM, la Chambre de commerce de la province de Québec suscita la création d'une banque d'affaires québécoise à la fin des années 1950, afin de soutenir les entreprises canadiennes-françaises. Malgré les dispositions favorables du gouvernement Duplessis, ses membres ont refusé que le gouvernement du Québec collabore à ce qui deviendra la Corporation d'expansion financière, ne serait-ce que pour donner de la crédibilité à cette entreprise. Donc, l'intervention directe de l'État comme acteur économique direct n'avait pas encore la faveur des hommes d'affaires de la Chambre de commerce de la province. Mais il reste difficile d'évaluer l'influence respective de Montréal et des autres chambres dans ce dossier¹²⁸.

Comme nous le verrons au chapitre 5, l'Association professionnelle des industriels fut parmi les dernières à se convertir à une réforme du libéralisme classique vers une forme plus progressiste. Il a fallu attendre que les conditions économiques étouffent les petites et moyennes entreprises pour qu'elle déroge de son mot d'ordre de laisser-faire. À partir de 1955, l'API

^{126.} AHEC, Fonds CCDM, Mémoire à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, vol. IV, «La politique économique», vol. VI, «Le fonctionnarisme»; Lettre de présentation du mémoire, Albert Deschamps au juge Thomas Tremblay, Montréal, le 3 octobre 1955. À noter que, dans son mémoire sur la politique économique, la Chambre dit ne plus voir l'agriculture comme le moteur de l'économie du Québec.

^{127.} Rapport annuel, 1957, p. 21.

^{128.} Voir François-Albert Angers, «Pour une politique d'investissement en faveur du Québec», L'Action nationale, vol. 45, nº 3, novembre 1955, p. 193; Jacques Melançon, «Retard de croissance de l'entreprise canadienne-française», L'Action économique, vol. 31, nº 4, janvier-mars 1956, p. 503-522; François-Albert Angers, «La vraie histoire de notre banque d'affaires», L'Action nationale, vol. 52, nº 1, septembre 1962, p. 22-37. À noter pourtant que le gouvernement fédéral avait depuis 1944 sa propre «Banque d'expansion industrielle» dont la province de Québec avait «particulièrement bénéficié», au moins jusqu'en 1953. Voir AHEC, Fonds CCDM, Faits et tendances, 19 janvier 1953, p. 8.

commença à émettre des appels à l'aide, tout en rappelant le rôle de suppléance de l'État. Au gouvernement fédéral, elle demanda un assouplissement des règles de la Banque d'expansion industrielle (qui se portait garante des emprunts des entreprises), la création d'un « Office de la petite et moyenne entreprise » (qui assisterait et conseillerait les entrepreneurs) et une meilleure publicité à l'étranger, afin d'y développer des débouchés et des investissements¹²⁹.

Sur le plan fiscal, elle demanda au fédéral de respecter une répartition équitable des champs de taxation entre les deux ordres de gouvernement « afin que chacun ait les moyens d'atteindre les fins pour lesquelles il a été créé », et elle se prononça en faveur de la déductibilité du nouvel impôt de Duplessis 130. Dans le domaine de la promotion industrielle, l'API s'en remettait volontiers à l'entreprise privée. Lorsque la CCPQ réussit à mettre sur pied une banque d'affaires privée, la Corporation d'expansion financière, l'API réagit par des félicitations et des encouragements 131. Il ne semble donc pas que cette association regroupant des patrons ait voulu changer radicalement le rôle exercé par le gouvernement provincial. Il faut dire qu'à cette époque elle traversait une crise existentielle.

L'API se remet en question

Née de la doctrine sociale chrétienne, l'API se voulait la contrepartie des syndicats catholiques dans la future organisation professionnelle de la société, ce que nous avons décrit comme une idéologie de type corporatiste. Avec l'éclipse de son projet corporatiste original, l'API s'est trouvé un rôle de défense des intérêts des patrons dans l'arène publique, tout en demeurant une organisation de service. Pendant de nombreuses années, son service de relations industrielles (SRI) a été l'épine dorsale de l'API. Des entreprises louaient ses services afin de mener à bien leurs négociations collectives. En 1957, le SRI a été engagé dans la résolution de la grève d'Arvida, ce qui lui a valu les félicitations du ministre du Travail. Contrairement à l'esprit qui lui a donné naissance, c'est dans un régime de libres négociations plutôt que de structures corporatives que l'API est devenue la contrepartie des syndicats

Louise Leblanc, Analyse idéologique de l'Association professionnelle des industriels, op. cit., p. 41-42, et
 «Office de la petite entreprise», La Presse, 23 février 1956.

^{130.} Ibid., et AUQAM, Fonds CDE, Coupures de presse: «L'API demande à son tour à Ottawa la déductibilité», S. t., ca 25 mars 1954.

^{131.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, le 25 octobre 1957, p. 119, et 23 décembre 1957, p. 138.

ouvriers¹³². En ce sens, l'API était devenue davantage le produit de la *Loi des relations ouvrières* de 1944 que de la *Loi relative à l'extension des conventions collectives de travail*, de 1934, puisqu'elle participait davantage à la négociation de conventions collectives au niveau d'entreprises individuelles que de conventions collectives étendues par décret à un secteur de production. En rétrospective, l'organisation a reconnu qu'elle avait été constituée «pour assumer, au nom de l'équilibre social, le regroupement des effectifs patronaux¹³³». Tout en conservant cet impératif de représentation patronale, l'établissement d'un ordre corporatiste avait disparu.

Avec le temps, il était clair que plusieurs entreprises et associations sectorielles adhéraient ou s'affiliaient à l'API afin de profiter des services du SRI. Des entreprises «anglaises», attirées par ces services, ont demandé la création d'une section fonctionnant en anglais¹³⁴. Néanmoins, l'Association professionnelle des industriels avait des difficultés de recrutement qui se répercutèrent dans son bilan financier à la fin des années 1950. Son déficit pour l'année 1957-1958 s'élevait à 6 871 \$, le plus gros qu'elle ait jamais atteint. La réaction initiale des dirigeants fut de réduire les frais de déplacement des employés et d'augmenter les honoraires du SRI¹³⁵.

Afin d'élargir les cadres de l'API et d'aider à éponger un déficit devenu chronique, les administrateurs de l'Association se sont interrogés sur l'opportunité d'attirer la grande industrie, surtout anglophone. Par exemple, il a été question de publier un bulletin en langue anglaise. Mais le principal obstacle auquel l'API faisait face était l'opposition des avocats de compagnies, qui craignaient de perdre leur marché dans le domaine du droit du travail 136.

L'arrivée de la Canadian Manufacturers Association (CMA) dans le bassin de clientèle de l'API, les industriels de tous horizons, rendait son expansion difficile. La CMA avait environ 3 000 entreprises membres au

^{132.} Le secrétaire général divisait les activités de son association en quatre catégories: «l'éducation et l'aide sociales, l'entr'aide, la revendication et la représentation». AUQAM, Fonds CDE, «Rapport des activités de l'A.P.I. pour l'année 1952-53», ca 14 septembre 1953, p. 1. Voir aussi «Rapport des activités du Service des relations industrielles de l'Association professionnelle des industriels pour l'année 1953-1954» et PV de l'AG, le 17 septembre 1957, p. 100.

^{133.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, le 12 mai 1958, «Mémoire annuel de l'API au Gouvernement de la province de Québec», p. 184.

^{134.} AUQAM, Fonds CDE, 43P1b/4, PV d'une réunion spéciale, le 22 octobre 1957, p. 112 et PV du CA, le 8 novembre 1957, p. 131.

^{135.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, le 13 novembre 1958, p. 222, et PV de l'AG, le 14 novembre 1958, p. 233.

AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, le 10 janvier 1958, p. 159, et PV du CE, le 21 août 1958, p. 197-198.

Québec, tandis qu'en janvier 1958 l'API devait se contenter de 1 000 membres issus de 650 entreprises. Cela explique la concurrence entre l'API et la CMA pour les sièges de représentants auprès du gouvernement, malgré la sympathie de Duplessis et de Barrette pour l'API. Après tout, cette dernière ne représentait pas la majorité des industriels du Québec¹³⁷. Au début des années 1950, sa stratégie de recrutement par la propagande n'avait donc pas porté fruit.

Dans un discours prononcé en novembre 1957 et intitulé «Où va l'API?», le président Paul-D. Normandeau s'est interrogé sur les raisons du manque d'intérêt qui s'installait progressivement parmi les membres et au-delà. Pour relancer son organisation, le comité exécutif de l'API décida d'avoir recours aux services d'une firme externe de consultants, la Dominion Management Associates, pour revoir sa structure et son orientation. Le rapport fut remis à la fin d'octobre 1958¹³⁸.

D'entrée de jeu, les consultants ont identifié comme principale lacune la difficulté de l'API de se trouver un créneau exclusif. Aux prises avec la concurrence d'autres organisations, comme la CCDM, la CMA et le MBT, elle n'avait pas un rôle assez défini : « Ces organisations aussi, écrit Dominion Management, consacrent des efforts considérables à la solution de problèmes qui prennent leur origine dans les relations industrielles ». En réorganisant l'association, poursuivirent-ils, on pourrait atteindre la grande entreprise.

Parmi les solutions suggérées: abandonner le style de « vente » employé par les recruteurs et distinguer l'aspect « idéal chrétien » ou mouvement social de la fonction plus matérielle du Service de relations industrielles. Ainsi: « L'impression dominante est que l'API est avant tout une organisation politique et idéologique. Une telle réputation ne peut que rendre plus difficile l'expansion de l'API. »

^{137.} Les chiffres de la CMA sont tirés d'une conversation avec une personne qui travaille au secrétariat de l'Association des manufacturiers québécois depuis 40 ans et qui ne peut publier de chiffres officiels. La force de la CMA était telle que l'API avait quelquefois recours à sa documentation. Voir AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, 19 juin 1957, p. 78. Voir aussi: «Le congrès annuel de l'A.P.I. durant celui de l'U.N.I.A.P.A.C..», L'Action catholique, 19 septembre 1957, et «Les problèmes du patronat», Le Soleil, le 28 octobre 1958.

^{138.} AUQAM, Fonds CDE, «Où va l'A.P.I.» et «L'expansion de l'A.P.I. Première partie. Proposition pour une réorganisation».

On ne sait pas si c'est l'origine catholique de l'API, sa proximité du gouvernement de Duplessis ou sa trop grande combativité dans ses relations avec les syndicats que visaient en réalité les auteurs du rapport.

La firme de consultants a ensuite élaboré un plan par lequel l'API se restructurerait autour de quatre pôles: un «groupement patronal» (relations avec le pouvoir politique et le public), un «service des relations industrielles» (relations avec les syndicats), un «service de formation professionnelle» (pour les patrons) et deux «centres d'études» sociales (attachés respectivement à une université catholique et à l'Université McGill).

Il semble évident que, tout en offrant un diagnostic assez juste, le rapport des consultants ménageait la chèvre et le chou lorsqu'il s'agissait des solutions. La nouvelle structure ne ferait que reconduire la difficile cohabitation de fonctions diverses. En créant des centres d'études indépendants, on ne tentait pas d'effacer l'origine chrétienne de l'API, on voulait plutôt le perpétuer tout en évitant d'effrayer les gros clients: «L'idée maîtresse de la structure nouvelle que nous proposons, c'est de ne pas apposer l'enseigne chrétienne sur la façade légale de l'entreprise qui adhère à l'API et, par contre, de renforcer l'idéal chrétien dans les cadres de l'entreprise.»

Enfin, la Dominion Management croyait que le Centre de formation des cadres d'entreprises qu'il proposait pourrait, en plus des centres d'études sociales, pallier le manque de prestige et la faible influence de l'API dans l'opinion publique québécoise, ce qui serait un facteur décisif dans les conflits industriels.

Dans les mois qui suivirent, les membres de l'API se sont interrogés sur la nature véritable de leur association: syndicat patronal, mouvement social ou les deux à la fois? L'API a effectivement eu beaucoup de difficulté à trancher dans l'immédiat. Le comité exécutif a bien reçu les principales conclusions du rapport, mais ne les a pas toutes approuvées. Plusieurs mois plus tard, il s'est transformé en comité spécial pour élaborer les grandes lignes d'une constitution pour l'API. Mais la seule conséquence immédiate du rapport de la Dominion Management fut le renvoi de J.-Gérard Lamontagne comme responsable du recrutement. Avec le départ de celui qui avait partagé la ligne antisyndicale de Bouvier, une page était tournée dans l'histoire de l'API¹³⁹.

AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, le 27 novembre 1958, p. 6, et PV du CA, le 17 septembre 1959, p. 67.

Il n'y eut pas d'autre coup de barre à la direction de l'API avant l'année 1962. Au début de 1960, le président Lucien Arcand exprima la volonté d'accorder aux membres plus de temps pour discuter de leur association en assemblée et pour étudier les thèmes du congrès en séparant les deux événements annuels, soit l'assemblée générale et le congrès. Quant au directeur général, Charles-Édouard Lebrun, il décrivit ainsi l'orientation de l'association: «L'API entend mettre mieux à profit sa vaste expérience en relations industrielles en faisant profiter ses membres par une éducation qui les renseignera et leur permettra de mieux administrer leur personnel¹⁴⁰. »

Ici, le mot-clé est «éducation». Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les petits patrons paraissaient de plus en plus dépassés par les changements techniques au sein de leur entreprise. Mais la philosophie de l'API était réfractaire à l'engagement de «spécialistes» pour faire face à cette lacune. On sait déjà qu'elle ne le fit pas pour son propre service d'orientation. Fidèle à son credo, l'API manifesta l'intention de prendre elle-même en charge la formation des patrons en administration de l'entreprise. Elle songea à des cours par correspondance, ou des sessions intensives offertes par ses régionales. Des ententes à cet effet furent prises avec des professeurs de l'École des HEC à Montréal et l'École de commerce de l'Université Laval à Québec¹⁴¹. L'API s'engagea de plus en plus dans cette voie dans les années qui suivirent, mais pas au point de négliger sa fonction de représentation des patrons. Comme à la CCPQ, l'éducation prenait une importance croissante à l'API. Mais les solutions avancées par les deux mouvements différaient nettement.

Révolution de palais à la Chambre de commerce

S'il fut un problème que la Chambre de commerce n'avait pas, c'est celui de la notoriété et du prestige. En effet, la Société Radio-Canada lui a octroyé le titre de «l'homme de l'année», un hommage collectif pour son travail en 1955¹⁴². Ses ennuis étaient d'un tout autre ordre. Ils étaient politiques. La lutte contre le gouvernement Saint-Laurent avait indisposé plusieurs libéraux qui en sont venus à identifier la Chambre à l'Union nationale. Les membres du Parti libéral sont devenus assez puissants au

^{140.} AUQAM, Fonds CDE, Communiqués: «M. Lucien Arcand préside l'assemblée annuelle de l'A.P.I. »

^{141. «}Des écoles de spécialisation pour les patrons seront fondées», Le Nouvelliste, le 29 janvier 1958, p. 7; AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, le 21 août 1958, p. 201, PV de l'AG, le 14 novembre 1958, p. 228, et PV du CE, le 29 juin 1960, p. 118.

^{142.} Rapport annuel, 1956, p. 21.

conseil d'administration et au comité des nominations de la Chambre pour écarter les candidatures unionistes au conseil exécutif¹⁴³.

L'ascendant qu'avaient certains intellectuels plus conservateurs sur le conseil d'orientation fut rompu au milieu des années 1950, lorsque François-Albert Angers en fut écarté et nommé «directeur technique» du conseil d'orientation de la Chambre de commerce de la province de Québec. Au bout de trois ans, le directeur général de la Chambre de Montréal crut bon de prévenir le président de la CCPQ, René Paré, qu'il risquait de perdre le contrôle de son conseil d'orientation qui cherchait, sous l'impulsion d'Angers, à se constituer en organisme de recherche financé par la Chambre¹⁴⁴.

Cet imbroglio ne fait qu'illustrer cette période de transition qui déboucha sur une réforme des règlements de la Chambre. Officiellement, la réforme devait rendre l'étude des questions sociales plus efficace. En réalité, elle permit à la direction de la Chambre de commerce de manœuvrer plus à l'aise, sans être encombrée par ce contre-pouvoir trop autonome à leurs yeux qu'était le conseil d'orientation.

Pour ce faire, le conseil d'administration de la Chambre de Montréal retira à M. Angers plusieurs dossiers pour les confier directement à des comités spéciaux. Ironiquement, on revint souvent demander son avis : « Pour accélérer le travail, le Conseil a souvent chargé le secrétariat luimême d'études particulières et il a fait appel à l'avis individuel d'experts, membres de la Chambre, en particulier des économistes de l'École des Hautes Études commerciales dirigés par M. François-Albert Angers¹⁴⁵. »

^{143.} Par exemple, René Paré a accédé à la présidence de la Chambre en 1960-1961, après avoir passé 4 ans au comité exécutif et avoir fait partie du conseil d'administration en 1955-1956. «On aurait tenté d'écarter MM. DesMarais et Lambert», Le Devoir, 17 avril 1959. Sur ce virage, voir une note de François-Albert Angers dans «Collaboration avec les chambres de commerce» [1957], par Esdras Minville, dans Les étapes d'une carrière, Montréal, Presses des HEC/Fides, 1988, p. 109-110. Il y dénonce la partisanerie qui s'est installée dans la Chambre et estime que cela a ramené cet organisme au rang de simple groupe de pression au nom des hommes d'affaires.

^{144.} Entrevue avec François-Albert Angers, Montréal, le 6 juillet 1993. AHEC, Fonds CCDM, lettre de François-Albert Angers à Gilbert LaTour, le 3 février 1959, dans laquelle il réplique aux insinuations que LaTour aurait faites à Paré.

^{145.} Rapport annuel, 1959, p. 6-7. Le règlement en question, adopté à l'Assemblée générale du 17 avril 1959, rétablit l'appellation «commissions» pour les instances permanentes et «comités» pour les instances spéciales. Il redonna au conseil d'administration une grande partie de l'initiative perdue aux mains du conseil d'orientation depuis le début de la décennie. Voir Commerce-Montréal, 30 mars 1959.

Le conseil d'orientation de la Chambre sera finalement remplacé par un comité des conseillers techniques dont le rôle sera de «se tenir au courant de l'actualité municipale, provinciale et fédérale et donner des avis au conseil d'administration à son sujet¹⁴⁶».

La collaboration interpatronale

L'Association professionnelle des industriels a toujours été tentée de faire l'unité des forces patronales. La doctrine corporatiste impliquait l'éventualité de l'organisation professionnelle, c'est-à-dire la rencontre au sommet des représentants dûment autorisés du capital et du travail. Après une éclipse qui coïncidait avec la détérioration du climat social à l'époque de la grève de l'amiante, l'idée d'organisation professionnelle revint sous une forme détournée.

Théoriquement, l'organisation professionnelle ne devient possible que lorsque les employeurs, comme les employés, sont organisés dans chaque secteur de l'économie. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'une «centrale syndicale patronale» peut être formée pour regrouper les syndicats patronaux de ce secteur. En 1953, l'API a commencé à établir des sections professionnelles regroupant des membres existants. «Maintenant que nous avons fait le premier pas vers l'organisation professionnelle, écrivait le directeur général de l'époque, il ne nous reste qu'à continuer dans cette voie¹⁴⁷.» Ces propos étaient-ils motivés par un retour de la doctrine corporatiste ou par un simple désir d'expansion organisationnelle?

Mais un problème de croissance s'est posé au milieu de la décennie: d'une part, de plus en plus de membres de l'API n'étaient pas des industriels et, d'autre part, des associations sectorielles naissaient à l'extérieur de ses structures. Les dirigeants de l'API se demandèrent s'il ne valait pas mieux changer le mandat et le nom de l'association. La première possibilité était d'ouvrir l'association à des patrons de tous les secteurs: finances, commerce, services. La seconde était de se concentrer dans le secteur industriel et de susciter l'avènement d'une confédération patronale. On a aussi évoqué la possibilité d'admettre des associations sectorielles comme membres 148.

^{146.} AHEC, Fonds CCDM, «Comités d'étude nommés par le Conseil» [ca 1960] et «Aperçu du travail de vos comités d'études», *Commerce-Montréal*, 6 mars 1961, p. 1, 4.

^{147.} AUQAM, Fonds CDE, «Rapport des activités de l'A.P.I. pour l'année 1953-54», p. 2.

^{148.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, le 11 août 1955, p. 116-121, et le 24 novembre 1955, p 151-155. Voir «L'A.P.I. apportera-t-elle des modifications à son nom et à ses règlements prochainement?», La Voix de l'Est, 14 septembre 1955.

Après consultation avec le Bureau des gouverneurs, on décida au début de 1956 d'accepter l'affiliation d'associations patronales sectorielles. La première à le faire fut l'Association patronale des nettoyeurs¹⁴⁹. Par la suite, il a été quelquefois question de transformer l'API, qui se voyait comme le porte-parole du patronat, en fédération patronale¹⁵⁰.

L'idée de constituer un organisme parlant au nom des patrons ou, du moins, de créer un front uni des associations sectorielles, voire de l'ensemble des groupes d'hommes d'affaires, a aussi été évoquée de temps à autre au sein de la Chambre de commerce de Montréal. Dès le début des années 1940, la Commission des finances, constatant «le morcellement de nos forces disséminées dans une foule de petits groupes», recommanda au conseil d'administration la création d'un comité pour engager les présidents des groupements commerciaux canadiens-français «à consolider leurs efforts sous l'égide de la Chambre [...] par la constitution de commissions permanentes¹⁵¹».

Mais, c'est plus souvent d'une manière *ad hoc* que les associations collaborèrent. Par exemple, la Chambre de commerce de Montréal a prêté son concours à l'organisation des premiers congrès de l'API. En 1957, l'API endossa deux rapports de la CCDM, un sur les faillites, l'autre sur la taxation provinciale¹⁵². En 1959 et 1960, des pourparlers furent entrepris avec la Chambre provinciale pour la rédaction de mémoires communs¹⁵³. Enfin, la Chambre de commerce envisagea d'organiser conjointement avec l'API une clinique sur le financement de la petite entreprise au début de 1961¹⁵⁴.

* * *

^{149.} AUQAM, Fonds CDE, PV de la réunion conjointe spéciale du Comité de la constitution et des règlements et du Bureau des gouverneurs, le 28 janvier 1956, p. 164-167; PV de CA, le 14 février 1956, p. 167; PV de l'exécutif, le 22 juin 1956, p. 179.

^{150.} AUQAM, Fonds CDE, PV de l'exécutif, le 16 mai 1957, p. 68, et PV de l'exécutif, le 12 mai 1958, «Mémoire annuel de l'Association professionnelle des industriels au gouvernement de la province de Québec », mai 1958, p. 185. Voir «L'API songe à grouper en fédération tous les employeurs de la province », Le Nouvelliste, le 30 janvier 1958.

^{151.} AHEC, Fonds CCDM, «Associations sous l'égide de la Chambre» et «Comité de recherche économique. Rapport au Conseil d'administration, 1959».

^{152. 59°} Rapport annuel de la CCDM, 1945-46, p. 14; AUQAM, Fonds CDE, PV de l'exécutif, le 22 mars 1957, p. 53, et le 25 avril 1957, p. 62.

^{153.} AUQAM, Fonds CDE, «Notes relatives au mémoire de mai 1959 de la Chambre de commerce de la province sur l'enseignement technique supérieur» et PV de l'exécutif, le 29 juin 1960, p. 117; le 19 juillet 1960, p. 122, et le 14 septembre 1960, p. 133. Une rencontre eut lieu le 29 août 1960, mais ne donna pas de résultats.

^{154.} AHEC, Fonds CCDM, PV du Comité des conseillers techniques, le 15 décembre 1960.

Ce chapitre nous a permis d'observer nos groupes d'affaires en action. L'Association professionnelle des industriels se caractérisait par une propagande publique et des représentations routinières auprès du gouvernement du Québec, sur des thèmes reliés aux relations patronales-ouvrières. L'API était tiraillée par les divers rôles qu'elle s'était donnés. En conséquence, elle s'est retrouvée en concurrence avec plusieurs autres associations, en particulier la Canadian Manufacturers Association. De plus, sa vision organique de la société (une société divisée en classes) la rendait moins attrayante dans une période de prospérité soutenue où les organismes de concertation corporatistes apparaissent inutiles et où la concurrence entre les entreprises et le jeu de la libre négociation rehaussaient l'individualisme des acteurs sociaux et défavorisaient la collaboration de classe. De plus, la doctrine chrétienne laissait peu à peu sa place à une rhétorique antisyndicale. Ayant abandonné le corporatisme social, mais encore réfractaire au libéralisme réformé, ouvert au rôle actif de l'État, l'API défendit pour un temps une idéologie proche du libéralisme classique. Son message était préparé par des comités de patrons appuyés par relativement peu d'experts. Ces quelques années de flottement et d'éclipse du corporatisme sous Claude Lavery et Charles-Édouard Lebrun feront place à partir de 1962 au néocorporatisme de Jean Brunelle.

Dans les années 1950, l'action de la Chambre de commerce du district de Montréal se caractérisa par des prises de position publiques plus fréquentes, notamment sur la question des impôts et les relations fédérales-provinciales. Une dynamique nourrie par un effectif diversifié et par l'activité accrue de l'État fédéral poussa la CCDM à mettre en place un système de recherche plus élaboré. En conséquence, la Chambre demanda au gouvernement du Québec de mettre sur pied une commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, la commission Tremblay. Cette commission révéla les besoins des groupes représentant diverses composantes de la population québécoise. Ces demandes ont accru la pression en faveur d'un gouvernement du Québec plus interventionniste. Le parti pris autonomiste de la CCDM contribua à mettre en place les conditions qui allaient conduire à la Révolution tranquille.

À la fin des années 1950, la Chambre dut s'adapter à cette nouvelle réalité sociale, ainsi qu'à un paysage politique et économique en pleine évolution. À l'écoute du nouveau courant libéral réformiste ou progressiste, et même du néonationaliste exprimé devant la commission Tremblay, elle a donné un certain contenu à l'autonomie provinciale qu'elle avait défendue, en appelant le gouvernement du Québec à améliorer sa gestion, à rehausser

l'éducation économique des Québécois et à soutenir plus activement l'exploitation industrielle des ressources naturelles. À la fin de la décennie, des querelles d'ordre partisan amenèrent une relève dans la direction de la CCDM. On y passa de l'ère d'Esdras Minville et François-Albert Angers à celle de René Paré et Roland Parenteau, d'un nationalisme traditionnel à un néonationalisme, d'un libéralisme classique modéré à un libéralisme progressiste, le tout en conformité avec les premières années de la Révolution tranquille.

Avec comme toile de fond une récession économique et un besoin de renouveau politique, des facteurs à la fois internes et externes ont secoué les groupes d'affaires francophones à la fin de la décennie 1950-1960. Le plafonnement de l'Association professionnelle des industriels a été causé par ses propres contradictions internes, de même que par la concurrence de la Canadian Manufacturers Association. Elle ne se ressaisira qu'en 1962.

Quant à la Chambre de commerce de Montréal, elle subit un ressac à cause des positions autonomistes proches de celles de Duplessis, qu'elle avait prises de 1947 à 1957, et qui déplurent à certains de ses membres. Mais la reprise en mains de l'appareil idéologique par une nouvelle garde de membres du Parti libéral, appuyée par des cadres et des conseillers techniques issus de la génération de la «nouvelle classe moyenne», la mit en très bonne position pour influencer le gouvernement qui sera élu en 1960.

CHAPITRE 5

PLANIFICATION ÉCONOMIQUE ET CONVERGENCE IDÉOLOGIQUE (1961-1963)

es années 1960 marquèrent une accélération de l'histoire dans bien des pays du monde. Au Québec, comme dans reste du Canada, les gouvernements intervinrent davantage dans l'économie et la société afin de soutenir la croissance et d'en distribuer les fruits. Au même moment, les organisations ouvrières revendiquaient leur part des profits et du pouvoir. Comment le monde des affaires, conservateur et fragmenté – la monopolisation faisant en sorte que des entreprises de plus en plus grosses coexistaient avec des PME – réagit-il à ces bouleversements?

A) LES GROUPES D'AFFAIRES ET LA RÉVOLUTION TRANQUILLE

Les régimes politiques peuvent être évalués sous deux angles. Il y a d'abord celui des objectifs poursuivis et des politiques adoptées. Ou encore celui de la conception qu'ils ont de la mission de l'État et de sa place dans la société.

Dans le premier ordre d'idées, il faut noter que les dernières années de l'administration unioniste, même sous Duplessis, laissaient voir des signes de changement. L'ex-ministre unioniste Marcel Masse affirme que l'expression « grande noirceur » a été inventée par des adversaires politiques. C'est Duplessis, fait-il remarquer, qui a mis sur pied, entre autres, l'Office des autoroutes, et qui a fait construire l'autoroute des Laurentides. Si le gouvernement de Duplessis était relativement peu actif à la fin des années 1950, ajoute-t-il, c'est parce qu'il était au pouvoir depuis très longtemps: essoufflé, fatigué, vieilli, il était donc plus favorable au *statu quo*, plus enclin à la défense de ses politiques qu'à l'innovation. À l'arrivée de

Paul Sauvé, le renouveau était possible et cela faisait croire, même à Jean Lesage, que l'Union nationale serait réélue¹. Dans le domaine des relations de travail, la réactivation du Conseil supérieur du travail et un assouplissement à la Loi des relations ouvrières ont laissé planer l'espoir d'une réforme de la législation et semé l'enthousiasme dans les milieux patronaux, ouvriers et politiques².

Peut-on parler du virage d'un gouvernement jusque-là voué à bonifier les conditions d'investissement ou d'un simple coup d'éclat à la veille d'élections? Le décès de Paul Sauvé et l'élection des libéraux nous ont empêchés de le vérifier.

Qu'en est-il maintenant des politiques économiques du gouvernement Lesage? Peut-on parler d'une simple relève de la garde, par une équipe aux idées renouvelées par seize ans de ressourcement dans l'opposition, ou d'une véritable Révolution tranquille? Le chapitre 1 a brossé le tableau des réformes entreprises par le gouvernement du Québec au cours des années 1960. Elles dénotent un changement important dans l'utilisation des institutions publiques.

Comme l'exprimait Roland Parenteau en 1962, alors qu'il était toujours professeur aux HEC, il y avait deux façons de considérer l'action du gouvernement jusqu'à 1960: l'approche libérale traditionnelle, qui disait que l'État ne doit pas intervenir, ou l'approche centralisatrice, qui réservait les grands leviers de politique économique au gouvernement fédéral. Comme plusieurs autres avec lui, il rejetait ces deux assertions. Selon Parenteau, les gouvernements provinciaux avaient des instruments et ils devaient s'en servir³. Michel Bélanger, haut fonctionnaire à Québec durant les années 1960, explique que l'expression «Gouvernement du Québec» est rapidement venue remplacer «Province de Québec», tout comme «Gouvernement du Canada» a délogé «Dominion du Canada». Claude Morin, conseiller de Jean Lesage avant de devenir sous-ministre, ajoute: «Il y avait une vision du rôle de l'État dans l'économie: dans toutes les discussions qu'on avait sur les choses à faire, c'était entendu: 1- qu'il y aurait l'intervention de l'État et 2- que ce serait l'État québécois⁴.»

^{1.} Entrevue avec Marcel Masse, Montréal, le 17 mai 1994.

^{2. «}Adoption unanime du Bill 8», Montréal-Matin, 5 décembre 1959.

Roland Parenteau, «Note sur le pouvoir économique» (1962), dans Fernand Dumont et Jean-Paul Montminy (dir.), Le pouvoir dans la société canadienne-française, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 84-86.

Entrevue avec Claude Morin, Sainte-Foy, le 8 octobre 1993 et Michel Bélanger, Montréal, le
 25 mai 1994. Sur le rôle central qu'a joué Bélanger au début de la Révolution tranquille, voir

Il ne fait aucun doute que le gouvernement du Parti libéral était le véhicule premier de ces innovations. Pour Michel Bélanger, le programme des libéraux résultait du débat social dans un large public. Selon Roland Parenteau, qui devint en 1964 directeur général du Conseil d'orientation économique du Québec, Lesage cochait littéralement ses réalisations dans le programme électoral de 1960. Mais le programme du Parti libéral ne fut pas son unique source d'inspiration. Pour Claude Morin, il faut y ajouter l'équipe d'une douzaine de complices qui l'entouraient, c'est-à-dire quelques ministres importants et un noyau de conseillers comprenant des hauts fonctionnaires⁵.

Il faut toutefois constater, avec Marcel Masse, que quand «Jean Lesage arrive au pouvoir il a la marge de manœuvre que Duplessis avait économisée, parce qu'il n'avait pas voulu être à la merci d'Ottawa⁶ ». Cette capacité d'emprunt, combinée à la présence au sein du gouvernement d'une douzaine de personnes clés et aux conditions socioéconomiques du Québec d'alors, fait que les libéraux ont pu œuvrer dans des «conditions impensables aujourd'hui⁷ ».

Ces conditions exceptionnelles ont duré plusieurs années, malgré une certaine accalmie à la fin du règne libéral. En effet, comme celui de son prédécesseur, le parti de Jean Lesage a d'abord dépensé son capital d'innovations, après quoi il a commencé à se cantonner dans la défense de ses décisions antérieures⁸. Entre-temps, l'Union nationale, qui n'avait pas chômé dans l'opposition, a complètement revu son programme politique, si bien qu'il n'y eut pas de cassure entre les deux administrations. À son retour en 1966, «l'action de l'Union nationale a confirmé le rôle de l'État, alors qu'elle aurait pu le démanteler⁹». Cependant, les politiques expansionnistes des gouvernements de la Révolution tranquille ont tôt fait d'atteindre les limites de leur cadre financier. Lors d'une réunion convoquée

- 6. Entrevue avec Marcel Masse, loc. cit.
- 7. Entrevue avec Claude Morin, loc. cit.
- C'est l'analyse qu'a livrée en entrevue Roland Parenteau, dans des termes d'ailleurs assez semblables à ceux de Marcel Masse lorsque celui-ci parlait de l'Union nationale.
- 9. Entrevue avec Marcel Masse, loc. cit.

Michel Van Schendel, «Régionalisation: qu'est-ce que ça mange en hiver?», *Magazine Maclean*, vol. 6, n° 5, mai 1966, p. 1. Les deux s'accordent pour dire que c'est en 1963 que Morin introduisit l'expression «État du Québec» dans les discours de Lesage.

^{5.} Entrevue avec Michel Bélanger. Entrevue avec Roland Parenteau, Montréal, le 17 septembre 1992. Entrevue avec Claude Morin. Il s'agirait, entre autres, de Paul Gérin-Lajoie, René Lévesque, Georges-Émile Lapalme, Pierre Laporte, Michel Bélanger, Jacques Parizeau, Arthur Tremblay, Roch Bolduc, André Marier et de Claude Morin lui-même.

par le premier ministre Johnson, le 19 janvier 1968, le conseiller Jacques Parizeau a expliqué aux représentants d'associations patronales et de syndicats ouvriers qu'en raison de la progression de la dette provinciale deux solutions s'offraient au gouvernement: « arrêter la progression des dépenses existantes ou augmenter les impôts¹⁰».

Consensus sur les objectifs

Selon Roland Parenteau, la stratégie poursuivie par le gouvernement Lesage, avec laquelle lui-même était d'accord, avait pour but de créer des instruments économiques. De plus, ce programme économique visait deux objectifs principaux. L'un était de promouvoir le développement des secteurs économiques moteurs. L'autre était de donner une place plus importante aux francophones. Lesage disait que le relèvement du niveau de vie ne pouvait être satisfaisant si les Canadiens français n'avaient pas le contrôle ou la gérance de cette économie¹¹. En novembre 1961, c'est dans des termes très clairs que René Lévesque résumait devant les congressistes de l'API cet aspect nationaliste de la politique économique de son parti:

C'est à l'État qu'il revient ici, en ce moment, de présider à l'orientation générale de notre économie, de coordonner au sommet tous les moyens disponibles pour amener progressivement notre émancipation économique, de stimuler les secteurs qui marchent, de ranimer ceux qui ne marchent pas¹².

Sans prétendre que la Révolution tranquille ait été neutre entre les groupes ethniques, Michel Bélanger estime quant à lui que l'objectif de la prospérité par la modernisation de l'État primait sur le biais favorable aux francophones. Mais, ajoute-t-il, en faisant participer l'État aux décisions économiques, le gouvernement permettait l'ouverture de tout un secteur à l'ensemble de la population du Québec:

L'idée préalable, c'était la modernisation, le développement du Québec. Le Québec, c'était qui? Une majorité de francophones. Pour un grand nombre

^{10.} AUQAM, Fonds CDE, «Chambre de commerce de la province de Québec. Notes prises lors d'une rencontre entre le premier ministre de la province de Québec, l'hon. Daniel Johnson, quelques membres de son cabinet et des hauts fonctionnaires du gouvernement avec des représentants d'organisations patronales et de syndicats ouvriers, à Québec, lundi le 19 janvier 1968, à 10 h », 12 p.

^{11.} Entrevue avec Roland Parenteau, loc. cit., et «Quelles missions assigna-t-on à l'État et à la fonction publique à partir de 1960?», communication prononcée lors du Colloque de l'ENAP, Québec, Château Frontenac, mars 1994, 20 p. Voir aussi Martin, «Les hommes derrière le pouvoir», op. cit., p. 25-26 et 84-87.

 [«]M. René Lévesque dénonce le conservatisme et le laisser-faire», Le Nouveau Journal, 10 novembre 1961, p. 12.

d'entre nous, c'était évident, la question ne se posait même pas. On l'a fait avec des gens de la génération actuelle, qui étaient ici, c'étaient des francophones. Il n'y a pas de doute que tout cela favorisait les francophones, mais pas parce qu'il y avait un vaste complot. Mais pour d'autres, plus âgés, c'était un grand changement¹³.

Il n'en demeure pas moins qu'il existait toujours au début de la décennie cette conscience aiguë de la piètre position des Canadiens français dans l'économie canadienne¹⁴. Cela a d'ailleurs été confirmé quelques années plus tard par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Laurendeau-Dunton). Au Québec seulement, les Canadiens français se classaient avant-derniers au point de vue du revenu personnel. Dans les affaires, ils se cantonnaient dans des secteurs moins profitables, ils contrôlaient un appareil industriel désuet et peu rentable, dont la valeur ajoutée représentait un quart de celle de l'entreprise canadienne-anglaise et un septième de l'entreprise étrangère, bref, ils n'avaient pas suffisamment de réserves financières, de compétences et de dynamisme¹⁵.

L'API reçut de nombreux conférenciers venus débattre du redressement économique du Canada français au début des années 1960¹⁶. Quant à la Chambre de commerce de Montréal, elle ne peut qu'approuver ces objectifs, elle qui avait «pour mission de travailler au bien-être économique, civique et social en général, celui des Canadiens de langue française en particulier», comme on le lisait dans le rapport publié à l'occasion de son 75^e anniversaire¹⁷.

^{13.} Entrevue avec Michel Bélanger, loc. cit.

^{14.} Voir la conférence d'André Raynauld à l'ACFAS en octobre 1959 reproduite dans «Les problèmes économiques de la province de Québec», L'Actualité économique, n° 35, octobre-décembre 1959, p. 414-421.

Léon Dion, «Les responsabilités de l'entreprise et l'avenir du Québec», dans La prochaine révolution, ou le Québec en crise, Montréal, Leméac, 1973, p. 128.

^{16.} À titre d'exemple, «Le respect de notre culture et de notre race impossible sans le contrôle de notre économie» (Alfred Rouleau, de l'Assurance-vie Desjardins), Le Nouvelliste, 8 février 1961; «L'exportation devrait intéresser davantage les Canadiens français» (Raymond Tanguay, producteur de bois, et Benoît Duschesne, de la Société d'assurance des crédits à l'exportation), La Presse, 10 mars 1961; «Le R. P. Arès à l'A.P.I.: une économie canadienne-française pour et par les Canadiens français», Le Nouvelliste, 1^{et} décembre 1961; et «Le Québec aurait les outils de sa libération économique – M. G.-H. Dagneau» (permanent à l'API), La Presse, 25 janvier 1962.

Chambre de commerce de Montréal, 75° rapport annuel, p. 3. Voir aussi ces deux conférences de René Paré, «Le Canada français et la vie des affaires», L'Action nationale, n° 50, mars 1961, p. 630-642, et «Comment devenir maître chez nous», Commerce, mars 1963, p. 14, 15 et 166.

Ainsi, pour quelques années du moins, les représentations idéologiques du gouvernement Lesage devinrent facilement et rapidement dominantes. Comme le rapportait Fernand Dumont en 1965:

Deux traits principaux paraissent les distinguer de l'ancienne idéologie dominante: le rôle important accordé à l'État, la volonté résolue d'une ample politique industrielle dont les Canadiens français auraient la maîtrise. L'un et l'autre de ces thèmes sont partagés aussi bien par les factions de droite que celles de gauche¹⁸.

Les politiques de Lesage

En général, les hommes d'affaires francophones ont appuyé les politiques gouvernementales de la Révolution tranquille. Mais, dans certains cas, cet appui était mitigé et pouvait dépendre du secteur concerné. Parce que le milieu des affaires n'est pas homogène, explique Roland Parenteau, le patronat réagit d'abord selon ses intérêts immédiats, et ensuite seulement selon son idéologie.

D'après Claude Morin, les compagnies d'assurances ont tenté d'infléchir la décision de Lesage lors de la création de la Caisse de dépôt et placement du Québec en 1965. Roland Parenteau rapporte de son côté que la décision de nationaliser des compagnies d'électricité en 1962, même si elle était dénoncée par les financiers de la rue Saint-Jacques, rendait les industriels heureux, en raison des prix moins élevés. Il ajoute que Lesage avait une stratégie pour neutraliser les milieux d'affaires:

Jamais le gouvernement Lesage – interventionniste et non socialiste – ne prenait une initiative à l'encontre de l'entreprise privée... il occupait des champs inoccupés, comme l'exploration minière: la Noranda négligeait l'exploration, Soquem a exploré à la place de Noranda [...]. Quand une décision était prise, il convoquait les présidents des grandes entreprises du domaine concerné et leur disait «Nous avons l'intention... Nous avons décidé...» Ils se sentaient obligés de dire oui¹⁹.

Au-delà des cas particuliers, il y avait néanmoins une certaine convergence de vues sur les tâches immédiates que le gouvernement du Québec devait entreprendre. Ces opinions, qui reflétaient la convergence idéologique libérale réformiste en émergence à la fin des années 1950, étaient exprimées par les groupes d'affaires.

Fernand Dumont, «La représentation idéologique des classes au Canada français», Cahiers internationaux de sociologie, vol. 38, nº 1, 1965, p. 97.

^{19.} Entrevues avec Roland Parenteau et Claude Morin, loc. cit.

Dans deux cas précis, la politique gouvernementale s'inspirait de projets d'abord élaborés dans les milieux d'affaires et passés sous silence dans le programme libéral. Il s'agissait de la Société générale de financement (SGF) et de Sidbec.

Le premier exemple est celui de la SGF dont on peut retracer l'origine dans les comités de la Chambre de commerce de Montréal. Quelques expériences peu concluantes de « banques d'affaires » avaient convaincu les chambres de commerce que la participation de l'État devenait nécessaire²⁰. En décembre 1960, la Chambre de commerce de la province de Québec mit sur pied un comité sur une « caisse de crédit à long terme » dont faisait partie Jacques Parizeau, qui deviendra incessamment un grand commis de l'État. Son mémoire fut remis aux ministres Lapalme et Lévesque le 23 mai 1961. On y expliquait l'absence du capital canadien-français dans le développement local par la pénétration du capital extérieur et la réticence des entreprises financières canadiennes-françaises, pourtant bien nanties, à risquer leur capital. On y recommandait finalement l'établissement d'une banque de financement²¹.

Le 8 septembre 1961, Jean Lesage annonça son intention de créer une telle institution, une société dotée d'un capital-actions mixte. Quelques jours plus tard, l'API rendit public son appui à ce projet en félicitant le premier ministre de sa décision et en lui rappelant la nécessité de maintenir l'équilibre entre les secteurs de la vie économique dans la composition de l'organisme. L'Association vit ensuite trois de ses membres nommés au conseil d'administration de la SGF. À l'occasion d'une soirée en leur honneur, l'API clama avoir longtemps demandé la création « une telle société de financement à l'échelon provincial », même si rien n'indique que cela n'ait jamais été une priorité pour elle²².

^{20.} Voir François-Albert Angers, «La nouvelle société de financement», L'Action nationale, vol. 51, nº 2, octobre 1961, p. 154-156, et «La vraie histoire de nos banques d'affaires», op. cit., p. 22-37. À la longue, Corpex s'était engagée dans certaines affaires alors qu'elle aurait dû s'occuper exclusivement de financement. Entrevue avec Jacques Melançon, un ancien permanent de la CCDM et administrateur de Corpex, op. cit.

AHEC, Fonds CCDM, «Banque de financement à long terme. Mémoire présenté par la Chambre de commerce de la province de Québec à l'intention du Gouvernement de la province de Québec», le 23 mai 1961.

^{22. «}L'A.P.I. recommande le lancement immédiat d'une Caisse de crédit», Le Devoir, 22 juin 1961; «L'Association des industriels félicite M. Lesage», Le Devoir, 18 septembre 1961; AUQAM, Fonds CDE, «Rapport général pour 1961 de l'Association professionnelle des industriels», 8 février 1962, p. 3, et «Hommage de l'API aux trois dirigeants de la Société générale de financement», communiqué, ca 8 février 1962.

Le deuxième exemple est celui de la création d'une entreprise de sidérurgie intégrée. Dès 1948, les chambres de commerce avaient réclamé du gouvernement du Québec, par voie de résolution, l'établissement d'une industrie sidérurgique, requête refusée par Duplessis en 1951. Le 24 mai 1961, une délégation d'hommes d'affaires organisée par la CCPQ, et comprenant des membres de l'API, s'était rendue voir le premier ministre Lesage et le ministre de l'Industrie et du Commerce, André Rousseau, pour leur demander de participer aux projets de sidérurgie en gestation au sein tant du gouvernement que de l'entreprise privée, et dont le Conseil d'orientation économique du Québec avait entrepris l'étude en 1960. L'API en appuya formellement le principe le 6 juin²³. Quand le projet Sidbec (pour Sidérurgie du Québec) fut connu, il fut appuyé par la CCPQ, pourvu que «les intérêts majoritaires en soient détenus par des Canadiens de langue française et le gouvernement du Québec²⁴».

L'appui à la nationalisation de l'électricité fut plus difficile à obtenir, parce qu'on touchait alors au principe de l'entreprise privée. La peur du socialisme et de l'expropriation est d'ailleurs un des arguments employés par la compagnie d'électricité visée, et cela eut des effets chez certains hommes d'affaires: « La rumeur voulant que le gouvernement provincial décide incessamment s'il doit oui ou non se porter acquéreur en tout ou en partie des sociétés productrices d'électricité du Québec inquiète profondément les membres du conseil d'administration de la Chambre de commerce de Montréal²⁵. »

De fortes protestations se sont également fait entendre à l'intérieur de l'API. Le président de la régionale du Saguenay–Lac Saint-Jean, dans une lettre à Jean Lesage, s'opposait à tout projet de nationalisation de l'entreprise privée qu'il assimilait au socialisme²⁶. Mais le président général de l'API ne voulut pas se compromettre, pas plus d'ailleurs que les chambres de commerce. Ils demandèrent au gouvernement du Québec de ne prendre

^{23.} Plouffe, Analyse idéologique de la Chambre de commerce du district de Montréal, op. cit., p. 49; AUQAM, Fonds CDE, «Rapport général pour 1961 de l'Association professionnelle des industriels», op. cit., p. 2, et «Liste des mémoires, lettres et démarches de l'API», p. 7; Thomson, Lesage et la Révolution tranquille, op. cit., p. 268-271.

AHEC, Fonds CCDM, «Congrès annuel de la Chambre de commerce de la province de Québec, Comité des résolutions», 28 septembre 1962, p. 6.

^{25.} AHEC, Fonds CCDM, «Mémoire de la Compagnie d'électricité Shawinigan», mars 1962, 40 p.; «Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration de la Chambre de commerce du district de Montréal, régulièrement convoquée et tenue le 29 août 1963».

AUQAM, Fonds CDE, «Registre des documents annexes aux procès-verbaux, 11 janvier 1962-10 octobre 1962», Lettre de Lionel Couture à Jean Lesage, Chicoutimi, le 28 août 1962.

de décision qu'après avoir pris connaissance de toutes les informations pertinentes. René Lévesque répondit à Gilbert La Tour de la CCDM qu'en effet on disposait bien de toutes les informations nécessaires. L'API se dit satisfaite que la question soit tranchée par les électeurs²⁷.

Mais, au début des années 1960, la confiance envers le gouvernement du Québec supplantait la méfiance traditionnelle des milieux d'affaires. Les demandes de programmes et de subventions lui parvenaient tant de l'API que des chambres de commerce. Ainsi, un principe bien ancré dans le monde des affaires, celui de l'État-minimum, souffrait maintenant d'exceptions nombreuses. Ainsi, le libéralisme réformiste, qui accepte l'intervention de l'État, semblait l'emporter sur le libéralisme classique et même sur le corporatisme social.

Il en était de même du principe d'une fiscalité limitée. En décembre 1960, l'Association professionnelle des industriels a appuyé la hausse d'impôts du gouvernement Lesage, notamment pour financer l'assurance hospitalisation et la sécurité sociale, contrairement à la CMA, désormais connue sous le nom d'Association des manufacturiers canadiens. Plusieurs mois plus tard, elle revenait à la charge en affirmant que l'entreprise devait contribuer au financement de l'éducation. Tant l'API que la Chambre de commerce de Montréal ont affirmé que les besoins de la province rendaient nécessaire un transfert de ressources fiscales d'Ottawa vers Québec. Pour sa part, la Chambre insista davantage sur les besoins financiers du ministère de l'Industrie et du Commerce²⁸. Ce n'est que lorsque le budget de la province eut doublé que l'API s'inquiéta finalement du gonflement des dépenses publiques et appuya les mesures d'austérité mises en place par le gouvernement²⁹.

^{27. «}Étatisation de la Shawinigan: la Chambre de commerce de la province réclame un "tribunal impartial"», *La Presse*, 30 août 1962; AHEC, Fonds CCDM, Lettre de Gilbert A. La Tour, directeur général de la Chambre de commerce de Montréal, à Jean Lesage, Montréal, le 30 août 1962; Lettre de René Lévesque, ministre des Ressources naturelles, à Gilbert A. La Tour, Québec, le 18 septembre 1962; AUQAM, Fonds CDE, «Registre des documents annexes aux procès-verbaux, 11 janvier 1962-10 octobre 1962», Lettre de Jean-Louis Lachance, président général de l'API, à Jean Lesage, Montréal, le 7 septembre 1962; «L'électricité: l'API désire rester neutre, même si la décision du gouvernement la satisfait», *Le Devoir*, 20 octobre 1962.

^{28. «}Les manufacturiers déçus de la hausse d'impôts », La Presse, 15 décembre 1960; «Commission Parent: taxez davantage la grande industrie, demande l'API», La Presse, 7 juillet 1962; «Businessmen Back Lesage Tax Dollar Bid», Montreal Star, 11 avril 1963; AHEC, Fonds CCDM, «Problèmes de l'industrie au Québec. Mémoire à l'honorable Gérard D. Levesque, ministre de l'Industrie et du Commerce», août 1963, 24 + 8 p.

 [«]L'austérité: l'Association professionnelle des industriels donne raison à Jean Lesage», La Presse,
 décembre 1965; «La hausse des dépenses inquiète le Centre des dirigeants d'entreprise», Le

Deux visions de l'organisation sociopolitique

Il semble donc que les positions de l'API et de la Chambre de commerce par rapport aux grands axes de la politique économique du gouvernement du Québec se soient rejointes au début des années 1960. Cependant, c'est dans leur façon de concevoir comment ces actions de l'État s'inscrivaient dans l'organisation de la société québécoise qu'elles révélaient la persistance des courants plus profonds qui demeuraient dans chaque organisation, sous forme latente ou explicite.

La réaction initiale de chacune des associations à l'élection de 1960 est symptomatique de visions divergentes. Dans leur message de félicitations à Jean Lesage, les dirigeants de l'API parlaient d'une collaboration à instaurer entre le gouvernement et les groupes: «L'API offre sa contribution à tout effort entrepris par le gouvernement, en commun avec les divers agents de la vie économique, en vue d'instaurer une forme de collaboration susceptible de favoriser le magnifique avenir auquel la province est appelée³⁰. »

De son côté, la Chambre de commerce insistait plutôt, au nom de ses membres, sur l'appui ponctuel qu'elle pourrait donner au gouvernement: « Puisque c'est sa fonction d'interpréter les gouvernements à ses membres et ses membres aux gouvernements, la Chambre ne sera pas toujours nécessairement de l'avis du nouveau premier ministre [...] elle offre cependant [...] sa collaboration la plus franche³¹. »

Si elle acceptait les réformes de la Révolution tranquille, l'API demeurait méfiante face à l'action des gouvernements et réaffirmait sa préférence pour un rôle auxiliaire de l'État. Elle était d'accord pour qu'il participe, mais pas pour qu'il remplace l'entreprise privée. Quand son président parlait favorablement des réformes qui se préparaient au Québec, il tenait à «féliciter le gouvernement de la province, pour le rôle supplétif qu'il entend jouer dans ces rénovations ». Quand vint le temps de réclamer une action gouvernementale en faveur de la recherche scientifique, l'API stipula que «l'État provincial doit d'abord favoriser l'initiative privée et ne se charger que des secteurs où elle fait défaut ». L'association patronale

Devoir, 29 mars 1968; «Le patronat et le syndicalisme s'inquiètent de l'avenir du Québec», La Presse, 15 février 1968.

^{30.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CÉ du 19 juillet 1960, p. 122.

^{31. «}Notre nouveau gouvernement», Commerce-Montréal, vol. 7, nº 1, 8 août 1960, p. 1.

mettra constamment ses interlocuteurs en garde contre «une pénétration précipitée de l'État dans le domaine économique³².

Les réactions des ministres libéraux à ces déclarations furent d'ailleurs révélatrices des clivages présents également au sein du cabinet Lesage. D'une part, Lévesque répliqua par une attaque en règle contre le laisserfaire. D'autre part, le ministre du Travail, Carrier Fortin, rassura diplomatiquement les membres de l'API en affirmant: «Aujourd'hui notre objectif est bien défini: celui de créer à tous les paliers du monde du travail l'atmosphère et les techniques de collaboration [...] autant d'initiatives puisant son [sic] inspiration dans la doctrine sociale chrétienne³³. »

C'est qu'à la faveur d'une récession et de la diminution conséquente de la tension sociale l'API avait remis à son programme les idées corporatistes qui l'avaient fait naître. «Vers le progrès social et économique par l'organisation professionnelle» était son thème d'étude en 1962. L'organisation professionnelle y était toujours présentée comme une solution de rechange à l'étatisme³⁴.

De son côté, la Chambre de commerce de Montréal appuyait maintenant avec enthousiasme l'action de l'État, en oubliant même le credo des chambres de commerce qui met la liberté individuelle et l'entreprise privée au premier plan et qui reléguait, encore dans les années 1950, comme l'API, l'État à un rôle supplétif³⁵. Pour le directeur général de la CCDM, une action vigoureuse devait rendre les entreprises du Québec compétitives:

^{32. «}Le retard du Québec. "L'entreprise privée n'est pas responsable. – M. F. Girouard" », La Presse, 8 novembre 1961; «L'API insiste sur la nécessité de la recherche scientifique en matière d'assistance publique », Le Nouvelliste, le 4 juillet 1962: «Le Québec à l'heure de la solidarité », conférence de Jean Brunelle, directeur général de l'API, devant les membres du Conseil d'expansion économique inc., le 23 avril 1965, cité par Christian Payeur, Les groupes d'affaires et la question nationale, Mémoire de maîtrise en science politique, Québec, Université Laval, 1979, p. 125.

 [«]René Lévesque dénonce le conservatisme et le laisser-faire», Le Nouveau Journal, op. cit.; Carrier Fortin, «Comment le ministère du Travail conçoit-il le rôle du patronat?», Québec industriel, juin 1966, p. 82.

AUQAM, Fonds CDE, «Registre des documents annexes aux procès-verbaux des réunions. 11 janvier 1962-10 octobre 1962.» «L'organisation professionnelle», texte de J.-R. Cardin à l'assemblée générale du 8 février 1962, 7 p.

^{35.} AHEC, Fonds CCDM, «Chambre de commerce de la province de Québec. 24^e Congrès annuel, 23-27 septembre 1959», Déclaration de principe, point 4 g.; cette attitude contredit aussi les conclusions d'une étude des chambres de commerce où les grandes chambres sont décrites comme réfractaires à l'intervention gouvernementale. Voir Marc Bélanger, L'association volontaire: les cas des Chambres de commerce, Thèse de doctorat en sociologie, Québec, Université Laval, 1968, p. 251.

Il est essentiel que le gouvernement de la Province de Québec élabore une politique forte et dynamique qui tende à favoriser l'expansion industrielle du Québec, à tirer le plus complètement parti de ses ressources naturelles, à favoriser l'éclosion de nouvelles entreprises et à procurer un emploi rémunérateur à toute la population active³⁶.

Pour les chambres, l'aide de l'État devait s'adresser d'abord et avant tout à l'entreprise individuelle. C'est pour cette raison que tant la CCPQ en 1962 que la CCDM en 1963 imploraient le gouvernement d'augmenter le budget du ministère de l'Industrie et du Commerce³⁷.

* *

D'une part, l'API voulait que l'action du gouvernement soit contrôlée par les groupes. D'autre part, la Chambre de commerce insistait pour qu'elle stimule le marché. Concertation et pression: les deux visions de l'organisation sociopolitique du Québec réapparaissaient donc au sein des groupes d'affaires francophones au début des années 1960, à la faveur d'une diminution de la tension sociale. L'un prônait un interventionnisme étatique tempéré par la collaboration des groupes socioéconomiques. L'autre acceptait que le gouvernement ait de plein droit un rôle à jouer dans le développement économique.

Ainsi comme le rapportait Roland Parenteau, les groupes d'affaires francophones s'entendaient essentiellement sur le fait que le gouvernement du Québec devait jouer un plus grand rôle pour stimuler l'économie:

Le complexe antiétatique avait disparu à toute fin pratique, sauf peut-être au sein de l'UN et de quelques milieux d'affaires. Car ceux-ci, dans l'ensemble, avaient évolué considérablement et allaient jusqu'à proposer la création d'une sidérurgie, d'une banque d'affaires, ainsi que de la planification du développement économique sur l'impulsion de l'État³⁸.

C'est lors des débats sur la planification du développement économique que les différences d'interprétation entre l'API et la CCDM au sujet de la place de l'État dans l'organisation sociopolitique transparaîtront le plus nettement.

Maurice Chartrand, « Corps professionnels et Conseil d'orientation économique » », dans Semaines sociales du Canada, Syndicalisme et organisations professionnelles, Montréal, Bellarmin, 1960, p. 163.

^{37.} Voir supra note 28, «Problèmes de l'industrie», p. 19.

^{38.} Parenteau, «Quelles missions assigna-t-on à l'État et à la fonction publique à partir de 1960?», op. cit., p. 18.

B) LA PLANIFICATION ET LA CONCERTATION

L'idée de planification de l'économie québécoise date du début du xx° siècle³9. On en attribue la paternité à Errol Bouchette et à Esdras Minville⁴0 qui, dans leurs écrits, préconisèrent pour l'une des premières fois cette forme d'intervention étatique. L'idée se cristallisa quand la Chambre de commerce de Montréal s'intéressa aux conseils économiques européens et américains à la fin des années 1930. La CCDM réclama alors « un organisme économique consultatif et un organisme de consultation et de recherche⁴¹». Ce projet se matérialisa quand, pour faire face aux problèmes qu'on appréhendait dans l'après-guerre immédiat, un conseil d'orientation économique fut mis sur pied en 1943 par les libéraux d'Adélard Godbout. Mais Duplessis n'y croyait pas et il n'a pas renouvelé les mandats des commissaires à son arrivée au pouvoir⁴².

Toutefois, dix ans plus tard, le concert des individus et des groupes réclamant une intervention positive de l'État québécois augmentait de jour en jour. Même l'API, jusque-là reconnue pour son conservatisme, demandait que le gouvernement se dote de services pour aider les industriels⁴³.

En 1955, Roland Parenteau, alors professeur aux HEC, s'était plaint du manque de cohérence de ces demandes d'intervention de l'État: « Si on fait de plus en plus appel à lui pour obtenir des fonds, on ne lui a jamais demandé de politique rationnelle⁴⁴. » Parenteau était de ceux qui parlaient de planification à cette époque. Dans le monde des affaires, on doit la renaissance de ce concept à René Paré, président de la CCPQ, en 1958. La

^{39.} La planification est le contrôle par l'État de la production économique, de façon indicative ou coercitive, avec ou sans la participation de groupes sociaux; la concertation est la participation de différents groupes à des décisions coordonnées d'intérêt commun. Quand les participants agissent en présence d'un consensus, le degré de concertation est élevé. Quand ils se limitent à de la consultation, la concertation est faible.

Voir Gérard Parizeau, «Les cadres économiques», dans Guy Sylvestre (dir.), Structures sociales du Canada français, Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1966, p. 116.

^{41.} Maurice Chartrand, «Corps professionnels et Conseil d'orientation économique», *op. cit.*, p. 163. Voir aussi *supra* chapitre 3, notes 70 et 71.

Entrevue avec Roland Parenteau, *loc. cit.*, et AHEC, Fonds CCDM, Comité du Conseil d'orientation économique. «Analyse du travail effectué par le Conseil formé en 1943», 4 octobre 1960, p. 3.

^{43.} Roy, La marche des Québécois, op. cit., p. 188-189.

Roland Parenteau, «Quelques raisons de la faiblesse économique de la nation canadienne-française», L'Action nationale, vol. 45, nº 4, décembre 1955, p. 328.

même année, un mémoire conjoint de la FTQ et de la CTCC insistait sur une intervention planifiée de l'État⁴⁵.

Devant cette pression qui montait, le gouvernement de Duplessis prépara une forme de planification qu'il n'eut pas le temps de mettre en place. En effet, les journaux de 1959 parlaient d'une enquête économique de l'industrie « qui servirait à la planification économique de la province jusqu'en 1970 [et qui] aurait été confiée à 15 économistes renommés⁴⁶ ». Sous Paul Sauvé, le gouvernement unioniste avait prévu à ce titre une augmentation du budget du ministère de l'Industrie et du Commerce pour 1960⁴⁷. La Chambre de commerce et l'Association professionnelle des industriels se sont illico montrées intéressées à cette démarche. Dans le style qui la caractérise, l'API a exprimé son désir de multiplier ses contacts avec les autres groupements sociaux dans tous les domaines, afin de « jouer son rôle dans l'élémentaire planification économique qui s'impose⁴⁸ ».

Lorsque le gouvernement Lesage réactiva le Conseil d'orientation économique à l'été de 1960, l'idée de planification semblait faire l'unanimité au Québec. «Au début de la période, l'euphorie règne et tout semble possible: une nouvelle société peut être construite sans combats déchirants⁴⁹. » On s'imaginait alors que la planification aurait un effet neutre entre les groupes: «Essentiellement, la planification est un ensemble de techniques qui permettent aux divers agents économiques et

^{45.} Entrevue avec Roland Parenteau, loc. cit., et Roy, La marche des Québécois, op. cit., p. 157.

^{46.} ANQ-Q, Fonds ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), dossiers de Louis Coderre, Lettre de Maurice Chartrand, dir. gén. adjoint de la CCDM, à Louis Coderre, sous-ministre du Commerce et de l'Industrie, Montréal, le 22 mai 1959. Cet inventaire aurait été envisagé par le sous-ministre dès 1950, et même avant. Voir les papiers à cet effet dans le dossier «La Chambre de commerce du district de Montréal». Ce projet semble être une extension dans le domaine industriel des travaux entrepris par Esdras Minville pour le compte de ce ministère, à partir de 1936. Voir à ce sujet Minville, «Historique de l'opération», op. cit., p. 435-448.

^{47.} ANQ-Q, Fonds MIC, Lettre de John Bourque, ministre des Finances, à Paul Beaulieu, ministre de l'Industrie et du Commerce, Québec, le 21 octobre 1959, demandant des prévisions budgétaires dans les plus brefs délais; «Mémoire au ministre», par Louis Coderre, le 11 novembre 1959, 4 p.; «Prévisions budgétaires», copie du ministre, 1^{cr} projet [s.d.]. Ces documents révèlent aussi le projet d'étendre le réseau des agences du Québec, notamment à Paris.

^{48.} Au sujet de la CCDM, voir la lettre de La Tour à Coderre, le 22 mai 1959, *supra* note 46; pour l'API, voir: «L'Association professionnelle des industriels entend jouer son rôle dans la planification», *L'Événement-Journal*, 26 février 1960.

^{49.} Hélène David, «L'État des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967», op. cit., p. 249-250.

singulièrement à l'État de prendre des décisions plus efficaces et plus rationnelles⁵⁰.»

Cependant, il ne faudrait pas croire que l'idée de planification ait été exclusive au Québec. Le premier directeur du COEQ le reconnaissait d'emblée en parlant de « la nécessité où tous les pays du monde se trouvent de demander à des équipes de spécialistes de préparer en détail des plans d'action pour l'application de leurs politiques⁵¹ ». Parlant de la planification, *Cité libre* écrivait que, « partout à travers le monde, les économistes semblent croire à la nécessité d'y recourir pour améliorer les réalisations d'une économie⁵² ».

En 1960, devant les membres de l'API, le professeur Maurice Lamontagne de l'Université d'Ottawa, ex-conseiller du chef de l'opposition Louis Saint-Laurent, préconisait la planification à la grandeur du Canada. Dès leur retour au pouvoir, les libéraux fédéraux ont créé le Conseil économique du Canada, essentiellement sur les mêmes bases que le Conseil d'orientation économique du Québec⁵³. Si la manœuvre d'Ottawa fut moins remarquée que celle de Québec, c'est qu'on s'était habitués à voir un gouvernement fédéral actif. Le COEQ était donc une manifestation locale d'une tendance occidentale⁵⁴.

Roland Parenteau, «L'expérience de la planification au Québec (1960-1969)», L'Actualité économique, vol. 45, n° 4, janvier-mars 1970, p. 685.

^{51.} Maurice Joubert, «Le Conseil d'orientation économique du Québec», *Relations industrielles*, vol. 18, n° 1, janvier 1963, p. 112.

Roger Marceau, «La planification est-elle possible au Québec?», Cité libre, vol. 17, n° 2, novembredécembre 1966, p. 12.

^{53. «}Le professeur M. Lamontagne préconise: planification économique totale et décentralisée», La Presse, 19 novembre 1960. Sur le Conseil économique du Canada, voir Jean Simon, «Les organismes de planification au Canada», dans Institut canadien de l'Éducation des adultes, La participation de la collectivité à la planification, numéro spécial des Cahiers de l'ICEA, n° 3, 1967, p. 43-55; Rollande Robert, «Le Conseil économique du Canada. C'est de la planification ou c'en est pas», Commerce, vol. 66, n° 4, mai 1964, p. 17-18; Gérard Dion, «Conseil économique du Canada», Dictionnaire des relations de travail, Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 121-122. En 1965, le vice-président du CEC et le directeur général du COEQ se présentèrent tous les deux devant les membres de l'API lors de leur assemblée générale et tinrent des discours semblables. AUQAM, Fonds CDE, «Assemblée générale annuelle de l'Association professionnelle des industriels», communiqué de presse de M. Jean Brunelle, 16 mars 1965, 4 p.

^{54.} Cependant, on a tort de ne voir dans le COEQ qu'une simple créature du gouvernement fédéral (comme le fait Roch Denis dans Luttes de classes et question nationale au Québec, op. cit., p. 237), simplement parce que la loi du Conseil national de productivité (CNP), qui a été instaurée en 1960 par Ottawa, prévoyait la création de conseils provinciaux. Bien que tous les deux avaient la croissance économique comme objectif, le CNP poursuivait son but par des moyens différents de ceux du COEQ. Il suscitait notamment la création de comités mixtes de production dans l'entre-

À noter également que, lorsqu'on parle de planification, cette notion est souvent associée à celle d'expertise technique. Ces experts, les « technocrates », sont les acteurs qui ont le plus à gagner avec cette innovation.

Le gouvernement et la planification

C'est fort bien d'affirmer qu'il faut de la planification économique au Québec, mais encore faut-il s'entendre sur ce que représente cette planification et sur ses implications concrètes. À la fin des années 1950, peu de gens, à part René Paré, Roland Parenteau et René Tremblay, professeur à l'Université Laval et futur sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, savaient ce que cela signifiait. L'idée de planification moussée par les politiciens au début de la nouvelle décennie était donc imprécise. C'est ce que certains analystes ont souligné en rétrospective:

C'est, d'une part, le succès de la politique économique de guerre et, d'autre part, le rôle joué par la planification dans la reconstruction de l'Europe, notamment de la France, qui ont relancé chez nous l'idée de planification en la grevant d'ambiguïtés nouvelles, tant du côté des partis politiques que des organisations ouvrières⁵⁵.

René Lévesque était un politicien qui n'avait pas peur des mots, du moins pas en 1961. Il avait, quant à lui, une vision très claire et franchement dirigiste de la planification:

C'est à l'État qu'il revient ici, en ce moment, de présider à l'orientation générale de notre économie, de coordonner au sommet tous les moyens possibles pour amener progressivement notre émancipation économique, de stimuler les secteurs qui marchent, de ranimer ceux qui ne marchent pas⁵⁶.

Cela pouvait évoquer le socialisme chez certains. Dans une réunion ministérielle, Bona Arsenault, ministre des Terres et Forêts, s'était lancé «dans

prise, une méthode préconisée par le fédéral à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Voir «Le Conseil national de productivité», *Relations industrielles*, vol. 18, n° 1, janvier 1963, p. 120-129; AHEC, Fonds CCDM, publications de la Commission de collaboration en matière de production industrielle: pièce 1, «L'acheminement vers la victoire. Manuel destiné aux comités mixtes de production», Ottawa, 34 p.; pièce 2, «Sommaire de l'historique des comités mixtes ou ouvriers-patronaux», par le R. P. Joseph Schuler, S.J.; pièce 3, «Nécessité de la collaboration de classe durant l'après-guerre», le 26 septembre 1945, 7 p. Le Conseil d'orientation économique du Québec était une institution aux origines distinctes de celles du CNP. Leur collaboration n'avait trait qu'au développement régional.

- 55. Pierre Harvey, «Planification économique et syndicalisme dans le Québec: les attitudes», *L'Actualité économique*, vol. 46, n° 1, avril-juin 1970, p. 7.
- 56. «M. René Lévesque dénonce le conservatisme et le laissez-faire», Le Nouveau Journal, op. cit.

une dissertation sur les dangers de la planification à la cubaine [...], il nous regardait comme de dangereux gauchistes », se souvient Michel Bélanger. Malgré tout, Lévesque était toujours, en 1964, favorable à l'établissement d'un plan, à condition qu'il soit éclairé par l'opinion publique, à travers ses corps intermédiaires : « Ce qu'il faut évidemment, c'est d'arriver à la coordination, là-dessus intervient le mot planification, de plan, sur laquelle beaucoup de gens discutent parce qu'il y a toutes sortes de façons de la concevoir 57. »

Parmi les autres progressistes du gouvernement, on retrouvait Eric Kierans, ministre du Revenu, de tendance plutôt réformiste. Pour lui, il importait de changer les structures:

L'aspect le plus remarquable de cette transformation de la psychologie québécoise est son aptitude à créer de nouveaux systèmes et de nouvelles structures, en particulier dans les domaines politiques et économiques. [...] Techniquement et administrativement, nos possibilités de procéder à des changements s'accroissent sans cesse⁵⁸.

Certains ministres avaient une vision plus instrumentale de la planification, comme les ministres de l'Industrie et du Commerce qui servirent sous Lesage. André Rousseau croyait que «seules une coordination des efforts et une planification des ressources peuvent ouvrir la voie à une expansion rapide et soutenue». Pour sa part Gérard D. Levesque considérait que la coordination des initiatives que sont la nationalisation de l'électricité, la planification et la SGF résulterait en «la mise sur pied d'industries nouvelles destinées à créer de nouveaux emplois et à susciter une plus grande prospérité⁵⁹».

L'utilité déclarée de la planification comme moyen de gestion des ressources économiques ne doit pas occulter le fait que le Conseil d'orientation économique du Québec (COEQ), mis en place pour lui servir d'instrument, pouvait également servir d'outil politique à l'intérieur même du gouvernement. Michel Bélanger révèle que le COEQ servait de courroie

^{57.} Entrevue avec Michel Bélanger, *loc. cit.*; René Lévesque, «La politique économique de l'État du Québec », *op. cit.*, p. 70-72.

Causerie prononcée devant la CCDM, le 25 février 1964 et reproduite dans «Le Québec, au point tournant de son histoire», *loc. cit.*, p. 276, 278. Voir aussi «Quebec: Dynamics of social change», op. cit., p. 29-31.

 [«] Plaidoyer en faveur de la planification », Le Soleil, 13 septembre 1962; citation du Devoir, 12 mars 1963, reproduite dans Serge Lambert, Gérard D. Levesque: le maître politique, Sainte-Foy, GID design, 1992, p. 69-70.

de transmission entre le gouvernement et le public, entre les ministres et le premier ministre, et entre les ministres eux-mêmes:

Quand un dossier devenait important, le gouvernement l'envoyait au Conseil d'orientation économique pour avis. C'était comme avoir créé une commission royale, mais tu venais de gagner six mois. Et Lévesque a dit c'est pas une mauvaise idée [...]. À un moment donné Lesage s'est aperçu que Lévesque arrivait avec des recommandations du Conseil d'orientation économique. Ça se joue à deux ces jeux-là! [...] C'était utile pour ceux qui avaient des projets de s'organiser pour que le Conseil sache que tel dossier pouvait être étudié dans tel ministère.

À une époque où la coordination des politiques était encore embryonnaire, le COEQ constituait aussi un des rares forums où des ministres et des sous-ministres, habituellement jaloux de leurs prérogatives sectorielles, pouvaient se rencontrer⁶⁰.

Le Conseil d'orientation économique eut deux directeurs, Maurice Joubert, de 1960 à 1964, un homme issu du monde des affaires, mais gagné aux techniques de planification françaises, et Roland Parenteau, de 1964 à 1968. Ces deux hommes estimaient que l'État devait être le maître d'œuvre de la planification. Joubert écrivit en 1963 que le but du gouvernement devait être de développer une stratégie industrielle cohérente par «la création d'un organisme qui serait à son service pour l'aider à faire converger, à partir de plans successifs de mieux en mieux conçus, la multitude des techniques administratives modernes vers la réalisation d'une politique qui lui soit propre⁶¹».

Il ajouta dans une session d'études à la Chambre de commerce que le COEQ devait mobiliser les forces et que, dans ce but, il devait faire un plan ambitieux et complexe⁶².

Pour Roland Parenteau, «il est bien entendu que le principal acteur de la planification est l'État», car il était le seul qui possédait une vue d'ensemble qui a pour fonction d'assurer le bien commun. Ainsi, le gouvernement provincial devait coordonner l'activité des agents de l'économie, « par le truchement d'une planification bien conçue et sagement

^{60.} Entrevue avec Michel Bélanger, loc. cit.

^{61.} Maurice Joubert, «Le Conseil d'orientation économique du Québec», loc. cit., p. 110-119.

^{62.} AHEC, Fonds CCDM, «Point de vue du Conseil d'orientation économique du Québec», par Maurice Joubert, le 22 janvier 1963, p. 1.

appliquée ». Pour lui, le plan ne devait être qu'indicatif, mais les industries devraient être appelées à s'y conformer⁶³.

Ainsi, même si la volonté d'entreprendre la planification de l'économie était manifeste chez les agents de l'État, on s'aperçoit très rapidement que le sens donné au mot planification et au rôle du COEQ portait à de multiples interprétations. Au sein même du gouvernement, d'importantes nuances sur l'élément clé de l'opération se firent jour: devait-on mettre l'accent sur l'unité d'action, sur l'instrument utilisé, sur le changement en soi ou sur le résultat recherché?

Mais, puisque dans une économie libre la planification doit nécessairement associer les agents de l'économie, les groupes socioéconomiques se prononcèrent aussitôt sur la question. Parmi eux, l'Église catholique, qui a toujours une pensée cohérente — bien qu'en constante évolution — sur le rôle de l'État, les centrales syndicales — toujours à l'affût d'un changement dans le rapport de forces — et le patronat — qui craint d'être exclu des décisions économiques vitales.

L'Église et la planification

C'est à deux titres que l'opinion de l'Église importe dans ce débat. D'abord, elle demeure une force socioéconomique encore importante au début de la Révolution tranquille, malgré la déconfessionnalisation des syndicats. Ensuite, parce que c'est la doctrine sociale de l'Église qui a inspiré l'idéologie corporatiste dont il reste encore des traces dans les discours de l'API, et qui teintera son approche de la planification.

Avant même que l'Église ait une position officielle sur la question, quelques penseurs jésuites exprimèrent des opinions dans la revue *Relations*. Le R. P. Irénée Desrochers considérait que le nouveau conseil aurait besoin d'experts et de la collaboration de gens de divers groupes pour rendre son action plus concrète et pour orienter l'économie sans tomber dans l'étatisme. Pour sa part, le R. P. Richard Arès servit une mise en garde contre le

^{63.} Roland Parenteau, «Qu'est-ce que la planification démocratique», dans Institut canadien de l'éducation des adultes, *La participation de la collectivité à la planification*, numéro spécial des *Cahiers de l'ICEA*, n° 3, 1967, p. 12; «La politique économique provinciale», dans André Raynault, *Le rôle de l'État*, Montréal, Éditions du Jour, 1962, p. 50; «Le plan d'orientation économique requiert la collaboration de l'industrie», *Le Nouvelliste*, le 26 novembre 1962.

dirigisme de l'État qui était, selon lui, l'aboutissement logique de toute vraie planification dont l'objectif est la réalisation du plein emploi⁶⁴.

La doctrine sociale de l'Église s'est éclaircie quelque peu par la publication en 1961, par le pape Jean XXIII, d'une encyclique sur l'organisation socioéconomique. Faisant suite à *Rerum Novarum* de Léon XIII (1891), qui prônait l'amélioration de la condition des ouvriers, et à *Quadragesimo Anno* de Pie XI (1931), qui préconisait une réorganisation de l'ordre social, essentiellement en dehors de l'État, *Mater et Magistra* abordait la socialisation, c'est-à-dire le regroupement des individus en groupes d'intérêt et leur nécessaire collaboration avec un État de plus en plus actif. Selon Gérard Dion, l'encyclique cherchait à

intégrer les principes de l'organisation professionnelle dans les processus de socialisation [...] en évitant d'utiliser des mots comme «corporatisme» ou «organisation corporative». Acceptant que l'État y joue un rôle positif, et l'invitant même à le faire, Jean XXIII ouvrait ainsi la porte à «toutes les formes de coopération institutionnelle [...] dans le respect des autonomies légitimes et avec la participation de tous les groupes intéressés». Bref, s'il y avait planification, elle devait être concertée⁶⁵.

En étudiant l'évolution des relations entre l'État et la société canadienne, la Conférence des évêques du Canada affirmait que la «socialisation» se traduisait par la tendance des hommes à se grouper pour obtenir des biens inaccessibles individuellement. Elle estimait également que la socialisation pouvait signifier la reviviscence de la société organique et que le socialisme en était une forme extrême⁶⁶. Un an plus tard, les évêques canadiens ajoutèrent qu'il fallait s'opposer à l'action unilatérale de l'État. Pour assurer une démocratie saine et équilibrée, les citoyens devaient se prononcer à travers leurs groupes : «Les corps intermédiaires sont devenus, à toute fin pratique, les principaux et les plus sûrs moyens d'expression à la disposition des citoyens; ils doivent être entendus et considérés comme tels. La voix de l'électeur isolé n'a, en effet, que très peu d'écho de nos jours.»

^{64.} Irénée Desrochers, S.J., «Conseils d'orientation économique, planification et économie concertée-I» et Richard Arès, S.J., «Du rôle de l'État québécois dans la collectivité» *Relations*, n° 244, avril 1961, p. 92 et 101.

^{65.} Gérard Dion, «La démocratie organique et l'encyclique MATER ET MAGISTRA», *Relations industrielles*, vol. 16, n° 4, octobre 1961, p. 461 et ss. Voir aussi Gérard Dion, «Socialisation», *Maintenant*, n° 23, 1963, p. 331-332.

Épiscopat canadien, «La socialisation», Relations industrielles, vol. 17, nº 4, octobre 1962, p. 491-493.

Les évêques canadiens ont ajouté que les organismes de consultation, tels les conseils supérieurs et les commissions permanentes, faisaient des efforts louables lorsqu'ils réunissaient des délégués de divers groupements⁶⁷. Ils ont d'ailleurs eux-mêmes suggéré un modèle de consultation, en créant un « conseil national d'action sociale » chargé de les conseiller et réunissant « de nombreuses compétences » issues d'associations, de syndicats, d'organismes gouvernementaux et de milieux universitaires⁶⁸. Soulignons que cette nouvelle doctrine ne prescrivait aucune méthode systématique de représentation, ce qui la distinguait de l'ancienne.

Dans le but d'aider à concrétiser la doctrine sociale de l'Église, les «Semaines sociales du Canada» ont réuni en 1964 des intellectuels pour qu'ils se penchent sur le thème «L'État et les corps intermédiaires». Les débats ont démontré que la pensée des intellectuels laïques penchait vers une vision pluraliste des relations entre le gouvernement et la société⁶⁹. Les participants à cette rencontre sont ressortis avec une conception ambiguë de la planification, oscillant entre le pluralisme de groupes de pression et un nouveau corporatisme des corps intermédiaires.

L'abbé Gérard Dion a le mieux exposé cette ambiguïté dans sa conférence intitulée « Corps intermédiaires : groupes de pression ou organismes administratifs? Deux questions de posaient donc pour l'Église. La première : jusqu'à quel point l'État allait-il associer les groupes à ses interventions toujours plus nombreuses? Et la seconde : jusqu'à quel point les groupes demeureraient-ils libres ou allaient-ils être intégrés dans l'appareil

^{67.} Épiscopat canadien, «Collaboration indispensable entre les pouvoirs publics et les corps intermédiaires» (1963), *Relations industrielles*, vol. 19, n° 1, 1964, p. 119-120 et 122.

^{68. «}L'épiscopat crée un conseil national d'action sociale», La Presse, 1er décembre 1966.

^{69.} Voir Jean-Réal Cardin, «Les implications de la participation des corps intermédiaires au sein des organismes publics»,», dans Semaines sociales du Canada, L'État et les corps intermédiaires, Montréal, Bellarmin, 1964, p. 94-103; Vincent Lemieux, «La participation des corps intermédiaires au gouvernement de la société politique», loc. cit., p. 45-56; Claude Ryan, «Les conditions d'une collaboration entre l'État et les corps intermédiaires», p. 23-27, dans Semaines sociales du Canada, L'État et les corps intermédiaires, op. cit., p. 23-27. À cette époque, le même débat se déroulait en France. En 1963, le nouveau pape Paul VI a adressé une lettre aux Semaines sociales de France où il exposait le rôle primordial des corps intermédiaires pour éviter une planification technocratique de l'économie. Cité par Richard Arès, S.J., dans «L'État et les corps intermédiaires», dans Semaines sociales du Canada, L'État et les corps intermédiaires, op. cit., p. 6. Par ailleurs, la Confédération française de patronat catholique a établi que «L'entreprise et la "socialisation"» serait le thème de son programme de travail pour 1965-1966. Voir AUQAM, Fonds CDE, C.F.P.C., Commission des études, «Plan du programme de travail 1965-66», Paris, le 8 juin 1965.

Pour le texte de Gérard Dion, voir «Corps intermédiaires: groupes de pression ou organismes administratifs?», Relations industrielles, vol. 19, nº 4, 1964, p. 463-475.

gouvernemental? Dans tous les cas, il semble bien qu'en vertu du processus de laïcisation des années 1950 l'Église se soit elle-même exclue en tant qu'acteur de la plupart des dossiers socioéconomiques globaux, comme la planification, pour devenir un groupe d'intérêt important dans certains enjeux sectoriels, comme celui de l'éducation⁷¹.

Les syndicats et la planification

Contrairement aux penseurs de l'Église qui craignaient que la planification gouvernementale de l'économie aille trop loin, les chefs syndicaux croyaient en un certain dirigisme de l'État, à l'instar du ministre René Lévesque. Pour certains syndicalistes, seul le socialisme démocratique pouvait assurer le plein emploi⁷².

Cette foi dans les mérites de l'intervention étatique, on la retrouve dès 1958 dans un mémoire conjoint sur le chômage, présenté au gouvernement du Québec par la CTCC et la FTQ. «La preuve en est faite depuis longtemps, les choses ne s'arrangent pas d'elles-mêmes, comme le disent les protagonistes du "laissez-faire".» Le texte enchaîne ensuite en réclamant la planification de l'économie⁷³.

Le même thème est développé quatre années plus tard dans *Le Monde ouvrier* de la FTQ:

La FTQ estime que, dans l'impasse où se trouve actuellement l'économie du Canada, il faut dépasser le stade de la simple promotion industrielle ou encore la création de services techniques. [...] La planification signifie l'intervention directe du gouvernement dans les visages de l'économie et en même temps l'élargissement de ses secteurs nationalisés⁷⁴.

Entretemps, les syndicats ouvriers, qui avaient contribué à faire élire le gouvernement de Jean Lesage, pouvaient compter sur la présence d'exsyndicalistes au sein du Conseil des ministres⁷⁵. Les bonnes dispositions

^{71.} Voir à ce sujet Léon Dion, *Le bill 60 et le public*, numéro thématique des *Cahiers de l'ICEA*, n° 1, 1966, 128 p.

Propos rapportés par Richard Arès, s.j., «Du rôle de l'État québécois dans la collectivité», op. cit.,
 p. 101.

^{73.} Cité par Raymond Hudon, «Les groupes et l'État», loc. cit., p. 270.

^{74.} Cité par Bernard Solasse, «Les idéologies de la Fédération des travailleurs du Québec et de la Confédération des syndicats nationaux, 1960-1978», dans Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, *Idéologies au Canada français. Tome 2. Les mouvements sociaux. Les syndicats*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1980, p. 234.

Voir Gérard Dion, «Les relations patronales-ouvrières sous la "révolution-tranquille"», loc. cit., p. 334.

des libéraux à l'endroit des syndicats avaient déjà été exprimées en 1959 par Lesage qui leur promettait une représentation ouvrière dans « tous les domaines de l'administration publique où les intérêts civiques des travailleurs sont engagés⁷⁶».

Du côté de la CSN, des changements importants de personnel et de structure ont été graduellement effectués au début des années 1960. À l'arrivée de nouveaux leaders formés en sciences sociales, il faut ajouter une centralisation et une bureaucratisation des cadres de l'organisation que Jean Marchand justifiait par la nécessité de se préparer pour la planification⁷⁷. Contrairement à la FTQ toutefois, la CSN voulait éviter « les pièges de l'étatisme » en veillant à la participation des citoyens, donc des organisations syndicales⁷⁸.

La CSN ne s'était pas encore complètement libérée de son bagage de centrale syndicale catholique. Comme le faisait remarquer Pierre Harvey, la planification économique avait deux origines dans le monde syndical québécois: le parti CCF et le corporatisme⁷⁹. En 1960, la déclaration de principes de la CSN était encore tout imprégnée de la doctrine sociale de l'Église. On y parlait encore de la création à l'échelle provinciale et nationale d'organisations de coordination et d'orientation où se rencontreraient les représentants du travail et du capital. Malgré ce qu'on a pu en dire, le « nouveau départ » que connut la CSN en 1960 en changeant de nom ne l'avait pas complètement « libérée de ses atavismes originels⁸⁰ ».

Tant la CSN que la FTQ ont fondé de grands espoirs dans l'entreprise de planification économique au cours des premières années de la décennie. Mais, quand la collaboration avec le gouvernement se transforma en méfiance, le message du nouveau secrétaire général de la CSN était clair: « Nous ne nous associerons pas à n'importe quel type de planification: nous entendons bien qu'il devra s'agir d'une planification réellement démocratique⁸¹. » Pour Pierre Harvey, l'attitude des centrales syndicales québécoises s'expliquerait par le fait qu'elles pouvaient ainsi

^{76.} Lesage s'engage, op. cit., p. 23.

^{77.} Voir David, «L'État et les rapports de classe au Québec de 1945 à 1967 », loc. cit., p. 254.

^{78.} Tremblay, Le syndicalisme québécois, op. cit., p. 78-79.

^{79.} Pierre Harvey, « Planification économique et syndicalisme dans les Québec: les attitudes », *loc. cit.*, p. 5.

^{80.} Voir Solasse, «Les idéologies de la Fédération des travailleurs...», loc. cit., p. 249-250, et Tremblay, Le syndicalisme_québécois, op. cit., p. 93.

^{81.} Marcel Pepin, cité par Gilles Bourque et collab., «Organisation syndicale, néo-capitalisme et planification», *Parti pris*, vol. 4, n° 7-8, mars-avril 1967, p. 17.

contester le capitalisme sans en changer les règles du jeu⁸². Comme nous le verrons au chapitre 6, la déception des centrales syndicales devant le piétinement de la planification contribua à leur radicalisation.

Les groupes d'affaires et la planification

D'après Jacques Parizeau, qui était alors toujours professeur aux HEC, les hommes d'affaires canadiens-français, même s'ils étaient les premiers bénéficiaires des actions du gouvernement du Québec, se méfiaient profondément de la planification et y préféraient encore le patronage⁸³. Dès le lancement du Conseil d'orientation économique, la collaboration du monde des affaires fut néanmoins sollicitée par le gouvernement Lesage. C'est ce que fit, par exemple, le ministre de l'Industrie et du Commerce, André Rousseau, devant des membres de l'API réunis à Saint-Jean-Port-Joli en septembre 1962⁸⁴. Mais ce sont les directeurs généraux du COEQ, et plus particulièrement Roland Parenteau, qui en était membre depuis 1961, qui furent les principaux propagandistes du concept. En novembre 1962, il expliquait aux membres de l'API réunis à Shawinigan que la faible croissance économique rendait nécessaire la mise au point d'un plan économique de mise en valeur. Il les incitait à se conformer volontairement au futur plan, pour le bien de la collectivité québécoise⁸⁵.

Avant de devenir directeur général du COEQ en 1964, M. Parenteau agissait également comme conseiller technique au sein de l'API ainsi qu'à la Chambre de commerce de Montréal⁸⁶. Sa participation à ces deux associations a sans doute rendu plus facile l'acceptation par les hommes d'affaires du principe d'une planification dirigée par l'État et leur participation. En plus, chacune de ces deux associations avait ses raisons propres d'en approuver le principe.

^{82.} Harvey, «Planification économique et syndicalisme», loc. cit., p. 5.

Jacques Parizeau, «La planification économique» (1963), dans Roger-J. Bédard (dir.), L'essor économique du Québec, Montréal, Beauchemin, 1969, p. 410.

^{84. «}Plaidoyer en faveur de la planification», Le Soleil, loc. cit.

^{85. «}Le plan d'orientation économique requiert la collaboration de l'industrie», Le Nouvelliste, loc. cit.

^{86.} AUQAM, Fonds CDE, «Rapport préliminaire des activités de l'année, ca 14 novembre 1961». Il est nommé conseiller technique de l'API le 30 janvier 1961. À ce titre, il est disponible pour donner des conférences sur le patronat et la planification dans les régionales de l'API. (Voir «Programme de travail de l'API pour 1963», ca 8 février 1963.) À la CCDM, il fut successivement secrétaire du Conseil d'orientation économique, civique et sociale et rapporteur du comité des conseillers techniques. Voir *Rapports généraux 1951-1962*, AHEC, Fonds CCDM, «Aperçu du travail de vos comités d'études», *Commerce-Montréal*, le 6 mars 1961, *op. cit.*

Comme on l'a vu auparavant, les Chambres de commerce de Montréal et du Québec avaient été d'importants protagonistes de la mise sur pied d'un conseil d'orientation économique provincial. Elles avaient inspiré l'article du programme du Parti libéral portant sur le conseil économique s'. Selon Michel Bélanger, les élites nationalistes traditionnelles et locales s'étaient alors rangées du côté du changement, afin de « développer la vie économique canadienne-française, comme on disait à l'époque ». Ce n'est donc pas un hasard si René Paré, président de la Société des artisans, une compagnie d'assurance canadienne-française, fut nommé président du COEQ: il avait été président de la CCPQ en 1958 lorsque celle-ci proposa la mise sur pied du conseil, et était toujours à la tête de la CCDM au moment de sa nomination⁸⁸.

Le 10 mars 1960, lors d'un dîner de la Chambre de commerce de Montréal, Esdras Minville suggéra de ressusciter l'ancien « conseil économique » d'Adélard Godbout. Dès avril, soit avant l'élection des libéraux, un comité de la CCDM sur le chômage en fit formellement la recommandation, « pour orienter l'exploitation des ressources naturelles, organiser la politique économique, assurer des marchés et créer de l'emploi ». De son côté, l'Institut d'économie appliquée des HEC remit à jour l'étude sur les conseils économiques préparée par la Chambre, en collaboration avec les HEC, en 1938⁸⁹. Après l'élection et la nomination du président de la CCDM à la présidence du COEQ, la Chambre forma le « Comité du conseil d'orientation économique » formé entre autres de François-Albert Angers, d'Esdras Minville et de Roland Parenteau. Elle soumit ensuite un deuxième mémoire au premier ministre, contenant des recommandations quant au mandat et aux pouvoirs du COEQ⁹⁰.

^{87.} Roland Parenteau, «L'expérience de la planification au Québec (1960-1969)», loc. cir., p. 680. On retrouve dans le 74 rapport annuel, 1961, la phrase suivante: «En 60-61, votre chambre peut réclamer sa part du crédit pour la réorganisation du Conseil d'orientation économique de la province», p. 3.

Entrevue avec Michel Bélanger, loc. cit., et Thomson, Jean Lesage et la Révolution tranquille, op. cit.,
 p. 250; «M° René Paré présidera le Conseil d'orientation économique», Commerce-Montréal, le
 29 août 1960, p. 1.

^{89.} AHEC, Fonds CCDM, PV de la Commission des conseillers techniques, le 28 mars 1960, point 2; «La Chambre de commerce du district de Montréal, Mémoire approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration», le 13 avril 1960; «Mémoire sur les conseils économiques», préparé à l'Institut d'économie appliquée. École des hautes études commerciales, Montréal, mai 1960; «Le gouvernement animateur de l'orientation économique», 22 p.

^{90.} AHEC, Fonds CCDM, Comité du Conseil d'orientation économique, «Analyse du travail effectué par le Conseil formé en 1943», 4 octobre 1960, p. 3; Chambre de commerce du district de Montréal, «Suggestions respectueuses à l'adresse de l'honorable premier ministre de la province

Pour la CCDM, le Conseil devrait «dresser le plan de l'aménagement économique de la province de Québec par l'utilisation optimum des ressources matérielles et humaines ». Il agirait comme conseiller du gouvernement et suggérerait des moyens de coordonner l'activité gouvernementale interne et de coordonner «l'action du gouvernement de la province avec les autres organismes officiels ou d'intérêt public qui exercent une influence sur l'économie du Québec ». Il n'aurait aucun pouvoir d'exécution et serait formé de 15 personnes, dont 12 spécialistes et seulement trois personnes représentatives de différents milieux sociaux et économiques:

[...] du milieu des affaires, du monde syndical ouvrier et des producteurs agricoles organisés. La Chambre a volontairement évité la formule de la délégation des grands intérêts. Elle ne veut pas au Conseil économique de plaideurs. Elle y veut des planificateurs du bien-être de la population du Québec⁹¹.

Il n'était donc pas question pour la Chambre de lancer le COEQ dans une vaste opération de planification concertée. Elle souhaitait au contraire laisser au gouvernement toute sa marge de manœuvre dans le choix de ses conseillers et de ses politiques, et visait en définitive à mettre à la disposition de l'État des experts du secteur privé⁹².

La Chambre de commerce de Montréal est reconnue pour avoir lancé nombre de projets qui ont pu ensuite se maintenir de manière autonome. On n'a qu'à se rappeler l'École des hautes études commerciales en 1910, le ministère de l'Industrie et du Commerce en 1935, le premier conseil d'orientation en 1943 et la commission Tremblay en 1953⁹³. Une fois que le Conseil d'orientation économique du Québec fut mis en marche pour de bon, au début de 1961, René Paré quitta la CCDM après 9 ans de service au sein du mouvement des chambres de commerce. Il s'assura néanmoins que le directeur général du COEQ, Maurice Joubert, reste au

de Québec au sujet du Conseil d'orientation économique», octobre 1960; voir aussi 74 Rapport annuel, 1961, p. 4, 15-17.

^{91. «}Suggestions respectueuses...», octobre 1960, op. cit., p. 3, 4, et 15.

^{92.} Cette position a été arrêtée malgré les objections de certains membres qui craignaient la multiplication des structures, qui considéraient que les capacités de recherche du ministère de l'Industrie et du Commerce suffisaient et que la Chambre pouvait elle-même se charger de conseiller le gouvernement en matière économique. Voir SAHEC, Fonds CCDM, PV de la Commission des conseillers techniques, le 4 avril 1960.

AHEC, Fonds CCDM, Gilbert-A. La Tour, «Chambre de commerce du district de Montréal», Les chambres de commerce dans le monde, 1962, p. 30.

sein du conseil d'administration de la CCDM, pour qu'un lien direct demeure entre les deux organismes⁹⁴.

En 1962, le président de la Chambre de Montréal était Charles de Lotbinière Harwood. Il considérait que la planification faisait partie du progrès civique que la Chambre cherchait à promouvoir. Elle devait donc continuer de s'y intéresser⁹⁵. Le 22 janvier 1963, la Chambre de commerce de Montréal fut l'hôte d'une journée d'étude spéciale, baptisée «Atelier clinique sur l'orientation économique». On y entendit René Paré, Maurice Joubert et René Tremblay, respectivement président, directeur général et membre associé du Conseil d'orientation économique, ainsi que Fernand Girouard, président de Volcano⁹⁶.

René Paré présenta une vision libérale et volontariste de la planification. S'adressant aux membres de la Chambre en tant que citoyen, il leur rappela leur responsabilité sociale envers le développement économique. Il leur dit que le plan de développement économique devait « être l'affaire de tous » et il termina par un appel à la solidarité de la population envers le Conseil d'orientation économique⁹⁷.

Fernand Girouard était un industriel, ex-président de l'Association professionnelle des industriels et membre actuel du conseil d'administration de la Chambre. Comme Parenteau, il servait de pont entre les groupes d'hommes d'affaires. Tous deux ont beaucoup contribué à faire circuler l'idée de planification au sein de ces deux associations. Mais sa vision de la planification contrastait avec celle de Paré. Ses propos étaient collectivistes et empreints de la philosophie de l'API. Dans sa conférence, il déclara trouver « réconfortant d'entrevoir le jour où les chefs d'entreprise et les syndiqués, tous deux conscients qu'ils devront ensemble, et de concert avec

^{94.} AHEC, Fonds CCDM, Lettre de René Paré à Gilbert La Tour, Montréal, le 4 avril 1961, demandant l'inclusion du nom de M. Joubert dans la liste des candidats au poste de membre du conseil d'administration. Voir aussi 74 et 75 Rapport annuel, 1961 et 1962.

 [«]Une étude approfondie du milieu canadien-français», La Presse, 17 mai 1962; «La Chambre de commerce poursuivra sa mission», Le Nouveau Journal, 17 mai 1962.

^{96.} Pour les conférences de René Tremblay et Maurice Joubert, voir AHEC, Fonds CCDM, «Ministère de l'Industrie et du Commerce et expansion industrielle» (résumé), 2 p., et «Point de vue du Conseil d'orientation économique du Québec», 7 p.

AUM, Fonds CCDM, «Le développement économique du Québec: problèmes et moyens de solution. Conférence de René Paré devant la Chambre de commerce de Montréal, le 22 janvier 1963», p. 12.

les corps intermédiaires, réaliser l'essor économique, reconnaîtront un rôle à l'État dans la définition du bien commun de l'économie⁹⁸ ».

En 1959, l'Association professionnelle des industriels avait eu vent des projets de planification du ministère de l'Industrie et du Commerce et avait pris connaissance du programme libéral. À la fin de l'année, elle appuya officiellement la planification par la bouche de son président Paul-D. Normandeau:

Il faut que l'État provincial se rende compte une bonne fois de ses responsabilités économiques, qu'il mesure la puissance de ses moyens d'action. Il importe qu'il s'engage résolument dans une planification économique qui n'est aucunement la prise en charge par l'État de l'activité économique, mais uniquement l'élaboration d'un plan directeur de développement économique qui nous éloignera de la politique de l'à peu près que nous avons suivie jusqu'à maintenant.

Cette prise de position rompait avec l'antiétatisme dont l'Association pouvait avoir fait preuve auparavant, mais conservait sa vision de la société formée de groupes, maintenant désignés comme «corps intermédiaires» plutôt qu'« organisations corporatives». De plus, la suite de la déclaration recèle l'essentiel de la doctrine de l'API pour les années à suivre:

Il faut, à mon sens, qu'il y ait coordination des idées sur le plan patronal, que des contacts soient faits avec d'autres corps sociaux, que l'étude des problèmes dépasse les intérêts particuliers de ces différents organismes et que, finalement, les études entreprises avec la collaboration de l'État se poursuivent d'une façon permanente, soit sous la forme de Conseil économique national, soit sous la forme de Conseil économique provincial⁹⁹.

Les dirigeants de l'Association professionnelle des industriels devinrent encore plus enthousiastes de la planification que ceux de la Chambre de commerce de Montréal. Ils voyaient là une nouvelle occasion de mettre en pratique ses idées corporatistes de collaboration entre les groupes au sein

^{98.} AHEC, Fonds CCDM, «Entreprise et orientation économique», texte de Fernand Girouard, p. 1-2. Voir aussi «Le plan de l'entreprise dans le renouveau économique», Commerce, mai 1963, p. 35, 64. Girouard n'était pas le seul à promouvoir une approche corporatiste de la planification au sein de la Chambre de commerce de Montréal. Maurice Chartrand, directeur général adjoint, fit écho à la Conférence des évêques du Canada et affirma que la participation des corps intermédiaires était indispensable à la planification, que la nouvelle démocratie passait par eux. Voir Maurice Chartrand, «Nouvelle démocratie!», Commerce, octobre 1963, p. 146.

 [«]Le président de l'API: le Québec doit s'engager dans la planification économique», Le Devoir,
 13 novembre 1959. Voir aussi «La planification économique», La Presse, 20 novembre 1959.

de la société québécoise. Ils invitèrent aussitôt les centrales syndicales à œuvrer avec l'API à la réalisation de ce nouvel idéal¹⁰⁰.

À la fin de 1960, la composition définitive du COEQ n'avait pas encore été annoncée, puisque le gouvernement se préparait à en modifier la loi constitutive. Le 19 août 1960, René Paré, président de la Chambre de commerce de Montréal, fit l'objet de la première nomination au conseil. Originaire de la même ville que Jean Lesage, qui avait grande confiance en lui, il devait être le pont entre le premier ministre et le monde des affaires. Par la même occasion, il nomma Jean-Baptiste Lemoyne, président de l'Union catholique des cultivateurs (UCC), et René Tremblay, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce et partisan de longue date de la planification¹⁰¹. Le 30 août, Lesage avait ajouté les noms de Jean Marchand, secrétaire général de la CSN, et de Cyril James, vice-chancelier de l'Université McGill.

Comme l'avait fait la CCDM sept ans plus tôt au sujet de la commission Tremblay, l'API convoqua pour le 27 octobre 1960 une réunion sur la réforme du Conseil d'orientation économique du Québec, qui attira des représentants des chambres de commerce, du Conseil de la coopération du Québec, de l'UCC, de la CSN, de la FTQ et de plusieurs facultés universitaires. Cette réunion mit en évidence les divergences de vues qui existaient sur le sens de la planification. On rapporte que trois configurations différentes y furent suggérées pour le COEQ. Certains souhaitaient un conseil composé de représentants d'organismes représentatifs, comme les syndicats, les associations patronales, ayant des experts à leur service. Cette formule correspondait à ce que préconisait l'API. Un deuxième groupe exposa la thèse officielle de la Chambre de commerce: un conseil composé de spécialistes et de trois individus représentant respectivement les affaires, les syndicats et l'agriculture. Enfin, un troisième courant, correspondant à la minorité au sein de la Chambre, se serait satisfait d'un conseil formé d'experts peu nombreux, tel qu'il se présentait alors¹⁰².

Le gouvernement opta pour une formule mixte: il conserva sa marge de manœuvre en n'assignant pas officiellement de sièges à des organismes ni à des individus représentant des milieux particuliers. Lesage ne voulait pas

^{100. «}Rencontre syndicale-patronale», Le Soleil, 19 novembre 1959.

^{101.} ANQ-Q, Fonds Jean-Lesage, Lettre de René Paré à Jean Lesage, Montréal, le 17 août 1960; Thomson, Jean Lesage et la Révolution tranquille, op. cit., p. 249; entrevue avec Roland Parenteau, loc. cit.

^{102. «}Une rencontre officieuse des intéressés révèle: on ne s'entend pas sur la composition et le rôle du Conseil d'orientation économique», Le Devoir, 28 décembre 1960.

non plus que les associations ou les groupes contrôlent le conseil ou toute autre commission gouvernementale en leur permettant d'en nommer les membres. Dans une lettre à son ministre du Travail, il écrivit que «les personnes nommées dans les commissions n'y sont pas pour représenter les corps intermédiaires dont elles font partie¹⁰³». Les libéraux rejetaient le corporatisme. Les membres étaient choisis en leur nom personnel.

Il n'en demeure pas moins que, bon an, mal an, on y retrouva cinq hommes d'affaires, trois syndicalistes, deux universitaires, cinq professionnels et cinq fonctionnaires. On peut affirmer qu'en 1961 les deux associations étudiées étaient bien représentées au sein du COEQ¹⁰⁴. Lorsque Lesage y ajouta treize nouveaux membres en mars de cette année-là, il y nomma Paul D. Normandeau, ancien président de l'API et membre du «Comité de la Chambre de commerce sur le Conseil d'orientation économique», Gérard Filion, directeur du *Devoir* et membre de l'API, de même que Roland Parenteau, conseiller de l'API depuis peu, mais aussi très proche de la CCDM¹⁰⁵. Pour leur part, René Paré, le président du COEQ, était issu de la Chambre, et Maurice Joubert, le directeur général, siégeait à son conseil d'administration.

Ce débat sur la planification obligea l'Association professionnelle des industriels à renouveler sa doctrine. L'organisation professionnelle faisait encore officiellement partie de son idéologie, alors que l'Église l'avait abandonnée. L'encyclique *Mater et Magistra* fut mise à l'étude du congrès de 1961 et l'assemblée générale du 8 février 1962 inaugura une année de discussions qui devait se clore par un congrès placé sous le thème «Vers le progrès économique et social par l'organisation professionnelle». Pour aider les membres, le secrétariat mit un groupe de conférenciers à la disposition des sections régionales. Le jour même, le professeur Jean-Réal Cardin affirma aux congressistes qu'il était courageux de promouvoir l'action concertée des agents de la vie économique quand les groupes sociaux organisés avaient tendance à agir chacun pour soi. Il ajouta qu'on pouvait désormais associer

^{103.} ANQ-Q, Fonds Jean-Lesage, Jean Lesage à Carrier Fortin, le 22 octobre 1965. La lettre porte sur le représentant syndical à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

^{104.} Roland Parenteau, «The Québec Economic Advisory Council», Canadian Public Administration, vol. 8, nº 2, juin 1965, p. 166-167.

^{105.} AUQAM, Fonds CDE, Registre des documents annexes aux procès-verbaux des réunions, 11 janvier 1962-10 octobre 1962, «Rapport général pour 1961», p. 2; CCDM, Rapport annuel 1961, et ANQ-Q, Fonds Jean-Lesage, Conseil d'orientation économique du Québec, «Rapport périodique 1-A/63», Québec, le 5 mars 1964, p. 21, «Liste des personnes qui ont fait partie du Conseil depuis sa formation».

l'idée d'organisation professionnelle au concept de progrès, plutôt qu'à celui d'ordre, comme cela se faisait auparavant¹⁰⁶.

Le congrès de l'automne suivant eut le curieux effet de scinder l'idéologie de l'API en trois courants corporatistes distincts. Tous trois prolongeaient sa tradition de collaboration entre les divers groupes de la société. Dans le premier courant, l'API renouait avec ses origines dans le corporatisme social. Dans le second, elle cherchait à associer les groupes socioéconomiques à l'action de l'État. Enfin, dans le troisième courant, elle en vint à promouvoir la gestion tripartite de la société, par la collaboration du patronat, des syndicats et de l'État. Ces trois modèles qui cheminaient en parallèle avaient en commun de fonder l'organisation sociopolitique du Québec sur des unités collectives, soit le couple patronat-syndicat (organisation professionnelle), soit une variété de groupes socioéconomiques (les «Rencontres des agents de la vie économique» – RAE), soit le trio patronat-syndicats-État (tripartisme).

Le premier modèle tentait de garder en vie l'idéal de l'organisation professionnelle en incitant le patronat et les syndicats ouvriers à s'associer par secteurs en dehors du champ étatique et à collaborer entre eux, avec les autres groupes ainsi qu'avec les corps publics. Il comptait aussi sur des comités paritaires revivifiés¹⁰⁷.

En 1963, le père Gérard Hébert suggéra aux membres de l'API qu'en réponse à la planification les patrons et les ouvriers se réunissent en organisations mixtes, rappelant les comités paritaires¹⁰⁸. Un an plus tard, le fondateur de l'API, le père Émile Bouvier, prenant position sur le sujet, se dit sceptique quant à la réussite de la planification, prônant plutôt la collaboration patronale-ouvrière à travers les conventions collectives¹⁰⁹. N'était-ce pas ce bon vieux corporatisme social qui refaisait surface?

Par ailleurs, le second courant corporatiste de l'API entendait innover en s'adaptant au nouveau contexte de «socialisation». Il se situait à

^{106.} AUQAM, Fonds CDE, Registre des documents annexes aux procès-verbaux des réunions, 11 janvier 1962-10 octobre 1962, «Rapport général pour 1961», le 8 février 1962, p. 12. «Les objectifs de l'A.P.I. pour 1962», par J.-Louis Lachance, p. 3, et «L'organisation professionnelle», par J.-R. Cardin, loc. cit., 7 p.

^{107. «}Au 18° congrès général de l'API. Employeurs et employés ont tous deux besoin de s'unir», Le Devoir, 29 octobre 1962.

^{108. «}Mettez fin à vos querelles avec le monde ouvrier; songez plutôt à la planification», La Presse, 23 novembre 1963.

^{109.} Émile Bouvier, «Discussion», dans François Perroux et collab., Problèmes de planification, Montréal, Presses de l'École des HEC, 1964, p. 158-159.

mi-chemin entre le corporatisme social et le néo-corporatisme¹¹⁰. Une nouvelle structure encore embryonnaire fut mise sur pied: les «Rencontres des agents de la vie économique» (RAE). En août 1960, dans la préparation de la rencontre qu'elle organisait sur le Conseil d'orientation économique, l'API était entrée en contact avec la Chambre de commerce de la province de Québec, le Conseil de la coopération, l'Union catholique des cultivateurs, la Fédération des travailleurs du Québec et la Confédération des syndicats nationaux. Même si le concept des RAE était d'inspiration corporatiste, ses promoteurs reconnaissent qu'elles-mêmes ne constituaient pas une nouvelle forme «d'organisation professionnelle», elles incluaient, en plus du secteur ouvrier et patronal, ce qu'on appelle, dans le jargon, «le tiersmonde», c'est-à-dire le secteur agricole et coopératif¹¹¹.

Le 15 janvier 1962, les représentants de ces six organismes rencontrèrent Jean Lesage et son ministre de l'Industrie et du Commerce, André Rousseau, pour leur faire part de leur «entente minimum mais unanime» sur «la nécessité d'un service de recherche statistique concernant le chômage, et sur la collaboration avec les autorités gouvernementales dans la planification indispensable à l'emploi de remèdes à longue portée¹¹²».

Ce n'est qu'après leur rencontre ministérielle au sommet que les RAE commencèrent à s'institutionnaliser. Un comité de travail formé de représentants des six organisations qui en faisaient partie commença à se réunir périodiquement. En juin, elles parlèrent d'organiser un secrétariat¹¹³.

Le 13 décembre 1962, lors d'une réunion avec Maurice Joubert, le directeur général du COEQ, il fut question de faire jouer un rôle aux RAE dans la planification. La RAE serait un «groupe d'équilibre» qui, dans la phase de consultation, compenserait le manque d'organisation de certains secteurs de l'économie, et qui servirait aussi et surtout à pondérer les

^{110.} Le néo-corporatisme est une doctrine qui préconise la gestion des orientations sociales et économiques d'une société par les grands acteurs socioéconomiques, y compris l'État. Le tripartisme désigne l'État, le patronat et les syndicats comme étant les trois principaux acteurs socioéconomiques concernés.

^{111.} Georges-Henri Dagneau, «Pour la création d'un conseil provincial du patronat », *Relations industrielles*, vol. 17, n° 4, octobre 1962, p. 466; «Le Québec aurait les outils de sa libération économique. – M. G.-H. Dagneau », *La Presse, loc. cit.*

^{112. «}Rencontre des agents de la vie économique», Informations patronales, nº 46, janvier 1962, p. 2.

^{113.} AUQAM, Fonds CDE, Registre des documents annexes aux procès-verbaux des réunions, 11 janvier 1962-10 octobre 1962: «Rapport général pour 1961», p. 18; PV de la réunion du comité de travail des Rencontres des agents de la vie économique, le 2 mars 1962; PV de l'exécutif, le 19 juin 1962.

conclusions de la consultation. Si elles savaient bien s'organiser, les RAE pourraient même être reconnues officiellement par l'État¹¹⁴.

En 1963, les associations membres des RAE lui votèrent un budget. On discuta d'une constitution et même de la possibilité que les RAE nomment leurs représentants au Conseil d'orientation économique du Québec. Puis, en septembre 1963, les RAE se sont donné un programme de développement régional, en collaboration avec le Conseil d'orientation économique du Québec et le Conseil national de productivité du Canada. Cette vocation régionale fut confirmée en 1964 par un programme d'activités organisées pour implanter des conseils économiques régionaux. À l'automne 1966, l'organisation avait manifestement perdu de sa pertinence une fois les conseils régionaux de développement mis sur pied. En outre, elle souffrait du manque d'assiduité de certains membres, notamment le secrétaire général de la CSN¹¹⁵.

Pour l'API, les RAE visaient deux objectifs. Le premier était d'entreprendre une action préventive envers les efforts de planification gouvernementale. Mais cette initiative fut bien récupérée par les deux gouvernements, en faisant dériver le nouvel organisme vers le développement régional. Le second était « d'apprendre à parler un langage commun et de s'accorder sur l'urgence de certains objectifs prioritaires l'16». Cette attitude conciliatrice de l'API se manifesta également par des rencontres directes avec les chefs syndicaux. Marcel Pepin et Louis Laberge furent invités au congrès de l'API en 1966 l'17. Mais la détérioration du climat social rendit la collaboration interpatronale plus plausible que la collaboration patronale-ouvrière.

Le troisième courant issu de l'API était néo-corporatiste. Au cours de l'année 1962, les dirigeants de l'API se rendirent compte du désordre qui caractérisait le monde des affaires au Québec. Ce manque d'organisation rendait difficiles l'expansion de l'institution des décrets et des comités paritaires et, par là, la réalisation de l'organisation professionnelle. En effet, il n'y

^{114.} AUQAM, «Rencontre des agents de la vie économique», le 13 décembre 1962.

^{115.} AUQAM, Fonds CDE, «Rapport général pour 1963», janvier 1964, p. 18; PV de l'exécutif, le 28 mars 1963, p. 37, et le 16 avril 1963, p. 41; PV du CA, le 16 avril 1963, p. 51; PV de l'exécutif, le 20 août 1963, p. 61; PV du CA, le 24 septembre 1964, p. 118; PV de la Rencontre des agents de l'économie, le 23 août 1966. La question fut posée: faut-il continuer les RAE?

^{116.} AUQAM, Fonds CDE, Registre des documents annexes aux procès-verbaux des réunions, le 11 janvier 1962, «Vers le progrès économique et social par l'organisation professionnelle», annexe au procès-verbal du 30 mars 1962, p. 3; «Politique générale de l'API», annexe au procès-verbal du 25 juin 1966, p. 3.

^{117.} AUQAM, Fonds CDE, PV du Conseil exécutif, le 18 octobre 1966, p. 186-187.

avait plus que 103 décrets, mais 250 associations patronales actives. Du même souffle, ils constatèrent la présence de plus en plus grande de l'État au Québec, comme ailleurs en Amérique du Nord¹¹⁸. Pour faire face à la menace d'étatisme, l'API exprima clairement qu'elle attendait qu'une décision du gouvernement, comme la nationalisation de l'électricité par exemple, soit « préalablement discutée et étudiée par des interlocuteurs valables, c'est-à-dire par les représentants gouvernementaux, patronaux et syndicaux¹¹⁹». L'idée du tripartisme était née.

Pour en arriver à une telle négociation au sommet, il fallait un patronat uni. Lors du congrès de novembre 1962, le nouveau président, Jean-Louis Lachance, déclara: «Il faudra que notre association professionnelle devienne l'interlocuteur valable du patronat devant les fonctionnaires de la planification!¹²⁰» La principale résolution du congrès d'octobre 1962, et elle s'avéra de taille, fut donc de créer un conseil provincial du patronat¹²¹. Ce mot d'ordre n'eut pas un écho immédiat chez des hommes d'affaires naturellement individualistes et dans des organisations habituellement rivales. Les dirigeants de l'API durent provoquer les patrons afin d'enclencher le processus d'unification: «Parce que la planification sur le plan économique est déjà en marche et que, si les patrons la boudent, elle se fera sans eux et peut-être contre eux, tandis que, s'ils y collaborent, elle les intégrera à leur juste place, dans un équilibre plus humain et plus réaliste¹²². »

L'assemblée générale du 8 février 1963 mit l'accent sur la nécessité d'unifier le patronat, autant pour participer aux décisions de l'État lors de la planification que pour aider à la mise en œuvre du plan qui en résulterait. Elle fut l'occasion du lancement du thème d'étude de 1963, «Patronat et planification», que le président jugea en conformité avec l'encyclique *Mater et Magistra*¹²³. Il faut dire que l'API ne tirait pas sa passion pour la

^{118.} AUQAM, Fonds CDE, Registre des documents annexes aux procès-verbaux des réunions, 11 janvier 1962-10 octobre 1962, «Vers le progrès économique et social par l'organisation professionnelle», document préparatoire au Congrès 1962, le 30 mars 1962, 4 p.

 [«]L'électricité: l'API désire rester neutre même si la décision du gouvernement la satisfait», Le Devoir, loc. cit.

^{120. «}Selon le président de l'API, la planification semble inévitable», Le Soleil, 26 octobre 1962.

^{121. «}Recommandation de l'Association professionnelle des industriels. Créer un conseil provincial du patronat », L'Événement, 27 octobre 1962; Georges-Henri Dagneau, «Pour la création d'un conseil provincial du patronat », p. 465-468.

^{122.} Informations patronales, janvier 1963, p. 2, cité par Louise Leblanc, Analyse idéologique de l'Association professionnelle des industriels, op. cit., p. 46.

^{123.} AUQAM, Fonds CDE, «L'A.P.I. étudiera un projet de Conseil provincial du patronat» et «Programme de travail de l'API pour 1963», communiqués, ca 8 février 1962; «Le plan d'orientation

planification uniquement de son passé corporatiste. Les nombreux contacts qu'eurent ses membres avec le patronat français firent en sorte qu'ils adoptèrent plus facilement le concept européen de « planification concertée » que les directeurs du Conseil d'orientation économique essayaient d'implanter au Québec. Par exemple, lors du dîner de clôture du congrès d'octobre 1962, un des animateurs du Centre français du patronat chrétien vint présenter une conférence intitulée *La planification et l'organisation professionnelle*¹²⁴.

* * *

Autrement dit, l'Association professionnelle des industriels croyait en la planification pour assurer un développement économique dénué de conflits. Elle y croyait parce qu'elle en avait vu les effets en France, parce qu'elle avait accepté l'intervention de l'État et parce qu'elle pouvait adapter son idéologie aux termes imprécis dictés par les promoteurs du Conseil d'orientation économique. Pour son président, même vague, l'idée de planification était valable et il y tenait:

Il semblerait que la planification, comme outil de notre évolution économique et sociale, soit quelque chose d'assez vague, dont on ne connaîtra les prémices que dans plusieurs années. C'EST FAUX. Nous l'aurons d'ici deux ans, embryonnaire au départ, mais chose certaine, elle ira en s'amplifiant. C'est une formule NÉCESSAIRE à notre époque. Elle ne règle pas tous les problèmes mais, sans elle, ce serait l'anarchie¹²⁵.

Mais comment les trois modèles corporatistes développés par l'API pouvaient-ils s'harmoniser à cette planification? En 1962, la pensée de l'API hésitait encore entre l'organisation professionnelle à travers la confédération d'associations patronales sectorielles et l'unification du patronat au sein d'un conseil¹²⁶. La conjoncture du début des années 1960 révélant

économique requerra la collaboration des industriels », par J.-Claude Beaumier, 2 p.; « Vers la formation d'un conseil provincial du patronat en vue de participer à la planification », *Le Devoir*, 9 février 1963; « L'API en tête, les employeurs parlent maintenant de "planification" et de "socialisation" », *La Presse*, 16 février 1963.

- 124. Entrevue avec Raymond Tremblay, Montréal, le 25 mai 1994; «L'API publie quatre brochures sur le travail des sessions préparatoires au congrès 1962», Le Devoir, 19 octobre 1962. Voir aussi Maurice Joubert, «Le Conseil d'orientation économique du Québec», loc. cit., p. 116, Roland Parenteau, «L'expérience de la planification» loc. cit., p. 681, et «The Québec Economic Advisory Council» loc. cit., p. 169.
- 125. AUQAM, Fonds CDE, «Patronat et planification», résumé de la conférence de M. Jean-Louis Lachance, le 8 février 1963, p. 3.
- 126. D'ailleurs, le sous-ministre adjoint de l'Industrie et du Commerce se plaignit auprès du nouveau directeur général de l'API de ne plus savoir si son association cherchait à réaliser l'organisation

un grand interventionnisme de l'État québécois, l'opinion dominante au sein de l'organisation abandonna – cette fois définitivement – l'organisation professionnelle au profit du tripartisme néo-corporatiste. Parallèlement, l'API gardait en réserve un projet que l'on pourrait assimiler à une coalition de groupes de pression hétéroclites, les Rencontres des agents de l'économie, plus enclins à faire valoir leurs intérêts particuliers qu'à fixer des objectifs communs.

Quant à la Chambre de commerce, sa culture entrepreneuriale fit en sorte qu'une fois le COEQ mis au monde elle s'intéressa moins à la planification. Il faut aussi noter que le projet original de la Chambre, qui a été partiellement repris par le gouvernement du Québec, laissait la part congrue aux associations socioéconomiques. Il ne prévoyait que trois représentants sur quinze, qui parleraient en tant qu'experts et en leur nom personnel. Les douze autres devraient être des spécialistes au service du gouvernement. Pas question de planification concertée avec les organismes patronaux ou syndicaux. La consultation des groupes continuerait par les voies éprouvées et les membres de la Chambre se conformeraient aux conclusions du conseil par devoir, plus que par contrainte.

Il n'en demeure pas moins que le Conseil d'orientation économique du Québec faisait des plans pour associer les hommes d'affaires et les groupes socioéconomiques à ses activités. Comment ces relations se sontelles réalisées et articulées?

Le COEQ et la concertation

En octobre 1960, au moment de la remise du mémoire de la Chambre de commerce sur le Conseil d'orientation économique, le COEQ existait toujours en vertu de l'ancienne loi adoptée par Adélard Godbout en 1943¹²⁷. Il était formé de René Paré, René Tremblay, Jean Marchand, Cyril James et Jean-Baptise Lemoyne. Les recommandations de ces cinq premiers membres du COEQ, de même que celles de la Chambre, conduisirent à une nouvelle loi sur le Conseil économique. Le groupe des cinq membres dirigés par Paré se mit immédiatement à la tâche et étudia le bill 26, sans y

professionnelle ou le Conseil du patronat. Malgré la réponse évasive de Jean Brunelle, l'API en vint rapidement à opter pour la seconde voie et à abandonner son corporatisme des années 1930 pour s'orienter vers le néo-corporatisme. AUQAM, Fonds CDE, Lettre de J.-B. Bergevin à Jean Brunelle, Québec, le 24 octobre 1963. Lettre de Jean Brunelle à J.-B. Bergevin, le 28 octobre 1963.

^{127.} Statuts du Québec, 7 George VI, chapitre 8, *Loi instituant le Conseil d'orientation économique* (sanctionnée le 23 juin 1943).

apporter de changement. Paré négocia toutefois certaines des nominations qui furent faites en mars 1961¹²⁸.

L'innovation la plus remarquable fut l'élargissement du conseil à 15 membres permanents auxquels pouvaient s'ajouter jusqu'à 5 membres-adjoints¹²⁹. Selon Roland Parenteau, les représentants patronaux au sein du COEQ étaient de qualité inégale, la tentation des nominations politiques y étant pour quelque chose. Paul Normandeau, qui a été associé à la Société générale de financement, était sans doute le représentant patronal le plus actif. On y a plus tard retrouvé Charles Perreault, qui deviendra le premier président du Conseil du patronat du Québec (CPQ). La représentation syndicale était meilleure. Jean Marchand y était très actif et avait une attitude coopérative, qui tranchait souvent avec ses sorties publiques¹³⁰.

La nouvelle loi constitutive du COEQ lui octroyait trois rôles: faire des études, des recherches et de la consultation, procurer des conseils au gouvernement et rédiger un plan de développement¹³¹. C'est cette dernière fonction qui le distinguait du Conseil économique du Canada.

Le processus mis au point par le conseil est relativement simple quand on le regarde en termes généraux. En ce qui concerne la recherche, il fut résolu de la distribuer entre les services des ministères et le personnel du conseil ou de recourir aux «agents de la vie économique», selon les besoins. La véritable consultation avec ces derniers devait se faire au

^{128.} Voir la correspondance entre Paré et les premiers membres du Conseil, et entre Paré et Lesage. Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx (ACRLG), Fonds René-Paré.

^{129.} Outre les membres nommés ci-dessus, on retrouvait Gérard Filion, Roland Parenteau, Paul D. Normandeau, Jean-Claude La Haye, Marcel Bélanger, Carl Goldenberg, Jean-Baptiste Lebel, Frank Spénard, Georges Gauvreau, Huguette Plamondon et Gilbert Young. Dès juin, Gérard Filion, nommé à la présidence de la SGF, fut remplacé par Aimé Laurion. Un roulement régulier s'effectua au sein du COEQ à partir de ce moment. Les cinq premiers «membres-adjoints», des hauts fonctionnaires, furent, outre René Tremblay qui, lors de sa nomination à la SGF, fut remplacé par Jean Deschamps: Jean-Claude Lessard, Ernest Mercier, Paul-Émile Auger et Arthur Tremblay. Voir ANQ-Q, Fonds Jean-Lesage, Conseil d'orientation économique du Québec, «Rapport périodique 1-A/63, Québec, le 5 mars 1964, *loc. cit.*, p. 21, «Liste des personnes qui ont fait partie du Conseil depuis sa formation». On peut trouver une liste des membres en date du 24 octobre 1966 dans ACRLG, Fonds Paré.

^{130.} Entrevue avec Roland Parenteau. Voir aussi «Que. Economic Council», *Canadian Labour*, nº 8, janvier 1963, p. 24.

^{131.} ACRLG, Fonds Paré, «Loi concernant le Conseil d'orientation économique du Québec». Une copie du *bill 26*, tel qu'il a été soumis en première lecture, s'y trouve également.

moment de l'élaboration du plan détaillé. Ensuite seulement, les Chambres de l'Assemblée législative du Québec seraient saisies d'un projet de plan¹³².

La principale difficulté à affronter pour les planificateurs était la concurrence entre les agents économiques. Comme l'a bien exprimé Yvon Tremblay, conseiller technique du COEQ, les centres de décision doivent s'entendre sur les objectifs pour qu'il y ait planification: «Laissés à euxmêmes, les différents centres de décision économique se livrent une lutte pour imposer à l'autre l'urgence de ses besoins. Chacun essaie de se frayer un sentier sans se soucier si ce sentier s'ajustera parfaitement aux besoins de l'autre.»

Il affirma que, parce que les groupes socioéconomiques avaient plus de facilité à exprimer les intérêts de leurs membres que le bien commun, le système en place était un système de pression. De toute façon, ajouta-t-il, l'action de l'État était encore trop fragmentaire, entraînant une consultation fragmentée¹³³. Roland Parenteau accepte ce diagnostic: «L'activité économique est exercée par de nombreux agents plus ou moins regroupés et dont les intérêts sont parfois opposés.» Il estime qu'il n'existait pas au gouvernement une volonté suffisante de faire participer les autres agents économiques à la planification¹³⁴.

Les deux premières années du COEQ ne produisirent donc qu'une consultation *ad hoc*. Après le voyage de son directeur général en France à l'été de 1962, le conseil mit l'accent sur la planification. Un rapport intitulé *Documents de base en vue de la planification*, qui établissait la nécessité de la planification et sa méthode d'élaboration, fut remis au premier ministre le 21 septembre 1962. Le président du conseil plaida pour une adoption rapide et complète de ce rapport.

Le rapport du directeur général Joubert et le mémoire du président Paré furent mal reçus par le conseiller juridique du premier ministre, Louis-Philippe Pigeon, à qui Lesage avait demandé une première lecture. Il considérait que le ton du président du COEQ était impertinent et

^{132.} Maurice Joubert, «Le Conseil d'orientation économique du Québec», loc. cit., p. 110-119. Les ressources des groupes apparaissent alors essentielles à l'action de l'État, surtout dans les domaines techniques, car celui-ci n'avait pas encore développé son potentiel. Voir Vincent Lemieux, «La participation des corps intermédiaires au gouvernement de la société politique», loc. cit., p. 48, et Jean Meynaud, «Groupes de pression et politique gouvernementale au Québec», loc. cit., p. 78.

^{133.} Yvon Tremblay, «Les modalités de consultation», dans Institut canadien de l'éducation des adultes, La participation de la collectivité à la planification, numéro spécial des Cahiers de l'ICEA, n° 3, 1967, p. 27 et 31.

^{134.} Parenteau, «L'expérience de la planification au Québec (1960-1969)», loc. cit., p. 691 et 679-680.

insolent, notamment parce qu'il voulait que le COEQ soit «l'esprit qui anime le Conseil des ministres». Le rapport fut transmis à un comité composé des ministres Gérard D. Levesque de l'Industrie et du Commerce, Alcide Courcy de l'Agriculture et de la Colonisation, Bona Arsenault des Pêcheries et de la Chasse, Lucien Cliche des Terres et Forêts, et René Lévesque des Ressources naturelles. Ce comité s'institutionnalisa sous le nom de Comité ministériel de planification et se réunit régulièrement, notamment pour examiner les recommandations du COEQ¹³⁵.

Cependant, Joubert, qui était plus un homme d'affaires qu'un technocrate, persistait dans le chemin tracé, malgré l'avis de ses collègues qui cherchaient à le convaincre qu'il allait trop vite et que ses schémas étaient trop ambitieux¹³⁶. Le 22 janvier 1963, il présenta son système d'élaboration du plan, qu'il qualifiait lui-même d'ambitieux et de complexe, devant les personnes invitées à la Chambre de commerce de Montréal lors d'une journée d'étude sur la question. Il leur remit un résumé de son rapport et sollicita leurs suggestions¹³⁷.

Le processus suivit son cours, mais en vase clos. Des groupes de travail formés de fonctionnaires et des membres du personnel du COEQ rédigèrent une ébauche de plan¹³⁸. Ce document fut remis au premier ministre, le 5 mars 1964. Il contenait, en plus d'une étude préliminaire des secteurs de l'économie, de nombreux détails sur la méthode d'élaboration du plan, mais assez peu sur son exécution.

Les auteurs de ce rapport prétendaient qu'il fallait planifier toute l'économie, que le Conseil d'orientation économique devait demeurer le maître d'œuvre de cette planification et qu'il fallait consulter les industriels et les corps intermédiaires de manière sectorielle. Le COEQ abandonnait donc la concertation globale. Parenteau relatera que des hauts

^{135.} Roland Parenteau, «The Québec Economic Advisory Council», loc. cit., p. 168; AHEC, Fonds CCDM, Documents de base en vue de la planification, reçus et adoptés en assemblée régulière, le 21 septembre 1962; ACRLG, Fonds Paré, «Mémoire au premier ministre sur le Conseil d'orientation économique du Québec», Montréal, le 3 décembre 1962, 7 p.; Lettre de Louis-Philippe Pigeon à Jean Lesage, le 11 décembre 1962; Lettre de Jean Lesage à René Paré, le 21 décembre 1962; Thomson, Jean Lesage et la Révolution tranquille, op. cit., p. 165-166, et entrevue avec Roland Parenteau, loc. cit.

^{136.} Jacques Benjamin, Planification et politique au Québec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1974, p. 10, et Thomson, Jean Lesage et la Révolution tranquille, op.cit., p. 251.

^{137.} AHEC, Fonds CCDM, «Point de vue du Conseil d'orientation économique du Québec.»

^{138.} Thomson, Jean Lesage et la Révolution tranquille, op. cit., p. 254-255.

fonctionnaires acceptaient difficilement que des personnes de l'extérieur dictent la politique du gouvernement¹³⁹.

Par ailleurs, le rapport du COEQ recommandait que le gouvernement se donne de nouveaux moyens d'action, comme une « caisse centrale des placements », et proposait un échéancier détaillé de planification qui s'étendait jusqu'à la fin de 1975, et dont chaque cycle de cinq ans se diviserait en quatre étapes : les travaux préliminaires, les directives générales, les comités consultatifs et la rédaction définitive¹⁴⁰.

Toute cette entreprise s'arrêta net sur le bureau du premier ministre. Selon Dale C. Thomson: «Lorsque Jean Lesage reçut ces centaines de pages, il constata qu'elles ne constituaient même pas un embryon de plan et qu'elles ne pouvaient pas être publiées sans exposer toute l'entreprise à la critique, sinon au ridicule. »

Il aurait déclaré que les planificateurs devaient abandonner leurs « grandioses rêveries » et s'attaquer à des problèmes concrets. Ce fut la fin du directeur Joubert. Roland Parenteau, tout aussi enthousiaste, mais plus réaliste, le remplaça à partir de juin 1964^{141} .

Toutefois, on aurait tort de considérer que le COEQ fut un échec complet et de faire porter à Maurice Joubert l'unique responsabilité de ses actions. Le COEQ eut plusieurs réalisations à son actif. À court terme, il fit des études et des recommandations cruciales qui aboutirent rapidement à la mise en place de quelques-uns des piliers de la Révolution tranquille: la SGF, Sidbec, Hydro-Québec, la Régie des rentes du Québec (RRQ) et la Caisse de dépôt et placement 142. À long terme, c'est au niveau du fonctionnement de l'organisation politique et administrative du gouvernement que son effet se fit sentir. La mise sur pied du conseil entraîna l'établissement de la coordination interministérielle, ce qui était d'ailleurs un de premiers vœux exprimés en 1961 par le président René Paré. En plus du Comité ministériel de planification (CMP) chargé de recevoir les recommandations du COEQ depuis le début de 1963, on créa un comité de

^{139.} Parenteau, «The Québec Economic Advisory Council», loc. cit., p. 171.

^{140.} ANQ-Q, Fonds Jean-Lesage, Conseil d'orientation économique du Québec, «Rapport périodique I-A/64», Québec, le 5 mars 1964.

^{141.} Thomson, Jean Lesage et la Révolution tranquille, op. cit., p. 254-256; et Michel van Shendel, «Avec Parenteau, une planification nouvelle vague», Magazine Maclean, vol. 5, nº 1, janvier 1965, p. 1.

^{142.} Voir ACRLG, Fonds René-Paré, «Rapport de l'activité du Conseil d'orientation économique du Québec [...], adopté par le Conseil le 18 janvier 1962 », p. 3; ANQ-Q, Fonds Jean-Lesage, «Rapport périodique I-A/63 », chapitre 2, page 3; et Parenteau «L'expérience de la planification au Québec », loc. cit., p. 681, et entrevue avec Roland Parenteau, loc. cit.

sous-ministres appelé Comité permanent d'aménagement des ressources (CPAR), qui devait également faire rapport au CMP¹⁴³.

L'instauration de cette coordination eut aussi un effet inattendu, sinon pervers, celui de permettre aux ministres, mais aussi aux sousministres et aux conseillers les plus actifs, de contrôler le Conseil d'orientation économique et d'augmenter d'autant leur ascendant sur le pouvoir.

Un exemple probant de cette influence fut le «groupe d'équilibre» dirigé par René Tremblay, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, puis par Claude Morin lorsqu'il devint sous-ministre aux Affaires fédérales-provinciales. En 1963, ce «groupe», qui n'était pas composé de représentants des «agents de la vie économique», comme on l'avait fait miroiter aux dirigeants du RAE, fut mis à la tête des comités responsables des études sectorielles qui devaient mener à la rédaction de la première ébauche du plan. Outre le directeur général du COEQ, il était composé d'un autre employé du Conseil, Yvon Tremblay, de trois professeurs d'économie, Otto Thur de l'Université de Montréal, Yves Dubé de l'Université Laval et Jacques Parizeau de l'École des HEC, ainsi que de trois autres sousministres ou adjoints, André Marier et Michel Bélanger des Ressources naturelles et J.-B. Bergevin, de l'Industrie et du Commerce¹⁴⁴. Morin explique:

Les membres du COEQ, comme ceux d'un conseil d'administration, sont un peu impuissants à contrer les avis d'experts qui arrivent pour expliquer le bien-fondé d'un projet. [...] On n'essayait pas de leur jouer des tours, mais c'était la dynamique normale d'un conseil d'administration dans un sens. [...] Pour moi, le conseil a été important, moins en tant que Conseil, parce que Lesage prenait ses suggestions avec un grain de sel, que parce que ça nous a donné un lieu physique – et je dirais légitime – de faire des réunions pour faire n'importe quoil¹⁴⁵.

Ainsi, Thomson rapporte qu'un petit groupe « de nouveaux fonctionnaires et conseillers, intelligents et de formation solide », comprenant Morin et

^{143.} Parenteau, «Quebec Economic Advisory Council», loc. cit., p. 171, Yves Roland, «Où en est la planification québécoise?», Commerce, vol. 70, n° 2, février 1968, p. 39-40, et ANQ-Q, Fonds Jean-Lesage, Lettre de René Paré à Jean Lesage, le 21 juin 1961, entrevue avec Roland Parenteau, loc. cit.; ANQ-Q, Fonds Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), PV du COEQ, le 17 mai 1963, Annexe I, «Projet de création d'un comité permanent d'aménagement des ressources», avril 1963, et Comité ministériel de planification, PV du 24 mai 1963, point 6.

^{144.} ANQ-Q, Fonds OPDQ, «Groupes de travail, liste des membres», le 17 septembre 1963; et entrevue avec Roland Parenteau, *loc. cit.*

^{145.} Entrevue avec Claude Morin, loc. cit.

Bélanger, mais aussi Parizeau et André Marier, profitaient de la faiblesse du conseil pour l'exploiter à leur profit. Ils se réunissaient souvent chez Joubert lui-même, pour discuter de leurs projets. Au sein du Conseil des ministres, ils avaient l'appui de René Lévesque, qui partageait leurs vues et dont André Marier était l'intermédiaire. Morin avalise cette version des faits en ajoutant: « Dans le Conseil, il y avait des gens plus ouverts à l'innovation, comme Paré et Filion... ils convainquaient les autres. Parenteau agissait sur Paré comme moi sur Lesage. » Ce dernier désignait d'ailleurs Morin comme son représentant aux réunions des comités du COEQ¹⁴⁶.

* * *

Au début des années 1960, le COEQ comprenait des représentants du monde des affaires, des universitaires, des syndicalistes, des professionnels et des membres de la fonction publique qui se réunissaient une fois par mois. Cependant, le conseil fut dominé par les ministres et les hauts fonctionnaires qui lui fournissaient des dossiers toujours bien étoffés. Les autres membres étaient trop affairés pour leur faire concurrence sur ce terrain 147. Malgré tout, selon Roland Parenteau, «leur collaboration fut précieuse en ce qu'elle apporta des informations très utiles dans la discussion des activités du gouvernement 148».

Parmi les raisons qui avaient motivé la mise sur pied du Conseil d'orientation économique, il y avait le manque d'expertise au sein du gouvernement et le besoin de coordonner son action. Paradoxalement, le « groupe d'équilibre » du COEQ fut instauré pour compenser le manque d'experts capables de préparer une planification cohérente au sein du COEQ!¹⁴⁹ Le gouvernement était donc en mesure de satisfaire ses propres besoins en recherche et en coordination. Après l'abandon du plan en 1964, ce besoin fut comblé par le CMP et le CPAR.

Si l'on se rapporte à la définition de son rôle contenue dans la loi de 1961, on peut donc conclure que la consultation fut minimale durant les trois premières années de l'existence du Conseil d'orientation économique du Québec, que le plan fut inexistant, mais que les conseils furent nombreux. L'intégration du COEQ au sein de l'État du Québec, et même sa disparition éventuelle, semblait n'être qu'une question de temps.

^{146.} Thomson, Jean Lesage et la Révolution tranquille, op. cit., p. 253; entrevue avec Claude Morin, loc. cit., et Claude Morin, Mes premiers ministres, Montréal, Boréal, 1991, p. 79 et 98-99.

^{147.} Thomson, Jean Lesage et la Révolution tranquille, op. cit., p. 253.

^{148.} Parenteau, «The Québec Economic Advisory Council», loc. cit., p. 166.

^{149.} Entrevue avec Roland Parenteau, loc. cit.

C) L'HÉGÉMONIE TRANSITOIRE DE LA NOUVELLE CLASSE MOYENNE

Un des enjeux cachés de la Révolution tranquille est la concurrence entre l'État et les institutions privées pour les meilleurs talents de la société québécoise. Ce que des sociologues ont appelé la « nouvelle classe moyenne » était en gestation dans les années 1950 au sein des bureaucraties privées qu'étaient les universités et les institutions sociales de l'Église¹⁵⁰, auxquelles nous pourrions ajouter quelques groupes syndicaux et patronaux. Par exemple, vers la fin des années 1950, le «Comité des conseillers techniques» vint remplacer l'ancien conseil d'orientation de la Chambre de commerce dans son rôle de conseiller auprès du conseil d'administration. À la même époque, l'API avait remplacé son personnel permanent par de jeunes experts¹⁵¹.

En 1963, Gérard Dion prévint les groupes socioéconomiques de l'exode des techniciens: «Il ne faudrait pas que tous les spécialistes que nous avons soient accaparés par l'administration publique», sous peine de voir la planification devenir purement étatique. C'est l'opinion contraire qui prévalait à la CCDM, qui réclamait l'établissement d'une fonction publique compétente à Québec¹⁵². Le ministre des Ressources naturelles, René Lévesque, était très conscient de la valeur des nouveaux talents. Le gouvernement du Québec avait réussi à arracher d'Ottawa la possibilité de gérer son propre régime de retraite grâce à un «groupe d'experts choisis aussi bien à l'intérieur de l'administration qu'à l'extérieur, dans les milieux universitaires, dans les milieux d'affaires¹⁵³». En 1963, le COEQ exploita également les talents des techniciens de la «nouvelle classe moyenne» d'abord attachés à des établissements privés.

Mais, pour réaliser une véritable politique économique, selon Lévesque, le gouvernement devait réunir tous ces gens : « En premier lieu il

Hubert Guindon, «Malaise social, classes sociales et révolution bureaucratique» (1964), Tradition, modernité et aspiration nationale de la société québécoise, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990, p. 64-65.

^{151.} Roy, La marche des Québécois, op. cit., p. 189.

^{152.} Gérard Dion, «Conseil du patronat et planification économique», *Relations industrielles*, vol. 18, n° 3, 1963, p. 390. Gilbert A. LaTour, «Les plus aptes à Québec», *Commerce*, avril 1963, p. 80.

^{153.} René Lévesque, «La politique économique de l'État du Québec», loc. cit., p. 62. Le manque d'experts au sein du gouvernement se faisait toujours cruellement sentir quand il fallut mettre sur pied la Régie des rentes du Québec: «Nous sommes loin d'avoir tous les experts nécessaires [...]. Ottawa est incomparablement plus avancé que nous. » ANQ-Q, Fonds Jean-Lesage, note de Claude Morin à Jean Lesage, le 11 mai 1964.

nous faut des hommes, des hommes d'une compétence suffisante et en assez grand nombre pour formuler et pour appliquer une politique économique [...] parce que c'est d'eux que doit venir tout le reste, à commencer par les idées.»

Jean Lesage renchérit, avec l'emphase qu'on lui connaît, en disant que le gouvernement avait besoin de cadres compétents pour permettre au « Québec qui bouge » d'être exact à son « rendez-vous avec la destinée en ces heures historiques 154 ».

En s'accroissant et en s'organisant, le gouvernement du Québec a recruté certains des meilleurs talents présents dans la société québécoise. La nationalisation de l'électricité et la mainmise du gouvernement sur les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux complétèrent l'opération. L'État avait emporté la mise, du moins pour une génération. Une bonne partie de la « nouvelle classe moyenne » fit donc son nid dans et autour de la bureaucratie québécoise.

Au début des années 1960, l'élite de cette nouvelle classe moyenne était un groupe de hauts fonctionnaires et de conseillers que le gouvernement avait été chercher soit au gouvernement fédéral (J.-B. Bergevin et Michel Bélanger), soit à l'université (Jacques Parizeau, Arthur et René Tremblay, Roland Parenteau, Claude Morin) ou encore dans le secteur privé (Marcel Bélanger). Elle fut à la source des premiers grands projets de la Révolution tranquille.

Dans son rapport de mars 1964, Maurice Joubert indiquait que, tout en visant le plein emploi, la planification était libre, car les technocrates n'étaient pas des doctrinaires¹⁵⁵. Il y avait néanmoins, au sein de ce groupe de conseillers et hauts fonctionnaires des velléités étatistes. Parenteau, Bélanger, Tremblay (Arthur), Bolduc et Marier partageaient la vision d'un État interventionniste, grâce notamment à leur formation en sciences sociales¹⁵⁶. Leur philosophie du développement du Québec était largement connue à cette époque. Selon Parenteau, «la paix sociale du début des années 1960 est due à la large diffusion des débats entre les nouveaux

Lévesque, « La politique économique...», loc. cit., p. 47-48, et « Lesage: Québec a besoin de cadres compétents», Le Devoir, 25 juin 1964.

ANQ-Q, Fonds Jean-Lesage, Conseil d'orientation économique du Québec, Rapport périodique I-A/63, Québec, le 5 mars 1964, p. 5-8.

^{156.} Entrevue avec Claude Morin, loc. cit.

intellectuels de la Révolution tranquille, notamment à Radio-Canada¹⁵⁷». Pour Michel Bélanger, leur influence s'explique bien sûr par leur participation aux débats qui agitaient la société québécoise, mais aussi par leur nombre restreint, par la simplicité de l'appareil administratif et par le très large consensus établi entre les intellectuels et les médias sur ce qui devait être fait. Tout changement ouvrait des horizons nouveaux à une génération éprise des valeurs de liberté et de changement: «Aussitôt qu'on fait sauter un système paternaliste qui est réfractaire au changement, on crée des opportunités qu'il suffit d'exploiter¹⁵⁸. » Le gouvernement devait être le maître d'œuvre, et l'action des «technocrates» se traduisit par les projets « moteurs » qui furent étudiés et approuvés au sein du Conseil d'orientation économique. «À tort ou à raison, ajoute Claude Morin, l'enthousiasme ambiant nous incitait, comme petit groupe de jeunes fonctionnaires ou de conseillers, à proposer des réformes et à "pousser" sur le gouvernement comme si tout, au Québec, était devenu sinon réalisable, au moins imaginable159.»

Le COEQ fut la première plateforme des activités de la «nouvelle classe moyenne», en raison de son emplacement stratégique au sein de l'appareil gouvernemental du début des années 1960¹60. L'idée de planification concertée et participative de l'économie cadrait très bien dans l'éthique rationaliste des technocrates. L'idée d'une planification rationnelle du développement économique du Québec était également séduisante pour les patrons et les syndicats dans cette période de chômage et de pénétration du capital étranger. Les porte-paroles des groupes socioéconomiques ont adopté la rhétorique de la planification, avec d'autant plus d'enthousiasme qu'on leur promettait une participation, sinon aux décisions, du moins aux discussions. Il ne faut pas négliger non plus la volonté d'interposition des acteurs: patrons comme travailleurs voulurent éviter que l'autre groupe fasse coalition avec l'État.

Si l'idée de planification fut acceptée, c'est aussi, bien sûr, en raison de l'esprit de collaboration qui existait au début des années 1960. Marcel Masse se souvient de l'idée maîtresse de l'époque: «Si on se parle et si on

^{157.} Parenteau, «Quelles missions assigna-t-on à l'État et à la fonction publique à partir de 1960?», loc. cit., p. 8.

^{158.} Entrevue avec Michel Bélanger, loc. cit.

^{159.} Morin, Mes premiers ministres, op. cit., p. 69.

^{160.} Même s'il fut le lieu d'alliances ponctuelles, comme dans le cas de la SGF et de Sidbec, le Conseil ne fut pas, à proprement parler, l'instrument de la classe d'affaires, contrairement à ce qu'écrivait Dorval Brunelle, dans La désillusion tranquille, op. cit., p. 109-110.

se concerte, on va développer l'idéal.» Roland Parenteau ajoute: «Tout le temps où j'ai été là, il n'y a pas eu de gros débats sur ce plan-là. C'étaient des années de collaboration. Personne n'était contre l'idée d'un plan en général – un plan de développement économique de la province¹⁶¹.»

Dès 1962, il était conscient que le concept de planification était vague, ambigu et élastique: «Toutes ces démarches peuvent se résumer en un mot: planification économique. Ce terme, autrefois tabou et qui a été à la mode depuis quelques années, ne recouvre pas la même réalité dans l'esprit de tous¹⁶².»

Jacques Benjamin, qui a étudié le processus de prise de décision à cette époque, a écrit : « De cette époque, je retiens surtout l'apparence d'un consensus, la disponibilité apparente des forces vives à dialoguer entre elles, mais également l'obscurité des intentions de M. Lesage en matière de planification 163. »

Cela n'était pas anodin. Comme l'a souligné Jocelyn Létourneau, le choix du vocabulaire pour désigner les nouvelles structures et les interactions entre les acteurs était un enjeu de taille¹⁶⁴. Michel Bélanger le réalise aujourd'hui:

L'idée de concertation était une des modes de la participation. Les idées à la mode se remplaçaient les unes après les autres. Plusieurs étaient mécontents des réformes, et la planification indicative appelait, par définition la consultation. [...] Et en même temps, c'étaient des mots qui permettaient tout à coup de réunir l'extrême droite et l'extrême gauche¹⁶⁵.

Toute la force du vocabulaire technocratique résidait donc dans son ambiguïté. Dans le cas qui nous intéresse, les concepts de planification et de participation ont rallié l'appui des principaux acteurs sociopolitiques, le temps qu'une classe sociale se mette temporairement en position de force et impose ses idées. Les pionniers de la « nouvelle classe moyenne » ont pu aussi gagner du temps afin de mettre en branle leur programme économique de 1961 à 1964. Pendant ce temps, syndicats et patronat adhérèrent

^{161.} Entrevues avec Marcel Masse et Roland Parenteau, loc. cit.

^{162.} Parenteau, «La politique économique provinciale », loc. cit., p. 47.

^{163.} Benjamin, Planification et politique au Québec, op. cit., p. 10.

^{164.} Létourneau, «Québec d'après-guerre et mémoire collective», loc. cit., p. 69.

^{165.} Entrevue avec Michel Bélanger, loc. cit.

au concept en gardant les yeux rivés sur la promesse de concertation tant qu'ils purent raisonnablement croire qu'elle était imminente¹⁶⁶.

Si la planification a réussi à garder sa popularité aussi longtemps, malgré les cafouillages du Conseil d'orientation économique, c'est également parce qu'elle était entourée d'une auréole de scientificité. À cette époque, personne ne pouvait être contre la planification. Les observateurs d'alors croyaient qu'elle ne relevait pas d'une idéologie, qu'elle était «liée au développement de la science et de la technique». Pourtant, les mêmes personnes notèrent que «nos économistes n'ont pas encore présenté une conception précise de la planification». Enfin, la mystification n'était pas totale, car on notait que les hommes politiques abordaient la planification:

[...] d'une part pour échapper au reproche d'immobilisme en matière économique et disant que les préoccupations du développement à long terme ne leur sont pas étrangères, et, d'autre part, pour montrer qu'ils acceptent en partie la forme de pensée économique qui de nos jours inspire les «technocrates» dont l'importance grandit depuis quelques années, dans la plupart des pays du monde, et même au Québec en raison de la complexité des problèmes que posent la croissance et le progrès économique¹⁶⁷.

Comme l'avait souligné avec perspicacité le journaliste Louis Martin, le pouvoir des hauts fonctionnaires s'est réalisé sur un consensus basé sur des idées floues:

Les grandes idéologies traditionnelles, le libéralisme, le socialisme, aussi confuses soient-elles maintenant, ont au moins ce mérite qu'elles permettent aux gens ordinaires de définir des oppositions et de reconnaître des ennemis. Dans ce sens, elles servent peut-être autant la démocratie que les équations peureuses de nos indispensables technocrates¹⁶⁸.

Quant aux hommes d'affaires, ceux du conseil aimaient être proches du premier ministre et du pouvoir. Selon Claude Morin, leur présence au conseil avait peu à voir avec une quelconque volonté de concertation ¹⁶⁹. Certains, comme Paré, Filion et Normandeau, se sont finalement retrouvés

^{166. «}Une doctrine n'est jamais aussi attirante que lorsqu'elle se fait attendre. Les hommes n'en exigent alors aucun compte, puisqu'ils ne l'évaluent pas sur le terrain des résultats. Ils la jaugent plutôt à l'aune de leurs rêves.» Gilbert Larochelle, L'imaginaire technocratique, Montréal, Boréal, 1990, p. 422.

^{167.} Marceau, «La planification est-elle possible au Québec?», loc. cit., p. 12, 17.

^{168.} Louis Martin, «Faut-il laisser la planification aux techniciens?», *Magazine Maclean*, vol. 6, nº 11, novembre 1966, p. 3.

^{169.} Entrevue avec Claude Morin, loc. cit.

au conseil d'administration de la SGF. Pour Parenteau, il serait intéressant d'examiner les conseils d'administration des sociétés d'État pour voir combien d'hommes d'affaires se sont servis du COEQ comme tremplin pour occuper des postes de direction dans des entreprises publiques¹⁷⁰.

* * *

L'expérience du COEQ, qui devait être une opération de recherche et de consultation, s'est rapidement transformée en tentative de planification. Dans une économie ouverte, cette planification ne pouvait être que concertée. Mais chaque groupe avait sa vision de la planification: dirigiste à la FTQ, consultative à la Chambre de commerce de Montréal et concertée à l'API et à la CSN, ces deux derniers organismes demeurant tributaires de l'idéologie corporatiste léguée par l'Église.

La mise sur pied du Conseil d'orientation économique du Québec correspondait à un moment d'apparente unanimité autour des notions assez vagues de planification et de participation. C'est à la même époque que les membres de la «nouvelle classe moyenne», qu'on appelait alors les techniciens, les bureaucrates, ou les technocrates, avaient le plus grand ascendant sur les groupes patronaux, syndicaux et autres, ainsi que sur l'État et peut-être même l'Église. La notion de planification recoupait celle de pouvoir et de contrôle sur le développement, tandis que celle de participation signifiait que les experts de divers groupes seraient appelés à contribuer aux décisions de l'administration gouvernementale.

L'attitude favorable des acteurs socioéconomiques envers l'idée de planification concertée lui donna une fugitive apparence de réussite. Le manque de volonté des technocrates et des politiciens d'ouvrir la planification à la participation de la société civile précipita son échec. Au bout du compte, on ne planifia avec succès que les activités du gouvernement. Mais, de toute façon, comment aurait-on pu en arriver aux consensus nécessaires à une action concertée dans une société faite d'intérêts conflictuels?

^{170.} Entrevue Roland Parenteau, loc. cit. Les archives de René Paré contiennent une lettre qui indique que René Paré aurait menacé de démissionner afin d'obliger Jean Lesage à nommer Filion à la SGE. ACRLG, Fonds Paré, Lettre de Lucien Fontaine à René Paré, Amos, le 12 février 1963.

CHAPITRE 6

RÉALIGNEMENT DES RAPPORTS SOCIOPOLITIQUES (1964-1969)

'ambiguïté du concept de planification concertée a favorisé pour un temps le nivellement des clivages sociaux au Québec. Au début de la Révolution tranquille, l'apparente unanimité des groupes socioéconomiques a duré tant qu'aucun débat épineux n'a été discuté sur la place publique. Comme le rapporte Raymond Tremblay, du Service de l'administration du personnel à l'Association professionnelle des industriels: «Il y avait une paix sociale à ce moment-là parce que c'était une période de développement assez accéléré. On était en train de mettre en place la fonction publique, on mettait en place le Conseil du patronat, les syndicats se sont développés¹.»

Si, pendant toute la période initiale de la Révolution tranquille, il semblait que la paix sociale s'était installée pour de bon, le débat sur le bill 54, le *Code du travail*, allait ramener tout le monde sur terre. Les revendications syndicales achevèrent de motiver les patrons à s'unir, processus amorcé en réaction à la volonté planificatrice du gouvernement. Puis, la fin des années 1960 a vu l'État réorganiser ses activités, et les principaux groupes socioéconomiques, syndicats et patronat, chercher à se mettre dans une position de force les uns par rapport aux autres et envers le gouvernement.

^{1.} Entrevue avec Raymond Tremblay, Montréal, le 25 mai 1994.

A) LA RADICALISATION DES SYNDICATS

L'apparent consensus des premières années de la Révolution tranquille était miné. Au moins deux facteurs ont affaibli de l'intérieur cette fragile unanimité qui durait au Québec depuis 1960. Le premier fut l'expansion et le renforcement des syndicats ouvriers grâce à la syndicalisation des employés du gouvernement: «L'unanimité, raconte Roland Parenteau, je l'ai vécue au Conseil d'orientation économique, et c'était rassurant. C'est à cause de cette période d'unanimité que les syndicats ont réussi à s'organiser dans le secteur public².»

Le second facteur fut ce qu'on a quelquefois appelé « l'essoufflement » de la Révolution tranquille. Les syndicats ouvriers avaient longtemps été à l'avant-garde de la contestation sociale au Québec. Mais la Révolution tranquille les plaça dans une situation nouvelle: essentiellement d'accord avec les premières réformes de Lesage, leur pensée se conjugua à celle du gouvernement. Pendant un certain temps, ils ne firent plus que des propositions concernant les relations de travail³. Au début des années 1960, les syndicats furent donc débordés dans leur progressisme par le gouvernement et ses jeunes technocrates. Plus tard, ces derniers « feront valoir précisément les exigences du développement contre les revendications posées par les syndicats à l'État-employeur ». Par conséquent, il leur devint difficile de continuer à contribuer à la planification concertée par leur participation aux instances consultatives de l'État⁴. À la fin des années 1960, à mesure qu'elle prenait un visage économique plutôt que sociopolitique, la Révolution tranquille ne leur donnait plus satisfaction.

Le bill 54

Lorsqu'il présenta la première version du *Code du travail* le 5 juin 1963, le gouvernement ouvrit une boîte de Pandore: mécontents, le patronat et les centrales syndicales lui demandèrent d'attendre et d'examiner soigneusement cette législation avant de l'adopter⁵. Cette réforme,

^{2.} Entrevue avec Roland Parenteau, loc. cit.

Tremblay, Le syndicalisme québécois, op. cit., p. 91, et Parenteau, «Quelles missions assigna-t-on à l'État et à la fonction publique à partir de 1960?», loc. cit., p. 6.

Léo Roback, «Les formes historiques de politisation du syndicalisme au Québec», dans Gérard Dion (dir.), La politisation des relations du travail, Québec, op. cit., p. 37 et 38.

^{5.} Voir Rouillard, Histoire du syndicalisme québécois, op. cit., p. 298; «Pour des raisons différentes, patrons et ouvriers boudent le projet de code du travail», La Presse, 19 juin 1963; «Le Code du travail au comité des relations industrielles. Patrons: le code protège trop l'ouvrier. FTQ et CSN formulent de graves réserves», Le Devoir, 19 juin 1963; «C'est la négation pratique du droit

qui devait rendre plus expéditifs les recours des deux parties devant des organismes d'arbitrage, ne réussit qu'à soulever la méfiance des groupes d'affaires, sans que ceux-ci puissent reconnaître quel aspect précis de la législation leur causait préjudice.

Deux semaines à peine après le dépôt du projet de loi, une coalition d'associations d'employeurs présenta un mémoire devant le comité des relations industrielles de l'Assemblée législative. Par la voix de leurs procureurs, l'API, le Montreal Board of Trade, l'Association des manufacturiers canadiens et d'autres associations patronales sectorielles exprimèrent leurs opinions communes⁶. Leur exposé fut général. Pour sa part, l'API avait préparé un mémoire distinct qui reprochait au gouvernement de vouloir protéger les employés contre les patrons, mais exprimait néanmoins l'espoir que le nouveau code pourrait éviter les pièges qui mènent les employés et les employeurs à s'affronter dans la société moderne. Malgré cette déclaration, elle continua de manifester de bonnes dispositions envers les syndicats dans les mois qui suivirent⁷.

Par ailleurs, dans une lettre au président du Comité des relations industrielles de l'Assemblée législative, le président de la Chambre de commerce, dont l'organisme n'avait pas participé à la position commune, insista sur le climat de collaboration entre les employeurs et les employés qu'il fallait maintenir en cette époque: « Cette collaboration et ce climat recherchés sont d'autant plus nécessaires que, sans eux, il serait impossible de poursuivre la tâche commune qu'implique la planification économique vers laquelle le Québec veut s'orienter. »

Il enjoignit au gouvernement de rédiger la loi dans des termes clairs, sans aucune interprétation possible, et de bien définir les devoirs de chaque

- 6. Québec, Assemblée législative, première session, 27º législature, Comité des relations industrielles, Débats, séances des 18, 19, 20, 21, 26 et 27 juin 1963, 290 p. AUQAM, Fonds CDE, «Déclaration générale de la part des organisations patronales en marge du bill 54: Code du travail», le 18 juin 1963, 12 p.
- AUQAM, Fonds CDE, «Mémoire de l'Association professionnelle des industriels présenté devant le comité des relations industrielles de l'Assemblée législative, le 18 juin 1963», dans «Rapport général pour 1963, janvier 1964», p. 8-10. «L'API a cessé d'être un mécanisme de défense contre le syndicalisme. – Fernand Girouard, prés. API», *La Presse*, 25 novembre 1963.

d'association dans le fonctionnarisme – Jean Marchand», *La Presse*, 19 juin 1963; et «Objections de plusieurs organisations patronales», *Le Nouvelliste*, 19 juin 1963. Le *patronat* est l'ensemble des entrepreneurs représentés par des associations patronales. On y associe quelquefois les autres groupes d'affaires. Les *syndicats* sont des associations d'employés (ou, plus rarement, d'employeurs) dont la fonction est de négocier les conditions de travail qui sont normalement codifiées sous forme de conventions collectives. Les syndicats ouvriers sont regroupés au sein de centrales syndicales.

partie concernée: «Il semble, poursuit le président, que la loi veut trop souvent mettre en doute la bonne foi de l'une ou l'autre partie⁸.»

Tant l'API que la CCDM considéraient n'avoir pas eu suffisamment de temps pour étudier le projet de loi avant de le discuter devant le comité. On remarque néanmoins une convergence entre elles sur la nécessité de maintenir un esprit de consensus afin d'entreprendre l'expérience de la planification du développement économique.

En janvier 1964, le bill 54 revint devant l'Assemblée législative. Du côté patronal comme du côté syndical, on le considérait comme inacceptable. Les syndicats furent beaucoup plus précis dans leurs critiques. Jean Marchand de la CSN et Roger Provost de la FTQ trouvaient qu'il restreignait la liberté syndicale et, par là, le droit d'association. Il s'ensuivit une campagne de pression à l'endroit du gouvernement: marche de la CSN et menace de grève générale de la FTQ. L'API décida qu'il était de son devoir «d'adopter une attitude précise à l'endroit du bill 54», en raison des «événements récents⁹». Une période idyllique de l'histoire du Québec était en train de prendre fin: « Devant cette situation, écrit Thomson, le climat social dans son ensemble se dégradait sérieusement. Les prémisses de la Révolution tranquille étaient que les gouvernements et les organes représentatifs, tels les syndicats, travailleraient de concert¹⁰. »

Le 30 avril 1964, le gouvernement dévoila des amendements au bill 54 qui furent cette fois-ci nettement à l'avantage des syndiqués¹¹. L'API, qui avait résolu en assemblée générale de demander au gouvernement d'adopter les articles du code qui faisaient l'objet d'une entente entre les syndicats et le patronat, revint sur sa décision¹². En juin, les dirigeants de l'API exprimèrent leur inquiétude dans un mémoire sans équivoque au ministre du Travail, Carrier Fortin. Selon l'API, le nouveau *Code du travail* apparaissait bien plus comme «des concessions aux pressions syndicales que comme l'expression d'une décision prise par le gardien du bien

AHEC, Fonds CCDM, Lettre de H.-Marcel Caron au président du Comité des relations industrielles de l'Assemblée législative, Montréal, le 19 juin 1963.

^{9. «}Les centrales syndicales critiquent le bill 54; l'Association des industriels fait des suggestions », *La Presse*, 7 mars 1964. AUQAM, Fonds CDE, 43P2b/7, PV de l'exécutif, le 10 mars 1954, p. 93. Voir aussi Roback, «Les formes historiques de politisation…», *loc. cit.*, p. 36.

^{10.} Thomson, Jean Lesage et la Révolution tranquille, op. cit., p. 217.

^{11.} Rouillard, Histoire du syndicalisme québécois, op. cit., p. 300.

AUQAM, Fonds CDE, PV de l'assemblée générale, le 17 mars 1964, p. 104 et 106, et «L'API et le Code du travail», dans Rapport général de l'Association professionnelle des industriels pour 1964, mars 1965, p. 14.

commun pour mettre fin à un débat devenu acrimonieux». L'API indiquait que ces concessions risquaient d'exacerber l'esprit de marchandage et brandit la menace d'un patronat se servant à son tour des méthodes de négociation de pression (power bargaining) dont s'étaient servis les syndicats pour faire modifier le projet de loi. Les dirigeants de l'API prévinrent en outre le gouvernement qu'une hausse générale des salaires résulterait de l'octroi du droit de grève aux employés du secteur public. Pour l'éditorialiste du Devoir, cette plainte plutôt générale de l'API était « un écho fidèle de la réaction du monde patronal devant les exigences et l'évolution actuelle des rapports patronaux-syndicaux¹³».

En juillet 1964, le directeur général de l'Union des municipalités de la province écrivit au président de l'API pour solliciter un front commun patronal contre le droit de grève dans les services publics¹⁴, mais sans succès. Quelques semaines plus tard, l'Assemblée législative adopta le bill 54 qui reconnut immédiatement le droit de grève aux employés des hôpitaux, des commissions scolaires et des municipalités. Deux mois plus tard, le président officieux de l'embryonnaire Conseil du patronat du Québec (CPQ) mit sur le compte de sa division l'échec du patronat lors de la préparation du *Code du travail*. L'été suivant, le droit de grève fut étendu aux instituteurs et aux fonctionnaires de l'État¹⁵.

Il existe plusieurs récits contradictoires des circonstances dans lesquelles Jean Lesage a finalement accepté la syndicalisation des employés de l'État. La thèse des syndicalistes est que leur mouvement de protestation, comportant une marche sur Québec, de nombreuses assemblées et des grèves, a amené Lesage à céder: «C'est en raison de ces grèves, se rappelle Marcel Pepin, qui se faisaient même si elles étaient considérées illégales, que Lesage donnera le droit de grève dans le secteur public et parapublic. [...] Il ne s'agit pas d'un cadeau¹⁶.»

AUQAM, Fonds CDE, «L'API et le Code du travail», op. cit. «Les industriels stigmatisent le nouveau bill 54», Le Soleil, 25 juin 1964; «API: la dernière version du bill 54 est inacceptable pour les patrons», Le Devoir, jeudi 25 juin 1964, et Claude Ryan, «La plainte du patronat», Le Devoir, 26 juin 1964.

^{14.} AUQAM, Fonds CDE, Lettre de Marcel Lambert à Marcel Allard, Montréal, le 10 juillet 1964.

Rouillard, Histoire du syndicalisme québécois, op. cit., p. 300; «Si le Canadien français est trop souvent un piètre homme d'affaires... C'est à cause du système d'éducation», Le Petit Journal, 29 novembre 1964.

Marcel Pepin, «Les leçons de l'unité», dans Marc Lesage et Francine Tardif (dir.), Trente ans de révolution tranquille, Montréal, Bellarmin, 1989, p. 135. Voir aussi Louis-Marie Tremblay, «L'évolution du syndicalisme dans la révolution tranquille», loc. cit., p. 89.

Pour Michel Bélanger, au contraire, le geste de Lesage allait de soi dans la nouvelle idéologie de libéralisme progressiste: « C'est pas les syndicats qui ont imposé leur volonté au gouvernement: cela leur a pratiquement été donné. Parce que ça faisait partie du consensus. Démocratie implique que quelqu'un pouvait se syndiquer. [...] Tout cela s'est fait dans un esprit relativement généreux. »

Claude Morin ajoute que, bien qu'il ait été personnellement pour la syndicalisation, il avait été renversé par la décision de Lesage: «Il avait accepté parce que Marchand et Pepin étaient ses amis, précise-t-il, et parce que Marchand lui avait promis qu'il n'y aurait pas de grèves – ou pas beaucoup¹⁷. »

Quant à Marcel Masse, dont l'explication, partagée par plusieurs, n'en exclut pas d'autres, il est plus cynique face à l'attitude du gouvernement libéral: « Ils ont congédié à peu près tout ce qu'il y avait de fonctionnaires étiquetés UN, ils ont entré leurs partisans. Ensuite... on ferme la porte, on syndicalise le système! Quand l'UN a pris le pouvoir en 66, c'était un problème¹⁸. »

Quoi qu'il en soit, l'esprit d'entente cordiale entre les grands acteurs sociaux fut remplacé par un climat de suspicion. Le droit de grève ne fut pas seulement acquis, mais exercé par les syndicats du secteur public. Si bien que, dans un premier temps, le nouveau rapport de forces fit monter la tension entre «l'État-employeur» et ses travailleurs syndiqués.

L'affrontement des syndicats avec le gouvernement

En soi, la syndicalisation du secteur public ne suffit pas à expliquer la radicalisation des syndicats. Les changements internes au sein des centrales syndicales y furent pour beaucoup dans la transformation de leur discours sociopolitique et de leur action. L'élite syndicale en place depuis le début des années 1960 faisait partie de la nouvelle classe moyenne: «Quelques permanents syndicaux se considèrent purement et simplement comme des spécialistes de tel ou tel problème, rien de plus. Ils pourraient tout aussi bien travailler pour la partie patronale¹⁹. »

^{17.} Entrevues avec Michel Bélanger et Claude Morin, loc. cit.

Entrevue avec Marcel Masse, loc. cit. Voir aussi Normand Cloutier, «Pauvre fonctionnaire québécois/réformer l'administration», Magazine Maclean, vol. 8, nº 6, juin 1968, p. 9.

Claude Beauchamp, «Néo-bourgeoisie: tentation des syndicats», Maintenant, nº 64, avril 1967, p. 67.

La base du mouvement syndical considérait parfois que les dirigeants s'étaient embourgeoisés. Les instances régionales plus radicales gagnèrent une plus grande influence dans les centrales. Aidées par l'arrivée de nouveaux syndiqués et de nouveaux intellectuels, elles reprirent le contrôle de leurs bureaucraties respectives²⁰.

Le leadership des centrales syndicales connut donc un deuxième changement en moins de deux décennies. Marcel Pepin remplaça Jean Marchand à la CSN, Raymond Laliberté prit la place de Léopold Garant à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ – le nouveau nom de la Corporation des instituteurs catholiques), le successeur de Roger Provost à la FTQ fut Louis Laberge²¹. Ce dernier fit le procès de la Révolution tranquille et de la «stratégie de la technocratie», qui visait selon lui à neutraliser les pressions des syndicats en leur donnant un rôle consultatif. Il dénonça comme impossible l'unanimité de la société québécoise, car c'était faire abstraction de l'existence de classes sociales²². De son côté, la CSN se mit progressivement à contester la Révolution tranquille, accusant l'Étatemployeur de se mettre au service des patrons, critique qui devint systématique après 1970²³.

L'attitude des centrales syndicales fut de plus en plus dure à l'égard du régime. «Cette tension, explique Léo Roback, commença à se manifester vers la fin du régime Lesage avec les premières normes sur les dépenses admissibles édictées par le ministre de l'Éducation et la première grève de la SAQ²⁴.»

La grève de la Régie des alcools sera l'occasion pour l'Association professionnelle des industriels de rappeler au premier ministre qu'elle l'avait prévenu des conséquences du droit de grève dans le secteur public. Jean Brunelle, le directeur général de l'API, écrivit: «La grève de la Régie des alcools n'est probablement que le premier d'une série de conflits

Hélène David, «L'état des rapports de classe au Québec de 1945 à 1976», loc. cit., p. 258, et Gérard Dion, «Les relations patronales-ouvrières sous la "révolution-tranquille"», loc. cit., p. 335.

^{21.} Sur le premier changement, voir Jacques Rouillard, «Mutations de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (1940-1960)», loc. cit., p. 377 et 405. Sur le second, voir Gérard Dion, «Les relations patronales-ouvrières...», loc. cit., p. 335, et Léo Roback, «Les formes historiques de politisation du syndicalisme au Québec », loc. cit., p. 38.

Cité par Bernard Solasse dans «Les idéologies de la Fédération des travailleurs du Québec et de la Confédération des syndicats nationaux, 1960-1978», loc. cit., p. 230-231.

^{23.} Ibid., p. 255-256.

^{24.} Roback, «Les formes historiques de politisation...», loc. cit., p. 38.

destinés à surgir, à la suite de l'apparition du *Code du travail* entre les organismes d'État et leurs employés²⁵. »

Les patrons, choqués de la retraite de Lesage devant les forces syndicales en 1963 et 1964, éprouvèrent malgré tout une solidarité nouvelle avec l'État-employeur. Quand le premier ministre annonça son intention de réduire les dépenses publiques et qu'il demanda aux Québécois de se « serrer la ceinture », l'Association professionnelle des industriels lui donna raison²⁶.

Entre mars et août 1966, de nombreuses grèves, la plupart dans le secteur public, eurent lieu et coïncidèrent avec une campagne électorale. Avant comme après l'élection du 6 juin, les deux principaux chefs de parti eurent des commentaires négatifs à l'égard des syndicats. Même René Lévesque parla de chantage²⁷. Pour Michel Bélanger, qui n'était déjà plus son sous-ministre adjoint, cette agitation aurait créé un ressac dans l'électorat dans son ensemble: «Les grèves ont joué un rôle dans la défaite de Lesage. Je conclurais aujourd'hui qu'avec un taux de changement aussi rapide faut pas se surprendre à un moment donné s'il y a des gens qui débarquent.»

Claude Morin pense au contraire que la défaite des libéraux n'est pas attribuable à un mouvement conservateur, mais au vote pris par les tiers partis, et par le fait que «Lesage avait l'air plus arrogant que d'habitude²⁸».

L'Union nationale reprenait donc le pouvoir en pleine effervescence sociale. En 1966, une grève des professeurs a succédé à celle des hôpitaux. En 1967, c'est chez les enseignants, à Hydro-Québec et à la Commission des transports de Montréal qu'on a connu des débrayages. Puis ce fut une seconde grève à la Régie des alcools du Québec en 1968-1969²⁹. Marcel Masse considère qu'en général les syndicats étaient contre l'Union nationale. Il estime aussi que les chefs syndicaux ont fait preuve d'irresponsabilité. Selon lui, ils auraient souvent monté leurs membres contre le

^{25. «}La fonction publique, l'État et la nation», La Presse, 5 février 1965.

^{26. «}L'austérité: l'Association professionnelle des industriels donne raison à Jean Lesage», loc. cit.

^{27.} Paul Cliche, «Les partis face à l'agitation syndicale», *Socialisme 66*, n° 9-10, octobre-décembre 1966, p. 85-86.

^{28.} Entrevues avec Michel Bélanger et Claude Morin, loc. cit. La juxtaposition de ces deux citations tend à accréditer la thèse de McRoberts que le changement a fait des mécontents des deux côtés: chez ceux qui croyaient qu'il y en avait trop, et chez ceux qui croyaient qu'il n'y en avait pas assez.

^{29.} Roback, «Les formes historiques de politisation...», loc. cit., p. 38.

gouvernement, dans le but de provoquer des lois spéciales qu'ils négociaient d'ailleurs au préalable: «Ils discutaient la loi spéciale derrière les rideaux et ils allaient voir les troupes en disant: "on n'y peut rien"³⁰. »

Quoi qu'il en soit, le retour des unionistes indiqua une retraite par rapport aux positions progressistes du gouvernement précédent. Certains vont même jusqu'à dire que l'Union nationale poursuivit la retraite des libéraux³¹. Cependant, le nouveau gouvernement répondit à l'action syndicale par des mises en tutelle, par des menaces de loi et par des lois d'exception qui se traduisirent par des amendes massives, des emprisonnements et des restrictions au droit de négocier³².

La fréquence des grèves provoqua des réactions plutôt nuancées chez les groupes d'affaires. Comme dans les années 1940, la Chambre de commerce de Montréal prit une attitude pragmatique, cherchant à étudier leurs causes et leurs conséquences pour le développement économique³³. Mais, pour les patrons comme tels, «les positions se sont tranchées... les groupes d'affaires se sont rangés plus à droite à mesure que les syndicats devenaient plus menaçants et plus agressifs34». L'Association des manufacturiers canadiens (AMC) considérait que c'était une erreur d'avoir accordé le droit de grève aux travailleurs du secteur public au Canada. Par contre, l'API, qui avait changé son nom en 1966 pour celui de Centre des dirigeants d'entreprise (CDE), était la seule organisation à accepter, malgré ses réticences, le droit de grève dans le secteur public. C'est ce que ses porteparoles déclarèrent lors d'une rencontre avec le sous-ministre du Travail, le 11 décembre 1967, en présence de l'AMC, de la CCPQ et du Montreal Board of Trade. Cela valut au CDE une réputation d'ouverture, de réalisme et de progressisme³⁵. L'API/CDE avait toujours compté sur l'esprit de collaboration et sur l'espoir que la primauté du bien commun motiverait les leaders de toutes les classes de la société.

L'API avait quand même exprimé de grandes réserves à l'endroit de l'exercice du droit de grève dans les établissements hospitaliers. Le 27 juillet

^{30.} Entrevue avec Marcel Masse, loc. cit.

^{31.} Carla Lipsig-Mummé, «Quebec Unions and the State», *Studies in Political Economy*, n° 3, printemps 1980, p. 136.

^{32.} Ibid., et Roback, «Les formes historiques de politisation...», loc. cit., p. 38-39.

^{33.} Voir Pierre Perrault, «Pourquoi toutes ces grèves», Commerce, octobre 1966, p. 74-78.

^{34.} Entrevue avec Roland Parenteau, loc. cit.

AUQAM, Fonds CDE, Communiqué, l'Association des manufacturiers canadiens, Toronto, le 26 mars 1969; PV de l'exécutif, le 20 décembre 1967, p. 229; Gérard Dion, «Les relations patronales-ouvrières sous la "révolution-tranquille"», loc. cit., p. 335.

1966, le directeur général Jean Brunelle publia un communiqué à cet effet, rappelant que des vies étaient en jeu et que les négociations devraient amener la société sur la voie de la collaboration plutôt que du conflit. Cette position fut entérinée, avec réserves sur le ton, par le conseil exécutif le 4 août suivant³⁶. Quelques mois plus tard, Brunelle haussa le ton en affirmant craindre que « sous des pressions syndicales excessives, sinon extrêmes, l'équilibre soit en train de se rompre entre la croissance des institutions, le bien-être des employés et les intérêts de la population³⁷ ». Quand le gouvernement Johnson imposa le retour au travail aux enseignants par le bill 25, le CDE appuya cette mesure dans un télégramme de son président Marcel Allard au premier ministre, en stipulant qu'il ne convenait pas que les libertés syndicales « prennent le pas sur le droit des enfants à une éducation normale³⁸». Quelques mois plus tard, le CDE expédia un mémoire au ministre du Travail Maurice Bellemare et obtint une entrevue avec lui. À ces deux occasions, le Centre réclama une enquête sur les relations de travail et proposa des modifications au *Code du travail*⁵⁹.

Puis, l'urgence se fit sentir et l'API devint plus pressante. Au début de 1968, Jean Brunelle fit la déclaration suivante, dans une conférence intitulée «Le Patronat est condamné »:

L'État étant inondé de problèmes, et le syndicalisme se trouvant prisonnier de ses propres erreurs, seul le patronat se trouve en mesure d'orienter la société vers une voie plus pacifique et plus prometteuse. [...] Même s'il est complexe, le patronat doit rapidement travailler à faire son unité avant que la société ne craque de toutes parts⁴⁰.

Brunelle avait alors un adjoint, Ghislain Dufour, qui deviendra bientôt un des leaders du patronat. Dufour se rappelle les circonstances de l'époque: «Ce n'était pas le mandat du CDE, à l'époque, que d'essayer de contrer cela. Quand j'étais seul avec Jean Brunelle et qu'on faisait un ou deux mémoires aux six mois... Il n'avait pas assez "d'output"⁴¹.»

AUQAM, Fonds CDE, Communiqué de presse, «La grève des hôpitaux... et les autres», le 25 juillet 1966, et PV de l'exécutif, le 4 août 1966, p. 180.

 [«]Les patrons doivent aider l'État à mettre fin aux conflits syndicaux – Le CDE», La Presse, 8 février 1967.

^{38. «}Télégramme au premier ministre», The Monitor-Éclair (Rouyn-Noranda), 22 février 1967.

AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, le 25 mai 1967, p. 211, et PV du CE, le 19 juillet 1967,
 p. 215; voir «Un projet de commission d'enquête sur les relations patronales-ouvrières», Les Affaires, 10 avril 1967.

 [«]Le directeur général du Centre des dirigeants d'entreprises. Le patronat doit prendre l'initiative, sinon disparaître comme force sociale», Le Nouvelliste, 8 novembre 1968.

^{41.} Entrevue avec Ghislain Dufour, Montréal, le 27 mai 1994, loc. cit.

À défaut de ne pas devenir la confédération des associations patronales dont certains avaient rêvé, l'API/CDE sera néanmoins à l'origine du mouvement d'unification du patronat.

* * *

La perte d'influence de la nouvelle classe moyenne au sein de centrales syndicales toujours plus puissantes, au profit d'une élite plus militante, et la transformation de l'État en employeur, tout concourrait à approfondir le gouffre entre les syndicats et le gouvernement. Par ailleurs, la trêve entre les organisations patronales et ouvrières connaît également une longue éclipse. Leurs chefs ne s'entendent pas sur les termes d'une collaboration régulière, les conditions préalables n'en étant guère réunies avant une décennie⁴².

Pourtant, la collaboration ne fit pas immédiatement place à l'affrontement entre les trois grands acteurs sociopolitiques du Québec que sont l'État, le patronat et les syndicats⁴³. La dynamique de leurs relations passa plutôt par une phase de compétition, en attendant que le maillon faible de la chaîne, le patronat, s'organise en une structure unifiée. Le Conseil du patronat du Québec sera le fer de lance d'un rapprochement entre la classe patronale et le gouvernement du Québec.

B) LE CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC (CPQ)

Jusqu'au milieu des années 1960, l'action des groupes d'affaires est demeurée fragmentée, sauf pour des collaborations ponctuelles et des projets d'union très sporadiques. À cause de sa vision organique de la société, l'Association professionnelle des industriels a certainement été le lieu des expériences et des projets les plus sérieux, mais la Chambre de commerce a également abrité quelques velléités unificatrices. Sur le plan pratique, des fronts communs ont commencé à voir le jour durant la Révolution tranquille, notamment au sujet du *Code du travail*. C'est la conjugaison de l'interventionnisme du gouvernement provincial et de

^{42. «}Une table ronde où se rencontrent patrons et ouvriers», Actualité, mai 1966, p. 14-20. Pour Paul Normandeau, il fallait vaincre l'individualisme; pour Jean Brunelle, on devait créer une structure patronale; pour Louis Laberge, il fallait collaborer au sommet; pour Marcel Pepin, la participation des employés à la gestion des entreprises était une priorité. Voir aussi Michel Sarra-Bournet, «Des bureaucrates aux entrepreneurs. La tentation corporatiste», Cité Libre, vol. 20, n° 3, avril 1992, p. 18-21.

^{43.} Entrevue avec Roland Parenteau, *loc. cit.* Plus tard, du côté des syndicats, «on ne chercherait plus le remède dans les changements de gouvernement, on s'attaquerait à la nature même de l'État, présenté comme un rouage d'exploitation», Raymond Hudon, «Les groupes et l'État», *loc. cit.*, p. 271.

l'activisme syndical qui poussa les patrons à mettre laborieusement sur pied un organisme fort pour les représenter. À mesure que la Révolution tranquille avançait, les groupes s'identifiant aux employeurs se sont trouvé une cohésion jamais vue auparavant. Les forces centripètes (l'existence d'interlocuteurs puissants) devinrent aussi fortes que les forces centrifuges (la concurrence entre les associations patronales). Le rêve d'un patronat uni devint alors possible. C'est l'API, on l'aura deviné, qui se fit le héraut de l'unification du patronat, et qui servit, dans l'intérim, de porte-parole du patronat au Québec. Le Conseil du patronat prit progressivement sa place sur l'échiquier politique québécois entre février 1963 et janvier 1969.

Les patrons réagissent

L'initiative de la collaboration interpatronale revint pourtant à la Chambre de commerce de la province de Québec, qui convoqua une réunion pour «discuter de la possibilité d'une collaboration étroite et permanente sur les sujets d'intérêt commun aux organismes représentés». Outre la CCPQ, il s'agissait de l'API, du Montreal Board of Trade, de la CCDM, de l'Association des manufacturiers canadiens et de la Chambre de commerce de Québec. Leur premier projet commun fut un mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'éducation et au Comité d'étude sur l'enseignement technique et spécialisé. Des réunions furent tenues les 11 mai et 23 juin 1961⁴⁴. Chaque association rédigea néanmoins son propre mémoire, mais leurs positions se rejoignaient sur plusieurs points. En décembre 1967, les présidents de l'AMC-Q, du CDE et de la CCPQ demandèrent au ministre de l'Éducation ce qu'il entendait faire de leur recommandation d'écoles d'ingénieurs techniciens⁴⁵.

C'est la réforme du *Code du travail* qui provoqua la première relation suivie entre les groupes d'affaires du Québec. En décembre 1961, une rencontre eut lieu au siège de la Canadian Manufacturer's Association (CMA) pour arrêter la position patronale à présenter au Conseil supérieur du travail (CST). Un mémoire fut déposé le 15 janvier 1962. Au début de

^{44.} AUQAM, Fonds CDE, «Notes prises lors d'une assemblée de six associations d'hommes d'affaires», le 11 mai 1961; «Six associations d'hommes d'affaires forment un comité conjoint sur l'éducation», *Le Devoir*, 15 mai 1961.

^{45.} AUQAM, Fonds CDE, Centre des dirigeants d'entreprise. Liste partielle des mémoires; The Canadian Manufacturer's Association, «Memorandum for submission to the study committee on technical and professional training – General Outline»; Mémoire soumis au Comité d'études sur l'enseignement technique et professionnel par l'Association professionnelle des industriels, le 17 octobre 1961; Lettre de Paul Ouimet, Marcel Allard et Roland Dugré à Jean-Guy Cardinal, le 22 décembre 1967.

1963, une réforme devenait imminente. L'AMC convoqua à nouveau les groupes d'affaires pour préparer une position commune. Dès le dépôt du projet de loi, l'API prépara sa propre position tout en participant au comité de l'AMC. Les deux prestations furent soumises devant le Comité des relations industrielles de l'Assemblée législative. Après le dépôt de la seconde version du bill 54, l'API souhaita reprendre cette collaboration, mais fut prise de court par le dépôt des amendements du 30 avril. Comme on l'a vu au chapitre précédent, elle prit alors l'initiative de la riposte patronale⁴⁶.

Une naissance laborieuse

Les projets de planification concertée et la mise sur pied du COEQ eurent comme conséquence d'amorcer la mise sur pied du Conseil du patronat, les employeurs ne voulant pas être exclus de cet exercice de contrôle de l'économie. Cette volonté d'unification fut ensuite renforcée par les audiences parlementaires sur le bill 54.

Le projet de Conseil du patronat fut sérieusement considéré dès le début de 1962 par les dirigeants de l'Association professionnelle des industriels. Le président sortant, Fernand Girouard, fit la mise en garde suivante devant «les difficultés auxquelles les patrons doivent faire face»: «Si nos industriels entendent compter pour quelque chose dans l'élaboration des plans du présent et de l'avenir, il faudra qu'on sache à quelle enseigne ils logent. Il faudra que des organismes puissent parler en leur nom à tous ou, du moins, au nom du plus grand nombre⁴⁷. »

En juin 1962, l'API constata que le désordre régnant dans l'organisation du patronat empêchait une position unifiée sur le projet de nationalisation de l'électricité⁴⁸. En octobre, le 18^e congrès annuel de l'API constitua un tournant important dans la philosophie de cette association patronale. Ses dirigeants mirent alors le renforcement du système de comités paritaires à l'arrière-plan pour se concentrer sur l'organisation globale du patronat. Le futur Conseil du patronat devait être l'interlocuteur du

^{46.} AUQAM, Fonds CDE, «Informations sur le travail réalisé par l'exécutif du 1^{er} au 31 décembre 1961», annexe du PV du CA, le 11 janvier 1962, p. 47; PV d'une assemblée conjointe de l'exécutif et du CA, le 17 juin 1963; PV du CA, le 16 mars 1964, p. 95-96, et le 8 avril, p. 97-98; et AHEC, Fonds CCDM, «Projet de Code du travail présenté à l'honorable M. René Hamel, ministre du Travail, par les représentants des associations des employeurs au sein du Conseil supérieur du travail», le 15 janvier 1962, 32 p.

^{47. «}M. Fernand Girouard lance un appel direct et concret», *Informations patronales*, nº 46, janvier 1962, p. 4.

^{48. «}API: Vers une planification économique et sociale», Le Nouveau Journal, 2 juin 1962.

gouvernement et des syndicats à la table de planification. La création d'un Conseil du patronat fit donc l'objet de la première résolution de ce congrès : «L'API, mouvement de chefs et de dirigeants d'entreprise chrétiens, propose, à tous les organismes que le projet concerne et intéresse, la création d'un Conseil provincial du patronat⁴⁹. »

Dans ce but, l'API décida d'organiser une journée d'étude spéciale lors de son assemblée générale du 8 février 1963: « Devant un auditoire représentant plusieurs secteurs de la société, des porte-paroles autorisés du patronat, du monde syndical et de l'université vinrent confirmer, à une exception près, la validité du projet et l'urgence de sa réalisation⁵⁰. »

Cette assemblée est généralement considérée comme le premier jalon de la fondation du Conseil du patronat⁵¹. Craignant que leur organisme soit marginalisé dans la nouvelle structure patronale, certains membres prirent parti pour la transformation de l'API elle-même en fédération patronale. Cela fit l'objet de débats internes. Mais l'exécutif trancha cette question en mai: pour garder son mandat de mouvement patronal qui cherche à rapprocher, l'API doit se départir de son mandat de syndicat qui tend à éloigner les acteurs sociaux⁵². Une partie du mouvement patronal s'accrochait donc à l'idée de collaboration de classe, tandis que l'autre, réagissant aux attitudes revendicatrices du mouvement ouvrier, voulait utiliser toute la force patronale pour les contrer.

En attendant que le conseil fût mis sur pied, l'API continua néanmoins à jouer le rôle de porte-parole du patronat. Selon Ghislain Dufour, conseiller en relations industrielles de l'API en 1966, les employeurs adhéraient à l'API parce qu'elle était vue comme un «lobbyisme patronal» et qu'elle avait une «cote de droite». On était clairement passé à l'ère des groupes de pression. D'après Raymond Tremblay, tous les organismes

^{49.} Georges-Henri Dagneau, «Pour la création d'un conseil provincial du patronat », loc. cit., p. 465; «Recommandation de l'API: créer un Conseil provincial du patronat », Le Devoir, le 27 octobre 1962. Ce virage n'aurait toutefois pas fait l'unanimité: environ la moitié des membres auraient préféré qu'on organise d'abord le patronat par secteurs, selon le modèle de l'organisation professionnelle. Entrevue avec Raymond Tremblay, loc. cit.

AUQAM, Fonds CDE, Communiqué: «M. Roland Parenteau participera au panel qui étudiera le projet de Conseil provincial du patronat» et «Programme de travail 1963», ca 8 février 1963;
 «Rapport général pour 1963», p. 2.

Voir « Conseil du patronat du Québec », La Presse, publireportage, 15 janvier 1994 et Pierre Crépin, Le patronat québécois et la planification économique, Mémoire de maîtrise en relations industrielles, Québec, Université Laval, 1967, p. 83-84.

^{52.} AUQAM, Fonds CDE, PV de l'AG du 8 février 1963, p. 28-29 et PV d'une assemblée d'orientation tenue le 9 mai 1963, p. 44-46.

engagés dans les négociations sur la création du conseil n'étaient pas nécessairement d'accord avec les positions que prenait publiquement l'API. Mais ils n'en reconnurent pas moins le rôle de «bougie d'allumage» joué par l'API⁵³.

Pendant l'année 1963, les sections régionales de l'API furent chargées de répandre l'idée d'un Conseil du patronat. « Un des grands éléments de vente c'était... "si vous voulez vous défendre contre les syndicats sur un plan plus global, il faut que vous vous mettiez ensemble". » D'après Raymond Tremblay, qui était à l'époque secrétaire de la régionale de Québec, c'était l'aiguillon qui faisait sortir les employeurs de leur individualisme. Mais en public, fidèle à sa tradition la plus ancienne, l'API cherchait à présenter un visage conciliant, pour favoriser la collaboration sociale⁵⁴.

Les syndicats ouvriers, loin d'y voir une menace, étaient favorables aux initiatives de l'API. Jean Marchand était présent à la journée d'étude du 8 février 1963. Il exprima une vision tripartite de la coopération sociale et se déclara partisan d'un Conseil du patronat⁵⁵. Or, on sait que la constitution de grandes organisations représentatives peut mener à l'affrontement en cas de tension. De plus, en cette période charnière de la Révolution tranquille, les organisations patronales et ouvrières sont en concurrence pour obtenir l'attention de l'État.

Le gouvernement du Québec répondit très bien lui aussi à l'initiative patronale. Cependant, au début de 1963, le ministre Gérard D. Levesque de l'Industrie et du Commerce demanda à l'API d'aider les secteurs industriels à se former eux-mêmes en fédérations professionnelles, tandis que Carrier Fortin, ministre du Travail, encouragea les patrons à s'organiser, sous peine de voir les autres acteurs sociaux prendre une plus grande place qu'eux dans les conseils consultatifs mis sur pied par le gouvernement. Quelques mois plus tard, il réconcilia ainsi les deux messages devant l'Institute of administration de Montréal, puis devant les membres de l'API eux-mêmes: «Il y a donc là une mission certaine pour le patronat de structurer ses cadres suivant chacune des catégories professionnelles, de les relier

^{53.} Entrevues avec Ghislain Dufour et Raymond Tremblay, loc. cit.

^{54.} Entrevue avec Raymond Tremblay, *loc. cit.* et «L'API a cessé d'être un mécanisme de défense contre le syndicalisme...», *op. cit.*

^{55.} Jean Marchand, «Il est urgent que le patronat s'organise au niveau national», *Le Travail*, vol. 39, n° 2, février 1963, p. 13.

en fédérations, dotant le tout d'un grand porte-parole des aspirations du patronat entier⁵⁶. »

Puisque l'API et les centrales syndicales privilégiaient maintenant un seul interlocuteur patronal, il peut sembler curieux que le gouvernement favorise encore l'organisation sectorielle. Sauf que le gouvernement du Québec était conscient de l'influence qu'aurait une centrale patronale cohérente et englobante:

Plus l'association s'étendra à un grand nombre de secteurs, plus elle sera représentative. Ses recommandations ou ses prises de position sur des sujets les plus variés seront prises en considération, car elle parlera au nom d'une quantité imposante d'employeurs, jouant un rôle important dans l'économie⁵⁷.

L'opinion des autres groupes d'affaires était d'une importance capitale dans le succès ou l'échec du Conseil du patronat du Québec (CPQ). La Chambre de commerce de Montréal n'eut aucune difficulté à en endosser le principe, puisqu'elle ne se considérait pas comme apte à se prononcer elle-même au nom du patronat comme tel, et encore moins pour l'ensemble des employeurs de la province. Elle désirait avant tout fournir un interlocuteur valable à la CSN et à la FTQ qui l'avaient elles-mêmes demandé. Le périodique *Commerce-Montréal* se réjouit donc de l'imminence du lancement du CPQ⁵⁸. Tel n'était pas nécessairement le cas d'associations potentiellement rivales comme la Chambre de commerce de la province de Québec (CCPQ) et l'Association des manufacturiers canadiens (AMC).

Durant les années 1960, la CCPQ s'était développée grâce à l'apport des membres corporatifs. En 1966, elle se plaignait que les interventions collectives tentées régulièrement par les hommes d'affaires étaient peu concertées. Se décrivant comme «l'organisme qui, dans notre province, groupe le plus grand nombre d'hommes d'affaires de toutes les catégories », la Chambre aborda «le problème des relations de l'homme d'affaires avec

^{56.} AUQAM, Fonds CDE, «Rapport général pour 1963», janvier 1964, p. 4; «L'hon. Carrier Fortin invite le patronat du Québec à s'unir», Le Soleil, 25 septembre 1963; «Le Code du travail et les employeurs», Bulletin des industriels, vol. 3, n° 7, février 1965, p. 3-4; «Le patronat doit s'organiser sérieusement pour devenir un interlocuteur valable», La Presse, le 26 novembre 1965, et «Comment le ministère du Travail conçoit-il le rôle du patronat?», Québec industriel, juin 1966, p. 78.

Ministère du Travail du Québec, «Associations patronales dans le Québec», Québec-Travail, vol. 2, n° 2, février 1966, p. 15.

^{58. «}La Chambre de commerce de Montréal préconise un Conseil du patronat», La Presse, 11 avril 1963; «La Chambre de commerce de Montréal favorise la formation d'un Conseil du patronat», Le Devoir, 11 avril 1963; article de Commerce-Montréal cité dans «Le Conseil du patronat démarrera bientôt au Québec», Les Affaires, 19 septembre 1966.

l'État» lors de son congrès de septembre 1966. La CCPQ continua sa collaboration sporadique à certaines campagnes patronales et ne s'opposa pas aux efforts entrepris par l'API en vue de constituer le Conseil du patronat. Elle y participa en tant que membre observateur⁵⁹.

Pour celui qui deviendra président du CPQ dans les années 1990, Ghislain Dufour, les chambres de commerce, à l'exception du Montreal Board of Trade, n'étaient pas des organisations patronales: «Ce sont des organisations de développement économique, de commerce... Ce n'est pas le niveau supérieur de l'entreprise.» Cela les empêchait de prendre la direction du patronat. Mais, dans les années 1970, le gouvernement du Québec considérait toujours que la CCPQ était une structure de représentation aussi importante que le CPQ, même s'il était conscient que sa raison d'être n'était pas uniquement patronale⁶⁰.

Composée largement d'anglophones, la section québécoise de l'Association des manufacturiers canadiens (AMC-Q) était puissante, car elle bénéficiait de l'expertise de son siège social canadien. Au début des années 1960, elle était plus représentative de l'industrie québécoise que l'API⁶¹. L'AMC-Q se rallia avec réticence aux efforts de création du CPQ. Si les grandes entreprises du secteur secondaire prirent un certain temps à s'affilier directement au CPQ, c'est qu'elles préféraient y être représentées indirectement par l'entremise de l'AMC⁶².

Il y avait donc une rivalité entre les groupes d'affaires du Québec. Pourtant, aucune n'était en position de supplanter les autres. Comme l'a souligné Pierre Crépin, les chambres de commerce avaient des membres en dehors du monde des affaires, l'AMC-Q regroupait surtout la grande entreprise manufacturière, le Montreal Board of Trade se confinait à l'élite anglophone et l'API était exclusivement canadienne-française, avait trop peu de membres et se concentrait dans le secteur de la petite et moyenne

^{59.} Jean-Paul Létourneau, «L'homme d'affaires et l'État», Finances, 10 juillet 1966; AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, le 20 décembre 1967, «Rencontre avec le sous-ministre du Travail», «Note sur une rencontre de quatre associations (CMA, BofT, CdeCdePQ, CDE) avec M^c Donat Quimper, sous-ministre du Travail, le 11 décembre 1967».

Entrevue avec Ghislain Dufour, loc. cit.; AUQAM, Fonds CDE, «O.P.D.Q. principaux organismes regroupant les milieux d'affaires au Québec».

^{61.} Entrevues avec Ghislain Dufour et Raymond Tremblay, loc. cit.

^{62.} Entrevue avec Ghislain Dufour, loc. cit. Pierre Crépin avance pour sa part que les filiales des grandes entreprises anglo-saxonnes ou américaines craignaient de s'engager dans une association avec de petits entrepreneurs canadiens-français qui semblaient vouloir participer à la planification du développement économique. Voir Le patronat québécois et la planification, op. cit., p. 99-100.

entreprise⁶³. Des dirigeants de l'API auraient d'ailleurs confié qu'ils cherchaient à s'associer aux grandes compagnies présentes au sein de l'AMC-Q et du MBT pour augmenter leur pouvoir de pression⁶⁴.

Un des handicaps du Montreal Board of Trade, comme de l'API, était son caractère mono-ethnique. Le MBT a néanmoins participé à la formation du CPQ et s'y est bien intégré⁶⁵. Cette intégration, cet effacement oserions-nous dire, peut être perçue comme une réponse aux élans nationalistes de la Révolution tranquille⁶⁶. Le 9 avril 1962, René Lévesque avait prononcé un discours retentissant au Canadian Club à Montréal sur la nationalisation de l'électricité. Il y évoqua clairement l'utilisation des pouvoirs du gouvernement du Québec pour réduire l'infériorité des Canadiens français dans le secteur privé⁶⁷. Roland Parenteau se rappelle que les hommes d'affaires anglophones ont demandé une rencontre avec Jean Lesage: « Pour la première fois, ils se sont rendu compte que quelque chose se passait. [...] Le gouvernement était sérieux dans son intervention économique. Ils voulaient s'informer de ses intentions. [...] C'était l'objectif de promotion des francophones qui les énervait un peu⁶⁸. »

Les membres du MBT auraient donc trouvé avantageux de se faire représenter, par l'intermédiaire du CPQ, par des porte-paroles francophones: «Au milieu des années 1960, ajoute Michel Bélanger, il y en a qui se sont aperçus, que, si l'on veut que le patronat parle, il faut que ce soient les grandes entreprises, mais surtout des francophones si l'on veut se faire comprendre⁶⁹. »

^{63.} Ibid., p. 82-83.

 [«]API: L'idée d'un Conseil du patronat progresse, mais de façon confuse», Le Devoir, 26 novembre 1965.

^{65.} Entrevue avec Ghislain Dufour, loc. cit. Les hommes d'affaires anglophones étaient présents au sein de l'AMC-Q, mais pas de façon nettement majoritaire.

^{66.} André Gagnon, Le Conseil du patronat du Québec: orientation et idéologie de 1974 à aujourd'hui, Mémoire de maîtrise en science politique, Université d'Ottawa, 1992, p. 25.

^{67.} AHEC, Fonds CCDM, «Traduction de la conférence de M. René Lévesque devant les membres du "Canadian Club" à Montréal », le 9 avril 1962, 40 p.; «Les jeux sont faits, à quand la partie? », Le Devoir, 12 avril 1962.

^{68.} Entrevue avec Roland Parenteau, loc. cit.

Entrevue avec Michel Bélanger, loc. cit. C'est également l'avis de Christian Payeur, Les groupes d'affaires et la question nationale, op. cit., p. 99, et de Julien Bauer, «Patrons et patronat au Québec», loc. cit., p. 481 et 491.

Toutefois, comme le rapporte Ghislain Dufour, la langue de travail du conseil demeura l'anglais durant de nombreuses années:

À l'époque où j'arrive au CPQ, en 1969, les réunions se font en anglais – pas parce qu'il n'y a pas de francophones, mais parce que, dès qu'il y a un anglophone, tu tournes à l'anglais. [...] Cela a évolué. J'avais 40 % d'anglophones, 60 % de francophones. Aujourd'hui j'ai 85 % de francophones, 15 % d'anglophones. [...] Les entreprises se sont restructurées avec des francophones et, aujourd'hui, même les anglophones sont bilingues⁷⁰.

La réticence des organisations en place ne fut pas le seul obstacle qu'eurent à affronter les promoteurs du Conseil du patronat du Québec. Il y avait, au sein même de l'API, une division fondamentale entre ceux qui croyaient que l'effectif corporatif était nécessaire, et ceux qui voulaient que le conseil soit financé par des associations sectorielles⁷¹. Le débat dura longtemps et l'on opta finalement pour une formule mixte, comme en Grande-Bretagne⁷². Ce sont néanmoins les membres corporatifs, essentiellement de grandes entreprises canadiennes ou étrangères, qui prirent le contrôle du CPQ au moyen de son financement. Entre 1969 et 1974, en effet, leur part des cotisations du CPQ variait entre 71 % et 85,8 %⁷³.

Parce que c'est elle qui en avait lancé l'idée, l'API fournit une bonne partie du travail de secrétariat durant la période nécessaire à l'élaboration de la structure du CPQ, bien que ce fardeau lui pesait quelquefois. En 1966, elle menaça même de se retirer du projet si l'on ne diminuait pas le rythme du travail qui lui était demandé. En 1967 le CDE (ex-API) se demandait s'il le porterait seul encore bien longtemps, ce CPQ qui le plaçait dans une position ambiguë: on confondait les deux organismes. Si le projet réussissait, le CDE pourrait enfin passer à autre chose⁷⁴.

La description des péripéties entourant la construction du Conseil du patronat entre sa conception le 8 février 1963 et sa naissance le 20 janvier 1969 prendrait un chapitre entier. Notons seulement que la question du leadership contribua, entre autres, à retarder l'aboutissement du processus. André Gagnon, président de Cadres professionnels inc., fut

^{70.} Entrevue avec Ghislain Dufour, loc. cit.

^{71.} Entrevue avec Raymond Tremblay, loc. cit.

^{72.} Entrevue avec Ghislain Dufour, loc. cit.

^{73.} Voir Payeur, Les groupes d'affaires..., op. cit., p. 104-105.

^{74.} AUQAM, Fonds CDE, «L'A.P.I. et le C.P.Q.», mai 1965; PV de l'exécutif, le 3 février et le 28 avril 1966, p. 164 et 170-1; PV du CA, le 28 mars 1967, p. 205; PV de l'AG, le 29 mars 1967, p. 206, et PV du CA, le 27 octobre 1967, p. 223; «Rapport général 1967-68», annexe au PV de l'AG du 24 octobre 1968.

le président par intérim pendant une bonne partie des tractations⁷⁵. En juillet 1967, Charles Perreault, président de Casavant Frères et membre du COEQ de 1961 à 1963, se montra intéressé à devenir président du CPQ⁷⁶.

Le comité provisoire ne prit qu'une seule position publique, durant les six années de gestation du CPQ. Le 4 juin 1965, il mit sur pied un comité d'étude sur la Caisse de dépôt et placement. Sur un total de 24 membres actifs et observateurs inscrits à cette époque, seulement dix associations endossèrent le mémoire qui fut envoyé à Jean Lesage le 22 juin 1965. Un échange de lettres s'ensuivit⁷⁷.

Il était bien évident que le Conseil du patronat n'était pas encore opérant. La collaboration entre les associations dut donc se poursuivre de manière *ad hoc*. Par exemple, une action commune fut entreprise par la CCPQ en septembre 1966. Elle concernait une modification à la loi de la Régie des rentes du Québec⁷⁸.

L'instinct de conservation des groupes d'affaires existants était si fort qu'ils ont tous survécu à la naissance du Conseil du patronat. De grandes associations horizontales, les Chambres de commerce du district de Montréal et de la province de Québec ont choisi de rester à l'écart. Par contre, le Montreal Board of Trade, l'Association des manufacturiers canadiens section de Québec et le Centre des dirigeants d'entreprise (ex-API) se sont affiliés, de même que de nombreuses associations sectorielles et de grandes entreprises⁷⁹.

La coexistence de toutes ces organisations en dit long sur la persistance des cultures organisationnelles et l'existence d'une variété d'intérêts. Elle enseigne également que les employeurs sont demeurés assez divisés

AUQAM, Fonds CDE, 43P3b/2, PV d'une assemblée du Conseil du patronat, le 31 mars 1964;
 «La présence de nombreuses firmes étrangères complique la gestion d'un groupement patronal»,
 La Presse, 25 novembre 1966.

^{76.} Conseil du patronat du Québec, Dossier d'information sur le C.P.Q., avril 1993, p. 3.

^{77.} AUQAM, Fonds CDE, «Liste des membres du comité d'étude sur "la Caisse de dépôt et placement" », le 4 juin 1965; «Conseil du patronat du Québec – *The Council of Business Associations in Quebec* », 5 juin 1965; «Associations qui endossent officiellement le mémoire du C.P.Q. sur le projet de Caisse de dépôt et placement du Québec »; Lettre d'André Gagnon, président du CPQ à l'honorable Jean Lesage, Montréal, le 22 juin 1965; Lettre de Jean Lesage à André Gagnon, Québec, le 5 juillet 1965; «Projet de réponse aux commentaires reçus du premier ministre », le 30 juillet 1965.

AUQAM, Fonds CDE, PV d'une assemblée d'associations patronales provinciales tenue le 12 septembre 1966.

AUQAM, Fonds CDE, OPDQ, «Principaux organismes regroupant les milieux d'affaires au Québec», 22 p.

pour avoir besoin de plusieurs organismes pour exprimer leurs vues⁸⁰. À partir de la fin des années 1960, et même plus tard, la coordination des positions du patronat ne se faisait pas uniquement au sein du CPQ. Les directeurs généraux de six organismes se rencontraient chaque mois. Ce groupe informel, baptisé le « Groupe des Six », était composé de l'AMC-Q, de la CCDM, de la CCPQ, du CPQ, du MBT et du CDE⁸¹.

À l'origine pourtant, l'absence des employeurs des lieux de décisions politiques était donc la principale motivation des promoteurs d'un Conseil du patronat. En 1962, les dirigeants de l'API avaient évoqué la planification de l'économie et la nationalisation de l'électricité. Trois ans plus tard, lors de leur 20° congrès, les membres déplorèrent l'absence «d'une voix unanime du patronat dans les différentes phases de la Révolution tranquille du Québec » et réitérèrent leur vœu de voir se constituer un Conseil. Paul Normandeau, ex-président de l'API et administrateur de la SGF, décrivit aux patrons comment l'État était devenu de plus en plus interventionniste et puissant, et comment les décisions prises par les politiciens et les fonctionnaires pouvaient influencer celles des patrons⁸².

Mais peu à peu les conditions sociopolitiques changèrent de manière à précipiter l'entreprise d'unification du patronat. Comme en 1949, lors de la grève de l'Amiante, les dirigeants de l'API observèrent la montée des forces syndicales et appelèrent les patrons à l'unité. Loin d'encourager la collaboration de classes, Jean Brunelle affirmait maintenant que le rôle du conseil serait «d'équilibrer la puissance du syndicat» auprès du gouvernement: cette influence syndicale avait amené à assouplir la législation ouvrière⁸³.

Une fois le CPQ bien établi comme représentant des employeurs et comme groupe de pression, quelle fut la place de l'API/CDE? De tout

^{80.} Bauer, «Patrons et patronat au Québec», loc. cit., p. 481-484.

^{81.} AUQAM, Fonds CDE, OPDQ, «Principaux organismes...», loc. cit., p. 7; Jacques Hamel, Les cultures politiques au Québec (tome I), 2º partie, «La position hégémonique du réseau patronal, d'affaires et professionnel», Département de science politique, Faculté des sciences sociales, Université Laval, Québec, mai 1980, p. 194-198.

 [«]Un conseil du patronat», Le Soleil, 30 novembre 1965; «L'homme d'affaires doit sortir de son mutisme et s'intégrer au milieu», Les Affaires, 29 novembre 1965; «Jusqu'ici, la Révolution tranquille s'est faite sans les hommes d'affaires. – Paul Normandeau», La Presse, 25 novembre 1965.

^{83.} Jean Brunelle, cité par Guy Cormier dans «Du refus à la participation», La Presse, 29 juillet 1966. Voir aussi «Une confédération des associations patronales», Les Affaires, 1^{et} août 1966; «Les syndicats contre la nation», La Presse, le 2 août 1966; «La longue route vers l'unité», La Presse, 24 octobre 1966.

temps, l'Association professionnelle des industriels fut tiraillée entre ses divers buts. Elle n'arrivait jamais à ordonner ses priorités:

Le CDE [API] était à la fois un groupement de pensée patronale, de représentation, un groupement de services aussi, répond Raymond Tremblay. Il n'y avait jamais quelqu'un qui était complètement satisfait. [...] Le CPQ avait un rôle moins nébuleux: c'était « la gang » qui défendait les intérêts des patrons⁸⁴.

L'API ne fut jamais un syndicat patronal, car elle ne regroupait pas des entreprises d'un même secteur à des fins de négociation de conventions collectives. Elle ne fut pas non plus le précurseur de l'organisation professionnelle, car elle regroupait des entreprises autant que des associations sectorielles. Par contre, elle développa des services. Le Service des relations industrielles, devenu Service des relations de travail, fut constitué en même temps que l'API et en devint le fer de lance. Le Service d'administration de l'entreprise fut mis sur pied en 1962 et connut aussi sa part de succès. En mai 1966, l'API était à la croisée des chemins. Le comité exécutif se posa la question suivante: l'API devait-elle renforcer sa fonction de mouvement, continuer d'offrir des services et agir comme groupe de défense des intérêts du patron? On marqua une préférence pour la première fonction, quoiqu'on dût reconnaître qu'il fallait exercer la troisième, tant que le CPQ ne pourrait fonctionner seul⁸⁵.

D'après Raymond Tremblay, si le nom de l'API fut changé à l'automne de 1966 pour celui de Centre des dirigeants d'entreprise (CDE), c'est parce que la fonction de mouvement patronal a toujours mieux collé à son action. Mais le financement fut, avec la clarification du mandat de l'association, un motif important de cette décision. Cette année-là, l'API prévoyait un déficit d'exploitation de 2000 \$. En se dissociant de son passé, le nouveau CDE voulait se refaire une image plus attirante pour les hommes d'affaires influents, anglophones et provenant de grosses industries. L'année suivante, le CDE prépara un plan de relations publiques pour accroître son prestige et se distinguer du CPQ⁸⁶.

^{84.} Entrevue avec Raymond Tremblay, loc. cit.

AUQAM, Fonds CDE, «Orientation de l'API», le 31 mai 1966. Pour une liste des communiqués et des actions prises par le CDE, voir «Rapport général du Centre des dirigeants d'entreprise pour 1966», mars 1967, p. 8-9.

^{86.} Entrevue avec Raymond Tremblay, loc. cit.; AUQAM, Fonds CDE, PV du CA, le 23 mars 1966, p. 158, PV du CE, le 4 août 1966, p. 175-176; PV du CA, le 9 août 1966, p. 181 et 182; PV de l'AG, le 24 novembre 1966, p. 194; PV du CA, le 25 mai 1967, p. 212, et PV de l'AG, le 14 novembre 1967, p. 227; «Rapport général du Centre des dirigeants d'entreprise pour 1966»,

Finalement, les fonctions de services s'évacuèrent d'elles-mêmes du CDE. À la fin de la décennie et au début des années 1970, les principaux conseillers en relations de travail et en administration de l'entreprise décidèrent de quitter le CDE pour fonder des cabinets privés: le Groupement québécois d'entreprises et le Centre de formation et de consultation (plus tard connu sous le nom de Groupe CFC)⁸⁷.

Le CDE voulait conserver son droit de dissidence par rapport au CPQ. La question qui fut posée aux membres était l'orientation qu'il fallait maintenant donner à ce mouvement patronal⁸⁸. Dans la foulée des projets d'organisation professionnelle et de «Rencontres des agents de la vie économique» soutenus par l'API, le CDE prôna le dialogue entre les acteurs sociaux. Mais, après l'échec du corporatisme social et celui des RAE, il se mit à employer le registre tripartite: les interlocuteurs importants seraient dorénavant le gouvernement, les syndicats et le patronat: «Il faudrait d'abord, et avant tout, affirmait Jean Brunelle, la formation d'un organisme supérieur représentant les trois entités principales qui forment la société: l'État, le patronat et le syndicalisme⁸⁹.»

Fidèle au credo de l'organisme qui avait présidé à sa création, le CPQ adhérait lui aussi au tripartisme: «Le CPQ [...] s'est à maintes reprises dit favorable à une action concertée de tous les partenaires de la société, et tout spécialement de l'État, de l'entreprise et des syndicats, à l'élaboration des politiques visant le mieux-être de toute la collectivité⁹⁰. »

Sous-produit de la planification concertée, dont le concept était, au dire du directeur général de la Chambre de commerce de la province de Québec, «en train de s'user à défaut de passer à l'action», la notion de concertation patrons-ouvriers-gouvernement était très présente à la fin des années 1960 au sein du CDE et du CPQ⁹¹.

p. 3; «Le patronat québécois remplace l'API par un organisme à caractère éducatif et politique: le Centre des dirigeants d'entreprise», *Le Soleil*, le 3 décembre 1966.

^{87.} Entrevue avec Raymond Tremblay, loc. cit., qui a longtemps été actif au sein du Groupe CFC.

AUQAM, Fonds CDE, «Aux dirigeants du CDE, invités à l'assemblée d'orientation du mois de janvier», le 10 mars 1969.

^{89. «}Face à l'État et au syndicalisme, les patrons se réveillent », Sept Jours, 3 décembre 1966.

^{90.} Ghislain Dufour, «Relations de travail en 1969», Commerce, vol. 72, nº 26, février 1970, p. 88.

^{91.} AUQAM, Fonds CDE, PV d'une assemblée du comité de travail de la rencontre des agents de l'économie, le 11 octobre 1963, p. 1, et Léon Dion, «Les responsabilités de l'entreprise et l'avenir du Québec» (conférence devant le CDE, le 18 février 1970), p. 126. Voir Marceau, «La planification est-elle possible au Québec», loc. cit., p. 19; Crépin, Le patronat et la planification, op. cit., p. 3-4, et Yves Roland, «Où en est la planification québécoise?», loc. cit., p. 43.

* * *

Au début des années 1960, le patronat n'était pas organisé à l'échelle globale au Québec. Pour Jean Meynaud, l'absence d'une politique économique globale, l'absence d'une réelle menace à l'entreprise privée, la puissance de la grande entreprise qui se défend seule où à travers ses associations sectorielles, et l'ampleur du capital étranger expliquaient cette situation⁹².

L'étincelle qui fit jaillir l'idée d'un Conseil du patronat en octobre 1962 était bien l'intention gouvernementale de procéder à la planification du développement économique du Québec. Les patrons ne voulaient pas être exclus, victimes de ce processus⁹³. Mais, estime Ghislain Dufour, la volonté de créer le CPQ serait le résultat de la consultation parlementaire de juin 1963 sur le bill 54: «Les gens constataient que le mouvement patronal n'était d'aucune façon organisé alors que les syndicats l'étaient. [...] L'idée d'un interlocuteur patronal est venue des centrales et du gouvernement [qui voulaient] un point de vue patronal unifié sur le Code.»

Pour le président du CPQ de 1986 à 1997, la nécessité d'avoir un contrepoids au monde syndicat apparaît au nombre des facteurs favorisant l'émergence du Conseil, mais «je ne dirais pas que c'est à cause du climat social qu'est arrivé le CPQ. Le CPQ arrive dans le cheminement de 1963-1964 où les gens réalisent que, quand c'est le temps de bâtir de grandes orientations, des grandes législations, le patronat est absent⁹⁴».

C'est effectivement l'analyse que faisait l'API lors de son assemblée générale de 1964. Relatant la montée de «forces nouvelles exerçant une influence croissante sur l'État dans les nations démocratiques », elle constatait que «le monde des affaires ne constitue pas, dorénavant, le principal souci des pouvoirs politiques ». À ces facteurs universels, il faut ajouter des conditions particulières au Québec, qui pouvaient être inquiétantes pour les partisans de l'entreprise privée: «Dans notre province, en particulier, où la situation se complique du fait d'une domination économique étrangère, on a vu surgir une école de pensée qui tend à confier à l'État le rôle primordial en matières économico-sociales⁹⁵.»

^{92.} Meynaud, «Groupes de pression et politique gouvernementale», op. cit., p. 69; AUQAM, Fonds CDE, «Rapport général pour 1963», janvier 1964, p. 20.

^{93.} Dagneau, «Pour la création d'un conseil provincial du patronat », op. cit., p. 467.

^{94.} Entrevue avec Ghislain Dufour, loc. cit.

^{95.} AUQAM, Fonds CDE, «Rapport général pour 1963», janvier 1964, p. 20-21. Ce phénomène n'a pas échappé à André Gagnon, dans *Le Conseil du patronat du Québec, op. cit.*, p. 27-28.

En définitive, même si c'est en prévision de sa participation à une planification concertée qu'on avait songé à le constituer, le CPQ ne fut jamais engagé dans la planification du développement économique. Son émergence fut liée surtout à la radicalisation des syndicats. Et la plus grande cohésion du patronat qui accompagna la mise sur pied du CPQ modifia le rapport de forces entre les acteurs sociopolitiques de la société québécoise.

C) LA RÉORGANISATION DE L'ÉTAT

L'échec de la planification concertée était devenu assez évident pour tout le monde. Toutefois, le départ des libéraux en 1966 permit à l'Union nationale de prendre en considération de nouveaux schémas d'organisation sociopolitique corporatiste. La réforme du Conseil d'orientation économique du Québec et la décision de mettre au rancart le vieux conseil législatif ont failli relancer l'idée de faire participer les groupes aux décisions gouvernementales. Cependant, le décès de Daniel Johnson et l'indifférence de la plupart des associations pour les cadres contraignants ont tôt fait de ramener à l'avant-scène des structures consultatives plus souples.

Les limites du néo-corporatisme

La planification concertée n'a pas survécu à la première ébauche de plan élaborée par Maurice Joubert. Même après avoir changé le directeur général du COEQ, le premier ministre s'était désintéressé du Conseil d'orientation économique du Québec: «Lesage s'est appuyé sur le COEQ jusqu'en 1964, avoue Roland Parenteau, qui devint directeur général cette année-là. Mais, à la fin, il était un peu moins intéressé⁹⁶. »

Dans une lettre datée du 18 mai 1965, le premier ministre avisa les membres du COEQ qu'il désirait imprimer à cet organisme une vocation de développement régional. Dès 1963, Jacques Parizeau avait décelé que la planification avait le plus de chances de réussir au niveau local, parce qu'elle s'appliquait sur des centres de décision autonomes, ce qui n'était pas le cas d'une grande partie de l'économie du Québec dirigée de l'extérieur. De ce côté, Marcel Masse explique que la mise sur pied du Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ) et son intégration à l'effort de planification étaient une façon de stopper l'offensive fédérale dans le développement régional, en lui opposant un interlocuteur québécois. Michel Bélanger

^{96.} Entrevue avec Roland Parenteau, loc. cit.

explique que le BAEQ, devenu le récipiendaire de l'aide fédérale, a influencé l'orientation à venir du Conseil d'orientation économique: « Dès le moment où le BAEQ est entré en place, l'effort de planification est devenu un effort de développement régional. C'est devenu le mécanisme qui servait pour faire transiter les accords fédéraux-provinciaux⁹⁷. »

L'action du BAEQ se faisait en parallèle avec celle du ministère de l'Industrie et du Commerce qui cherchait à organiser le territoire québécois en zones économiques. Le Conseil d'orientation économique était déjà associé aux études de délimitation des régions économiques. Dès 1966, il fut davantage mis à contribution. Le 18 janvier, le COEQ organisa une réunion spéciale avec des groupes d'affaires et autres « corps intermédiaires» pour les inciter à collaborer à la formation de «conseils économiques régionaux» qui seraient l'émanation du milieu. Quelques semaines plus tard, le CCPQ se plaignit du caractère obscur du projet du COEQ et exprima l'opinion que les groupes concernés devraient être les municipalités et «les corps intermédiaires à caractère économique bien défini ». On craignait, semble-t-il, que les conseils économiques régionaux deviennent des concurrents des chambres de commerce locales98. La recommandation de la CCPQ fut suivie, car on s'aperçut plus tard que les travailleurs y étaient noyés parmi les représentants d'associations de milieux d'affaires et qu'en plus les municipalités avaient un droit de veto99. L'Association professionnelle des industriels collabora elle aussi avec les conseils économiques régionaux par l'entremise de ses sections régionales100.

Placé sur cette voie d'évitement que constituait le développement régional, le COEQ a cessé d'être le lieu d'une potentielle interaction des groupes socioéconomiques à l'échelle nationale.

^{97.} ANQ-Q, Fonds OPDQ, «Rapport annuel 1965», première version, «Historique», p. 2; Parizeau, «La planification économique», p. 404-406. Entrevues avec Marcel Masse et Michel Bélanger, loc. cit. Voir aussi Jean-Paul Légaré, «La plus grande expérience en aménagement régional», Commerce, octobre 1966, p. 60-69.

^{98.} AUQAM, Fonds CDE, C.O.E.Q., «Rencontre entre les principaux organismes socioéconomiques du Québec et le Conseil d'orientation économique du Québec», 22 janvier 1966 – Résumé des discussions, Québec, le 16 février 1966; «Commentaires sur les "Propositions en vue d'une politique à l'égard des Conseils économiques régionaux"...», le 25 mars 1966; voir Bélanger, L'association volontaire: les cas des chambres de commerce, op. cit., p. 243.

^{99.} Confédération des syndicats nationaux (CSN), Ne comptons que sur nos propres moyens, 6 octobre 1971, p. 49.

^{100.} AUQAM, Fonds CDE, «Les objectifs pour l'année 1963», annexe au PV de l'AG, le 8 février 1962, p. 3; PV de l'AG, le 14 novembre 1967, p. 226.

Les raisons le plus souvent invoquées pour cet échec du COEQ sont d'ordre institutionnel et politique. Pour les uns, le manque de moyens techniques, le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces, de même que la perméabilité de l'économie québécoise aux influences étrangères étaient largement responsables de cet échec¹⁰¹. La primauté de l'économie de marché était aussi un obstacle important: « Dans une économie basée essentiellement sur la liberté économique et l'entreprise privée, écrit Roland Parenteau, l'État ne peut donc pas imposer un plan de développement aux divers agents économiques. »

Mais cela ne rendait pas impossible toute planification du développement économique. Selon l'ex-directeur général du COEQ, il y avait moyen de surmonter ces obstacles. Paul-André Julien partage cet avis, car il considère que les gouvernements du Québec ont manqué de volonté politique en laissant tomber la planification¹⁰².

Entre l'explication technique et sa négation volontariste, il y a place pour une interprétation sociopolitique de l'échec de la planification. La présence grandissante des technocrates dans les cadres de l'État rendait le COEQ moins utile dans l'immédiat: « Quand le Conseil économique a été formé, il n'y avait pas d'économistes au gouvernement. [...] À partir du moment où les fonctionnaires pouvaient faire le travail eux-mêmes, ils voyaient moins l'utilité d'avoir un organisme à côté¹⁰³. »

L'apparente unanimité autour de l'idée ambiguë de planification concertée avait fait en sorte de suspendre les débats politiques assez long-temps pour que les membres de la « nouvelle classe moyenne » obtiennent la légitimation des représentants des autres classes de la société au sein du COEQ à leurs projets de développement économique. Cependant, ces

^{101.} Parenteau, «L'expérience de la planification au Québec (1960-1969)», op. cit., p. 692-696, est partiellement de cet avis, tout comme Jacques Parizeau, «Évolution économique depuis 10 ans et problèmes actuels», Relations, nº 344, décembre 1969, p. 332, Roland, «Où en est la planification québécoise?», op. cit., p. 40, et Benjamin, Planification et politique au Québec, op. cit., p. 88. La nature fédérale du système politique canadien explique également les difficultés rencontrées par le gouvernement central dans ses tentatives de planification concertée. Voir Khayyam Z. Paltiel, «The Changing Environment and Role of Special Interest Groups», Administration publique du Canada, vol. 25, n° 2, été 1982, p. 209.

^{102.} Parenteau, «L'expérience de la planification au Québec», loc. cit., p. 686 et 693; Paul-André Julien, «La planification au Québec: des limites économiques ou politiques?», dans Édouard Cloutier et Daniel Latouche (dir.), Système politique québécois, LaSalle, Qc, Hurtubise HMH, 1979, p. 386; Jacques Parizeau note en particulier que le COEQ était coupé du processus budgétaire. Voir «Évolution économique», loc. cit., p. 332.

^{103.} Entrevue avec Roland Parenteau, loc. cit.

mêmes promoteurs de la planification économique sont rapidement devenus un obstacle à la concertation dès qu'ils prirent solidement place dans la fonction publique. Par conséquent, on a observé un retrait graduel de l'appui des groupes sociaux à la planification, que Louis-Marie Tremblay explique ainsi:

L'épaulement initial a donc été suivi d'une phase critique où le scepticisme a peu à peu pris le pas sur l'enthousiasme mitigé du début. [...] Aux yeux des chefs syndicaux [la planification démocratique] a trop souvent fait l'objet de la part du gouvernement de déclarations d'intentions qui n'ont pas été traduites dans les faits. On lui a reproché d'engager après coup un dialogue de sourds alors que les décisions importantes avaient été prises par les technocrates 104.

Si l'action de la « nouvelle classe moyenne » bureaucratique a placé l'exercice de la planification hors de la portée des autres classes, il faut noter aussi que celles-ci étaient de moins en moins enclines à la collaboration. Dès le milieu des années 1960, des observateurs étaient déjà sceptiques quant à une collaboration au sommet entre les patrons et les syndicats. Les premiers, jaloux de leur pouvoir de décision, paraissaient trop individualistes pour se regrouper, tandis que les seconds semblaient trop attachés à la question des salaires ¹⁰⁵. Dans une société capitaliste en croissance, ajoute Pierre Harvey, les travailleurs jouent le jeu de la lutte, de la concurrence, des rapports de force. Au début des années 1970, la CSN parlera de « la pensée naïve de sociologues qui espéraient passer d'un "modèle conflictuel" à un modèle de participation ¹⁰⁶ ». Jacques Benjamin abonde dans le même sens: « On a pris pour acquis que la société québécoise était consensuelle, et on a voulu par les structures institutionnelles de la planification en faire une société de participation, alors qu'on était en société conflictuelle¹⁰⁷. »

Entre avril 1964 et septembre 1966, le COEQ est entré dans une phase de réflexion sur son propre rôle. Il accoucha d'un projet dans lequel il se sabordait au profit d'un office du plan formé de hauts fonctionnaires et d'un conseil représentatif pour la consultation¹⁰⁸.

^{104.} Tremblay, «L'évolution du syndicalisme dans la révolution tranquille», loc. cit., p. 88-89.

^{105.} Marceau, «La planification est-elle possible au Québec», loc. cit., p. 19-20 et 22.

^{106.} CSN, Ne comptons que sur nos propres moyens, op. cit., p. 47.

^{107.} Harvey, «Planification économique et syndicalisme dans le Québec: les attitudes», loc. cit., p. 8; Benjamin, Planification et politique au Québec, op. cit., p. 8.

^{108.} Parenteau, «L'expérience de la planification au Québec», loc. cit., p. 682-683; ACRLG, Fonds Paré, Lettre de Roland Parenteau à Daniel Johnson, le 27 septembre 1966, et «Le statut du conseil d'orientation économique et son rôle dans les structures de planification», Mémoire présenté au gouvernement du Québec, septembre 1966.

L'arrivée au pouvoir de l'Union nationale faillit raviver la planification concertée. Selon Roland Parenteau, «Daniel Johnson était le seul premier ministre qui comprenait ce que ça voulait dire. [...] Il avait étudié cela en Europe. » Marcel Masse confirme l'intérêt de son chef: «Je crois que Johnson était très favorable à cela. Ça lui permettait de discuter avec ces gens-là. Il absorbait beaucoup de la pensée des autres. Malheureusement, il n'est pas resté assez longtemps¹⁰⁹. »

Dès novembre 1966, le Conseil des ministres fit sienne la recommandation du COEQ de scinder l'organisme en un office du plan et un conseil de développement. Daniel Johnson annonça ses intentions devant l'API, en insistant sur «la nécessité de la participation du patronat et des syndicats¹¹⁰».

Le COEQ fut associé à la rédaction du texte juridique: «J'ai travaillé avec Daniel Johnson à la loi de création de l'Office de planification», se rappelle Roland Parenteau¹¹¹. Mais les membres du conseil durent prendre leur mal en patience. Marcel Masse rapporte que le premier ministre Johnson n'agissait que lorsqu'il se sentait obligé de le faire. Le COEQ fut condamné à faire du sur-place pendant deux ans, et ne fut presque jamais consulté par le gouvernement¹¹².

Ce n'est qu'en avril 1968 que Johnson décida d'agir, sous la pression conjuguée du président du Conseil d'orientation économique et du CDE. René Paré avisa le premier ministre du fait que le conseil n'avait plus quorum et le supplia de faire quelque chose. De son côté, le CDE, qui avait manifestement eu vent de cet appel, approuva un communiqué qui fut reproduit dans les journaux pour réclamer «une révision du mandat du COEQ et demander au premier ministre d'attacher à cet organisme toute l'importance que son rôle peut justifier¹¹³».

^{109.} Entrevues avec Roland Parenteau et Marcel Masse, loc. cit.

^{110. «}Il faut sortir la planification des catacombes», Notre temps, 26 novembre 1966; «Création d'un organisme de planification groupant patrons et syndicats», La Presse, 24 novembre 1966.

^{111.} Entrevue avec Roland Parenteau, *loc. cit.*; ANQ-Q, Fonds OPDQ, PV du COEQ, le 18 novembre 1966, point 7, le 16 décembre 1966, point 7, et le 20 janvier 1967, point 6.

^{112.} Entrevue avec Marcel Masse, loc. cit.; Parenteau, «L'expérience du Conseil d'orientation économique», loc. cit., p. 683-4; SACRLG, Fonds Paré, «Mémoire confidentiel à M^c Marcel Faribault», par Roland Parenteau, le 4 décembre 1967.

^{113.} AUQAM, Fonds CDE, PV de l'exécutif, le 16 avril 1968, p. 241: «Le Conseil d'orientation économique: une priorité», communiqué, le 16 avril 1968; «Le CDE s'inquiète de l'avenir du Conseil d'orientation économique», *La Presse*, 19 avril 1968.

Le 12 juin, Johnson annonça son intention de déposer la loi sur la réforme du COEQ. Satisfait, René Paré avisa Johnson que les membres et le personnel du COEQ seraient à son entière disposition en cas de besoin¹¹⁴. Le bill 52, qui devait faire l'objet d'un débat important, a été adopté en quelques minutes. C'était le lendemain de la première crise cardiaque de Daniel Johnson, au début de juillet 1968. Sa disparition à la fin de septembre mit fin aux espoirs de planification concertée de Parenteau: «La mort de Johnson a été tragique dans ce sens-là¹¹⁵.» Ce fut la fin de la tentative de néo-corporatisme. La seconde, les Sommets socioéconomiques, ne viendra qu'une décennie plus tard. Entre-temps, la dernière chance du corporatisme reposait sur un autre projet, celui du «Conseil économique et social».

Durant la campagne de 1966, les libéraux avaient promis l'abolition du conseil législatif. Mais Johnson tenait à conserver une forme quelconque de bicaméralisme¹¹⁶. Ainsi, pendant qu'avaient lieu des discussions en vue de la réforme du Conseil d'orientation économique, Daniel Johnson caressait également l'idée de mettre sur pied un «Conseil économique et social» pour remplacer le conseil législatif. Les discours du trône de 1966 et de 1967 avaient exprimé ce projet¹¹⁷. Cette idée était très semblable à celle du père Georges-Henri Lévesque qui, dans les années 1930, avait proposé qu'on transforme le conseil législatif en conseil intercorporatif, et à celle de l'Union nationale à même époque¹¹⁸.

À part le Centre des dirigeants d'entreprise, d'origine corporatiste, la plupart des groupes socioéconomiques s'étaient montrés peu empressés¹¹⁹. Finalement, Jean-Jacques Bertrand a aboli le conseil législatif le 31 décembre 1968.

^{114.} ACRLG, Fonds Paré, Lettre de René Paré au premier ministre, Montréal, le 14 juin 1968.

^{115.} ACRLG, Fonds Paré, Lettre de René Paré à Daniel Johnson, le 1er avril 1968; entrevue avec Roland Parenteau, loc. cit.

^{116.} Thomson, Jean Lesage et la Révolution tranquille, op. cit., p. 452; Pierre Godin, Daniel Johnson, 1964-1968, tome 2, La difficile recherche de l'égalité, Montréal, Éditions de l'Homme, 1980, p. 282.

^{117.} Claude Beauchamp, «Néo-bourgeoisie: tentation des syndicats», Maintenant, n° 64, avril 1967, p. 132-133; entrevue avec Marcel Masse, loc. cit.; «Le CDE et le Bill 67», Les Affaires, 31 juillet 1967.

^{118.} Edmond Orban, Le conseil législatif de Québec, 1867-1967, Montréal, Bellarmin, 1967, p. 317-318. À l'époque, les fidèles du corporatisme social s'étaient opposés à ce projet parce qu'ils ne voulaient pas d'entraves à l'autonomie d'action des corps économiques, pas plus qu'à la souveraineté parlementaire. Voir André-J. Bélanger, L'apolitisme des idéologies québécoises: le grand tournant de 1934-1936, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 319.

^{119. «}Les mandarins», Sept Jours, 11 septembre 1968; AUQAM, Fonds CDE, PV de l'exécutif, le 16 avril 1968, p. 241; «L'API – ses objectifs, 28-966», annexe au PV du CA du 3 novembre 1966, p. 3; «Affaires économiques. Rapport 1967-68», Annexe au PV de l'AG, le 24 octobre 1968, p. 3.

De la concertation à la consultation

Après la réforme de juillet 1968, la fonction planificatrice du COEQ devait donc être reprise par un office de planification, et sa fonction consultative par un conseil de planification. Peu de temps après l'adoption du bill 52, le CDE réclama que les nouveaux organismes de planification soient mis sous la tutelle d'un ministre influent. Lorsque le nouveau premier ministre Jean-Jacques Bertrand mit effectivement l'office en place, en octobre 1968, il le confia au ministre d'État Marcel Masse¹²⁰.

En février 1969, le gouvernement étendit les pouvoirs de l'organisme, qu'il rebaptisa «Office de planification et de développement du Québec» (OPDQ). Roland Parenteau en fut nommé directeur. Marcel Masse le plaça aussi à la tête d'un comité pour le conseiller sur les statuts du Conseil de planification qui n'avait pas encore été constitué. Jean Brunelle du CDE y siégeait également. Le comité soumit son rapport en juin¹²¹.

Mais Parenteau et Masse ne s'entendaient pas sur la composition du Conseil de planification. Le ministre voulait faire des nominations politiques, tandis que Parenteau désirait « un groupe restreint d'individus qui se donnaient comme mission de penser avenir ». Il quitta l'OPDQ pour devenir directeur fondateur de la nouvelle École nationale d'administration publique. Prenant la parole devant la FTQ quelques mois plus tard, il se plaignit « d'une certaine incompréhension quant à la nature même de la planification et du développement socio-économique et [...] d'une absence d'efforts véritables en vue d'enlever les obstacles à la planification 122 ».

Arthur Tremblay devint le nouveau directeur de l'OPDQ. Son plus grand succès fut de relancer le Comité interministériel de planification ¹²³. En novembre 1969, au moment même où il annonçait la création du Conseil de planification et de développement du Québec (CPDQ), Marcel

^{120.} AUQAM, Fonds CDE, «La planification au Québec», communiqué, le 15 juillet 1968; «Le CDE réclame un ministre de la planification», Le Devoir, 17 juillet 1968; entrevue avec Roland Parenteau, loc. cit.

^{121.} AUQAM, Fonds CDE, PV de l'exécutif, le 28 mai 1969, p. 293. Le CDE recommanda que la délégation patronale soit nommée par le Conseil du patronat. Voir aussi «La représentation patronale auprès du Conseil du patronat», mai et juin 1969, et «Projet de statut du Conseil de planification du Québec présenté à l'honorable Marcel Masse par le comité d'étude sur le Conseil de planification», juin 1969, 11 p.

Entrevue avec Roland Parenteau; Parenteau, «L'expérience de la planification au Québec», loc. cit.,
 p. 683-684.

^{123.} CSN, Ne comptons que sur nos propres moyens, op. cit., p. 50.

Masse donna une confirmation additionnelle de la nouvelle vocation intraétatique de la planification: «Au cours des dernières années, un grand nombre de ministères québécois se sont équipés de personnes affectées à la planification et se sont dotés de directions générales de planification¹²⁴. »

Ainsi, la planification a bel et bien réussi, mais en tant que réforme interne de l'appareil gouvernemental. Ce ne fut jamais une opération concertée d'aménagement du développement économique, sauf, en partie, sur le plan régional. La planification est essentiellement devenue une façon nouvelle de travailler, comme le confirme Michel Bélanger, qui donne ici une définition large de la planification: « Oui, cela a fonctionné, la planification. Aujourd'hui il n'y a personne qui fonctionne sans avoir au moins l'ombre d'un plan. […] Même dans les entreprises, on fait des plans stratégiques¹²⁵. »

L'Union nationale n'eut pas le temps de convoquer le CPDQ avant sa défaite électorale du 29 avril 1970. Mais, même moribonde, la concertation n'était pas morte: le CDE ne lâcha pas prise. Dès l'automne de 1970, il fit campagne pour la mise en vigueur de la loi du Conseil. Le CPDQ fut finalement constitué le 16 décembre par un arrêté en conseil du nouveau gouvernement libéral. Le 30 mars 1971, le CDE affirma à Robert Bourassa qu'il était « urgent de mettre en place les mécanismes qui permettront aux principaux groupes sociaux, surtout au syndicalisme et au patronat, de travailler de concert avec un programme de croissance "socioéconomique": l'État ne peut tout accomplir par ses seuls moyens¹²⁶ ».

Le Conseil de planification et de développement tint sa première réunion le 3 juin 1971. Sceptique, Robert Bourassa parla d'une « diversité des points de vue souvent contradictoires et d'une égale diversité des intérêts souvent divergents » dans la société. Il entrevoyait le conseil comme le lieu d'un « dialogue entre le gouvernement et la collectivité¹²⁷ ». Trois jours après la première réunion du CPDQ, la FTQ s'en retira, prétextant une surreprésentation patronale. Cet avis était partagé par la CSN. Pas étonnant qu'aujourd'hui ni Ghislain Dufour ni Claude Morin ne se rappellent

^{124. «}Marcel Masse en annonce la création. Le Québec se donne un Conseil de planification socioéconomique», Montréal-Matin, 12 novembre 1969.

^{125.} Entrevue avec Michel Bélanger, loc. cit.

^{126.} AUQAM, «Le CDE préconise la création immédiate du conseil de planification», communiqué, le 5 août 1970; «Le CDE prône la création du Conseil de planification», Le Devoir, 6 août 1970; «Rencontre avec Monsieur Robert Bourassa, premier ministre du Québec», 30 mars 1971.

^{127.} Cité par Benjamin, Planification et politique au Québec, op. cit., p. 96.

cet organisme. Pour Roland Parenteau, si le gouvernement ne s'est pas servi du CPDQ, c'est qu'il préférait décider sous pression¹²⁸.

C'en était fait de la planification concertée au niveau national. Le gouvernement du Québec ferait désormais de la consultation sectorielle. Pour ce faire, il compterait sur l'avis de « conseils consultatifs ». D'ailleurs, le comité qu'avait formé Marcel Masse au début de 1969 avait recommandé dans son rapport que le Conseil de planification et de développement devienne le chef d'orchestre de ces divers conseils. Le CPDQ se serait donc, de toute façon, écarté de la planification pour être limité à de la consultation:

Le Conseil doit avoir une responsabilité générale dans l'organisation de la consultation, à tous les niveaux. Le Conseil doit, en particulier, être conçu comme un organisme de consultation, au niveau des objectifs et des politiques globales de l'État québécois et apte, de ce fait, à favoriser la concertation entre les divers conseils consultatifs gouvernementaux, œuvrant dans des domaines plus spécialisés mais liés de près à la planification du développement socio-économique¹²⁹.

Il s'agissait, entre autres, du Conseil consultatif du travail et de la maind'œuvre, et du Conseil général de l'industrie.

Successeur du Conseil supérieur du travail, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) est le fruit du programme électoral de l'Union nationale et du travail de pression du Centre des dirigeants d'entreprise après 1966.

Le programme de l'UN stipulait que son gouvernement formerait « un conseil tripartite de l'emploi secondé par un office de la main-d'œuvre », un projet caressé depuis longtemps par le Centre des dirigeants d'entreprise. De son côté, le CDE voulait transformer le Conseil supérieur du travail en « un organisme de consultation, jouissant d'une liberté assez large, et au sein duquel les parties patronales et syndicales pourraient en venir à des ententes non seulement en matière de relations de travail, mais également au sujet de toutes questions d'intérêt économique ». Son projet était appuyé par plusieurs organismes syndicaux et patronaux¹³⁰.

^{128.} Ibid., p. 97 et CSN, Ne comptons que sur nos propres moyens, op. cit., p. 50; entrevues avec Claude Morin, Ghislain Dufour et Roland Parenteau, loc. cit.; voir aussi Fournier, Le patronat québécois au pouvoir, op. cit., p. 112-113.

^{129.} AUQAM, Fonds CDE, «Projet de statut du Conseil de planification du Québec présenté à l'honorable Marcel Masse par le comité d'étude sur le Conseil de planification», juin 1969, p. 5.

^{130. «}Tandis que Québec songe à convoquer une "conférence au sommet" », *La Presse*, le 3 septembre 1966; AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, le 20 décembre 1967, p. 229-230.

En décembre 1967, les représentants de quatre associations patronales, CCPQ, AMC-Q, MBT et CDE, rencontrèrent le sous-ministre du Travail, Donat Quimper. Ce dernier rejeta le projet du CDE, affirmant qu'il considérait «le CST comme étant un organisme strictement consultatif, au service du ministère lui-même¹³¹».

Après avoir rencontré le premier ministre Johnson, qui avait convoqué les associations syndicales et patronales pour faire le point sur la situation économique et financière du Québec, les représentants du CDE furent demandés auprès du sous-ministre, à la demande du ministre du Travail, Maurice Bellemare. Un mémoire sur le Conseil supérieur du travail fut remis à cette occasion. Le ministre écrivit au CDE ensuite qu'il tiendrait compte de ses recommandations dans la réforme qu'il dévoilerait bientôt¹³².

Le bill 288 n'allait pas aussi loin que l'aurait désiré le CDE. La réforme fut néanmoins adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 1968. Le nouveau Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) jouissait d'une autonomie beaucoup plus grande que le CST, et ses membres étaient autorisés à consulter leur association respective. Le CDE conclut: «La concertation n'est pas un vain mot. Pour s'exercer avec profit, elle suppose l'existence des organismes appropriés¹³³. » Il n'en demeure pas moins qu'aux yeux des fonctionnaires la consultation avait pris le pas sur la concertation.

Même si la concertation au sein du CCTM se limitait au champ des relations de travail, ce fut néanmoins l'organisme qui permit au Conseil du patronat de faire sa marque, selon Ghislain Dufour:

Maurice Bellemare est ministre. Nous, on arrive en 1969, on achète des crayons, c'est tout. On n'est pas intégré à nulle part. Les centrales syndicales, on les connaît pas... [sic] Le gouvernement profite de notre arrivée pour nous dire: vous allez coordonner la délégation patronale à ce nouvel organisme consultatif que l'on vient de mettre sur pied et qui remplace le CST.

^{131.} AUQAM, Fonds CDE, PV du CE, le 18 janvier 1968, p. 234 et 235, le 21 février 1968, p. 236.

^{132.} AUQAM, Fonds CDE, «Mémoire sur une réforme du Conseil supérieur du travail présenté à l'honorable Maurice Bellemare, ministre du Travail par le Centre des dirigeants d'entreprise», février 1968, 6 p.; «Pour une réforme immédiate du Conseil supérieur du travail», communiqué, le 13 février 1968; Lettre de Maurice Bellamare, ministre du Travail, à Jean Brunelle, directeur général du CDE, Québec, le 23 février 1968.

^{133.} AUQAM, Fonds CDE, «Les dirigeants d'entreprise dénoncent le Bill 288 concernant le Conseil supérieur du travail », *Les Affaires*, 9 décembre 1968; 43P1b/17, «Le CDE en 1968-69», p. 4-6.

Vingt-cinq ans plus tard, c'est encore nous qui coordonnons la députation patronale¹³⁴.

Contrairement à ceux du CCTM, les représentants patronaux auprès de l'autre organisme mis sur pied par l'Union nationale, le Conseil général de l'industrie (CGI), n'étaient pas nommés par le CPQ. «Mais, rapporte Ghislain Dufour, j'y retrouvais des gens que je connaissais.» Le ministre de l'Industrie et du Commerce les nommait «sur la base de leur succès personnel en affaires». On y retrouvait les Paul Desmarais, Charles Bronfman, Arnold Steinberg et Hartland Molson. Chargé d'aider «le ministère de l'Industrie et du Commerce à élaborer des politiques conformes à la réalité économique du Québec», le CGI entra en fonction au début de 1969, et fut très actif au début des années 1970¹³⁵.

La consultation ne fut toutefois pas une panacée. Loin de déboucher sur une concertation, l'intégration des groupes dans la structure gouvernementale n'a fait que rendre les clivages sociaux plus apparents: «Les groupes ne s'intéressent véritablement qu'à leurs intérêts propres¹³⁶. » En rétrospective, l'ex-ministre Marcel Masse pose le diagnostic suivant:

Cela n'a pas fonctionné parce que les gens autour de la table ont démissionné de leurs responsabilités. Avec le temps, on est devenus représentants de nos groupes d'intérêt, plutôt que [de faire] des consensus nationaux. Ça devenait en dernier des tables de négociation, plutôt que des tables de concertation¹³⁷.

* * *

Si, en 1960, le nouveau parti au pouvoir a complètement changé l'action du gouvernement du Québec, la radicalisation des syndicats a changé le climat social au Québec. La relation entre l'État et les syndicats prit donc deux virages dramatiques en moins de dix ans. Le gouvernement redevint très dur à l'endroit des syndicats, particulièrement ceux du secteur public. Le changement de leadership au sein de l'État et des centrales syndicales explique en bonne partie cette tension. On a observé le départ des principaux ministres protravailleurs et la prise en main de l'appareil syndical par la base radicale.

^{134.} Entrevue avec Ghislain Dufour, loc. cit.

^{135.} Entrevue avec Ghislain Dufour, loc. cit.; AUQUAM, Fonds CDE, «Conseil général de l'industrie au Québec. La cheville ouvrière: Paul-A Ouimet», coupure de presse, ca juin 1968; Fournier, Le patronat québécois au pouvoir, op. cit., p. 108-112.

^{136.} Meynaud, «Groupes d'intérêt et politiques gouvernementales au Québec», loc. cit., p. 76.

^{137.} Entrevue avec Marcel Masse, loc. cit.

Dans un premier temps, les groupes d'affaires, y compris les chambres de commerce, ont voulu être associés au nouveau processus de prise de décision que le gouvernement Lesage semblait vouloir mettre sur pied. Mais la lenteur de la mise en place des structures de la planification concertée, l'intervention accélérée du gouvernement dans l'économie et la montée soudaine du militantisme syndical à partir de 1964 firent que, peu à peu, les employeurs voulurent s'organiser pour faire contrepoids à l'État et aux centrales syndicales.

L'API prit alors le leadership de la création d'un Conseil du patronat et surmonta laborieusement les obstacles qui empêchaient les patrons de se donner une voix unique. Mais cette intégration fut loin d'être complète. La Chambre de commerce du district de Montréal s'écarta de ce processus, tandis que Chambre de commerce de la province de Québec, qui se voyait davantage que la CCDM comme une organisation patronale, ne garda le contact avec les autres groupes d'affaires qu'à travers le très informel « Groupe des Six ».

Si la volonté de Jean Lesage de mettre en place des structures de concertation ne fut jamais démontrée avec certitude, l'élection de l'Union nationale en 1966 amena au pouvoir des gens ayant un plus grand désir de mettre en place des structures corporatistes. C'est ainsi que fut ravivée l'idée de planification concertée en créant le CPDQ. De plus, il fut brièvement question d'une seconde chambre législative de nature corporatiste. Enfin, le gouvernement s'entendit avec le patronat et les syndicats pour instituer un organisme tripartite, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM).

Cependant, le CPDQ abandonna rapidement son rôle de concertation pour une fonction consultative et le Conseil économique et social ne vit pas le jour. Quant au CCMT, cet organisme à représentation paritaire, il ne se penchait que sur des questions de relations de travail et de développement de la main-d'œuvre, et non sur des questions globales. De plus, il était dominé par les organisations patronales. Enfin, un second organisme consultatif réunissant le grand patronat fut créé par le ministère de l'Industrie et du Commerce: le Conseil général de l'industrie. Au seuil des années 1970, le patronat et le gouvernement semblaient beaucoup plus proches l'un de l'autre que des centrales syndicales. On se retrouve donc, à l'aube des années 1970, avec la même proximité entre les grands entrepreneurs et le gouvernement du Québec qui avait caractérisé les décennies précédant la Révolution tranquille.

CONCLUSION¹

a «nouvelle classe moyenne», dont les membres étaient actifs au sein de la plupart des organismes privés dans les années 1950, a été le principal porte-parole du néolibéralisme et du néonationalisme au Québec. Elle était au centre d'une coalition de classes sociales qui ont fait converger leur influence sur le Parti libéral du Québec à la fin des années 1950. Une partie de la classe moyenne traditionnelle, notamment certains universitaires et journalistes, a adhéré aux valeurs et aux projets de cette nouvelle classe. Pour leur part, les chefs syndicaux, qui en étaient souvent eux-mêmes issus, ou étaient influencés par elle, avaient intérêt à favoriser le parti qui voulait remplacer le gouvernement unioniste qu'ils avaient si souvent affronté et qui promettait une réforme des relations de travail. Enfin, les employeurs et les chefs d'entreprise francophones, en faible position concurrentielle au milieu d'une récession, ont appuyé la mise en place d'instruments étatiques pour assurer la relance de leurs activités et contrer la mainmise étrangère.

Ainsi, ces importants réalignements sociaux ont entraîné une acceptation du rôle économique de l'État par les groupes d'affaires du Québec: les courants libéral et corporatiste qui les habitaient se sont mués en courants néolibéral et néo-corporatiste. Au même moment, un important changement de mentalité frappait la société québécoise: la valorisation des affaires dans sa population canadienne-française. Puis, à la fin des années 1960, l'ascension d'une nouvelle bourgeoisie francophone (la « garde montante » ou « nouvelle classe d'affaires ») annonçait le retour des idéologies antiétatistes.

Si le programme de la Révolution tranquille a reçu l'appui de ces quatre classes, c'est parce qu'il englobait une modernisation des structures

NDLR: Cette conclusion a été bonifiée par quelques notes éparses rassemblées dans un document intitulé «Introduction, conclusion, épilogue» rédigé par Michel Sarra-Bournet dans les derniers mois de sa vie.

politiques, une réforme de l'éducation, une libéralisation des relations de travail et la création d'instruments économiques collectifs. La nouvelle bourgeoisie a aussi bénéficié de la baisse de la tension sociale consécutive à la récession des années 1950. Sitôt ces réformes réalisées, et la prospérité revenue, la coalition s'est effritée, laissant libre cours aux conflits et aux rapports de force.

Certaines réalisations de la Révolution tranquille, comme l'expansion d'Hydro-Québec et la création de la Société générale de financement, de la Caisse de dépôt et placement et de certaines autres sociétés d'État, ont ravivé la classe d'affaires francophone. Elle s'est aussitôt établie comme une élite rivale à la «nouvelle classe moyenne» apte à la déclasser éventuellement. Dès le milieu des années 1960, les hommes d'affaires avaient réussi à redorer leur blason et plusieurs cherchaient à imposer leurs valeurs libérales classiques:

Il serait utile de donner maintenant un coup d'encensoir à celui qui se situera vraisemblablement au centre de ces transformations: l'homme d'affaires du Québec. La population ne s'attend pas à ce que le gouvernement fasse tout, tout seul. On sent très bien que c'est l'homme d'affaires avec son goût du risque, ses investissements, son esprit d'initiative, qui finira par faire toute la différence².

Avant tout, l'acceptation par les hommes d'affaires francophones québécois de l'interventionnisme de l'État québécois était conjoncturelle. On peut émettre l'hypothèse que la «garde montante» québécoise est faite de membres de l'ancienne moyenne bourgeoisie et de technocrates des années 1960 qui se sont servis des institutions étatiques pour se hisser au sommet de la société, avant d'abandonner le secteur public au profit de l'entreprise privée. La façon dont cela s'est déroulé et les formes de rapports sociaux que la «nouvelle classe d'affaires» a favorisés après 1970 mériteraient une étude particulière, sérieuse et approfondie³.

* * *

En introduction, nous avions affirmé comme postulat général que le Québec était une société pluraliste et, par là, conflictuelle. Nous avons découvert que les années 1950 ont révélé aux yeux du public l'existence d'une pluralité d'intérêts au Québec. Jusqu'alors, seuls les groupes

^{2.} Paul Dell'Aniello, «Le prestige de l'homme d'affaires à la hausse », Commerce, juin 1965, p. 21.

On trouvera des pistes intéressantes dans Alain-G. Gagnon et Khayyam Z. Paltiel, «Toward Maîtres chez nous: The Ascendency of a Balzacian Bourgeoisie in Quebec», *Queen's Quarterly*, vol. 93, nº 4, hiver 1986, p. 731-749.

Conclusion 299

économiques (chambres de commerce, associations patronales, centrales syndicales et Église) s'étaient comportés en groupes d'intérêt et faisaient pression sur les gouvernements, le plus souvent au moyen d'un lobbyisme discret. Les autres corps intermédiaires demeuraient à l'écart, sous la coupe de l'Église. Soudain, par l'entremise de la commission Tremblay, le gouvernement Duplessis demanda aux «corps intermédiaires» leur avis sur la politique gouvernementale. Cela transforma le Québec en une société politisée. La commission Tremblay révéla le changement radical de la nature des groupes au Québec. Archibald et Paltiel ont bien résumé ce phénomène dans leur étude du Mouvement Desjardins: «En organisant son action pour la relier à l'État, un corps intermédiaire devient un groupe de pression et n'est plus animé des principes chrétiens qui l'ont fait naître. Il entre en conflit avec d'autres groupes et met de côté l'idée à l'origine des corps intermédiaires⁴.»

Dans une société pluraliste et politisée, l'État peut embrigader les groupes dans des structures contraignantes ou laisser faire le jeu de la pression: «Les associations libres, écrit Léon Dion, ne peuvent être organisées en "corps intermédiaires" que par la volonté tenace des gouvernements. Laissées à leur mouvement naturel, en se politisant, elles se transforment en groupes de pression⁵.»

Au début des années 1960, le gouvernement du Québec a lancé un ambitieux projet de planification concertée de l'économie. Mais les technocrates ont vite fait de monopoliser ce processus et de le rendre interne à l'administration provinciale. Vers la fin de cette décennie, le gouvernement du Québec a établi toute une série de conseils consultatifs dans le but d'obtenir l'avis des groupes concernés par ses décisions. Si les groupes avaient accepté de concerter leur action avec l'État et les autres groupes, en échange de cette représentation dans le processus de prise de décision, le Québec aurait fonctionné selon une forme de «corporatisme libéral⁶». Mais ils ont démontré leur volonté de défendre leurs intérêts d'abord, ce qui illustre les limites de ce mode d'organisation socioéconomique au Québec. Le Québec est donc une société pluraliste qui fonctionne sur le mode de la compétition, et non de la concertation. Les groupes y

^{4. «}Du passage des corps intermédiaires aux groupes de pression», loc. cit., p. 61.

Léon Dion, «La polarité des idéologies: conservatisme et progressisme», dans Fernand Dumont et Jean-Paul Montminy (dir.), Le pouvoir dans la société canadienne-française, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 34.

A. Brian Tanguay, «Concerted Action in Quebec, 1976-1983: Dialogue of the Deaf», loc. cit.,
 p. 368-69. Voir les définitions des trois formes de corporatisme dans supra, Introduction, note 86.

démontrent une plus grande efficacité lorsqu'ils agissent en groupes de pression.

* * *

Trois hypothèses ont guidé cette étude comparative de deux groupes d'affaires sur plus d'un quart de siècle. Elles portaient respectivement sur l'influence des cycles économiques, sur l'ascension d'une « nouvelle classe moyenne » et de ses valeurs et, enfin, sur l'existence, dans les milieux d'affaires francophones, de deux courants de pensée distincts, mais non incompatibles, un libéral et l'autre corporatiste.

La première hypothèse avançait que la force respective des courants de pensée libérale et corporatiste varie selon la conjoncture et les cycles économiques. Les périodes de décroissance économique sont propices à la collaboration de classe et à la concertation. Par exemple, lorsqu'elles sont affaiblies par la récession, les centrales syndicales sont moins revendicatrices et plus enclines à accepter les idées provenant des autres classes. Comme l'écrivait Fernand Dumont au sujet du début des années 1960 qui a vu les acteurs sociaux se rallier derrière l'idée de planification concertée mise de l'avant par les technocrates de la « nouvelle classe moyenne » :

Deux traits principaux paraissent distinguer les nouvelles idéologies de l'ancienne idéologie unitaire: le rôle important accordé à l'État, la volonté résolue d'une ample politique industrielle dont les Canadiens français auraient la maîtrise. L'un et l'autre de ces thèmes sont partagés aussi bien par les factions de droite que celles de gauche, dans une sorte de confusion qui ne saurait durer longtemps. Il n'est pas téméraire de croire, ajoutait Fernand Dumont, que c'est la place explicite faite à la représentation des classes qui va marquer bientôt la ligne de clivage.

En effet, le retour de la prospérité a signifié la réapparition des conflits sociaux⁷. Au milieu des années 1960, le dialogue patronat-syndicat-gouvernement était devenu difficile.

On a vu réapparaître ces clivages avec la prospérité d'après-guerre, époque où l'API se demandait: «Le patron est-il encore maître dans sa maison?», et à la fin des années 1960, quand les centrales syndicales ont proclamé «L'État, rouage de notre exploitation» et lancé le mot d'ordre: «Ne comptons que sur nos propres moyens.» De telles démonstrations des rapports de forces dans la société sont toujours plus spectaculaires en

^{7. «}La représentation idéologique des classes au Canada français», loc. cit., p. 21.

Conclusion 301

période d'expansion économique, quand les travailleurs reprennent l'initiative, que lors des récessions où le patronat fait la loi.

* * *

Notre seconde hypothèse mettait l'accent sur l'ascension d'une génération de techniciens et de ses valeurs. L'expansion économique de l'aprèsguerre a favorisé l'apparition de gens formés dans de nouvelles écoles et socialisés dans un monde différent. C'est la bureaucratisation des cadres des institutions sociales, des groupes économiques et ensuite de l'État qui a permis à cette « nouvelle classe moyenne » de diffuser son idéologie néolibérale et néonationaliste au Québec. À la faveur de la baisse des tensions sociales consécutive à la récession du tournant des années 1960, ils ont pu imposer leurs solutions néonationalistes aux problèmes économiques et politiques du Québec et de sa population. Comme le proclamait René Lévesque, ce sont eux qui ont fait la Révolution tranquille: « C'est des hommes de 30 ans, parfois des hommes de moins de 30 ans, de toute façon des hommes de moins de 40 ans, dont on a besoin, ceux qui sont formés depuis la guerre⁸. »

* * *

La troisième hypothèse avançait la persistance de deux visions bien distinctes de l'organisation sociopolitique, une corporatiste, l'autre libérale. Ces deux courants de pensée se sont reflétés dans les prises de position de la Chambre de commerce de Montréal, de l'Association professionnelle des industriels et des successeurs de cette dernière, le Centre des dirigeants d'entreprise et le Conseil du patronat du Québec. Sur le plan de l'organisation sociopolitique, ces groupes d'affaires ont été sensibles aux nouvelles conditions dans lesquelles se trouvaient leurs membres ainsi qu'au néolibéralisme ambiant. Elles ont adapté leur discours en conséquence.

Si les deux organisations étudiées représentent le «patronat québécois», c'est bien imparfaitement. Tout d'abord, il s'agit d'organismes presque essentiellement francophones, alors qu'une part importante du patronat est anglophone. Par ailleurs, l'API regroupe surtout des propriétaires de PME. Enfin, la CCDM se définit davantage comme une association d'entrepreneurs auxquels se sont greffés quelques professeurs des Hautes Études commerciales. Ces derniers partagent avec elle une idée du progrès social qui s'éloigne de la simple recherche du profit, de la

^{8.} René Lévesque, «La politique économique de l'État du Québec», *loc. cit.*, p. 79.

croissance et des rendements. La CCDM partage avec l'API l'idée qu'une élite économique éclairée a sa place dans une société équilibrée. Cette idée persista à l'époque du néo-corporatisme, lorsque le phénomène du «Québec inc.» a cherché à faire la preuve que le souci de préservation d'une économie contrôlée localement peut également s'étendre à la grande entreprise.

La doctrine sociale de l'Église était à l'origine de l'Association professionnelle des industriels. Elle a légué à cette association une vision organique de l'organisation sociopolitique. De plus, la composition exclusivement patronale de l'API a favorisé chez elle une approche de classe. Pour l'API, la société était fondamentalement divisée en classes sociales. Pour assurer la paix sociale, elle favorisait la collaboration des classes. Mais, en période de conflit social, cette vision l'entraîna malgré elle dans la lutte des classes, comme ce fut le cas lors de la grève de l'amiante.

L'API est demeurée fidèle à l'idéologie corporatiste qui l'a fait naître. Après quelques années de flottement où son discours ressemblait au libéralisme classique, c'est par nécessité qu'elle accepta à la fin des années 1950 de considérer l'intervention de l'État. L'embauche d'un certain nombre de cadres permanents peut avoir contribué à ce virage idéologique. Mais, au moment de la Révolution tranquille, l'API a nettement renoué avec le corporatisme. Dès lors, au lieu de l'ancien corporatisme social qui excluait l'intervention de l'État, on retrouvait un néo-corporatisme: elle était prête à considérer des modalités d'organisation socioéconomique associant les groupes et l'État, allant même jusqu'à l'établissement d'une chambre législative corporative, le Conseil économique et social.

L'API interprétait la mise sur pied du Conseil d'orientation économique du Québec comme l'institution de la concertation globale entre l'État, le patronat et les syndicats ou, à défaut, comme un lieu de rencontre des «agents de la vie économique». En conséquence, elle développa deux projets de collaboration avec le COEQ. Le premier, de type tripartite, impliquait la constitution d'un Conseil du patronat et visait le dialogue entre l'État, le patronat et les syndicats. Le second, de type multipartite, donna lieu aux Rencontres des agents de la vie économique, une forme de corporatisme libéral.

Même lors des périodes où les schémas corporatistes étaient moins favorisés par le contexte social, comme au cours des années 1950 et à la fin des années 1960, où les acteurs sociaux se faisaient compétition, l'API s'est faite l'avocate de formes moins ambitieuses de corporatisme, comme la

Conclusion 303

concertation patronale-syndicale-gouvernementale dans le domaine plus limité des relations de travail. Malgré tout, l'Association professionnelle des industriels, de même que son successeur immédiat, le Centre des dirigeants d'entreprise, n'a pu faire mieux que de diffuser le message corporatiste. À deux exceptions près, toute l'organisation sociale du Québec était fondée sur la compétition entre les groupes, que ce soit les groupes de pression envers l'État, ou le patronat et les syndicats luttant pour partager les profits des entreprises. En ce sens, l'API est demeurée à la fois une organisation de classe et un groupe de pression dans ses rapports avec les autres acteurs sociopolitiques, tout comme les centrales syndicales.

Quant à la Chambre de commerce de Montréal, elle a défendu différentes formes de libéralisme dans les années 1940 à 1970. Les schémas corporatistes n'exercèrent sur elle qu'un attrait fugitif, durant la Deuxième Guerre mondiale. Durant les années 1950, elle se fit l'avocate d'un Conseil d'orientation économique fort différent de celui dont rêvaient les corporatistes: il devait mettre des experts au service du gouvernement pour l'aider à appuyer le commerce et l'industrie.

La Chambre de commerce de Montréal valorisait les individus au sein de leurs entreprises et de leurs associations libres. L'adhésion temporaire de la Chambre au néolibéralisme s'explique par une volonté d'aider les entrepreneurs ou les entreprises canadiennes-françaises aux prises avec des circonstances exceptionnelles. Cette attitude est aussi imputable à la présence dans ses rangs, au cours des années 1950, de membres influents issus des classes moyennes (professionnels, professeurs néonationalistes de l'École des HEC et cadres permanents de la « nouvelle classe moyenne »). Un changement de leadership à la fin des années 1950 a également beaucoup rapproché la Chambre de commerce de Montréal du Parti libéral du Québec.

À partir des années 1960, la «normalisation» des conditions des entrepreneurs canadiens-français et de leurs entreprises et l'achèvement de la modernisation politique du Québec ont considérablement diminué l'intérêt de la Chambre pour l'intervention étatique, d'autant plus que son effectif corporatif prenait de l'ampleur.

La classe d'affaires est naturellement réticente à l'interventionnisme étatique. Elle préfère le libéralisme classique ou le corporatisme social. Le néolibéralisme et le néo-corporatisme n'étaient donc que des parenthèses dans l'histoire idéologique de la CCDM et de l'API. La fondation du Conseil du patronat constitue d'abord et avant tout une réaction des chefs

d'entreprise à l'activisme étatique de la Révolution tranquille et l'expression de la volonté des patrons de faire contrepoids aux pressions syndicales sur des gouvernements de plus en plus omniprésents.

La mise sur pied du Conseil du patronat correspond également à l'entrée des groupes d'affaires dans l'ère des groupes de pression au milieu des années 1960. Lorsque l'API a œuvré au rapprochement du patronat, l'épisode de la «planification concertée» était pratiquement terminé. L'heure était davantage à la concurrence qu'à la collaboration de classe. (On se rapproche de la notion contemporaine de « corporatisme ».) On est en plein dans le libéralisme, car, plutôt que d'être intégrés dans des structures de collaboration, les groupes librement constitués se battent pour leurs intérêts.

* * *

La thèse qui a été soutenue dans ce livre est que, de la fin de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'à celle de la Révolution tranquille, il y avait deux courants idéologiques importants au sein de la société québécoise. Que des membres de la classe d'affaires rêvent à une organisation corporatiste de la société en pleine démocratie libérale en dit beaucoup sur l'autonomie des idées par rapport aux structures. Même si elle n'a jamais pu pratiquer le corporatisme au sein de structures modelées sur cette idéologie, parce qu'elle œuvrait dans une société pluraliste et conflictuelle, l'API en a propagé l'idée. On pourrait sans doute démontrer que les deux courants de pensée ont aussi été présents dans l'organisation syndicale (CSN corporatiste, FTQ libérale) et dans l'Église (Bouvier et Dion).

Dans le langage courant d'aujourd'hui, le terme «corporatisme» fait référence à l'attitude des groupes qui cherchent à tirer profit d'une situation donnée au détriment des autres. Au sens entendu dans cette étude, c'est tout l'opposé. Le corporatisme signifie la collaboration de tous en faveur du bien commun. C'est le fil conducteur entre les différentes incarnations du concept. Le fait que dans des circonstances particulières l'API et le CDE aient adopté un comportement plus combatif (pour se protéger du militantisme syndical durant la grève de l'Amiante et le début de la Révolution tranquille) ne change rien au fond: l'objectif de base est la collaboration de classe. Ainsi, le corporatisme social des années 1930 et le néo-corporatisme amorcé au début des années 1970 vont dans le même sens, avec les mêmes nuances: méfiants, les partenaires ont parfois eu le réflexe de se replier sur leurs intérêts.

Conclusion 305

À la suite de cette étude, il demeure deux importantes questions au sujet du corporatisme au Québec. Pourquoi n'a-t-il jamais pu s'implanter et comment, dans ces circonstances, expliquer sa pérennité?

Demandons-nous, en premier lieu, pourquoi le corporatisme a perdu presque toutes ses batailles. Voici quelques hypothèses pour expliquer la faiblesse relative du corporatisme au Québec.

Le Québec est une société pluraliste. Patrons comme ouvriers sont représentés par plusieurs organisations distinctes qui défendent leurs différents intérêts dans l'arène politique. Plusieurs tentatives n'ont pas réussi à réunir le patronat ou la classe ouvrière dans une seule organisation. Le pluralisme permet l'existence de groupes ayant une vision organique de la vie sociale. Mais le pluralisme est aussi un frein au corporatisme. Une société pluraliste ne cède pas facilement aux tendances consensuelles et unanimistes. Le pluralisme de la société québécoise est donc à la fois une cause de l'existence du corporatisme et son principal obstacle.

Le Québec n'est pas isolé de son environnement nord-américain et la domination du capitalisme favorise un patronat individualiste, des syndicats revendicateurs et se faisant concurrence entre eux, et un système politique libéral démocrate qui admet le vote et la pression politique comme mode de relations entre l'État et la société. Une comparaison du Québec avec les sociétés qui l'entourent nous indiquerait sans doute la difficulté qu'ont les idéologies corporatistes en Amérique du Nord. Mais ce n'était pas le but de cette étude.

Comment le corporatisme peut-il survivre dans un environnement aussi hostile? La force du corporatisme au Québec a varié selon les circonstances, notamment les cycles économiques. Au moment d'une crise ou d'une récession, les projets corporatistes ont été plus nombreux. Pensons au Programme de restauration sociale des années 1930 et au Conseil d'orientation économique du début des années 1960. Voici quelques tentatives d'explication de ce phénomène.

Dans une société pluraliste, les cultures politiques tendent à se perpétuer à travers des organisations. Et l'Association professionnelle des industriels est née de l'idéologie corporatiste de l'Église catholique.

Par ailleurs, comme l'écrivait le sociologue canadien Gad Horowitz⁹, l'existence d'une idéologie organique, qu'elle soit de gauche ou de droite, appelle son contraire. On pourrait démontrer l'existence d'un lien entre la gauche sociale-démocrate et la droite néo-corporatiste dans les années 1960 au Québec.

Enfin, il y a la position minoritaire des francophones. Un groupe ou une population minoritaire a recours à différentes stratégies pour obtenir de l'influence. Par exemple, à la fin des années 1950, le Montreal Board of Trade était en faveur de la catégorie «C» de conseillers municipaux à Montréal, car cela lui donnait un poids et une visibilité plus grande en tant qu'organisation distincte. Quelques années plus tard, elle choisissait la stratégie inverse: s'intégrer au sein du CPQ afin de pouvoir s'adresser au gouvernement du Québec en français. Il y a deux façons pour les minorités de tirer leur épingle du jeu. S'intégrer au point de disparaître ou revendiquer plus d'autonomie. Pour les Canadiens français du Québec, le corporatisme, comme le catholicisme autrefois, est peut-être une façon de se distinguer. Le corporatisme est peut-être également un réflexe lié au nationalisme et au besoin des membres des minorités d'être plus solidaires, comme l'écrivait Clinton Archibald¹⁰. Si tel est le cas, le corporatisme perdrait de son attrait, tout comme le nationalisme, si les francophones du Québec échappaient à leur position minoritaire... Mais cela est une autre histoire11.

* * *

La prépondérance actuelle du néoconservatisme dans la société québécoise, c'est-à-dire le retour des valeurs libérales classiques, ne doit pas laisser croire que le libéralisme jouit de l'adhésion unanime des hommes d'affaires francophones au Québec. Ainsi, d'importantes tendances corporatistes y sont présentes depuis longtemps et s'y perpétuent même aujourd'hui¹².

Les historiens révisionnistes ont critiqué les modernistes pour avoir peint en noir la société québécoise d'avant 1960. Ils ont peut-être exagéré à leur tour l'emprise du libéralisme et l'influence des milieux d'affaires avant et

Gad Horowitz, «Conservatism, Liberalism and Socialism in Canada: An Interpretation», Canadian Journal of Economics and Political Science, vol. 23, no 2, mai 1966, p. 143-171.

^{10.} Voir supra, Introduction, note 38.

Voir Michel Sarra-Bournet, «La fin du nationalisme ethnique au Québec», Bulletin de l'Association québécoise d'histoire politique, vol. 2, n° 3, hiver 1994, p. 10-14.

Pour en savoir plus, voir Michel Sarra-Bournet, «L'ascension de nouvelles élites et l'histoire du Québec», Bulletin d'histoire politique, vol. 3, n° 1, hiver 1995, p. 43-73.

Conclusion 307

pendant la Révolution tranquille. Ils tendent surtout à uniformiser l'histoire, à ignorer l'existence des idéologies non libérales. Pourtant, comme on l'a vu, même les hommes d'affaires n'étaient pas unanimement libéraux. L'approche pluraliste nous a permis de cerner deux courants de pensée en comparant des groupes d'affaires au Québec.

On le sait, l'histoire appartient aux gagnants. Et aujourd'hui le libéralisme est triomphant. Mais il faut dépasser les approches qui réduisent l'histoire du Québec à une réplique de l'histoire de l'Occident. Les comparaisons doivent permettre de déceler les similarités *et* les différences entre les nations. L'approche comparative n'a souvent servi qu'à appuyer la thèse d'un Québec «arriéré» ou d'un Québec «normal». L'histoire sert à connaître le passé, tout le passé. Y compris celui des perdants. Il faut donc une histoire «post-révisionniste» du Québec.

* * *

BIBLIOGRAPHIE

A. SOURCES

1. SOURCES MANUSCRITES

Note: Pour alléger le texte, les références aux documents consultés en archives ont été raccourcies. Les noms du dépôt et du fonds d'archives sont abrégés et l'on ne trouvera pas la cote à chaque document. Pour ce faire, on devra se référer à la thèse originale, tout en sachant que plusieurs fonds ont été reclassés et que les documents cités ne se trouvent plus aujourd'hui sous leur cote originale.

Archives de l'École des hautes études commerciales (AHEC)

P003, Fonds Chambre de commerce du district de Montréal (Fonds CCDM)

Archives de l'Université du Québec à Montréal (AUQAM)

43P, Fonds Centre des dirigeants d'entreprise (Fonds CDE); (Association professionnelle des industriels)

Archives de la Compagnie de Jésus, province du Canada français (ACJCF)

BO-195, Fonds Émile-Bouvier (Extraits microfilmés et conservés au Service des archives de l'UQAM)

Archives de l'Université de Montréal (AUM)

A-38, Fonds Conseil des gouverneurs E-24, Fonds École de relations industrielles E-100. Fonds Faculté des sciences sociales

Archives de l'Université Laval (AUL)

P-117, Fonds Gérard-Dion

Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx (ACRLG)

Maintenant à Bibliothèque et Archives nationales du Québec – Montréal P38, Fonds René-Paré

Bibliothèque et Archives nationales du Québec - Québec (ANQ)

E-16, Fonds ministère de l'Industrie et du Commerce

E-26-14, Fonds commission Tremblay

E-32, Fonds Office de planification et de développement du Québec

P-688, Fonds Jean-Lesage

2. SOURCES IMPRIMÉES

a) Publications de l'Association professionnelle des industriels

i) Périodiques

Bulletin des industriels

Informations patronales

Tirons franc

ii) Brochures

Ceci concerne chaque employeur. Tous dans un même bateau, 1945.

GIBEAU, Eugène, Une organisation patronale, 1944.

HÉON, Jean-Louis, Le patron est-il encore maître dans sa maison?, 1948.

LAMONTAGNE, J.-G., L'A.P.I., c'est ça!, 1949.

LÉGER, S. Exc. M^{gr} Paul-Émile, *Les patrons ont un droit et même un devoir de s'asso*cier, 1952.

iii) Autres

Mémoire à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 6 p.

b) Publications de la Chambre de commerce du district de Montréal

i) Périodiques

Bulletin de la Chambre de commerce

Commerce

Commerce-Montréal

ii) Autres

Annuaire de la Chambre de commerce

Mémoire à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, volumes II à VI, 1955.

Rapports annuels

c) Publications du Centre des patrons chrétiens

i) Périodique

Patron chrétien

d) Publications de la Chambre de commerce de la province de Québec

i) Périodique

Faits et tendances

e) Documents publics

CANADA, Recensement du Canada, 1941, 1961, 1971.

CANADA, Statuts du Canada, 1927.

- QUÉBEC, Assemblée législative, première session, 27^e législature, Comité des relations industrielles, *Débats*, séances des 18, 19, 20, 21, 26 et 27 juin 1963, 290 p.
- QUÉBEC, Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, *Table analytique des mémoires soumis*, volume I, séances publiques, novembre 1953-juin 1954, 20 p.

QUÉBEC, Statuts du Québec, 1943.

f) Brochures, tracts et opuscules

i) École sociale populaire (ESP) et Institut social populaire (ISP)

- ANGERS, F.-A., L.-M. Gouin et collab., *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative*, ESP n° 312, 1940, 32 p.
- ARCHAMBAULT, Joseph-P., Les encycliques sociales, ISP nº 424, 1949, 32 p.
- ARÈS, Richard, Capitalisme, syndicalisme et organisation professionnelle, ISP n° 463, 1953, 32 p.
- BOUVIER, R. P. Émile, *L'organisation corporative est-elle réalisable au Québec?*, ISP n° 478, 1955, 32 p.
- CARON, Maximilien, L'Organisation corporative au service de la démocratie, ESP n° 347, 1942, 32 p.
- CARON, Maximilien, La Corporation professionnelle, ESP nº 306, 1939, 32 p.
- CLÉMENT, Marcel, L'organisation professionnelle, ISP nº 431, 1950, 32 p.
- CLÉMENT, Marcel, «Les encycliques sociales sont applicables », dans *Les encycliques sociales*, Montréal, Bellarmin, ISP n° 424, mai 1949, p. 12-18.
- COUSINEAU, R. P. Jacques, Réflexions en marge de « la grève de l'amiante » : contribution critique à une recherche, ISP n° 491, 1958, 79 p.
- GAUTHIER, Son Exc. M^{gr} Georges, *La Doctrine sociale de l'Église et la C.C.F.*, ESP n° 242, 1934, 31 p.
- MINVILLE, Esdras, Comment établir l'organisation corporative au Canada, ESP, n° 272, 1936 32 p.
- MINVILLE, Esdras et collab., *Pour une restauration sociale au Canada*, ESP nos 232-233, 1933, 64 p.
- NOS ÉVÊQUES, La Restauration sociale, ESP nº 328, 1941, 32 p.

NOS ÉVÊQUES, Le problème ouvrier en regard de la Doctrine sociale de l'Église, ISP n°s 433-434, 1950, 64 p.

PERRIER, abbé Philippe, *L'Encyclique « Quadragesimo Anno »*, ESP n° 241, 1934, 32 p.

PIE XI, Encyclique « Quadragesimo Anno », ESP nos 210-211, 1931, 64 p.

Le Rapport Tremblay, ISP nº 484, 1956, 32 p.

RIOUX, Albert et collab., *Le Programme de restauration sociale expliqué et commenté*, ESP n° 239-240, 1934, 64 p.

ii) Autres

ARCHAMBAULT, R. P. Joseph-Papin, *La Restauration de l'ordre social*, Éditions de l'École sociale populaire, 1934, 106 p.

BROWN, Lewis H., *Rapport sur la grève à Asbestos*, s.l., Johns Manville, 11 mai 1949, 18 p.

COMMISSION SACERDOTALE D'ÉTUDES SOCIALES, *L'organisation profes*sionnelle dans le Québec, Compte rendu des journées sacerdotales d'études sociales 1945 et 1946, Saint-Hyacinthe, 1949, 36 p.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Ne comptons que sur nos propres moyens*, 6 octobre 1971, 110 p.

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, Dossier d'information sur le C.P.Q., avril 1993.

g) Journaux

NOTE: Sont répertoriés ici les journaux dont un ou plusieurs articles ont été cités dans cette thèse. Aucun dépouillement systématique n'a été réalisé.

L'Action catholique

Les Affaires

Le Devoir

L'Écho du Bas-Saint-Laurent

L'Événement

L'Événement-Journal

Finances

Financial Post

The Globe and Mail

The Monitor-Éclair (Rouyn-Noranda)

Montréal-Matin

Montreal Star

Notre temps

Le Nouveau Journal

Le Nouvelliste

Le Petit Journal

BIBLIOGRAPHIE 313

La Presse

Le Progrès du Saguenay

Sept Jours

Le Soleil

La Tribune

La Voix de l'Est

h) Magazines

NOTE: Sont répertoriés ici les périodiques non spécialisés dont un ou plusieurs articles ont été cités dans cette thèse. Aucun dépouillement systématique de ces titres n'a été réalisé.

Actualité

Maclean's Magazine

Magazine Maclean

Maintenant

Relations

La Revue populaire

Saturday Night

Le Travail

3. SOURCES ORALES

a) Interviews

Gérard DION, Sainte-Foy, le 29 décembre 1989.

Georges-Henri DAGNEAU, Sainte-Foy, le 5 août 1992.

Roland PARENTEAU, Montréal, le 17 septembre 1992.

François-Albert ANGERS, Montréal, le 6 juillet 1993.

Jacques MELANÇON, Longueuil, le 12 juillet 1993, et Dorval, le 2 juin 1994.

Claude MORIN, Sainte-Foy, le 8 octobre 1993.

Marcel MASSE, Montréal, le 17 mai 1994.

Michel BÉLANGER, Montréal, le 25 mai 1994.

Raymond TREMBLAY, Montréal, le 25 mai 1994.

Ghislain DUFOUR, Montréal, le 27 mai 1994.

b) Émissions radiophoniques

La Société Radio-Canada était autrefois dotée d'un service d'archives d'émissions sonores et visuelles peu connu et fréquenté, mais qui donnait accès aux chercheurs à des milliers de bandes sonores d'émissions anciennes. Ce service est maintenant fermé et une partie seulement des documents sont accessibles pour le moment à partir d'un site Internet. Ci-dessous, la liste complète des émissions qui ont pu être consultées

pour cette étude, accompagnées de leur numéro d'accès original, et qui sont citées dans l'ouvrage.

- « Maurice Duplessis », L'histoire comme ils l'ont faite, le 28 janvier 1967, n° 670128.
- «Georges-Henri Lévesque», L'histoire comme ils l'ont faite, le 11 mars 1967, nº 670311.
- « L'histoire de la CTCC », L'histoire comme ils l'ont faite, le 9 décembre 1967, 28 minutes, n° 671209.
- «J. G. Lamontagne» (interview), *Les gens de mon pays*, le 9 décembre 1972, 31 minutes, n° 721209-3.
- «Témoignage d'un ex-président de la Fédération des mines qui se rappelle la grève d'Asbestos, 25 ans après », *C'est pas tous les jours dimanche*, 3 mars 1974, 55 minutes, n° 740303-2.
- « Histoire du syndicalisme 1920-1960 : sur la grève de l'Amiante », *Ce n'était qu'un début*, le 28 juillet 1974, 54 minutes, n° 740728-6.
- «Le nationalisme», *Si l'U.N. m'était contée*, le 29 août 1976, 28 minutes, n° 760829-4.
- « Mgr Georges Courchesne », *Le matin de la fête*, le 18 mai 1980, 49 minutes, nº 800518-3.
- «Le silence de la société duplessiste», *Histoire de la presse écrite au Québec*, le 18 juin 1980, 1 heure, n° 800121-14.
- « Paul-Émile Léger », *Le matin de la fête*, le 12 septembre 1982, 44 minutes, nº 820912-3.

B. INSTRUMENTS DE TRAVAIL

1. GUIDES GÉNÉRAUX

a) Bibliographies

- BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE, Commissions et comités d'enquête au Québec depuis 1867, Québec, 1972, 95 p.
- BOILY, Robert, *Québec 1940-1969. Bibliographie: le système politique et son environnement*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1971, 208 p.
- DESCENT, David et collab., *Classes sociales et mouvements sociaux au Québec et au Canada*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1989, 206 p.
- ROUILLARD, Jacques et collab., *Guide d'histoire du Québec du régime français à nos jours. Bibliographie commentée*, Montréal, Éditions du Méridien, 1991, 368 p.

b) Études économiques

ALLEN, Patrick, *Tableau de l'activité économique de la province de Québec*, annexe 9 de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Québec, Imprimeur de la Reine, 1955.

BERNIER, Gérald, Robert BOILY et Daniel SALÉE, *Le Québec en chiffres de 1850 à nos jours*, Montréal, ACFAS, coll. «Politique et économique» n° 4, 1986, 389 p.

- LEBEL, Gilles (dir.), Horizon 1980: une étude sur l'évolution de l'économie du Québec de 1946 à 1968 et sur ses perspectives d'avenir, Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction générale de l'économie industrielle, 1970, 263 p.
- THIBODEAU, Jean-Claude, et Jean-Marc HOLTZ, «Étude spatiale de la structure de l'industrie manufacturière au Québec, 1961-1971 », *Annuaire du Québec 1977-1978*, p. 988-998.
- TREMBLAY, Rodrigue, *L'économie québécoise*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1976, 493 p.

c) Guide méthodologique

HAMELIN, Jean, *Guide du chercheur en histoire canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, 808 p.

C. ÉTUDES

1. MÉMOIRES ET THÈSES

- ASSELIN, R.L, Le statut juridique de l'association professionnelle patronale et ouvrière dans la province de Québec, Mémoire de maîtrise en relations industrielles, Québec, Université Laval, 1954, 125 p.
- BÉLANGER, Marc, L'association volontaire: les cas des chambres de commerce, Thèse de doctorat en sociologie, Québec, Université Laval, 1968, 447 p.
- CRÉPIN, Pierre, *Le patronat québécois et la planification économique*, Mémoire de maîtrise en relations industrielles, Québec, Université Laval, 1967, 114 p.
- DION, abbé Gérard, *Notion organique de la société civile et fonction supplétive de l'État selon la philosophie thomiste*, Thèse de licence en sciences sociales, politiques et économiques, Québec, Université Laval, 15 mars 1943, 44 p.
- GAGNON, André, *Le Conseil du patronat du Québec : orientation et idéologie de 1974 à aujourd'hui*, Mémoire de maîtrise en science politique, Université d'Ottawa, 1992, 232 p.
- LEBLANC, Louise, *Analyse idéologique de l'Association professionnelle des industriels* (1956-1966), Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1988, 128 p.
- MARIER, Claude, *Le déclin de la Chambre de commerce de Québec 1925-1945*, Mémoire de maîtrise en sciences commerciales, Québec, Université Laval, 1949, 75 p.
- PAYEUR, Christian, *Les groupes d'affaires et la question nationale*, Mémoire de maîtrise en science politique, Québec, Université Laval, 1979, 183 p.
- PELLEGRINO, Mario, L'importance, les structures et le rôle des associations patronales au Québec, Mémoire de maîtrise (HEC), Université de Montréal, 1967, 92 p.

- PLOUFFE, Omer, Analyse idéologique de la Chambre de commerce du district de Montréal (1945-1955), Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1987, 159 p.
- PRATTE, Bernard, *Le Conseil du patronat du Québec: rôle et idéologie 1963-76*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1985, 147 p.
- ROY, Fernande, *Le libéralisme au Québec: l'idéologie des milieux d'affaires francophones à Montréal, 1881-1914*, Thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal, 1986, 559 p.
- SAINT-PIERRE, Céline, Étude des associations volontaires dans une communauté canadienne-française, Mémoire de maîtrise en sociologie, Université de Montréal, 1963, 205 p.
- SENÉCAL, Yvan, L'Association professionnelle des industriels ou une association patronale chrétienne dans l'entreprise, Mémoire de maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal, 1954, 222 p.
- TREMBLAY, Laval, *Le Conseil du patronat du Québec: organisation et discours*, Mémoire de maîtrise en science politique, Université Laval, 1977, 266 p.

2. ÉTUDES SPÉCIALISÉES

a) Ouvrages

- ARCHIBALD, Clinton, *Un Québec corporatiste?*, Hull, Éditions Asticou, 1983, 429 p.
- ASSOCIATION CANADIENNE DES SOCIOLOGUES ET ANTHROPOLOGUES DE LANGUE FRANÇAISE, *La transformation du pouvoir au Québec*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1980, 378 p.
- BALTHAZAR, Louis, *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, L'Hexagone, 1986, 212 p.
- BEACH, Earl F. (dir.), *The Economy of Quebec. An Appraisal and Forecast*, (s.l.), Economic Research Corporation Ltd., 1960, 317 p.
- BEHIELS, Michael D., *Prelude to Quebec's Quiet Revolution*, Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 1985, 366 p.
- BÉLANGER, André-J., *L'apolitisme des idéologies québécoises: le grand tournant de* 1934-1936, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, 392 p.
- BÉLANGER, Laurent, Évolution du patronat et ses répercussions sur les attitudes et pratiques patronales dans la province de Québec, Équipe spécialisée en relations de travail (sous l'égide du Bureau du Conseil privé), étude n° 14, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970, 115 p.
- BÉLANGER, Yves, et Pierre FOURNIER, L'entreprise québécoise: développement historique et dynamique contemporaine, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, 202 p.

BENJAMIN, Jacques, *Planification et politique au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1974, 142 p.

- BERGERON, Gérard, *Le Canada français après deux siècles de patience*, Paris, Éditions du Seuil, 1967, 281 p.
- BERGERON, Gérard, *La pratique de l'État au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 1984, 442 p.
- BLANCHARD, Raoul, *Le Canada français: province de Québec, étude géographique*, Paris, Artheme-Fayard, 1960, 316 p.
- BLANCHARD, Raoul, *Le Canada français*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je?, 1964, 128 p.
- BOISMENU, Gérard, *Le Duplessisme*, politique économique et rapports de force, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1981, 432 p.
- BOLTÉ, Paul-Émile, Marcel CLÉMENT et Gérard DION, *La réforme de structure dans l'entreprise*, Québec, Département des relations industrielles, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1949, 105 p.
- BOURQUE, Gilles, et Anne LEGARÉ, Le Québec: la question nationale, Paris, Maspero, 1979, 232 p.
- BOURQUE, Gilles, et Jules DUCHASTEL, Restons traditionnels et progressifs: pour une nouvelle analyse du discours politique. Le cas du régime Duplessis au Québec, Montréal, Boréal, 1988, 399 p.
- BOUVIER, Émile, *Patrons et ouvriers*, Montréal, Section des relations industrielles de l'Université de Montréal, 1951, 209 p.
- BROOKS, Stephen, et Alain-G. GAGNON, Les spécialistes des sciences sociales et la politique au Canada, Montréal, Boréal, 1994, 226 p.
- BRUNELLE, Dorval, *La désillusion tranquille*, Montréal, Hurtubise HMH, 1978, 225 p.
- BRUNELLE, Dorval, Les trois colombes: essai, Montréal, VLB éditeur, 1985, 305 p.
- CARDINAL, Mario, Vincent LEMIEUX et Florian SAUVAGEAU, *Si l'Union nationale m'était contée*, Montréal, Boréal express, 1978, 352 p.
- CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL, *Un siècle à entreprendre : la Chambre de commerce de Montréal, 1887-1987*, Montréal, Libre Expression, 1987, 191 p.
- CHARPENTIER, Alfred, *Cinquante ans d'action ouvrière: les mémoires d'Alfred Charpentier*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, 540 p.
- COLEMAN, William D., *Business and Politics: A Study of Collective Action*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988, 336 p.
- COLEMAN, William D., *The Independence Movement in Quebec 1945-1980*, Toronto, University of Toronto Press, 1984, 274 p.
- COUSINEAU, Jacques, L'Église d'ici et le social, 1940-1960, 1. La Commission sacerdotale d'études sociales, Montréal, Bellarmin, 1982, 287 p.

- COUTURE, Claude, *Le mythe de la modernisation du Québec des années 1930 à la Révolution tranquille*, Montréal, Éditions du Méridien, 1991, 152 p.
- CRÊTE, Jean, et Pierre FAVRE, *Générations et politique*, Paris et Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, 370 p.
- DAIGNAULT, Richard, Lesage, Montréal, Libre Expression, 1981, 302 p.
- DENIS, Roch, *Luttes de classes et question nationale au Québec 1948-1968*, Montréal, Presses socialistes internationales, 1979, 601 p.
- DESBIENS, Jean-Paul, *Les insolences du frère Untel*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1988 [1960], 257 p.
- DION, Gérard, *Doctrine sociale chrétienne*, Québec, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1943, 101 p.
- DION, Léon, *Le bill 60 et le public*, numéro thématique des *Cahiers de l'ICEA*, n° 1, 1966, 128 p.
- DION, Léon, Le bill 60 et la société québécoise, Montréal, HMH, 1967, 197 p.
- DION, Léon, *Nationalismes et politique au Québec*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1975, 177 p.
- DION, Léon, *Québec, 1945-2000*, tome II, *Les intellectuels et le temps de Duplessis*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, 452 p.
- DION, Léon, *Société et politique: la vie des groupes*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971 et 1972, 2 tomes, 616 p.
- DUMONT, Fernand, et Jean-Paul MONTMINY (dir.), *Le pouvoir dans la société canadienne-française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, 252 p.
- DUROCHER, René, et Paul-André LINTEAU (dir.), Le «retard» et l'infériorité économique des Canadiens français, Montréal, Boréal express, 1971, 127 p.
- FAUCHER, Philippe, et Johanne BERGERON (dir.), *Hydro-Québec: la société de l'heure de pointe*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986, 222 p.
- FOURNIER, Pierre, *Le patronat québécois au pouvoir, 1970-1976*, Montréal, Hurtubise HMH, 1979, 308 p.
- FOURNIER, Pierre, Les sociétés d'État et les objectifs économiques du Québec: une évaluation préliminaire, Québec, Éditeur officiel, Office de planification et de développement, 1978, 135 p.
- GAGNON, Alain-G., et Mary Beth MONTCALM, Québec: au-delà de la Révolution tranquille, Montréal, VLB éditeur, 1992, 336 p.
- GARIGUE, Philippe, *L'option politique du Canada français*, Montréal, Éditions du Lévrier, 1963, 175 p.
- GODIN, Pierre, *Daniel Johnson*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1980, 2 vol., 456 et 403 p.
- GOUREVITCH, Peter, *Politics in Hard Times: Comparative Responses to International Crises*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1986, 267 p.
- GRAND'MAISON, Jacques, *La nouvelle classe et l'avenir du Québec*, Montréal, Stanké, 1979, 272 p.

GUINDON, Hubert, *Tradition, modernité et aspiration nationale de la société québé*coise, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990, 233 p.

- HAMEL, Jacques, *Les cultures politiques au Québec*, tome I, *Le réseau syndical*; *le réseau patronal*, Québec, Département de science politique, Université Laval, Notes et travaux de recherche n° 13, mai 1980, 228 p.
- HAMELIN, Jean, et Nicole GAGNON, *Le xx^e siècle*, 2 tomes, coll. Histoire du catholicisme québécois dirigée par Nive Voisine, Montréal, Boréal express, 1984, 357 et 425 p.
- HUDON, Raymond, *La défense d'intérêts économiques au nom de la défense d'un système: la culture politique de la Chambre de commerce*, Québec, Département de science politique, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1976, 2 vol., 990 p.
- HUGHES, Everett C., French Canada in Transition, Chicago, Phoenix Books, 1963 [1943], 227 p.
- JONES, Richard, *Duplessis et le gouvernement de l'Union nationale*, Ottawa, Société historique du Canada, 1983, 24 p.
- LAMBERT, Serge, *Gérard D. Levesque: le maître politique*, Sainte-Foy, GID Design, 1992, 210 p.
- LANGLOIS, Simon et collab., *La société québécoise en tendances*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, 667 p.
- LAPALME, Georges-Émile, *Pour une politique: le programme de la Révolution tran-quille*, Montréal, VLB éditeur, 1988, 353 p.
- LAPORTE, Pierre, *Le vrai visage de Duplessis*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960, 140 p.
- LAROCHELLE, Gilbert, *L'imaginaire technocratique*, Montréal, Boréal, 1990, 444 p.
- LEGARÉ, Anne, *Les classes sociales au Québec*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977, 197 p.
- LEMIEUX, Vincent, et Raymond HUDON, *Patronage et politique au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1975, 187 p.
- LESAGE, Jean, Lesage s'engage, Montréal, Éditions de l'Homme, 1959, 123 p.
- LÉVESQUE, Georges-Henri, *Souvenances 2. Remous et éclatements*, Montréal, La Presse, 1988, 312 p.
- LÉVESQUE, René, *Attendez que je me rappelle...*, Montréal, Québec/Amérique, 1986, 525 p.
- LINTEAU, Paul-André et collab., *Histoire du Québec contemporain*, 2 tomes, *De la Confédération à la crise* et *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1979 et 1986, 658 et 739 p.
- McROBERTS, Kenneth, et Dale POSTGATE, Développement et modernisation du Québec, Montréal, Boréal express, 1983, 350 p.

- McROBERTS, Kenneth, *Quebec: Social Change and Political Crisis*, 3rd edition, Toronto, McClelland and Stewart, 1988, 530 p.
- MONIÈRE, Denis, *Le développement des idéologies au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 1977, 381 p.
- MORIN, Claude, Mes premiers ministres, Montréal, Boréal, 1991, 632 p.
- O'NEILL, Pierre, et Jacques BENJAMIN, *Les mandarins du pouvoir*, Montréal, Québec/Amérique, 1978, 285 p.
- ORBAN, Edmond, *Le conseil législatif de Québec, 1867-1967*, Montréal, Bellarmin, 1967, 354 p.
- OUELLET, Fernand, *Histoire de la Chambre de commerce de Québec, 1809-1959*, Québec, Centre de recherches de la Faculté de commerce, Université Laval, 1959, 105 p.
- PELLETIER, Réjean, *Partis politiques et société québécoise: de Duplessis à Bourassa*, Montréal, Québec/Amérique, 1989, 397 p.
- PROSS, A. Paul, *Group Politics and Public Policy*, Toronto, Oxford University Press, 1986, 343 p.
- ROUILLARD, Jacques, *Histoire du syndicalisme québécois des origines à nos jours*, Montréal, Boréal, 1988, 535 p.
- ROY, Fernande, Histoire des idéologies au Québec, Montréal, Boréal, 1993, 115 p.
- ROY, Fernande, *Progrès, harmonie, liberté: le libéralisme des milieux d'affaires franco*phones à Montréal au tournant du siècle, Montréal, Boréal, 1988, 301 p.
- ROY, Jean-Louis, *La marche des Québécois: le temps des ruptures (1945-1960)*, Montréal, Leméac, 1975, 383 p.
- RUMILLY, Robert, *Maurice Duplessis et son temps*, 2 tomes, Montréal, Fides, 1973, 722 et 750 p.
- SEMAINES SOCIALES DE FRANCE, *L'organisation corporative*, rapport de la 27° session (Angers), Lyon, Chroniques sociales de France, 1935, 637 p.
- SEMAINES SOCIALES DU CANADA, L'État et les corps intermédiaires, rapport de la 39° session (Québec), Montréal, Bellarmin, 1964, 123 p.
- SEMAINES SOCIALES DU CANADA, *L'organisation professionnelle*, rapport de la 14^e session (Trois-Rivières), Montréal, Bellarmin, 1936, 392 p.
- SEMAINES SOCIALES DU CANADA, *Planification économique et organisation professionnelle*, rapport de la 38° session (Montréal), Montréal, Bellarmin, 1962, 145 p.
- SEMAINES SOCIALES DU CANADA, Syndicalisme et organisations professionnelles, rapport de la 37^e session (Trois-Rivières), Montréal, Bellarmin, 1960, 242 p.
- SIMARD, Jean-Jacques, *La longue marche des technocrates*, Laval, Québec, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, 198 p.
- SYMONS, G. L. (dir.), *La culture des organisations*, Québec, IQRC, coll. « Questions de culture », 1988, 217 p.

THOMSON, Dale C., *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1984, 615 p.

- TREMBLAY, Arthur, Le ministère de l'Éducation du Québec et le Conseil supérieur: antécédents et création: 1867-1964, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, 427 p.
- TREMBLAY, Louis-Marie, *Le syndicalisme québécois: idéologies de la CSN et de la FTQ, 1940-1970*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972, 288 p.
- TRUDEAU, Pierre Elliott, *La grève de l'amiante*, Montréal, Éditions du Jour, 1970 [1956], 430 p.
- VAILLANCOURT, François, et Josée CARPENTIER, Le contrôle de l'économie du Québec: la place des francophones en 1987 et son évolution depuis 1961, Montréal, Centre de recherche en développement économique, 1989, 91 p.
- VAILLANCOURT, Yves, L'Évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1988, 513 p.
- YOUNG, Brian, et John A. DICKINSON, *A Short History of Quebec: A Socio-Economic Perspective*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1988, 306 p.

b) Articles

- ALLEN, Patrick, «Occupations et origines ethniques -1: Analyse des occupations primaires et secondaires dans le Québec, 1931 à 1951 », première partie, L'Actualité économique, vol. 38, avril-juin 1962, p. 20-55.
- ALLEN, Patrick, « Occupations et origines ethniques -2: Analyse des occupations tertiaires dans le Québec, 1931 à 1951 », deuxième partie, *L'Actualité économique*, vol. 38, juillet-septembre 1962, p. 201-244.
- ANGERS, François-Albert, «La nouvelle société de financement », *L'Action nationale*, vol. 51, n° 2, octobre 1961, p. 154-156.
- ANGERS, François-Albert, « Pour sauver l'entreprise privée », *L'Action nationale*, vol. 34, n° 1, septembre 1949, p. 12-59.
- ANGERS, François-Albert, « Pour une politique d'investissement en faveur du Québec », *L'Action nationale*, vol. 45, n° 3, novembre 1955, p. 193-205.
- ANGERS, François-Albert, «Progrès industriel du Québec», *L'Actualité économique*, vol. 28, juillet-septembre 1952, p. 329-341.
- ANGERS, François-Albert, «Réformes des structures de l'entreprise», *L'Actualité économique*, vol. 25, n° 2, juillet-septembre 1949, p. 323-362.
- ANGERS, François-Albert, «Les structures de l'entreprise », *L'Actualité économique*, vol. 25, n° 4, janvier-mars 1950, p. 606-641.
- ANGERS, François-Albert, «La vraie histoire de nos banques d'affaires », *L'Action nationale*, vol. 52, n° 1, septembre 1962, p. 22-37.
- ARCHIBALD, Clinton, «Corporatist Tendencies in Quebec», dans Alain G. Gagnon (dir.), *Quebec. State and Society*, Toronto, Methuen, 1984, p. 353-364.

- ARCHIBALD, Clinton, «La représentation des intérêts: les schémas corporatistes au Canada», dans Alain-G. Gagnon et A. Brian Tanguay (dir.), *La juste démocratie*, Ottawa, Carleton University Press, 1992, p. 304-317.
- ARCHIBALD, Clinton, et Khayyam Z. PALTIEL, «Du passage des corps intermédiaires aux groupes de pression: la transformation d'une idée illustrée par le Mouvement coopératif Desjardins», *Recherches sociographiques*, vol. 18, n° 1, 1977, p. 59-91.
- ARÈS, Richard, « Du rôle de l'État québécois dans la collectivité », *Relations*, vol. 21, n° 244, avril 1961, p. 100-103.
- ARÈS, Richard, «L'État et les corps intermédiaires», dans Semaines sociales du Canada, *L'État et les corps intermédiaires*, Montréal, Bellarmin, 1964, p. 5-9.
- ARÈS, Richard, «L'héritage du passé», série «L'Église et l'État du Québec» I, Relations, n° 269, 1963, p. 123-125.
- AVERYT, William F., «Quebec's Economic Development Policies, 1960-1987: Between Elitism and Privatization», *American Review of Canadian Studies*, vol. 19, n° 2, été 1989, p. 159-175.
- BAUER, Julien, «Patrons et patronat au Québec», *Revue canadienne de science politique*, vol. 9, n° 3, septembre 1976, p. 473-491.
- BEAUCHAMP, Claude, « Néo-bourgeoisie : tentation des syndicats », *Maintenant*, n° 64, avril 1967, p. 127-133.
- BEHIELS, Michael D., «The Bloc Populaire Canadien: Anatomy of Failure, 1942-1967», *Journal of Canadian Studies*, vol. 18, n° 4, hiver 1983-84, p. 45-74.
- BEHIELS, Michael D., «Le père Lévesque et l'établissement des sciences sociales à Laval, 1938-1955 », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 52, n° 3, juillet-septembre 1982, p. 355-376.
- BEHIELS, Michael D., «Quebec: Social Transformation and Ideological Renewal, 1940-1976», dans Michael S. Cross et collab. (dir), *Modern Canada: 1930-1980's*, Toronto, McClelland and Stewart, 1984, p. 156-157.
- BÉLANGER, Marc, «Les Chambres de commerce: groupes de pression ou coopératives de développement?», *Recherches sociographiques*, vol. 9, n°s 1-2, janvieraoût 1968, p. 85-113.
- BÉLANGER, Yves, «Le gouvernement Johnson face à la prise en main de l'économie du Québec», dans Robert Comeau (dir.), *Daniel Johnson: rêve d'égalité* et projet d'indépendance, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 357-362.
- BERGERON, Gérard, «Les transformations socio-économiques entre 1945 et 1960», dans Gérard Bergeron et Réjean Pelletier (dir.), *L'État du Québec en devenir*, Montréal, Boréal express, 1980, p. 21-36.
- BOLTÉ, Paul-Émile, et Gérard DION, «La morale et la participation des travailleurs aux bénéfices», *L'Actualité économique*, vol. 25, n° 4, janvier-mars 1950, p. 667-776.

BOURASSA, Guy, «Le prêtre et la politique», *Maintenant*, nº 54, juin 1966, p. 194-195.

- BOURASSA, Guy, «Leaders nouveaux et nouvelles formes de leadership», dans Les Nouveaux Québécois, rapport du 3° Congrès des affaires canadiennes, Québec, Presses de l'Université Laval, 1964, p. 29-40.
- BOURASSA, Guy, «Les groupes de pression à Montréal », *Cahiers de l'ICEA*, n° 2, 1966, p. 61-78.
- BOURQUE, Gilles et collab., «Organisation syndicale, néo-capitalisme et planification», *Parti pris*, nº 4, mars-avril 1967, p. 5-27.
- BOURQUE, Gilles, et Nicole LAURIN-FRENETTE, «La structure nationale québécoise», *Socialisme québécois*, n°s 21-22, 1971, p. 109-155.
- BOUVIER, Émile, «Discussion», dans François Perroux et collab. (dir), *Problèmes de planification*, Montréal, Presses de l'École des HEC, 1964, p. 158-159.
- CANADIAN LABOUR, «Le conseil d'orientation économique de la province de Québec» et «Que. Economic Council», *Canadian Labour*, nº 8, janvier 1963, p. 25.
- CARDIN, Jean-Réal, «Les implications de la participation des corps intermédiaires au sein des organismes publics», dans Semaines sociales du Canada, *L'État et les corps intermédiaires*, Montréal, Bellarmin, 1964, p. 94-103.
- CAULAIS, Jacques, «Le Canada: Québec ou la nouvelle société», *Année politique et économique*, vol. 39, n° 189-190, avril 1966, p. 65-89.
- CHAMPAGNE, Michèle, «L'Association professionnelle des industriels (API) et la participation ouvrière: 1945-1965», *Histoire des travailleurs québécois*, vol. 13, n° 3, automne 1987, p. 51-54.
- CHARPENTIER, Alfred, «Analyse critique de la loi des relations ouvrières et du règlement n° 1 de la C.R.O.», *Relations industrielles*, n° 16, 1961, p. 59-82, 206-237 et 328-339.
- CHARPENTIER, Alfred, « Situation actuelle de la collaboration patronaleouvrière », *Culture*, n° 9, 1948, p. 241-246.
- CHARTIER, Roger, «Chronologie de l'évolution confessionnelle de la CTCC (CSN)», *Relations industrielles*, vol. 16, nº 1, janvier 1961, p. 102-112.
- CHARTIER, Roger, «La création du ministère du Travail, l'extension juridique des conventions collectives et les années d'avant-guerre (1931-1939) », *Relations industrielles*, vol. 18, n° 2, avril 1963, p. 215-229.
- CHARTIER, Roger, «Les indemnités pour accidents du travail, les bureaux de placement gratuits et la Première Guerre mondiale (1909-1918)», *Relations industrielles*, vol. 17, n° 3, juillet 1962, p. 287-303.
- CHARTRAND, Maurice, «Corps professionnels et Conseil d'orientation économique», dans Semaines sociales du Canada, *Syndicalisme et organisations professionnelles*, Montréal, Bellarmin, 1960, p. 162-165.

- CHATEAU, J.-P., « Croissance et structure des industries manufacturières au Québec et en Ontario, 1949-1963 », *L'Actualité économique*, vol. 44, n° 2, juillet-septembre 1968, p. 273-289.
- CHATEAU, J.-P., «Croissance et structure des secteurs manufacturiers au Québec et en Ontario, 1949-1963 », *L'Actualité économique*, vol. 44, n° 3, octobre-décembre 1968, p. 492-527.
- CLICHE, Paul, «Les partis face à l'agitation syndicale», *Socialisme 66*, n° 9-10, octobre-décembre 1966, p. 85-106.
- CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, « Déclaration de principes de la confédération des syndicats nationaux », *Relations industrielles*, vol. 16, n° 1, janvier 1961, p. 113-119.
- COUSINEAU, René, «L'Association professionnelle des industriels», *L'Actualité économique*, vol. 23, n° 1, avril 1947, p. 155-160.
- DAGNEAU, Georges-Henri, « Pour la création d'un conseil provincial du patronat », *Relations industrielles*, vol. 17, n° 4, octobre 1962, p. 465-468.
- DALES, J. H., «A Comparison of Manufacturing Industry in Quebec and Ontario, 1952» (1955), dans Mason Wade (dir.), *La dualité canadienne*, Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1960, p. 203-221.
- DAVID, Hélène, «L'État et les rapports de classe au Québec de 1945 à 1967 », dans Fernand Harvey (dir.), *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal express, 1980 [1975], p. 229-261.
- DAVIS, Allen F., et Harold D. WOODMAN, Introduction: History and Historians», *Conflict and Consensus in Modern American History*, Sixth Edition, Lexington, Mass., D.C. Heath and Co., 1984, p. xv-xviii.
- DESCHAMPS, Jean, «La Société générale de financement du Québec. Un des outils du développement économique du Québec», *Revue de la Société d'études et d'expansion*, n° 231, mai-juin 1968, p. 410-414.
- DESPRÉS, Jean-Pierre, « Nécessité des associations patronales », (Bulletin des) Relations industrielles vol. 1, n° 2, 1945, p. 9-10.
- DESROCHER, Irénée, «Conseils d'orientation économique, planification et économie concertée-I», *Relations*, n° 244, avril 1961, p. 92-94.
- DION, Gérard, «À propos de syndicalisme patronal», (Bulletin des) Relations industrielles, vol. 2, nº 1, 1946, p. 5.
- DION, Gérard, «La Confédération des syndicats nationaux et l'action politique », *Relations industrielles*, vol. 17, n° 4, octobre 1962, p. 496-499.
- DION, Gérard, «Conseil économique du Canada», *Dictionnaire des relations de travail*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 121-122.
- DION, Gérard, «Conseil du patronat et planification économique», *Relations industrielles*, vol. 18, n° 3, 1963, p. 338-391.
- DION, Gérard, « Corps intermédiaires : groupes de pression ou organismes administratifs? », *Relations industrielles*, vol. 19, n° 4, 1964, p. 463-475.

DION, Gérard, « La démocratie organique et l'encyclique MATER ET MAGISTRA», *Relations industrielles*, vol. 16, nº 4, octobre 1961, p. 461-463.

- DION, Gérard, «L'Église et le conflit de l'Amiante» (1956), dans Pierre Elliott Trudeau (dir.), *La grève de l'amiante*, Montréal, Éditions du Jour, 1970, p. 239-262.
- DION, Gérard, «La grève de l'amiante: trente ans après», *Mémoires de la Société royale du Canada*, quatrième série, tome XVII (1979), p. 31-40.
- DION, Gérard, «Les groupements patronaux. Essai de classification», *Relations industrielles*, vol. 8, nº 4, 1953, p. 350-359.
- DION, Gérard, « Présentation », dans Alfred Charpentier, *Cinquante ans de vie ouvrière*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, p. x.
- DION, Gérard, «Les relations patronales-ouvrières sous la "Révolution tranquille" », *Relations*, vol. 29, n° 344, décembre 1969, p. 334-337.
- DION, Gérard, «Socialisation», Maintenant, nº 23, 1963, p. 331-332.
- DION, Gérard, et Louis O'NEIL, «L'immoralité politique dans la province de Québec», dans *Le chrétien et les élections*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960 [1956], p. 113-120.
- DION, Gérard, et Louis O'NEIL, «Une légitime et saine laïcité de l'État », dans *Le chrétien en démocratie*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1961, p. 31-45.
- DION, Léon, «Groupes de pression et processus politique », dans André Raynauld (dir.), *Le rôle de l'État*, Montréal, Les Éditions du Jour, 1962, p. 123-132.
- DION, Léon, «La polarité des idéologies: conservatisme et progressisme», dans Fernand Dumont et Jean-Paul Montminy (dir.), *Le pouvoir dans la société canadienne-française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 23-38.
- DION, Léon, «Les responsabilités de l'entreprise et l'avenir du Québec», *La prochaine révolution, ou le Québec en crise*, Montréal, Leméac, 1973, p. 117-133.
- DUMAIS, Mario, «L'évolution économique du Québec: 1940-1965 », dans Robert Comeau (dir.), *Économie québécoise*, Montréal, PUQ, 1969, p. 219-231.
- DUMONT, Fernand, «La représentation idéologique des classes au Canada français », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 38, nº 1, janvier-juin 1965, p. 9-22.
- DUPLESSIS, Maurice, «Private enterprise is common sense himself», *Monetary Times Annual Review*, 1953, p. 34-39.
- DUPLESSIS, Maurice, «Public Stability and Industriousness Key to Quebec's Prosperity», *Monetary Times Annual National Review*, 1955, p. 62-63.
- DUROCHER, René, et Michèle JEAN, « Duplessis et la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1953-1956 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n° 3, décembre 1971, p. 337-364.
- ÉPISCOPAT CANADIEN, « Collaboration indispensable entre les pouvoirs publics et les corps intermédiaires », *Relations industrielles*, vol. 19, n° 1, 1964, p. 119-124.

- ÉPISCOPAT CANADIEN, «La socialisation», *Relations industrielles*, vol. 17, nº 4, octobre 1962, p. 491-493.
- ÉTATS GÉNÉRAUX, « Notre situation économique », *L'Action nationale*, vol. 56, n° 3, novembre 1966, p. 299-307.
- FALARDEAU, Jean-Charles, «L'origine et l'ascension des hommes d'affaires dans la société canadienne-française», *Recherches sociographiques*, vol. 6, nº 1, janvier-avril 1965, p. 33-45.
- FALARDEAU, Jean-Charles, « Des élites traditionnelles aux élites nouvelles », dans F. Dumont et J.-P. Montminy (dir.), *Le pouvoir dans la société canadienne-française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 131-150.
- FIRESTONE, O. J., « Recent Industrial Growth », dans Jean-Charles Falardeau (dir.), *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1953, p. 53.
- FORTIN, Carrier, «Comment le ministère du Travail conçoit-il le rôle du patronat?», *Québec industriel*, juin 1966, p. 78, 82.
- FORTIN, Gérald, « Milieu rural et milieu ouvrier, deux classes virtuelles », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 38, n° 1, janvier-juin 1965, p. 121-130.
- FOURNIER, Pierre, «Les nouveaux paramètres de la bourgeoisie québécoise», *Le capitalisme au Québec*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1978, p. 135-181.
- FRIGON, F. J., « Catholicism and Crisis: l'École sociale populaire and the Depression in Quebec, 1930-1940», *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 45, n° 1, janvier-mars 1975, p. 54-70.
- GAGNÉ, Jean-H., «Conflits de travail dans la province de Québec, avril à septembre 1949», *Relations industrielles*, vol. 5, n° 9, juin 1950, supplément, 5 p.
- GAGNON, Alain-G., «Ascendance politique et dynamismes régionaux», *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 13, n° 53, printemps 1985, p. 87-94.
- GAGNON, Alain-G., et Khayyam Z. Paltiel, «Toward *Maîtres chez nous*: The Ascendency of a Balzacian Bourgeoisie in Quebec», *Queen's Quarterly*, vol. 93, n° 4, (hiver 1986), p. 731-749.
- GAGNON, Onésime, «Quebec's Financial Position Reflects Enduring Soundness», Monetary Times Annual Review, 1953, p. 40-49.
- GAGNON, Serge, « Pour une conscience historique de la révolution québécoise », *Cité libre*, n° 83, janvier 1966, p. 6-16.
- GARIGUE, Philippe, «Change and Continuity in Rural French Canada», *Culture*, nº 18, décembre 1957, p. 379-392.
- GARIGUE, Philippe, «French Canada: A Case-Study in Sociological Analysis», Canadian Review of Sociology and Anthropology, vol. 1, n° 4, novembre 1964, p. 186-192.

GARIGUE, Philippe, «Organisation sociale et valeurs culturelles canadiennesfrançaises», *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 28, nº 2, mai 1962, p. 189-203.

- GARIGUE, Philippe, «The social evolution of Quebec: a reply», *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 27, n° 2, mai 1961, p. 257-260.
- GENEST, Jean-Guy, «Le corporatisme au Québec», *Saguenayensia*, vol. 30, n° 3, juillet-septembre 1988, p. 14-19.
- GUINDON, Hubert, «The Social Evolution of Quebec Reconsidered», *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 26, n° 4, décembre 1960, p. 533-551.
- GUINDON, Hubert, «Malaise social, classes sociales et révolution bureaucratique» (1964), *Tradition, modernité et aspiration nationale de la société québécoise*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990, p. 64-65.
- HARVEY, Pierre, «L'organisation corporative dans la province de Québec», L'Actualité économique, vol. 29, n° 3, octobre-décembre 1953, p. 411-433.
- HARVEY, Pierre, « Planification économique et syndicalisme dans le Québec : les attitudes », *L'Actualité économique*, vol. 46, n° 1, avril-juin 1970, p. 5-14.
- HÉBERT, Gérard, « Nature et histoire de la Loi de la convention collective », *Décrets et comités paritaires*, Montréal, Bellarmin, 1964, p. 9-25.
- HOROWITZ, Gad, «Conservatism, Liberalism and Socialism in Canada: An Interpretation», *Canadian Journal of Economics and Polical Science*, vol. 23, n° 2, mai 1966, p. 143-171.
- HUDON, Raymond, «Les groupes et l'État», dans Gérard Bergeron et Réjean Pelletier (dir.), *L'État du Québec en devenir*, Montréal, Boréal express, 1980, p. 263-284.
- HUGHES, E. C., et M. L. MCDONALD, «French and English in the Economic Structure of Montreal», *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 7, n° 4, novembre 1941, p. 493-505.
- JAMIESON, Stuart, «Labour Unity in Quebec» (1957), dans Mason Wade (dir.), La dualité canadienne, Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1960, p. 295.
- JOUBERT, Maurice, «Le Conseil d'orientation économique du Québec», *Relations industrielles*, vol. 18, n° 1, janvier 1963, p. 110-119.
- JULIEN, Pierre-André, «La planification au Québec : des limites économiques ou politiques?», dans Édouard Cloutier et Daniel Latouche (dir.), *Système politique québécois*, LaSalle, Hurtubise HMH, 1979, p. 365-387.
- KAPLAN, David H., «"Maître chez nous": The Evolution of French Canadian Spatial Identity », *American Review of Canadian Studies*, vol. 19, n° 4, hiver 1989, p. 407-428.
- KEYFITZ, Nathan, «L'exode rural de la province de Québec, 1951-1961 », Recherches sociographiques, nº 3, septembre-décembre 1962, p. 303-315.

- KIERANS, Eric, «Quebec: Dynamics of Social Change», *Executive*, nº 7, mars 1965, p. 29-31.
- KIERANS, Eric, «Le Québec, au point tournant de son histoire » (1964), dans Roger-J. Bédard (dir.), *L'essor économique du Québec*, Montréal, Beauchemin, 1969, p. 274-287.
- LALIBERTÉ, G.-Raymond, «Dix-huit ans de corporatisme militant. L'École sociale populaire de Montréal, 1933-1950 », *Recherches sociographiques*, vol. 21, nºs 1-2, janvier-août 1980, p. 55-96.
- LATOUCHE, Daniel, «La vraie nature de la Révolution tranquille», *Revue canadienne de science politique*, nº 7, 1974, p. 525-536.
- LEGARÉ, Anne, «Heures et promesses d'un débat: les analyses de classes au Québec, 1960-1980», *Cahiers du socialisme*, n° 5, printemps 1980, p. 60-84.
- LEMIEUX, Vincent, « La participation des corps intermédiaires au gouvernement de la société politique », dans Semaines sociales du Canada, *L'État et les corps intermédiaires*, Montréal, Bellarmin, 1964, p. 45-56.
- LEMIEUX, Vincent, «Les partis et le pouvoir politique», dans F. Dumont et J.-P. Montminy (dir.), *Le pouvoir dans la société canadienne-française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 40-57.
- LÉTOURNEAU, Jocelyn, « Québec d'après-guerre et mémoire collective de la technocratie », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XC, janvier-juin 1991, p. 67-87.
- LÉVESQUE, Michel, «Historiographie des causes de la défaite du Parti libéral», dans Robert Comeau (dir.), *Daniel Johnson: rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 123-154.
- LÉVESQUE, René (propos recueillis par André Charbonneau), «À bas la démagogie des élites», *Maintenant*, n° 62, février 1967, p. 47-50.
- LÉVESQUE, René, «La politique économique de l'État du Québec », *L'Action nationale*, vol. 54, n° 1, septembre 1964, p. 44-75.
- LIPSIG-MUMMÉ, Carla, «Quebec Unions and the State», *Studies in Political Economy*, n° 3, printemps 1980, p. 119-146.
- MARCEAU, Roger, «La planification est-elle possible au Québec?», *Les Cahiers de Cité libre*, n° 2, novembre-décembre 1966, p. 11-22.
- MARCHAND, Jean, «Il est urgent que le patronat s'organise au niveau national», *Le Travail*, vol. 39, n° 2, février 1963, p. 13.
- McROBERTS, Kenneth, «La révision des interprétations révisionnistes», dans Robert Comeau (dir.), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, p. 318-321.
- MELANÇON, Jacques, «Retard de croissance de l'entreprise canadienne-française », *L'Actualité économique*, vol. 31, n° 4, janvier 1956, p. 503-522.
- MEYNAUD, Jean, «Groupes de pression et politique gouvernementale au Québec», dans en collaboration, *Réflexions sur la politique au Québec*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1970, p. 65-92.

MINISTÈRE DU TRAVAIL DU QUÉBEC, «Associations patronales dans le Québec», *Québec-Travail*, vol. 2, nº 2, février 1966, p.14-16.

- MINVILLE, Esdras, « Collaboration avec la Chambre de commerce », *Les étapes d'une carrière*, (Pages d'histoire 2), Montréal, Presses des HEC et Fides, coll. Œuvres complètes, 1988, p. 109-110.
- MINVILLE, Esdras, «Historique de l'opération», *Les étapes d'une carrière*, (Pages d'histoire 2), Montréal, Presses des HEC et Fides, coll. Œuvres complètes, 1988, p. 435-488.
- MONETARY TIMES ANNUAL REVIEW, «Report on Quebec», *Monetary Times*, nº 121, décembre 1953 p. 34-49.
- MORIN, Rosaire, «La constitution canadienne et l'économie du Québec», *L'Action nationale*, vol. 57, n° 9, mai 1968, p. 725-749.
- NIOSI, Jorge, «La nouvelle bourgeoisie canadienne-française», *Cahiers du socialisme*, nº 1, printemps 1978, p. 5-50.
- OLIVER, Michael, «Duplessis and Quebec's Intellectuals», *Canadian Forum*, nº 38, juin 1958, p. 55-57.
- OUELLET, Fernand, «La modernisation de l'historiographie et l'émergence de l'histoire sociale», *Recherches sociographiques*, vol. 26, n°s 1-2, 1985, p 11-83.
- PAQUET, Gilles, «Hubert Guindon, hérisson», *Recherches sociographiques*, vol. 30, n° 2, 1989, p. 273-283.
- PALTIEL, Khayyam Z., «The Changing Environment and Role of Special Interest Groups », *Administration publique du Canada*, vol. 25, n° 2, été 1982, p. 198-210.
- PALTIEL, Khayyam Z., et Clinton ARCHIBALD, «L'évolution de l'idée corporatiste au Canada», *Études canadiennes*, numéro spécial, Actes du colloque de Mons, 24-26 avril 1978, 1979, p. 61-80.
- PANITCH, Leo, «Corporatism in Canada», *Studies in Political Economy*, nº 1, printemps 1979, p.43-92.
- PARÉ, René, «Le Canada français et la vie des affaires», *L'Action nationale*, vol. L, nº 7, mars 1961, p. 630-442.
- PARENTEAU, Roland, «L'expérience de la planification au Québec (1960-1969)», L'Actualité économique, vol. 45, n° 4, janvier-mars 1970, p. 679-696.
- PARENTEAU, Roland, «Note sur le pouvoir économique», dans Fernand Dumont et Jean-Paul Montminy (dir.), *Le pouvoir dans la société canadienne-française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 84-86.
- PARENTEAU, Roland, «La politique économique provinciale» dans André Raynauld, *Le rôle de l'État*, Montréal, Éditions du Jour, 1962, p. 50
- PARENTEAU, Roland, «The Québec Economic Advisory Council», *Canadian Public Administration*, vol. 8, n° 2, juin 1965, p. 166-171.
- PARENTEAU, Roland, «Quelques raisons de la faiblesse économique de la nation canadienne-française», *L'Action nationale*, vol. 45, n° 4, décembre 1955, p. 316-331.

- PARENTEAU, Roland, « Qu'est-ce que la planification démocratique », dans Institut canadien de l'éducation des adultes, *La participation de la collectivité* à la planification, numéro spécial des *Cahiers de l'ICEA*, n° 3, 1967, p. 9-23.
- PARENTEAU, Roland, «Salaires différentiels», *L'Actualité économique*, vol. 30, n° 3, octobre-décembre 1954, p. 538-551.
- PARIZEAU, Gérard, «Les cadres économiques», dans Guy Sylvestre (dir.), Structures sociales du Canada français, Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1966, p. 98-120.
- PARIZEAU, Jacques, « Évolution économique depuis 10 ans et problèmes actuels », *Relations*, vol. 29, n° 344, décembre 1969, p. 331-3.
- PARIZEAU, Jacques, «La planification économique» (1963), dans Roger-J. Bédard (dir.), *L'essor économique du Québec*, Montréal, Beauchemin, 1969, p. 402-411.
- PELLETIER, Réjean, «La nouvelle Union nationale, de Duplessis à Johnson» dans Robert Comeau (dir.), *Daniel Johnson, rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 357-362 et 101-104.
- PELLETIER, Réjean, « Le Parti libéral des années 50 : un précurseur de la Révolution tranquille? », dans Jean-François Léonard (dir.), *Georges-Émile Lapalme*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1988, p. 245-251.
- PEPIN, Marcel, «Les leçons de l'unité», dans Marc Lesage et Francine Tardif (dir.), Trente ans de révolution tranquille, Montréal, Bellarmin, 1989, p. 129-136.
- PICARD, Gérard, «Association professionnelle et corporation», *L'Action nationale*, vol. 11, n° 5, 1938, p. 385-392.
- QUÉBEC INDUSTRIEL, «Comment le ministère du Travail conçoit-il le rôle du patronat?», *Québec industriel*, juin 1966, p. 78.
- RAYNAULD, André, «Les problèmes économiques de la province de Québec», L'Actualité économique, n° 35, octobre-décembre 1959, p. 414-421.
- RAYNAULD, André, «La propriété et la performance des entreprises dans le Québec», *Études internationales*, vol. 2, n° 1, mars 1971, p. 81-109.
- RAYNAULD, André, « Recherches économiques récentes sur la province de Québec », dans Fernand Dumont et Yves Martin (dir.), *Situation de la recherche sur le Canada français*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1962, p. 55-74.
- RELATIONS INDUSTRIELLES, «Association et corporation», (Bulletin des) Relations industrielles, vol. 3, n° 3, 1947, p. 44-46.
- RELATIONS INDUSTRIELLES, «Le Conseil national de productivité», *Relations industrielles*, vol. 18, n° 1, janvier 1963, p. 120-129.
- RELATIONS INDUSTRIELLES, «Mémoires de groupements professionnels au Gouvernement provincial», *Relations industrielles*, vol. 8, n° 2, 1953, p. 250-263.
- RELATIONS INDUSTRIELLES, «Mémoires de groupements professionnels au Gouvernement provincial», *Relations industrielles*, vol. 9, n° 2, 1954, p. 174-187.

RENAUD, Marc, «New Middle Class in Search of Social Hegemony» (1978), dans Alain-G. Gagnon (dir.), *Quebec: State and Society*, Toronto, Methuen, 1984, p. 150-185.

- ROBACK, Léo, «Les formes historiques de politisation du syndicalisme au Québec », dans Gérard Dion (dir.), *La politisation des relations du travail*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, p. 15-43.
- ROBACK, Léo, « Québec Workers in the Twentieth Century », dans J. C. Cherwinski et collab., *Lectures in Canadian Labour and Working Class History*, St. John's, New Hogtown Press, 1985, p. 165-182.
- ROUILLARD, Jacques, «Mutations de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (1940-1960) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n° 3, décembre 1980, p. 377-405.
- RUDIN, Ronald, «La quête d'une société normale. Critique de la réinterprétation de l'histoire du Québec», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 3, n° 1, hiver 1995, p. 9-42.
- RYAN, Claude, «Les conditions d'une collaboration entre l'État et les corps intermédiaires», dans Semaines sociales du Canada, *L'État et les corps intermédiaires*, Montréal, Bellarmin, 1964, p. 23-27.
- SAINT-LAURENT, Engelbert, «Les milieux d'affaires et les travailleurs», dans Jean Hamelin et Fernand Harvey (dir.), *Les travailleurs québécois 1941-1971*, Québec, Institut supérieur des sciences humaines, 1976, p. 515-547.
- SAINT-PIERRE, Céline, «Idéologie et pratiques syndicales dans les années'30: la loi de l'extension juridique des conventions collectives », *Sociologie et sociétés*, vol. 7, n° 2, novembre 1975, p. 5-32.
- SALÉE, Daniel, «L'analyse socio-politique dans la société québécoise: bilan et perspectives», dans Gérard Boismenu et collab., *Espace régional et nation: pour un nouveau débat sur le Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 15-49, 201-209.
- SARRA-BOURNET, Michel, «L'ascension de nouvelles élites et l'histoire du Québec», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 3, n° 1, hiver 1995, p. 43-73.
- SARRA-BOURNET, Michel, «Les associations patronales comme groupes de pression dans la Révolution tranquille», dans Alain-G. Gagnon et A. Brian Tanguay (dir.), *La juste démocratie*, Ottawa, Carleton University Press, 1992, p. 291-303.
- SARRA-BOURNET, Michel, «Des bureaucrates aux entrepreneurs. La tentation corporatiste», *Cité libre*, vol. 20, n° 3, avril 1992, p. 18-21.
- SARRA-BOURNET, Michel, «Concilier sociologie et histoire: le débat sur la sociologie historique», *Cahiers d'histoire*, vol. 10, n° 2, automne 1989, p. 69-85.
- SARRA-BOURNET, Michel, «La fin du nationalisme ethnique au Québec», Bulletin (Association québécoise d'histoire politique), vol. 2, n° 3, hiver 1994, p. 10-14.

- SAVARD, Pierre « Rerum Novarum au Canada français : des fruits tardifs et divers », dans *La question sociale hier et aujourd'hui*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 29-31.
- SHOONER, Pierre, «Monsieur Gilbert A. La Tour», *L'Action nationale*, vol. LXXXIV, nº 4, avril 1994, p. 543-545.
- SIMON, Jean, «Les organismes de planification au Canada», dans Institut canadien de l'éducation des adultes, *La participation de la collectivité à la planification*, numéro spécial des *Cahiers de l'ICEA*, n° 3, 1967, p. 43-55
- SOLASSE, Bernard, «Les idéologies de la Fédération des travailleurs du Québec et de la Confédération des syndicats nationaux, 1960-1978 », dans Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy (dir.), *Idéologies au Canada français*, tome 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 1980, p. 219-283.
- TANGUAY, A. Brian, «Concerted Action in Quebec, 1976-1983: Dialogue of the Deaf», dans Alain-G. Gagnon (dir.), *Quebec: State and Society*, Toronto, Methuen, 1984, p. 365-385.
- TREMBLAY, Louis-Marie, «L'évolution du syndicalisme dans la Révolution tranquille », *Relations industrielles*, vol. 22, n° 1, 1967, p. 86-97.
- TREMBLAY, Yvon, «Les modalités de consultation », dans Institut canadien de l'éducation des adultes, *La participation de la collectivité à la planification*, numéro spécial des *Cahiers de l'ICEA*, n° 3, 1967, p. 25-42.
- TRUDEAU, P.E., «L'élection du 22 juin 1960», *Cité libre*, n° 29, août-septembre 1960, p. 3-4.

c) Communications

- BOIS, Hélène, «L'Église de Québec et la "déconfessionnalisation" des institutions économico-sociales québécoises (1940-1972)», communication présentée au 68° Congrès annuel de la Société historique du Canada, Québec, le 3 juin 1989, 24 p.
- PARENTEAU, Roland, «Quelles missions assigna-t-on à l'État et à la fonction publique à partir de 1960?», communication prononcée lors du Colloque de l'ENAP, Québec, Château Frontenac, mars 1994, 20 p.



On a longtemps défini la période allant de la fin de la Deuxième Guerre mondiale à la Révolution tranquille sous l'angle d'un certain monolithisme idéologique: le « duplessisme » et le clérico-nationalisme semblaient dominer la vie intellectuelle, politique, sociale et économique québécoise. Or, dans le milieu des groupes d'affaires francophones, les débats font rage.

La corporatiste Association professionnelle des industriels (API) et la libérale Chambre de commerce de Montréal (CCDM) interviennent activement sur la place à accorder à l'État fédéral et provincial ou au syndicalisme ouvrier. Elles participent à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (commission Tremblay) dans les années 1950 puis à l'idée phare de planification économique mise en branle par le gouvernement de Jean Lesage. Ce faisant, elles influencent les fonctionnaires et technocrates provinciaux dans les années 1960 afin de favoriser l'épanouissement de la classe d'affaires francophone au Québec.

Ce livre nous plonge dans les discours contrastés des dirigeants économiques qui contribuent à l'édification du Québec moderne, avant que les valeurs néo-libérales des années 1980 ne tendent à uniformiser le discours patronal.



Historien et politologue ayant enseigné dans plusieurs universités québécoises, **Michel Sarra-Bournet** était un spécialiste de l'histoire politique, économique et intellectuelle du duplessisme et de la Révolution tranquille. Il a également été conseiller politique à Québec et à Ottawa et a participé à de nombreux groupes et plusieurs chaires de recherche. Il a publié une dizaine d'ouvrages et une cinquantaine d'articles.

Histoire



Presses de l'Université Laval pulaval.com

